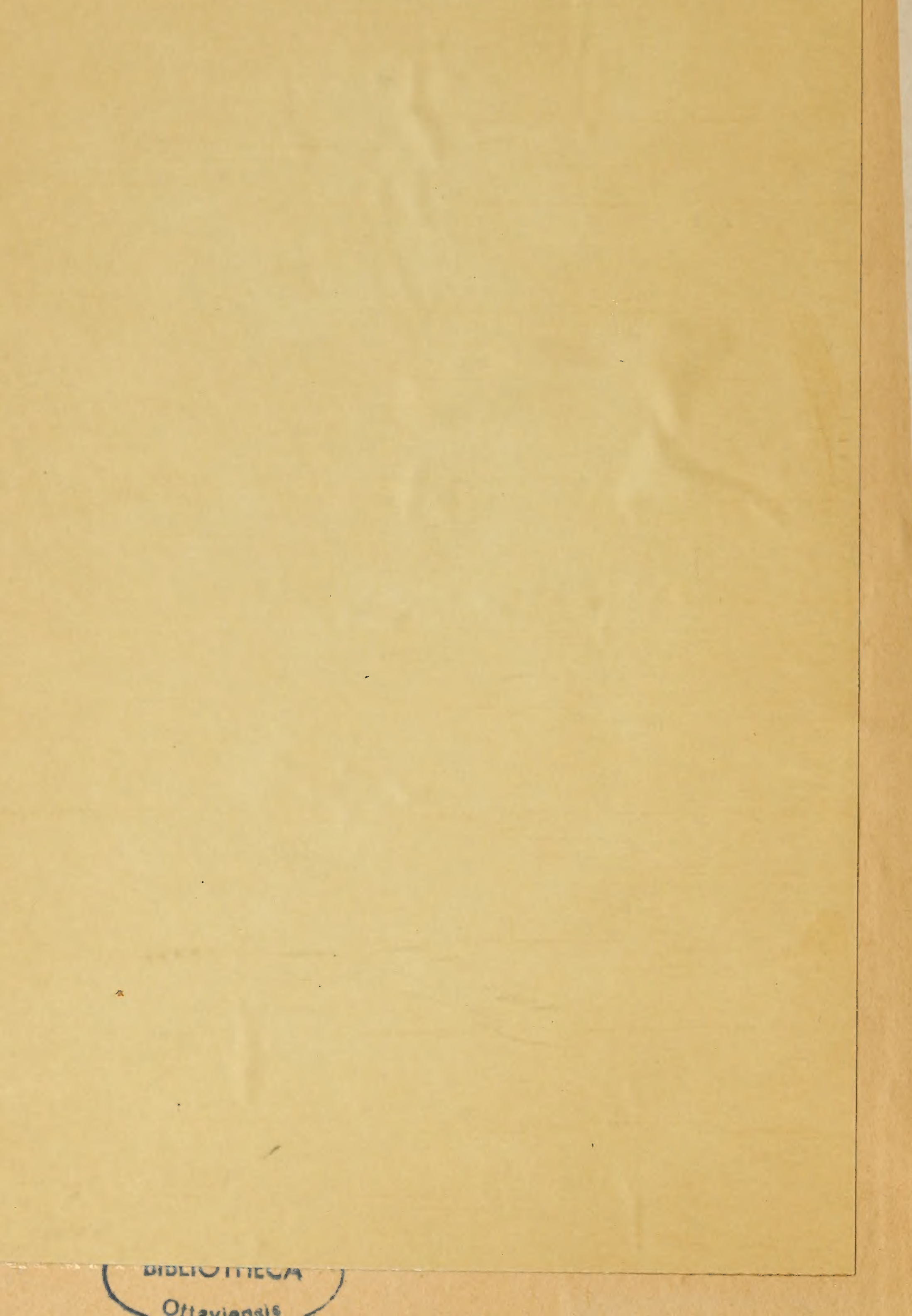

U d'/of OTTAWA
39003002967221




801/200

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

Cinquante exemplaires ont été tirés sur papier japon et numérotés à la presse.

N° 10

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

PAR

M. LE PAIGE

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE

Dédié à MONSIEUR, Frère du Roi

TOME PREMIER

MAYENNE

IMPRIMERIE DE L'OUEST, A. NÉZAN

Près le Pont-Neuf

—

MDCCCXCV



Nous avons entrepris la réimpression du *Dictionnaire de Le Paige* dans un moment de chômage pour donner du travail aux ouvriers de notre imprimerie. La première édition de ce dictionnaire se trouve difficilement et ne se vend qu'à des prix très élevés : nous avons cru être agréable aux amateurs en en donnant une seconde édition. Le tirage a été fait à petit nombre, 500 exemplaires, dont une partie est déjà souscrite.

Nous avons cru qu'il était inutile de réimprimer l'extrait des Mémoires de Miroménil relatifs à l'Anjou, parce que ces mémoires n'intéressent personne. En revanche, nous donnons en appendice, à la suite des deux volumes des Généalogies inédites dans lesquelles les curieux trouveront des renseignements qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

Mayenne, 1er *septembre* 1894.

L'ÉDITEUR.



DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

AHUILLÉ, gros bourg de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, O. p. S. du Mans, sur un petit ruisseau qui forme deux étangs; arrosé à l'E. par un autre qui en forme aussi deux, et au S. par un petit courant d'eau.

Il y a d'Ahuillé au Mans, l. 17; pour s'y rendre il faut aller à l'Huisserie, l. 2; Basougers, l. 3; S. Pierre d'Erve, l. 2 1/4; Torigné, l. 3/4; Loué, l. 3 1/4; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1. Il y a d'Ahuillé à Laval, M. l. 2 1/4; à Cossé-le-Vivien, M. l. 1 3/4; à S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 1/2; à Loiron, M. l. 1 1/4; à Mellay, M. l. 5 3/4; à Montigné, l. 1; à S. Bertevin, l. 1 1/2; à Ruillé-le-Gravelais, l. 1 1/2; à Beaulieu, l. 2; à Montjean, l. 1 1/2; à Courbeveille, l. 1/2; à la forêt de Concise, l. 1/4.

Il y a à Ahuillé le prieuré des Hermites, estimé 350 liv. à la présentation de l'abbé de Vendosme.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1000 communians.

La seigneurie temporelle de la paroisse appartient à M. Clerc de la Galotière (1).

1. La famille Le Clerc est une vieille famille des environs de Laval : Nous connaissons les Le Clerc de la Provoterie, les Le Clerc de Villiers, les Le Clerc de Torchant, etc.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies et des landes.

AIGNAN (S.), bourg de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, N. N. E. p. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Courceboeufs, l. 2 1/4; Mans l. 3 1/2. Il y avoit autrefois marché à S. Aignan.

Il y a de S. Aignan à Ballon, M. l. 2; à Bonnestable, M. l. 1 1/2; à S. Côme-de-Vair, M. l. 2 1/4; à René, M. l. 2 3/4; à Beaumont, M. l. 3 1/4; à Jausé, l. 1/2; à Courcival, l. 1; à Pray, l. 1; à Marolles-les-Braux, l. 1; à Dissé, l. 1; à Pont-ouïn, l. 3/4; à Mézières, l. 1; à Sables, l. 1 3/3.

La cure estimée 1000 l. est à la présentation de l'abbé de S. Lomer de Blois. La paroisse, qui a environ une lieue de l'Est à l'Ouest et demie lieue du Nord au Sud, contient 500 communians; elle est bornée au couchant par la rivière d'Orne, qui nourrit du brochet, de la perche, de la cheverne et peu de carpes. Il y a des bois assez étendus, qui appartiennent au seigneur et à l'abbaye de Tironneau.

Au Nord de la paroisse est l'abbaye de Tironneau, fondée en 1151 par Patri de Chaourches (Ménage dit dans son Histoire de Sablé, qu'on prononce aujourd'hui Chourches) seigneur de S. Aignan, dans laquelle il mit des religieux de l'ordre de Citeaux, que S. Bernard lui envoya deux ans avant sa mort. On estime le revenu de l'abbé 4000 liv. et celui des religieux 3000 liv.

Le premier abbé de Tironneau est (1) :

1. Haraud, en 1154.
2. Guillaume de Conoliis.
3. Geoffroi, sous l'évêque Guillaume Passavant.
4. Guarin, en 1201.
5. Hugue, en 1250.
6. Robert, vivoit encore en 1277.
7. Raoul, en 1300.
8. Simon, en 1302.
9. Michel, en 1326.
10. Jean, en 1341. Cartul rouge de l'évêché, fol. 49.
11. Robert, en 1361.
12. Jean Brandours, en 1364.
13. Jean, en 1406.
14. Jean Maillard, en 1413.
15. Nicolas Beaufils, en 1458.
16. Gilles.
17. Thomas, pris à Perseigne, 1475.
18. Jean.

1. La *Gallia Christiana* rectifie ainsi la liste : 4. Guillaume II ; 5. Garin ; 6. Hervé ; 7. Robert ; 8. Jean ; 9. Hugues ; 10. Robert II ; 13. Raoul, etc.

19. Raoul le Breton, 1511. Il fut le dernier Régulier.

1. Alexandre Chaanai, fut le premier abbé commendataire en 1518.

2. Etienne Coulon ; il étoit religieux, en 1540.

3. François de Mauni, évêque de S. Brieux, puis archevêque de Bordeaux, mort en 1548.

4. Yves le Cirier, 1577.

5. Laurent de Fises, 1577.

6. Antoine de Subier, évêque de Montpellier, 1580.

7. Macé Durant.

8. Pierre de Bouillé, 1614.

9. René Mussot ou Massot (1), 1634.

10. Guillaume Thiersault.

11. Augustin de Thiersault.

12. Etienne Texier de Haute-feuille, chevalier de Malte, 1669.

13. Erard-Anne de la Madeleine de Ragni, 1674.

14.... (2) de Choiseul, abbé en 1707.

Il y a à S. Aignan la chapelle de S. Jean-Baptiste, estimée 70 liv. à la présentation du seigneur; cette chapelle a été fondée dans l'église ; le service est transféré dans la chapelle du château.

Dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'évangile, il y a le mausolée, avec l'épitaphe de François de Mauni, chevalier, seigneur de S. Aignan, sorti de la maison de Flandre, officier militaire, décédé le 9 de février 1523.

La seigneurie de paroisse fut autrefois dans la maison de Mauni. Mesnage, dans son histoire de Sablé, p. 396, dit que Hervé de Mauni, seigneur de S. Aignan au Maine, étoit frère d'Olivier de Mauni, comte de Thorigni, dont la fille, nommée Marguerite, dame de Thorigni, épousa Jean Gouyon, seigneur de Matignon, mort en 1450, dont descendent M. le prince de Monaco et les seigneurs de Matignon.

La maison de Mauni a tiré son nom de la baronnie de Mauni, dans le bailliage de Rouen. La seigneurie de S. Aignan a passé depuis dans la maison de Clermont d'Amboise. La demoiselle de Clermont, morte en 1761, est la dernière de son nom qui l'a possédée ; elle appartient aujourd'hui à M. d'Esson, chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, capitaine des Côtes de Normandie, dont il est originaire, l'un de ses héritiers collatéraux.

S. Aignan est une châtellenie avec juridiction.

Le sol produit du froment et du méteil ; il y a depuis quelques années plus de pâturages que de terres labourables.

Il y avoit autrefois à S. Aignan un grand nombre de calvinistes; ils y avoient un temple, qui subsiste encore aujourd'hui, dont le fameux Moïse Amirault fut ministre, avant que de succéder à Daillé au ministre de Saumur.

M. Dandelle, curé, m'a fourni un Mémoire.

1. C'est Massot qu'il faut lire.

2. Gabriel Florent de Choiseul. Son successeur fut l'abbé de Saint-Simon, dernier abbé de Tirronneau.

AIGNAN (S.), petit bourg, de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, N. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart ; pour s'y rendre aller à Vilpail, l. 1 1/4 ; à S. Mars-du-Désert, l. 3 1/4 ; à Mont-S.-Jean, l. 1 1/4 ; à Pézé, l. 1 1/2; à Neuville-Lalais, l. 1 1/2; à Aigné, l. 3; au Mans, l. 2.

S. Aignan est arrosé à l'E. par un petit ruisseau ; et à l'O. par la rivière de l'Aine.

Il y a de S. Aignan à Pré-en-Pail, M. l. 1 3/4 ; à Madré, M. l. 1 ; à Lassai, M. l. 3 ; à la Posté-des-Nids, M. l. 3 3/4 ; à Couptrain, M. l. 3/4 ; aux Chapelles, l. 1/2; à S. Cir, l. 1 ; à S.-Calais-du-Désert, l. 1 ; à Chevaigné, l. 1 1/4.

La cure estimée 900 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours. Il y a 665 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de la paroisse appartient à M. de Cohardon, et relève de la châtellenie de Couptrain.

Couptrain est la succursale de S. Aignan. Voyez *Couptrain*.

Il y a dans la paroisse de S. Aignan le fief de la Bitousière, qui appartenoit autrefois aux sieurs de Couptrain et relève de la châtellenie.

En 1587, Ambroise de Loré, seigneur de Couptrain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, vendit à Jacques Garnier, sieur de la Bonnerie, la terre, fief et seigneurie de la Bitousière, à condition de grâce ; ce fief passa à Claude Mallet (1), seigneur du Pui.

Il y a dans la même paroisse le fief de Lamboul, qui a donné son nom à une famille qui subsiste aujourd'hui. En 1369, Guyon de Lamboul passa contrat d'inféodation de la métairie du bois à Vanneurs au profit de noble Jean le Chapelais, chevalier, seigneur du Boishamelin. En 1390, Yves de Lamboul, seigneur du dit lieu, prit, par inféodation de dame Marguerite Bourelle, dame du Boishamelin, le moulin aux Vanneurs. En 154... la terre de Lamboul appartenoit à Jean de Loré.

Le fief de la Frênaie, situé dans la paroisse de S. Aignan, relève de celui de Lamboul, et lui paye un denier de redevance. Jeanne de Lamboul, dame de S. Ouën et de la Frênaie, épousa Jacques de Robillard, dont elle eut Jacques de Robillard, seigneur de S, Ouën ; Jean, René et Gilles. Barbe de Lamboul épousa René de Guibert, seigneur de Boissai, à qui elle apporta la seigneurie des Loges.

En 1455 Olive des Vaux épousa Jean Aupuis, seigneur de S. Aignan.

Madame la marquise de la Chaux m'a fourni un Mémoire.

1. Claude Mallet, appartenait à une vieille famille noble du Bas-Maine. Une branche de cette famille, celle de Brévaux, avait sa résidence au bourg de Saint-Aignan, et possédait dans la paroisse la terre de Coulfru.

AIGNÉ, petit bourg dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. N. O. de cette ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin, l. 1; au Mans, l. 3/4.

Il y a d'Aigné à Conlie, M. l. 2 3/4; Sillé, M. l. 5 1/4; Vallon, M. l. 3 3/4; Loué, M. l. 5; Milesse, l. 1/4; la Bazoge, l. 1 1/4; la Chapelle S. Fray, l. 1 1/4; Lavardin, l. 1; la Quinte, l. 1 1/2; Degré, l. 1; Trangé, l. 3/4.

Aigné est arrosé à l'O. et au S. par un ruisseau.

La cure estimée 800 liv. est à la présentation du chapitre Royal de S. Pierre. Il y a 300 communians.

La seigneurie de paroisse est un membre du Marquisat de Lavardin. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont le Vicomte.*

Il y a la terre et fief de la Houltière.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

AILLIÈRES, bourg dans l'archidiaconé de Sonnois, doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. p. E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues 3/4; pour s'y rendre, il faut aller à Vezot, l. 1 1/4; Panon, l. 1/4; Courgains, l. 1; Congé, l. 2 1/4; S. Mars-sous-Ballon, l. 3/4; Joué l'Abbé, l. 1 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans l. 1/4.

Il y a d'Aillières à S. Côme-de-Vair, M. l. 3 3/4; Mamers, M. l. 1 1/4; René, M. l. 3 1/4; Alençon, M. l. 4 1/4; le Messe, M. l. 2 3/4; Marolette, l. 3/4; S. Aubin-des-Groies, l. 3/4; Contilli, l. 1/2; Beauvoir, l. demi-quart; Neuchastel, l. 1 1/2; Villaine la Carelle, l. 3/4; la forêt de Perseigne, l. 1/4; le Perche, l. 3/4.

La paroisse d'Aillières est arrosée au Nord par le ruisseau de Bienne.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation du seigneur du lieu; il y a 150 communians.

La seigneurie de paroisse appartient à M. d'Aillières (1).

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume le Bâtard, et frère aîné de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, aidé de Robert Talvas, comte de Bellême, fit bâtir en 1098 huit forts dans le Sonnois; savoir à Blève, Peray, le mont de la Nuë, Saône; S. Remi-du-Plain, Ortieuse, Aillières et la Motte-Gautier-de-Clinchamp; il fit de grandes tranchées de communication des uns aux autres, dont on voit encore des vestiges, et entre autres, d'une circonvallation qui commence au fort de Péray, continue à Marolles, Monthoudoul, Saône, et finit à S. Remi-du-Plain, qu'on nomme les fosses de Robert le Diable; d'où il faisoit le dégât et ravageoit tout le pays qu'occupoit

1. La famille Caillard d'Aillières existe toujours; elle est représentée aujourd'hui par M. d'Aillières député de la Sarthe.

Hélie de la Flèche, comte du Maine. *Courvaisier, page 396. Orderic Vital, page 770. Cenomania.*

AIRON (1), bourg de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Ambers, l. 2 1/4 ; Neuvi, l. 7 1/4 ; Trangé, l. 2 3/4 ; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Airon à Mayenne, M. l. 1 ; Bais, M. l. 3 ; Ambrières, M. l. 2 1/2 ; Evron, M. l. 4; Grazé, l. 1 1/4 ; Marcillé-la-Ville, l. 1 ; S. Fraimbault, l. 1 1/4; Moulay, l. 1 1/4; la Bazoge-Montpinçon, l. 3/4 ; Belgeard, l. 1 ; la forêt de Bourgon, l. 1 1/2.

La cure estimée 1500 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans; il y a 1000 communians.

Il y a à Airon, la chapelle de Sainte-Barbe, estimée 50 liv.; celle de Beauchesne, estimée 35 liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de la Chênardière, estimée 120 liv.; celle de la Goupillière, estimée 90 liv., à la présentation des parens de Robert Lalton et de Sainte Surgan, sa femme; celle de la Loyère (2), estimée 10 liv.; celle de la Moisière, estimée 35 liv. ; celle de Notre-Dame de Piété, estimée 25 liv. à la présentation du seigneur; celle de la Perrière, estimée 15 liv.

Le bourg d'Airon est situé sur un ruisseau qui forme trois étangs dans la paroisse; savoir, de Beaucoudray, du Vieil Aunay et de la Forge.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. du Mets, comte de Rosnai (3).

Il y a dans la paroisse d'Airon la terre de Baladé, qui

1. Au commencement du siècle on écrivait encore Airon.

2. La Terre de Loyère, ou mieux la Cour de Loyère relevait de l'abbaye de Fontaine-Daniel, elle a été possédée successivement par les familles Le Roux, de Vandel, Jamyn, Jousselin de Jupilles, Lefebvre de Loyère, Deschamps, Ricœur du Basmont, de la Roque, de Vaucelles de Ravigny.

3. La terre d'Airon ou Aron avait donné son nom à une famille qui parait s'être éteinte en la personne de François d'Airon, fils de Charles d'Airon, seigneur du dit lieu (seconde moitié du XVIe siècle). A la mort de François, les terres et seigneurie d'Aron échurent à Henri Esperon, chevalier, maître d'hôtel de Mgr le duc d'Alençon, et qualifié dans les actes du temps sieur d'Airon et des Quartes.

Signalons le privilège suivant attaché a la terre d'Aron : « Le seigneur de cette terre avait le droit d'arrêter les marchands marayeurs menant poisson, passant par son bourg d'Airon. Le marayeur devait monter à la Croix Gresillère, située sur le chemin du Mans et devant la porte du Château, et là cryer par trois fois, à haute et intelligible voix : *Monsieur d'Airon, venez au poisson.* Et en cas que le seigneur voulut avoir du poisson à prix raissonnable, il était tenu de donner au marayeur chopine de vin, ou une mesure d'avoine à son cheval. Faute au marayeur de remplir ses obligations, le seigneur avait droit de confiscation et d'amende. » *Aveu du 19 décembre 1659.*

appartenoit autrefois à la famille du Tronchay. Baptiste du Tronchay, seigneur de Baladé, conseiller au présidial du Mans, naquit à Sablé, en 1508, et mourut au Mans en 1557; il avoit épousé en 1537, Jeanne Pamelot, dame de la Pâquerie en Anjou, fille de François Châtelain et de Renée le Roïer, de l'ancienne famille des le Roïer de la Flèche; il eut de ce mariage, 1° Georges qui suit; 2° Nicolas, seigneur de Baladé et de Martigné, dans la paroisse d'Avessé, qui fut receveur des tailles au Maine; 3° Félix, sieur de la Noë, qui fut ministre de la religion prétendue réformée; il mourut sans enfans; 4° Baptiste-Louis, sieur de la Forterie; 5° Jacques, sieur de Launay; 6° Louise, femme d'Eustache Nepveu, sieur de la Bataille et du Coudray; 7° Charlotte.

Georges du Tronchay, étoit savant, surtout en la connaissance des médailles. Il en possédoit, au rapport de La Croix du Maine, pour la valeur de plus de vingt mille francs, somme très considérable en ce temps là. Il fut marié et mourut sans enfans au Mans en 1582, âgé de 43 ans.

Nicolas du Tronchay, second fils de Baptiste, épousa en 1581, Renée le Bret, fille de François, sieur de Plainchamp, conseiller au Présidial d'Angers, dont il eut François, seigneur de Martigné; Charles, président de la troisième Chambre des enquêtes du parlement de Paris; Guillaume, connu sous le nom de M. de Martigné, conseiller de la Grande Chambre du même parlement; Renée qui épousa Charles le Roi, seigneur de la Poterie, successivement conseiller au parlement de Paris, procureur du roi au Châtelet, maître des requêtes et conseiller d'Etat; et Catherine, qui fut mariée à Jean Gilles, seigneur de la Grue, président des trésoriers de France à Tours, et maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis.

Baptiste-Louis du Tronchay, sieur de la Forterie, quatrième fils de Baptiste du Tronchay, sieur de Baladé, naquit au Mans en 1545; s'étant absenté pour la Religion, il fut assassiné par des soldats, au village de Thou, près la Charité en Nivernais en 1569. C'étoit un savant. *La Croix du Maine, Biblioth. française. Blondeau, Homm. illust. Suite de l'Hist. de Sablé, M. S.*

ALESSAIN, ou Alexain, gros bourg de l'Archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain d'Anxure, l. 1/2; la Bazoge-des-Aleux, l. 1 3/4; Saint Ouen-des-Oies, l. 1 1/4; Neau, l. 3/4; Neuvillette, l. 4 1/2; Ruillé, l. 2 1/4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a d'Alessain à Mayenne, M. l. 3; Laval, M. l. 3 3/4; Ernée, M. l. 3 1/2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 1/4; Monseurs, M. l. 3 3/4; Commer, l. 2 1/4; Contest, l. 1 3/4; Placé, l. 3/4; Chaillant, l. 1; la Bigottière, l. 1/2; la forêt de Mayenne, l. 1 2.

La cure estimée 1200 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 650 communians.

Il y a à Alessain la chapelle de Créans, estimée 50 liv. à la présentation du seigneur de Feillée ; celle de la Feillée, estimée 200 liv. à la présentation du seigneur; celle de Ste Marguerite, estimée 50 liv. à la présentation du seigneur de Marigni; celle de la Misendière, estimée 50 liv. à la présentation du seigneur de Marigni.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge et du carabin.

Il y a cinq étangs dans la paroisse ; deux dépendant de la Feillée, un de Marigni, un de Surgon, le cinquième du Ruisseau.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de la Feillée, qui appartient à M. le comte d'Elva, à cause de la dame Marie Desnos, son épouse.

La terre de la Feillée, a donné le nom à une famille considérable qui est éteinte.

Un Thibault, seigneur de la Feillée, vivoit en 1263.

La terre de la Feillée entra dans la maison de Beaumanoir par le mariage d'Adélise de la Feillée avec Jacques, sire de Beaumanoir, vicomte de Besso, seigneur de Jugon, Sévignac, la Motte-du-Parc, etc.

En 1515, Georges d'Orenge étoit seigneur de la Feillée; cette seigneurie passa dans la maison du Bellai, par le mariage de Guionne d'Orenge avec Eustache du Bellai; de ce mariage vinrent Charles qui suit; Pierre, seigneur de la Courbe, tige de la branche de la Courbe ; Jacques, auteur de la branche de la Palu; Renée, mariée à Galois Daché, baron de Loré, et Marquisa, mariée à *N*... seigneur de la Daubraie.

Charles du Bellai, seigneur de la Feillée, épousa Radegonde de Rotours, dont René qui suit; Léonore, mariée à Jacques, seigneur de Marigni, qui suivra; Gabrielle qui épousa Renaud de Sévigné, conseiller au parlement de Rennes; Guionne, Charlotte et Renée, religieuses.

René du Bellai, seigneur de la Feillée, baron de Boisthibaut, épousa Marie de Thou, fille de Jacques-Auguste, président au Parlement de Paris, et de Gaspard de la Chastre, dont René.

Léonore du Bellai, fille de Charles, rapporté ci-dessus, et de Radegonde de Rotours, épousa Jacques de Malnoë, seigneur de Marigni, dont Susanne qui suit.

Susanne de Malnoë, devint comtesse de la Feillée ; elle épousa, en 1652, Gilles II, Desnos, dont il est parlé ci-après. C'est par cette Susanne que la terre de la Feillée est entrée dans la maison Desnos.

La maison Desnos tire son origine de Bretagne ; elle porte d'argent au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules.

Philippe Desnos, seigneur de Vaumeloisil, en Bretagne,

etc., épousa Thiéphaine de Boisriou, de la maison de Boisriou, dont Antoine ou Henri qui suit.

Antoine, ou Henri Desnos, épousa, en 1322, Anastase ou Catherine de la Touche, dont Jean qui suit, et Jean, tige des seigneurs Desnos des Fossez.

Jean Desnos, épousa Catherine Colas, dame de la Motte-Colas, dont Jean II, qui suit.

Jean II, Desnos épousa Jeanne Goyon, fille de Bertran et de Marguerite Madène, dont Pierre qui suit.

Pierre Desnos, épousa, en 1491, Catherine de la Ferrière, dont Jean III, qui suit.

Jean III, Desnos, seigneur de Tourande, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1538, Louise de Chasteaubriant, fille de Jean et de Marguerite des Planches, dont François qui suit.

François Desnos, seigneur de Tourande, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme de sa chambre, épousa, en 1568, Charlotte de Jousson, dont Gilles, qui suit, et René, tige des seigneurs de Panard, qui suivra.

Gilles Desnos, seigneur de Hemenard, la Tannière, etc,, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1597, Charlotte de Buad, héritière de la Gerbaudière, etc., dont Gilbert qui suit; et Marie, mariée en 1629, à Charles des Vaux, seigneur de Boisbraut, Ste-James-le-Robert, etc., morte en 1639.

Gilbert Desnos, seigneur de la Gerbaudière, le Tabler, Hémenard, la Tannière, etc., épousa, en 1627, Françoise le Couturier, fille de David, et de Marie de Marbeuf, dont Gilles II qui suit; *N*... seigneur de Tabler, qui laissa deux filles en Poitou; *N*... abbé de la Tannière; *N*... seigneur de Montigni, tige des seigneurs de Montigni, dont le dernier est mort, en 1722; *N*... religieuse à l'Abbaye du Roncerai à Angers; *N*... dit le Chevalier de Hémenard, tué dans une rencontre en 1665; Marie, morte sans alliance.

Gilles III, Desnos, seigneur de Hémenard, etc., épousa, en 1652, Susanne de Malnoë, filles de Jacques, seigneur de Marigny, et de Léonore du Bellai, dont Gilles-Charles, comte de la Feillée qui suit.

Gilles-Charles, comte de la Feillée, mort en 1711, avoit épousé en 169... Renée Viel, fille de Jean, seigneur de Torbéchet, juge du duché de Mayenne, dont Jean-Baptiste qui suit; Vincente, mariée en 1722, à Alexis-Alexandre le Maire, seigneur de Courtemanche, dont un fils marié à Mlle de Vassé, et une fille mariée en 173... au comte Le Gonidec en Bretagne; *N*... mariée en 1725 à *N*... comte de Boisgelin.

Jean-Baptiste Desnos, comte de la Feillée, etc., mort en 1747, avoit épousé, en 1724, Marie-Marguerite de Cordouan, morte en 1730, dont Marie qui suit; *N*... tué à la bataille de Fontenoy, en 1745, sans alliance; Marguerite-Vincente, mariée en 1748, à Joseph-François de Paule, marquis de Préault, sans enfans; *N*... mort enfant; *N*... morte jeune; Charlotte-Susanne

épousa, en 1763, Paul-Louis, duc de Beauvilliers, mort sans enfans de ce mariage, des blessures reçues à la bataille de Rosbac, en 1757.

Marie Desnos, comtesse de la Feillée, dame d'Alessain, la Bigotière, etc., épousa, 1° Gilles-Marie Desnos, chef d'escadre en 1747, dont plusieurs enfans morts jeunes; 2° en 1755, le Marquis de Marsilli; 3° M. le comte d'Elva, sans enfans (1).

Branche Desnos Champmeslin

Gilles Desnos, seigneur de Champmeslin, lieutenant général et commandant en chef en 1720, dans toutes les mers, isles et terre ferme de l'Amérique méridionale, mort en 1726. Il avoit épousé *N*... morte en 1739, dont Charles qui suit.

Charles Desnos, lieutenant général des armées navales, épousa N... le Roi, dont Charles-Pierre qui suit, et N... chevalier Desnos, mort sans alliance en 173...

Charles-Pierre, comte Desnos, seigneur de la Danière, chef d'escadre, épousa Thérèse-Catherine Desnos, morte en 1759, dont *N*... mort capitaine au régiment de Lyonnois en 173... sans alliance ; Gilles-Marie qui suit ; Henri-Louis, évêque de Rennes, en 1760, transféré à Verdun en 1769; il avoit été chanoine de l'église du Mans, ensuite abbé de Redon, puis de St-Evroul, dont il s'est défait; Nicolas-Pierre, chevalier de Malte; *N*..., morte à Ernée en 173...

Gilles Marie, appelé d'abord, comte de Champmeslin, puis comte Desnos, mort en 1754, âgé de 43 ans.

Branche Desnos de Panart.

René Desnos, fils de René, seigneur de Tourande, petit-fils de François Desnos, seigneur de Tourande, épousa, en 1602, Marie de Mégaudais, dame de Panart, dont Jean-Baptiste, qui suit, et René, tige de la branche de Forbouas.

Jean-Baptiste Desnos, seigneur de Panart, épousa Gilonne le Jay, dont Charles qui suit.

Charles Desnos, seigneur de Panart, épousa, en 1663, Marie de Malescot, dont Charles, qui suit, et Charles-Philippe, mort jeune, garde de la marine.

Charles II Desnos, seigneur de Panart, mort en 173... épousa, 1° Marie le Cler, dont Charles René qui suit, Marie et

1. Après la mort de Marie Desnos, la terre de la Feillée revint à sa sœur la duchesse de Beauvilliers, et fut vendue par les héritiers de cette dernière à M. Jean Louis des Valettes, propriétaire à Mayenne, le 6 février 1809.

2. La famille Des Nos existe toujours. M. le comte Des Nos habite le château de Panard, près Ernée.

Charlotte, religieuses aux Ursulines de Rennes; Charles II épousa, 2° Rose de la Corbière, dont *N*... qui fut d'abord page de la reine, ensuite officier, et qui fut tué; *N*... mariée à N... Boisberanger, seigneur de Boismarie.

Charles-René Desnos, seigneur de Panart, épousa, en 173., *N*... Duprat, morte en 1754, dont un garçon et deux filles.

Il y a dans la paroisse d'Alessain, outre le château de la Feillée, celui de Marigni (1), et les terres de la Marie (2), de Surgon et de la Barbotière.

Madame la marquise de la Chaux m'a fourni un Mémoire.

ALONNE, petit bourg dans les quintes du Mans, élection du Mans, au S. S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq quarts de lieues; pour s'y rendre, il faut aller au petit Saint-Georges, l. 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a d'Alonne à la Suze, M. l. 2 1/3; Ecomoi, M. l. 3 1/4; Vallon, M. l. 3 1/2; Aunage, l. 3/4; Spai, l. 3/4; Estival, l. 1 1/4.

Alonne est arrosé au Nord par la ravine de S. Martin, et à l'Est par la rivière de la Sarthe, qui nourrit, dans un endroit nommé les Fondues, de très belles carpes et de gros barbeaux.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin, peu de vin, et passablement de cidre. Il y a beaucoup de bois taillis, entr'autres ceux des Teillais, et ceux de la Forestrie; on y trouve quelquefois des sangliers et toujours du lapin et du lièvre; il y a aussi dans la campagne des perdrix grises et rouges.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Église du Mans, qui y perçoit les deux tiers des dîmes.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre.

L'évêque Hoël, qui siégea au Mans depuis 1085 à 1097, fonda l'église d'Alonne, et la donna au Chapitre de son Église. *Courvaisier, page 282; Bondonnet, page 334. Cœnomania.*

Ce fut dans les bois des Teillais que l'infortuné roi Charles VI fut attaqué de phrénésie en 1392 ou 93, en allant pour combattre le duc de Bretagne. *Courvaisier, page 612. Bondonnet, page 626. Cœnomania. Les Histor. français.*

AMBLOI, petit bourg de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à L. E. S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues; pour s'y rendre il faut aller à Montoire, l. 2 1/4; Troo, l. 1; Montreuil-le-Henri, l. 4 3/4; Parigné-l'Évêque, l. 4; Ruandin, l. 1 1-2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

1. La terre de Marigny appartient aujourd'hui à la famille de Plainval.

2. La Marie appartient à la famille de Robien. *Voir art. Germain-d'Anxure-St.*

Il y a d'Ambloi à Montoire, M. l. 2 1/4; Laverdin, M. l. 1 3/4; Bessé, M. l. 5 1/4; S. Calais, M. l. 6 1/4; Vendosme, M. l. 2 1/2; Villiers-Faux, l. 3/4; Houssé, l. 1; S. Rimer, l. 1 1/2; Villarard, l. 1 2; Sanières, l. 3/4; le Blesois, l. 1/4.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 140 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Il y a une pièce de bois taillis assez considérable, et environ 300 arpens de landes.

AMBRIÈRES, petite ville murée, de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. de la ville du Mans, dont elle est éloignée de quinze lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Loup-du-Gast, l. 3/4; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 3/4; Vimarcé, l. 4 1/4; Rouez, l. 2; Venniette, l. 1 1/2; la Quinte, l. 1 1/2; Mans, l. 3.

Il y a d'Ambrières à Gorron, M. l. 3; Mayenne, M. l. 2 1/4; Ceaucé, M. l. 2 1/2; S. Denis-de-Gastines, M. l. 4; Lassai, M. l. 2 1/2; Chantrigné, l. 1; Cigné, l. 3/4; Couesme, l. 1 3/4; le Pas, l. 1 1/4; Brécé, l. 2 1/2; Saint-Mars-sur-Colmont, l. 1 1/4; Grand-Oisseau, l. 1 1/4.

Ambrières est situé sur la rivière de Varenne, arrosé à l'Est par celle de Mayenne, au Nord et à l'Ouest par plusieurs petits ruisseaux, qui forment plusieurs étangs.

La cure estimée 1700 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a deux prestimonies fondées dans l'église, dites des Freudières, estimées 60 liv.

Il y a cinq foires par an à Ambrières, le 19 mars, le 30 avril, le 1er août, le 29 septembre et le 9 décembre. Le marché tient tous les samedis.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Sous le Consulat de Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte du Maine, depuis 1067 jusqu'en 1087, le bourg d'Ambrières appartenoit à Geoffroy de Mayenne, qui, ayant voulu troubler Guillaume dans la possession du comté du Maine, fut affaibli par celui-ci, qui s'empara d'Ambrières et y fit bâtir un château, afin de s'emparer plus aisément du pays circonvoisin. *Trouillard, Hist. des comtes du Maine, page 65, Hist. de Mayenne.*

En 1266, la seigneurie d'Ambrières étoit dans la maison du Verger; elle étoit auparavant dans celle de Mayenne, à laquelle elle avoit été donnée par Artus, duc de Bretagne; Philippe II Auguste confirma cette donation en 1199. Voyez *Lobineau, Histoire de Bretagne. Ménage, Hist. de Sablé.*

Elle étoit en 1364, dans celle d'Avaugour; en 1460 dans celle de Maillé; en la même année, Jean Descalle, Anglois, capitaine de Domfront, se disoit seigneur d'Ambrières. En

1513, Olivier de Baraton, seigneur d'Ambrières, de la Roche-Baraton, etc., reçut l'aveu de la terre de la Béraudière, en 1575; Brice de Quincé rendit aveu de la Fénouillère à René du Bellai, seigneur de la Flotte, de Hauterive, Tamboureau et Ambrières; en 1573, Jean de la Ferrière, chevalier de l'ordre du roi, étoit seigneur baron de Tessé, de Vernie et d'Ambrières.

En 1596, le roi Henri IV accorda à René, baron de Froulai, des Lettres d'union des quatre baronnies de Froulai, Tessé, Ambrières et Châteauneuf, dont les trois dernières lui étoient échues de la succession de Thomasse de la Ferrière sa mère, et d'érection en comté, sous le nom de Tessé, sans changement de ressort ni de mouvance, qui est au duché de Mayenne. Au mois d'avril, M. le maréchal de Tessé obtint, du roi Louis XIV, de nouvelles Lettres d'érection de ces mêmes terres en comté. Voyez *Lavardin.*

Le seigneur actuel d'Ambrières est M. le comte de Tessé.

Sous le règne du roi Charles VII, les Anglois, au nombre de 1000 ou 1200, commandés par Henri Blanche, s'étant retranchés dans Ambrières, tenoient tous le pays voisin en contribution. Ambroise de Loré entreprit de les combattre; il les surprit avec tant d'avantage, qu'avec quatre vingts cavaliers, et autant de fantassins, il les battit et les contraignit d'abandonner leur camp; leur commandant fut pris et conduit prisonnier au château de Sablé. *Blondeau, Hommes Illustres, pag. 13, Supplément. Hist. de Sablé, M. S.*

Environ l'an 1451, les Anglois qui tenoient la ville de Sainte-Susanne, ayant été défaits entre le fort d'Ambrières (1) et celui de la Croisille, furent obligés de se rendre aux Manceaux, qui les firent prisonniers de guerre. *Courvaisier, page 726.*

AMNÉ, gros bourg de l'Archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie; pour s'y rendre, il faut aller à Fay, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Amné à Vallon, M. l. 1 3/4; Loué, M. l. 1 1/4; Conlie, M. l. 2 1/4; Sillé, M. l. 4; la Suze, M. l. 4; Coulans, l. 1 1/4; Saint Julien-en-Champagne, l. 1; Bernay, M. l. 1; Ruillé, l. 1/2; Epineu, l. 1; Longné, l. 1/2; Brain, l. 1 3/4.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation de l'abbé de Fontgombaut. Il y a 450 communians.

Il y a, dans l'église, la prestimonie des Monceaux, estimée 20 liv., à la présentation du curé, du procureur de fabrice, et d'un parent du fondateur.

Il y a dans la paroisse de prieuré le Montlivois, estimé 900 liv. à la présentation de l'abbé de Fontgombaut; la cha-

1. Il s'agit d'Ambriers, village de la paroisse de Voutré, et non de la ville d'Ambrières.

pelle du château de Milon, à la présentation du seigneur ; et celle du château des Bordeaux à la présentation du seigneur du dit lieu.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge. Il y a quelques vignes, dont le vin est de petite quantité. Il y a aussi des bois. La paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Doucelle, et à l'Ouest par la rivière de Vègre, qui nourrit d'excellent poisson.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Milon qui appartient à madame la marquise de Broc.

Il y a dans la paroisse d'Amné, la terre et le château des Bordeaux ; ce château a été rebâti depuis quelques années, par M. de Courceriers, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis de la maison du Bois. Voyez *sa généalogie à l'article Courceriers.*

ANCINES, bourg de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chérencé, l. 1 3/4 ; Teillé, l. 2 3/4 ; Montbisot, l. 1 ; la Guierche, l. 3/4 ; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4 ; Coulaines, l. 1 3/4 ; Mans, 1/4.

Il y a d'Ancines à Alençon, M. l. 2 ; Mamers, M. l. 3 1/4 ; René, M. l. 2 1/4 ; Fresnay, M. l. 3 1/4 ; Beaumont, M. l. 3 1/2 ; Souvigné, l. 1 ; Livet, l. 3/4 ; Neuchâtel, l. 1 1/4 ; S. Rigomer-des-Bois, l. 1/2 ; Chamfleuri, l. 1 ; Cherisay, l. 1 1/4 ; Bourg-le-Roi, l. 1 ; Roessé-Fontaine, l. 1 ; la forêt de Perseigne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Église du Mans.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Rouvigni.

ANTENAISE (la Chapelle), bourg de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Oüette, élection de Laval, à l'O. S. O. p. O. du Mans dont il est éloigné de quatorze lieues un quart ; pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Rainsoin, l. 2 3/4 ; Estival, l. 4 1/2 ; Chemiré en Charnie, l. 1/2 ; Epineu le Chevreuil, l. 1 1/4 ; Coulans, l. 2 1/4 ; Fay, l. 1 1/4 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Chapelle-Antenaise à Laval, M. l. 2 ; Monseurs, M. l. 2 ; Evron, M. l. 4 1/4 ; S.-Ouen-des-Toits, M. l. 3 3/4 ; Loiron, M. l. 4 1/2 ; S. Cenerè, l. 1 ; Gènes, l. 1 3/4 ; Châlon, l. 1 1/4 ; Sacé, l. 1 1/2 ; Monfoulour, l. 1 1/4 ; S. Jean-sur-Mayenne, l. 1 1/2 ; Louverné, l. 1 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de Saint-Vincent. Il y a 700 communians.

Il y a au château d'Antenaise une chapelle.

La seigneurie de paroisse est annexée au château qui

appartient aux héritiers de M. de Montesson, mort sans enfans en 1770.

La paroisse d'Antenaise est arrosée au S. du N. E. par le ruisseau de Barbé, et à l'O. par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'avoine et du carabin.

Il y a des landes.

Il y a apparence que l'ancienne maison d'Antenaise tire son nom de cette paroisse, on le lui a donné.

La maison d'Antenaise est incontestablement une des plus anciennes de la province du Maine. Le premier seigneur d'Antenaise dont on ait connaissance est Guillaume, qui, selon de Quatre-Barbes dans la généalogie de sa Maison, vivoit en 880, et fut père (1) de Hamelin d'Antenaise, qui fonda le prieuré de Basougers près Laval.

Dans le catalogue des seigneurs qui se croisèrent en 1158, avec Geofroy IV de Mayenne, on trouve *Henricus de Altanosa et Radulfus de Atanasia. Ménage, Hist. de Sablé, page 179.*

Les seigneurs d'Antenaise firent de grands dons à l'abbaye de Bellebranche, fondée en 1150 par Robert, baron de Sablé. *Courvaisier, page 456. Bondonnet, page 551. Ménage. Supplém. Hist. de Sablé. M. S.*

La seigneurie d'Antenaise a été possédée par l'ancienne maison de Chamaillard, dont le roi heureusement régnant est sorti. Voyez *l'article Beaumont-le-Vicomte* (2).

Les anciens seigneurs d'Antenaise portoient d'argent à la croix de gueule, cantonée de quatre roses de même. D'Antenaise moderne porte d'argent à trois bandes jumelées de gueule.

ANTOIGNÉ (3), bourg de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabille, élection de Normandie, au N. P. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuilli-le-Vendin, l. 1 3/4; S. Aignan, l. 1; Vilpail, l. 3/4; S. Mars-du-Désert, l. 3 3/4; Mont S. Jean, l. 1 1/4; Pezé, l. 1 1/2; Neuvillalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a d'Antoigné à Madré, M. l. 1 1/4; Couptrain, M. l. 1 1/2; la Ferté-Macé, M. l. 1 1/2; Septforges, M. l. 2 3/4; Las-

1. Guillaume d'Anthenaise fut père de Gauscelin qui eut pour fils Hamelin.

2. La terre d'Anthenaise sortit de la famille de ce nom, par suite de mariage d'Emmanuelle d'Anthenaise, fille et héritière d'Hamelin III d'Anthenaise, seigneur dudit lieu, Basougers, Bouère, la Cantière, etc. avec Jean Chamaillard, chevalier, seigneur de Pilmil, de Montambert et de Trélazé. De leur union est sorti à la 6e génération Henri IV, roi de France.

La terre d'Anthenaise appartient aujourd'hui à M. Arthur d'Argencé, du chef de sa femme, née Noémi Le Tourneurs.

3. On écrit et on prononce aujourd'hui Antoigny.

sai, M. l. 3; S. Ouën-le-Brisoul, l. 1/2; Magni-le-Désert, l. 1 1/4; Bagnolles, l. 1 1/4; Tessé, l. 1 1/4; Couterne, l. 3/4; Méhoudin, l. 1/2; Bois de Magni, l. 1/4.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Le bourg est situé sur un gros ruisseau nommé de Moré.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montceaux, et relève de la baronnie de la Ferté-Macé.

ARCHAMP (l') (1), bourg dans l'archidiaconé de Laval, du doyenné d'Ernée, au N. O. P. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Commer, l. 6 1/2; Mésangé, l. 3 1/4; S. Julien-en-Champagne, l. 7 1/2; Chaufour, l. 1 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de l'Archamp à Ernée, M. l. 2; à Landivi, M. l. 2 3/4; à S. Denis-de-Gastines, M. l. 2 1/4; à Montaudin, M. l. 1/2; à Fougerolle, M. l. 2 3/4; à Gorron, M. l. 3 1/4; à Carelles, l. 1 3/4; à Lévaré, l. 2; à S. Bertevin, l. 1 1/4; à S. Ellier, l. 1; à la Pélerine, l. 1 1/2; sur la frontière de Bretagne.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1500 communians.

Il y a la chapelle de la Poupardière, estimée 165 liv. à la présentation du seigneur.

Il y a dans la paroisse de l'Archamp, dont le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin et des fruits à cidre, deux petits ruisseaux, dont l'un, à l'Est, forme un petit étang, et l'autre à l'Ouest, en forme trois.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame la marquise de Créqui, qui est de la maison de Froulay. Voyez *sa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte*.

Généalogie de la maison de Créqui.

La maison de Créqui est très ancienne ; elle a pris son nom de la seigneurie de Créqui en Artois. On croit qu'Arnoul fut le chef de cette maison.

Arnoul sire de Créqui, dit le Barbu, mort en 897, eut Odoacre qui suit :

Odoacre de Créqui laissa Arnoul II qui suit :

Arnoul II de Créqui, dit le Borgne, parce qu'il perdit un oeil en combattant pour le comte de Flandre, en 937. Il épousa Valbruge d'Arquens, dont Baudoin, qui suit : Mahaud, femme d'Adolphe, comte de Boulogne; Yoland et Constance.

Baudoin I de Créqui, épousa Blanche d'Anguien, dont Bau-

1. La véritable orthographe est Larchamp.

doin II, qui suit; Valéran, sieur de Ville, qui laissa postérité; et Yoland, mariée au seigneur d'Atrie.

Baudoin II de Créqui, épousa Rosette de Beaumont, dont Arnoul, qui suit, Blanche et Marie.

Arnoul III de Créqui, dit le Chauve, épousa Adèle d'Artrel, dont Ramelin, qui suit : Arnoul, seigneur de Marcoing; Pierre, Baudouin, Jean, Bertrand et Geoffroy.

Ramelin I de Créqui, vivoit en 980. Il épousa Avoie d'Avesnes, dont Baudoin III, qui suit, et Amélabergue, femme de Hugues de Marle.

Baudoin III de Créqui, fut fait baron d'Artois en 1007; il prit ces mots pour devise : *Nul ne s'y frotte*. Il épousa Marguerite de Louvain, dame de Bierback, dont Bouchard, qui suit; Henri, sieur de Bierback, qui laissa postérité; Anne, femme de Guérin de Craon; et Mahot, mariée à Baudouin de Saint-Omer.

Bouchard de Créqui, épousa Richilde de Saint-Paul, dame de Canaples, dont Ramelin, qui suit; Claude, mariée à Philippe, vicomte d'Ypres; et Marguerite, femme de Robert, sieur de Lierre.

Ramelin II de Créqui, seigneur de Canaples, épousa Alix d'Oisy, dont, entr'autres Gérard, qui suit :

Gérard de Créqui, seigneur de Canaples, fit le voyage de la Terre-Sainte avec Godefroi de Bouillon ; il épousa Yolande de Hainaut, dont entr'autres Raoul, qui suit :

Raoul de Créqui, seigneur de Canaples, épousa Mahaud de Craon, dont Baudouin, qui suit; Geoffroi, sieur de Boue, qui laissa postérité de Clémence de Vergi, son épouse; et Ide, femme d'Eustache de Rieux.

Baudouin IV de Créqui, vivoit en 1178. Il épousa Clémence de Croy : dont Philippe, qui suit; Guillaume, prévôt de S. Pierre d'Aire en 1241 ; Guillaume, sieur de Torchi, etc.

Philippe de Créqui vivait en 1236. Il épousa, selon Aubert le Mire, la sœur de Aubert de Péquigni, dont Enguerrand, évêque de Cambrai. Mais d'autres soutiennent qu'il épousa Blanche de Rosni : dont Baudouin, qui suit; Philippe, sieur de Freschin; Jean, tué à la bataille de Courtrai en 1302; et Hugues, tige des seigneurs de Rimboual, de Rouvetel, de Langle, de Vriolant, etc.

Baudouin V de Créqui, seigneur de Canaples, mort en 1270, avoit épousé, 1° Ide de Fosseux, 2° Marie d'Amiens. Il laissa Jean, qui suit; et Enguerrand, évêque de Cambray, puis de Thérouanne en 1306, mort en 1326,

Jean I de Créqui, épousa, 1° Jeanne de Beauvais, 2° Isabeau d'Ailli. Il laissa du premier lit Jean II, qui suit; Guillaume, mort sans alliance; Catherine, mariée en 1327 à Guillaume de Beaupré ; Jeanne, femme du seigneur de Boubers ; Ide qui épousa Hugues de Monchi; et Marie, alliée, 1° à Bertrand de Briançon, 2° à Jean de Beauchamp.

Jean II de Créqui, seigneur de Fressin, mort en 1348, avoit épousé Jeanne de Péquigni, dame de Canaples, dont entr'autres Jean qui suit :

Jean III de Créqui, seigneur de Canaples, épousa Jeanne de Havesquerque dont Jean qui suit ; Renault, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 ; Jacques, religieux à S. Jean-du-Mont ; et Jeanne mariée à Jean, seigneur de Boudeauville.

Jean IV de Créqui, seigneur de Canaples, de Fressin, etc., épousa Jeanne de Roye : dont Raoul, ou Jean, dit Etendart, tué à la bataille d'Azincourt, laissant de *N*... de Montouvillers, sa femme, Antoine, mort jeune ; Jean V qui suit ; Ingelrand ou Enguerrand, abbé de S. Jean-du-Mont, puis de Chercam, mort en 1484 ; Arnoul, seigneur de Neuville, mort sans postérité ; Raulequin, qùi acheta la terre de Douliers, et épousa Jacqueline de Lallain ; Jeanne, seconde femme de Jean de la Trémoille, baron de Dours ; Jeanne, mariée 1° au sire de Vaurai, 2° à Guillaume de Lallain, seigneur de Bignicourt, gouverneur et batlli de Hainault ; Péronne, mariée à Adrien de Rambure ; et Marguerite, religieuse à Bettancourt.

Jean V de Créqui, seigneur de Canaples, chevalier de la Toison d'Or, à la première création qui se fit à Bruges en 1420 ou 1430. Il épousa, 1° Marguerite de Bours, sans enfans ; 2° en 1430, Louise de la Tour-d'Auvergne : dont Jean VI, qui suit ; Jacques, sieur de Pontdormi, mort sans postérité ; François, seigneur de Dourriers, après Rauquelin, son oncle, qui épousa en 1473 Marguerite Blondel, dame de Longuilliers, sans postérité ; Louis, seigneur de Fressin, prévôt et archidiacre de Sainte-Croix de Lièges en 1486 ; Bertrand, chevalier de Rhodes, et Jacqueline, mariée, 1° au sieur de Haplancourt, 2° à Jacques de Beaufort, morte sans enfans.

Jean VI de Créqui, seigneur de Canaples, etc., épousa, 1° en 1478 Françoise de Rubempré ; 2° Marie d'Ambroise, dame de Rissé : il eut du premier lit Jean, qui suit ; Antoine, seigneur de Pontdormi et Coigni surnommé le Hardi, qui épousa Jeanne de Saveuse, dont Anne, mariée à Guillaume du Bellai, sieur de Langei, frère de Martin et de René, évêque du Mans ; Philippe, qui épousa Louise de Lannoi, est tige de seigneurs de Bernieules, de Blépuin et de Hémond (c'est de cette branche de Hémond dont sont les enfants de madame la marquise de Créqui, dame de l'Archamp) ; Catherine, femme de Jean de Neuville, seigneur de Bourbon, et Gabrielle, dame du Mesnil, morte sans alliance ; Jean VI de Créqui, est de son second mariage, Georges, qui fit la branche de Rissé.

Jean VII de Créqui, seigneur de Canaples, prince de Poix, chevalier de l'ordre de S. Michel, épousa en 1497, Jossine de Soissons, dame de Morveil, princesse de Poix, etc., fille et héritière de Jean et de Barbe de Châtillon, dont Jean qui suit ; François, évêque de Thérouanne, mort en 1552 ; Louis, chevalier de Malte. Antoine, évêque de Thérouanne après son

frère; Charles, seigneur de Morveil, qui épousa Madeleine le Picard, sans postérité; François, seigneur de Dourriens, qui fut marié à Jeanne de Clèri, sans enfans; Jacques, abbé de Montolieu; et Marguerite, religieuse.

JEAN VIII de Créqui, seigneur de Canaples, etc., mort en 1534, avoit épousé en 1525 Marie d'Assigni, dame de Boisjoli, dont Jean IX, qui mourut jeune, ayant été fiancé avec Henriette de Savoye; Antoine, cardinal, évèque de Nantes, puis d'Amiens, abbé de S. Julien de Tours; Louis, seigneur de Pontdormi, tué à la bataille de S. Quentin en 1557, et Marie qui suit.

MARIE de Créqui, épousa Gilbert de Blanchefort, d'une noble et ancienne maison, qui donna au commencement du seizième siècle un Grand Maître de Rhodes, nommé Gui; ils eurent Antoine qui suit.

ANTOINE de Blanchefort, dit de Créqui, devint héritier du cardinal de Créqui, à condition que lui et sa postérité porteroient le nom et les armes de Créqui. Il épousa Christine d'Aguerre : dont Charles, qui suit; Christine d'Aguerre épousa en secondes noces François-Louis d'Agout, comte de Sault, dont elle eut Louis et Philippe, morts sans postérité; Louis d'Agout donna ses biens à sa mère, et elle les donna à Charles de Créqui, son fils.

CHARLES de Créqui, seigneur de Canaples, prince de Poix, duc de Lesdiguière, pair et maréchal de France, comte de Sault, chevalier des ordres du roi, fut tué d'un coup de canon à Brême, assiégé par les Espagnols en 1638. Il avait épousé en 1595, 1° Madeleine de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguière, connétable de France, et de Claudine de Bérenger, 2° Françoise, sœur de sa première femme : il eut de son premier mariage François, qui suit; Françoise, mariée en 1609 à Maximilien II de Béthune, morte en 1657; Madeleine qui épousa en 1617 Nicolas de Neuville, maréchal, duc de Villeroi, et Charles II, de Créqui, dont il sera parlé ci-après.

FRANÇOIS de Créqui, dit de Bonne, duc de Lesdiguière, etc., chevalier des ordres du roi, fut substitué au nom et aux armes de Bonne; il mourut en 1677. Il avoit épousé : 1° Catherine de Bonne, sa tante, sans enfans, 2° en 1632, Anne de la Madeleine, marquise de Ragni, fille unique de Léonor et de Hippolite de Gondi, dont il eut François-Emmanuel qui suit :

FRANÇOIS-EMMANUEL, duc de Lesdiguière, épousa Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, dont Jean-François-Paul, qui suit.

JEAN-FRANÇOIS-PAUL, duc de Lesdiguière, né en 1678, épousa en 1686, Louise-Bernardine de Durfort, fille de Jacques-Henri, duc de Duras; il mourut à Modène, sans enfans, en 1703, âgé de 24 ans. Alphonse de Créqui, comte de Canaples, lui succéda au duché de Lesdiguière, il mourut en 1711, âgé de 85 ans, sans postérité de Gabrielle-Victoire de Rochechouart, qu'il avoit épousée en 1702.

CHARLES II de Créqui en Canaples, fils de Charles I, seigneur de Canaples, prince de Poix, duc de Lesdiguière, etc., et de Madeleine de Bonne, mourut en 1630 d'une blessure qu'il avoit reçue au siége de Chambéry. Il avoit épousé, en 1620, Anne de Roüre, morte en 1686, dont il eut Charles III qui suit; François, mort jeune, Alphonse, comte de Canaples, qui devint duc de Lesdiguière, dont il est parlé ci-dessus; et François qui suivra.

CHARLES III de Créqui, duc de Créqui, pair de France, prince de Poix, chevalier des ordres du roi, mort en 1687. Il avoit épousé Armande de Saint-Gelais, fille du seigneur de Lansac, marquis de Balon, morte en 1709, dont Madeleine qui suit :

MADELEINE de Créqui, morte en 1707, avoit épousé en 1675, Charles-Belgique-Holland de la Trémoille, prince de Tarente et de Talmont, duc de Thouars : dont Charles-Louis-Bretagne, aïeul de M. le duc de la Trémoille, comte de Laval. Voyez article *Laval*.

FRANÇOIS, sire de Créqui, marquis de Marines, maréchal de France, quatrième fils de Charles II, mourut en 1687. Il avoit épousé Catherine de Rougé, fille de Jacques, seigneur du Plessis-Bellière, et de Susanne de Brac : dont François-Joseph qui suit; et Nicolas-Charles, mort sans alliance en 1696.

FRANÇOIS-JOSEPH, marquis de Créqui, tué au combat de Lazara en Italie, en 1702, avoit épousé, en 1683, Anne-Charlotte d'Aumont, dont il eut trois filles mortes jeunes.

Dictionnaire de Moreri, éditions de 1687 et 1759.

En l'an 1330, Gui de Laval, évêque du Mans, présenta requête au pape Jean XXII, pour lui demander qu'il lui fût permis d'annexer à la manse de l'évêché, les églises paroissiales de l'Archamp, Segrie et S. Pierre des Landes ; ce pape la lui accorda et lui en fit expédier les bulles, onzième jour de juin, la quatrième année de son pontificat, *Courvaisier, p. 568.*

Le sol de la paroisse de l'Archamp, produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a des landes et des prairaies.

ARÇONNAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Lignières, élection du Mans, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chérisai, l. 3/4 ; Piacé, l. 2 1/2; Baumont, l. 1 ; St-Marceau, l. 1 1/4; la Bazoge, l. 2 ; le Mans, l. 2 1/2.

Il y a d'Arçonnai à Alençon, M. l. 1 3/4; Frenay, M. l. 5; Beaumont, M. l. 4 1/4 ; Réné, M. l. 3 1/2 ; la Posté-des-Nids, M. l. 3 1/2; Champfleur, l. 1/2; Rigomer-des-Bois, l. 1 ; Lignière-la-Carelle, l. 1 1/2; le Chevain, l. 1; Hellou, l. 1 1/4; Berus, l. 3/4; S.-Germain-de-Corbie, l. 3/4; St-Paterne, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau, et à l'Ouest par un autre.

La cure estimée 1000 liv. est à la présentation de l'abbé de Tiron. Il y a 250 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et du seigle.

Il y a des bois, des landes et des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Polmier de Bouillon (1).

L'évêque Jean de Tanlai partit du Mans en 1279, qui étoit la première année de son pontificat, pour aller consacrer l'église d'Arçonnai ; ses ennemis, à la tête desquels étoient Amaulry de Juillé, Jean de Mondamer, seigneur des Sept-Forges, et Jourdan de Beaupreaux, seigneur de Fougeroles, l'ayant su, ils se cachèrent dans la vallée de Garenzière, et dans un bois qui était entre Champfleur et Chérissai, pour se saisir de lui au passage. L'évêque en ayant été averti par Robert des Usages et Guillaume de Malemouche, ses vassaux, prit le chemin de la Forêt de Perseigne, qu'il traversa ; et s'en retourna au Mans, où à son arrivée il lança ses excommunications contre eux. *Courvaisier, p. 536.*

ARDANGE, bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à St-Thomas-de-Courceriers, l. 2 3/4 ; St-Pierre-de-la-Cour, l. 1 1/2 ; Cures, l. 4 1/4 ; Lavardin, l. 1 1/4 ; Mans, l. 3.

Il y a d'Ardange à Mayenne, M. l. 3/4 ; Lassai, M. l. 2 3/4 ; Bais, M. l. 2 ; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 ; Madré, M. l. 3 3/4 ; Champgenéteux, l. 1 ; Courcité, l. 2 1/2 ; Loufougère, l. 1 ; le Ham, l. 1 1/2 ; le Ribai, l. 1 1/2 ; le Horp, l. 1 3/4.

La cure estimée 1000 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 530 communians.

Ardange est situé sur un petit courant d'eau, et arrosé, à l'Est, par un petit ruisseau qui forme trois étangs.

Il y a dans la paroisse des pacages, des bois et des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. On y cultive des arbres fruitiers.

La seigneurie de paroisse, appartient, par engagement du roi, à M. le duc de Pras'in (2). *Voyez sa généalogie à l'article Ste-Suzanne.*

ARDENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. S. E.

1. La famille Paulmier de Bouillon était une famille noble dont les membres résidaient aux environs d'Alençon.

2. Les seigneurs de la paroisse habitaient quand ils venaient dans le pays, leur château de la Chasseguerre. Ce château avait été acheté avec les terres voisines de Jean François d'Averton comte de Belin par

du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 2; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a d'Ardenai à Montfort, M. l. 1 1/2; Torigné, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 3/4; Connerré, M. l. 2; Bouloire, M. l. 2; Surfont, l. 3/4; Nuillé-le-Jalais, l. 1 1/4; le Breil, l. 1; Soulitré, l. 1/2; St-Denis-du-Tertre, l. 1/2; St-Mars-la-Brière, l. 1; Challes, l. 1 1/2; Volnay, l. 1 1/2; St-Mars-de-Loquenay, l. 1 3/4.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans; il y a 170 communians.

L'étendue de la paroisse est d'environ une lieue du Nord au Sud, et d'environ demi-lieue de l'Est à l'Ouest. Elle est arrosée du Nord à l'Ouest par le ruisseau de la Mérise, et de l'Ouest au Sud, par celui de la Sourisse. Le ruisseau de la Mérise passe par le bourg et se décharge dans ceux de la Sourisse et du Narais, qui nourrissent de la truite et des écrevisses. Il y avoit autrefois plusieurs moulins sur ces ruisseaux, il n'y en a plus que deux qui dépendent de la seigneurie.

Il y a dans la paroisse, sept métairies et trois bordages.

Le sol est varié : on y trouve de la marne blanche et dure; sur les hauteurs il produit du froment; dans la plaine, il produit du seigle et du carabin; il y a des prairies sur les ruisseaux; plus des deux tiers de la paroisse sont en landes; on y nourrit des troupeaux de brebis, dont la laine est très fine. Le gibier est de bonne qualité; la perdrix grise y est plus commune que la rouge; il y a du lièvre et du lapin. La seigneurie de paroisse est annexée au château d'Ardenai, rebâti à la moderne depuis trente et quelques années, sur les fondements de l'ancien. Ce château est entouré de beaux fossés secs; il est accompagné d'un grand et beau jardin, clos de murs, et d'un taillis d'environ cent cinquante arpens.

Le fief d'Ardenai s'étend dans les paroisses de Soulitré, dont il donne la seigneurie; de St-Denis-du-Tertre, dont il est suzerain; de St-Mars-la Brière, de Surfond, de Bouloire, de Torigné, du Breil, du Pont-de-Gênes, de Conneré et de Lombron, et a Haute Justice : la principale partie de ce fief reporte à Montfort, et le reste à St-Aignan.

La terre d'Ardenai a donné son nom à une famille qui vivoit dans le quinzième siècle, elle passa, en 1581, dans la famille de Guyot, par le mariage de Charles de Guyot, avec Rolande d'Ardenai, et en 1587, en celle de Lenfernat, par le mariage de Jacques de Lenfernat avec N... de Guyot. En 1654, les de Lenfernat vendirent cette terre à Susanne de Voisins, veuve

Brandelys II marquis de Champagne, 1592. Les de Champagne et leurs successeurs possédaient en outre dans la paroisse de Hardange, la terre du Layeul acquise des Le Verrier, dont le seigneur avait droit de haute moyenne et basse Justice.

Voir plus loin au mot Hardange un second article sur cette paroisse.

de Louis le Vasseur, et mère de Louis-Gaspard le Vasseur qui suit.

Louis-Gaspard le Vasseur, chevalier, épousa Amarante Ouyer de Meyrop, dont un garçon; Amarante, morte religieuse; et Elisabeth qui suit.

Elisabeth le Vasseur, épousa François Huguet de Sémonville, commandeur des ordres du Mont-Carmel et de St-Lazare : dont Charles-François qui suit.

Charles-François Huguet de Sémonville, conseiller d'honneur au parlement de Paris, n'a point pris d'alliance. En 1767 il vendit la terre d'Ardenai à M. Jean-Baptiste-Jacques Le-Prince (1), conseiller, secrétaire du roi, et à dame Marie Desportes son épouse (2).

Les anciens seigneurs d'Ardenai faisoient possession de la religion prétendue réformée ; ils avoient un temple bâti proche l'église. Le 21 mars 1665, la chambre de l'Edit défendit aux habitans protestans de faire leurs exercices pendant la célébration du service divin dans l'église catholique, dont ils troubloient les cérémonies par le bruit de leurs chants; elle leur défendit aussi de faire les enterremens en plein midi, mais seulement le matin et vers le soir, et de travailler publiquement les jours de fêtes, et d'aller au cabaret pendant le service divin, le tout sous peine de 500 livres d'amende. Le 14 août de la même année, la même chambre rendit un arrêt sur les conclusions du procureur-général, qui condamna la dame de Voisins, veuve le Vasseur, à faire démolir, à ses frais, le temple d'Ardenai, jusqu'à la voûte qui avoit servi à mettre les corps des seigneurs d'Ardenai, de leurs femmes et de leurs enfans décédés. Le même arrêt permet à la dite dame de Voisins de conserver environ trois toises dans l'emplacement dudit temple, fermées de muraille de quatre pieds de hauteur, pour servir de cimetière à ceux de ladite religion, avec défense de s'en servir à d'autres usages; il permet aussi à ladite dame, et à sa famille, l'exercice de la religion prétendue réformée dans son château d'Ardenai, ce qui eut lieu jusqu'à la mort de Louis-Gaspard le Vasseur, en 1682.

M. le Prince, seigneur actuel d'Ardenai, m'a fourni un Mémoire.

ARGENTRÉ, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. S. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à l'étang de la Ramée, l. 1 3/4; Longné, l. 7 1/4; Brains, l. 3/4; Coulans, l. 1 1/2; Fay, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

1. La famille Le Prince est une vieille famille commerçante originaire du Perche.

2. Jean-Baptiste Le Prince d'Ardenay est l'auteur de mémoires très intéressants sur le Mans et la province du Maine, publiés en 1880.

Il y a d'Argentré à Monseurs, M. l. 2; Evron, M. l. 4; Ste-Susanne, M. l. 4 1/4; Laval, M. l. 2; Mellay, M. l. 4; la Chapelle-Rainson, l. 2; S. Ceneré, l. 1; la Chapelle-Antenaise, l. 1; Louverné, l. 1 1/4; Bonchamp, l. 3/4; Louvigné, l. 1; Sougé, l. 1 1/4.

La cure qui est un prieuré régulier de l'ordre des Chanoines réguliers, estimée 2400 liv. est à la présentation de l'abbé de Toussaint d'Angers. Il y a 1400 communians.

Il y a à Argentré trois chapelles, 1° celle de Martigné, estimée 200 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; 2° celle de St Pierre, estimée 225 livres, à la présentation du seigneur évêque du Mans; 3° celle de la Terrasserie, estimée 35 liv., à la présentation de *N*... le Bec, issu d'un Rousseau.

La paroisse est arrosée au Nord par le ruisseau de Froide-Fontaine, à l'Est par la rivière de Jouanne, à l'Ouest par le ruisseau Barbé, et au Sud par un petit courant d'eau.

Le sol produit peu de froment, du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des prairies et des landes.

La seigneurie de paroisse, appartient à M. de Bercé, demeurant à Laval.

Courvaisier rapporte, sur la foi d'un manuscrit, que S. Thuribe, second évêque du Mans, consacra l'église d'Argentré (de Argentorato), et la rendit sujette à l'église du Mans, obligeant le supérieur de payer tous les ans, trois livres de cire, quatre pintes d'huile, et la quatrième partie des blés et des vins qu'il recueillerait, pour la nourriture des prêtres et des pauvres. *Courvaisier, pag. 79.*

ARNOUL (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château du Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château du Loir, au S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Artins, l. 3; la Chapelle-Gaugain, l. 1 1/2; St-Georges-de-Lacoué, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 3/4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Arnoul à Montoire, M. l. 1 3/4; Lavardin, M. l. 1 1/4; Vendosme, M. l. 3 3/4; Bessé, M. l. 4 1/2; la Chartre, M. l. 5 3/4; Ambloi, l. 1 1/2; Sanières, l, 1; St-Oustrille, l. 1 3/4; S.-Pierre-du-Bois, l. 1 1/4; le Blésois, l. 1/4.

La cure estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S.-Georges-du-Bois. Il y a 240 communians.

Il y a une chapelle dite de la Madeleine, près le Fresne, estimée 75 liv., à la présentation de l'abbé de S.-Georges-du-Bois.

S. Arnoul est situé sur un ruisseau qui coule du Sud-Est au Nord-Est.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des prés, des bois et des landes.

La seigneurie de la paroisse appartient à M. de Marizy.

ARQUENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Sauge, l. 2 1/2; Mareil en Champagne, l. 4; Crannes, l. 1 3/4; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a d'Arquenai à Laval, M. l. 3 1/2; à Grez-en-Bouère, M. l. 2 3/4; à Chemeré-le-Roi, M. l. 2; à la Bazoge de Chemeré, l. 1; Basougers, l. 1/2; Parenay, l. 1/4; Entrames, l. 2; Maisoncelle, l. 1 1/2; le Bignon, l. 1; S. Denis-du-Maine, l. 1.

Le cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé de Marmoutier; il y a 700 communians.

Il y a à Arquenai la chapelle de la Charbonnière, estimée 70 liv.; celle de-Marboué-la-Bruère, estimée 80 liv., et celle de Vaugautier ou Vauberger, estimée 45 liv.

L'évêque Martin Berruyer, qui siégea au Mans depuis 1449 à 1464, conféra à Jean Echart ou Echivart, ou, selon le manuscrit de Coulaines, Esquevart, une prébende dans son église; il fut ensuite pourvu d'une prévôté en l'église de S. Martin de Tours. Il était né à Arquenai, fils d'un médecin, et frère de Michel Echivart, du conseil et du ministère duquel l'évêque se servait en ses affaires d'importance. Le roi nomma Jean Echart à l'évêché de Cisteron: Jean Echart prend la qualité de prévôt de l'église de Tours, dans la fondation qu'il fit d'un hôpital dans le bourg d'Arquenai, pour loger les pèlerins qui venoient visiter la chapelle de S. Sulpice, bâtie dans le cimetière; il donna l'administration de cet hôpital à Jean Echart, son neveu, et à tous les aînés de sa famille, les obligeant à une étroite résidence. Mais les pèlerinages ayant cessé, et l'aumônier (c'est ainsi que se nommoit le chapelain) jouissant lui seul de tous les biens de cet hôpital, le curé d'Arquenai et le procureur de la fabrique, qui étoient devenus les présentateurs de cette administration par l'extinction de la famille Echart, donnèrent, en 1682, du consentement des habitans, les biens de cette fondation à l'hôpital de S. Louis de Laval, qu'on faisoit bâtir alors, pour élever et faire apprendre des métiers aux pauvres enfans, et se retinrent le droit d'en nommer un, et les fondations de la chapelle. *Courraisier, page 739. Cœnomania.*

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle, peu d'orge, peu d'avoine et peu de carabin; on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers, dont le cidre est très bon; il y a dans la paroisse le bois Bergaut, contenant environ trois cens arpens, dont on tire de beaux chênes pour la marine; ce bois se nommoit autrefois la forêt de Guillery. On y cultive du lin avec assez de succès.

Il n'y a dans la paroisse qu'un courant d'eau qui sèche tous les étés. On a remarqué que quand l'eau coule par dessous une planche, qu'on appelle le Pont de la Grange, et ce avant Noël, l'année n'est pas fertile; et que lorsqu'elle n'y coule point, elle

est abondante : la raison en est sensible ; le pays est très plat ; lorsqu'il arrive de grandes pluies avant Noël, l'eau croupit dans les champs et fait pourrir le blé.

Il y a dans la paroisse 45 métairies, 72 closeries et beaucoup de maisons.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Champfleuri, qui appartient à M. de Farci, seigneur de Pontfarci ; en 1660, la seigneurie d'Arquenai appartenoit à Philippe de Bouillé, comte de Créance. *Mémoire de Madame de la Chaux.* Le château de Champfleuri, éloigné de demi-lieue du bourg, est bien bâti et décoré de belles avenues, de promenades en charmilles et de fossés ; il y a une chapelle fondée.

Il y a deux autres terres dans la paroisse, celle de Laubinière et celle de la Vaugottière (1) ; il y a une chapelle fondée dans cette dernière. Il y avoit autrefois deux autres terres bâties, appartenant à M. de Farci, l'une nommée Montavalon, laquelle a été démolie depuis trente ans ; l'autre la Grande-Motte, dont il ne reste aucun vestige que les fossés : ce château fut rasé en 1433, aussi bien que celui de Mailai, par le comte d'Arondel, anglois. Il y a encore des fortifications de ce temps-là en quatre différens endroits de la paroisse.

On lit dans la Satire Ménippée qu'autrefois le bourg d'Arquenai étoit considérable : mais que, dans le temps de la Ligue, le régiment de Commeronde, composé de sept à huit cens hommes, après avoir couru et pillé tout l'Anjou et le comté de Laval, se logea sur la fin du mois d'avril dans le bourg d'Arquenai, appartenant à M. de Rambouillet, qu'il pilla l'église, y fit un meurtre et une infinité d'autres sacrilèges abominables ; qu'il emporta les chapes, les bannières et les reliquaires qu'il vendit aux religieux d'Evron, et les calices, burettes et la croix d'argent à ceux de Veige : ce qui fut cause que le service divin fut interrompu pendant quelque temps. Depuis ce temps, l'église a été bien réparée ; en sorte qu'elle est aujourd'hui une des mieux décorées du canton.

Les lièvres, lapins et perdrix, tant rouges que grises, sont très communs dans la paroisse d'Arquenai, dans laquelle passe le chemin royal de Laval à Tours, entrepris en 1759.

M. Guérif, curé, m'a fourni un Mémoire.

ARTINS, bourg et paroisse des quarante cures du chapitre de l'église du Mans, situé dans l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. 1 1/2 ; S. Georges-de-Lacoué, l. 2 ; Parigné-l'Evêque, l. 4 3/4 ; Pontlieue, l. 2 1/2 ; Mans, l. 1/2.

Il y a d'Artins à Montoire, M. l. 1 3/4 ; Lavardin, M. l. 2

1. Le vieux logis très spacieux existe toujours.

1/4; Bessé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3 3/4; S. Jacques-des-Guérets, l. 3/4; Troo, l. 1; Sougé, l. 1/2; Poncé, l. 1 1/2; Couture, l. 1; les Essarts, l. 1; les Hayes, l. 1; Ternai, l. 3/4.

La cure estimée 800 liv. est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 300 communians.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; il y a des vignes. Artins est situé sur la rivière du Loir, qui est bordée de bonnes prairies.

Courvaisier, p. 62, et Bondonnet, p. 71, rapportent que S. Julien, premier évêque du Mans, détruisit à Artins, par le signe de la croix, un temple dédié à Jupiter, brisa l'idole et chassa un effroyable dragon, à qui ce temple servait de repaire; que ce saint délivra les prisonniers et ressuscita deux morts en présence d'Anastase et de Jovinien, deux puissans seigneurs du pays. Dom Denis Briant, dans son *Cenomania*, regarde ces traits d'histoire comme inventés à plaisir.

ASNIÈRES, bourg et paroisse des quarante cures de l'église du Mans, dans l'archidiaconé de Sablé, doyenné de Brulon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Pilmil, l. 2 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Asnières à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. 3; Poillé, M. l. 1; Brulon, M. l. 1 3/4; Grez-en-Bouère, M. l. 4 1/2; Avoise l. 1/2; M. Tassé, l. 1 1/4; Fontenai, l. 1/2; Juigné-Verdelle, l. 1; Auvers-le-Hamon, l. 2.

La cure estimée 550 liv. est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 450 communians.

Il y a à Asnières deux chapelles fondées, celle de l'Onglée, estimée 30 liv. à la présentation du seigneur du lieu; et celle de la Perrinière estimée 5 liv.

Le bourg d'Asnières est situé sur la rivière du Vègre, qui coupe la paroisse du Nord au Sud; cette rivière nourrit d'excellent poisson, carpes, brochets, perches, brêmes, etc., elle est bordée de bonnes prairies, et fait tourner plusieurs moulins qui appartiennent au seigneur.

Le sol est de deux natures, l'une bonne et l'autre très médiocre; dans la bonne on y recueille du froment, du méteil et de l'orge; la médiocre produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a beaucoup de landes dans une partie de la paroisse; on les ensemence tous les vingt ans, et le seigneur, qui en est le propriétaire, lève le champart qui est la septième gerbe.

La seigneurie de paroisse est annexée à la prévôté régale du chapitre du Mans.

Il y a dans la paroisse, la terre de Moulinvieu, assez bien bâtie, et augmentée depuis peu, par MM. Despeaux ou de Sépeaux, qui en sont seigneurs. La maison de Sépeaux est très

ancienne, et alliée à celle de France, par le mariage de *N*... de Montespedon, cousine germaine du fameux maréchal François de Sépeaux, avec François de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Ce maréchal était déjà allié à cette royale maison, par le mariage de sa nièce, héritière d'Estouteville, avec François de Bourbon, comte de S. Paul. Il y a plusieurs branches de cette maison; la principale est celle du marquis de Beaupréau, qui reconnoît pour parens messieurs de Sépeaux, ou Despeaux, seigneurs de la terre de Moulinvieu (1).

Il y a aussi dans le bourg d'Asnières une grande maison avec un fief, dite la cour d'Asnières, qui appartient à la famille Dandigné. Voyez *sa généalogie, à l'article Noyen.*

L'évêque Geoffroi de Laval, qui siégea au Mans depuis 1231 jusqu'à 1234, composa à l'amiable un différend survenu entre les chanoines de son église, et Lisiard, seigneur de Poillé, pour la féodalité d'une métairie dépendante d'Asnières ; le procès se devoit terminer par un duel, si Geoffroi n'eût obligé les parties contestantes de remettre leur querelle à la décision des arbitres. *Courvaisier, page 496.*

Environ l'an 1140, Damase, seigneur d'Asnières, éprouva une punition terrible de la part de Dieu, pour avoir méprisé les avis de Hugues de S. Calais, évêque du Mans. Voyez *cette histoire à l'article Athenai.*

ASSÉ-LE-BÉRENGER, petit bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts (le Mémoire fourni par M. le curé marque dix lieues). Pour s'y rendre, il faut aller à Parenne, l. 2; à Bernay, l. 2 1/2 ; à Chaufour, l. 2 1/4; Mans, l. 2.

Il y a d'Assé à Evron, M. l. 1 1/4 ; à Montseurs, M. l. 3 1/4; à Sainte-Susanne, M. l. 1 1/2 ; à Sillé-le-Guillaume, M. l. 3 ; à S. Georges-de-Foultorte, l. 1/2; à Voûtré, l. 3/4; à Châtre, l. 2 ; à Sainte-Jame-le-Robert, l. 1 1/4 à S. Martin de Connée, l. 2 ; à S. Pierre de la Court, l. 2 ; à Vimarcé, l. 1 3/4.

La cure estimée 700 liv. est une des quarante du chapitre du Mans et à sa présentation. Il y a 400 communians.

Le bourg d'Assé est situé sur la rivière d'Erve, qui partage la paroisse du Nord au Sud, et qui après avoir fourni de l'eau à la Forge de Moncor, à plusieurs moulins à blé, à papier et à tan, se jette dans la rivière de Sarte, à Sablé.

Il y a dans le bourg d'Assé une fontaine nommée de S. Thuribe, qui fournit beaucoup d'eau, et se jette dans la rivière d'Evre, à trente pas de sa source. Voici l'origine que l'on donne à cette fontaine : S. Thuribe, voyageant dans le Bas-Maine, s'arrêta dans un lieu nommé Axiacum, c'est aujour-

1. Voir plus loin article Landivy.

d'hui la paroisse d'Assé-le-Bérenger, où, à la prière des habitants, il fit naître une fontaine miraculeuse. *Courvaisier, page 77. Bondonnet, page 91.* Chacun peut faire les réflexions qu'il jugera à propos sur cette fontaine miraculeuse, qui a sa source à trente pas de la rivière ; le manuscrit, dont cette histoire est tirée, étant farci de fables.

L'église d'Assé est dédiée à S. Thuribe. Le chapitre de l'église du Mans y envoie tous les ans, le jour de la fête de ce saint, qui se solennise le seize d'avril, un chanoine pour faire l'office. Cette église a été consacrée par S. Liboire, évêque du Mans, qui l'obligea de fournir pour le luminaire de la cathédrale une certaine quantité de cire et d'huile, et une somme d'argent pour les gardes de l'église. *Courvaisier, page 96.*

Il y a à Assé une chapelle, dite de la Foucherie, fondée par Jeanne Cornillau, à la présentation du seigneur de Roué.

Le sol de la paroisse n'est pas de bonne qualité : on recueille cependant du froment, du méteil et du carabin aux environs du bourg ; dans tout le reste de la paroisse on ne cultive que du seigle, de l'avoine et du carabin ; dans les étés pluvieux les foins sont gâtés par le débordement des eaux. Les chambres (1) ne sont pas de bonne qualité ; on cultive peu de lin ; le peu de cidre que l'on recueille n'est pas bon.

Il y a dans la paroisse beaucoup de bois taillis ; savoir, ceux de la Frette, dépendans de la seigneurie, et ceux de Crun, d'environ quatre-vingts arpens, dépendans de la seigneurie de Sainte-Jame-le-Robert.

L'étendue de la paroisse est d'environ trois quarts de lieue autour du clocher ; il y a dans cette étendue trois moulins à blé, dont deux sur la rivière d'Erve et un sur le ruisseau de Rouperroux. Le gibier de toutes espèces y est excellent, mais peu commun, les fiefs n'étant point gardés. Il y a quinze métairies et trente bordages.

La seigneurie de paroisse est une châtellenie, appartenant au chapitre de l'église du Mans, qui est gros décimateur dans la paroisse, avec haute, moyenne et basse justice, exercée par un bailli, un procureur-fiscal et un greffier, et reporte par appel à la sénéchaussée du Maine (2).

Il y a à Assé la terre de Rouperroux, appartenant au chapitre du Mans, et celle de la cour en Assé qui appartient à la famille de Mondagron.

Il est porté dans le livre blanc du chapitre de l'Eglise du Mans, que du temps de l'évêque Guillaume Passavant, environ l'an 1160, Hébert le Bérenger donna au chapitre du Mans la terre d'Assé, et que cette donation fut confirmée par Henri II, roi d'Angleterre. Celui qui était alors doyen du chapitre se nommait Hardouin. Les actes de cette concession et confirma-

1. Les chanvres.
2. Il a existé une famille d'Assé. On cite un Payen d'Assé qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, ou il posséda des terres.

tion sont dans ce livre blanc, page 21. Courvaisier rapporte ce fait autrement. Il dit que Hugues, trente-septième évêque du Mans, autorisa de son seing la transaction qui fut faite entre les chanoines de la cathédrale et Hébert Bérenger, touchant la partition du revenu d'Assé, le droit de prévôté et les traites foraines de cette terre, qu'il avoit donnée, quelque temps auparavant, au chapitre; cette transaction fut depuis confirmée par l'évêque Guillaume son successeur à l'évêché et vérifiée par Henri, roi d'Angleterre. *Courvaisier, page 439.*

M. de Moré, curé alors d'Assé, m'a fourni un Mémoire.

ASSÉ-LE-BOISNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. du Mans dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Moitron, l. 2; Ste Sabine, l. 2 3/4; S. Saturnin, l. 2 1/4; Mans, l. 1 1/4.

Il y a d'Assé à la Posté-des-Nids, M. l. 2 1/4; Fresnai, M. l. 1; Beaumont, M. l. 3 1/4; Sillé, M. l. 3 1/2; Gesvres, M. l. 2 1/2; Sougé-le-Ganelon, l. 1/4; Douillet, l. 1 1/4; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 1/4; S. Victeur, l. 3/4; Petit-Oisseau, l. 1 1/2; Béton, l. 1 3/4; Gênes-le-Gandelin, l. 1; Moulins du Carbonnel, l. 1; S. Léonard-des-Bois, l. 1.

La cure estimée 800 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1000 communians.

Il y a un prieur régulier estimé 1200 liv. à la présentation de l'abbé de S. Vincent.

Il y a à Assé cinq chapelles fondées : celle de S. Christophe, estimée 40 liv. à la présentation du seigneur; celle de Sainte-Anne, ou Notre-Dame, estimée 15 liv. à la présentation du seigneur; celle de Sainte-Barbe, estimée 5 liv.; celle de Sainte-Catherine, estimée 10 liv.

Il y a aussi les prestimonies Belin, néant, de S. Mathieu, estimée 15 liv., et de Ste-Marguerite, néant.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte d'Argouges; en 1710 Jérôme d'Argouges, chevalier, baron du Plessis d'Argouges, etc., étoit maître des requêtes honoraire, et lieutenant civil du Châtelet; en 1662 ou 63, le marquis d'Argouges étoit capitaine des chevaux-légers Dauphins et brigadier d'armée; en 1736, M. d'Argouges, comte de Grateau, était lieutenant du roi au baillage de Caen; en 1748, le 10 mai, M. le comte d'Argouges fut fait maréchal de camp. *Etat de la France de 1736. Etat Militaire de 1766.*

Il y a marché à Assé-le-Boisne.

La paroisse d'Assé est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme deux étangs, à l'Ouest par un autre, et au Sud par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin; il y a beaucoup de prairies, de bois et de landes.

ASSÉ-LE-RIBOUL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. p. O. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre il faut aller à S. Jean d'Assé, l. 1; la Bazoge, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a d'Assé à Beaumont, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 2 1/2; Sillé, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 2 1/2; S. Marceau, l. 3/4; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 1/2; Ségrie, l. 1; Vernie, l. 1; le Tronchet, l. 1/2.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers; le même présente le prieuré estimé 700 liv. Il y a 730 communians.

Il y a à Assé la chapelle S. Nicolas Passay, estimée 210 liv. à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers; et celle de Notre-Dame-de-Lourmeau de Radray, estimée 30 liv. à la présentation du seigneur de Radray.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Sarte, et au Sud par le ruisseau de Longuéve.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *l'article Beaumont-le-Vicomte.*

En l'an 1518, Foulque Ribolé, seigneur d'Assé, d'où cette paroisse a pris le nom de Riboul, se croisa avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. *Ménage, Histoire de Sablé, page 179.*

On lit dans un manuscrit, contenant le catalogue d'une partie de la noblesse française qui prit les armes pour la conquête de la Terre-Sainte, sous la conduite de Geoffroi de Bouillon, qu'il en avoit trois de la maison d'Assé. Voici les termes du manuscrit :

Aubris-Riboule, Mancel portoit l'écu parti d'argent et de noir endenté l'un dans l'autre.

Nous blasonnons à présent ces armes : émanché d'argent et de sable de huit pièces; ce sont les armes des seigneurs d'Assé de Montfaucon, qui sont sortis de cette maison, comme nous le disons à l'article Auvers-sous-Montfaucon.

Guillaume de Radray le porte au lambel de gueule, Mancel; cela doit s'entendre qu'il portoit de même, au lambel de gueule, pour se distinguer de l'aîné.

Goffoix li Senessai d'Achi-le-Boisne, l'écu parti d'argent et de noir, endenté l'un dans l'autre à un bâton de gueule en besline, besandé d'or, Mancel.

C'est-à-dire, Geoffroi le Sénéchal d'Assé-le-Boisne, portoit emmanché d'argent et de sable, au bâton de gueule péri en bande, chargé de besans d'or, et étoit manceau. Cette bande est aussi une marque distinctive des Cadets.

Geoffroi d'Assé, évêque du Mans, qui siégea depuis 1269 à 1277, étoit de cette famille. *Courvaisier, page 589.*

ASTILLÉ, bourg et paroisse de l'Archidiaconné de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Maisoncelle, l. 3; Chemeré-le-Roi, l. 3 1/4 ; Mareil, l. 3 1/2; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3 ; Mans, l. 1.

Il y a d'Astillé à Cossé-le-Vivien, M. l. 1; Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 5; Château-Gontier, M. l. 4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 4 1/4; Nuillé-le-Vicoin, l. 1 1/4; Montigné, l. 1 1/4 ; Courbeveille, l. 1 ; Côme, l. 1 1/4; Quelaine, l. 1 1/4 ; Entrames, l. 2 1/2.

La cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Serge d'Angers; le même présente le prieuré, estimé 550 liv. Il y a 900 communians.

Il y a deux chapelles fondées : celle de la Macheferrière estimée 90 liv. à la présentation du seigneur du château ; et celle de la Ruchère estimée 70 liv.

La paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau, qui forme l'étang de la Saudraye, et à l'Ouest par un autre, qui forme celui des Aunais.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a des prairies et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient par indivis, à la maison de Préaux.

ATHENAY, petit bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au S. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Léonard, l. 1 1/4 ; Grand S. Georges, l. 1 ; Petit S. Georges, l. 1 ; Mans, l. 3/4.

Il y a d'Athenay à Vallon, M. l. 1; Loué, M. l. 1 1/2; la Suze, M. l. 1 1/2; Brullon, M. l. 3 3/4; Louplande, 3/4; Flacé, l. 1/2; Souligné, l. 3/4; Crannes, l. 1; Maigné, l. 1 ; Chemiré-le-Gaudin, l. 1/3.

La cure, estimée 600 liv. est alternativement à la présentation du seigneur évêque du Mans, et du Chapitre de l'Église d'Angers. Il y a 220 communians.

Il y a la chapelle de la Groussinière, estimée 80 liv. à la présentation du chapitre de l'église d'Angers.

Athenay n'étoit avant l'année 1769, qu'une succursale de la paroisse de Chemiré-le-Gaudin, dont le prêtre desservant étoit amovible, et vicaire du curé de Chemiré, qui prenoit possession de l'église d'Athenay, comme de celle de Chemiré. Il y a eu de temps immémorial dans l'église et paroisse d'Athenay, un tabernacle, où reposoit le S. Sacrement, des fonts baptismaux, des registres de baptêmes, mariages et sépultures, un cimetière, une fabrique, dont j'ai vu un titre de la fin du quatorzième siècle, concernant la propriété de deux quartiers de vignes situés dans le clos du Coudrai, de la paroisse de Che-

miré, ladite fabrique possède aussi le droit de percevoir les grosses dimes dans un canton de la paroisse, sur une métairie, dite du Tronchai, appartenant avec un petit fief, à M. Poullard (1), à cause de la dame de Montlouis, son épouse, qui la tient de la dame de Sèru, femme de M. de Montlouis; il y a aussi toujours eu dans la paroisse un rôle particulier pour l'imposition des deniers royaux.

Monseigneur de Grimaldi, des princes de Monaco, ayant été pourvu de l'évêché du Mans après la mort de M. Charles-Louis de Froulay, arrivée le 30 de janvier 1767, s'est à son arrivée dans la province, fait rendre compte de l'état de son diocèse; il a vu que vers la fin du pontificat de son prédécesseur, les seigneurs, propriétaires et habitans de la paroisse d'Athenay avoient présenté une requête au défunt prélat, dans laquelle ils lui remontroient l'utilité qu'il y auroit à ériger ladite paroisse d'Athenay en cure; ce prélat, uniquement occupé du soin de procurer le plus grand bien à son diocèse, ayant pesé les raisons déduites dans la requête présentée à son prédécesseur, et les ayant trouvées justes, a ordonné sur une requête, à lui présentée par les mêmes, que les officiers de son officialité dresseraient procès-verbal *de commodo et incommodo* de l'érection de la paroisse d'Athenay en cure, pour, sur icelui, ordonner ce qui lui paraîtroit le plus utile. En conséquence de son ordonnance, le procès verbal a été dressé par MM. Maulni, curé de la Coulture, vice-gérant de l'Officialité du Mans, Dugast, chanoine de l'Eglise royale de S. Pierre de la Cour, promoteur, et Roland, greffier de ladite officialité, qui se sont transportés sur les lieux le 20 janvier 1768; et sur la remise qui en a été faite à mon dit seigneur évêque, il a donné son décret d'érection de la paroisse d'Athenay en cure, le 23 mars 1768.

Le vénérable Chapitre de l'Eglise d'Angers, seigneur temporel, et possédant les meilleurs fonds de la paroisse d'Athenay, présentateur de la chapelle d'Athenay, estimée 480 liv. de revenu, connaissant l'utilité de cette érection, a consenti, par le ministère de M. Belin, chanoine de l'église du Mans, archidiacre de Montfort, auquel il a donné procuration à cet effet, l'extinction du titre de ladite chapelle, et la réunion du temporel à la nouvelle cure érigée. En conséquence les requérants, nommés ci-dessus, se sont pourvus vers le roi, pour obtenir ses lettres-patentes, lesquelles leur ont été accordées en mai 1768, et présentées au parlement pour être enregistrées. Le parlement, avant que de faire droit, a ordonné par

1. La famille Poullard, originaire du Haut Maine, possédait des immeubles importants dans le pays de Mayenne. Denis Poullard, au milieu du XVIII° siècle, était seigneur de Perray, Poullay et la Barre du Horps, Son fils Denis-Emmanuel possédait les mêmes terres. Les armes de la famille Poullard se voient, taillées dans le granit, sur la façade du vieux manoir de Perray.

son arrêt de 1768, que procès-verbal seroit dressé par le juge royal des lieux, *de commodo et incommodo* de ladite extinction de titre, réunion de temporel, et érection de cure. Le juge royal du Mans a dressé ledit procès-verbal, sur le vu duquel le parlement a enregistré les lettres-patentes du 21 novembre 1768.

Il est porté dans le décret d'érection que la nouvelle cure sera présentée à l'avenir alternativement par le seigneur évêque du Mans et par le chapitre de l'Eglise d'Angers ; il est aussi porté par le même décret que le curé d'Athenay payera annuellement à l'office du luminaire de l'église du Mans, la somme de 5 sols, et que les curés de Chemiré le Gaudin, auront droit, la première année qu'ils seront curés, d'officier dans l'église d'Athenay le jour de la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge, patronne de ladite église ; et en outre qu'il sera payé annuellement la somme de six sols à la fabrique dudit Chemiré.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Cour, située dans ladite paroisse ; il y a moyenne, haute et basse justice, qui n'est point exercée, et qui relève de la sénéchaussée du Maine ; cette seigneurie appartient, comme on l'a dit, au Chapitre d'Angers, par le don que Louis II, comte du Maine, en fit en 1414 ou 1415.

Joignant la métairie de la Testardière, dépendante de la seigneurie d'Athenay, il y a un pâti, où, en creusant des fondemens pour augmenter l'habitation du fermier, on a trouvé des souterrains qui occupoient un espace assez considérable. La goutte qui me tourmentoit alors, m'empêcha d'aller visiter cette découverte, où j'aurois pu faire quelques remarques curieuses, d'autant plus que dans ce même pâti et dans le champ voisin, on trouve des cercueils de pierre rousse, dont quelques-uns ont des couvercles de même matière ; j'en ai examiné plusieurs, et je n'ai pu y remarquer aucune inscription. A l'extrémité de ce même champ, dans un carrefour qui distribue les chemins du Mans à Maigné, et de Chemiré à Athenay, j'ai trouvé en 1726, dans le temps que je desservois la paroisse d'Athenay, des ossemens humains dans un cercueil formé de terre glaise, très poli en dedans ; dans ce même carrefour on entretient de temps immémorial une croix, ce qui me fait croire que la coutume de planter des croix dans les carrefours est du temps où on y enterroit les morts.

Il y a au sud du bourg d'Athenay, le château de Belle-Fille, qui, si l'on en croit nos historiens, est très ancien. Voici ce qu'en dit Courvaisier, p. 436, et Bondonnet, p. 545 : Hugues de S. Calais, évêque du Mans, qui a occupé le siège depuis 1136 jusqu'à 1144, ayant excommunié Damase, seigneur d'Asnières, qui entretenoit publiquement et avec scandale Damgérose, sa nièce, fille de Gaudin de Chemiré ; cette censure fut signifiée à Damase, qui la méprisa, et envoya dire à l'évêque

que son excommunication ne lui empêcheroit point l'usage de l'eau ni du feu qu'elle lui interdisoit, Hugues, étonné de son impudence et de son obstination, lui prédit que si dans six mois il ne chassoit pas sa concubine, le feu et l'eau lui ôteroient l'usage de la vie ; ce qui arriva. Ce seigneur, environ six mois après la prédiction, ayant passé la rivière de Sarte pour faire voler un faucon dans une plaine, que le manuscrit dont cette histoire est tirée dit être située *inter Parthenaium et Belsiacum*, peut-être *Parcé et Beaussé*, il survint un orage qui le surprit avec son fauconnier lorsqu'ils chassoient ; Damase voulant gagner le couvert dans une maison qui paraissoit sur une roche de l'autre côté de la rivière, entra avec son fauconnier dans un bateau qui se trouva sur le bord ; à peine furent-ils embarqués, que le tonnerre brisa le bateau et coula ces deux hommes à fond. Quelque recherche qu'on fit, on ne put retrouver le corps de Damase ; celui du fauconnier fut trouvé auprès de l'Isle de Sablé, où le courant de l'eau l'avait entraîné.

Damgérose, qu'on appelait la Belle-Fille, effrayée et touchée de cet accident, alla trouver l'évêque, lui confessa ses fautes et lui en demanda l'absolution ; ensuite elle se retira, avec deux de ses parentes, dans une terre qu'elle tenoit de son père, où elle bâtit sur un penchant d'une petite colline, un oratoire où elle fit pénitence pendant cinquante ans ; c'est où est à présent le château de Belle-Fille. *Cette histoire est tirée de la Légende dorée.*

Le cardinal Pierre de la Forêt, chancelier de France, dont il sera parlé à l'article de la Suze, a possédé pour son premier bénéfice la chapelle d'Athenay. *Courvaisier, page 575.*

Le château de Belle-Fille a appartenu à la maison de Courthardi, ensuite à celle du Bellay, d'où il a passé dans celle de le Vayer de Lignerolle, puis en celle de Hautefort ; il est à présent en celle de Nepveu, par l'acquisition que M. Nicolas Nepveu, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, en a fait à M. le marquis de Hautefort en 173 . Voyez *la Généalogie de Nepveu à l'article Neuvillette.*

Je n'ai pu trouver dans nos historiens le combat donné aux environs d'Athenay, comme il est marqué dans la grande carte géographique de Jaillot. J'ai seulement appris par la tradition du pays, que dans les guerres de la religion, le parti des seigneurs de Pescheseul vint pour combattre celui des seigneurs des Epichelières ; cette terre joint la paroisse d'Athenay.

Le sieur Joseph Guitton, desservant la paroisse d'Athenay pour le sieur curé de Chemiré, en a été nommé le premier curé en 1769, par Monseigneur Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, évêque du Mans.

AUBIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oisé, élection du Château-du-Loir,

au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Bié, l. 2 1/2; Laigné, l. 1 3/4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans l. 1/2.

Il y a d'Aubigné au Château-du-Loir, au M. l. 2 1/2; Lude, M. l. 2; Mancigné, M. l. 2 1/2; Pontvalain, M. l. 2; Ecomoi, M. l. 3 1/4; Vaas, l. 1; Laverna, l. 1 1/4; Verneil, l. 1 1/4; Sarcé, l. 1; Coulongé, l. 1 1/4; l'Anjou, l. 3/4.

La cure, estimée 1000 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1000 communians.

Il y a à Aubigné la chapelle de Champmarin, estimée néant; celle de S. Jacques, estimée 20 liv. à la présentation du seigneur évêque ; la prestimonie de la Morlière, estimée 100 liv. à la présentation des héritiers de Jean l'Epinay.

La paroisse est arrosée du Nord-Ouest au Sud-Ouest par un ruisseau qui fait moudre plusieurs moulins, et cotoyée au Sud par la rivière du Loir.

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle et de l'orge ; il y a dans la paroisse beaucoup de vignes et de coteaux, dont le vin est de fort bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au comté du Lude (1).

AUBIN (la Chapelle St), petit bourg et paroisse des Quintes du Mans, élection du Mans, au Nord par Ouest de la ville du Mans; dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a de S. Aubin à Coulaine, l. 3/4; S. Pavace, l. 1/2; S. Saturnin, l. 3/4; Aigné, l. 1; Chaufour, l. 1 1/2; Fay, l. 1 1/2; Rouillon, l. 1; le bois de Milesse, l. 1/4; le bois de Pennetière, l. 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est une des quarante du chapitre de l'église du Mans, et à sa présentation. Il y a 260 communians.

Il y a à S. Aubin la chapelle de Grenoux, estimée 50 liv., à la présentation du seigneur évêque; celle de Rébel-de-Chesneau, estimée 55 liv. à la même présentation; celle de Sainte-Marguerite-du-Tertre, estimée 90 liv. à la présentation du seigneur ci-dessus ; et celle de Sainte-Marthe-Thèvenard, estimée 400 liv. réunie à l'hôpital du Mans.

La paroisse est baignée à l'Est par la rivière de Sarte.

La seigneurie de paroisse appartient au chapitre de l'église du Mans, et fait partie de la baronnie de la Troche.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du chanvre.

Aigilbert, quatorzième évêque du Mans, qui a occupé le siège depuis 679 jusqu'à 707, fit bâtir, à environ une petite lieue de la ville, un couvent, consacré à l'honneur de S. Aubin, dans laquelle il établit des religieuses, sous la règle de S. Be-

1. Signalons à Aubigné, le château et le fief de Bossé possédé par la famille de Sarcé.

noit, c'est aujourd'hui l'église de S. Aubin. *Courvaisier, page 248. Bondonnet, page 336.*

L'évêque Sigerffoy ou Siffroy, qui siégea au Mans depuis 971 à 994, donna, entr'autres, à Albéric, son fils, qu'il avoit eu d'Hildéburge sa femme, la chapelle de S. Aubin. *Courvaisier, page 323. Bondonnet, page 397.*

L'évêque Gervais qui occupa le siége du Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, donna au chapitre de sa cathédrale la seigneurie de la paroisse de S. Aubin. *Courvaisier, p. 350.*

Hugues II, qui fut comte du Maine depuis environ 1044 jusqu'à 1051, fils d'Azon, marquis de Ligurie, et de Gersande, fille d'Herbert I, comte du Maine, exempta en réparation des dommages qu'il avoit causés à Hoel, évêque du Mans, la maison épiscopale, le bourg et le château de Coulaines et la chapelle S. Aubin, de tous les péages et coutumes. *Courvaisier, p. 379. Bondonnet, page 433. Le livre blanc du chapitre Cenomania.*

L'évêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans, depuis 1338 jusqu'à 1347, oncle du cardinal Pierre de la Forêt, étoit né de parents honnêtes, mais peu relevés, dans la paroisse de S. Aubin. *Courvaisier, page 570. Bondonnet, page 607.*

AUBIN-DES-COUDRAIS (S.), bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 5 1/2 ; Mans, l. 1.

Il y a de S. Aubin à la Ferté, M. l. 1 ; Tuffé, M. l. 1 1/2 ; Bonnestable, M. l. 2 3/4 ; Conneré, M. l. 3 ; Dolon, M. l. 3 ; Bossé-le-Sec, l. 1 ; S. Martin-des-Monts, l. 1/2 ; Cherré, l. 1 ; la Basse, l. 1 1/4 ; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 1/4 ; S. Hilaire-le-Lieron, l. 1 1/2.

La cure, qui est un prieuré régulier, estimée 2400 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 700 communians.

Il y a à S. Aubin la chapelle de Ste Catherine, estimée 90 liv. ou 150 liv., à la présentation du seigneur de paroisse.

On a donné à la paroisse de S. Aubin le surnom des Coudrais, à cause du grand nombre de coudriers dont les haies étoient garnies anciennement.

La paroisse est terminée à l'Est par la rivière d'Huisne, il passe un petit ruisseau dans le bourg, et à peu de distance, coulent deux autres ruisseaux, l'un à l'Est, nommé de Haut, et l'autre à l'Ouest, nommé le Rosai.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du cidre de petite qualité, et nourrit de la perdrix rouge et grise, du lièvre et du lapin ; ce gibier n'est pas excellent. Il y a de la marne, mais peu de personnes veulent faire la dépense de s'en servir.

Il y a beaucoup de montagnes couvertes de taillis et de bruyères.

L'étendue de la paroisse, qui contient trente métairies et soixante-dix bordages, à trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, et environ autant du Nord au Sud.

La seigneurie de paroisse est en contestation entre M. de Dolon et M. de Louvigni. Le château qui appartient à M. Dolon n'est habité que par un fermier; il y a dans la paroisse deux autres terres fieffées; savoir celle de la Giroudié, qui appartient aux héritiers de M. le Lafleur, seigneur de la Viganière, qui en avoit fait l'acquisition en 1746; et celle de la Baussevie qui appartient à M. Richer de Montéard. Il y a d'autres petits fiefs attachés à des terres particulières et de peu de conséquence.

M. Louis, prieur-curé, m'a fourni un mémoire.

AUBIN-DU-DÉSERT (S.), bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pezé, l. 3 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; S. Aubin, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de S. Aubin à Villaine-la-Juhée, M. l. 1 1/2; la Posté-des-Nids, M. l. 2 1/2; Gêvres, M. l. 1 3/4; Bais, M. l. 3 1/4; Sillé, M. l. 2 3/4; S. Mars-du-Désert, l. 1/2; S. Paul-le-Gautier, l. 1 1/4; Bourg d'Averton, l. 3/4; Courcité, l. 1; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 1/2; S. Germain-de-Coulamer, l. 1; la Forêt-de-Pail, l. 1.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a environ 700 communians.

La paroisse de S. Aubin, dont l'étendue est d'environ une lieue et demie de l'Est à l'Ouest, et de trois quarts du Nord au Sud, et dans laquelle il y a huit métairies et quarante bordages, est arrosée à l'Ouest par le ruisseau du Cormier, qui nourrissoit autrefois de bonnes truites.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Les prairies rapportent peu, manquant d'eau. On recueille du cidre de bonne qualité; le gibier qui consiste en perdrix grises et lièvres, est de fort bon goût. Il y a quelques petits taillis qui appartiennent au seigneur, et grand nombre de chênes champêtres.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Cormier, qui appartient à M. de Montesson (1); elle relève de la juridiction du Bourg d'Averton (2), et par appel, de celle de Mayenne.

M. le Tourneur, curé, m'a fourni un Mémoire.

1. Sur la famille de Montesson, voir Art. Bais.

2. Il ne faut pas confondre le Bourg d'Averton avec le Vieil Averton, terre voisine, mais située dans la paroisse de Courcité.

AUBIN-FOSSE-LOUVAIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais-au-Maine, élection de Mayenne, au Nord-Est du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Fraimbault, l. 1 3/4; Marcillé-la-Ville, l. 1 3/4; Bourg du Teil, l. 1 1/4; Bais, l. 3/4; Rouessé, l. 2 1/2; Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Aubin à Gorron, M. l. 1; Passais, M. l. 2; Fougerolles, M. l. 2 1/4; Montaudain, M. l. 3 1/4; Ambrières, M. l. 3 1/2; Lesbois, l. 1; Yaucé, l. 1 1/2; Epinay-le-Comte, l. 1/2; Désertine, l. 1/2; Vieuvi, l. 1/2; Hercé, l. 1.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 700 communians.

Il y a à S. Aubin la chapelle de la Plesse-la-Fontaine, estimée 80 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et celle de la Vallée-Pouriel, estimée 100 liv. à la présentation du propriétaire des Fougeries et du Trignon.

La paroisse de S. Aubin est arrosée par sept petits ruisseaux qui forment un étang, et par la rivière de Colmont à l'Est.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin et beaucoup de fruit à cidre.

La seigneurie de paroisse appartient à M. l'abbé de Flavigni.

AUBIN-DES-GROIS (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, par le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pisieux, l. 1 3/4; Monhoudou, l. 3/4; Dissé, l. 1 1/4; Pontoüin, l. 3/4; Coulaines, l. 5; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Aubin à Mamers, M. l. 3/4; S. Côme, M. l. 3; René, M. l. 3 1/2; S. Aignan, M. l. 4; Bonnestable, M. l. 5; S. Longis, l. 3/4; Marollette, l. 1/2; Aillière, l. 3/4; Contilli, l. 1 1/4; le Perche, l. 1/4.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 40 communians.

La paroisse de S. Aubin n'a qu'un quart de lieue de l'Est à l'Ouest, et environ autant du Nord au Sud, et ne contient que cinq fermes ou bordages; elle est formée de deux coteaux qui servent à pacager les meilleurs moutons des environs de Mamers. La plaine entre ces coteaux, qui étoient autrefois plantés en vignes, a peu d'étendue; ce sol produit de bon froment. Il y a au haut du coteau situé à l'Ouest, une fontaine qui ne tarit jamais, dont l'eau est fort bonne; elle est la seule dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Hautbois, qui appartient par acquest à M. le marquis de Vianne, maréchal des camps et armées du roi.

La paroisse relève de la juridiction de Contilli, et par appel,

de Mayenne; et pour certains cas royaux, de Mamers; et pour d'autres, du Mans.

M. Chauvineau, curé, m'a fourni un mémoire.

AUBIN-DE-LOCQUENAI (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. 2 1/4; S. Saturnin, l. 3 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Aubin à Fresnai, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 2; René, M. l. 3 1/4; Sillé, M. l. 3 1/4; la Posté-des-Nids, M. l. 3 1/2; Moitron, l. 3/4; Piacé, l. 1 1/2; S. Germain-de-la-Coûdre, l. 1 1/4; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1/2; Douillet, l. 1 1/2; Montreuil-le-Chétif, l. 1 1/4.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers, qui présente aussi le prieuré, estimé 900 liv. Il y a 560 communians.

Il y a à S. Aubin la chapelle de Ste Marguerite, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur de paroisse.

La paroisse est arrosée au Nord et à l'Est par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochel.

AVEINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aignan, l. 1 1/4; Courcebeufs, l. 2 1/4, Mans, 3 1/2.

Il y a d'Aveines à S. Aignan, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2; S. Cosme, M. l. 1 3/4; Mamers, M. l. 2; René, M. l. 2 3/4; Pray, l. 1/2; Nauvay, l. 1/2; Moncé en Sonnois, l. 1/2; S. Vincent-des-Prés, l. 1; Monhoudou, l. 1; Dangeul, l. 2; Marolles-les-Braux, l. 1 1/2.

La cure, estimée 400 liv. et érigée en vicairie perpétuelle, dont on voit le décret dans le vingt-septième registre des Insinuations Ecclésiastiques, folio 215, et dans le vingt-huitième, fol. 31, est à la présentation de l'abbé de S. Vincent, qui présente aussi le prieuré, estimé 420 liv. Il y a dans un canton de la paroisse 150 communians, dans l'autre 130, qui sont alternativement d'Aveines et de Marolles-les-Braux; on nomme cette alternative être en tourne (1).

La paroisse est arrosée à l'Est au Sud par la rivière de Dive; elle l'est à l'Ouest par un ruisseau qui forme un étang.

1. On appelait tournes un territoire relevant de deux paroisses, soit au point de vue civil, soit au point de vue religieux; il dépendait de l'une pour une année, et de l'autre pour l'année suivante, et ainsi de suite.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine. Il y a de bonnes prairies et des bois.

Sous le pontificat de Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, Guillaume de Cormes et sa femme donnèrent à cet évêque la troisième partie des dixmes, et les deux parts de tous les prémices qu'ils étoient fondés de prendre dans la paroisse d'Aveines, avec le droit de patronage. L'évêque céda incontinent ce don au Chapitre de son Eglise. Le tout fut ratifié par les enfans du dit Guillaume de Cormes, et agréé par Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, qui fit expédier ses lettres de vérification au Mans, en présence de Guillaume, évêque d'Avranche, Geoffroi son fils, duc de Bretagne, à cause de Constance, sa femme, Guillaume de Manneville, son chancelier, Etienne de Turnehan, sénéchal d'Anjou, Eustache, fils d'Etienne le Chambrier, Guillaume et Durand d'Oustillé et de plusieurs autres : Le doyen de la cathédrale se nommait Nicolas, et le chantre, Renaut. *Courvaisier, page 451.*

Je n'ai point trouvé comment cette donation faite au chapitre de l'église du Mans a passé à l'abbaye de S. Vincent.

Les fossés, dits de Robert le Diable commencent, à Monhoudou et finissent à Aveines.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbaye de Ste Geneviève de Paris.

AVENIÈRES, bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. 2 ; Vaige, l. 2 1/4 ; S. Denis d'Orque, l. 3 1/2 ; Chassillé, l. 2 1/4 ; Auvers, l. 3/4 ; Rouillon, l. 3 1/2 ; Mans l. 1.

Il y a d'Avenières à Laval, M. l. 1/4 ; Loiron, M. l. 3 ; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 3/4 ; Mellai, M. l. 4 1/4 ; Forcé, l. 1 1/4 ; Louvigné, l. 2 ; Bonchamp, l. 1 1/4 ; S. Bertevin, l. 1 ; Ahuillé, l. 2 1/4 ; Montigné, l. 1 3/4 ; l'Huisserie, l. 1.

La cure estimée 900 liv. est à la présentation de l'abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a un prieuré, estimé 1800 liv., réuni à l'abbaye du Roncerai. Il y a 300 communians.

Il y a dans Avenières la chapelle de S. Bonaventure, estimée 25 liv. à la présentation des administrateurs de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Laval ; celle de Froière ou S. Michel, à la présentation des administrateurs de l'hôpital de S. Julien de Laval ; celle de la Fournerie, estimée 20 liv., à la présentation du sieur Foucault de Vauguion, propriétaire de la closerie de la Perrine (1) ; celle de S. Jacques du Bourghersent, estimée 150 liv.

1. La Perrine est restée jusqu'en ces derniers temps en la possession de la famille Foucault de Vauguyon Elle a été vendue, il y a quelques années, à la ville de Laval.

à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de S. Laurent et de S. Jacques-des-Landes, estimée 150 liv. à la présentation du curé de Nuillé-le-Vicoin, à un parent du fondateur; celle de Loisière, estimée 85 liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de S. Maur-Bois-Gamas, estimée 150 liv., à la présentation du seigneur de Boisgamas; celle de S. Michel; celle de la Madeleine, estimée 10 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de S. Jacques, estimée 50 liv. à la présentation du seigneur de la Ribalière.

Le bourg est situé sur la rivière de Mayenne, qui coupe la paroisse du Nord au Sud. La paroisse est arrosée de l'Est par le ruisseau Barbé, et au Nord par un autre petit courant d'eau.

Le sol produit du seigle, du froment, du carabin et du chanvre; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse est de la composition du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémouille. Voyez *sa Généalogie, à l'article Laval.*

AVERTON (le bourg), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin-du-Désert, l. 3/4; Pezé, l. 3 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; S. Aubin, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a d'Averton à Villaine-la-Juhée, M. l. 3/4; la Posté-des-Nids, M. l. 2 1/2; Sillé, M. l. 3 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/4; Gesvres, M. l. 1 1/2; S. Paul-le-Gautier, l. 2; Champgenetteux, l. 2 1/2; Courcité, l. 3/4; la forêt de Pail, l. 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 800 communians.

Il y a à Averton la chapelle de S. Barthélemi, estimée 150 liv. et celle de Fontaine-Bouillant, estimée 900 liv. à la présentation du seigneur. Il y a aussi la prestimonie de la Louvelière, estimée 12 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

Le bourg d'Averton est situé sur le ruisseau de Merdereau, qui coupe la paroisse du N. O. à l'O. par S. La paroisse est arrosée au S. O. par celui de Planche, et au S. par un autre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin et de bons arbres fruitiers. Il y a des prairies et des landes.

La seigneurie de paroisse, où il y a haute, moyenne et basse justice, appartient à M. de Bèthomas (1). Voyez *les anciens seigneurs d'Averton, à l'article de S. Oüen-en-Belin.*

1. Le château d'Averton, situé à proximité du bourg, était un des plus beaux du pays; Ce qui en reste peut encore donner aujourd'hui une idée de son importance; construit sur une plate forme en terrasse, il dominait toute la vallée du Merdereau. Il a été détruit il y a moins d'un siècle.

AVESSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 3 1/4; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l. 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Avessé à Brullon, M. l. 1/2; Sablé, M. l. 3; Ballée, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 3 1/4; Chevillé, l. 1/2; Viré, l. 1; Cossé-en-Champagne, l. 1 1/2; Epineu-le-Seguin, l. 1/2; Auvers-le-Hamon, l. 2; Poillé, l. 3/4.

La cure est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de la Roë; elle est estimée 1500 liv. Il y a 500 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Vègre, qui fournit d'excellent poisson, et au Nord par le ruisseau de Poil.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Il y a des prairies, des landes, dites de pochelle et les bois d'Epaufort.

La seigneurie de paroisse, annexée à la terre de Martigné, située dans la paroisse, appartient à M. Chenon du Boullay, par acquisition qu'il en a faite de mademoiselle Samson de Martigné.

AVEZÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté; élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la chapelle S. Remi, l. 4 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a d'Avézé à la Ferté-Bernard, M. l. 1; le Teil, M. l. 1; Bonnestable, M. l. 4; S. Cosme, M. l. 3 1/4; Montmirail, M. l. 3 1/4; Cherreau, l. 3/4; Cormes, l. 1 1/2; Téligni, l. 2 1/4; Ceton, l. 1 1/4; Gastineau alias Préval, l. 1; Souvigné, l. 3/4; le Perche, l. 3/4.

L'église est dédiée aux apôtres S. Pierre et S. Paul; la dédicace en a été faite le deux d'octobre 1545, par René du Bellai, évêque du Mans.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers, qui présente aussi le prieuré, estimé 600 liv. Il y a environ 740 communians.

Il y a à Avézé une prestimonie nommée Nicole Bellême, estimée 110 liv.

Elle fut fondée en 1445 par Nicolas Bellême, docteur en théologie, pour un prêtre qui fera sa résidence actuelle dans la paroisse; il est obligé de dire toutes les fêtes et dimanches la messe matutinale, pour la commodité des habitans, et d'aider le curé dans tous les offices, tous les dimanches et principales fêtes de l'année ; cette prestimonie est à la présentation du curé et des habitans.

En 1367 Marguerite du Crochet fonda dans l'église d'Avézé une confrérie du Rosaire, laquelle n'est point revêtue de Let-

tres-Patentes, mais seulement approuvée par les seigneurs évêques du Mans; cette fondatrice était femme d'Alcipiade de Courcelle, seigneur de la Prousterie (1).

La paroisse d'Avézé est arrosée au Nord et à l'Ouest par la rivière d'Huisne, au Nord-Est par un petit ruisseau, et au Sud par un autre qui forme deux étangs.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des prairies, des vignes et des bois.

Il y a de la marne de médiocre qualité, dont les habitans se servent utilement.

On nourrit beaucoup de bœufs, de vaches et de bons poulains, peu de moutons.

L'étendue de la paroisse est près de deux lieues de l'E. à l'O. et de deux lieues du Nord au Sud.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Richelieu. Voyez *l'article de la Ferté-Bernard.*

Il y a dans la paroisse deux châteaux, celui de Glaïe qui appartient à M. le Marquis de Turin, seigneur de Ceton; ce château est spacieux, bien bâti et bien accompagné. L'autre château est celui de la Prousterie, qui appartient à M. Gayot, ci-devant doyen de la cour des Aides de Paris; il appartenoit autrefois à la maison du Crochet, d'ancienne noblesse; il a passé dans celle d'Angennes, qui l'a vendu à M. Gayot. Ce château est bâti sur le haut d'une colline, d'où l'on découvre les villes de la Ferté-Bernard et de Nogent, et plusieurs belles prairies.

Il y a, dans la paroisse, plusieurs fiefs, outre celui du seigneur, entre autre ceux de Glaïe, de la Prousterie, de l'abbaye de la Pelice, et des Seilleries; et ce dernier appartient à M. de Rosnivinin, qui a un château dans la paroisse de Ceton.

Une partie de la paroisse relève de l'élection de Mortagne généralité d'Alençon.

M. l'abbé de Tascher, curé, mon plus ancien compagnon d'étude et de pension, m'a fourni un Mémoire.

AULAINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mellerai, l. demi-quart; Savigné-l'Évêque, l. 3 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a d'Aulaines à Bonnestable, M. l. 1/4; la Ferté-Bernard, M. l. 3 1/4; Montfort, M. l. 3 1/4; Connerré, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 1 3/4; Prevelle, l. 1; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 1/4; la Bosse, l. 1 1/4; S. Georges-du-Rosai, l. 1; Brione, l. 3/4; la forêt de Bonnestable, l. 1/2.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Denis en France. Il y a 400 communians.

1. Ou mieux la Proûterie.

La paroisse est arrosée au Nord par un ruisseau qui forme un étang.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Il y a des rochers.

La seigneurie de paroisse est en litige.

AUNEAUX (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaines la-Carelle, l. 1 1/2; Saône, l. 1. Dangeul, l. 1 3/4; Ballon, l. 1 3/4; Joué-l'Abbé, l. 1 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a des Auneaux à Mamers, M. l. 2; le Mesle, M. l. 2; Alençon, M. l. 4; René, M. l. 3 3/4; S. Côme, l. 4 1/2; Beauvoir, l. 3/4; Aillière, l. 3/4; Contilli, l. 1 1/4; Blèves, l. 3/4; Louze, l. 1/2; la forêt de Perseigne, l. 1/2; le Perche, l. 1/2; la Normandie, l. 3/4.

La cure estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 280 communians.

Il y a la chapelle, dite des Auneaux, estimée 100 liv.

La paroisse est arrosée à l'Ouest par un ruisseau qui forme un étang, et à l'Est par un autre qui en forme deux.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et des arbres fruitiers; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Saint-Simon, marquis de Courtomer.

La maison de Saint-Simon de Courtomer se nommoit d'abord Simon de Cramaud. Vers l'an 1175, Robert Simon possédoit des biens dans la paroisse de Beuzeville, en Normandie; il eut pour fils Jean-Simon, qui acquit des biens en la même paroisse en 1250.

Jean Simon, seigneur de Groussi et de Beuzeville, qui vivoit en 1382, épousa Marguerite de Patois, dont Michel qui suit; et Jean qui a formé la branche des seigneurs de Pleinmarest, qui subsistait encore dans le dernier siècle.

Michel Simon, écuyer, s'attacha au roi Charles VI, pour quoi, en 1419, le roi d'Angleterre confisca ses biens et les donna à Jean de Robessart; il épousa Denise de Paris, dont Thomas qui suit :

Thomas Simon, seigneur de Durescu, épousa Thomine Adigart; dont Richard qui suit :

Richard Simon rentra dans ses biens en 1470; il étoit mort en 1474; il avoit épousé Marguerite Jouen, dont Jean II, qui suit :

Jean II Simon, épousa Marie de Houtteville, dont François, qui suit :

François Simon, seigneur de Ste Mère-Eglise, etc., épousa en 1523 Renée de Touzeauville, dont Artus, qui suit; et François, seigneur de Beuzeville, tige de la branche de Beuzeville, qui existe aujourd'hui.

Artus Simon, seigneur de Ste Mère Eglise, etc. chevalier de l'ordre du roi, dit de S. Michel, chambellan du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, dont il obtint la permission d'ajouter le mot de Saint à son nom, et de porter dorénavant, lui et sa postérité, le nom de S. Simon, par lettres-patentes du 10 mars 1585, registrée au parlement de Rouen en 1586 ; il avoit épousé en 1582 Léonore de Beauvoisien, baronne de Courtomer, dont Jean-Antoine, qui suit :

Jean-Antoine de S. Simon, marquis de Courtomer, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général d'armée, tué avec son fils aîné, au siége de Bois-Leduc, en 1629; il avoit épousé en 1595 Marie de Clermont Galerande, dont Léonard-Antoine, qui suit ; et Cirus-Antoine, aîné, père de la duchesse de la Force, morte en 1690.

Léonard-Antoine de S. Simon, marquis de Courtomer, épousa en 1646, Marie de la Noue, dont Claude-Antoine qui suit; et Jacques-Antoine de Saint-Simon, appelé le comte de Courtomer, mort en 1728, laissant de Marie Chardon, sa femme, Raoul-Antoine, et le chevalier de Courtomer, Raoul-Antoine, comte de Courtomer, lieutenant-général d'armée, épousa Marguerite Ferrand de S. Dizan, dont il eut Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, appelé vicomte de Courtomer, marié en 1741 à *N*... Bernard, dont Matthieu-Olivier-Antoine, comte de Courtomer, né en 1746, et Adelaïde-Olive, née en 1748.

Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, fut père de Gui-Antoine qui suit :

Gui-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, mort en 1739, avoit épousé en 1725, Marie-Madeleine de Saint-Remi, dont *N*... de Saint-Simon, qui suit; Louis-Charles-Antoine, chevalier de Malte, mort en 1755, âgé de 21 ans, et *N*... de Saint-Simon, mariée en 1758, à *N*... de Coulonges, morte en 1767 à la douzième souche.

N... de Saint-Simon, marquis de Courtomer, a épousé en 1749, Louise-Rose de Thiboutet, dont un fils unique.

S. Simon de Courtomer porte dans ses armes de sinople 3 lions d'argent, 2, 1. *Dictionnaire de Moréri, dernière édition.*

AVOISE, bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, situé à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Tassé, l. 1 1/4 ; Chemiré-le-Gaudin, l. 2 1/2 ; Grand S. Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Avoise à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. 3 1/2 ; Brullon, M. l. 2 1/4 ; la Suze, M. l. 4; Poillé, M. l. 1 1/2; Noïen, l. 2 ; Fontenay, l. 3/4; Asnières, l. 1/2; Juigné, l. 1 1/4; sur les confins d'Anjou.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 600 communians.

Il y a à Avoise la chapelle de S. Laurent, à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Tancrède de Hommet, châtelain de Champagne, auquel Guillaume le Conquérant avait donné cette seigneurie, en récompense des services qu'il lui avait rendus, demeurant proche Avoise. Damase, seigneur d'Asnières, était allé le visiter, quand la funeste aventure, dont il est parlé à l'article Athenay, lui arriva. *Courvaisier, page 335.*

Sous le pontificat de l'évêque Sigefroi, qui siègea au Mans depuis 971 à 994, Gui d'Avoise fonda le prieuré d'Auvers-le-Hamon. Voyez *l'article Auvers-le-Hamon*,

Le bourg d'Avoise est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du Sud-Est au Sud. La paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Vègre, qui se jette dans la Sarte, et au Nord par un petit ruisseau. La rivière de Vègre entretient dans la paroisse d'Avoise un grand moulin à papier.

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Il y a des prairies, des vignes et des landes.

La seigneurie de paroisse fait partie de la Sirerie de Pescheseul (1), qui appartient à M. le marquis de la Galissonnière. Il y a dans la paroisse deux terres nobles bien bâties ; savoir la Perrigne (2), qui appartient à M. de Cry, et Daubert, qui appartient à M. de Bastard de Fontenay, outre le château de Pescheseul.

AVRILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, situé au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rennes l. 2 1/4; Ste Marie-du-Bois, l. 3/4; le Ham, l. 2 1/2; Courcité, l. 2 1/2; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a d'Avrillé à Domfront, M. l. 1 1/4; Passais, M. l. 2 1/2; Ceaucé, M. l. 1 1/4; Sept-Forges, M. l. 2; Juvigni, M. l. 1 1/2; la Baroche sous Lucé, l. 1/2; Lucé, l. 1/4; S. Brice, l. 1/2; Torchamp, l. 1 3/4; S. Denis-de-Villenette, l. 1 1/4; Beaulandais, l. 1.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 217 communians.

Mathurin Fouquet, prêtre, principal du collège de Sées à Paris, a donné, en 1738, une somme de 1000 liv. pour fonder un collège de filles; la maîtresse d'école est chargée, par la fondation, de soigner les pauvres malades et de leur donner du bouillon. Le curé, et trois des principaux habitans, au choix du curé, nomment la maîtresse d'école.

1. Terre importante ayant le titre de Sirerie et de principauté : Elle appartenait au VIX[e] siècle à la famille de Champagne de Parcé, issue de celle de Durtal et de Mathefelon. Elle a appartenu depuis à la maison du Puy-du-Fou, et à celle de Barin de la Galissonnière.

2. La Perrine, dite la Perrine au Yau.

Deux petits ruisseaux prennent leur source à l'Est et à l'Ouest du bourg et coulent au Nord.

Le sol produit du seigle et du carabin.

Il y a dans la paroisse une veine de marne, qui n'est pas de bonne qualité ; elle ne réussit pas pour produire de bon froment, mais bien pour de bon carabin.

Le bois vient bien et promptement dans toute la paroisse.

La boisson ordinaire est le poiré, qui est délicieux et préférable au vin blanc, dit M. le curé ; on le conserve bon pendant cinq à six ans, et on en fait grand commerce jusqu'à six lieues aux environs. Les poiriers y viennent très grands, et rapportent presque tous les ans.

Le sol a peu de profondeur, de même espèce de terre, et est très difficile à cultiver.

L'étendue de la paroisse est d'un grand quart de lieue du Nord au Sud, et autant de l'Est à l'Ouest.

Le mont Margantin, qui produit le meilleur gibier de la province, est situé dans cette paroisse.

La seigneurie est un membre du marquisat de Domfront, dont Mgr le duc d'Orléans est seigneur. Voyez *Domfront*.

Le fief de la terre de Montchauveau, située dans la paroisse de Céaucé, s'étend dans la paroisse d'Avrillé. *Mém. la Chaux*.

Un mémoire qui m'a été fourni, porte que M. de la Barberie, de Falaise, est seigneur d'Avrillé.

M. Thommeret, curé, m'a fourni un Mémoire.

AUVERS-LE-HAMON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, situé à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Poillé, l. 1 1/2 ; Villedieu, l. 1 3/4 ; Souligné, l. 3 ; Grand-St-Georges, l. 1 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Auvers à Sablé, M. l. 1 1/4 ; Ballée, M. l. 1 1/4 ; Mellai, M. l. 3 ; Grez-en-Bouère, M. l. 2 3/4 ; Brullon, M. l. 2 1/2 ; Asnières ; l. 2 ; Epineu-le-Seguin, l. 1 ; Beaumont-Piédebeuf, l. 1 1/4 ; S. Loup, l. 1 ; Boessai, l. 1 ; Gastines, l. 1 ; Juigné, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture, qui présente aussi le prieuré, estimé 2500 liv.

Hugues premier, second comte du Maine, depuis l'an 990 jusqu'à 1015, consentit une indemnité pour la fondation du prieuré d'Auvers, faite par Gui d'Avoise, lequel lui assigna, outre une partie des terres de son domaine, toute la seigneurie et féodalité de ce lieu ; il approuva ensuite la donation que le même fondateur en fit à l'abbaye de la Coulture, laquelle fut acceptée par Asselin, abbé, et ratifiée par Jean et Aimon d'Avoise ses enfans, en présence de l'évêque Sigeffroi, d'Avesgaud, abbé de S. Calais, de Rodolphe de Vaige, de Robert d'Entrames, de Guillaume d'Antenaise, de Henri de Pézé, de

Robert de Fercé, de Herbert d'Ancines, de Geoffroi de Ste Osmane, de Lizandre d'Asnières, de Foulques de Chevillé et de plusieurs autres seigneurs de la province, dont les seings sont apposés au bas de cette donation. *Courvaisier, page 326, Bondonnet, page 398, Cenomania.*

Il y a à Auvers la chapelle de la Chaberdière, estimée 20 liv., à la présentation des parens du fondateur ; et celle de Notre-Dame, estimée 100 liv., à la présentation du plus proche parent du fondateur.

Le bourg d'Auvers est situé sur la rivière d'Erve, qui produit de bon poisson ; la paroisse est arrosée au Nord-Ouest par le ruisseau de Toulon.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge, du lin et du chanvre.

La seigneurie de paroisse, baronnie, est annexée au prieuré.

Dans le douzième siècle, Robert d'Auvers signa un titre de donation, faite au prieuré de Solême, par Geoffroi de Sablé. Il y a apparence que ce fut le même Robert qui contribua à la fondation de l'abbaye de Boisrenou, *modo* le Perrai Neuf, faite en 1189 par Robert de Sablé, troisième du nom. *Ménage, Hist. de Sablé.*

Dans le quatorzième siècle, Robin d'Auvers fut procureur de Guillaume de Craon, dans un accord fait entre le dit Guillaume et le comte de Dreux. *Ménage. Histoire de Sablé.*

Claude Dugué, prêtre, né à Auvers, a traduit en françois le concile provincial de Cologne ; la règle du Novice spirituel, composée par l'abbé Louis de Blois ; l'Histoire tragique des Hérétiques, écrite par Lindanus. Il a composé des livres de dévotion ; un recueil de Prophéties de plusieurs auteurs sur le gouvernement de l'Eglise, etc. Il vivait en 1584. *La Croix du Maine.*

AUVERS-SOUS-MONTFAUCON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'Ouest par Sud de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre il faut aller à Fay, l. 2 3/4 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Auvers a Loué, M. l. 1 1/2 ; Vallon, M. l. 1 1/4 ; Conlie, M. l. 3 ; Brullon, M. l. 3 ; la Suze, M. l. 3 1/2 ; Brains, l. 3/4 ; Anné, l. 3/4 : Longne, l. 1/4 ; Chassillé, l. 3/4 ; Tassillé, l. 1/2 ; Crannes, l. 3/4 ; Coulans, l. 1 3/4.

La cure, qui est un prieuré de chanoines réguliers de S. Augustin, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 300 communians.

Il y a à Auvers le prieuré de Beaulieu, estimé 550 liv., à la présentation de l'abbé de Tiron ; et une chapelle fondée au château de Montfaucon, estimée 165 liv., à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine. Il y a quelques vignes et des bois.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Montfaucon, qui est un château bien bâti, dans une exposition charmante. Cette terre appartient à madame la marquise de Gironde, fille aînée de feu M. le marquis d'Assé.

La maison d'Assé est une des plus anciennes et des plus nobles de la province du Maine. Voyez *l'article Assé-le-Riboult*.

La généalogie qui suit m'a été communiquée par feu M. le marquis d'Assé, mon ancien compagnon d'études.

Jean d'Assé-le-Riboult est reconnu pour tige d'une branche cadette des Riboult, seigneurs d'Assé, dit le Riboult, du nom de ses anciens maîtres; il eut en partage la terre de Changé et celle de l'Epinai, en S. Marceau. Il laissa de N... sa femme, Hubert, qui suit :

Hubert d'Assé, chevalier de l'ordre de la Genête, institué par le S. roi Louis IX; il mourut dans le treizième siècle; il avoit épousé Béatrix de Tussé, dont Guillaume, qui suit :

Guillaume d'Assé, seigneur de Changé et l'Epinai, épousa Béatrix, sœur de Raoul de Beaumont, qui fonda en 1235 la chartreuse du Parc d'Orque, dont il eut Hugues, qui suit :

Hugues d'Assé, épousa, 1° Gillette de Séguir, dont il eut Geoffroi, qui fut évêque du Mans, où il siégea depuis l'an 1269 jusqu'en 1277, et qui mourut à l'Epinai; 2° Agnès de la Coulture, dont il eut Guillaume, qui suit :

Hugues mourut en 1237, et fut inhumé, avec sa femme, dans l'église de l'abbaye de Champagne.

Guillaume d'Assé, inhumé, avec sa femme à S. Marceau, avoit épousé Béatrix de Forel, dont Hugues II, qui suit :

Hubert II d'Assé, épousa en 1340, Agnès du Guesclin dont Jean I, qui mourut en 1437, sans laisser d'enfans vivans, et sans postérité. Geoffroi, qui suit; et Jeanne, qui épousa Pierre Telais, écuyer, seigneur d'Argenson et de la Cesnevie : ils n'eurent qu'une fille, nommée Françoise, qui fut mariée à Jean de Clinchamp. Messieurs de Clinchamp d'aujourd'hui descendent de ce mariage.

Geoffroi d'Assé, seigneur de l'Epinay, épousa Guillaume de la Salle, dont il eut Jean, qui suit. Geoffroi s'attacha, avec la meilleure partie de la noblesse d'Anjou et du Maine, à Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine, roi de Naples et de Sicile, dont la fortune ne fut pas heureuse.

Jean II d'Assé, seigneur de l'Epinai et de Montfaucon, chevalier du Croissant, dont on voit les armes dans la chapelle de cet ordre, en l'église d'Angers. Après la mort du bon roi René, duc d'Anjou, etc., Jean d'Assé servit le roi Charles VIII, qui le fit capitaine de quarante lances. Il épousa Agnès, fille unique de Robin de la Motte, seigneur de Montfaucon, et de Jeanne Bignon, laquelle épousa depuis Ambroise de Clinchamp. Ils eurent François, qui suit; Ambroise, qui fut ecclésiastique, à

qui Anne Gaudin, dame d'Assé et Lavardin, donna la chapelle du château d'Assé-le-Riboult; Marie, qui épousa Jean de Montécler ; Jeanne, qui fut mariée à Guillaume de la Disnaie, seigneur de la Chovasapière; et Marguerite, qui s'allia à François de Laval, seigneur de Boisdauphin, sans enfans. Jean mourut en 1502, âgé de 101 ans.

François d'Assé, seigneur de l'Epinai, Montfaucon, etc., épousa en 1474 Marie de Mondoucet; elle étoit fille de Pierre de Mondoucet et d'Agathe de Cleraunai. Ils eurent Gui, qui suit; Beaudouine, qui épousa le seigneur de Tollaine; Françoise, mariée au seigneur de Montevain, en Beauce; Béatrix, alliée au seigneur de la Pinelière; Louise épousa Jean d'Enfernai, seigneur de Villiers; Anné, mariée à *N*... Gruet, seigneur de la Frette, son cousin; *N*... mariée du seigneur des Bourguinières.

Gui d'Assé, seigneur de Montfaucon, l'Epinai, etc., épousa en 1501 Jacquine, fille de Jean de Maridor, seigneur de Château-Sénéchal, la Flessonnière et S. Ouen, en Champagne; le contrat de mariage est signé de Jean de Beaumanoir, baron de Lavardin, seigneur d'Antoigné. Ils eurent René, qui suit; Marguerite, mariée à François, fils aîné du seigneur de Montesson, sans enfans. Françoise épousa le cadet de Montesson, d'où MM. de Montesson.

René d'Assé I, seigneur de Montfaucon, l'Epinay, etc., épousa en premières noces Madeleine, fille de Jean Morin, seigneur de Loudon, dont Madeleine, mariée à Jacques de Harcourt, comte de Franqueville, d'où une seule fille qui épousa Gilles de Bailleul, seigneur de Montreuil; Françoise, mariée, 1° à Lancelot de Roni, seigneur de Brunelle; 2° à Louis Servin, avocat-général au parlement de Paris, à qui elle donna la terre de Grève, au Perche, à présent comté; Ambroisine épousa Jacques de Courceuil, seigneur de S. Remi-sur-Seine, sans enfans; trois filles religieuses, René d'Assé épousa en secondes noces, en 1568, Anne du Parc, fille du baron d'Ingrande, sans enfans; il prit une troisième alliance en 1572, avec Françoise le Clerc de Coulaine, dont René, qui suit.

René II d'Assé, seigneur de Montfaucon, l'Epinai, etc., épousa en 1620, Renée, fille de Thiéri, seigneur de la Prévalais, et de Ester du Bouchet de Sourches; ils eurent Charles qui suit; Hubert, mort sans alliance; Nicolas mort jeune; et trois filles, mortes jeunes.

Charles I d'Assé, seigneur de Montfaucon, l'Epinai, etc., épousa Renée Goddes, fille de Charles, conseiller au parlement de Bretagne, dont Charles qui suit; Henriette, qui épousa *N*... de Gironde, comte de Buron et de Néronde en Auvergne.

Charles II d'Assé, marquis de Montfaucon, épousa Marie-Louise Chevalier, fille de *N*... seigneur de Seaux, en Poitou, de la Guierche, S. Amant, etc., dont Armand, qui suit; François, prieur d'Avoise, en Poitou, Louis-Denis, mort chevalier

de Malte; Antoinette, mariée à Jacques de Gaignon, marquis de Vilenne, lieutenant-général des armées du roi (Voyez l'*article Louplande*). *N*... abbesse d'Arcisse.

Armand d'Assé, marquis de Montfaucon, épousa : 1° en 1729, Geneviève de Montmorin-Saint-Hérem, fille de *N*... marquis de Saint-Hérem gouverneur de Fontainebleau, dont un fils, mort jeune, au collège de la Flèche; et *N*... mariée à *N*... comte de Gironde, dont un fils mort jeune. Armand épousa; 2° *N*... Montmorin est une ancienne maison d'Auvergne, connue dès le dixième siècle. Gaspard de Montmorin, gouverneur de la Haute et Basse Auvergne, épousa la fille unique de François de Joyeuse, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, huitième aïeul du roi Louis XV.

AVI ou ISLE (S.), bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 2; Louvigné, l. 2; S. Jean-sur-Erve, l. 3 1/2; Mareil, l. 3 1/4; Crannes, l. 2; Fay, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Avi à Laval, M. l. 2 1/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 3; Loiron, M. l. 1/2; Entrames, l. 3 1/2; Genest, l. 1/2; S. Berthevin, l. 1 1/4; la Brulatte, l. 1/2; Olivet, l. 1; la forêt de Concise, l. 1/2.

La cure estimée 550 liv. est à la présentation de l'abbé de la Roë. Il y a 208 communians.

La paroisse est arrosée au Nord par la rivière de Vicoin et à l'Ouest par un ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'orge et du froment.

La seigneurie de paroisse fait partie du comté de Laval.

BACCONNIÈRE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ceneré, l. 4 1/2; la Grande-Charnie, l. 5; Amné, l. 3 3/4; Fay, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Bacconnière à Laval, M. l. 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 3; Ernée, M. l. 3; Andouillé, l. 1 3/4; S. Germain-le-Guillaume, l. 1 1/4; la Bigottière, l. 1 3/4; Chaillant, l. 1 1/4; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 1/2; Bourneuf-de-la-Forêt; l. 1 1/4; Launai-Villiers, l. 2; S. Germain-le-Fouilloux, l. 1 3/4; la Forêt de Mayenne, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1100 communians.

Il y a à la Bacconnière la chapelle de Ste Barbe, estimée 25 liv., à la présentation du curé.

La paroisse est arrosée au Nord par un ruisseau qui forme un étang, et au Sud par l'étang des Jalounières. Il y a des bois et des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Fresnai.

BAILLOU, bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château du Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Coudrecieu, l. 3 ; Yvré-l'Evêque, l. 5 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Baillou à Montoubleau, M. l. 1; Vibraie, M. l. 2; Dolon, M. l. 5; Bouloire, M. l. 5 1/4; S. Calais, M. l. 3; Rahai, l. 1/4; S. Cir-de-Sargé, l. 3/4; Soudai, l. 1 1/2; Valaine, l. 1/4; le Blésois, l. 1/2.

La cure estimée, 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est et au Sud par le ruisseau de Gaine, à l'Ouest par la rivière de Braie, et au Sud par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Il y a de bonnes prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Courtalvert. Voyez *l'article Pezé.*

BAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. de la ville

du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé, l. 3 1/2; Tennie, l. 2 1/4; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Bais à Evron, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 3/4; Sillé, M. l. 4 1/4; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 3/4; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 3/4; Trans, l. 1; Champgenetteux, l. 1; le Bourg-du-Teil, l. 3/4; Hambers, l. 3/4; Jublains, l. 1 3/4; Deux-Evailles, l. 2 3/4; Mésangé, l. 1 3/4; Ste-James-le-Robert, l. 1 1/4; Ysé, l. 3/4.

La cure estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 1300 communians.

La paroisse est arrosée au Sud et à l'Ouest par un ruisseau, qui forme deux étangs, et à l'Est par un autre qui en forme aussi deux.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine, du carabin et des arbres fruitiers. Il y a des bois et des landes.

Il y a à Bais un marché toutes les semaines, et quatre foires par an, le 23 avril, le 11 juin, le 20 juillet et le 29 septembre.

Il y a dans la paroisse une espèce de camp, nommé la Bataille de Bais, qui porte dans la carte du Maine la marque d'une bataille.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Montesson, située dans la paroisse, qui appartient aux héritiers de M. de Montesson, décédé, sans enfans, en 1759 (1).

BALLÉE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevillé, l. 3; Vallon, l. 2 3/4; Grand-S.-Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Ballée à Brullon, M. l. 3; Sablé, M. l. 2 1/4; Mellay, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2 1/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 1/4; Epineu-le-Seguin, l. 1; Sauge, l. 1 1/4; la Cropte, l. 1 1/4: Préaux, l. 3/4; le Buret, l. 1 3/4; Beaumont-Pié-de-bœuf, l. 1/2; Auvers-le-Hamon, l. 1.

La cure, estimée 450 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier, ainsi que le prieuré, estimé 600 liv. Il y a 600 communians.

Il y a à Ballée la chapelle de la Goupillière, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur; celle de Haïet, estimée 5 liv., à la présentation du Seigneur évêque du Mans; celle de Prérond, estimée 185 liv.

La paroisse est arrosée au Nord-Est par la rivière d'Erve, et à l'Ouest par celle de Vaige.

Le sol produit du méteil, du seigle et du froment. Il y a des prairies.

1. Le château de Montesson existe toujours et appartient à la famille de Montesson.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Farci. Anselme Girard, aïeul du marquis de Charnacé, étoit fils de Jean Girard, seigneur de Ballée, de Lignières, de Coins, etc., et de Madeleine Baubigné. Le marquis de Charnacé changea son nom, qui étoit Girard en celui de Charnacé. *Ménage, Histoire de Sablé. Continuation du même M. S.*

Le marquis de Charnacé avoit trouvé le moyen, par sa vanité et ses hauteurs, de se faire beaucoup d'ennemis, qui avoient porté leurs plaintes contre lui jusqu'au pied du trône ; mais inutilement : le roi Louis XIV le protégeoit. Ce prince ne put, à la fin, tenir contre la narration naïve que lui fit un jour le nommé Pioger, qui, depuis longtemps, lui dressoit des chiens couchans et lui en présentoit tous les ans : un jour que le roi avoit essayé un de ces chiens en présence de Pioger, il en fut si content qu'il marqua sa satisfaction à ce dresseur ; celui-ci qui avoit toujours conservé un air de simplicité rustique, dit au prince qu'il étoit bien aise qu'il en fut content, parce que c'étoit le dernier qu'il lui présenteroit. Le roi surpris lui demanda quelle raison il avoit de ne pas continuer de travailler pour lui : Pioger lui répondit, que monseigneur de Charnacé ne le trouvoit pas bon, et que quoiqu'il eût fait graver sur les coliers de ses chiens : (Je suis au roi) ; cela n'avoit pas empêché monseigneur de Charnacé de tirer dessus, et qu'il appréhendoit que quelque jour le coup ne tournât de son côté. Le roi ne lui dit pas un mot ; mais il fit expédier une lettre d'exil pour M. de Charnacé, qui, malgré tout son crédit, ne put jamais parvenir à la faire révoquer. Pioger demeuroit à Auvers-le-Hamon, et M. de Charnacé qui faisoit sa résidence à son château de Bouillé (1), éloigné de cinq lieues d'Auvers et de quatre et demie de Ballée, chassoit souvent dans ces cantons. Je tiens cette anecdote d'une personne à qui Pioger l'a rapportée.

Le marché tient à Ballée tous les jeudis. Il y a trois foires par an ; sçavoir, le 6 mai, le 25 juin et le 14 septembre.

BALLON, petite ville et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, chef-lieu du Doyenné de Ballon, au N. E. par E. de la ville du Mans, élection du Mans. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné-sous-Ballon, l. 1 ; Joué-l'Abbé, l. 3/4 ; Coulaines, l. 2 1/4 ; Mans, l. 1/4.

Il y a de Ballon à Beaumont, M. l. 2 ; S. Aignan, M. l. 2 ; Bonnestable, M. l. 3 ; René, M. l. 2 3/4 ; S. Ouen-sous-Ballon, l. 1/4 ; Teillé, l. 3/4 ; Chevaigné, l. 1 1/4 ; Montbisot, l. 1 1/4 ; Courcebeufs, l. 1 1/2 ; Beausai, l. 2 1/4 ; Courcemont, l. 2 ; Sables, l. 2 1/4.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 450 communians.

Il y a à Ballon la chapelle de S. Jean-Baptiste, dans l'hôpital,

1. Paroisse de Torcé.

estimée 60 liv., à la présentation des administrateurs; celle de la Maison-Dieu, estimée 40 liv; à la présentation du seigneur; et celle de la Trinité, au château, estimée 80 liv., à la présentation du seigneur.

Ballon est un marquisat, qui entra dans la maison de Vassé par le mariage de *N*... marquis de Vassé, avec *N*... de S. Gelais-Lansac, fille aînée de Gilles de S. Gelais, marquis de Ballon, et de *N*... Desfossez; il étoit entré dans la maison de S Gelais, par le mariage de Gilles de S. Gelais, seigneur de Lansac, avec Antoinette, fille et héritière de François Rafin, seigneur d'Azaile-Rideau en Touraine, et de Nicole le Roi de Chauvigni, dame de Ballon.

La juridiction s'étend en cinq ou six paroisses, et est exercée par un bailli, un procureur-fiscal et un Greffier. En 1700, les deux paroisses de S. Georges et de S. Mars de Ballon contenoient 483 feux, et payoient 3800 liv. de tailles. Dans le même temps, on consommoit 14 muids de sel par an au grenier à sel de Ballon. *Mém. de Miromenil, M. S.*

Le marquisat de Ballon appartient aujourd'hui à M. le comte de Sourches, à cause de madame le Vayer de la Davière, son épouse, à qui il est venu par succession du feu sieur le Vayer de la Davière, son frère, qui avoit acquis cette terre à M. le marquis de Vassé.

Afin qu'on se tienne sur ses gardes, pour éviter le funeste accident qui a causé la mort à M. le Vayer de la Davière, il ne sera pas déplacé d'en rapporter ici les tristes circonstances.

M. le Vayer étoit un homme fort et robuste, âgé d'environ quarante-cinq ans. Un jour il lui prit envie de prendre le bain dans un salon construit à cet effet dans son château de la Davière, paroisse de Sablé; son domestique ayant tout préparé pour le bain, ce seigneur y entra et donna ordre au domestique de se retirer; mais il n'y fut pas longtemps sans être suffoqué par la vapeur du charbon employé pour échauffer le bain. Ce même domestique étant entré dans le salon environ deux heures après y avoir laissé son maître, le trouva mort dans la baignoire. Ce qui confirme que la vapeur du charbon causa ce terrible évènement, c'est qu'un chien qui avoit suivi son maître, et qui étoit resté avec lui dans le salon, fut suffoqué comme lui.

M. le Vayer de la Davière descendoit de Charles le Vayer, seigneur de la Sauvagère, terre située en la paroisse de Chemiré-le-Gaudin, et de Françoise Dagues; ils eurent pour enfant François le Vayer, lieutenant-général au Mans. François fut père de René, lieutenant-général après son père; René fut père de François II, qui succéda à son père dans la même charge; de Michel doyen de l'église du Mans; de Jacques, qui fut lieutenant-général après son frère François II; de Roland, qui fut maître-des-requêtes à Paris, dont est issue madame la comtesse de Sourches; et de Charles, grand archidiacre de

l'église du Mans, doyen de l'Eglise royale de S. Pierre de la Cour. Jacques fut père d'Auguste-Jacques, doyen et chanoine de l'église du Mans, mort en 1733. *Continuation de l'Histoire de Sablé. M. S.* Voyez *la Généalogie de M. le comte de Sourches, à l'article S. Simphorien.*

La paroisse de Ballon est arrosée au Nord par la rivière d'Orne, qui coule du Nord-Est à l'Ouest.

Il y a une foire le jour de S. Laurent, et marché tous les mercredis.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine, il y a aussi des vignes, dont le vin a plus de renom que de qualité.

Sous le consulat de Herbert, comte du Maine, dit Eveille-Chien, surnom qui lui fut donné à cause de sa vigilance dans les expéditions de guerre ; sous ce consulat, dis-je, qui commença l'an 1015 et finit en 1036, il se donna un grand combat près de Ballon (1), entre les troupes du comte Herbert, assisté des normands, et celle de Guillaume, comte d'Alençon et de Bellême, où les manceaux remportèrent une pleine victoire, et où Foulques, fils aîné du comte Guillaume, fut tué, et Robert, son puîné, percé de coups et fait prisonnier. Le comte Guillaume en mourut de chagrin. *Gilles Bry, Histoire du Perche. Courvaisier, page 331. Trouillart, Histoire des comtes du Maine.*

Ce Robert, dont nous venons de parler, ayant recouvré sa liberté et sa santé, continua de faire la guerre au comte Herbert ; il assiégea le château de Ballon, et l'emporta : mais incontinent après, le comte Herbert, toujours secouru des forces de Robert, duc de Normandie, le reprit et y retint Robert d'Alençon prisonnier. Deux ans après, la noblesse du Perche et tous les barons et vassaux du prisonnier Robert levèrent une armée, dont ils donnèrent le commandement à Guillaume Giroïen, que quelques historiens nomment de Giroir ou Giroie, avec laquelle ils battirent le comte du Maine, et prirent Gautier de Sardeine (2), chevalier manceau, et deux de ses fils qu'ils firent pendre, malgré les remontrances de Guillaume Giroïen : trois autres enfans de Guillaume de Sardeine, qui étoient restés à la garde de Ballon, ayant appris le cruel traitement qu'on avoit fait à leur père et à leurs frères, coururent à la prison où Robert d'Alençon étoit retenu, et l'assommèrent à coup de massues. Ce Robert ne laissa point d'enfant, et le cruel Guillaume, dit Talvas, son frère, lui succéda. *Gilles Bry, Hist. du Perche. Courvaisier, page 337.*

Robert, duc de Normandie, frère de Guillaume le Roux, roi

1. Le Paige commet une erreur : Le combat eut lieu non à ou près Ballon, mais dans un lieu qu'on a nommé Blavon qu'il faut placer dans le Maine mais dont on ignore la situation exacte. Ce combat fut livré pendant la guerre entreprise par Guillaume Talvas contre Richard II, duc de Normandie.

2. Il faut lire de Saldaigne.

d'Angleterre, ayant pris ombrage contre Robert de Bellesme, petit-fils de Guillaume Talvas, et l'ayant fait traduire prisonnier à Ceulli, il assiége Ballon, qui appartenoit audit Robert; et après un long siége, soutenu par Païen de Montdoubleau, Osmond de Guèpré ayant été tué à la défense de la place, les assiégés se rendirent par composition. *G. Bry, Hist. du Perche. Trouillart, Hist. des comtes du Maine, page 74.*

Ballon fut vendu à Robert de Bellesme, qui en 1099 fit fortifier le château, contre les entreprises d'Hélie de la Flèche, qui s'empara de la ville du Mans sur Guillaume, roi d'Angleterre, dont le comte de Bellesme prenoit le parti. *Trouillart, page 74.*

On trouve dans les souscriptions de la donation que Robert de Bellesme fit en 1092, de l'église de S. Léonard aux religieux de Marmoutier, celle Guénebauld de Bullon.

Guillaume II, dit le Roux, roi d'Angleterre, depuis l'an 1087. jusqu'à 1100, ayant fait le dégât aux environs la ville du Mans, occupée par Foulques Rèchin, comte d'Anjou, se disposoit à repasser en Angleterre, et en passant, Païen de Montdoubleau lui livra le château de Ballon, qui fut aussitôt bloqué par Foulques Rèchin : celui-ci fut mal mené par les assiégés, qui firent une sortie pendant qu'il prenoit son repas, dans laquelle Gaucher de Montsoreau, Geoffroi de Briolai et Berlai de Montreuil furent faits prisonniers, avec environ 200 soldats du comte Foulques : le roi Guillaume revint au Mans pour secourir la place : enfin ils firent la paix. *Courvaisier, page 398. Bondonnet, page 447. Trouillart, page 88.*

Environ l'an 1200, le roi Philippe-Auguste s'empara du château de Ballon, que tenoit le comte Jean-sans-Terre, et où commandoit Guillaume de Burelin : le roi le fit démolir; il fut rebâti depuis. *Courvaisier, page 476. D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Ballon et le rendirent par le traité de paix de Colombiers. *Courvaisier, page 669.*

BANNES, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans. dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Oustillé, l. 5; Teloché, l. 1/2; Mersenne, l. 1/2; Ponlieux, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Bannes au Château-du-Loir, M. l. 1/2; la Chartre, M. l. 3 1/4; Le Lude, M. l. 4 1/4; Pontvalain, M. l. 4 1/2; Mansigné, M. l. 5; Dissai, l. 1/2; Vouvrai-sur-Loir, l. 1; Montabon, l. 3/4; Nogent, l. 1/2; S. Père, l. 3/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans : il y a 240 communians.

Le bourg de Bannes est situé sur la rivière du Loir; la paroisse est arrosée à l'est par la même rivière.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; il y a des prairies et beaucoup de vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre du Mans.

En l'année 1219, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, fonda dans la paroisse de Bannes, l'abbaye de Bonlieu, pour les filles de l'ordre des Citeaux. On trouve dans l'histoire de Sablé, par Ménage, et dans le Cenomania l'acte de cette fondation, et les dons qui furent faits à cette abbaye, par les seigneurs qui assistèrent en 1222 aux obsèques de Guillaume des Roches, inhumé dans le chœur de l'église de Bonlieu, par Guillaume, évêque d'Angers, et Maurice, évêque du Mans; ces seigneurs sont: Amauri de Craon, Guillaume de Châteaudun, Joscelin de Champchevrier, Hugues de la Ferté-Bernard, Paien de Ghéhénare, Geoffroi de Mathefelon, Turselin de Hespagne, Hugues de Locé, Hugues (1) de Bellai, Renaud de Mallevrier, René de Saint-Michel, Th. de Blazon, Geoffroi de Poncé, Foulques de Mastac, Guillaume de Marson, G. de Cléhers, Geoffroi et J. de la Jaille, Olivier le Dain, Matthieu de Bouloire et P. de Ghéhénare. *Ménage, Hist. de Sablé, page 366.*

On voit dans le chœur de l'église de Bonlieu du côté de l'évangile, le mausolée de Guillaume des Roches, où il est représenté en relief avec ses deux filles, Jeanne et Clémence : Jeanne avoit épousé Amauri de Craon, et Clémence fut mariée en premières noces à Thibaud VI, du nom, comte de Blois et de Chartres, sans enfans, et en secondes noces, en 1220, à Geoffroi VI, vicomte de Châteaudun. Les religieuses de Bonlieu disent qu'elles possèdent dans leur église le cœur de Marguerite de Sablé, femme de Guillaume des Roches, leur fondateur. *Ménage, Hist. de Sablé, page 201.*

Dans la même église, du côté de l'épître, est un autre tombeau, sous lequel sont inhumés Jean de Matefelon et Guillaume de Neuvi, etc. *Cenomania.*

1. Odeline, étoit abbesse en Bonlieu en 1232.
2. Pétronille en 1260 et 1263.
3. Julienne en 1277.
4. Agnès de Champchevrier, fille de Simon, chevalier, un des bienfaiteurs de l'abbaye, en 1288.
5. Isabelle, en 1315.
6. Philippine de Blais ou de Blois, de Blodo, en 1344; elle portoit en ses armes, d'or à une face de gueules à l'orle de six merlettes.
7. Marguerite, en 1386 et 144.
8. Gervaise de Vendomois, en 1404, elle résigna à la suivante; elle portoit d'hermine au chef fascé de gueules.
9. Isabelle de Chemme, en 1462, elle portoit dans son écu trois molettes et une croix chargée de cinq coquilles.

1. Thibault.

10. Madeleine de Dureil, en 1504, morte le 30 janvier 1518.

11. Marie de Broc, en 1518; en 1543 elle fut nommée abbesse du Pré, et elle céda cette abbaye à Catherine de Chouvres, sa concurrente, en 1560 ; elle mourut au Pré. Elle portoit de sable à la bande fuselée d'argent.

12. Guionne de Martigné, en 1554.

13. Louise de Bueil.

14. Madeleine de Bueil, jusqu'en 1623.

15. Catherine le Roi, en 1624.

16. Claude de Vanssai, jusqu'en 1633 ; elle portoit d'azur à trois besans d'hermine.

17. Jacqueline d'Illiers-de-Balsac.

18. Claire d'Illiers, nièce de la précédente, depuis 1696.

19. Elisabeth d'Illiers, sœur de la précédente (1).

20. de Muy.

En l'an 841, le roi Charles II, dit le Chauve, se trouva à Bannes, où il dépouilla Sigemond de l'abbaye de S. Calais, et la donna à S. Aldric, évêque du Mans, *Baluze*, *Miscellanea, Li. 3*, *p. 141. Cenomania.*

BANNES, petit bourg de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 3; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Bannes à Brullon, M. l. 2; Sablé, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 3; Ballée, M. l. 1 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1/2; Torigné, l. 1/2; Cossé-en-Champagne, l. 1/2; Viré, l. 1 1/4; Sauge, 3/4; Epineu-le-Seguin, l. 1; S. Pierre d'Erve, l. 3/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 160 communians.

Un petit ruisseau, qui forme un étang, prend sa source au Nord du bourg, et coule au Sud par Ouest; un autre ruisseau coule de l'Ouest au Sud.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine. Il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Guitteau.

BANVOU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, de la généralité d'Alençon, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Méhoudin, l. 4 1/4; les Chapelles, l. 3/4; Vilpail, l. 1 1/2; Mont S.

1. Après Elisabeth d'Illiers vient : 20. Angélique Françoise de la Grange d'Espoisses. 21, Marie Jugelard des Forgerais, puis 22, Thérèse de Félix du Muy, dont Le Paige ne donne pas le prénom. 23, Charlotte Renée de Poilvilain de Crenays. 24, Marie Marguerite Giroie de Neufvy. 25, Henriette de Murat.

Jean, l. 4 1/2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Banvou à la Ferrière, M. l. 1/2; Domfront, M. l. 2; Lonlai, M. l. 2 1/2; Juvigné, m. l. 1 1/2; la Ferté-Macé, M. l. 3/4; Dompierre, l. 1/2; la Coulonche, M. l. 1 1/4; S. Bommer, l. 1/4; Normandie, l. 1 1/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation des prieur et religieux de S. Martin de Sées. Il y a 700 communians.

Banvou est situé à l'Ouest et sur la lisière des bois de la Ferrière, et arrosé à l'Ouest par un ruisseau qui forme l'étang de la Chaussée, qui fait travailler la forge de la Gaudinière.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Lambert, et relève de la seigneurie de la Ferrière.

BAROCHE-GONDOUIN (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, élection du Mans, au N. N. O. pour O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Charchigné, l. 1; Villaine-la-Juhée, l. 2 1/2; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 1/2; Sillé, l. 1 3/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de la Baroche à Madré, M. l. 1; Couptrain, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 1 1/4; Sept-Forges, M. l. 1 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 3 3/4; Chevaigné, l. 1; S. Aignan, l. 1; les Chapelles, l. 1 3/4; Tubeuf, l. 1; Rennes, l. 1 1/4; Ste Marie-du-Bois, l. 3/4; le Housseau, l. 1 1/4; S. Fraimbault, l. 3/4; S. Julien-du-Terroux, l. 1/2.

La cure, qui est un prieuré des chanoines réguliers de S. Augustin, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 600 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Courberi, et à l'Ouest par un autre ruisseau qui forme depuis deux étangs.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. du Bois de la Drouardière (1).

BAROCHE-SOUS-LUCÉ (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, de la généralité d'Alençon, au N. N. O. p. O. du Mans, dont il

1. Dès le XIV[e] siècle la terre de la Drouardière était possédée par la famille Margerie; on voit encore dans l'Eglise paroissiale une belle pierre tombale qui est celle de Jehan Margerie, seigneur de la Drouardière. Des Margerie, la Drouardière passa aux mains des de Chauvigné, puis des de Madaillan et des de Saint-Aignan et enfin des du Bois. M. Albert du Bois de la Drouardière en est aujourd'hui propriétaire.
La terre de la Drouardière relevait du Horps.

est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-de-Villenette, l. 1; Charchigné, l. 3; Villaine-la-Juhée, l. 2 1/2; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 1/2; Sillé, l. 1 3/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de la Baroche à Juvigni, M. l. 1; Domfront, M. l. 1 1/2; Sept-Forges, M. l. 1 1/2; Ceaulcé, M. l. 1 1/4; Madré, M. l. 3 1/4; Beaulandais, l. 1/2; Lucé, l. 1/4; Avrilli, l. 1/2; la forêt d'Andaine, l. 1.

La cure, qui est un prieuré des Chanoines réguliers de S. Augustin, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 1200 communians.

Il y a la chapelle de S. Julien, à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le bourg est situé sur deux petits courans d'eau, qui forment deux étangs. La paroisse est arrosée au Sud, par deux autres qui en forment chacun un, et à l'Est par un petit ruisseau.

Le sol est humide, et produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse fait partie de celle de Domfront, qui appartient, par engagement, à Mgr le duc d'Orléans.

Il y a à la Baroche les terres et fiefs de Boisblondet, de Boisjosselin et de Quincé.

En 1551, Guillaume Millet, seigneur de Boisblondet, fut taxé à l'arrière ban; en 1635, Jacqueline Pottier, veuve Charles Millet, seigneur de Boisblondet, donna déclaration dudit fief. En 1764, M. le marquis de S. Germain-d'Olcançon étoit seigneur de Boisblondet. En 1469, Robert de Rais, seigneur de Boisjosselin, maria Julienne, sa fille, à Jean Desprez, seigneur de Vaujois. En 1530, Jean Desprez, seigneur de Boisjosselin, Jean le Verrier, seigneur de Chamsegré, et Guillaume Lesné, partagèrent la succession de Robert Roger, leur oncle. Jean Desprez eut le Boishamelin; Jean le Verrier eut le Boisjosselin, et Guillaume Lesné eut Collières. En 1634, Siméon des Landes, seigneur de Boisjosselin et de S. Denis-de-Villenette, donna déclaration de ces deux seigneuries.

Brice des Landes, seigneur de Boisjosselin, épousa Marie de Roïers, fille de Charles III, seigneur de la Brisollière et de *N*... (1) de Bouchet de Sourches, sa seconde femme ; il n'eut point d'enfans. Marquise, fille aînée de François Pitard, seigneur de Boudé, mort en 1658, épousa Julien des Landes, seigneur de Boisjosselin. Aujourd'hui le Boisjosselin appartient à M. Doisnel, marquis de S. Quentin.

La terre de Quincé a été possédée par les seigneurs du même nom; les comtes de Quincé ont été successivement officiers généraux et comtes du S. Empire; le dernier est mort en

1. Marie du Bouchet : Elle était veuve en premières noces d'Odet de Rians, seigneur de Villeray, au diocèse de Sées.

1715, il étoit gouverneur de Domfront. Il a fait des legs à l'église de Domfront, à l'hôpital et au collège de la même ville. *Mém. de la Chaux. Mém. du curé, doyen de Domfront.*

BASOGE (la), bourg et paroisse dans les quintes du Mans, au N. par O. de la ville, dont il est éloigné de deux lieues et demie.

Il y a de la Basoge à Beaumont, M. l. 3 1/4; Ballon, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3 1/4; Neuville, l. 1; Montreuil-sur-Sarte, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 1 1/4; la Guierche, l. 3/4; Souillé, l. 3/4; N. D. des Champs, l. 1 1/4; Ste Sabine, l. 1 1/2; la Chapelle S. Fray, l. 1 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Aigné, l. 1 1/4; Milesse, l. 1; S. Saturnin, l. 1.

La Basoge est de l'élection du Mans.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du chanoine scolastique de l'Église du Mans; c'est une des quarante cures du Chapitre.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Sarte, à l'Ouest par un ruisseau, au Sud par un autre, qui forme un étang et au Nord par un petit courant d'eau.

Le sol est naturellement maigre; les soins et les travaux des agriculteurs l'ont bien amélioré en le marnant; il ne produisait autrefois que du seigle et du carabin, aujourd'hui il produit du froment; il a beaucoup de bonnes prairies; il y a aussi des bois et des landes,

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *sa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

BASOGE-DES-ALLEUX (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à S. Ouen-des-Oïes, l. 1 1/4; Neau, l. 3/4; Neuvillette, l. 4 1/2; Rouillé, l. 2 1/4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de la Basoge à Monseurs, M. l. 1 3/4; Mayenne, M. l. 2 3/4; Laval, M. l. 3 3/4; Evron, M. l. 3 1/2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 5; Martigné, l. 3/4; Commer, l. 1 1/4; Montourtier, l. 1; Gênes, l. 1; Châlon, l. 1/2; Monfoulour, l. 1 3/4; Sacé, l. 1 1/4.

La cure estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 650 communians.

La paroisse est arrosée au Sud-Ouest par le ruisseau du Frêne, qui forme un étang; au Nord-Ouest par celui Douvrain, qui en forme aussi un; au Nord-Nord-Est, et à l'Est par un autre qui en forme trois; et au Sud, par un petit courant d'eau.

Le sol est marécageux, et produit du seigle, du méteil, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes.

Il y a à la Basoge la chapelle de la Gendrie, estimée 80 liv., à la présentation du seigneur.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Thuré (1), qui appartient à M. de la Ferronnaye.

BASOGE-DE-CHEMERÉ (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Viré, l. 3 1/2; Mareil, l. 2; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans l. 1.

Il y a de la Basoge à Sablé, M. l. 4 1/2; Brullon, M. l. 4 1/2; Meullai, M. l. 1 1/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1; Ballée, M. l. 2; Vaige, l. 1 1/2; S. Pierre d'Erve, l. 1 3/4; S. Denis-du-Maine, l. 3/4; Arquenai, l. 1; Basougers, l. 1 1/4; Saint-Georges-le-Fléchart, l. 1/4.

La cure estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin-d'Angers. Il y a 850 communians.

Il y a à la Basoge, la chapelle de la Prêterie, estimée 15 liv., celle de la Roche-Tellucre, estimée 30 liv., et celle du S. Sacrement, estimée 30 liv.

Le bourg est situé à l'ouest du grand étang de la Basoge, arrosé au Sud et à l'Ouest par un ruisseau qui se jette dans la rivière de Vaige.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine, il y a quelques bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Coustard.

BASOGE-MONTPINÇON (la) (2), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Jublains, l. 1 1/2; Ste-James-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Neuvi, l. 2 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de la Basoge à Mayenne, M. l. 1; Bais, M. l. 3; Ambrières, M. l. 3/4; Montseurs, M. l. 3 1/4; Evron, M. l. 3 3/4; Airon, l. 3/4; Grazë, l. 1 1/2; Belgéart, l. 1; Commer, l. 1; Moulai, l. 1.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 200 communians.

1. Le château de Thuré existe toujours; il appartient à M. Daudier. La terre de Thuré a été très longtemps en la possession de la famille de Feschal.

2. Montpinçon était un fief important qui a donné son nom à la paroisse. Il y avait à la Bazoge-Montpinçon une autre terre considérable, celle de Beauchêne, qui semble avoir été possédée à l'origine par une famille de ce nom. A la fin du XV[e] siècle Jehan Rofland en était seigneur : Cette terre passa à ses fils et petit fils Jehan et Sébastien Rolland. Elle passa ensuite aux Pitard, aux Chevalier, aux Bichain de Montigny et Lefrère des Maisons. Beauchêne appartient aujourd'hui à M. Riandière la Roche.

La paroisse est arrosée du Nord au Nord-Est par un ruisseau qui forme trois grands étangs, à l'Est et à l'Ouest, par deux autres petits ruisseaux.

Le sol est froid et produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies et des landes.

La seigneurie de paroisse est une dépendance de Mayenne, qui appartient à M. le duc de Mazarin. Voyez *la génèalogie, à l'article Mayenne.*

BASOUGERS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-d'Erve, l. 2 3/4; Tassillé, l. 5; Rouillon, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Basougers à Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 1 3/4; Monseurs, M. l. 3 1/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 2 1/4; Ballée, M. l. 3/4; Maisoncelle, l. 1 3/4; Entrames, l. 2; Parenai, l. 1 1/4; Louvigné, l. 1 1/4; Sougé-le-Bruant, l. 1 1/4; S. Georges-le-Flèchard, l. 1 1/4; la Basoge-de-Chemeré, l. 1 1/4; Arquenai, l. 3/4.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent, aussi bien que le prieuré, estimé 1300 liv. fondé par Hamelin d'Antenaise, fils de Guillaume qui est le premier de cette maison dont on ait connoissance: ce Guillaume, selon Quatre Barbes, dans la génèalogie de sa maison, vivoit en 980. *Mènage Hist. de Sablé.* Il y a 1200 communians.

Il y a à Basougers la chapelle de la Bourgonnière, estimée 320 liv., celle de la Bossée, estimée 40 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; celle de Chélé, ou des Echelles, estimée 180 liv., à la présentation de l'aîné de la famille de Jean Bodard; et celle des Etrichés estimée 165 liv.

Basougers est situé sur un petit ruisseau, qui se jette dans la rivière d'Ouette, qui arrose la paroisse du Nord–Ouest au Sud-Ouest; elle est encore arrosée au Sud par un autre petit ruisseau.

Le sol est froid et produit du seigle, du méteil et de l'avoine; il y a des prairies et des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *la Gènèalogie, à l'article Laval.*

Une Odeline de Ste Suzanne, épousa Hugues d'Amboise, et eut Basougers en mariage. *Mènage, Histoire de Sablé.*

BAUDELLE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulai, l. 1/4; Assé-le-Bèrenger, l. 5 1/2; Bernai, l. 4 1/2; Chaufour, l. 2 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de S. Baudelle à Mayenne, M. l. 3/4; Ambrières, M. l. 3; Lassai, M. l. 4 1/2; Bais, M. l. 4; Evron, M. l. 4 3/4;

la Basoge-Montpinçon, l. 1; Airon, l. 1 1/4; Parigné-sous-Braie, l. 3/4; S. Georges de Butavant, l. 1; Contest, l. 1/2.

La cure, estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 500 communians.

Le prieuré de Berne, estimé 2500 liv., fondé par Juhel III de Mayenne (1), environ l'an 1198, est dans la paroisse de S. Baudelle, à la présentation de l'abbé d'Evron.

Il y a à S. Baudelle la chapelle de la Croisnière, *N*... celle de la Vannerie, estimée 15 liv., à la présentation des héritiers du fondateur, et celle des Châteliers, estimée 65 liv. réunie au vicariat de la paroisse.

La rivière de Mayenne baigne à l'Est la paroisse de S. Baudelle; elle est arrosée à l'Ouest par le ruisseau d'Anvore, et au Nord par un petit courant d'eau, qui forme un étang.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin et du chanvre.

La seigneurie de paroisse appartient à M. l'abbé de Savigné.

BAULANDAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, de la généralité d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Genelley, l. 1 1/4; la Baroche-Gondouin, l. 1 1/4; Charchigné, l. 1; Villaine-la-Juhée, l. 2 1/2; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 1/2; Sillé, l. 1 3/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de Baulandais à Juvigni, M. l. 3/4; la Ferté-Macé, l. 3; Madré, M. l. 3; Domfront, M. l. 2; Céaulcé, M. l. 1 1/2; la Chapelle-Moche, l. 1; Tessé, l. 1 1/2; Bagnoles, l. 1 3/4; la Baroche-sous-Lucé, l. 1/2; S. Denis-de-Villenette, l. 3/4.

La cure, prieuré des Chanoines Réguliers de S. Augustin, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 500 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de la Cour, et à l'Ouest par un autre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Lautage, brigadier des armées du roi, à cause de son fief de Juvigni, qui relève de la Ferrière qui reporte au roi, et dont les aveux se rendent à la Chambre des comptes de Normandie. *Mém. du curé de Domfront.*

BEAUFAY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Sargé, l. 3; Mans, l. 1.

1. Le prieuré de Berne fut fondé longtemps avant Juhel III. Ce seigneur en fut seulement le bienfaiteur.

Il y a de Beaufay à Ballon, M. l. 3 1/4; Bonnestable, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 1 3/4; Montfort, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 2 3/4; Courcemont, l. 3/4; Sables, l. 1; Brione, l. 3/4; Torcé, l. 1/2; Sillé-le-Brûlé, l. 1; S. Remi-des-Bois, l. 1 1/2; Courcebeufs, l. 1.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1200 communians.

La paroisse est arrosée au Nord et à l'Ouest par un ruisseau, et au Sud par un autre petit, qui forme un étang.

Le sol produit du froment, de l'orge et du seigle; il y a des vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse est un membre de celle de Bonnestable, qui appartient à M. le duc de Chevreuse. On trouve parmi ceux qui ont souscrit l'acte de la donation, que Robert de Bellesme fit, en l'an 1092, de l'église de S. Léonard aux religieux de Marmoutier, Guillaume de Beaufay. Cette église avoit été fondée par Guillaume, dit Talvas, comte de Bellesme, bisaïeul de ce Robert, qui chassa les chanoines qui la possédaient, à cause de la vie scandaleuse qu'ils menoient. *Ménage, Hist. de Sablé.*

BEAULIEU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montjean, l. 1/2; Nuillé-le-Vicoin, l. 3; Entrames, l. 1 1/4; la Basoge-de-Chemeré, l. 3; Viré, l. 3 1/2; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Beaulieu à Laval, M. l. 4 1/2; Cossé-le-Vivien, M. l. 2; Loiron, M. l. 2; S. Ouen-des-Toits; M. l. 3 3/4; Craon, M. l. 3 1/2; S. Cir-le-Gravelais, l. 1; Ruille-le-Gravelais, l. 1 1/2; Ahuillé, l. 2; la forêt de Concise, l. 2 1/4; l'Anjou, l. 3/4; la Bretagne, l. 1/2.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Jouin-de-Marne. Il y a 600 communians.

Il y a à Beaulieu la Chapelle des Cointières, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur d'Audrai; celle de S. Nicolas, estimée 25 liv., à la présentation du curé; celle de la Brasse, estimée 120 liv., à la présentation du sieur marquis de Vassé; la prestimonie de Burde, estimée 150 liv., à la présentation du seigneur; et la prestimonie de la Butte, estimée 5 liv.

La paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme l'étang de la Gubelière.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge, de l'avoine et du carabin; il y a des landes et des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Clerc.

BEAUMONT-LA-CHARTRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est

éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la forêt de Bersai, l. 2 3/4; S. Mars-d'Oustillé, l. 3 3/4; Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de Beaumont au Château-du-Loir, M. l. 2 3/4; la Chartre, M. l. 1; le Lude, M. l. 7; Grand-Lucé, M. l. 4 3/4; Bessé, M. l. 5; Epeigné, l. 1; les Pins, l. 1 1/2; Marçon, l. 1; Vouvrai, l. 2; Bannes, l. 2 1/2; Dissai, l. 2 1/4; la Touraine, l. 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours, ainsi que le prieuré, estimé 600 liv. Il y a 600 communians.

Il y a à Beaumont la chapelle de Ste Catherine estimée 10 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

La paroisse est arrosée du S. E. au N. O. p. S. par le ruisseau de Domée.

Le sol produit, du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité; il y a aussi des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marigné, l. 1 3/4; Téloché, l. 2; Mercenne, l. 1/2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Beaumont à Ecomoi, M. l. 2 1/2; Lucé, M. l. 2 1/2; Château-du-Loir, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4; Pontvalain, M. l. 3 1/2; Jupille, l. 3/4; Maïet, l. 2; Verneuil-le-Chétif, l. 1 1/2; Luceau, l. 1 1/4; Quincampois, l. 1/2; Toiré, l. 1; la forêt de Bersai, l. 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 550 communians.

Il y a à Beaumont le prieuré de Salle, estimé 200 liv., à la présentation de (1).

La paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Dinan, et à l'Ouest par celui de Yré, qui forme quatre étangs, et par un petit courant qui en forme un.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin; il y a des prairies, des vignes et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à milord Thomond.

Charles ô Brien, lord comte de Thimond, baron d'Ybricon, lord-vicomte de Clare, etc., au royaume d'Islande, chevalier des ordres du roi en 1747, maréchal de France en 1757, fait commandant en Languedoc la même année, né à Saint-Germain-en-Laye en 1699, épousa en 1755 Marie-Geneviève-Louise Gautier, fille de Louis-François, marquis de Chiffreville, en bas-

1. Le présenteur était l'abbé de Melinais.

se-Normandie, seigneur de Beaumont au Maine, etc. Lieutenant-général d'Armée; dont ô Brien qui suit; et Antoinette-Charlotte, né à Montpellier en 1759.

O Brien, né en 1757.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen en Champagne, l. 3 3/4; S. Pierre-des-Bois, l. 1; Souligné, l. 2 1/2; Grand-St-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Beaumont à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. 1/2; Mellai, M. l. 2; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 3/4; Grez-en-Bouère, M. l. 1 3/4; Auvers-le-Hamon, M. l. 1 1/4; S. Loup, l. 1/2; S. Brice, l. 1 1/4; Le Buret, l. 1 1/2; Préaux l. 3/4.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 350 communians.

La paroisse est arrosée du N. N. O. au S. E. par la rivière de Vaige.

Le sol est bon et produit du froment, du méteil, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Bellebranche. Voyez *l'article S. Brice*.

Il y a à Beaumont la Terre de Fresnai, qui appartient à et celle de Moulins. En 1608, Renée dame de la terre de Moulins, fille de Gui II Baglioni, de la Dufferie, seigneur d'Hierré, et de Marie de Fontenaille, fut mariée, 1° à Gui de Vahaie, seigneur de S. Ouen, et autres lieux en Bretagne; 2° à François de Beauregard, seigneur de Fresne. M. de Vahaie (1), seigneur de Vologer, descend de ce premier mariage. *Mém. de la Chaux*. Voyez *l'article Fercé*.

BEAUMONT-LE-VICOMTE, ville et paroisse de l'archidiacone de Sonnois chef-lieu du doyenné de même nom, élection du Mans, au N. p. O. de la ville du Mans, dont elle est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Beaumont à Ballon, M. l. 3; Conlie, M. l. 3 1/2; Fresnay, M. l. 2 1/4; Sillé, M. l. 4 1/2; S. Aignan, M. l. 3 3/4; Vivoin, l. 1 2; Juillé, l. 1 2; Moitron, l. 1 3/4; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 3/4; Ségrie, l. 1 3/4; Assé-le-Riboul, l. 1; Mareschè, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du prieur de Vivoin. Il y a 1000 communians.

Il y a à Beaumont le prieuré de Pont-neuf, estimé 600 liv., à la présentation de l'abbé de Cluni; il y a à ce prieuré une

1. La terre de Vahaie est située dans la commune d'Ernée.

chapelle dédiée à S. Pierre, où l'on dit la messe les dimanches et fêtes.

Il y a dans la paroisse une chapelle succursale, dédiée à S. Laurent, située à une demie-lieue de la ville, où l'on dit la messe tous les dimanches et fêtes, et où l'on fait l'eau bénite, le Prône, les catéchismes et l'absolution dans le Carême. Il y a encore la chapelle du grand cimetière, estimée 33 liv.; celle de S. Michel-de-la-Lardière, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; celle de S. Jean, desservie à la Commanderie du Guéliant, près Fresnay; et la prestimonie de Grenet, estimée 120 liv., à la présentation du prieur de Pont-neuf, desservie dans la chapelle du prieuré.

Charles de Beaumanoir, soixante-dixième évêque du Mans, aidé des libéralités des sieur et dame des Brunelières, établit à Beaumont des religieuses de Ste Claire, dites Urbanistes. En 1700 il y avoit 29 religieuses. Cette communauté est supprimée.

Beaumont est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du N. N. O. au S. O. par E. Il est aussi arrosé au N. O. par le ruisseau de Gommer.

Le sol est bon et produit, au moyen de la marne, du froment, du méteil, du seigle, de l'orge et de l'avoine ; il y a de bonnes prairies.

La ville de Beaumont a été bâtie par les anciens vicomtes du Mans; ils étoient les lieutenans des comtes du Maine, c'est pourquoi on a dit jusqu'à notre siècle Beaumont-le-Vicomte.

Il y a à Beaumont une juridiction royale, composée d'un lieutenant-général, un avocat, un procureur du roi, un substitut et un greffier. Il y a aussi une maréchaussée, composée d'une brigade, qui est du district du Mans; un hôtel-de-ville, composé d'un maire, d'un commissaire, d'un procureur du roi et d'un greffier. Beaumont étoit de l'ancien ressort du Mans; aujourd'hui il relève de la Flèche.

En 1700 la paroisse contenoit 425 feux, 1200 communians, et payoit 3600 liv. de tailles. *Mém. Miroméni.*

Il y a à Beaumont cinq foires par an; le mardi d'après le premier dimanche de l'avent, le mardi le plus proche du 18 janvier, le mardi le plus proche du 25 mars, le mardi le plus proche du 25 mai, et le mardi le plus proche du 4 octobre. Le marché tient tous les mardis.

La seigneurie de Beaumont est une baronnie-pairie, possédée aujourd'hui par M. le comte de Tessé, dont vous trouverez la généalogie ci-après.

Environ l'an 1070 Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui avoit usurpé le comté du Maine, assiégea Beaumont, qui lui fut rendu par Hubert de Sainte-Suzanne, qui en étoit seigneur; celui-ci le reprit, et en 1072 Guillaume l'assiégea de nouveau, s'en rendit maître; Hubert le reprit encore, et Guillaume l'assiégea une troisième fois, et après

s'en être rendu maître, il fit la paix avec Hubert, et lui rendit Beaumont en 1073. *Courvaisier, pages 359, 365, 374.*

Suivant une charte de l'abbaye de Marmoutier, ce fut en 1087 que Guillaume fit sa paix avec Hubert de Sainte-Suzanne.

En 1145, Rosselin, vicomte de Beaumont, fut présent, et souscrivit l'acte de fondation de l'abbaye de Perseigne, faite par Guillaume Talvas, comte du Perche, pour les religeux de l'ordre de Cîteaux. *Bry, Hist. du Perche.*

En 1412, Artus, comte de Richemont, frère de Jean VI, comte de Bretagne, prit d'assaut la ville de Beaumont, en allant au secours du parti d'Orléans contre celui de Bourgogne. *D. Laubineau, Hist. de Bretagne.*

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Beaumont; mais Ambroise de Loré, un des plus braves manceaux que la province ait produit, mit le siége devant cette place, et s'en rendit maître après huit jours de résistance; cette prise fut cause de la reddition de dix ou douze forteresses voisines, occupées par les Anglois. *Courvaisier, page 669.*

En 1433, le comte d'Arondel, anglois, se rendit maître de Beaumont. *Continuation de l'histoire de Sablé. M. S.*

En 1543, le roi François premier, érigea le vicomté de Beaumont en duché, en faveur de Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, mère des ducs de Vendôme et d'Anguin; cette érection, qui est la première qui ait été faite en faveur des femmes, fut enregistrée au Parlement dans le même temps. *Courvaisier, Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1589, après la prise de la ville du Mans, par le roi Henri IV, Beaumont, et plusieurs autres villes et forteresses de la province, se rendirent à ce prince. *Ménage, continuation de l'Hist. de Sablé, M. S.*

La maison de Beaumont possédoit dans le Maine, Beaumont, Fresnay, Ste Suzanne et le Sonnois; et dans l'Anjou, la Flèche, le Lude, Châteaugontier et Pouancé; elle portait dans ses armes, d'azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même. *Ménage, Histoire de Sablé.*

Je mets ici la généalogie historique des anciens seigneurs de Beaumont, afin qu'on connoisse comment cette seigneurie est tombée dans la maison royale.

Raoul, premier, vicomte du Mans, seigneur de Beaumont, donna en l'an 994, du consentement de Cana, sa seconde femme, l'église de St Hypolite de Vivoin aux religieux de Marmoutier; il donna aussi en 1053 l'église de S. Remi de Mauge, en Anjou, aux religieux de S. Serge d'Angers (je pense qu'il y a erreur dans cette date ou dans la première); ce même seigneur donna et vendit en partie l'église et prieuré de Luché aux religieux de S. Aubin d'Angers : le prieuré de Luché a été réuni au collége de la Flèche, du temps que les jésuites l'occupoient; Raoul épousa, 1° Emmeline, dame de

Montreveau et du Lude, morte le 12 septembre, et inhumée dans le cimetière de S. Serge d'Angers, avec ses père et mère; ils eurent quatre enfans :

1° Hubert qui suit; 2° Raoul, vicomte de Lude, qui se soumit, à des conditions honorables, à Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, qui fit la guerre aux manceaux vers l'an 1098. Le vicomte de Lude épousa Agathe, fille de Fouque, dit l'Oison, comte de Vendôme, dont il eut Rosselin, dont il a été fait mention ci-devant, et qui eut guerre contre Geoffroi, dit Plante-Genets, comte d'Anjou et du Maine. Rosselin épousa Constance d'Angleterre, fille naturelle de Henri I, roi d'Angleterre, dont deux enfans : Guillaume qui fut marié à *N*... de Rieux; et Hermengarde, qui épousa Guillaume, roi d'Ecosse.

3° Fouque, vicomte de Montreveau, qui est nommé avec son père dans un acte du 21 juin 1086, fait en faveur du monastère de S. Florent de Saumur; Fouque fut père de Rosselin, qui épousa Petronille de Beaupréau.

4° Geoffroi, qui fut présent en 1062 avec Raoul de Juvigné, à la confirmation que fit Hubert, son frère aîné, du don que Raoul, leur père, avoit fait de l'église de S. Hypolite de Vivoin au monastère de Marmontier. Geoffroi épousa Adélaïs, dont, Dreux, seigneur du Coudrai au Maine; Dreux fut père de Herbert, qui épousa Tesseline, dont Guillaume, cinquantième évêque d'Angers en 1202, mort le 2 septembre 1240. Raoul premier épousa, 2° Cana, dont il est fait mention dans deux titres du cartulaire de Marmoutier; ils eurent Savari, qui étoit encore enfant lorsqu'il consentit en 1060 qu'un prêtre, nommé Robert, donnât ses biens aux religieux du prieuré de Vivoin.

Hubert, vicomte du Mans, de Beaumont, de Sainte Suzanne et de Fresnai, suivit le parti du comte d'Anjou, contre Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre, qui s'étoit emparé du Maine. On a rapporté ci-devant leur guerre et leur paix. Hubert épousa, suivant une charte de Marmoutier, Ermengarde de Nevers avant l'an 1067; ils eurent quatre enfans, 1° Raoul II, qui suit; 2° Guillaume, qui approuva le don que Raoul, son frère, fit aux religieux de Vivoin; 3° Hubert; 4° Godéchilde, qui fut abbesse d'Estival en Charnie. *Trouillard*, *Comtes du Maine*, *pages 68*, *71*.

Raoul II, vicomte du Mans et de Beaumont, seigneur de Ste Suzanne, de Montreveau et du Lude, fonda en 1109 l'abbaye d'Estival en Charnie; il se trouva en 1118 à la bataille de Sais, dite d'Alençon, où il tenoit le parti de Foulques V, comte du Maine, contre Henri premier, roi d'Angleterre; on ne sait de quelle maison étoit sa femme. Il fut enterré en l'abbaye d'Estival, laissant deux enfans; Richard, qui suit; et Raoul, qui fut évêque d'Angers en 1179, et mourut le 3 mai 1197, suivant la chronique de S. Aubin d'Angers.

Richard I, vicomte de Beaumont, seigneur de Ste Suzanne, du Lude de Fresnay, accorda en 1180 aux religieux de S. Mar-

tin de Sées, une exemption dans ses terres; il épousa N... de Laigle; il mourut après l'an 1194. Il laissa quatre enfans, 1° Richard II, mort en 1202, enterré à Marmoutier; 2° Raoul III, qui suit; 3° Geoffroi qui se croisa avec Geoffroi, comte du Perche en 1200, suivant l'histoire de Ville Hardouin; 4° Pétronille, qui fut mariée à Alain, comte de Tréguier, de Pentièvre, de Goello, de Guingamp et d'Avaugour.

Raoul III, vicomte de Beaumont, etc., donna en 1202 cent sols de rente aux religieux de Marmoutier, pour prier Dieu pour l'âme de Richard, son frère aîné; il confirma en 1215 l'exemption que son père avoit donnée à l'abbaye de S. Martin de Sées, et fonda en 1218 le prieuré de Loué, qu'il donna à l'abbaye de Coulture du Mans; il fut un des seigneurs de France qui écrivirent au pape Grégoire IX, au mois de septembre 1235, contre les prélats du royaume et leur juridiction; cette lettre porte plus de quarante souscriptions, et est scellée de 28 sceaux. Voyez les *Preuves des libertés de l'église gallicanes imprimées, 1° en 1651, 2° en 1731, en 3 vol. in-fol. Chap. 7 n. 7.* Raoul donna en 1235, du consentement de Richard et de Guillaume, ses enfans, à Marguerite comtesse de Fif, sa nièce, son parc d'Orque, où elle fonda, au mois de juin 1236, une Chartreuse : le roi S. Louis confirma cette donation en 1236, à la sollicitation de Raoul, qui mourut la même année, et fut inhumé dans l'abbaye d'Estival, avec Raoul II, son aïeul. Raoul III épousa, 1° Lucie, qui fit une donation à l'abbaye de la Trappe, et mourut avant l'an 1227; ils eurent quatre enfans, 1° Raoul, mort jeune; 2° Richard, nommé dans plusieurs titres de l'abbaye de Marmoutier, et qui donna en 1242 trois livres de rente sur sa baronnie de Ste Suzanne à la Chartreuse du parc d'Orque; il n'eut point d'enfans et sa femme Mathilde, comtesse de Chartres, fille unique de Sulpice, seigneur d'Ambroise et de Montrichart, et d'Elisabeth de Blois, comtesse de Chartres; Richard mourut en 1249, et fut inhumé en l'abbaye d'Estival, Mathilde, sa femme, mourut en 1256; 3° Guillaume, nommé dans la donation du parc d'Orque de l'année 1235; il fut inhumé dans l'abbaye d'Estival. Raoul III épousa en secondes noces Agnès, dont Agnès qui suit.

Agnès, vicomtesse de Beaumont après ses fréres dame de la Flèche, de Fresnay, de Ste Suzanne, du Lude et de Château-Gontier, épousa avant l'an 1253 Louis de Brienne, troisième fils de Jean roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengére de Castille. La postérité de Louis de Brienne prit le surnom de vicomte de Beaumont. Environ l'an 1263, Louis augmenta la fondation de la Chartreuse du Parc de cent livres de rente, à prendre sur les baronnies de la Flèche, de Fresnai, de Ste Suzanne et de Château-Gontier (dans ce siècle, vers l'an 1250, le marc d'argent ne valoit que 56 sols de la monnoie courante). Louis de Brienne fut inhumé dans cette Chartreuse; Louis et Agnès eurent, entre autres enfans Jean qui suit :

Jean I, vicomte de Beaumont, etc., épousa Jeanne dame de la Guierche, Pouancé et Château-Gontier, fille de Geoffroi de la Guierche et d'Emme de Château-Gontier, dont entre autres Robert, qui suit.

Robert, vicomte de Beaumont, baron de Ste Suzanne, etc., épousa par contrat du 25 août 1303, Marie de Craon, fille de Maurice et de Mahaud de Malines, il mourut le 28 septembre avant l'an 1312 ; car il est fait mention de son anniversaire dans le compte des anniversaires de l'église du Mans, de l'année 1312. Robert laissa entre autres enfans Jean II qui suit.

Jean II, vicomte de Beaumont, etc., chevalier banneret, épousa en premières noces Isabeau de Harcourt, fille de Jean III et d'Alix de Brabant, dont deux filles, Jeanne, dame du Hommet, et Marie, qui suit. Jean II épousa en secondes noces Marguerite de Poitiers, fille de Aimar IV, comte de Valentinois et de Sibille de Baux, dont il eut Louis, vicomte de Beaumont, etc., qui fut tué à la bataille de Cocherel en Bretagne, le 28 mai 1364, sans laisser d'enfans d'Isabelle, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, et de Jeanne de Châtillon.

Marie de Beaumont épousa Guillaume Chamaillard, seigneur d'Antenaise, dont Marie, qui suit :

Marie Chamaillard, vicomtesse de Beaumont, après la mort de Louis, son oncle, épousa le 20 octobre 1371, Pierre II, comte d'Alençon, du Perche et Porhoet. Marie mourut au château d'Argentan le 18 novembre 1425, et fut inhumée dans l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Pierre, son mari, étoit mort le 20 septembre 1404 ; son corps fut inhumé dans l'église des Chartreux du Valdieu au Perche ; ils eurent Jean qui suit.

Jean I, vicomte de Beaumont, duc d'Alençon, etc. Ce fut en sa faveur que le roi Charles VI érigea le comte d'Alençon en duché-pairie, par lettres du premier janvier 1414. Jean mourut à la bataille d'Azincourt, où il avoit le principal commandement de l'armée en 1415 ; il avoit épousé, le 26 juillet 1396, Marie de Bretagne, dont Jean II, qui suit.

Jean II, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, Pouancé, Château-Gontier, etc., surnommé le Bon, né au château d'Argentan le 2 mars 1409, épousa en premières noces, Jeanne d'Orléans, sans enfans ; il prit une seconde alliance avec Marie d'Armagnac, fille de Jean IV et d'Isabelle de Navarre, dont René, qui suit. Jean II mourut à Paris, et fut inhumé aux Jacobins de la rue S. Jacques.

René, duc d'Alençon, pair de France, vicomte de Beaumont, etc., épousa, par contrat passé à Toul le 14 mai 1488, Marguerite de Lorraine, fille de Ferri II, comte de Vaudemont, et de Yolande d'Anjou, reine de Sicile. René mourut à Alençon le premier novembre 1492. Il eut deux enfans de son mariage,

Charles et Françoise qui suivent : Charles, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, etc., né à Alençon le 2 septembre 1489, épousa, par contrat du neuf octobre 1509, Marguerite d'Orléans, sœur du roi François I, princesse célébrée par tous les poètes de son temps. Il mourut à Lyon, le 5 avril 1524, sans enfans.

Françoise, duchesse d'Alençon, vicomtesse de Beaumont, etc., épousa : 1° en 1505, François d'Orléans, duc de Longueville, sans enfans ; 2° le 18 mai 1513, Charles de Bourbon, comte, puis duc de Vendôme, qui mourut à Amiens en 1536. Françoise obtint du roi François I, l'érection du vicomté de Beaumont, des terres, baronnies et seigneuries de Ste Suzanne, Fresnay, la Flèche et Château-Gontier en duché-pairie, sous le nom de Beaumont, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, à la charge de le tenir à une seule foi et hommage de la Couronne ; que les appellations ressortiroient au Parlement de Paris, avec attribution de tout pouvoir et juridiction aux officiers de ce duché, excepté les cas royaux : les lettres-patentes d'érection sont données à Ste Menou, au mois de septembre 1543, enregistrées au Parlement le 16, et à la Chambre des Comptes le 20 octobre suivant. Par ces lettres, le roi établit deux sièges, l'un à la Flèche et l'autre à Beaumont ; c'est, comme j'ai marqué ci-devant, le premier duché érigé en faveur des femmes. La baronnie de Château-Gontier fut distraite du ressort du siège de la Flèche, et on établit un siège du sénéchal du duché de Beaumont dans la ville de Château-Gontier, par lettres données à Watteville au mois de juillet 1545, registrées le 25 janvier suivant. La duchesse Françoise mourut à la Flèche le 14 septembre 1548 ; son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de S. Georges de Vendôme, près de son mari ; elle laissa de son mariage Antoine, qui suit.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de Beaumont, etc., épousa Jeanne d'Abret, reine de Navarre, dont Henri IV, qui suit.

Henri IV, roi de France et de Navarre, duc de Beaumont, etc. Ce prince porta le titre de duc de Beaumont après la mort de son frère. Voyez *la suite de la Généalogie, à l'article Maine.*

En 1701, le 25 mai, le roi Louis XIV donna, par échange à René, troisième du nom, de Froulai, comte de Tessé, les domaines de Beaumont et de Fresnai, pour en jouir du premier juillet 1700. Le roi fit bâtir la ménagerie dans le terrain que le maréchal de Tessé lui avoit cédé en échange de Beaumont et de Fresnay.

Froulai est une terre considérable dans la paroisse de Couesmes (1).

Roland, seigneur de Froulai, vivoit vers 1140. Les armes

1. Le château n'existe plus.

de cette maison sont d'argent au sautoir de gueules denté de sable. Roland fut père de Guillaume, qui suit.

Guillaume, seigneur de Froulai, épousa Osanne; ils firent une fondation pour l'abbaye de Savigni, en 1185; on y voit encore la chartre de cette fondation, scellée des armes de Froulai; ils eurent Gervais, qui suit.

Gervais, seigneur de Froulai, vivoit en 1222; il fit aussi des dons à l'abbaye de Savigni.

Guillaume II, seigneur de Froulai, augmenta les fonds de l'abbaye de Fontoine-Daniel; il se croisa pour la Terre-Sainte en 1244. Il fut père de Guillaume III, qui suit.

Guillaume III, seigneur de Froulai, chevalier, tué à la bataille de Blangis en 1317. Sa tombe est dans l'église de Couesmes, sur laquelle on remarque seulement une épée et l'écusson de ses armes; il avoit épousé Jeanne Desplanches, de la maison de Liscoüet, en Bretagne, dont Michel, qui suit.

Michel, seigneur de Froulai, Montflaux. etc., épousa en 1371 Jeanne de la Ferrière, dont Ambroise, tué à Argentan, dans un combat de trente françois contre trente anglois, sans laisser d'enfant; Guillaume, qui suit; Raoulette, mariée en 1389 à Guillaume, seigneur du Boisbérenger; et Marie, qui épousa en 1401, Jean de Bouillé, chevalier.

Guillaume IV, seigneur de Froulai, Monflaux, S. Denis-de-Gastines, etc., tué à la bataille de Châtillon en 1453, avoit épousé en 1442, Marguerite le Sénéchal, de la maison de Kercado, dont Jean, qui fut gouverneur de Domfront, et chambellan du duc d'Alençon en 1488, mort sans enfans, de *N*... de la maison de Marbeuf; Guillaume, qui suit; Michel, qui épousa Françoise Essirard, fille de Guyon, seigneur de la Palud, sans enfans : après la mort de Michel, elle se remaria à Guillaume de Courtalvert, dont elle eut des enfans; Ambroise, mort sans enfans de *N*... de Châteaubriant; Marie, mariée à *N*... de Houssemaine; et Guillemette, qui épousa Jean de Marcillé, seigneur de Brilhaut.

Guillaume V, seigneur de Froulai, etc., épousa en 1517 Catherine de Chauvigné, dame de S. Loup-du-Gast, dont Jean, qui suit; et Françoise, mariée à Jacques d'Antenaise, seigneur du Fresne en Champéon.

Jean II, seigneur de Froulai, etc., épousa en 1517 Catherine de Brée, fille de Gilles, seigneur de Fouilloux, dont Louis qui suit; Gilles, religieux; et deux filles religieuses.

Louis de Froulai, seigneur de Montflaux. S. Denis de Gastines, etc., épousa en 1540 Louise de la Vairie, dont André, qui suit; Jean, seigneur de Poillé et du Plessis, paroisse de Contest, sans postérité; Jeanne mariée en 1566 à René Poissel, seigneur de Chaudebeuf, en Bretagne.

André de Froulai, seigneur de Montflaux, etc., épousa en 1567, 1° Thomasse de la Ferrière, fille de Jean, baron de Tessé et d'Ambrières, et de Françoise de Raveton, dont René,

qui suit; Marie, qui épousa en 1598 Urbain, marquis de Montècler. André épousa, 2° Anne d'Epaigné.

René I, seigneur de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Vernie, seigneur de Monflaux, épousa en 1596 Marie d'Escoubleau, fille de François, marquis de Sourdis, et d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, dont René II, qui suit; François, baron d'Ambrières, mort en Savoye en 1628; Louis, chevalier de Malte, mort en Allemagne en 1632; Charles, dit le comte de Froulai, qui suivra; Gabriel-Philippe, évêque d'Avranche en 1669, mort en 1689; Emmanuel, chanoine-comte de Lyon; Françoise, mariée à Gabriel de Falaise; Marie, abbesse de la Saussaïe, près Paris; Madeleine, coadjutrice de sa sœur; Isabelle, religieuse ursuline, morte au Mans.

René II, seigneur de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières, et Vernie, lieutenant-général des armées du roi, épousa Madeleine de Beaumanoir, fille de Jean, marquis de Lavardin, et de Marguerite de la Baume Suze, dont René III, qui suit; Philbert Emmanuel de Froulai, baron d'Ambrières, lieutenant-général des armées du roi, mort à Crémone en 1701; Marie, religieuse, Marguerite, religieuse; Philberte-Emmanuelle; Madeleine, mariée à François Gautier, marquis de Chiffreville.

René III de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières et Vernie, marquis de Lavardin, seigneur de Beaumont et Fresnai, maréchal de France en 1703, chevalier des ordres du roi, et Grand-d'Espagne en 1704, mort chez les Camaldules de Grosbois en 1725, avoit épousé en 1674 Marie-Françoise Aubert, fille du baron d'Aunay, morte en 1711, dont René Mans, qui suit; René-Louis, qui fut d'abord abbé de Savigni, et qui, ayant quitté l'état ecclésiastique en 1711, prit le nom de marquis de Tessé, et se maria à Lyon à *N*... Castan, dont Marie-Françoise, mariée à Charles-Michel-Gaspard, comte de Saulx Tavannes, lieutenant-général des armées du roi; la marquise de Tessé mourut en 1733; René-François, chevalier de Malte, mort lieutenant-général des armées du roi en 1734; Françoise, mariée d'abord au marquis de la Varenne, gouverneur de la Flèche, ensuite à *N*... marquis de Briqueville, dont un garçon et une fille; Gabrielle, religieuse à Caen; Marthe-Henriette, mariée à Jean-Baptiste Colbert, mort en 1706; Philbert, mort à Paris sans alliance.

René Mans, comte de Tessé, seigneur de Beaumont etc. Chevalier des ordres du roi, Grand d'Espagne Lieutenant général des armées du roi, né en 1681, mort au Mans en 1746, avoit épousé en 1706 Marie-Elisabeth Boucher, marquise de l'Essart, fille de Jean-Etienne, conseiller d'état, et d'Elisabeth Rouillé, dont René-Mans, qui suit; René-François, nommé d'abord Elisabeth-René chevalier de Malte, colonel du régiment de la reine, infanterie, mort des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Plaisance en 1746; François-René-Marie, chevalier

de Malte, lieutenant de vaisseaux, mort en 1734, âgé de 23 ans ; Anne-Angélique, mariée en 1738, à Gilles Henri, marquis de Chavagnac, capitaine de vaisseaux, mort en 1741, en revenant de la Jamaïque ; morte en 1771, sans enfans.

René-Mans, comte de Tessé, marquis de Lavardin, seigneur de Beaumont etc., Grand-d'Espagne, colonel du régiment de la reine, brigadier des armées en 1740, tué à la fameuse sortie de la garnison de Prague, le 22 août 1742, avoit épousé en 1735 Marie-Catherine de Béthune-Charôt, fille de Paul, duc de Charôt, dont René-Mans, qui suit : Armand-Elisabeth, mort en 1763, sans alliance.

René-Mans, comte de Tessé, marquis de Lavardin, vicomte de Beaumont et Fresnay, baron de Vernie et d'Ambrières, Grand-d'Espagne, lieutenant-général pour le roi dans le Maine, le Perche et Laval, premier écuyer de la reine, né en 1736, épousa en 1755, Adrienne-Catherine de Noailles, fille du duc de Noailles et de Catherine-Françoise de Cossé-Brissac, sans enfans.

Froulay, branche de Monflaux.

Charles, comte de Froulay, quatrième fils de René I, comte de Tessé, et de Marie d'Escoubleau, fut seigneur de Monflaux, Ste Souline, le Boisbérenger, S. Denis-de-Gastines, etc., Grand Maréchal-des-Logis de la Maison du roi, en 1650, chevalier des ordres en 1666, mort en 1671, avoit épousé Angélique de Beaudeau de Parabère, fille de Charles, comte de Neuillan, et de Françoise Tiraqueau, dont Charles-Philippe, qui suit ; Louis, grand maréchal-des-Logis de la maison du roi, tué, sans alliance, au combat de Consurbric en 1691 ; Louis, dit le commandeur de Froulai, mort en 1730 ; Pierre, commandeur d'Ière-le-Temple, morten 1718 ; Marie-Thérèse, mariée, 1° à Claude le Tonnelier de Breteuil ; 2° à René-François de la Vieuville, morte en 1740 ; Gabrielle-Anne, alliée à Louis-Nicolas le Tonnelier Breteuil, marquis de Preuilli, introducteur des ambassadeurs, morte en 1740.

Charles-Philippe, comte de Froulai, seigneur de Montflaux, etc. Lieutenant du roi au gouvernement du Maine et comté de Laval, mort en 1697, avoit épousé, en 1680, Marie-Anne de Mégaudais, fille de Bertrand, seigneur de Marolles, Carelles, Yvoi, l'Archamp, Dompierre, etc., dont Charles-François, qui suit ; *N*... morte à Paris, sans alliance ; Marie-Anne-Angélique, abbesse de Cordillon en 1716 ; Charles-Louis, né en 1686, évêque du Mans en 1723, mort le 31 janvier 1767 ; Marie-Louise, mariée en 1712 à René du Tertre de Mée, comte de Montalais, sans enfants ; Louis Gabriel, chevalier, grand-croix de Malte, de majorité, ambassadeur de l'Ordre en France, mort à Paris en 1766 ; Pierre-Gabriel, dit le marquis de Froulai, enseigne de

vaisseaux, mort en 1717; Charles-Emmanuel-Thérèse, abbé comte de Lyon, mort en 1730.

Charles-François, comte de Froulai, seigneur de Montflaux, Marolles, la Pèlerine, Mègaudais, Carelles, etc. Lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur à Venise, mort à Paris en 1744, avoit épousé en 1713, Anne-Jeanne Sauvaget des Elaux, dont Charles-Elisabeth, qui suit; deux garçons morts au berceau; deux filles mortes sans alliance; *N*... chevalier de Malte, mort au collège; et Renée-Charlotte, née en 1714, mariée en 1735 à Louis-Marie de Crèqui-Hémont appelé le marquis de Crèqui, mort en 17 , dont Marie-Charles, né en 1737, marié en 1768 à *N*... de Mui.

Charles-Elisabeth, marquis de Froulai, maréchal de camp, épousa en 1745 Jeanne-Gabrielle de la Motte-Houdancourt, mort, sans enfans, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Laufeld en 1747. Voyez *Crèqui à l'article S. Denis de Gastines.*

La généalogie de la maison de Froulai m'a été communiquée par madame la comtesse de la Chaux.

M. Yvard, curé, m'a fourni un mémoire.

BEAUVOIRS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans; c'est la même situation topographique que Aillière, sinon que Beauvoirs est situé à un demi-quart de lieue au N. N. O. d'Aillière, à trois quarts de lieue de la Normandie.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées. Il y a 1000 communians.

Le bourg est situé à l'Ouest de la forêt de Perseigne.

La seigneurie de paroisse appartient au roi.

BEILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fatines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Beillé à Montfort, M. l. 1 3/4; Connerré, M. l. 2 1/2; Torigné, M. l. 1; Dolon, M. l. 1 1/2; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Duneau, l. 1/4; Vouvrai-sur-Huisne, l. 1/2; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1; Tuffé, M. l. 1; la Chapelle S. Remi, l. 1; Lombron, l. 1 1/2.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 220 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est et au Sud par la rivière d'Huisne, et par un ruisseau, et à l'Ouest par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine; il y a des prairies, et un bois nommé le bois de la Perche.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Broc, et est annexée au château de Brestau. Il y a 300 ans que Bresteau appartenoit à la famille Papillon, d'où il passa en celle de Saint-Mars, puis en 1538 en celle de Laval; il fut érigé en comté en faveur d'Urbain de Laval Boisdauphin; il a passé dans la maison de Turbilli, dont M. le comte de Broc a épousé une héritière, *Mém. le Pelletier.*

La jurisdiction s'étend en six paroisses : il y a vingt fiefs qui en relèvent.

En l'an 1235, le bienheureux Geoffroi de Loudon, évêque du Mans, autorisa l'hôpital qui avoit été ci-devant bâti proche l'église de S. Maurice de Beillé. *Cartul. rouge de l'évêché, fol. 121. Cenomania.*

En 1158, Garin de Beillé (1) et Simon son fils, se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la conquête de la Terre-Sainte. *Ménag. Hist. de Sablé, page 179.*

BELGÉARD, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Évron, élection de Mayenne, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Jubleins, l. 1 1/4; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Bernai, l. 2 1/4; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Belgéard à Mayenne, M. l. 1 1/2; Evron, l. 3 1/4; Monseurs, M. l. 2 3/4; Bais, M. l. 2 3/4; Laval, M. l. 5 3/4; la Basoge-Monpinçon, l. 1/4; Airon, l. 1; Grazé, l. 1 1/2; Montourtier, l. 1 1/2; Commer, l. 1; la forêt de Bourgon, l. 1 1/2.

La cure, prieuré régulier des chanoines de S. Augustin, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée à l'Ouest par un petit ruisseau qui forme un étang, par un autre qui en forme deux, et au Nord par les étangs du Vieil Aunay, et de Beaucoudrai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Rosnai.

BELLOU-LE-TRICHARD, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Bonnestable, l. 3; Savigné-l'Evêque, l. 3 1/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Bellou à Cosme, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 3 1/2; Bonnestable, M. l. 3; le Teil, M. l. 2; la Ferté, M. l. 2 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 2 1/2; la Chapelle-du-Bois, l. 1/2;

1. C'est une erreur : Ceux que le chanoine Le Paige appelle Garin et Simon de Beillé sont Garin et Simon de Bellée.

Gastines, l. 1/4; Pouvrai, l. 3/4; Contres, l. 1 1/4; le Perche, l. 1/4; la Forêt-de-Halais, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Le prieuré de Halais, estimé 280 liv., à la présentation de l'abbé de S. Denis en France, est dans la paroisse de Bellou.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Mesme, et au Sud par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'avoine; il y a des bois. La seigneurie de paroisse appartient à M. Bouret de la Courbonnes.

Si l'on s'en rapporte à l'abbé Gouget, dans son supplément au Dictionnaire de Moréri de l'édition de 1735, Bellou-le-Trichard fut le lieu de la naissance de Marin Liberge.

La Croix du Maine, dans sa bibliothèque des auteurs françois, dit que Marin Liberge étoit né à la Chapelle Soef, en Anjou. Je m'en rapporterois plus volontiers à la Croix du Maine, manceau, qu'à l'abbé Goujet, parce que le premier vivoit du temps de Marin Liberge, et que la famille et le nom de Liberge subsistent encore en Anjou, et possèdent les titres qui prouvent qu'ils sont de la même famille que Marin. Marie Liberge, angevine, mon aïeule paternelle étoit de cette famille, ainsi que Anne Liberge épouse de M. Trotté, avocat au Mans, et le sieur Liberge, apothicaire, associé, en qualité de chimiste, de la Société royale d'Agriculture du Mans.

Marin Liberge professoit le droit à Poitiers lors du siége de cette ville; il écrivit l'Histoire de ce siége, qui fut imprimée à Paris en 1569; on a encore de lui une lettre à Gui de Lerrat, lieutenant-général d'Angers, imprimée à la tête des harangues de ce magistrat. On croit que Liberge fut un des députés aux Etats de Blois, et qu'il composa les cahiers pour l'Anjou. Le maréchal d'Aumont le fit échevin perpétuel d'Angers, lorsqu'il eut réduit cette ville sous l'obéissance du roi Henri IV, quoiqu'il eut changé tous les officiers municipaux.

Liberge harangua le roi Henri Quatre, lorsqu'il passa par Angers en 1595. Ce prince fut si content de la harangue, qu'il embrassa l'orateur, et donna à l'université d'Angers le droit d'appétissemens des pintes, pour servir de gages aux professeurs de droit. L'Université jouit encore de ce privilége. La Croix du Maine dit que Liberge professoit le droit à Angers en 1584.

Liberge mourut en 1599, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers d'Angers.

BENOIT-SUR-SARTE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au S. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Louplande, l. 1; Grand S. Georges, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Benoît à la Suze, M. l. 3/4; Malicorne, M. l. 2 1/2; Vallon, M. l. 2; Loué, l. 3 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 3/4; Roëzé, l. 1; Fercé, l. 1/2; S. Jean-du-Bois, l. 1.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 100 communians.

Il y a dans l'église de S. Benoît, la chapelle de S. Avertin, estimée 15 liv., fondée par Jean Varenne en 1505, à la présentation des héritiers du fondateur.

La paroisse est arrosée au Sud par la rivière de Sarte, qui, dans cet endroit fournit d'excellent poisson, surtout de la perche, du brochet, du barbeau, de la brême et quelques carpes. Cette paroisse est de très petite étendue et presque entièrement environnée par celle de Chemiré-le-Gaudin; il y a peu de terres labourables; elles produisent du froment et de l'orge; il y a beaucoup de vignes qui produisent du vin de bonne qualité; j'en conserve quelques bouteilles de dix-sept à dix-huit feuilles, dont le vin n'a pas changé, le rouge conserve sa belle couleur pendant six à sept ans.

L'évêque Avesgaud, qui a siégé au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036, donna aux religieux de l'abbaye de Coulture le droit d'autel, qu'il avoit coutume de prendre sur l'église de S. Benoît, et sur d'autres, à la charge d'aller tous les ans à l'église cathédrale, le jour de la fête de S. Julien, pour chanter matines dans le chœur, dont ils occupent une partie des stalles pendant la grande messe de ce jour; et d'envoyer une partie de leurs religieux, pour assister et chanter à la grand' messe le jour de la translation des SS. Martyrs Gervais et Prothais.

Ce droit d'autel, qui s'appeloit en latin *Relevatio,* ou *Redemptio*, quelquefois *recompensatio altaris,* consistoit en une certaine somme que l'évêque avoit sur les églises paroissiales de son diocèse, lorsque les curés venoient à vacquer, laquelle étoit due par les nouveaux titulaires, pour racheter les autels, qui, par la mort de leurs prédécesseurs, étoient tombés et dévolus entre les mains de l'Ordinaire. Ce droit n'a plus été en usage depuis le concile de Clermont, assemblé en l'an 1095, qui l'a condamné comme abusif et simoniaque. *Courvaisier, page 344.*

Il y a à S. Benoît, le château de Préaux, auquel est annexée la seigneurie de paroisse; qui appartient à M. le comte de Villaine. Voyez *la Généalogie à l'article Louplande.*

BERFAY, bourg et paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 5 1/4; Changé, l. 2; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Berfay à Vibraie, M. l. 1/4; S. Calais, M. l. 1 3/4; Bouloire, M. l. 3 1/2; Dolon, M. l. 3; Mondoubleau, M. l.

1 3/4; Vilaine, l. 1/4; Souday, l. 2; Sémur, l. 1 1/2; Coudrecieu, l. 2; Ecorpain, l. 1 3/4; Montaillé, l. 1 1/2; Conflans, l. 1; Rahai, l. 3/4; la forêt de Vibraie, l. 3/4.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 300 communians.

Le bourg est situé sur le torrent de Boutri, qui sèche quelquefois dans l'été. La paroisse est arrosée du N. O. à l'E. par N. par le ruisseau de Fresnai, et à l'O. par les sources de la rivière d'Anille, qui forment deux étangs.

Le sol produit du froment, du méteil, peu d'orge et d'avoine; il y a des bois et hautes futaies, et plus de trente arpens de taillis, qui dépendent de la cour des Défais et des Violières; il y a aussi environ cent cinquante arpens de bruyères.

L'étendue de la paroisse est de cinq quarts de lieues de l'Est à l'Ouest, et de trois quarts du Nord au Sud; ce terrain contient quinze métairies et de trente-cinq bordages.

Il y avoit autrefois une maison prieurale, il n'en reste aucuns vestiges. Les religieux de l'abbaye de S. Calais perçoivent la moitié des dixmes de la paroisse.

M. le curé pense qu'il y a de la marne, mais dont on n'a point fait encore d'usage.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Cour-des-Défais, dont il reste quelques vestiges de château, aussi bien qu'aux Grandes-Louppes; ces terres appartiennent à M. Jean-Louis Courtarvel, ancien capitaine au régiment du roi, infanterie, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis. Elles lui sont venues de Hardouin de Coutance, décédé âgé de 99 ans, qui en avoit hérité de Joseph de Coutance, son frère, mort âgé de 85 ans; ni l'un ni l'autre n'ont été mariés ; ils étoient les oncles maternels de M. Louis, marquis de Courtaruel. Voyez *la Généalogie de Courtaruel, à l'article Pezé.*

Berfay relève de la jurisdiction de Saint-Calais.

Il y a dans la paroisse, outre les fiefs de la Cour-des-Défais et des Grandes-Louppes, ceux du Lussant des Menis, qui appartiennent à la demoiselle de Guérin de Villiers-Rosière, et celui de Clavignole, qui appartient au sieur Vincent Cottereau.

On trouve dans la paroisse du cerf, du chevreuil et du sanglier, qui viennent de la forêt de Vibraye ; on y trouve aussi, en petite quantité, de la perdrix rouge et grise, du lièvre et du lapin, le tout d'une médiocre qualité.

M. Rouillard, curé, m'a fourni un Mémoire.

BERNAI, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Julien-en-Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Bernai à Conlie, M. l. 1 1/2; Vallon, M. l. 2 3/4; Loué, M. l. 2 3/4; Sillé, M. l. 3; Brullon, M. l. 4; Neuvi, l. 3/4;

Cures, l. 1 1/4; Amné, l. 1; Ruillé, l. 2; Saint-Simphorien, l. 3/4; Tennie, l. 1.

On a établi à Bernai un marché qui tient tous les lundis, et deux foires qui tiennent le lendemain des rois, et le lendemain de l'octave de la Fête-Dieu.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture, ainsi que le prieuré, possédé par les religieux de cette abbaye. Il y a 400 communians.

Il y a une chapelle bâtie dans le grand cimetière, fondée par N. Broustin, curé de Bernai, dans laquelle on dit une messe par semaine, depuis Pâque jusqu'à la Toussaint. Il y a un collège fondé pour l'instruction des enfans, par N. Matignon, prêtre, à la présentation du curé, des religieux de la Coulture, et du procureur, syndic de la paroisse.

La paroisse est arrosée du N. à l'O. par la rivière de Vègre, qui coule au bas du bourg, et qui fournit d'excellent poisson, entr'autres, de la perche et du brochet : elle est aussi arrosée au N. E. par un petit ruisseau, qui forme un étang, et à l'E. par la rivière de Gée, qui prend sa source dans la paroisse.

Il y a à Bernai deux fameuses carrières de pierre de taille; l'une appartient à M. le marquis de Sourches, et l'autre à M. Thébaudin de Bordigné : la première n'est exploitée aujourd'hui que pour la bâtisse du château de Sourches, à laquelle on travaille depuis plusieurs années; la seconde est affermée : les perreyeurs y travaillent l'hiver et le printemps; les pierres qu'on en tire se voiturent, surtout au Mans.

Le sol de la paroisse est sur un tuf, et produit du froment, du méteil, de l'orge et peu de chanvre; l'étendue du Nord au Sud est d'environ trois quarts de lieue, et de l'Est à l'Ouest d'environ un tiers. Il y a dix-huit métairies et vingt bordages. Il y a quelques bois taillis dont le plus considérable est celui de Bordigné, qui contient environ dix journaux; c'est dans ce taillis qu'est la carrière de Bordigné, dont on vient de parler : à côté de ce taillis il y a plus de trente journaux de terres incultes, qu'on nomme les caves, dont on a tiré anciennement des quantités immenses de pierres de taille.

Il y a au midi de la paroisse, le tertre de la Bouslerie, fort étendu et d'une si grande élévation, que du sommet on voit tout l'horizon à neuf à dix lieues de distance ; les fourches patibulaires du marquisat de Sourches sont établies sur cette élévation.

Le gibier, savoir la perdrix rouge et grise, le lièvre et le lapin y est assez commun et bien conservé.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de Biest, réuni au marquisat de Sourches, dont M. du Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France, lieutenant-général des armées, est seigneur.

Il y a une jurisdiction, exercée par un bailli, un procureur-

fiscal et un greffier. Les appels vont à Sainte-Suzanne et à la Flèche.

Il y a, dans la paroisse de Bernai, le fief de la Roche-Tabari, réuni à la terre de Bordigné : cette terre est considérable ; la maison est bien bâtie, et les dehors en sont fort agréables ; elle est dans la famille de MM. Thébaudin et Bordigné depuis plus de 200 ans. Cette famille originaire du Maine a occupé, depuis ce temps, des places distinguées, tant au présidial du Mans, que dans les cours supérieures à Paris.

Le fief de Quincé, possédé par M. de Tilly, écuyer, à cause de *N*... Champion, son épouse ; et celui de Chassai, qui appartient aux religieux de la Coulture. Tous ces fiefs relèvent du marquisat de Sourches.

La nef de l'église de Bernai a été rebâtie par les fondemens en 1766.

Sous le pontificat de l'évêque Hoel, qui siégea au Mans depuis 1085 à 1097, Patri de Chaource ayant tué dans une rencontre le fils de Geoffroi de Brullon, fut condamné de se dessaisir entre les mains de Geoffroi, de la propriété et seigneurie de l'église et cimetière de Bernai, et des dixmes et autres profits qu'il avoit droit de percevoir en cette paroisse.

Aussitôt que Geoffroi en eut pris possession, il donna toutes ces choses à l'abbé et aux religieux de la Coulture, à la charge de prier Dieu pour le repos de l'âme de son fils ; cette donation fut mise sur le grand autel de l'église de la Coulture, et acceptée par Johel, abbé, en présence de Geoffroi de Brullon, de Patri de Chaource, de Bon et Foulques de Montfaucon, de Robert de Folletorte, etc.

Quelque temps après, ce même Patri étant sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte, recommanda son fils aux religieux de cette même abbaye, et leur donna la propriété de quelques terres, vignes et prairies qu'il possédoit encore dans la seigneurie de Bernai, avec un moulin et tous les droits féodaux qu'il y pouvoit prétendre. Cette donation fut ratifiée par Hugues de Chaource son fils. Voyez *la généalogie de Bouchet à l'article Saint-Simphorien.*

M. Gaugain, curé, m'a fourni un mémoire.

BERTEVIN (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 3/4 ; Louvigné, l. 2 1/4 ; Vaige, l. 2 1/4 ; Saint-Denis-d'Orques, l. 3 1/4 ; Chassillé, l. 2 1/4 ; Auvers, l. 3/4 ; Fay, l. 2 3/4 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Saint-Bertevin à Laval, M. l. 3/4 ; Saint-Ouen-des-Toits, M. l. 2 1/4 ; Loiron, M. l. 2 ; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 1/2 ; Mellai, M. l. 5 1/4 ; Grenoux, l. 1/2 ; Avenières, l. 1 ; l'Huisserie, l. 1 1/2 ; Ahuillé, l. 1 1/2 ; Saint-Avi, l. 1 1/2 ; le Genest, l. 1 1/4 ; la forêt de Concise, l. 1/4.

La cure estimée 1300 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 1000 communians.

Il y a à Saint-Bertevin, la chapelle de la Coquelinière, estimée 10 liv., à la présentation du seigneur de la Coquelinière.

La paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Vicoin.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille.

Hugues Pénec de Saint-Bertevin, et Aubert, son frère, se croisèrent pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi de Mayenne en 1158 (1). *Mesnage, Histoire de Sablé.*

BERTEVIN (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Georges de Butavant, l. 4 3/4 ; Belgéart, l. 2 1/4 ; Jubleins, l. 1 ; Sainte-Jame-le-Robert. l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Trangé, l. 5 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Saint-Bertevin à Gorron, M. l. 2 1/4 ; Montaudin, M. l. 3/4; Fougerolles, M. l. 1 1/2; Landivi, M. l. 2; Ernée, M. l. 2 3/4; Lévaré, l. 3/4; la Dorée, l. 3/4; Saint-Mars-sur-la-Futaye, l. 1 1/4; la Tanière, l. 1/2; Carelles, l. 1; Colombiers, l. 1 3/4.

La cure estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de Saint-Michel-du-Mont. Il y a 626 communians.

Il y a à Saint-Bertevin la prestimonie de la Valette, estimée 15 liv.

Quatre petits ruisseaux prennent leur source dans la paroisse; ils coulent vers le Nord, et forment trois étangs.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Montécot. Cette seigneurie est entrée dans la maison de Doynel de Montécot par le mariage de Jacques Doynel, chevalier, marquis de Montécot, avec Henriette-Thérèse-Olive de Vaux, dame de Lévaré, Saint-Bertevin, Hercé, Vieeui, etc. De ce mariage est issue Madame Renée-Françoise-Olive Doynel, épouse de M. le comte de la Chaux; laquelle m'a fourni plusieurs mémoires généalogiques. Voyez *la généalogie de la famille de Vaux, à l'art. Champéon* (2), *celle de la Chaux à l'art. Nuillé-le-Vandin.*

BÉRUS, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O.

1. Hugues Pesnel, et non Penec et son frère Aubert qui se croisèrent à Mayenne en 1158 tiraient leur nom de la terre de St-Berthevin-la-Tannière et non de la paroisse de St-Berthevin près Laval : Voir art. Mayenne.

2. C'est à l'art. Levaré qu'il faut se reporter.

de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Petit Oisseau, l. 3/4; à Saint-Germain-de-la-Coûdre, l. 1 1/4; Beaumont, l. 1 1/2; Saint-Marceau, l. 1; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Bérus à Alençon, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 3 1/2; Fresnay, M. l. 2; Arconnai, l. 3/4; Champfleur, l. 1; Béton, l. 1/2; Gesnes-le-Gandelin, l. 3/4; Hellou, l. 1/2; Saint-Germain-de-Corbie, l. 1.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées. Les religieux bénédictins de cette abbaye perçoivent la moitié des dixmes de la paroisse, qui contient environ 150 communians.

Les deux tiers de la paroisse, dont l'étendue est d'une lieue de l'E. à l'O., et d'une demie de N. au S., sont l'un en bois taillis, qui dépendent de la plus grande partie de la terre de Vaux; l'autre en landes, qui sont presque la seule ressource pour nourrir les bestiaux. Le reste du sol est bon, et produit du froment, de l'orge et de l'avoine. On cultive des pommiers et des poiriers, et beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité. L'on n'y nourrit peu de troupeaux, quoique la laine qu'ils fournissent soit très bonne.

Les lapins, dont la quantité est trop grande, désolent le cultivateur; il y a aussi de la perdrix rouge et grise, du lièvre et de la bécassine; le tout d'assez bonne qualité.

Le chemin royal du Mans à Alençon passe à l'Est de la paroisse.

La seigneurie de paroisse est réunie depuis longtemps à la terre de Vaux, dont M. le comte d'Argouges, maréchal de camp, est seigneur.

M. le Fessier, curé, m'a fourni un Mémoire.

BESSÉ, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Saint-Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Bessé à Saint-Calais, M. l. 2; Montoire, l. 2 3/4; Bouloire, M. l. 4 1/2; la Chartre, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4 1/2; Bonnevau, l. 1/2; Sellé, l. 3/4; la Chapelle-Huon, l. 1/2; Lavenay, l. 1 1/4; Vancé, l. 1 3/4; la Chapelle-Gaugain, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du chapitre de St Pierre de Saint-Calais. Il y a 1000 communians.

Il y a à Bessé un Collège, estimé 50 liv., à la présentation des héritiers du fondateur. Il y a aussi une chapelle au château de Courtenvaux, estimée 60 livres, à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Braye; au Nord et au Sud par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des prairies, des bois et des landes.

Le marché tient à Bessé tous les lundis.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Courtenvaux, situé dans ladite paroisse appartenant à M. le Tellier, marquis de Courtenvaux.

Courtenvaux fut érigé en marquisat en 1610, en faveur de Gilles de Souvré, chevalier des ordres du roi, grand-maître de sa garde-robe, et maréchal de France. Cette terre lui étoit venue de Françoise de Berziau, son aïeule paternelle : elle passa dans la famille le Tellier par le mariage d'Anne de Souvré, née posthume de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux, et de Marguerite Barentin, avec François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, chancelier des Ordres du roi, ministre et secrétaire d'Etat. *Mém. de Miroméni.*

Généalogie.

Michel le Tellier, seigneur de Chaville, conseiller en la Cour des Aides, épousa Claude-Chauvelin, dont Michel qui suit : Madeleine mariée à Gabriel de Cassagnet, marquis de Tilladet; Claude alliée à Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange, intendant de justice en Lorraine, conseiller d'Etat.

Michel le Tellier, né en 1603, chancelier de France et Garde des sceaux en 1677, avoit été fait secrétaire d'Etat en 1645 ; épousa Elisabeth Turpin, fille de Jean, conseiller d'Etat, dont François-Michel qui suit : Charles-Maurice, qui fut archevêque de Rheims, mort en 1710; et Madeleine-Fare, mariée à Louis-Marie d'Aumont, duc et pair de France.

François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, de la guerre, né en 1641, mort en 1691, avoit épousé en 1662 Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, fille unique et héritière de Charles et de Marguerite Barentin, dont Michel-François, qui suit ; Louis-Nicolas, tige des marquis de Souvré et de Rebenus, qui suivra : Louis-François-Marie, marquis de Barbésieux, secrétaire d'Etat, qui épousa : 1° en 1691 Catherine-Louise de Crussol, fille d'Emmanuel, duc d'Uzès, et de Marie-Julie de Sainte-Maure-Montausier ; 2° en 1696 Marie-Thérèse d'Alègre, fille d'Yves et de Jeanne de Garand de Caminode ; il eut du premier lit Anne-Catherine, mariée en 1713 à Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, duc d'Olonne, et du second, Marie-Madeleine, mariée en 1717 à François, duc d'Harcourt ; et Louise-Françoise, qui épousa en 1718 Emanuel-Théodore de la Tour, duc d'Albret ; Elisabeth-Anne, née en 1666, morte jeune ; Madeleine-Charlotte, née en 1665, mariée en 1679 à François, duc de la Rochefoucaud, prince de Marcillac, Camille, né en 1675, connu sous le nom d'abbé de Louvois, de l'Académie françoise, de celle des Sciences et des Inscrip-

tions, mort de la pierre en 1718; Marguerite, née en 1678, mariée en 1694 à Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, morte en 1711.

Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses de la garde, né en 1663, mort en 1721, avoit épousé en 1691 Marie-Anne-Catherine d'Estrées, fille de Jean, maréchal de France, et de Marguerite Morin, dont François-Macé, qui suit; Louis, mort en 1709 en sa quinzième année; Louis-César, marquis de Courtenvaux, baron de Montmiral, en Brie, maréchal de France, et ministre d'Etat en 1757, appelé maréchal d'Estrées, né en 1695; épousa, 1° en 1739, Catherine de Champagne-Villaine, fille de René Brandelis, morte sans enfans en 1742; 2° en 1744 Adelaïde-Félicité Brulart, fille unique du marquis de Puisieux.

François-Macé le Tellier, marquis de Louvois, etc., mort en 1719, âgé de 26 ans, avoit épousé en 1716, Anne-Louise de Noailles, fille de Anne-Jules, duc, pair et maréchal de France, et de Marie-Françoise de Bournonville, dont François-César, qui suit :

François-César le Tellier, appelé marquis de Courtenvaux, né en 1718, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la Garde, épousa en 1732 Louise-Antonine de Gontaut Biron, fille de Louis-Antoine, dont Charles-François qui suit; et Félicité-Louise, mariée en 1759 à Louis-Alexandre, duc d'Aumont-Roche Baron, titré duc de Villequier.

Charles-François-César le Tellier, appelé marquis de Montmirel, Capitaine-colonel des Cent-Suisses de la Garde, né en 1734.

Moréri, dernière édition.

BÉTON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 1/2; Beaumont, l. 1 1/4; S. Marceau, l. 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Béton à Alençon, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 2 3/4; Fresnai, M. l. 2; René, M. l. 3; Gesvres, M. l. 4; Petit-Oisseau, l. 1/4; Bourg-le-Roi, l. 3/4; Cherisai, l. 1/2; Bérus, l. 3/4; Gesnes-le-Gandelain, l. 1 1/4; Assé-le-Boisne, l. 2 1/4; la Forêt-de-Jupille, l. 1/2.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation du seigneur, évêque du Mans. Il y a 100 communians.

Il y a à Béton une prestimonie et chapelle, dite de Ste Barbe, estimée 50 liv., est à la présentation des sieurs curés de Béton et de Chamfrémont.

Le sol de la paroisse est de groüas, ce qui fait qu'il rapporte peu, mais le bled qu'il produit, qui est le froment, l'orge et l'avoine, est de bonne qualité; il n'y a qu'un petit ruisseau qui

prend sa source à l'Ouest de la paroisse; comme on recueille très peu de foin, on sème sur le guérets des javotes, des serres et des vesses, pour nourrir le bétail. On cultive du chanvre, qu'on fait rouïr dans des fontaines qui ne servent qu'à cet usage.

La paroisse a environ une lieue de circuit; il y a dans cette enceinte plus de vingt journaux de landes, qui sont d'un grand secours pour pâcager les vaches et les moutons.

Le grand chemin royal du Mans à Alençon passe dans la paroisse, et en occupe une grande partie.

La seigneurie de paroisse est en litige entre les propriétaires du grand et du petit Béton, ce sont deux fermes possédées autrefois par la famille du Bouchet; aujourd'hui le grand Béton, appartient à M. du Bouillon, et le petit à M. de la Jossière.

La tradition porte qu'il y avoit autrefois à Béton un château nommé *Ongrie;* il n'en reste aucun vestige.

M. Dumont, curé, m'a fourni un mémoire.

BIÉS (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oise, élection du Mans, au S. S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laigné l. 1 1/4; Pontlieue, l. 2; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Biés à Ecomoi, M. l. 3/4; Grand–Lucé, M. l. 4 1/4; la Suze, M. l. 3 1/4; Pontvalain, M. l. 2; Mansigné, M. l. 2 1/2; S. Ouen-en-Belin, l. 1/2; Yvré-le-Polin, l. 1 1/4; Oysé, l. 2; Châteaux-l'Hermitage, l. 3/4; Requeil, l. 1 1/4; Maïet, l. 1 1/2.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

La chapelle de S. Sébastien, dans l'église de S. Biés, dépend de la terre de Chardonneux.

Il y a aussi à S. Biés, une prestimonie, nommée Loret, estimée 70 liv.

La paroisse est arrosée à l'Est et au Sud-Est par un ruisseau qui forme un étang, et à l'Ouest par un autre, qui forme l'étang de Clairefontaine.

La paroisse étoit autrefois presque toute couverte de bois, de prairies, d'étangs et de landes; on y a depuis quelque temps fait beaucoup de défrichemens, où l'on recueille du seigle, de l'avoine, du carabin, et beaucoup de chanvre, surtout dans la partie du Nord.

Il y avoit autrefois à S. Biés une forge, qui a été changée en un moulin à blé, qui dépend de la terre de Chardonneux.

Les chanoines réguliers de Châteaux-l'Hermitage, possèdent dans la paroisse des domaines, des bois considérables et de beaux étangs, relevant de la terre de Chardonneux, ci-après; le patronage de l'église est annexé à la métairie du Plessis, qui appartient à la demoiselle Monrobin d'Angers.

Il n'y a à S. Biès qu'une terre nommée Chardonneux, qui appartient à M. Rivault, conseiller à la cour des monnoies de Paris.

Les jardins de la terre de Chardonneux sont entourés de grands fossés remplis d'eau vive; les dehors en sont gracieux, à cause des bois, prairies et pièces d'eau qui s'y trouvent; les fiefs en sont étendus et relèvent du roi, à l'entier.

BIGNON (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette; élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mellai, l. 1; Brullon, l. 5; Vallon, l. 2 3/4; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a du Bignon à Laval, M. l. 4; Mellai, M. l. 1; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 1/2; Grez-en-Bouère; M. l. 2; Ballée, M. l. 3; S. Denis-du-Maine, l. 1 1/2; Arquenai, l. 1; Maisoncelle, l. 1; Villiers-Charlemagne, l. 1 1/4; Ruillé en Anjou, l. 1 1/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 370 communians.

Il y a au Bignon, la chapelle de la Guihairière, estimée 80 livr., à la présentation du curé et du procureur fabricier; et à la prestimonie Bouttier, estimée 30 liv., aussi à la présentation du curé et du procureur-fabricier, *Pleno jure*.

La paroisse est arrosée du Nord à l'Est par le ruisseau de Pontmartin, qui forme un étang, et à l'Ouest par un autre.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des landes.

La seigneurie de paroisse, qui est une châtellenie, appartient à M. de la Jupillière et relève de celle de Mellai. Elle a donné le nom à une famille éteinte depuis longtemps.

En 1463, André de Laval, chevalier, seigneur de Loheac, étoit seigneur du Bignon.

En 1495, Jean Boufré possédoit cette seigneurie; elle appartenoit en 1528 à Antoine d'Arquenai; et en 1581 : Julienne d'Arquenai, dame du Bignon, Champfleuri, Maisoncelle, le Bourg-neuf, etc., étoit femme de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, chevalier des ordres du roi (1).

Philippe de Bouillé, comte de Créance, étoit seigneur du Bignon, d'Arquenai, Maisoncelle, etc., en 1660. *Mém. de la Chaux.*

BIGOTTIÈRE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, à l'O. O. N. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Brée, l. 4 1/2; S. Christophe-

1. Voyez art. Charchigné.

du-Luat, l. 3/4; Ruillé en Champagne, l. 6 1/4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de la Bigottière à Mayenne, M. l. 3 1/2; Ernée, M. l. 3; Laval, M. l. 3 1/2; Monseur, M. l. 4 1/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 3/4; S. Germain-le-Guillaume, l. 1/2; S. Germain-d'Anxure, l. 1; Alexain, l. 1/2; Chaillant, l. 1 1/4; la Baconnière, l. 1 3/4.

La cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 720 communians.

Il y a un collège fondé, estimé 200 liv.

La paroisse est bornée au Nord-Ouest par la forêt de Mayenne, et arrosée à l'Ouest et au Sud par un ruisseau, et à l'Est par un autre, qui forme deux étangs.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte d'Elva (1).

BLÈVES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beauvoir, l. 1 1/4; Verot, l. 1 1/4; Panon, l. 1/4; Courgains, l. 1; S. Mars-sous-Ballon, l. 3/4; Joué-l'Abbé, l. 1 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Blèves à S. Côme, M. l. 4 3/4; Mamers, M. l. 2 1/2; René, M. l. 4 1/2; Alençon, M. l. 4 1/4; le Mesle, l. 1 1/2; les Auneaux, l. 1/2; Roulée, l. 3/4; la Frénais, l. 1 1/2; le Perche est limitrophe du bourg.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 124 communians.

Il y a à Blèves un Cimetière-Dieu, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Blèves est sur un petit ruisseau, qui coule de S. O. au N. E. et forme un étang; la paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau d'Autrêche, qui en forme aussi un.

Le sol produit du froment, de l'orge et du seigle.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Bersai, ancien audiencier de France. M. Jean-Baptiste Bersai étoit en 1736 un des quatres grand audienciers de France; il servoit le quartier de juillet. La principale fonction des grands audienciers est d'examiner les lettres à sceller et d'en faire rapport à M. le chancelier ou à M. le Garde-des-Sceaux, et de les taxer au contrôle; ils ont les mêmes privilèges que les sécretaire du roi, et en font les fonctions.

Dans les dernières années du onzième siècle, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, fit, avec Robert Talvas, comte du Per-

1. Cette famille existe toujours : elle est représentée aujourd'hui notamment par M. le comte d'Elva, député de la Mayenne.

che, bâtir huit forts dans le Sonnois, pour se fortifier contre Hélie de la Flèche, comte du Maine; sçavoir, Blèves, Pérai, le Mont-de-la-Nue, Sonne, S. Remi-du-Plain, Ortieuse, Aillères et la Motte-Gautier de Clinchamp; ils firent de grandes tranchées et lignes de communication des uns aux autres, dont on voit encore des vestiges, et entr'autres d'une circonvallation qui commence au bord de Pérai, continue à Marolles, Monhoudoul, Sonne et finit à S. Remi-du-Plain, entourant tout ce pays de retranchemens qu'on appelle encore aujourd'hui les fossés de Robert-le-Diable. *Courvaisier, page 396. Cenomania.*

BOESSÉ-LE-SEC, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Hilaire-le-Lierru, l. 3/4; Lombron, l. 2 1/4; Mans, l. 3 3/4.

Il y a de Boessé à la Ferté, M. l. 1 3/4; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Connerré, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 2 1/4; Seaux, l. 3/4; Villaine-la-Gonais, l. 1/2; S. Martin-des-Monts, l. 3/4; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 1/4; Tuffé, M. l. 3/4.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Boessé est sur un petit courant d'eau; la paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière d'Huisne.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle et de l'avoine; il y a des bois et des vignes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Goupillière.

Le pontificat porte que S. Thuribe, second évêque du Mans, fit bâtir une église au village de Boessé. *Courvaisier, page 75.*

Juhel de Boessé se croisa (1) en 1158, pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi de Mayenne. *Cenomania. Histoire de Sablé.*

BOESSAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de la Flèche, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 4 1/4; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Boessai à Sablé, M. l. 1 1/4; Brullon, M. l. 3 1/2; Ballée, M. l. 1 1/4; Grez en Boüère, M. l. 2; Mellai, M. l. 2 3/4; Gastines, l. 3/4; Auvers-le-Hamon, l. 1; S. Loup, l. 3/4; Boüére, l. 1/2; S. Brice, l. 1.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y 300 communians.

1. Il s'agit de Juhel de Rouesson, terre de la paroisse d'Oisseau. Voir art. Mayenne.

Il y a de Boessai la chapelle de S. Laurent, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur des Chesnais; la chapelle de S. Laurent est aujourd'hui en ruine, et le service a été transféré à la chapelle domestique des Chesnais. L'église de Boessai ayant été détruite par les huguenots, on fit l'office divin dans la chapelle de S. Laurent jusqu'en 1624, que l'ancienne église fut rebâtie; et celle de N. D. estimée 40 liv. à la même présentation.

A un quart de lieue du bourg il y a une chapelle dédiée à S. Jacques, dont la nef est en ruine; les habitans voisins y viennent en pélerinage.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vaige, au N. par un petit courant d'eau, et au S. par trois étangs. Il y a trois moulins à blé.

Le sol produit du méteil, du seigle, du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des bois dépendans du prieuré de Solesme; quelques vignes et des prairies.

La paroisse contient dix-huit métairies, dix-sept bordages et trois moulins à blé, à trois quarts de lieue du N. au S. et environ autant de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré de Solesme.

Il y a dans la paroisse de Boessai la terre des Chesnais, dont M. de Cry est propriétaire par la dame sa mère, du nom et de la maison de Longueil.

M. Deshaies de Cry, qui y fait sa résidence, a fait détourner le cours de la rivière de Vaige pour rendre l'arrivée de sa maison plus commode.

Il y a à Boessai un fief qui relève de la terre de la Roche Thalbot, située dans la paroisse de Souvigné, appartenant à la maison de Montesson.

Au pied d'une montagne, dont les pierres paroissent marbrées, il y a une fontaine minérale dont on fait usage contre plusieurs infirmités.

Durant les dernières guerres de la Ligue, l'abbaye de Bellebranche, située dans le voisinage de Boessai, fut conservée par Robert Vachereau, seigneur des Chesnais; mais après qu'il en fut sorti, elle fut prise, pillée et demi-brûlée par de Bressaut, huguenot, qui fit maltraiter et même pendre plusieurs religieux. *Courvaisier, page 457. Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

Ce Bressaut se nommoit René de la Rouvraye, écuyer, seigneur de Bressaut, terre située dans la paroisse de Mesnil en Anjou : il descendoit de Pierre de la Rouvraye, chevalier, seigneur de Bressaut, et d'Ysabeau de Villeprouvée, filles de Jean de Villeprouvée et d'Ysabeau de Courceriers. Il portoit pour armes d'argent à trois têtes de cheval percées de sable. *Cont. Hist. de Sablé. M. S.*

C'est de ce Bressaut dont Brantôme entend parler, en disant qu'un gentilhomme d'Anjou portoit un baudrier couvert

d'oreilles de prêtres; et c'est lui qui est représenté en taille douce avec une chaîne d'oreille en forme de baudrier, à la page 36 du livre intitulé : *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps*, imprimé à Anvers chez Adrien en 1588. Ses cruautés furent terminées par son supplice ; Jean Hiret dit dans ses antiquités d'Anjou, qu'il fut décapité au pilori d'Angers le 10 novembre 1572.

Dans les généalogies de Longueil et de Martigné de la Grenouillère, on donne à Robert Vachereau les qualités de chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent d'hommes d'armes, maréchal de camp, gouverneur des villes et châteaux de Sablé, de Château-Gontier, etc., seigneur des Chesnais, de Chevillé, etc. Il étoit gouverneur de Sablé dans le temps que le château fut pris par les royalistes sur les ligueurs. Robert Vachereau fut père de Perrine, dame des Chesnais, laquelle épousa Nicolas le Barbier, avocat-général du parlement de Rouen, dont Suzanne, qui fut mariée à Jacques de Longueil, d'où la terre des Chesnais est venue à la mère de M. de Cry des Hayes.

Robert Vachereau descendoit de Françoise, fille d'Antoine de la Chapelle-Rainsoin, Maison alliée à la Couronne. *Cont. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

M. Bion, curé, m'a fourni un mémoire.

BOMMER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection de Château-du-Loir, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Gonais; l. 4 1/4; Saussé, l. 3 3/4; Mans, l. 3 1/4.

Il y a de S. Bommer à Auton, M. l. 1/4; la Ferté, M. l. 3; Montmirail, M. l. 2 1/2; le Teil, M. l. 2 3/4 ; Nogent-le-Rotrou, M. l. 2 3/4; S. Ulphace, l. 3/4; Ceton, l. 3/4; Teligni, l. 3/4; le Chartrain, l. 1/2.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 250 communians.

Il y a à S. Bommer la chapelle de S. Léger, estimée 100 liv.

S. Bommer est au milieu de trois ruisseaux, qui forment les sources de la rivière de Braie.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des montagnes, des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Meslai.

S. Bommer s'établit dans le Maine, où est à présent la paroisse dont nous parlons, sous le pontificat de S. Innocent, huitième évêque du Mans; ce S. prélat le députa, pour quelques affaires importantes qui regardoient la religion et l'utilité de son diocèse, vers le roi Clotaire premier, qu'il guérit d'une maladie qui le mettoit en danger de sa vie; ce prince lui accorda ce qu'il demandoit de la part de son évêque, et le combla de présens qu'il employa à la construction d'une église dans

le lieu de sa solitude; après sa mort son corps fut inhumé dans cette église, et y a demeuré jusqu'au temps des guerres des normands, qu'il fut transporté à Senlis, où il est encore à présent dans l'église de S. Fraimbault, et à l'exception de l'os coronal, des deux pariétaux et de l'etmoïde qui se sont trouvés dans son tombeau lorsqu'on en fit l'ouverture dans le dernier siècle. *Courvaisier, page 129.* Bondonnet dit, page 161, que ce fut vers le roi Childebert que S. Innocent députa S. Bommer.

BOMMER (S.) (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité d'Alençon, au N. N. O. du Mans dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Juvigné, M. l. 3; la Chapelle-Moche, l. 1/2; S. Julien-du-Terroux, l. 1 1/2; Javron, l. 2; Crennes-sur-Fraubai, l. 1 1/4; Bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 3/4; Pezé, l. 3 1/4; Neuville-la-Lais, l. 1 1/2; Argné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Bommer à Domfront, M. l. 1; Lombai, M. l. 1 1/4; la Ferté-Macé, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 3 1/2; Passais, M. l. 4; Champsegré, l. 1 1/2; Dompierre, l. 1 1/4; Banvou, l. 1 1/4; la Haute-Chapelle, l. 1; la Normandie, l. 1.

La cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation de l'abbé Lonlai. Il y a 1200 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Varenne, au N. et à l'O. par le ruiseau de Boudouet.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse, suivant un mémoire qui m'a été fourni, est annexée à l'abbaye de Lonlai; suivant d'autres il paroit qu'elle l'est à la terre de Jumilli; je trouve dans ces mémoires que les seigneurs de Jumilli prennent la qualité de seigneurs de S. Bommer.

La paroisse de S. Bommer a donné son nom à une ancienne famille qui est éteinte, N... (2) de S. Bommer, épousa Renée de Royers de la Brisolières, fille de Charles, elle se maria en secondes noces, en 1587, à Hercule des Vaux, à qui elle donna la terre de Sainte-Jame-le-Robert.

Le fief de Jumilli, dans la paroisse de S. Bommer, a donné le nom à une ancienne famille éteinte depuis longtemps.

En 1240 Guillaume et Simon de Jumilli firent un don à l'abbaye de Lonlai.

Le 13 juin 1582, Joachin Josselin, seigneur de Martigni, valet-de-chambre du roi, fut autorisé par arrêt du parlement à retirer Jumilli, sur Jean Barjot, seigneur de Marqueville, avec lequel il transigea le 18 du même mois.

1. On dit aujourd'hui : St-Bomer-les-Forges.
2. René.

Jacques et Joachim Josselin, fils du précédent, vendirent en 1602, le fief de Jumilli à Henri Barré, sieur Deshayes, lieutenant-général de Domfront; le dit Henri prit le nom de Jumilli avec le sien, et François, son fils, laissa celui de Barré, pour ne porter que celui de Jumilli; le dit François épousa Antoinette Cormier, dont il eut Henri, qui suit; et Marquise mariée en 1621 à Siméon Pitard.

Henri II Barré de Jumilli, seigneur de S. Bommer, etc., épousa Marie des Moulins dont il eut Henri-Claude qui suit :

Henri-Claude Barré de Jumilli, fut capitaine de cavalerie dans le régiment Colonel-général; il mourut sans alliance en 1680. Marquise Barré, sa tante, femme de Siméon Pitard, fut son héritière; elle eut François Pitard, seigneur de Boudé, et de Jumilli, qui mourut en 1658; il avoit épousé Adrienne de Saint-Maurice dame de S. Jean du Cerais, dont il eut Julien.

Le dernier seigneur de Jumilli étoit Alexandre de la Rivière, qui n'a laissé qu'une fille. Cette terre est aujourd'hui en régie pour créances dues au roi. Les fiefs de Jumilli et de la Nocherie relèvent du roi. Il y a encore dans la paroisse de S. Bommer le fief de la Nocherie. *Mém. de la Chaux, Mém. du curé de Domfront.*

BONCHAMP, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sougé, l. 2; S. Denis d'Orques, l. 4 3/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3; Rouillon, l. 3 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Bonchamp à Laval, M. l. 1 1/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 4 1/4; Monseurs, M. l. 2 3/4; Mellai, M. l. 3 3/4; Evron, M. l. 5; Forcé, l. 1; Louvigné, l. 1; Argentré, l. 3/4; Chapelle-Antenaise, l. 1 1/4; Louverné, l. 1 1/4; Saint-Mélaine, l. 1.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation de l'abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a 900 communians.

Il y a à Bonchamp la chapelle de la Beaudière, estimée 400 liv.; celle de la Froissière, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur de Vautorte, et celle de la Louvrais, estimée 40 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau, à l'O. par le ruisseau de Barbé, qui forme un étang de même nom, au N. et au S. par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse est annexée au comté de Laval.

BONNESTABLE, ville et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, chef-lieu du doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont elle est éloignée de cinq

lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné-l'Evêque, l. 3 1/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Bonnestable à la Ferté-Bernard, M. l. 3 1/2; S. Cosme, M. l. 2 1/2; Tuffé, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1 1/2; Ballon, M. l. 3; Briône, l. 1/2; bourg de Mellerai, l. demi-quart; Aulaines, l. 1/4; S. Georges du Rosai, l. 1 1/4; Rouperroux, l. 1; Terrehaut, l. 3/4; Sables, l. 3/4; Courcemont, l. 1 1/4; la forêt de Bonnestable, l. 3/4.

La cure, estimée 3000 liv., est à la présentation du prieur de S. Gauburge, ainsi jugé au Mans, en 1624. Il y a eu à la dernière vacance un procès entre les présentateurs, lequel a été jugé en faveur du dernier. Il y a 3500 communians.

Il y a à Bonnestable le prieuré de Moncaulin, estimé 400 liv., à la présentation de l'abbé du Gué de Launé, et celui de Guemançais, estimé 200 liv., à la présentation de l'abbé de la Pelice; la chapelle de S. Julien, estimée 65 liv.; celle de la Lande, estimée 130 liv., à la présentation du seigneur; celle de Monfellet, estimée 135 liv., à la présentation du seigneur; et celle de Rieux, estimée 105 liv., aussi à la présentation du seigneur.

Bonnestable est arrosée à l'E. au S. et à l'O. par un ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

Il y a marché tous les lundis, et foires le mardi d'après la Purification, le mardi avant la mi-carême, le mardi avant la S. Gervais (si elle se trouve au Mans le même jour, on la remet au mardi suivant), le mardi avant la Nativité de la Vierge, le mardi avant la S. Michel, le mardi après la Toussaint et le mardi avant la S. Nicolas.

Bonnestable est une baronnie, et se nommoit anciennement Malestable; elle appartenoit autrefois aux seigneurs de la Ferté-Bernard; elle passa dans la maison de Parthenai l'Archevêque; et Jeanne de Parthenai la porta en dot à Jean I, comte d'Harcout; Gabrielle d'Harcourt la porta dans la maison de Coesmes, par son mariage avec Jean de Coesmes; de la maison de Coesmes, elle passa dans celle de Montafié, par le mariage de Jeanne de Coesmes avec Louis de Montafié; elle a appartenu au comte de Soissons, à cause de Marie de Bourbon, son aïeule maternelle, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de *N*... de Montafié; elle appartient aujourd'hui à M. le duc de Chevreuse, dont on donne ici la généalogie.

La jurisdiction de Bonnestable s'étend en quinze paroisses, elle est exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur-fiscal et un greffier, ressortit au présidial du Mans.

Il y a à Bonnestable un grenier à sel, régi par un président, un grenetier, un contrôleur et un greffier. En 1700 il s'y consommoit dix-huit muids de sel par an; la ville contenoit alors six cent quatre-vingt-quatorze feux, et payoit trois mille cinq cents livres de tailles; on y comptoit 3000 communians. Il y a

un Hôtel-de-ville, et une brigade de maréchaussée. *Mémoire de Miromenil.*

L'évêque Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136 à 1144, ratifia le décret de la fondation de l'abbaye de Halais, faite par le seigneur de la Ferté et de Malestable (aujourd'hui Bonnestable); cette abbaye n'est à présent qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Pelice. *Courvaisier, page 437. Cenomania.*

Généalogie d'Albert Chevreuse.

La maison d'Albert Chevreuse tire son origine, selon un grand nombre d'historiens, de celle d'Albert de Florence, qui, dans les troubles causés par les factions des Guelfes et des Gibelins, au commencement du quinzième siècle, se retira dans le Comté Venaissin.

THOMAS I Alberti, eut pour fils Louis, qui suit :

LOUIS eut, entre autres enfans, Thomas II, qui suit :

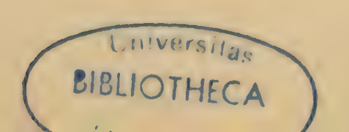
THOMAS II Alberti, ou d'Albert, suivant la terminaison françoise, Panetier du roi Charles VII en 1429, mort en 1455, fut marié trois fois ; 1° vers 1427 avec Rainaude Felix, fille de Jean et de Louise Martin; 2° Avant 1440 avec Armandette d'Auvergne, fille de Pierre et Audoave de Merles; 3° En 1448 avec Phanette ou Étienne Champel, dont il n'eut point d'enfans. Il eut du premier mariage Hugues, qui suit ; Jean qui forma la branche des seigneurs de Boussargue, de laquelle est sortie celle de Mondragon ; Jean, chevalier, seigneur de Montclus ; Jacques, docteur ès loix ; protonotaire du S. Siège, mort en 1505 ; Catherine, mariée à Geoffroi de Bodillon ; Louise, alliée à Jean de Claris, sans enfans. Thomas d'Albert eut, de son second mariage, trois garçons morts sans alliance, et Dauphine, mariée en 1453 à Pierre de Marroan.

HUGUES d'Albert, seigneur de Sagriès, etc., épousa Catherine de Malingris, fille de Jean et d'Antoinette de Caires, dont Jacques, qui suit ; et Guillaume, légataire de 2000 livres tournois, par le testament de son père.

JACQUES d'Albert, seigneur de Sagriès et de Sabran, etc., épousa en 1492 Douce de Sarrats, fille de Jacques et de Marie de Pibolliers, dont Léon, qui suit ; Louis, mort sans alliance ; Antoinette, qui épousa en 1531 Jean de Brignoc ; *N*... posthume.

LÉON d'Albert, fut tué à la bataille de Cérisolles en 1544 ; il avoit épousé Jeanne de Ségur, fille d'Antoine et de Jeanne de Clandèves. En faveur de ce mariage, Louise de Ségur, sa tante, lui céda, et à son mari, tous les droits qu'elle avoit dans la seigneurie de Luynes ; il eut de son mariage Honoré d'Albert, qui suit :

HONORÉ d'Albert, seigneur de Luynes en Provence, etc. chevalier de l'ordre du roi, s'est rendu célèbre sous le nom de capi-



taine de Luynes; il mourut en 1592. Il avoit épousé en 1576 Anne de Rodulf, fille d'Honoré et de Louise de Beneau de Ville-Neuve : dont Charles, qui suit ; François ainé, mort jeune ; Honoré, seigneur de Cadenet, duc de Chaulnes, qui forma la première branche des ducs de Chaulnes; Léon, duc de Luxembourg et de Pinel, qui forma la branche de Luxembourg ; Marie, qui épousa en 1599 Claude de Grimoard de Beauvoir du Roure; Antoinette, mariée 1° en 1605, à Barthelemi de Vernet, 2° à Henri-Robert de la Mark, duc de Brouillon ; Louise, alliée à Antoine de Villeneuve ; et Anne, religieuse.

Charles d'Albert, duc de Luynes, chevalier des ordres du roi, garde-des-sceaux et connétable de France en 1621, mort la même année ; son corps fut inhumé à Maillé, terre située près de Tours, qu'il avoit fait ériger en duché pairie sous le nom de Luynes en 1619. Il avoit épousé en 1617 Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbason et de Madeleine de Lénoncourt : dont Louis-Charles, qui suit ; une fille morte en bas-âge ; Anne-Marie, morte sans alliance.

Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair et grand fauconnier de France, chevalier des ordres du roi, né en 1620, mort en 1690, fut marié trois fois, 1° avec Marie-Louise Séguier, marquise d'O, fille de Pierre, maître des requêtes, et de Marguerite de la Guesle ; 2° par dispense du pape, en 1661, avec Anne de Rohan, sa tante et sa filleule, fille d'Hercule, duc de Montbason et de Marie de Bretagne, comtesse de Vertus, sa seconde femme ; 3° avec Marguerite d'Alègre, fille d'Étienne, chancelier de France, et de Jeanne l'Huillier d'Interville, sans enfans. De son premier mariage, il eut Charles-Honoré, qui suit; *N*... morte jeune en 1645 ; deux fils, morts en bas-âge ; Françoise-Paule, mariée en 1667 à Henri-Charles, sire de Beaumanoir, seigneur de Lavardin (leur fille unique épousa Louis, marquis de la Châtre, comte de Nançay) ; et Marie-Louise, religieuse ; Henriette-Thérèse et une autre fille mortes jeunes. Louis-Charles eut de son second mariage Louis-Joseph, prince de Grimberghen et du S. Empire, qui donna de grandes preuves de courage pendant qu'il servit en France, et qui n'en donna pas moins au service de l'empereur Charles VII, qui le créa prince du S. Empire en 1642 ; il fut marié à Madeleine-Marie, princesse de Berghes, dont il n'a eu que Thérèse-Pélagie, mariée en 1735 à Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, son arrière-neveu ; Charles-Hercule, chevalier de Luynes, mort sans alliance en 1734 ; Marie-Anne, mariée en 1678 à Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbason ; Charles-Victoire, mariée en 1682 à Alexandre-Albert, prince de Bournonville ; Catherine-Angélique, mariée en 1694 à Charles-Antoine Gouffier, marquis de Heilli; Jeanne-Baptiste, marié en 1683 à Marie-Josephe Ignace Scaglia, comte de Verrue ; Jeanne-Thérèse, mariée en 1698 à Louis-Gaston de Castelnau, comte de Clermont-Lodève. Jeanne-Thérèse n'ayant point d'en-

fans en 1748, fit Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, son légataire universel.

CHARLES-HONORÉ d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, connu sous le nom de duc de Chevreuse, chevalier des ordres du roi, mort en 1712, avoit épousé en 1667, Jeanne-Marie Colbert, fille de Jean-Baptiste, ministre d'état, et de Marie Charron de Menars, dont Charles-Jean-Baptiste, mort âgé de quatre ans, Honoré-Charles, qui suit; *N*... marquis d'Albert, et Paul, comte de Châteaufort, morts en bas-âge; Louis-Auguste, qui a formé la seconde branche des ducs de Chaulnes, qui suivra; Louis-Nicolas, tué au combat des Carpi en 1701; Marie-Thérèse, morte en bas âge ; Marie-Anne, mariée en 1686 à Charles-François de Montmorenci-Luxembourg, duc de Luxembourg, prince de Tingri; Marie-Thérèse, alliée; 1° en 1693, à Michel Albert, comte de Morstein, marquis d'Arcy; 2° à Ismidon-René, comte de Sassenage; Marie-Françoise, mariée en 1698 à Charles-Eugène, duc de Levis.

HONORÉ-CHARLES d'Albert, duc de Chevreuse-Montfort, tué en 1704 près de Bellikeim, avoit épousé en 1694 Marie-Anne de Courcillon, fille de Philippe de Dangeau et de Françoise Morin : dont Charles-Philippe qui suit; Paul, évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en 1753, cardinal en 1756, mort en ; Charlotte-Mélanie et Marie-Eustochie, religieuses.

CHARLES-PHILIPPE d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, mort chevalier des Ordres du roi en 1758. Il avoit épousé, 1° en 1710, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon, princesse de Neuchâtel, fille de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons, et d'Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, 2° en 1732, Marie-Brulart, fille de Nicolas, premier président du parlement de Bourgogne, et de Marie Bouthillier de Chavigni, qui est devenue duchesse de Choiseul : il a eu de son premier mariage Marie-Charles-Louis, qui suit; Angélique-Elisabeth et Charlotte, mortes en bas âge.

MARIE-CHARLES-LOUIS d'Albert, duc de Chevreuse, seigneur de Bonnestable, etc., mort en 1770, avoit épousé, 1° en 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert Grimberghen, sa cousine, morte en couche en 1736; 2° Henriette-Nicole Pignatelli d'Egmont, fille de Procope-Marie-Antonin, duc de Gueldres et de Juliers, etc., et de Henriette-Julie de Durfort et de Duras : dont Charles-Marie-Léopold, né en 1740, mort en 1758; Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit; Carles-Casimir-Joseph, né en 1753, appelé comte de Montfort, mort peu de jours après sa naissance ; Marie-Paule-Angélique, née en 1744, mariée en 1758 à Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailli, appelé Vidame d'Amiens.

JOSEPH-CHARLES-AMABLES d'Albert, duc de Chevreuse, etc., seigneur de Bonnestable, né en 1748.

Branche d'Albert Chaulnes.

Louis-Auguste d'Albert, cinquième fils de Charles-Honoré, duc de Luynes et de Chevreuse, prit la qualité de Vidame d'Amiens; duc de Chaulnes en 1711, chevalier des ordres du roi en 1724, maréchal de France en 1741, mort en 1744. Il avoit épousé en 1704 Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, marquis de Lavardin, et de Louise-Anne de Noailles : dont Louis-Marie, mort sans alliance en 1724, âgé de dix-neuf ans; Charles-François, duc de Péquigni, mort en 1731, qui de son mariage avec Marie-Sophie de Courcillon Dangeau, n'eut qu'une fille qui mourut en bas âge; Louis-Joseph, mort sans enfant; Michel-Ferdinand, qui suit; Marie-Thérèse, mariée à Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière; et deux filles mortes jeunes.

Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailli, duc de Chaulnes, etc., né en 1714, épousa en 1734 Anne-Joseph Bonnier, fille de Joseph, baron de la Mosson, dont Louis-Marie-Joseph, qui suit :

Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailli, appelé Vidame d'Amiens, né en 1741, épousa en 1758 Marie-Paule-d'Angélique d'Albert Luynes, née en 1744, fille du duc de Chevreuse.

Moréri, dernière édition.

BONNEVAU, bourg et paroissse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par Sud du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 6 1/2; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Bonnevau à Bessé, M. l. 1/2; S. Calais, M. l. 2 1/4; Montoire, M. l. 2 1/4; la Chartre, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 5; Fontaine, l. 1 1/2; Sellé, l. 1/2; la Chapelle Gaugain, l. 1 1/2; Lamenai, l. 1; Sougé, l. 1 1/4; Troo, l. 1 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du chapitre de Troo. Il y a 300 communians.

Il y a à Bonnevau la chapelle de S. Pierrre, estimée.

Bonnevau est entre deux petits ruisseaux, qui se joignent à l'Ouest. La paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Braye.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courtanvaux. Voyez *sa Généalogie à l'article Bessé.*

BOSSE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Prévelle, l. 3/4; à la chapelle S. Célerin, l. 1; Yvré-l'Evêque, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de la Bosse à la Ferté, M. l. 2; Bonnestable, M. l.

1/2; S. Aignan, M. l. 3; Connerré, M. l. 2 3/4; Dolon, M. l. 3 1/4; S. Martin-des-Monts, l. 1 1/2; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 1/4; Dehaut, l. 1; S. Georges-du-Rosai, l. 3/4; S. Denis-des-Coudrais, l. 1/2; la forêt de Bonnestable, l. 1/2.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Pelice. Il y a 200 communians.

La paroisse de la Bosse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai, au N. par un petit courant d'eau et un étang, à l'O. par un ruisseau, et au S. par un étang, qui forme le ruisseau de Vimai.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des prairies, et une montagne, nommée de Montdragon.

La seigneurie de paroisse appartient aujourd'hui au Chapitre de l'église du Mans; elle a été autrefois possédée par les seigneurs de Craon. Amauri III de Craon, seigneur de Sablé, la Ferté, sénéchal héréditaire de Touraine, d'Anjou et du Maine, acheta de Guillaume des Usaiges, Vidame du Mans, pour six vingt livres de rente, la seigneurie de la Bosse. Le contrat d'acquêt est dans le trésor des chartes du roi, au titre de la Ferté-Bernard. *Ménage, Hist. de Sablé.* Voyez *à l'article Sablé ce qui regarde la maison de Craon.*

BOUAIR, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Connerré, l. 2; Montfort, l. 3 1/2; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Bouair à Dolon. M. l. 1; Torigné, M. l. 1 3/4; Vibraye, M. l. 1 3/4; Montfort, M. l. 3 1/2; Bouloire, M. l. 2 1/2; S. Maixant, l. 1/2; S. Quentin, l. 3/4; Sceaux, l. 3/4; Rouvrai, l. 1 1/2; Duneau, l. 1/2; le Luar, l. 3/4; Lavarai, l. 1/2.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 200 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau qui forme deux étangs; il y a le château de Bouair et celui de Grosbois.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; il y a les bois, nommés de la Barne, et des monticules, appelées les buttes de Bouair.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Gras, famille originaire du Maine. Antoine le Gras fut secrétaire du roi, du grand collége en 1719. Jean-Baptiste le Gras fut conseiller-correcteur de la chambre des comptes de Paris en 1710. *N*... le Gras, ancien échevin de la ville de Paris, fut fait conseiller de ville; François le Gras du Luart fut maître des Requêtes en 1719.

BOUÈRE ou BOIRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élec-

tion de la Flèche, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 3 3/4; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Bouère à Grez en Bouère, M. l. 1/2; Sablé, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 4 3/4; Chémeré-le-Roi, M. l. 2 3/4; Ballée, M. l. 2; S. Brice, l. 1/2; Beaumont-Piè-de-Bœuf, l. 1 1/2; Boessai, l. 1 1/2; S. Loup, l. 1 1/4; Gennes, l. 1 1/4; l'Anjou, l. 3/4.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 1200 communians.

Le prieuré de Bouère, estimé 2800 liv., a été réuni à l'abbaye de Marmoutier.

Il y a à Bouère la chapelle de S. Jean, estimée 110 liv., à la présentation l'héritier du fondateur; celle du château du Boisjourdan, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur, et la prestimonie de la Vezouzière, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur de la Vezouzière.

La paroisse de Bouère est arrosée du N. O. à l'E. par N. par le ruisseau de Taude, et du S. O. à l'E. par celui de Fondereux, qui forme deux étangs.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine; il y a des prairies, où l'on pâcage de très belles vaches.

Il y a à Boire une blanchisserie de toiles; on y en fabrique aussi de très belles.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Boisjourdan (1), appartenant aux enfans de M. le comte de la Motte, à cause de la dame leur mère, fille unique de *N*... de Boisjourdan et de *N*... de Bonnaire, son épouse.

La maison de Boisjourdan est d'une ancienne noblesse. On trouve dans l'armée du marquis de Pontamousson, dont la montre fut faite à Ancenis en l'an 1468, un Fouques de Boisjourdan, chevalier, qui avoit sous lui vingt-deux hommes d'armes et cent quatre-vingt-onze archers et brigadiers. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Dans les montres de l'élection d'Angers, de 1471, pardevant Gui de Laval, seigneur de Loué, il est fait mention de Pierre de Boisjourdan, procureur de Jean de Boisjourdan, son père, au nom duquel il déclare tenir de sept à huit vingt livres de rentes, dont il devoit trente livres de rente aux seigneurs des fiefs, quinze livres de rente à Béatrix de Boisjourdan, sa fille mariée avec Jean de Ganeville, dix livres de rente à Catherine, sa fille religieuse à l'abbaye d'Estival, et à trois autres filles à marier; et servira le roi... en brigandine. *Ménage. Continuation de l'Histoire de Sablé. M. S.*

1. La famille de Boisjourdan existait encore dans ces derniers temps : Eugénie de Boisjourdan épousa le marquis Henri de Montecler; ils sont décédés tous deux il y a une dizaine d'années au château de Montécler, paroisse de Châtres.

Bèse, livre 7 de son Histoire Ecclèsiastique, à l'an 1563; Brantôme, p. 104 et 220 de son Traité des colonels; de Thou, livre 30 de son Histoire, rapportent les fanatiques cruautés que Jean de Boisjourdan, qui fut capitaine du château de Sablé, et lieutenant de la compagnie de Jean de Champagne, seigneur de la Suze, Pescheseul, etc., surnommé Grand Godet, exerça contre les huguenots, dont on trouva 50 à 60 cadavres dans les fossés de son château. *Ménage.*

Dans l'onzième siècle, Foulques de Bouère fit, avec l'autorisation de Simon, son fils, des dons à l'abbaye de Marmoutier. Ce Foulques étoit fils d'Auger de Bouère; ils sont tous deux établis témoins de la part des religieux de Marmoutier, dans l'accord fait entre ces religieux et ceux de la Coulture du Mans, par Raoul, archevêque de Tours. *Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1239, Jean de Toci, ou de Torci, mari d'Anne de Laval, donna à Jacques de Château-Gontier tout fief dans la forêt de Bouère. *Ménage, Hist. de Sablé.*

L'infortuné Urbain Grandier, curé de l'église de Ste Croix, chanoine de Loudun, qui fut brûlé vif à Loudun en 1634, pour crime de magie, étoit né dans la paroisse de Bouère. La plupart des gens censés regardent à présent la prétendue possession des religieuses de Loudun comme une fable inventée pour satisfaire la vengeance d'un puissant, à qui les ennemis de Grandier rapportèrent qu'il étoit auteur d'une satire injurieuse à sa personne et à sa naissance. Plusieurs auteurs ont écrit pour soutenir la réalité de la possession des religieuses, tels que celui de l'histoire du procès de Grandier, imprimée dans le vingtième volume du Mercure françois; Déniau, conseiller au présidial de la Flèche, procureur de la commission établie pour juger Grandier, qui a fait un traité de la possession de Loudun ; Henri de Sponde, évêque de Pamiers, continuateur des annales de Baronius, à l'an 1634.

D'autres ont écrit contre cette prétendue possession, tels que Séguin, médecin de Tours, dans une lettre imprimée dans le même volume du Mercure françois; Duncan, écossois, père du fameux Césirante, résidant en France de la part de Christine, reine de Suède ; Jacques Boutreux, sieur d'Estiau, etc. *Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé.*

Pierre de Bouhère dit en latin *Bouherius*, a fait imprimer un livre de Conrad intitulé : *Magistri Conradi Thuriensis magnum Elucidarium, omnes historias et poeticas fabulas continens, etc.* Conrad vivoit en 1273 : ce livre a été imprimé *in-f°* à Paris en 1513, chez Germont. *Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

BOULLAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabile, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues.

Pour s'y rendre, il faut aller à Douillet, l. 3 1/2; Vernie, l. 2 3/4 ; Milesse, l. 3 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Boullai à Prez-en-Pail, M. l. 1 1/2; la Pôté-des-Nids, M. l. 3/4 ; Gesvres, M. l. 1 1/4 ; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 ; Alençon, M. l. 4 ; Champfrémont, l. 3/4 ; S. Cir, l. 2 ; Villepail, l. 2 ; S. Generic, l. 1 3/4; la Ferrière Bouchart, l. 2 ; Ravigni, l. 1 1/2 ; Bois des Monts de Tonne, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 250 communians.

La paroisse est arrosée au N. par un courant d'eau qui forme deux étangs, au S. O, par deux étangs, à l'O. et au S. par le ruisseau de Boullai, et à l'E. par celui de la Sourdière, qui forme un étang.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le baron de Cohardon.

En 1672 Jacques de Royers obtint des lettres d'érection en marquisat, sous le nom de Brisolière, des fiefs de Septforges, Boullai, Juvigni, Rovencestre, des Defais, etc. Il paroit que ce marquisat a été démembré ; les fiefs qui le composoient appartiennent aujourd'hui à différens seigneurs. *Mém. la Chaux.*

BOULOIRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 2 ; Yvré-l'Evêque, l. 2 1/4 ; Mans, l. 1.

Il y a de Bouloire à Montfort, M. l. 2 3/4 ; Connerré, M. l. 2 1/4 ; Torigné, M. l. 1 1/2 ; Dolon, M. l. 1 1/2 ; S. Calais, M. l. 2 3/4 ; Maisoncelle, l. 3/4 ; Coudrecieu, l. 1 1/4 ; les Loges, l. 1 ; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 ; Nuillé-le-Jalais, l. 1 1/4 ; Surfond, l. 1 1/4; Volnai, l. 1 1/2; S. Mars-de-Loquenai, l. 1 1/4 ; le Breil, l. 1 1/4.

La cure, estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 800 communians.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme un étang. La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau Tortue.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine ; il y a des montagnes et des landes; le marché tient tous les mardis. Il y a foire le mercredi d'après les fêtes de Pâques, le mardi d'après la S. Georges et le mardi d'après la S. Mathieu.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Balincourt.

Henri Testu, marquis de Balincourt, baron de Bouloire, mort en 1710, avoit épousé, 1° Claude-Marguerite de Sève, morte en 1680, dont Claude-Guillaume, marquis de Balincourt, baron de Bouloire, né en 1686, maréchal de France en 1746, mort en . Il avoit épousé en 1715 Marguerite-Guillemette Alleman de Montmartin, sans enfans. Henri Testu épousa,

2° en 1682 Marie-Thérèse-Susanne de Masparault de Chenevière : dont François, qui suit ; Bernard et Jean-Baptiste, chevalier de Malthe ; Jean-Dominique, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Ste Croix de la Brétonnière.

François, marquis de Balincourt, seigneur de Hédouville, lieutenant général des armées du roi en 1748, commandeur de l'ordre de S. Louis en 1755, mort en épousa en 1715 Rosalie Cœuret, ou Cuévret : dont Charles, qui suit ; Claude-Guillaume, qui étoit mousquetaire de la garde en 1759 ; Marie-Rosalie, mariée à Victor Wicquet, baron d'ordre, mort maréchal de camp ; Agnès Henriette Félicité, alliée à Antoine-Henri-Claude, marquis des Barres ; Marguerite Guillemette, mariée à Antoine Rancher, conseiller honoraire au parlement de Paris ; Odille-Hélène-Thérèse-Monique-Rosalie.

Charles, comte de Balincourt, né en 1728, mestre-de-camp de cavalerie en 1759, a épousé en 1752, Anne-Claudine de Rochefort d'Ailli, fille du comte de Saint-Point, en Maconnois, née en 1725, dont Amédée-Claude-Guillaume, né en 1753.

Moréri.

BOURG-LE-ROI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulombiers, l. 1 1/4; Beaumont, l. 1 3/4; S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a du Bourg-le-Roi à Alençon, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 1/2; René, M. l. 2 1/2; Mamers, M. l. 4 1/4; Roessé-Fontaine, l. 1 3/4; Ancines, l. 1; Champfleur, l. 3/4; Chérisai, l. 1/2; Béton, l. 3/4; Petit-Oisseau, l. 3/4; Fié, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 1.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 280 communians.

Il y a au Bourg-le-Roi la prestimonie de Minier, estimée 15 à 25 liv.; celle de S. Mathurin, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur; et celle de Tête d'Or, estimée 40 liv.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai, connu dans les anciens titres sous le nom de la rivière ou ruisseau de Moire.

Le bourg et la paroisse sont entourés de murs, qui sont ruinés pour la plus grande partie.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Maridort.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, qui vivoit en 1087, après avoir chassé de la ville de Mans, Hélie de la Flèche, comte du Maine, méditant son retour en Angleterre, fit un échange avec les chanoines de l'église du Mans, de vingt livres mançais à prendre sur quelque bénéfice ecclésiastique, ou sur le revenu d'une de ses terres, et de dix livres de rente de

même monnoie à recevoir de ses fermiers, qu'ils avoient coutume de lever dans la ville; et quinte, droit qui se nommoit *Chensillagium*; avec une terre, qu'on appeloit le Bourg-l'Evêque, et qui, depuis ce temps-là, a porté le nom de Bourg-le-Roi, sur laquelle il bâtit un château, pour tenir en respect les manceaux qui étoient sur la frontière, et se donner une facile entrée dans la paroisse. Ceci se passa environ l'an 1099. *Courvaisier, page 400. Cenomania.*

Henri II, qui fut roi d'Angleterre depuis 1154 jusqu'à 1189, se proposa de faire une place considérable de ce château; et pour y attirer des habitans, il accorda à ceux qui s'étoient établis ou qui s'y établiroient à l'avenir, une exemption de droit de chevalerie, des tailles et des coutumes qui lui étoient dûes. Ces privilèges furent depuis confirmés par Charles V, roi de France, et par Charles VI, son successeur. La chartre de ce privilège est dans le château du Bourg-le-Roi.

La maison de Maridort est très noble et très ancienne dans la province du Maine, alliée à plusieurs grandes maisons, entre autres à celle de Chambes, de Montsoreau, de Matignon, etc. Quelques-uns de cette maison se sont établis en Anjou; Marie de Maridort fut mariée par François, son frère, à Hamelin de la Grandière, avant l'an 1370. *Ménage, Hist. de Sablé, page 419.*

Cette maison prétend tirer son origine d'Angleterre, et descendre des anciens comtes de Warvic, aliàs de Maldoc; ils vivoient à Londres en 1346; il y en eut un qui accompagna Edouard, roi d'Angleterre, et le prince de Galles, son fils, à la bataille de Creci; il y a apparence que ce fut celui-là qui s'établit en France, et qui fut la tige des deux branches du Maine, dont nous sommes sur le point de voir périr le nom, n'y ayant que des filles dans ces deux branches. Les Maridort d'Angleterre portent les mêmes armes que ceux du Maine, qui sont d'azur à trois gerbes d'or.

JACQUES I de Warvic, Maldoc ou Maridort, épousa en France, Marie Becquet, fille de Guillaume, chevalier, conseiller, maître d'hôtel de la reine de Sicile, seigneur de la châtellenie de Vaux, qu'il donna pour dot à sa fille, vers l'an 1370, Jacques et Marie eurent Jacques II, qui suit, et Guyon.

JACQUES II de Maridort épousa Perrine d'Orvaux en 1421, dont Jacques III, qui suit :

JACQUES III de Maridort, seigneur de Vaux, du Château-Sénéchal et de la Freslonnière, épousa en 1451 Laurette de Coesnon, fille de Guillaume et de Gilette du Hardas d'Hauteville : dont Jean, qui suit ; Antoine, curé de Souligné ; René ; et Marie, qui fut mariée à Christophe du Bailleul, seigneur de Bauvoir et de Boisronnel.

JEAN de Maridort épousa Marguerite de Maulni, fille de Jean de Maulni, des comtes de Flandre, dont Payen d'Averton, comte de Belin, avoit épousé la sœur en 1381, leurs tombeaux

existent encore dans l'église de S. Oüen-en-Belin. Ils eurent Hercule, qui suit ; Guillaume, qui épousa en 1504 Renée de Maulni, des comtes de Flandre, fille de Pierre, seigneur de S. Aignan, du Bourg-le-Roi, etc., et de Françoise de Beaumanoir : dont Olivier, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, écuyer tranchant de la reine de Navarre, qui fut marié en 1552 à Anne de Matignon, fille de Jacques, maréchal de France, dont il eut trois filles, Françoise, Anne et Philippe. Françoise fut mariée, 1° en 1574, à Jean de Couesme, seigneur, baron de Lucé et de Bonnestable, frère de la princesse de Conti, et oncle de la comtesse de Soissons, 2° en 1576, à Charles de Chambes, comte de Montsoreau et de Pont-Château. Anne, deuxième fille d'Olivier, épousa en 1579 Antoine d'Haraucourt de Longueval ; Philippe, troisième fille d'Olivier, fut mariée en 1580 à Yves du Liscouet, fils de Charles, grand sénéchal du Maine ; Jean, fils de Guillaume et de Renée de Maulni, mourut au service du roi ; son corps est aux Grands Cordeliers de Paris. Guillaume de Maridort et Renée de Maulni eurent aussi trois filles, Madeleine, Radegonde et Antoinette : Madeleine, l'aînée, épousa en 1536 Joachim de Karadreux, vicomte de Neuvillette ; cette maison descend des comtes de Dreux; Radégonde fut mariée en 1535 à Louis du Fresneau, chevalier, seigneur de Cranes et de Pringé. Jean I de Maridort et Marguerite de Maulni, eurent, outre Hercule, qui suit, et Guillaume, dont on vient de parler, Jacquine, mariée à Gui d'Assé de Montfaucon, Jeanne, qui épousa Jean de Chalunai ; Radegonde, alliée, 1° à Jeannot d'Yverses, seigneur de Ballan, 2° au seigneur de Chillon, vice-amiral de France ; et Marie, mariée, 1° en 1527, à Christophe de Poncé, 2° à René de Maulni, des comtes de Flandre.

Hercule de Maridort épousa en 1532 Guillemine de Maulni, fille de François et de Renée Villebranche, sœur d'Hélène, femme de Jean de Beaumanoir de Lavardin : dont Jean, qui suit ; François, mort sans alliance au siége de Lusignan ; Marie, Renée et *N*... mortes sans alliance.

Jean II de Maridort, gentilhomme de la Chambre de Monsieur, frère unique du roi, seigneur de S. Ouen-en-Champagne, du Breil, de Lucé, de Doucelles et du Bourg-le-roi, épousa en 1572 Claudine de Tillon, dont David, qui suit ; et Jean qui épousa Jeanne de Briconnet.

David de Maridort, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre de monsieur, frère unique du roi, épousa en 1583 Germaine de Riants, fille de Gilles, Président à Mortier, au parlement de Paris, et de Madeleine de Fermel : dont Gilles, qui suit ; Jean, qui mourut sans enfans ; Marguerite, qui épousa François de Champs, écuyer, seigneur d'Ingrande, président à la cour des aides de Paris ; Barbe, abbesse de Sainte Claire d'Alençon ; Madeleine, religieuse au Roncerai d'Angers, et prieure d'Avesnières en 1603 ; Louise, l'aînée des filles, épousa

en 1614 Michel de Gibot, chevalier, seigneur de Moulinvieu, fils de François et de Louise de Courtarvelt.

Gilles de Maridort, chevalier, lieutenant aux gardes, seigneur de Bourg-le-Roi, le Breil, Châtelain de Lucé, Doucelles et Chérencé, épousa en 1613 Françoise de Vignoles, fille de Pompée, seigneur de la Rochère et de Louise de Ludai, dont dix-huit enfans, dont douze moururent jeunes. Il ne resta que Pompée, mort sans enfans ; Gilles, qui fut tué au siége de Couliours, commendant les Enfans Perdus ; Louis, qui suit ; et François, seigneur de Lucé, qui épousa Louise de Bergiau, dont François qui suivra.

Louis de Maridort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de S. Ouen-en-Champagne, Vildieu, le Bourg-le-Roi, etc., épousa en 1661 Suzanne de Crosselai, fille de Michel, seigneur de la Violaye, et d'Anne de Bitaud, dont *N*... mort sans alliance ; et Louis-Charles, qui suit :

Louis-Charles de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi, St. Ouen-en-Champagne, etc., sénéchal du Maine, épousa *N*... de Perrochel, dont Charles-Louis-Auguste, qui suit ; et *N*... mariée à *N*... de Rochefort, dont *N*... de Rochefort, qui est mariée à *N*... de Touchepres, sans enfans.

Charles-Louis-Auguste de Maridort, chevalier, seigneur de Bourg-le-Roi, et ci-devant de la terre de S. Ouen, en Champagne, qu'il vient de vendre à M. des Landes d'Alençon, secrétaire du roi, a épousé Julie-Hortense Colbert, dont *N*... mort jeune; *N*... morte jeune; et *N*... mariée à *N*... comte de Champagne, sans enfans.

Seconde branche de Maridort.

Gilles de Maridort, fils de David, fut père, entre autres, de François, chevalier, seigneur de Lucé, qui épousa Louise de Bergiau, dont François, qui suit, et *N*... morte religieuse à l'abbaye du Pré, au Mans.

François de Maridort, chevalier, officier des Vaisseaux du roi, épousa, 1° *N*... de Sarrasin, de la maison de Vezins, sans enfans; 2° Scholastique Richard : dont François, qui suit; et Louise, mariée à Marin Rottier de Madrelle, écuyer, seigneur des comtés de Belin et Vaux : dont Marin-Louis Rottier de Belin, conseiller du roi, président, lieutenant-criminel en la sénéchaussée du Maine, qui n'a pas encore pris d'alliance; Joseph-Auguste-Emmanuel de Moncé, ecclésiastique, et Marine-Françoise-Emilie, alliée à Charles-Félix Moreau, chevalier, seigneur de la Poissonnière, Courcillon, etc., sans enfans. Voyez *la généalogie de la famille Moreau, à l'article S. Ouen en Belin*.

François de Maridort, chevalier, seigneur de Sainte-Marie-aux-Bois, épousa, 1° Henriette Boucher, dont Henriette mariée

à (1) Neveu, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, seigneur du vicomté de Neuvillette, etc., sans enfans. François épousa 2° Charlotte Chouet de Vilaine : dont un fils; mort jeune, et *N*... mariée en 1768 à *N*... de Baigneux de Courcival, dont un fils.

Cette généalogie de la maison de Maridort m'a été fournie par un de la famille.

BOURGNEUF-LA-FORÊT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Antenaise, l. 4 1/2; la Chapelle-Rainsoin, l. 2 3/4; Estival en Charnie, l. 4 1/2; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 3/4; Coulans, l. 2 3/4; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a du Bourgneuf à Laval, M. l. 4; Ernée, M. l. 2 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 2 3/4; Mayenne, M. l. 6 1/4; la Baconnière, l. 1 1 1/4; Juvigni-Montanadais, l. 2; Chaillant, l. 1 3/4; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 1/2; la Croisille, l. 1 3/4; Bourgon, l. 1 1/2; Launai-Villiers, l. 1 1/4; Olivet, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a environ 1000 communians.

Il y a au Bourgneuf la chapelle de la Fresnaie, estimée 45 liv., à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée à l'E. par un courant d'eau, au S. E. par l'étang de la Chaine, au S. par un autre courant d'eau et un petit étang.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse, appartient à M. Balli, comte de Fresnai (2).

En l'an 1423 ou 24, le comte d'Aumale, lieutenant de roi dans l'Anjou, la Touraine et le Maine, ayant été averti qu'Alexandre de la Poule, frère du comte de Suffolc, anglois, venoit d'Anjou chargé de butin, d'ôtages et de prisonniers, et qu'il devait passer par la Gravelle , partit de Laval, accompagné d'Ambroise de Loré, capitaine de Sainte-Suzanne, de Louis de Tromargon, ou Tremigon, et de Pierre le Porc, gouverneur de Mayenne, et vint loger au Bourgneuf, où Gui, seigneur de

1. Daniel Neveu.

2. Il s'agit ici de Jean-Baptiste-Joseph de Bailly, marquis de Bailly, comte de Fresnay, baron de Bourg Leprestre, seigneur du Bourgneuf, député du Maine aux Etats-Généraux. Il eut de Aimée-Anne-Charlotte L'Escalopé, sa femme entre autres enfants, Charles Gaspard de Bailly qui épousa Victoire de Pardaillan, d'ou Aimée Pierrette Charlotte de Bailly, mariée à Marie-Louis Treton de Vaujuas, marquis de Langan ancien représentant. Marie Louis Treton de Vaujuas et Aimée Pierrette de Bailly sont les père et mère de M. le marquis de Vaujuas-Laugan, ancien député de la Mayenne.

Laval, et André seigneur de Lohéac, son frère, le vinrent joindre avec les communes du pays. Là le comte ayant appris que la Poule devoit passer par un village, appelé la Brossinière, à une lieue du Bourgneuf, il s'y en alla, et livra bataille aux Anglois, qu'il battit, malgré une vigoureuse défense de leur part; il fit prisonnier la Poule, leur commandant, Thomas Ausbuc et Cliffeton, capitaines, avec plus de cent gentilhommes et soldats, et il reprit les ôtages et le butin qu'ils emmenoient. *Courvaisier, page 676. Cenomania.*

BOURGON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-sur-Mayenne, l. 4 3/4. Estival en Charnie, l. 7 3/4 ; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 3/4 ; Coulans, l. 2 1/4 ; Fai, l. 1 1/4 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Bourgon à Laval, M. l. 5 ; Ernée, M. l. 3 1/2 ; S. Ouën-des-Toits, M. l. 2 1/4 ; Loiron, M. l. 3 ; Le Bourgneuf-la-Forêt, l. 1 1/2 ; S. Hilaire-des-Landes, l. 2 1/2 ; la Croisille, l. 1 ; S. Pierre-la-Cour, l. 1 1/4 ; Launai-Villiers, l. 1 1/4 ; la Bretagne, l. 1/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Cerge d'Angers. Il y a 630 communians.

Il y a au château de Bourgon une chapelle, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée au S. par un ruisseau qui forme quatre étangs, au N. E. par un autre qui en forme trois, et à l'O. par la rivière de Villaine.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a un bois et beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame de la Corbinaie.

BRAINS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulans, l. 3/4 ; Fai, l. 1 1/4 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Brains à Vallon, M. l, 2 1/2 ; Loué, M. l. 2 1/4 ; Conlie, M. l. 2 1/2 ; Brullon, M. l. 3 3/4 ; la Suze, M. l. 3 3/4 ; Crannes, l. 1 ; Tassillé, l. 1 1/4 ; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4 ; Longne, l. 3/4 ; Amné, l. 3/4 ; S. Julien-en-Champagne, l. 1 ; Degré, l. 1.

La cure, estimée 1200 liv., est un prieuré de l'Ordre des chanoines réguliers de saint Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 580 communians.

Guillaume Passavant, qui fut évêque du Mans depuis 1145 à 1187, donna la paroisse de Brains à l'abbaye de Beaulieu.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Gée, et à l'O. par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes dont le vin est de médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Montfaucon, qui appartient à Madame de Gironde, à cause de M. d'Assé, son père. Voyez *la généalogie d'Assé à l'article Auvers-sous-Montfaucon.*

Il y a à Brains la terre des Touches, dans une des plus gracieuses expositions qu'on puisse désirer; elle appartient à M. Prud'homme de la Boussinière (1). Le seigneur des Touches prétend être co-seigneur de la paroisse de Brains.

BRÉCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Oisseau, l. 21/4; Hambers, l. 4 1/2 ; la forêt de Sillé, l. 3 1/2 ; Degré, l.5 1/2; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Brécé à Gorron, M. l. 1/2 ; Ambrières, M.l. 2 1/2 ; Mayenne, M. l. 3 1/2; Ernée, M. l. 3 1/2 ; S. Denis-de-Gatines, M. l. 2 ; S. Mars-sur-Colmont, l. 1 3/4 ; le Pas, l. 1 3/4; Vaucé, l. 1 1/2 ; Colombiers, l. 1 ; Châtillon-sur-Colmont, l. 1 3/4.

La cure, estimée 3000 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 1800 communians.

Il y a à Brécé la chapelle de l'Isle, estimée 10 liv., celle de l'Écluse, estimée 30 liv., et celle du Parc d'Avougour, estimée à la présentation du seigneur du lieu (2).

La paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par O. par la rivière de Colmont, et au N. par le ruisseau de Saunière.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

En 1158, Geoffroi de Brécé (3) se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne, *Ménage, Hist. de Sablé, page 179.*

Il y a dans la paroisse de Brécé le fief de Favières, qui a donné son nom à une famille qui est éteinte, il y a longtemps. En 1406 Guillaume de Favières, en épousant Catherine des Vaux, eut pour 15 liv. de rente, le fief de la Tiercelinaie, qui rapporte 92 boisseaux de froment et 42 sols de rente.

En 1758 Armand-Mathurin, marquis de Vassé, vendit Favières à M. Jacques-François le Frère, seigneur de Maisons, juge général, civil et criminel de la barre ducale de Mayenne, mort

1. Dont le fils fut évêque constitutionnel de la Sarthe.

2. L'Isle, l'Ecluse et le Parc d'Avougour étaient trois terres importantes de la paroisse de Brécé.

3. Cette famille s'est fondue dans celle de Hercé par le mariage de Guillaume de Hercé avec Brisegaude de Brécé.

en 1760, laissant de Françoise Treton (1), qu'il avoit épousée en 1748, un garçon et deux filles.

M. de Maisons est seigneur de la paroisse de Brécé. *Mém. de la Chaux.*

BRÉE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe-du-Luat, l. 3/4; Châtre, l. 1/2; Torcé en Charnie, l. 2 1/4; Ruillé en Champagne, l. 3; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Brée à Monseurs, M. l. 1/2; Evron, M. l. 1 3/4; Laval, M. l. 4 1/2; Chemeré-le-Roi, M. l. 4 1/2; Ste Suzanne, M. l. 2 1/2; Neau, l. 1; Deux-Evailles, l. 3/4; S. Ouen-des-Oyes, l. 1/2; Gênes, l. 1; S. Generé, l. 1 1/2.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 800 communians.

Il y a à Brée la chapelle de la Courbe S. Yves, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur; la prestimonie Noé Doyen estimée 30 liv.; et celle des Sauneries, estimée 105 liv.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau, au S. par la rivière de Jouanne, et à l'O. par celle des Deux-Evailles.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a des landes.

Brée a donné son nom à une famille considérable qui est éteinte depuis longtemps.

Robert de Brée épousa *N...* de Goué, fille d'Edmond, qui avoit été mariée en 1010 avec Makïe de la Vauguyon, de la maison de Laval. *Mém. de la Chaux.*

En 1158 Hubert de Brée se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage. Hist. de Sablé, page 179.*

En 1390 Guillaume de Brée, seigneur du Rocher et de Fouilloux, épousa Marie de Vaux.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de la Courbe en Brée, qui appartient aujourd'hui à madame la comtesse de Preyssing, et avant elle à madame la comtesse de Rémond. Cette terre étoit anciennement dans la maison le Cornu; ses armes, qui sont d'or au massacre de cerf de gueule, à un aigle éployé de sable entre le bois, sont au grand autel de l'église de Brée : une branche de cette maison a porté le nom de le Cornu de la Courbe.

La maison le Cornu étoit, selon Quatre-Barbes, dans la généalogie de sa famille, une noble et ancienne maison d'Anjou, dont il existe des descendans en MM. le Cornu du Plessis de Cosme. Dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, rap-

1. De la famille des Treton de Vaujuas.

porte qu'en l'an 1176 Payen Cornu fut pris par les Barbançons, et envoyé prisonnier à Pontorson.

Il est dit dans la généalogie de Quatre-Barbes que Renaut le Diable, qui en 1330 changea son nom de Diable en celui de le Cornu, épousa Jeanne Barbot, issue d'une famille alliée sur la fin du dixième siècle et au commencement du suivant à la maison de Sablé et à celle du Plessis-Macé, comme il paroit par un cartulaire de S. Serge d'Angers.

Henri Clément, maréchal de France, qui mourut à Angers lorsque cette ville fut assiégée et prise en 1214 par Louis de France, fille du roi Philippe-Auguste, avoit une sœur qui fut mariée à *N*... le Cornu, dont elle eut Gaultier le Cornu, qui fut archevêque de Sens. *Soror autem hujus Henrici peperit magnum Gallerum Cornutum qui fuit Episcopus postmodum Senonensis :* ce sont les termes d'Alberic. *Ménage, Hist. de Sablé,* pag. 30, 197.

En 1592, Pierre le Cornu, seigneur du Plessis de Cosme, gouverneur de la ville de Craon en Anjou, se défendit avec tant de valeur dans cette place, où le prince de Conti et le duc de Montpensier l'assiégeoient, qu'ils furent obligés d'en lever le siège. *Ménage. Hist. de Sablé, page 30.*

En 1766 on trouva dans le chœur de l'église de Sens le corps de Gaultier le Cornu et celui de *N*... le Cornu, son neveu, qui lui avoit succédé dans l'archevêché, et on les tira du caveau où ils étoient pour y déposer celui de Monseigneur Louis, dauphin de France.

Ceux de la maison le Cornu ont fait alliance par mariage avec les maisons de Gehré de Montflaux, de Vassé, de Rugles, de Villaine-Gaignon, de Champagnette du nom de l'Abbé, de la Jaille, de Gastines, du nom d'Avoines, de Mortelève du nom de Corbière, du Vau, du Bouchet, de l'Enfant, d'Orange de la Courbe, de la Chapelle-Rainsoin, de le Picard, de Baglion de la Dufferie. *Généalogie de la Dufférie, par d'Hosier, imprimée à Paris, chez Ch. Cramoisi en 1662.*

BREIL (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Soulitré, l. 1/2; S. Denis-du-Tertre, l. 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a du Breil à Torigné, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 1/2; Montfort, M. l. 1 1/4; Bouloire, M. l. 1 1/4; Dolon, M. l. 1 3/4; Surfont, l. 3/4; Nuillé-le-Jalais, l. 1/4; S. Mars-la-Brière, l. 1 3/4; Ardenai, l. 1.

La cure, estimée 800 liv., est une des quarante à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 550 communians.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Melise, qui nourrit de bon poisson, et qui forme un étang.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

L'évêque de S. Aldric, qui siégea au Mans depuis 832 à 856 ou 57, ayant mérité et gagné l'affection de l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui le vint voir au Mans, où il passa les fêtes de Noël, se servit de l'autorité de ce prince pour faire rendre à l'église la propriété des seigneuries du Breil et de Neuville, qui avoient été usurpées par un seigneur, nommé Erembault. *Courvaisier, page 278.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna au chapitre de son église le patronage de celle du Breil. *Courvaisier, page 451. Cenomania.*

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Pescherai, que M. le marquis de Broc a vendu à M. de Biré en 1769.

Mathurin Héret, médecin, né dans la paroisse du Breil, a traduit en françois les problèmes d'Alexandre Aphrodisée, avec des notes, imp. à Paris en 1555; le sympose, ou banquet de Platon; les histoires de Dictis de Crète et de Darès Phrigien : il vivoit encore en 1584 : *La Croix du Maine.*

BRETIGNOLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, l. 3/4; Courcité, l. 5; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de Bretignoles à Ambrières, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 3/4; Mayenne, M. l. 4; Céaucé, M. l. 1 1/2; Madré, M. l. 2 1/2; le Housseau, l. 1/4; Rennes, l. 1/2; Sept-forges, M. l. 1/2; Loré, l. 3/4; Mellerai, l. 3/4; Niort, l. 1/2.

La cure, estimée   est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 366 communians.

La paroisse est arrosée au S. O. et à l'O. par le ruisseau de Chastenai, qui forme l'étang de Boulai, et au N. O. par la rivière de Mayenne.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des montagnes et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame la marquise de la Brisolière.

BRETTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Mans, au S. S. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Brette au Grand Lucé, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 2; Bouloire, M. l. 4; Montfort, M. l. 3 1/2; la Suze, M. l. 4 1/2; Parigné-l'Evêque, l. 3/4; Mersenne, l. 1; Teloché, l. 3/4; S. Mars d'Oustillé, l. 1.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 350 communians.

La paroisse est arrosée au N. et au S. par deux ruisseaux ; il y en a un autre qui prend sa source et se jette dans celui de l'Arche aux Moines.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a quelques vignes, dont le vin n'est pas estimé ; il y a aussi des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Longueval.

Environ l'an 867 ou 69, la ville du Mans fut pillée et saccagée par les Normands, joints avec les bretons, qui, s'en retournant chargés de butin, furent rencontrés par l'armée du roi en un lieu nommé Brieserta ; Trouillart croit que c'est Brette : le combat fut très sanglant, et Robert (peut-être Robert-le-Fort) fut tué, et Renaul blessé à mort. *Trouillart, Hist. des comtes du Maine.*

BRICE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fontenai, l. 4 ; Chantenay, l. 1 1/4 ; Maigné, l. 1 1/2 ; Grand S. Georges, l. 2 3/4 ; M. l. 1 3/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a environ 400 communians.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par le ruisseau de Taude, et au Sud par un autre.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine ; il y a quelques landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Chauvigné.

En l'an 1173, Maurice de Craon II du nom, commendant l'armée de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte du Maine, prit S. Brice, où il y avoit une forteresse qu'il détruisit ; on en voit encore des vestiges. *La chron. d'Anjou, de l'abbaye de S. Aubin. Ménage, Hist. de Sablé, page 144. Ménage, supplément de l'Histoire de Sablé.*

En l'an 1152 Robert II, baron de Sablé, fonda dans la paroisse de S. Brice l'abbaye de Bellebranche, de l'ordre de Citeaux ; sa dotation fut augmentée par Alain de Châteaugontier, et confirmée par le pape Alexandre III, en 1165.

Les seigneurs d'Antenaise firent aussi des dons considérables à cette abbaye.

Le seigneur des Chênes de Longueuil, sauva du pillage des huguenots l'abbaye de Bellebranche, comme on l'a rapporté à l'article...

Le roi Henri IV ayant fondé, par son édit du mois de mai 1607, le collège de la Flèche, à l'instigation de Guillaume Fouquet de la Varenne, son favori, né à la Flèche ; il assigna à sa fondation 2000 liv. de revenu (je pense qu'on doit dire 20000 liv.,

quoique dans l'histoire de Sablé il soit répété une seconde fois 2000 liv., et qu'il n'y ait point de correction à ce sujet dans l'errata), et non pas, dit Ménage dans la même histoire, onze mille écus, comme l'a écrit Mezerai; et pour faire ces 2000 liv., il donna aux jésuites, auxquels il avoit conféré ce collège, l'abbaye de Bellebranche, celle de Mélinais en Anjou, le prieuré de S. Jacques, près la Flèche, celui de Luché au Maine, et quelques revenus sur le Papegai de Bretagne; il leur donna aussi son palais de la Flèche, où ils ont bâti leur église.

Depuis l'expulsion des jésuites en (1) le roi Louis XV a fondé, dans la maison superbe que ces religieux occupoient, un collège royal, où l'on élève gratis 300 jeunes gens de condition; et pour la dotation, le roi lui a abandonné ce que les jésuites apportoient.

BRICE (S), paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité d'Alençon, au N. N. O. par E. du Mans, dont elle est éloignée de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Avrilli, l. 1/2; Renne, l. 2 1/4; Sainte Marie du Bois, l. 3/4; le Ham, l. 2 1/2; Courcité, l. 2 1/2; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de S. Brice à Domfront, M. l. 3/4; Juvigni, M. l. 2; Passais, M. l. 2 1/4; Ceaulcé, M. l. 1 1/2; Lonlai, M. l. 2 1/2; Lucé, l. 3/4; S. Gille-des-Marais, l. 1; S. Jacques de la Brasse, l. 2; Torchamp, l. 3/4; Mont-Margantin, l. 1/4.

La cure, estimée liv., est à la présentation du seigneur de paroisse. Il y a 220 communians.

La paroisse est arrosés du N. O. à l'E. par un ruisseau, et à l'O. par la rivière de Varenne. On trouve au N. E. et à l'E. les marais de Lude.

Le sol produit du seigle, de l'orge et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Gaudin de Menibeux.

BRIONE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 3/4; Sargé, l. 3 1/4; Mans, l. 1.

Il y a de Briône à Bonnestable, M. l. 1/2; Montfort, M. l. 3; Connerré, M. l. 3; Torigné, M. l. 3 3/4; Ballon, M. l. 2 3/4; Mellerai, l. 1/2; Terrehaut, l. 1; Sables, l. 1/2; Courcemont, l. 3/4; Torcé, l. 1; la Chapelle S. Celerin, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

Deux ruisseaux prennent leur source à Briône, l'un coule

1. 1762.

au N. et se jette dans la rivière d'Orne, l'autre coule au Sud et se perd dans celle d'Huisne.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge; il y a des vignes, dont le vin est petit.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Joli de Fleuri.

BARTHELEMI JOLI II du nom, greffier en chef au parlement de Dijon, eut, entre autres enfans, François qui suit :

FRANÇOIS Joli s'étant établi à Paris à la fin du seizième siècle, acquit la terre de Fleuri-Mérosgis, près Montléri, celle de la grande et petite Mousse, et Briône, au pays du Maine. Il eut, entre autres enfans, Charlotte, mariée à Denis de Bouthillier, seigneur de Rancé; François, conseiller d'état au conseil privé du roi et des finances en 1651; et Jean, qui suit :

JEAN Joli, seigneur de Fleuri, etc., conseiller au Grand-Conseil, épousa Charlotte Bourbon, fille de Matthieu, maître des comptes à Paris, et de Chrétienne Bailli dont entre autres, Jean-François qui suit; Jean-Matthieu, chanoine de Soissons, mort au séminaire de S. Sulpice; Anne, mariée à François de Godet de Soudé, maître des comptes.

JEAN-FRANÇOIS Joli, seigneur de Fleuri, conseiller au parlement de Paris, épousa Madeleine Talon, fille d'Omer, avocat-général du même parlement, et de Françoise Doujat : dont Joseph Omer, avocat-général au parlement de Paris, mort en 1704 (laissant de Louise Bérart, sa femme, Jean Omer, abbé de Chézi et d'Aumale, chanoine de l'église de Paris, mort en 1755; et Jeanne-Louise, mariée à Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, mort maréchal de France; Françoise-Madeleine, mariée à Louis de l'Epine, seigneur de Grainville, conseiller au parlement; et Guillaume-François, qui suit :

GUILLAUME-FRANÇOIS Joli de Fleuri, procureur général au parlement de Paris, né en 1675, mort dans la retraite en 1756, avec la réputation d'un des plus éclairés, des plus intègres et des plus éloquens magistrats qui aient paru au barreau. Il avoit épousé Marie-Françoise le Maître dont : Guillaume-François-Louis, qui suit; Omer, premier avocat-général du parlement de Paris, qui a épousé Madeleine-Geneviève Desvieux, dont Françoise-Bonne-Geneviève; Omer-Louis-François et Armand-Guillaume-Marie. Guillaume-François Joli de Fleuri a laissé un troisième fils, Jean-François, maître des requêtes et intendant de Bourgogne.

GUILLAUME-FRANÇOIS-LOUIS Joli de Fleuri, procureur-général du parlement de Paris, seigneur de Briône, etc., a épousé Marie-Renée le Lièvre de la Grange, dont Marie-Renée.

BRULATTE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'Ouest du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 3; Louvigné, l. 2 1/4; Vaige, l. 2 1/4; S. Denis d'Orque, l. 3 1/2; Chassillé, l. 2 1/4;

Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4; Fay, l. 2 3/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de la Brulatte à Loiron, M. l. 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 1/2; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 1/2; S. Avi, l. 3/4; le Genest, l. 1; Launai-Villiers, l. 1 1/4; S. Pierre-la-Cour, l. 1 1/4; la Gravelle, l. 1 1/4; Ruillé-le-Gravelais, l. 1.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Le bourg de la Brulatte est situé sur un petit ruisseau qui prend sa source dans la paroisse, qui est arrosée au N. par la rivière du Vicoin, et à l'O. par un ruisseau qui forme un étang; un autre petit courant d'eau en forme deux autres.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a des prairies, des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de M. de Montesson.

BRULLON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, chef-lieu du doyenné de son nom, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, M. l. 3; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Brullon à Sablé, M. l. 3 1/2; Loué, M. l. 1 1/2 ; Ballée, M. l. 3 ; Auvers-le-Hamon, M. l. 2 1/2; Poillé, l. 1 1/4 ; Chevillé, l. 1/2; Mareil, l. 1 1/4 ; Viré, l. 1 ; Cossé en Champagne, l. 1 3/4; Epineu-le-Séguin, l. 2 ; Avessé, l. 1/2.

La cure, estimée 750 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 900 communians.

Il y a un prieuré, estimé 1100 liv., dépendant de l'abbaye de la Coulture.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière de Vègre, qui nourrit de fort bon poisson, à l'E. par le ruisseau de Bayet, à l'O. par celui de Poil.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine; il y a des prairies. Les bois de l'Isle sont au N. E. du Bourg, et ont trois quarts de lieue de long du N. au S.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Viré. Cette seigneurie a changé plusieurs fois de propriétaire depuis quelques années. M. de Sassenage, à qui elle appartenoit, la vendit à un commerçant de Laval, d'où elle a passé à MM. Maulni, conseiller au présidial du Mans, et Vasse, avocat au même présidial, lesquels l'ont vendue à .

En l'an 1068, l'évêque Arnauld, Guillaume, roi d'Angleterre, et Robert, son fils, comte du Maine, furent présens à la donation que Geoffroi, fils de Burchard, fit du château de Brullon, à l'abbaye de la Coulture. *Cenomania.*

Amauri IV de Craon, seigneur de Sablé, mort sans enfans en 1373, donna la terre de Brullon à Guillaume de Mathefelon. *Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1500, les seigneuries de Viré et de Brullon, étoient pos-

sédées par Pierre de Courthardi, mort premier président du parlement de Paris en 1505. *Courvaisier, page 756.* Voyez *l'article Athenai et Chemiré-le-Gaudin.*

Il y a foire à Brullon le premier vendredi d'après Pâques, la surveille de la S. Pierre, et le 25 octobre. Le marché tient tous les samedis.

BURET (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà l'Oüette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballée, l. 1 3/4; Chevillé, l. 3; Vallon, l. 2 3/4; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Buret à Sablé, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 3/4; Grez-en-Boüère, M. l. 1; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 3/4; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1; Preaux, l. 1; le Bignon, l. 1 1/2; S. Charles, l. 1/2.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 580 communians.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Pontmartin, à l'Ouest par un courant d'eau qui forme deux étangs, nommé des Arcis, et au S. par un autre ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de M. le marquis de Montesson, mort à Paris en 176.

CALAIS (S.), ville murée de l'archidiaconé de Montfort, chef-lieu du doyenné de même nom, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par Sud du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, M. l. 3 3/4; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 1/4; Mans, l. 1 1/4.

Il y a de S. Calais à Connerré, M. l. 5 1/2; Dolon, M. l. 4; Vibraie, M. l. 3; Bessé, M. l. 2; Vic. l. 3/4; Marolle, l. 1/2; Rahai, l. 1 1/2; Conflans, l. 3/4; Montaillé, l. 3/4; Ste Cérotte, l. 1.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 3000 communians.

S. Calais est bâti sur la petite rivière d'Anille, et a longtemps été appelé Anille, à cause de sa situation. C'est une baronnie qui a anciennement donné son nom à une famille, qui a duré jusqu'à la fin du douzième siècle; Hugues de S. Calais, qui fut évêque du Mans depuis 1136 à 1144, étoit de cette maison.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La baronnie de S. Calais appartenoit en 1697 à M. le duc de Vendôme; aujourd'hui elle appartient au roi, et est l'apanage de Monsieur. La juridiction s'étend en quinze paroisses ; elle est exercée par un lieutenant-général du bailli de Vendôme, un avocat et un procureur-fiscal avec un greffier. Cela peut être changé depuis l'apanage.

Il y a un grenier à sel, où, en 1697, il se consommoit quinze muids de sel par an ; dans ce temps la paroisse étoit composée de 492 feux, qui payoient 5781 liv. de taille. *Mém. Miroméni.*

Il y a un hôtel-de-ville et une brigade de maréchaussée.

Il y a quatre foires par an, le jour de S. Sébastien, le jour de la mi-carême, le jour de S. Barnabé et le lendemain de S. Calais. Le marché tient tous les jeudis.

L'ancienne histoire rapporte que Gajan, riche seigneur de la province du Maine, converti à la foi chrétienne par un miracle que S. Thuribe, second évêque du Mans, opéra sur sa personne, donna à ce saint sa maison seigneuriale, bâtie sur la rivière d'Anille; que ce saint y fit bâtir une chapelle à l'honneur de N. D. et de S. Pierre, où il établit des prêtres, sous la conduite d'un nommé Thirrus. Courvaisier présume, en son histoire des évêques du Mans, p. 73, que c'est aujourd'hui l'église collégiale de S. Calais.

Sous le pontificat de l'évêque S. Innocent, qui siégea au Mans, depuis 515 à 560, un S. anachorète, compagnon de S. Avit, nommé Calais, en latin *Calesius* ou *Karilephus*, établit

sa demeure sur la petite rivière d'Anille, en latin *Anisola*. Le roi Childebert I, chassant un buffle dans la forêt, cet animal se trouvant pressé, s'alla jeter dans la cellule de Calais ; le prince mit pied à terre, entra dans la cellule et trouva l'animal qu'il poursuivoit hors d'haleine et tremblant auprès du saint solitaire ; le roi, surpris de cette merveille, eut une conférence avec Calais, dont il fut si content qu'il lui donna de son domaine autant qu'il pouvoit en parcourir dans un jour, monté sur un âne. Après cette libéralité, son oratoire fut changé en un monastère, dans lequel plusieurs solitaires s'assemblèrent et vécurent sous sa direction.

L'évêque S. Innocent, ayant appris que Calais avoit fait un grand établissement de moines dans son diocèse, sans sa permission, le fit blâmer de ce procédé ; Calais vint le trouver à Conneré, où pour lors il faisoit son séjour, il lui fit ses excuses ; et pour justifier ses intentions, il soumit toutes les choses présentes et à venir de son monastère à la juridiction de l'évêque et de son Église, et obligea son couvent de fournir tous les ans quatre livres de cire, deux chopineaux ou petits flacons d'argent, remplis de vin, à l'église cathédrale, et le jeudi saint un boisseau d'œufs. Il consentit, par le même acte, que le droit d'élire les abbés appartiendroit à l'évêque ; qu'après leur réception, ils seroient tenus de faire serment tous les ans pour la prestation des rentes susdites.

Le même S. Innocent dédia l'église à S. Pierre et à S. Martin. *Courvaisier, page 124 et suivantes.*

L'évêque Francon le Jeune, qui siégea au Mans depuis 816 jusqu'à 832, dédia une nouvelle église, qu'Alain abbé de S. Calais, avoit fait bâtir, dans laquelle il fit transporter le corps de S. Calais, qui, du temps des guerres des Normands, fut enlevé et déposé dans la chapelle royale du château de Blois. Depuis quelque temps, son chef a été restitué à l'abbaye de S. Calais. *Courvaisier, page 127.*

L'évêque Gui de Laval, qui siéga au Mans depuis 1326 à 1338, unit, à la requête des habitans, la léproserie de S. Calais à l'église paroissiale. *Courvaisier, page 567.*

Le monastère de S. Calais est occupé par des bénédictins de la congrégation de S. Maur ; ils jouissent d'environ 9000 liv. de rente, compris les offices claustraux, et l'abbé, qui est commendataire, d'environ 1000. En 1697, il y avoit huit religieux. *Mém. de Miroméni, M. S.*

Dom Denis Briant, religieux bénédictin, rapporte dans le manuscrit, intitulé *Cenomania*, la chartre de la fondation de l'abbaye de S. Calais, par Childebert I ; dans cette chartre, il en donna en aumône pour lui et pour Clovis, son père, à S. Calais et aux moines qui habiteront ce monastère, une grande étendue de terres, dont les bornes sont marquées. L'acte est daté du 13 des calandes de février, la quatrième année de son règne (c'est-à-dire 525).

Daumer succéda à S. Calais.

Gallus succéda à Daumer; il obtint des lettres de protection et d'immunités pour son monastère, du roi Chilpéric. Ce prince fit tonsurer Mérovée, son fils, dont il étoit mécontent, le fit ordonner prêtre, et l'envoya dans le monastère de S. Calais pour s'y instruire des devoirs de son état; mais il n'y demeura pas longtemps.

S. Sigirant, manceau, succéda à Gallus; cet abbé avoit d'abord été marié, et avoit eu de son mariage, S. Siviard qui lui succéda.

S. Siviard fut abbé de S. Calais après S. Sigirant son père; il édifia et orna l'église de son abbaye; il mourut dans un hermitage, où il s'étoit retiré, dans la paroisse de S. Georges de Lacoué en 681.

Ibbolen succéda à S. Siviard; il fit confirmer les privilèges de son monastère, par le roi Clovis II, en 692.

Didon fut abbé de S. Calais environ l'an 720.

Sigobaud, abbé de S. Calais, obtint du roi Pépin, en 752, qu'on ne consacreroit point d'abbé qu'il n'eût été élu par les moines de son monastère.

Nectaire, qui fut abbé après Sigobaud, obtint du même roi Pépin en 760, la confirmation et une augmentation des privilèges de son abbaye.

Rabibaud succéda à Nectaire; il fit confirmer par le roi Charlemagne les privilèges et immunités de son monastère en 771.

Ebroin fut abbé de S. Calais après Rabibaub. Ebroin mourut en 801; après sa mort l'évêque Francon le Vieil, qui siégea au Mans depuis 794 à 816, fut pourvu par Charlemagne de l'abbaye de S. Calais, comme d'un bénéfice en commande, et s'en démit après neuf années de jouissance.

A Francon succéda Adalghise.

Alborne (1) succéda à Adalghise, et obtint en 825, de l'empereur Charlemagne, la permission d'établir dans son monastère la règle de S. Benoît; cet abbé rebâtit et augmenta son église, Francon le jeune, qui siégea au Mans depuis 816 à 832, y y déposa le corps de S. Calais. Ce fut à S. Calais, nommé en ce temps Martüal, que Lothaire, qui s'était révolté contre Louis-le-Débonnaire, son père, se joignit à Mafrid, Lambert et autres, qui avoient pris son parti. *Cordemoi, page 68.*

Raimond succéda à Alborne ou Alboin; il souscrivit au concile de Worms en 833.

Sigemond succéda à Raimond; S. Aldric obtint l'abbaye comme bénéfice, et en jouit pendant deux ans et demi; il eut de grands différends avec l'abbé Sigemond.

Rainauld sůccéda à Sigemond; cet abbé eut de grandes et longues discussions avec l'évêque Robert, successeur de S. Al-

1. Alboin-*Alboinus.*

dric, au sujet de la juridiction que l'évêque prétendoit sur son abbaye.

Environ l'an 865, les Anglois pillèrent et brûlèrent l'abbaye de S. Calais (1).

Le nécrologe fait mention de treize abbés qui furent élus pendant ces troubles; savoir, Ingelbaud, Pierre, Lambert, Constantin, Garnier Gaudoin, Ildebert, Matthieu, Frédéric, Geoffroi, Aucher, Martin et Clément.

Genês, abbé de S. Calais vers le commencement du onzième siècle, mourut le 4 d'octobre (2).

Foulques, successeur de Genês, fit bâtir la tour du clocher.

Evrard, succéda à Foulques (3).

Herbert, successeur d'Ebrard; ce fut de son temps, vers le milieu du onzième siècle, que fut bâti le château de S. Calais.

Avesgard succéda à Herbert.

Guillaume, d'abbé de S. Calais fut fait évêque de Durham, en Angleterre; il fut tué en 1075.

Gauscelin, succéda à Guillaume. Il fut présent avec Geoffroi de Chartre et Arnaud du Mans à la dédicace de l'église de S. Denis de Nogent. *Bry, page 148* (4).

Evrard, successeur de Gauscelin; il signa comme témoin la donation que Elie, comte du Maine, fit de l'église de Boessai à l'abbaye de Pruillé en 1097. *Ménage. Histoire de Sablé.*

Gaultier succéda à Evrard (5).

Robert succéda à Gaultier (6).

Raginard (7), successeur de Robert, fit en 1218 un traité d'association avec Guillaume, abbé de Saint Vincent du Mans.

Guillaume, successeur de Raginard, forma une société entre les religieux de son abbaye et ceux de la Coulture du Mans.

Philippe du Bois, abbé de S. Calais en 1340; ce fut de son temps que le roi Philippe de Valois permit qu'on fît des fortifications autour du monastère de S. Calais.

Philippe (8) de Putron succéda à Philippe du Bois en 1365; il fonda dans son abbaye la chapelle de N. S. de Putron.

Michel succéda à Philippe de Putron en 1370; en 1376, il y avoit dans l'église de l'abbaye une fontaine, qu'on nommoit la fontaine S. Calais, auprès de laquelle Matthieu de Valeine demanda d'être inhumé, et pour cela il donna la métairie de la Godelière (9).

1. Après Rainauld la *Gallia christiana* cite Angelaire.
2. Entre Genès et Foulques, la *Gallia christiana* place Adelhelin.
3. La *Gallia christiana* place Pierre après Evrard et avant Herbert.
4. La *Gallia christiana* place Hugues après Gauscelin, et avant Evrard.
5. La *Gallia christiana* l'appelle Gosbert.
6. La *Gallia christiana* cite ensuite : Gautier ; Hugues ; Aucher.
7. Rainaud *Réginaldus*.
8. La *Gallia* l'appelle Robert de Pontron.
9. La *Gallia* place Nicolas avant Jean Tibergeau.

Jean Tibergeau, successeur de Michel en 1390, fit faire un recueil des revenus et des privilèges de son abbaye, dont ce qui suit a été extrait.

L'abbé est doyen et archidiacre en la ville et paroisse de S. Katlez et de Meroles, de S. Jean de Montaillier et de Rahai; il y a visitation et procuration et connaissance de toute justice d'Eglise, comme peut avoir le grand doyen du Mans en son doyenné, tant de toutes sommes de correction de pères clercs et laïcs, comme de mariaiges, de sortiléges et futaiges, et peut avoir son official, clercs et notaires, et pilori, et pour icelle court, y a deux sennes, un grand et un petit que son prévôt doit prendre, etc., quand il vaque aucune desdites 4 églises dudit archidiacre, lesquelles sont en son patronage, ledit abbé liève les fruits et fait servir jusqu'à ce qu'il y ait curé paisiblement; ledit abbé doit tenir la senne quand M. l'évêque est absent de son diocèse, et lui doit l'en faire à savoir huit jours d'avant, et mondit sieur l'évêque doit à dîner audit abbé et à ceux qui le servent audit senne. *Item* ledit abbé est chanoine du Mans, et doit être à la fête de M. S. Julien en chape et soie, ou s'en excuser par lettres-patentes, et a une prébende en ladite église à Gourgenait, et prend autant comme un des autres prebendés audit lieu.

Ce même abbé acquit le fief de la Margerie, et mourut en 1115.

Environ l'an 1424, le monastère de S. Calais et ses fortifications furent brûlés par les Anglois, commandés par le duc de Bethford ; il ne resta que la tour, où les religieux se retirèrent à leur retour, et firent bâtir une chapelle pour célébrer l'office divin.

Pierre Thomin étoit abbé en 1442.

Jean Garreau succéda à Pierre Thomin.

Jean de Cormerai étoit abbé en 1451 et 1463; il fit faire une enquête en 1466, pour la conservation des privilèges de son abbaye.

Christophe de Cormerai succéda à Jean en 1469.

Jean Millette succéda à Christophe de Cormerai, et mourut en 1480.

Jean Ronsard, successeur de Jean Millette, travailla beaucoup au rétablissement de son monastére, commencé par ses prédécesseurs; ses armes, qui sont trois poissons, se voient sur le portail de l'église. Il souscrivit en 1508 à la réformation de la coutume du Maine, et mourut en 1517.

Antoine de Crévant fut transféré de l'abbaye de Ferrière à celle de S. Calais, et mourut en 1518.

Hugues de Chandiou succéda à Antoine de Crévant en 1519; après qu'il eût pris possession, les religieux élurent Catherin de Chahanai; Hugues fut maintenu dans la possession de l'abbaye par arrêt du conseil. Ce fut lui qui acheva les bâtimens de son abbaye.

Marin de Broc fut le dernier abbé régulier de S. Calais, il vivoit en 1530.

Abbés commendataires de S. Calais.

Nicolas Rainsé fut le premier abbé commendataire de S. Calais en 1533; il se démit de son abbaye en faveur de Nicolas, qui suit, se retenant seulement la collation des bénéfices.

Nicolas Thibault succéda à Nicolas Rainsé; il étoit abbé lors qu'en 1562 les calvinistes mirent le feu à l'abbaye de S. Calais.

Dix ans après, on trouva dans une cave une croix précieuse enrichie de diamans, qu'on voit aujourd'hui dans ce monastère, et qu'on prétend lui avoir été donnée par l'empereur Charles-le-Chauve, qui régnoit au milieu du neuvième siècle. On dit que dans ce ravage, fait par les huguenots, des soldats s'emparèrent d'une grande légende du monastère, qu'ils rendirent au vicaire du cardinal de Joyeuse.

Julien Grassin prit possession de l'abbaye de S. Calais en 1568.

François Rabeau lui succéda en 1588. Ces deux derniers n'avoient que le nom d'abbé; Emilie de Caurienne, seigneur de Neuville et de Vitrix, dans l'Orléanois, percevoit tout le revenu, qu'il conservoit pour son fils, à qui le roi avoit destiné l'abbaye.

Samuel de Caurienne fut nommé abbé de S. Calais dans le temps qu'il faisoit son noviciat pour être religieux dans la même abbaye; il fut consacré abbé en 1599, et gouverna son abbaye régulièrement. Cet abbé étoit d'une taille gigantesque; on conserve encore sa chaise et son gobelet de verre. Il répara la maison abbatiale, fit faire une nouvelle couverture à l'église, dans laquelle il plaça des stalles et des orgues; il y mit aussi un grand calice, un bénitier, des chandeliers et des encensoirs, le tout d'argent. L'abbé Samuel mourut universellement regretté en 1614. Il est inhumé entre le chœur et la lampe.

En 1599, l'abbé et les religieux de S. Calais se plaignirent au conseil du roi des visites de l'évêque; ils obtinrent un arrêt qu'ils firent signifier en 1600.

Gilles de Souvré succéda à Samuel de Caurienne en 1614; il étoit fils du maréchal de Souvré; il fut évêque de Cominges, en 1617, et mourut évêque d'Auxerre en 1631.

Charles de Souvré succéda à Gilles en 1632.

Honorat Barentin succéda à Charles Souvré en 1646; deux ans après, ayant été fait premier président du grand conseil, il se démit de son abbaye.

Michel Amelot succéda à Honorat Barentin en 1642; il étoit conseiller au parlement. Le 4 novembre 1659, Michel Amelot mit les religieux de la congrégation de S. Maur en possession du monastère de S. Calais, après avoir fait un traité avec eux.

Ces nouveaux religieux commencèrent à construire leur dortoir en 1662.

Charles de Lionne de Lesseins succéda à Michel Amelot en 1671, et mourut en 1699.

Charles-François des Monstiers de Mérinville, successeur de Charles de Lionne, partagea en 1707 les biens du monastère avec les religieux. Il fut évêque de Chartres en 1709.

Jean-Baptiste Clément, fils du chirurgien du roi, succéda à Charles-François des Monstiers en 1709, condamné à mort à la fin du mois d'août 1723, par la chambre établie par commissions à l'arsenal, avec confiscation de tous ses biens, pour avoir prévariqué dans les fonctions de sa commission et emploi au sujet des liquidations et actions de la compagnie des Indes. Le roi commua la peine de mort en une prison perpétuelle ; l'abbé Clément fut enfermé à Pierre-en-Cise, à Lyon.

N... (1) de Vichi-Chamron, abbé de S. Calais.

L'abbaye de S. Calais est estimée 7500 liv.

Tout ce qui est dit ci-dessus de l'abbaye de S. Calais, est tiré du *Cenomania M.* S. de Dom Denis Briant.

Il y a à S. Calais plusieurs chapelles fondées dans l'église paroissiale, dans l'abbatiale, dans la collégiale et au château; celle de Sainte-Catherine estimée 15 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de Couliers ou les Menards, estimée à la présentation des héritiers du fondateur ; celle de S. Jacques, estimée 130 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans ; celle de S. Jean Courlieu, estimée 130 liv., à la présentation des héritiers du fondateur ; celle de Ste Catherine-des-Vasseurs, dans l'abbaye, estimée 100 liv., à la présentation des religieux ; celle de S. Jacques, dans l'abbaye, estimée 100 liv., à la présentation du couvent ; celle de N. D. des Saisses, en la collégiale, estimée 35 liv., à la présentation de l'abbé, celle de S. Pierre-le-Sacriste, en la collégiale, estimée 200 liv., à la présentation du chapitre; celle de Ste Apoline, au Château, estimée 40 liv., réunie à la Maison-Dieu; celle de S. Nicolas au château, estimée 130 liv., à la présentation du roi ; et celle de Pontron, en l'abbaye, estimée 50 liv., à la présentation des religieux.

CALAIS-DU-DÉSERT (S.) de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Gèvres, l. 3 1/2; Douillet, l. 2 1/2; Vernie, l. 2 3/4; Milesse, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Calais à Prez-en-Pail, M. l. 1 ; Coupetrain, M. l. 1/2 ; Mâdré, M. l. 2; Lassai, M. l. 4; la Posté-des-Nids, M. l. 3 1/2; S. Samson, l.1; Lignières-la-Doucelle, M. l. 1 1/2; Neuilli-

1. Nicolas. — Cet abbé eut pour successeur Louis Joachim Gratien Millet d'Arvilliers qui fut le dernier abbé de St-Calais.

le-Vendin, l. 1 1/4; S. Aignan, l. 1; les Chapelles, l. 1 1/2; S. Cir, l. 1.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent; ainsi que le prieuré, estimé 800 liv. Il y a 750 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. et au N. par la rivière de Mayenne, à l'O. et au S. par un ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la châtellenie de Resné, de la paroisse de Lignières-la-Doucelle, dont M. le comte de Tillière est seigneur.

Il y a, dans la paroisse de S. Calais, le fief et seigneurie de la Réveillère, qui appartient à la famille de Herbelin; cette seigneurie est entrée dans cette famille avant l'an 1550, par le mariage de Claude de Herbelin, écuyer, sieur de la Hurlière avec Roberde Hérisson.

Charles-Jacques de Herbelin, seigneur de la Réveillère, etc., mort en 1769, avoit épousé en 1740 Jeanne le Fébure, dont il a eu Jeanne-Elisabeth, mariée en 1766 à Pierre-René-Marie, sieur du Rocher; Charles-Jacques, épousa en secondes noces *N*... Mésange, dont il a eu Marie, née en 1643. *Mém. de la Chaux.* Voyez *la généalogie de Tillière à l'article Lignières-la-Doucelle.*

CALAIS-DU-MAINE (S.), de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 3 1/2; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Calais à Mamers, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 3 3/4; Ballon, M. l. 3 1/2; René, M. l. 1; Fresnai, M. l. 4 1/4; Monthoudou, l. 3/4; Commerveil, l. 3/4; Puisieux, l. 1/2; Montrenaut, l. 1/4; Saone, l. 1/2; les Mées, l. 1 1/4; Courgains, l. 3/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 230 communians.

La paroisse est arrosée au N., à l'E. et au S. par deux petits ruisseaux. Les Fosses, dites de Robert-le-Diable, passent à l'O. de la paroisse. Il y a à l'O. les bois des Patis, et au N. O. l'étang des Marais de Saone.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de Ste Geneviève de Paris.

CARELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges Butavant, l. 3 1/2;

Jublains, l. 3 1/2; Ste Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Bernai, l. 2 1/2; Degré, l. 2; Mans, 2 l. 1/2.

Il y a de Careille à Ernée, M. l. 2; Mayenne, M. l. 4 3/4; S. Denis de Gastines, M. l. 1; Fougerolle, M. l. 2 1/2; Landivi, M. l. 3; Colombiers, l. 1; Levaré, l. 1; S. Bertevin, l. 1; Montaudin, M. l. 1 1/2; l'Archamp, l. 1 1/2.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 530 communians.

La paroisse est arrosée à l'E., au S. et à l'O. par deux petits ruisseaux; celui qui est à l'E. forme plusieurs étangs, et fait tourner un moulin à blé; celui qui est à l'O. en fait tourner deux.

Le sol de la paroisse produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame la marquise de Crèqui, à cause de Marie-Anne de Mégaudais, son aïeule, fille de Bertrand de Mégaudais, seigneur de Carelle, etc. Voyez *la gènèalogie de Crèqui à l'article S. Denis-de-Gastine.*

CEAULCÉ, petite ville et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont elle est éloignée de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 2 1/2; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Domfront, l. 1; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Ceaulcé à Ambrières, M. l. 2 1/2; Gorron, M. l. 4; Juvigni, M. l. 2; Passais, M. l. 2; Mellerai, l. 1 1/4; Loré, l. 3/4; Sept-Forges, l. 1 1/4 ; S. Denis-de-Villenette, l. 1; Aurilli, l. 1 1/4; Torchamp, l. 1 1/2; S. Fraimbault, l. 1 1/2; Soucé, l. 1.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 2300 communians.

Il y a à Ceaulcé un collège, estimé 100 liv., à la présentation des parens du Fondateur; la chapelle du collège, estimée 200 liv. ; celle de la Vieillerie, estimée 20 liv., à la présentation du procureur de fabrice et des habitans à un parent du fondateur; celle de Ste Anne des Brosses, estimée néant, à la présentation du seigneur des Brosses; et la prestimonie Rémon, estimée 30 liv.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Ortelle, à l'O. par celle de Varenne, au N. et au S. par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies. Il y a foire à Ceaulcé le 23 avril, le premier août et le 28 octobre; et marché tous les jeudis.

Le roi Clotaire I, fils de Clovis I, qui vivoit dans le sixième siècle, allant en Bretagne pour châtier les rebellions de Cramne, son fils bâtard, passa à Ceaulcé, où il vit deux saints hermites, Alnée et Erinée, avec lesquels il eut une conférence;

et avant son départ il leur fit quelques présens, au moyen desquels ils augmentèrent leur possession dans le territoire que l'évêque S. Innocent leur avoit donné : S. Alnée fut enterré dans la paroisse de Ceaulcé. *Courvaisier, page 138. Bondonnet, page 167. Cenomania.*

L'évêque Françon, qui siégea au Mans depuis 793 à 816, consacra une chapelle dans la paroisse de Charné ou de Ceaulcé, en laquelle il déposa le corps de S. Erinée. *Courvaisier, page 273. Bondonnet, page 358.*

Les évêques du Mans avoient un château à Ceaulcé, que l'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 à 1255, fit réparer. *Courvaisier, page 510.*

Il est dit, dans le martyrologe de l'église du Mans, que l'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, acquit pour son église celle de Ceaulcé. *Cenomania.*

La seigneurie de paroisse est annexée à l'évêché du Mans.

Il y a à Ceaulcé plusieurs terres et fiefs qui ont causé plusieurs procès entre les seigneurs propriétaires de ces fiefs; il y a entr'autres la terre de la Béraudière, celle de Monchoveau, la Bunache, le fief de Régale, celui de la Rouillière, celui des Brosses et celui de Macheis.

La terre de la Béraudière a un château avec des fossés, qui furent en partie comblés en 1590 par les ennemis du seigneur; il y a dans la cour une chapelle très ancienne. En 1465 Jean Cornillau, seigneur de la Béraudière, reconnut que Guillaume Cornillau, son père, avoit fondé la chapelle de la Béraudière, pour la somme de quinze livres, à la charge d'y célébrer deux messes par semaine. Il y a aussi non loin du château un étang assez considérable.

Les plus anciens seigneurs de la Béraudière sont ceux de la maison de Cornillau. En 1330 Guillaume Cornillau, seigneur de la Béraudière, acheta le fief de Régale, tenu de la baronnie de Touvoye, auquel est annexée la seigneurie de la paroisse de Vancé. En 1383 Colin Cornillau acquit de Braut de la Haye, sire de la Haye Joblain, le franc-fief de la Haye; et il acheta en 1391, de Guillaume Brodiar, seigneur de Houssemaine, le franc-fief de Macheis, en Ceaulcé. En 1458 Jean Cornillau, rendit son aveu à Touvoye du fief de la Régale et de la seigneurie d'Ambrières, pour quoi reconnoît devoir à l'évêque du Mans et à ses successeurs, une paire de gants blancs du prix de quatre deniers, quand le cas y advient.

La terre de la Béraudière passa de la maison de Cornillau en celle de Féchal, et de celle de Féchal en celle de Moreau, par le mariage de Louise de Féchal avec François Moreau. En 1581 Louise de Féchal donna procuration à François Moreau, seigneur de la Poissonnière, son fils aîné, pour donner à Jean Moreau, seigneur du Grez, son second fils, la terre de la Béraudière en propriété, en faveur de son mariage avec Renée

de Crux, fille de Jacques, seigneur de Crux, proche d'Avranche, et de Renée de Monchoveau.

En 1588 le roi donna à Jean Moreau, seigneur de la Béraudière, une compagnie de 200 hommes de guerre à pied, du régiment que commendoit auparavant le sieur de Vauluisant. Voyez *la Gènèalogie de Moreau à l'article S. Oüen Belin.*

Jean Moreau, seigneur de la Béraudière, se joignit aux Ligueurs qui assiégèrent Mayenne en 1590, sous la conduite de sieur de Lansac; et ayant été blessé mortellement à la tête, on le transporta dans une maison au haut de la ville, proche la porte. Le seigneur de Torchamp en étant informé, s'y rendit en diligence, et le fit achever de tuer par un nommé Juguin, qui lui coupa la barbe, dont il se fit des moustaches; ensuite le sieur de Torchamp, accompagné de Guillaume et Jonas, ses fils, allèrent piller le château de la Béraudière, dont Renée de Crux, femme du défunt, s'étoit retirée, en apprenant la mort de son mari. Ceci est vérifié par l'information qui en fut faite en 1622 à la requête de François Moreau, seigneur de la Poissonnière, etc., pour la conservation des droits de Jean et de Françoise Moreau, ses neveu et nièce.

En 1622 il y eut procès entre Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, et Jean Moreau, seigneur de la Béraudière; le dit seigneur évêque demandant la réformation de l'aveu rendu par le dit Moreau, et reçu par les officiers de Touvoye, en ce qu'il y avoit employé que le curé de Céaulcé tient de lui son presbytère, et chose de l'ancienne fondation que l'église de Céaulcé. La cour faisant droit ordonna que le dit aveu demeureroit en la forme qu'il avoit été rendu et reçu par les officiers du dit seigneur évêque, et qu'il y seroit ajouté les sujets et vassaux du fief de Régale, lesquels y avoient été omis; à la charge que toutes fois et quantes que le dit seigneur évêque et ses successeurs visiteront leur doyenné de Passais, le dit Moreau et ses successeurs seront tenus de les assister, tant et si longtemps qu'il plaira aux dits seigneurs évêques y séjourner.

Sur le procès mû aux requêtes du palais en 1626, entre le sieur Tesson, seigneur de Monchoveau, à cause de sa femme, et le sieur Moreau, seigneur de la Béraudière, au sujet des honneurs dans l'église de Céaulcé, la cour commit le sieur Edouard Colbert, seigneur de Vilacerf, conseiller au parlement, pour aller faire information sur les lieux; et sur son rapport, il y eut sentence qui adjugea les honneurs au sieur Tesson, le 26 février 1627. Y ayant eu appel de cette sentence, le parlement la confirma par arrêt du 8 juillet 1628.

François de Saint-Denis, baron de Hellende, frère aîné du fameux de Saint-Evremont, avoit épousé Renée Moreau, dame de la Béraudière, dont il eut deux filles, dont la cadette, mariée au seigneur de la Caharie, mourut sans enfans en 1672; l'aînée fut mariée à René de Montreul, seigneur de la

Chaux, Vaujeois, Mondot, et lui apporta les terres de Crux, la Béraudière et Contilli.

Le fief des Brosses, dans la paroisse de Céaulcé, dépend de la terre de la Béraudière, par le fief du Ménage, réuni par acquêt, en 1647, à la Béraudière, dont il étoit dépendant. Il a donné le nom à une famille qui est éteinte.

En 1491, René de Salaine, seigneur des Brosses, eut procès avec Jean Cornillau, seigneur de la Béraudière, pour un banc dans l'église de Céaulcé.

En 1533, René de Salaine, rendit aveu des Brosses à Guillemine de Sahur, dame de Torbechet et du Ménage, veuve de Charles de Monteclair, seigneur de Bourgon.

En 1630, il y eut sentence à Ambrière, qui condamnoit Rose Pitard, veuve René de Salaine, René de Salaine, prêtre, et Jacques de la Haie, écuyer, à exhiber en vertu de quoi ils jouissoient des Brosses ; en conséquence, le dit de Salaine fit la foi et hommage.

En 1714, Catherine de Champagne, héritière de René de Salaine son grand oncle, offrit foi et hommage des Brosses, et rendit aveu la même année (1).

La terre et fief de la Bunache, dans Céaulcé, dépend de la seigneurie de Cigné. Le fief de la Rouillière, qui fait partie de la terre de la Bunache, a donné son nom à une ancienne famille, éteinte depuis environ deux siècles ; ce fief relève de la Béraudière.

En 1497, il y eut accord de mariage entre Pierre de la Bunache, seigneur de Fontenai (2), et Françoise des Vaux, fille de Gui, seigneur de Lévaré.

En 1546, Guillaume de Villiers, écuyer, seigneur de la Bunache et de la Rouillière, en rendit aveu à Jean de Féchal, seigneur de la Béraudière : depuis ce temps-là, la Bunache a toujours resté dans la famille de Villiers.

En 1743, M. René de Villiers, seigneur de Hulou, Sainte-Jame et la Bunache, rendit son aveu du fief de la Rouillière au seigneur de la Béraudière.

Montchoveau, terre et fief dans la paroisse de Céaulcé, au canton de Normandie, du bailliage d'Alençon ; ce fief de haubert s'étend dans les paroisses d'Avrilli, Saint-Front, Chame, Grez et Saint-Brice.

Le seigneur de Monchoveau doit la foi et hommage au roi, et le garder avec quatre de ses vassaux, au temps de guerre, en son château de Domfront, dans une tour nommée Monchoveau, détruite depuis long-temps ; il a droit d'herbage et de pernage en toutes saisons, de prendre bois mort, sec, etc.,

1. Cette terre est passée par succession de la famille Trippier de Lagrange en la famille Trippier de Laubrière ; M. Albert Trippier de Laubrière de St-Mars-sur-Colmont en est aujourd'hui propriétaire. Le petit manoir des Brosses existe toujours.

2. Fontenay est une terre de Couesmes.

pour son chauffage, celui de ses fermiers, et pour les réparations du dit lieu de Monchoveau, dans la forêt d'Andaine, etc.

En 1394, Guillaume de Frettaud étoit seigneur de Monchoveau; il prit vers ce même temps à fief, du seigneur de la Béraudière, le four à ban du bourg de Céaulcé, pour trois fers bordelés.

Avant l'an 1543, les Frettaud quittèrent leur nom pour prendre celui de Monchoveau.

En 1543, Ambroise de Monchoveau rendit aveu de cette terre au duc d'Alençon, à cause de son comté de Domfront.

En 1573, Ambroise de Monchoveau épousa Louise Moreau, fille de François, seigneur de la Poissonnière en Saint-Ouen en Belin, etc., et de Louise de Féchal, dame de la Béraudière; ils eurent un fils qui mourut jeune, et quatre filles, dont Louise, l'aînée, fut mariée à Pierre de Poilvillain, seigneur de la Rochelle, proche Avranche; Françoise la cadette épousa Adrien Tesson, seigneur de Ménil-Balisson, sans enfans. Ambroise de Monchoveau mourut en 1603 ou 4.

Après la mort d'Adrien Tesson, Jacques de Poilvillain devint seigneur de Monchoveau.

En 1666, François de Poilvillain étoit seigneur de Monchoveau.

Thibaut-François-Henri de Poilvillain, marquis de Montaigu, brigadier des armées du roi, lieutenant et aide-major des gardes françoises, second fils de Sébastien de Poilvillain, marquis de Crénai, et de Charlotte de la Brousse de Vertillac, a acheté la terre de Monchoveau, et en est le seigneur actuel. *Mém. de la Chaux.*

Ambroise Pacori, diacre du diocèse du Mans, étoit né à Ceaulcé. L'évêque du Mans, Louis de Tressan, le fit principal du collège de Ceaulcé, et le chargea de régenter les humanités et la rhétorique. Pacori fut empoisonné en mil six cent quatre-vingt-quatre par un de ses écoliers qui mit du vert-de-gris dans sa soupe; il s'en aperçut assez tôt pour qu'on pût lui sauver la vie, mais il s'en ressentit le reste de ses jours. En 1685, Pacori se retira en Anjou. M. de Coislin, évêque d'Orléans, l'attira dans son diocèse, et le fit supérieur de son petit séminaire, qui étoit alors à Meun, quatre lieues au-dessus d'Orléans. Après la mort de ce prélat, arrivée en 1704, Pacori se retira à Paris, où il mourut en 1730, âgé d'environ quatre-vingt un ans. Ses ouvrages sont : Avis salutaires aux péres et méres pour bien élever leurs enfans. Régles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions. Abrégé de la loi nouvelle. Journées chrétiennes. Devoirs des vierges chrétiennes. Plusieurs autres ouvrages de Piété. Il a aussi donné une édition des Histoires choisies de M. Génevaux, et une des Epîtres et Evangiles par M. Perdoux, augmentée de plus de moitié. Voyez les mémoires du temps. *L'abbé Goujet, Suppl. de Moréri.*

CÉCILE-SUR-LOIR (Ste), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 1 1/4; Jupille, l. 1 1/4; Brette, l. 3; Ruaudin, l. 1; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Ste Cécile au Château-du-Loir, M. l. 1 1/4; Grand Lucé, M. l. 3 1/2; la Chartre, M. l. 2; Ecomoi, M. l. 4 1/2; Pontvalain, M. l. 5; Marçon, l. 3/4; Lhomme, l. 1/2; Chahaigne, l. 1; Toiré, l. 1 1/4; Flée, l. 1/2; Vouvrai-sur-Loir, l. 3/4.

La cure, estimée 400 liv. est à la présentation du seigneur du Château-du-Loir. Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée au Sud par la rivière du Loir, et a l'ouest par le ruisseau de Dinan.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine : il y à des prairies, et beaucoup de vignes, dont le vin est des meilleurs de la province, mais les tonneaux sont petits.

En 1296, l'évêque, Pierre le Roïer, faisant la visite de son diocèse, mourut à Ste Cécile; son corps fut apporté au Mans, et inhumé dans l'église cathédrale. *Courvaisier page 544.*

Michel Foulques, et selon quelques-uns Fouqué, prêtre, et vicaire perpétuel de S. Martin de Tours, étoit né à Ste Cécile; il a écrit en vers françois la vie de Jésus-Christ, les actes des apôtres, la vie de la Sainte Vierge, et celle de S. Martin de Tours. Je ne sçais si ses ouvrages ont été imprimés. Il vivoit en 1540 *La Croix du Maine.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Tresve.

CELERIN ou CENERIC (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné, l. 2 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Celérin à Montfort, M. l. 2 1/4; Connerré, M. l. 1 3/4; Torigné, M. l. 2 1/2; Bonnestable, M. l. 1 1/4; Ballon, M. l. 3 1/2; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1/2; Prévelle, l. 1; Briône, l. 1 1/4; Torcé, l. 1/2; Tuffé, l. 1 1/4; Sillé-le-Philippe, l. 1 1/4; Lombron, l. 1 1/2.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 400 communians.

Il y a un prieuré estimé 3000 liv. à la présentation de l'abbé de S. Florent de Saumur.

La paroisse est arrosée à l'Est, au S. et à l'O. par deux ruisseaux.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des prairies, et quelques vignes, dont le vin a peu de qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

CELLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Osmane, l. 3 1/4; S. Mars-de-Loquenai, l. 2 1/4; Changé, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Cellé à Bessé, M. l. 3/4; S. Calais, M. l. 2; Montoire, M. l. 2 1/2; la Chartre, M. l. 4 1/2; Troo, l. 1 1/4; Fontaine, l. 1; Savigné, l. 1 1/4; Vic, l. 1 1/2; la Chapelle Huon, l. 1; Bonnevau, l. 1/2.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 200 communians.

Il y a un prieuré.

La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, et au N. O. par la rivière de Braïe.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

CENERÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Suzanne, l. 3 3/4; Amné, l. 5 1/4; Fori, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ceneré à Montseurs, M. l. 1; Evron, M. l. 3 1/4; Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 4 3/4; Argentré, l. 1; la Chapelle Rainsoin, l. 1 3/4; Brée, l. 1 1/2; Gênes, l. 3/4; la Chapelle-Antenaise, l. 1.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Il y a à S. Ceneré la prestimonie Dextrière, estimée 30 liv. et celle de la Richerie, estimée 20 liv.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par la rivière de Joüanne.

Le sol produit du méteil, du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. du Chemin (1).

CERRANS, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oisé, élection du Mans, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné-le-Polin, l. 3/4; Arnage, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Cerans à la Suze, M. l. 1 1/2; Ecomoi, M. l. 2 3/4; Malicorne, M. l. 2 3/4; Pontvallain, M. l. 2 1/4; Yvré-le-Polin, l. 1; Mezeré, l. 1 3/4; Oisé, l. 1/2.

1. Nous devons signaler à St-Ceneré la Terre de la Roche Talbot qui reçut, dit-on, son nom du capitaine anglais Talbot, qui l'habita pendant la guerre de Cent-ans. La Roche Talbot appartient aujourd'hui a M. Venot, ancien conseiller de préfecture de la Mayenne.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du prieur d'Oisé. Il y a 1400 communians.

Il y a dans l'église de Cerans, la fondation de la première messe des dimanches et fêtes, estimée 40 liv. à la présentation du curé ; et la chapelle de N. D. aussi à la présentation du curé.

Il y a à Cerans, à environ un demi-quart de lieue de l'église, un gros village nommé Foultourte, où est la chapelle de Ste Catherine, estimée 80 liv. à la présentation du seigneur évêque du Mans. Cette chapelle a été possédée par Gille de Luxembourg, prêtre, protonotaire du S. Siège. J'ai entre les mains une copie en forme de la déclaration que ledit de Luxembourg rendit de cette chapelle, le sixième jour d'avril 1502, par Amellon, notaire, à Jean le Maczon, chevalier, seigneur de Foultourte, d'Auvers et de Berue.

Il y a sept décimateurs dans la paroisse, 1° le curé, 2° le prieur d'Oisé prend les deux tiers dans environ la moitié de la paroisse, 3° le prieur de Roesé prend le tiers dans l'autre moitié, 4° la chapelle de Ste Catherine de Foultourte, 5° le prieuré conventuel de la Fontaine S. Martin, 6° la chapelle de Saint-Lazare d'Oisé, 7° le prieuré de Châteaux en l'Hermitage prend le tiers du bled qui vient au curé.

Le bourg de Cerans est situé sur un petit courant d'eau, qui coule du N. O. à l'O. S. O. La paroisse est arrosée par le ruisseau de Fessard ; il y a quelques vignes dont le vin est de petite qualité.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a une grande quantité de landes, entr'autres, celles nommées de Cerans et d'Oisé, qui contiennent environ 150 arpens, dont 50 dans la paroisse d'Oisé : ces landes sont dans un terrein élevé, d'où l'on peut voir au N. la ville du Mans, à l'O. les montagnes des Coévrons, au S. la Fontaine S. Martin, et à l'E. Oisé, et une partie d'Yvré-le-Polin. Il y a aussi les landes nommées des Fauconnières, qui contiennent environ 350 arpens.

Au midi du bourg de Cerans, il y a une montagne, dite du Bruon, dont la pente est d'environ un demi-quart de lieue, du sommet de laquelle on voit la ville du Mans, celle de Ste Suzanne, celle de la Suze et plusieurs bourgs. Au N. O. de cette montagne, il y a une très-grande pierre plate, élevée de trois à quatre pieds d'un bout, et de deux à trois de l'autre, sur trois grosses pierres ; on la nomme la table de Vignolle. Cette montagne est entourée d'une grande lande, nommée le Bouré, qui joint les paroisses de Cerans, Parigné-le-Polin, Roésé, Fillé, Guécelard, Yvré-le-Polin, S. Oüen-en-Belin, Moncé et autres. Les rivagers de cette lande prétendent qu'elle leur a été donnée par la reine Blanche, mère de S. Louis, à la charge de faire tous les dimanches la prière pour le repos de son ame : cette prière se fait dans l'église de Cerans.

En bêchant la terre aux environs de Cerans, on trouve une

grande quantité d'ossemens humains, ce qui fait juger qu'il s'y est donné un combat.

Le grand chemin royal du Mans à Angers traverse la paroisse du N. au S. et passe à Foultourte.

La seigneurie de paroisse est annexée au vicomte de Foultourte, où il y a un vieux château qui appartient à M. le marquis de Broc, lieutenant-général des armées du roi.

Il y a dans la paroisse un très-petit fief à la métairie de la Jeunaisière, qui appartient au sieur Charles le Paige, mon neveu, président au Grenier à sel de la Flèche.

J'ai tiré une partie de cet article d'un mémoire fourni en 1693, à M. de Tressan, évêque du Mans, pour la confection de la grande carte du Maine.

CEROTTE (Ste), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. p. S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Maisoncelle, l. 2 1/2; Changé, l. 4 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Ste Cérotte à S. Calais, M. l. 1; Bessé, M. l. 1 3/4; Montoire, M. l. 4 1/2; Bouloire, M. l. 3 1/4; Grand-Lucé, M. l. 4; Congners, l. 1; la Chapelle-Huon, l. 1; Vic, l. 3/4; Montaillé, l. 3/4; Ecorpain, l. 1; Evaillé, l. 1 1/4.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation du chapitre de S. Calais. Il y a 300 communians.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de la Borde, à l'O. par celui de Connet, et à l'E. par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Tremault.

CETON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, doyenné de la Ferté, élection du Château-du-Loir, à l'E. N. E. p. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie.

Il y a de Ceton à la Ferté, M. l. 2; Montmiral, M. l. 3; le Teil, M. l. 1 1/2; Vibraie, M. l. 4; Bonnestable, M. l. 5 1/2; Cherré, l. 1 1/4; Teligni, l. 1 1/4; S. Baumer, l. 1 1/4; Avezé, l. 1 1/2; Souvigné, l. 2; le Chartrain, l. 1/2.

La cure estimée 800 liv. est à la présentation du doyen de Nogent. Il y a 1700 communians.

Il y a à Ceton un prieuré, estimé 2000 liv. à la présentation de l'abbé de Cluni. Ce prieuré fut fondé par Robert Chesnel, un des barons de Roger de Montgommeri; ce Roger, avec Hugues et Robert, ses enfans, Guillaume Gouet, Bernard de la Ferté, Rotrou de Montfort, et autres seigneurs, furent présens et signèrent l'acte de cette fondation.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Ceton, au N. et au S. par deux courans d'eau.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine. Il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Turin.

CHAHAIGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Grandmont, l. 4; Brette, l. 1 3/4; Ruaudin, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Chahaigne à la Chartre, M. l. 5 1/2; Château-du-Loir, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 2 3/4; Ecomoi, M. l. 4 3/4; Bessé, M. l. 4 1/2; Lhomme, l. 3/4; le Lorrouer, l. 1 1/2; Toiré, l. 1 1/2; Flée, l. 1; Ste Cécile, l. 1; Marçon, l. 1; Ruillé, l. 2 1/4; Courdemanche, l. 1; la Forêt de Bersai, l. 1/2.

La cure estimée 900 liv. est à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 900 communians.

Il y a à Chahaigne le prieuré de Jalolai, estimée 370 liv. à la présentation de l'abbé de Marmoutier; il y a aussi la chapelle du château de Benhard, estimée 50 liv. à la présentation du seigneur.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau, qui forme un étang.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Veuve.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montboissier.

CHAILLANT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sacé, l. 2 3/4; Gênes, l. 2; Ste Suzanne, l. 3 1/2; Amné, l. 5; Fai, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chaillant à Ernée, M. l. 2; S. Denis-de-Gatines, M. l. 2 3/4; Mayenne, M. l. 4 1/2; Laval, M. l. 4; Monseurs, M. l. 5 1/2; la Baconnière, l. 1 1/4; S. Germain-le-Guillaume, l. 1; la Bigottière, l. 1 1/4; Alexain, l. 1 3/4; Placé, l. 1 1/2; S. Hilaire-des-Landes, l. 1.

La cure estimée 1500 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1500 communians.

Chaillant est situé sur la rivière d'Ernée qui arrose la paroisse à l'Est et au Nord. Elle est aussi arrosée par deux ruisseaux, qui forment quatre étangs.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des prairies. La forge de   est dans la paroisse de Chaillant.

Le bourg touche la forêt de Mayenne.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Goïon, comte de Beaufort.

Il y a à Chaillant la terre et fief de Villeneuve, qui en 1550 appartenoit à Gilles Rabaud, mari de Marguerite Baglioni, fille d'Ambroise, seigneur de la Dufferie, et de Marguerite de Cotteblanche.

CHALLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 1; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Challe à Montfort, M. l. 2 3/4; Bouloire, M. l. 2 1/4; Grand Lucé, M. l. 2; Ecomoi, M. l. 3; Connerré, M. l. 3 1/2; Volnai, l. 1.

La cure estimée 1000 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 580 communians.

Il y a à Challe la chapelle des champs, estimée 30 liv. à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Challe est situé sur le ruisseau de Narais, qui partage la paroisse du N. au S. et entretient quatre moulins à bled. Il est arrosé au N. par le ruisseau de Hune, qui fait tourner un moulin à papier et un à bled.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Fonspertuis.

CHALONS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtre, l. 3 1/4; Viviers, l. 2 1/2; Ruillé, l. 3 1/4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Chalons à Monseurs, M. l. 1 1/2; Evron, M. l. 3 1/2; Laval, M. l. 3 1/2; Ste Suzanne, M. l. 3 1/4; Bais, M. l. 4 1/2; la Chapelle Antenaise, l. 1 1/2; S. Cenerè, l. 1; Gênes, l. 3/4; S. Ouen-des-Oies, l. 1 1/4; Deux-Evailles, l. 1 3/4; Montourtiers, l. 1 1/4; la Basoge-des-Aleux, l. 1/2; Sacé, l. 1.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 370 communians.

Du temps de l'évêque S. Berar, qui siégea au Mans, depuis 644 à 679, il y avoit à Chalons un monastère dédié à la Sainte Vierge et à S. Pierre. Voyez *les analectes de Dom Mabillon, p. 213, et le Cenomania.*

La paroisse est arrosée au N. et au S. par deux courans d'eau.

Le sol produit du seigle, du méteil et du carabin. Il y a de la mine de fer.

La seigneurie de paroisse appartient à la famille de Montesson.

CHAMES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans

le doyenné de Sablé, élection du Mans, à l'O. N. O. p. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Estival-en-Charnie, l. 2 1/2 ; Epineu, l. 1 3/4 ; Brains, l. 1 1/2; Coulans, l. 3/4; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chames à Ste Suzanne, M. l. 1; Monseurs, l. 3; Brullon, M. l. 3 1/2; Chemeré-le-Roi, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 2 1/4; S. Jean-sur-Ervé, l. 1; Vaige, l. 1 3/4; S. Leger, l. 1 ; Viriers, l. 1 3/4; Neuvillette, l. 2 3/4.

La cure estimée 750 liv. est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 600 communians.

La paroisse est située sur la rivière d'Erve, qui coule du N. N. E. au S. Elle est arrosée à l'Ouest par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine. Il y a des prairies, la forge, dite de Moncor, deux grandes pièces de bois, et beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Chamas.

CHAMPAGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Champagné à Montfort, M. l. 1 1/2; Connerré, M. l. 2 3/4; Torigné, M. l. 3; Dolon, M. l. 4; Bouloire, M. l. 3 3/4; S. Mars-la-Bruyère, l. 1/2; Fatines, l. 1/2; Sargé, l. 1 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 3/4; Changé, l. 1 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a entre quatre à cinq cent communians.

Il y a à Champagné un prieuré estimé 523 liv. à la présentation de l'abbé de S. Vincent. La chapelle du grand cimetière a été bâtie et fondée environ l'an 1530, par Jean Crepon, dont la tombe, qui est à rez-de-chaussée, représente un ecclésiastique revêtu d'habits sacerdotaux à l'antique.

En 1663, Christophe Termeau, ancien curé, Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, Jeanne de Elsamber, son épouse, et Jeanne-Charlotte du Plessis, leur petite fille, firent une fondation en l'honneur du S. Sacrement.

On voit dans l'église de Champagné les épitaphes de Jean et Gabriel Mourai, d'un seigneur d'Auvour, et de Marguerite de Vologier, dame de Champagné ; les armes de cette dernière sont à la voûte de la chapelle des seigneurs.

En 1603, Gilles de Retrix, curé de S. Corneille, fonda à Champagné un collège pour les garçons; les curés et Gabrielle, Anne et Françoise Brossard en ont fondé un pour les filles.

Le jour que l'on solemnise la fête de S. Désiré, patron de la paroisse, le curé du Pont-de-Gênes, avec son clergé et quelques uns de ses habitans, se rendent processionnellement, la croix levée, à l'église de Champagné; lorsqu'ils arrivent sur le pont, on distribue du pain et du vin aux assistans, aux dépens

de la cure du Pont-de-Gênes, qui a été aumônée pour cela d'un contrat de dixme inféodée dans le clos des Piloïères de la paroisse d'Yvré, par un seigneur d'Auvour.

Le dimanche des Rameaux, on apporte solennellement de la chapelle du grand cimetière à l'église, un Christ ; et après la grand'messe, la jeunesse va à cheval, tirer la lance sur le poteau du Seigneur, à l'entrée de la lande.

Le bourg de Champagné est situé sur la rivière d'Huisne, qui partage la paroisse de l'E. à l'O. Un gros ruisseau y coule aussi au N. O.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des prairies, beaucoup de vignes, dont le vin est vigoureux et très bon, quand on l'attend deux ans, et des landes. On a remarqué que ceux qui font habituellement usage du vin de Champagné, n'ont jamais été attaqués de la maladie du calcul, qu'on nomme la pierre.

En 1709, les vicaires de Champagné ont été maintenus, par une sentence du présidial, dans un ancien usage de jouir de la plus grande partie des regains des prairies de la paroisse ; les parties contredisantes, entr'autres le sieur de Lorme, receveur des tailles, furent condamnées aux dépens : le sieur Hérisson, avocat, plaidoit pour les vicaires.

La seigneurie de paroisse appartient à M. César de Murat, marquis de Montfort.

Il y a à Champagné entre les fiefs du seigneur, ceux de Malthe, du prieuré, d'Auvour, de la Lande et de la Gachelière.

Il y a aussi plusieurs maisons de campagne, sçavoir, le Vivier, Beauregard, la Gachetière, Mondésert, Ribermond, Briolai, Reveillon et la Brevrelière.

En 1652, dans les troubles de la fronde, les ponts de Champagné, d'Yvré et du Pont-de-Gênes furent rompus ; cette anecdote est consignée dans les registres des baptêmes de Champagné.

L'évêque Engilbert, qui siégea au Mans depuis environ 679 à 707, fut grand aumônier, sous le roi Théodoric, fils de Clovis II, auprès duquel il eut un grand crédit, ce qui le retenoit d'ordinaire à la cour ; le roi voulut qu'il eût un coadjuteur pour faire les fonctions épiscopales ; il choisit un nommé Pierre, fils d'un paysan, mais recommendable par sa science et par sa probité : ce Pierre étoit né à Champagné. *Courvaisier, page 247. Bondonnet, p. 336.*

CHAMPAISSANT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. N. E. p. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcival, l. 1 1/2 ; Sablé, l. 1 ; Coucemont, l. 1 1/2 ; Sargé, l. 3 3/4 ; Mans, l. 1.

Il y a de Champaissant à S. Cosme, M. l. 1 1/4 ; Bonnesta-

ble, M. l. 2 1/2; la Ferté-Bernard, M. l. 4; Mamers, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 2 1/4; Contre, l. 1/2; S. Vincent-des-Prez, l. 1; Moncé-en-Sonnois, l. 1; Nauvai, l. 1.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 200 communians.

La paroisse est arrosée du N. au S. par la rivière d'Orne.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse fait partie de la terre de Bonnestable, qui appartient à M. le duc de Chevreuse. Voyez *la généalogie, à l'article Bonnestable.*

CHAMPÉON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Jauron, élection de Mayenne, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Champgenéteux, l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Cures, l. 4 1/2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Champéon à Lassai, M. l. 1 3/4; Ambrières, M. l. 1 3/4; Mayenne, M. l. 2; Madré, M. 3 1/2; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 3/4; S. Fraimbaud-de-Prières, l. 1; Airon, l. 1 3/4; Marsille-la-Ville, l. 2; Hardange, l. 2; le Horp, l. 1 1/4; Poullai, l. 1/4; S. Loup-du-Gast, l. 1.

La cure, estimée 750 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 900 communians.

Il y a à Champéon la chapelle de S. Etienne, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur de Buleu, pour un parent du fondateur; et celle des Vaux, estimée 500 liv. à la présentation du seigneur des Vaux.

La paroisse est arrosée au Nord par le ruisseau de Gast, et au Sud par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

MM. des Vaux et du Fresne, sont co-seigneurs de la paroisse (1).

La terre et seigneurie des Vaux est située dans la paroisse de Champéon; cette terre est considérable, et relève du duché de Mayenne ; elle fut substituée à perpétuité le 20 juillet 1429, au plus proche lignager, portant le nom et les armes des Vaux, par Jean I des Vaux, chevalier, chambellan du roi Charles VI, et capitaine du château de Mayenne : cette substitution n'a cessé qu'à la mort de Pierre-René-Gilbert des Vaux, mort à Levaré en 1747, et celle de Pierre-Honoré son fils, mort en 1743, sans avoir renouvelé la substitution par aucun acte, ce qui étoit nécessaire. Voyez *la généalogie des Vaux, à l'art. Lévaré* (2).

1. Les difficultés relatives à la seigneurie de paroisse se terminèrent par une transaction entre Jean d'Anthenaise seigneur du Fresne et Jean des Vaux, seigneur des Vaux, le 4 août 1569.

2. Après la mort de Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux, marquis de Levaré, la terre des Vaux passa à sa tante, Bonne Angélique des Vaux, épouse d'Alexandre Eléonor de Jupilles.

La terre et fief du Fresne sont situés dans la paroisse de Champéon (1).

Depuis l'an 1506 jusqu'en 1594, la terre du Fresne fut dans la maison d'Antenaise, d'où elle passa en celle de Beauregard, originaire de Touraine, par le mariage de Madeleine d'Antenaise, avec Honorat Benjamin de Beauregard, dont François, qui suit :

François de Beauregard, seigneur du Fresne, épousa *N*... (2) dont René, qui suit :

René de Beauregard, seigneur du Fresne.

CHAMPFLEUR, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 3/4; Coulombier, l. 1 1/4; Vivoin, l. 1 3/4; Monbisot, l. 2 1/4; la Guierche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Champfleur à Alençon, M. l. 1; Mamers, M. l. 4 1/2; Fresnai, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3/4; René, M. l. 3; Cherisai, l. 1/2; S. Rigomer-des-Bois, l. 1/2; Ancines, l. 1; S. Paterne, l. 3/4; Arconnai, l. 1/2; Bérus, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 3/4.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 450 communians.

Il y a dans l'église de Champfleur, les prestimonies Louvel, et Paris-Corbin, estimées chacune 10 liv.

Il y a dans la paroisse des montagnes et des bois.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Menjot.

CHAMPFRÉMONT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sougé-

1. Au XIVe siècle, la terre du Fresne était dans la maison de ce nom : Marie du Fresne apporta en mariage en 1416 le Fresne à Pierre d'Anthenaise, seigneur du Fresne.

Madeleine d'Anthenaise leur descendante à la 4e génération apporta le Fresne en mariage à Honorat Benjamin de Beauregard, seigneur du Verger.

A la mort de leur dernier descendant mâle Charles Magloire de Beauregard, le Fresne et ses dépendances furent acquis par René Pouyvet de la Blinière sieur du Moussay, et Madeleine Marie Renée de Moré sa femme : Leur fils Charles Henri Marie Pouyvet de la Blinière eut le Fresne après eux. Il passa ensuite, toujours par succession, aux de Launay Bouverie, aux Bouchard de la Potherie et aux de Jourdan.

Le Fresne est aujourd'hui démembré. Le chateau existe toujours.

2. Marie de Moulins.

le-Ganelon, l. 4; Ste Sabine, l. 4 3/4; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Champfrémont à la Pôté-des-Nids, M. l. 3/4; Prez-en-Pail, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 3 1/2; Lignières, M. l. 3; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 1/2; Ravigni, l. 1/2; la Lacelle, l. 1 1/4; Boulai, l. 3/4; les Bois-des-Monts-de-Tonne, l. 1/4; la Forêt-de-Pail, l. 1 1/2.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du Chapitre du Mans; elle étoit ci-devant à celle du sacriste et des sonneurs ou sergens de l'Eglise du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à Champfrémont la chapelle de Ste Anne, (1) estimée 100 liv. à la présentation du curé; et la prestimonie de S. Jacques, estimée 55 liv.

L'évêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis 1126 à 1136, racheta et retira des mains laïques l'église de Champfrémont (les anciens titres disent Champfourmeux), et la remit en la possession des chanoines de son Eglise, à la charge qu'ils assisteroient tous les ans à son anniversaire. *Courvaisier, page 429.*

Dom Denis Briant dit, dans le *Cenomania,* que Gui d'Estampes donna aux serviteurs de l'église du Mans, l'église de Champfrémont, qu'il avoit acquise, à la charge qu'ils fourniroient tous les ans à l'évêque, une oublie, une décime de vin comme à un chanoine... et 20 sols... ou deux boisseaux de seigle.

Dom Denis a tiré ceci des Analectes de D. Mabillon.

La paroisse est arrosée à l'Ouest par le ruisseau de Sourdière, et à l'E. par les étangs de la Beslière.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vauxelle de Ravigni (2).

CHAMPGENÉTEUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Martin de Connée, l. 3; Cures, l. 4 1/2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Champgenéteux à Bais, M. l. 5; Villaine-la-Juhée, M. l. 2; Evron, M. l. 3 1/4; Mayenne, M. l. 4; Lassai, M. l. 4; Trans, l. 1; Courcité, l. 1 3/4; Loufougère, l. 1 1/4; Hardange, l. 1 1/4; la Chapelle-Moche, l. 1 1/4; le Teil, l. 1.

La cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé d'Evron.

1. Près de cette antique chapelle se tient, chaque année, de temps immémorial, une foire importante le jour de la fête Sainte Anne.

2. La famile de Vauxelle de Ravigny existe toujours; elle est representée par le comte Pierre de Vauxelles qui habite le château de la Bellière, commune de Champfrémont.

Il y a un prieuré, estimé 2000 liv. aussi à la présentation de l'abbé d'Evron (1). Il y a 1250 communians.

Il y a à Champgenéteux la chapelle de la Hunelière, estimée 140 liv. à la présentation du seigneur de la Hulenière.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Planche, au N. O. par un autre, et au S. par celui de Cuisse-Belle.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin.

Michel Bureau, abbé de la Coulture, et évêque de Hiéropolis, né à Champgenéteux, a composé un livre *de Libertate ecclesiastica*, non imprimé; il est le dernier abbé régulier de l'abbaye de la Coulture; il eut plusieurs contestations avec le cardinal de Luxembourg, dans lesquelles il eut toujours l'avantage.

La seigneurie de paroisse appartient à la maison de Montesson.

CHAMPSEGRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Couterne, l. 3; Madré, l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars-du-Désert, l. 4 1/2; Mont-Saint-Jean, l. 1/2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Champsegré à Domfront, M. l. 1 1/2; la Ferrière, M. l. 1 1/4; Lonlai, M. l. 2 1/2; la Ferté-Macé, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 3; S. Front, l. 1 1/2; S. Brice, l. 1 3/4; Juvigni, M. l. 1 1/2; S. Maurice, l. 2 1/2; la Sauvagère, l. 2; la Coulonche, l. 1 1/2; Dampierre, l. 1/2; la forêt d'Andaine, l. 1/2.

La cure estimée 1600 liv. est à la présentation du seigneur de la Ferrière. Il y a 2500 communians.

L'évêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 à 1258, autorisa la donation faite au chapitre de l'Eglise du Mans, par Jean de la Ferrière, d'une dixme de bled qu'il possédoit en la paroisse de Champsegré, ainsi qu'il l'avoit acquise de Guillaume de Roissel, dont il assigna une moitié pour le pain des chanoines, et l'autre pour la fondation de l'anniversaire de Alicie, sa mère. *Courvaisier, page 617 ou 517.*

Il y a à Champsegré un fourneau à tuile.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Barberie, résidant à Falaise.

Champsegré est situé entre deux petits courans d'eau. La

1. Pierre Edouard Bottu, docteur en Théologie, grand vicaire de l'évêque du Mans, official et scholastique, député du clergé, était curé du Ribay lorqu'il fut pourvu du prieuré de Champgenéteux. Pour arriver à obtenir ce bénéfice, il employa des moyens criminels, pourquoi il fut condamné à mort par arrêt du Grand Conseil du roi du 4 octobre 1732, après un procès retentissant.

paroisse est arrosée à l'O. par la petite rivière de Varenne, et au S. par un ruisseau; elle a la forêt d'Andaine à l'E. et au S. Il y a des forges.

Le sol qui produit du seigle, du froment et de l'avoine, est très difficile à cultiver, ainsi que dans tout le ressort de Domfront; pour recueillir de gros bled, il faut préparer la terre en y semant d'abord du carabin.

CHANGÉ, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Changé à Montfort, M. l. 1 1/2; Ecomoi, M. l. 3 1/4; Torigné, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4; Ruaudin, l. 3/4; Parigné-l'Evêque, l. 1 1/2; Ardenai, l. 2; S. Denis-du-Tertre, l. 1 3/4; S. Mars-la-Bruïère, l. 1 1/2; Champagné, l. 1; Yvré-l'Evêque, l. 3/4.

La cure estimée 1200 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1200 communians.

Il y a à Changé la chapelle de la Busardière, estimée 150 liv. à la présentation du seigneur, et celle du Rossai, estimée 80 liv. à la présentation de l'abbé de la Pelice.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière d'Huisne, et à l'E. par un petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Busardière, qui appartient à M. le chevalier de Murat.

CHANGÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, même élection, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Argentré, l. 2 1/4; Chapelle-Rainsoin, l. 2; Chemiré-en-Charnie, l. 5; Amné, l. 2 1/4; Fay. l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Changé à Laval, M. l. 1; Monseurs, M. l. 4; Mellai, M. l. 5 1/2; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 1/2; Loiron, M. l. 2 3/4; Grénoux, l. 1/2; Louverné, l. 1 1/2; Saint-Jean-de-Mayenne, l. 3/4; S. Germain-le-Fouilloux, l. 3/4; le Genest, l. 1 3/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 1300 communians.

Il y a à Changé un prieuré estimé 2800 liv., à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a aussi la chapelle de Fontaine, estimée 70 liv., à la présentation du propriétaire de la Gaudrés.

Changé est situé sur la rivière de la Mayenne. La paroisse est arrosée au N. et au S. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, du méteil et de l'avoine. Il y a de bonnes prairies.

La seigneurie de paroisse fait partie du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Tremoille. Voyez *la généalogie, à l'article Laval.*

CHANTENAI, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Maigné, l. 1 1/2; le Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chantenai à Sablé, M. l. 3 1/2; Brullon, M. l. 1 1/2; Loué, M. l. 1 3/4; Poillé, M. l. 2; Vallon, M. l. 2; Tassé, l. 3/4; Pilmi, l. 3/4; Ville-Dieu, l. 1/2; Fontenai, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 700 communians.

Il y a à Chantenai un prieuré, estimé 1200 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture, fondé par le seigneur de Thomassin. L'acte de cette fondation est rapporté dans l'histoire de Sablé, par Ménage; il y a aussi la chapelle d'Entre-les-eaux, estimée 105 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans, et un collège pour l'éducation des garçons, estimée 100 liv., à la présentation du curé et des habitans.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par le ruisseau de Denfort, qui passe près du bourg.

Le sol produit de bon froment, de l'orge et de l'avoine. Il a des vignes dont le vin est de médiocre qualité : il y a quelques bois taillis.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Coudreuse, qui appartient à M. Hardouin de la Girouardière. Cette seigneurie a été disputée, il y a quelques années, à M. de Chantenai, par le sieur de Pontôme, comme propriétaire, par la demoiselle de Guesne son épouse, de la terre de Thomassin, située dans la paroisse de Chantenai. Arrêt est intervenu qui a confirmé le seigneur de Coudreuse dans la possession de cette seigneurie, et débouté celui de Thomasin.

JEAN Hardouin, premier seigneur de la Girouardière, en Touraine, épousa Roberte du Tertre; ils vivoient au mois d'octobre 1400. Ils eurent Jean II, qui suit :

JEAN II Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa Catherine du Bare, dont Jean III, qui suit :

JEAN III Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa en 1492 Marguerite d'Orvaux, fille de Jean, seigneur d'Orvaux et de la Rapinière, dont Guillaume, qui suit :

GUILLAUME Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa en 1525 Alienor de la Corbière, fille de Bertrand et de Ambroise de Charnacé : dont Bertrand, qui suit; Jean-François, seigneur de Villates; René, prêtre, curé de la paroisse de Peuton.

BERTRAND Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa en 1550, Jeanne de S. Yon, fille d'Antoine, seigneur de Russi en Valois, et de Louise de Hergues, dont Eustache, qui suit :

Eustache Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa en 1571, Françoise de Champagné, fille de François, seigneur de la Motte-Ferchaud, et de Marie de la Roussière : dont Urbain, qui suit; Charles, qui servit l'empereur contre les Turcs, à la défense de Strigonie en 1604; Perronelle, dame de la Roussière; et Louise, dame de la Rivière, qui épousa en 1624, Jean Guérin, écuyer, sieur de Cesse, dans la paroisse de Preaux, au Maine.

Urbain Hardouin, seigneur de la Girouardière, servit, en qualité de capitaine, dans les troupes de l'empire en 1607. Il épousa en 1720, Marguerite Bastard, fille de Guillaume, seigneur de la Paragère, et de Marie de Segraie : dont Philippe-Emmanuel, qui suit; et Françoise, mariée à Hercule-François du Bois-Jourdain, seigneur du Bois-Jourdain, mort avant 1680.

Philippe-Emmanuel Hardouin, seigneur de la Girouardière, épousa en 1652, Jacquette Jaquelot, fille de Philippe, vicomte de la Motte, conseiller au parlement de Bretagne : dont René, qui suit ; Louis Lancelot, seigneur de la Roussière, qui eut postérité; Jacquette, mariée en 1681, à Charles de la Saugère, seigneur de Champagné, etc., Madeleine, religieuse cordelière à Château-Gontier; et Philippe-Charlotte, mariée à René d'Hélian, seigneur d'Ampoigné, mort avant 1718.

René Hardouin, seigneur de la Girouardière, la Roussière, etc., épousa en 1681, Renée-Anselme de Saint-Remi, dame de Preaux, du Pui, de la Roche S. Bault, de Champagné, de Coudreux, de Chantenai, etc., fille unique de René, seigneur du Pui, etc., et de Marie Bastard; ils acquirent en 1693, le haut et le bas Vernai, dans la paroisse de Chantenai : ils eurent Philippe-René, qui suit; Jacques-Samuel, ecclésiastique, mort en 1721; Joseph, mort garde-marine en 1713; Pierre, mort prêtre; Charles-Henri, capitaine des vaisseaux du roi, mort en 1772; Françoise, religieuse à la Perrigne; Marie-Anne, religieuse, prieure au Roncerai d'Angers; Ancelme-Hyacinthe, mariée en 1718 à Joseph Poiret, seigneur du Boisavril, près Falaise.

Philippe-René Hardouin, seigneur de la Girouardière, Chantenai, fut page de la Grande Ecurie du roi, mousquetaire, et enfin enseigne des Gardes Françoises; il épousa en 1707 Angélique-Charlotte de la Saugère, sa cousine germaine, fille de Charles et de Jacquette Hardouin : dont René-Charles-Hyacinthe, qui suit; Urbain-Séraphin, mort ecclésiastique; Joseph-René-Jacques-Charles-Louis-Ancelme, mort capitaine d'infanterie; Jacquine-Angélique, née en 1710, élevée à S. Cir; Louise-Françoise, mariée N... Jodon, seigneur de Ségrais, sans enfans.

René-Charles-Hyacinthe, seigneur de la Girouardière, Chantenai, etc., épousa Anne de Broc de Chemiré, en Anjou, dont N... épousa N... dame de la Freslonnière.

La terre de Thomassin, avec une grande maison et un beau parc, dans la paroisse de Chantenai, a été possédée par la

famille de le Gendre, d'où elle a passé dans celle de Guesne, par le mariage de *N...* le Gendre, dame de Thomassin, avec *N...* de Guesne, seigneur de Classé, secrétaire du roi du grand collège: duquel mariage sont venus trois garçons et trois filles; l'aîné des garçons fut marié à *N...* Dadie de la Rainière, sans enfans; le cadet, capitaine dans le régiment de Piémont a été tué au siége de sans alliance; le plus jeune est mort curé de S. Pierre-la-Cour, l'aînée des filles a été mariée, 1° à *N...* , dont un garçon, mort jeune sans alliance, 2° à *N...* de Létang, avocat du roi au présidial du Mans; la cadette est morte jeune, sans alliance; la troisième a été mariée, 1° à *N...* de Caillau, capitaine dans le régiment de , tué au siége dont un garçon, 2° à *N...* Maulni, garde du corps du roi, en 1771.

Julien Taboué, ou plutôt Tabouet, étoit né dans la paroisse de Chantenai dans le seizième siècle; il fut fait avocat et procureur-général du parlement de Chamberri, en Savoye. Il eut un grand procés criminel contre Raimond Pélisson, premier président de ce parlement, dont la fin fut funeste à Tabouet; on peut le voir dans M. de Thou. On croit que Tabouet mourut en 1562. Voyez *ses ouvrages.*

Juliani Tabouetii Actiones forenses. Lugduni, 1541.

Juliani Tabouetii filii apud Allobroges patroni, orationes forenses. Parisiis 1555 in-8°.

Ephemerides historicæ, etc. Lugduni, 1559. Ce livre a été condamné à l'Index de Rome.

Topica methodus Divini Juris, etc. Lugduni, 1559, in-4°.

De magistratibus post diluvium institutis, etc. Lugduni 1599, in-4°.

Historica regni Franciæ Genesis, etc. Lugduni 1560.

Sabaudiæ principum genealogia. Lugduni 1560, in-4°.

Paradoxa regum, et summi magistrâtûs privilegia, dignitates et axiomata. Lugduni 1560.

Epistolæ christianæ, familiares, etc. Lugduni 1561.

Fiduciaria, christianæ, civilis et politica jurisprudentiæ, in artem, seu potius artis idœa et methodus. Tolosæ 1561.

De primigonia magistratuum diathesi, etc. Parisiis 1562. D. Liron, la Croix du Maine.

Jean Sounor, autrement Rousson, curé de Chantenai, est auteur *du dialogue des Trois Vignerons.* Au Mans, chez Olivier, 1627.

CHANTRIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Hardange, l. 2; Trans, l. 2; S. Pierre de la Cour, l. 2 1/4; Conlie, l. 3 3/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Chantrigné à Javron, M. l. 3 3/4; Ambrières, M. l. 1; Lassai, M. l. 1 3/4; Mayenne, M. l. 2 3/4; Madré, M. l. 3 1/2; Villaines, M. l. 4 1/2; S. Loup-du-Gast, l. 1; Montreul-du-Gast, l. 3/4; le Horp, l. 3/4; Courberie, l. 1/4; Niort, l. 3/4; Cigné, l. 1/2.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1300 communians.

Il y a à Chantrigné la chapelle de N. D., à la présentation du seigneur de S. Loup-du-Gast, au plus proche parent du fondateur. On la nomme la chapelle des rois; elle a été fondée en 1506 par Maurice le Roi, prêtre de la paroisse; et celle de la Pogoière fondée en 1501 par Guillaume Millet, vicaire de la paroisse, à la présentation du seigneur de Coudrai, aussi au plus proche parent du fondateur.

Par acte du six octobre 1569, les seigneurs de L'Isle du Gast se sont obligés de payer aux pauvres de la paroisse une rente annuelle de dix livres.

En 1594, Guillaume Ménage et sa femme ont légué aux mêmes pauvres quatorze livres de rente; et en 1737 Jean Baptiste Moussai, prêtre de la paroisse, leur en a légué une de vingt livres.

Julien Brault, curé de Jublains, et Etienne du Chemin, curé de Chantrigné, ont fondé le collège pour les garçons, et ont chargé le maître d'école d'une messe par semaine et d'un service par an.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Vienne, et à l'O. par la rivière de Mayenne.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

Robert de Chantrigné se croisa pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne en 1158. *Ménage, histoire de Sablé.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. d'Ampoigné, par son mariage avec dame Renée-Augustine de Juigné de la Brossinière, issue de Charlotte de L'Isle-du-Gast. Cette seigneurie a été pendant plusieurs siècles dans la maison de L'Ile-du-Gast.

Il y a dans la paroisse la terre du Coudrai, qui appartient à M. de Hercé, et qui appartenoit autrefois à la maison des Vaux de Lévaré.

La paroisse, qui contient onze métairies et soixante bordages, a deux lieues de l'E. à l'O. et demie lieue du N. au S.

CHAPELLE-DU-BOIS (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Dehaut, l. 1 2; la Chapelle S. Célerin, l. 2 3 4; Savigné, l. 2 1 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de la Chapelle-du-Bois à la Ferté, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2; Connerré, M. l. 4; Dolon, M. l. 4 1/2; S.

Cosme-de-Vair, M. l. 2 1/2; Souvigné, l. 3/4; Préval, l. 3/4; Bellou-le-Trichard, l. 1 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 1 1/2.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Pelice. Il y a 600 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Même, et à l'O. par le ruisseau de Haut.

Le sol, lorsqu'il est marné, produit de bon froment, de l'orge et du trèfle; lorsqu'il ne l'est point il ne produit que du seigle, du méteil et de l'avoine.

On trouve de la marne blanche à 40 et même 50 pieds de profondeur dans la partie méridionale de la paroisse, et point du tout dans la septentrionale.

Il y a quelques bois taillis qui appartiennent à l'abbaye de la Pelice, au seigneur de Préval, et à quelques particuliers.

Il y a de la perdrix rouge et grise, du lièvre et du lapin, le tout d'assez bonne qualité.

L'étendue de la paroisse, qui contient environ cent bordages, dont cinq à six plus grands que les autres se nomment terres, est de sept quarts de lieues du N. au S. et d'environ demie de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de la Ferté, qui appartient à M. le maréchal duc de Richelieu. Voyez *la généalogie de Richelieu, à l'article la Ferté.*

Il y a le fief de la Marche annexé à la seigneurie de Préval.

M. Billiard, curé, m'a fourni un mémoire.

CHAPELLE-SAINT-FRAI (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a de la Chapelle-Saint-Frai à Conlie, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Ballon, M. l. 3 1/4; Lavardin, l. 1; la Basoge, l. 3/4; Souillé, l. 1 3/4; N. D. des Champs, l. 1; Ste Sabine, l. 3/4; Poché, l. 1/2; Domfront en Champagne, l. 1.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 213 communians.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de le Vrai, et bornée à l'E. par les bois de Calones et de Lessard.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie de Tessé à l'article Beaumont.*

CHAPELLE-GAUGAIN (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection de Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges-de-Laqoué, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 3/4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de la Chapelle à Bessé, M. l. 1 1/4; Montoire, M. l. 3; la Chartre, M. l. 2 3/4; S. Calais, M. l. 3; Bouloire, M. l. 5; Lavenai, l. 1/2; Bonnevau, l. 1 1/4; Vancé, l. 1; Courdemanche, l. 1 3/4; Poncé, l. 1; Sougé, l. 1.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

Il y a la chapelle de Ste Catherine, estimée *N*... à la présentation des habitans.

Vers le milieu du dix-septième siècle, Jacques Groisil, curé de la Chapelle, légua un fonds pour la dotation d'un collége, ce fonds, qui est administré par le procureur de fabrique, peut rapporter soixante livres par an.

Le bourg de la Chapelle est situé à l'E. de la rivière de Tusson, qui nourrit d'excellentes truites. La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye. Il y a trois moulins à blé.

La marne est commune dans la paroisse; depuis quelques années on marne les terres avec succès, et elles produisent du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine; il y a quelques prairies, peu de vignes, quelques bois taillis, et beaucoup de landes; il n'y a point de commerce.

La paroisse a d'étendue une lieue du N. au S. et demi-lieue de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est annexée au château, qui appartient à M. Massue, lieutenant-général au bailliage du Château-du-Loir. Cette seigneurie, qui relève de la baronnie de Bouloire, à foi et hommage simple, étoit possédée autrefois par Jacques des Loges et Catherine de Broc, son épouse; elle fut vendue en 1632 à Jean de Rothelin de Saintrailles, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Rothon, aide-de-camp dans les armées du roi, etc., ses héritiers la vendirent à Louis-François Massue, procureur du roi en la sénéchaussée et aux eaux et forêts du Château-du-Loir, d'où elle a passé au seigneur actuel, son neveu.

Il y a dans la paroisse deux autres fiefs assez considérables; celui du Tertre, qui appartient aux PP. bénédictins de S. Calais; et celui des Trois Seigneurs, qui dépend de la baronnie de la Flotte, dans la paroisse de Lavenay.

M. Isambart, curé, m'a fourni un mémoire, dans lequel il se plaint amèrement, fondé sur plusieurs exemples, des injustices qui se commettent dans l'égail arbitraire des tailles.

CHAPELLE-HUON (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Osmane, l. 2; S. Mars-de-Loquenai, l. 2 1/4; Changé, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de la Chapelle-Huon à Bessé, M. l. 1/2; Bouloire, M. l. 4; Grand Lucé, M. l. 4 1/2; Vibraye, M. l. 4 1/2; S. Calais,

M. l. 1 1/2; Savigné-sur-Braye, l. 1 1/2; Vic, l. 3/4; Ste Cérotte, l. 1; Cogners, l. 1 1/4; Vancé, l. 1 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans, depuis 1269 à 1277, acheta le patronage de l'église de la Chapelle-Huon. *Cenomania. M. S.*

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Anille, et au N. par le ruisseau de Hédonne, qui forme trois étangs.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Courtenvaux. Voyez *la généalogie à l'article Bessé.*

CHAPELLE-MOCHE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, intendance d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Julien-du-Terroux, l. 1 1/2; Javron, l. 2; Cranne-sur-Fraubé, l. 1 1/4; Bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 3/4; Mont-Saint-Jean, l. 2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Chapelle-Moche à la Ferté-Macé, M. l. 2 1/2; Domfront, M. l. 3; Céaulcé, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 2 1/4; Madré, M. l. 2; Halaines, l. 1/2; Couterne, l. 3/4; Tessé, l. 1/2; Juvigni, M. l. 1/2; Beaulandais, l. 1; Genellai, l. 1; la forêt d'Andaine, l. 1 3/4.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de la Cour, et à l'E. par un autre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à Mgr le duc d'Orléans, et à M. Bersin, grand audiencier de France.

En 1662 Jacques de Mégrigni, conseiller d'état, et Louise de Rochechouart, son épouse, vendirent à Claude Mallet, seigneur de Coulfru, et à Marie de Montreul, sa femme, la terre, fief et seigneurie de Tessé, et droit de fondation des églises de Tessé, la Chapelle-Moche et Geneslai, avec l'usage dans les forêts d'Andaine, la Ferté-Macé et Magni, pour la somme de 9000 liv.

Claude Mallet et Marie Montreul eurent Jeanne-Marie, mariée à Jean-Baptiste de Boivin, seigneur de Bonetot, Bacqueville, etc. Voyez *l'article le Boishamelin, dans la paroisse de S. Ouen-le-Brisoul.*

Du mariage de Jean-Baptiste de Boivin avec Marie-Jeanne de Mallet est descendu Jean-François de Boivin, marquis de Bacqueville, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, qui vendit la terre et seigneurie de Tessé à Claude-Martial Régnier, avocat à Paris, prête-nom de Vincent le Blanc, riche agiateur, lequel, ayant été taxé par la chambre de justice, sous la

régence, à douze millions de restitution envers le roi cette taxe fut réduite à huit millions. Tessé, Conflou (1), la Tornerie, etc., furent mises en sequestres pendant le temps nécessaire pour le payement de cette somme. Le sieur le Blanc étant mort, M. de Bersin, grand audiencier de France, un de ses neveux, a eu la terre de Tessé, qui demeure en régie jusqu'au payement de la dite somme de huit millions. *Mém. de la Chaux.*

CHAPELLE-RAINSOUIN (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Oüette, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Estival en Charnie, l. 4 1/2; Chemiré en Charmie, l. 1/2; Epineu-le-Cheveuil, l. 1 1/4; Fay, l. 3 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a de la Chapelle à Ste Suzanne, M. l. 2; Monseurs, M. l. 1; Evron, M. l. 2 1/4; Laval, M. l. 4 1/4; Mellai, M. l. 4; Neuilli-sur-Oüette, l. 3/4; S. Georges-le-Fléchart, l. 1 1/2; Vaiges, l. 1 1/2; S. Léger, l. 1; Châtres, l. 1 1/2; S. Christophe-du-Luat, l. 1 1/4; Argentré, l. 2; Sougé-le-Bruant, l. 1 1/2; Livet, l. 1.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 500 communians.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par un petit ruisseau et un étang, et à l'O. par l'étang de la Ramée.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de bois. L'étang de la Ramée, qui appartient au seigneur, est un des plus grands de la province.

Il y a à la Chapelle le prieuré de la Ramée, estimé 550 liv., à la présentation de l'abbé d'Evron; il y a aussi la chapelle de l'Annonciation, dite de Beauchêne, estimée 120 liv., celle de la Chaluère, estimée 120 liv., et celle du Sépulchre; toutes trois à la présentation du seigneur.

On trouve dans le catalogue des seigneurs qui se croisèrent pour la Terre Sainte en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne, un Payen de la Chapelle.

La baronnie de la Chapelle appartenoit, dans le dernier siècle, à une très ancienne maison, qui portoit le nom de la Chapelle.

Jeanne, fille d'Olivier de la Chapelle-Rainsouin, porta cette terre en dot à Baudouin, de Champagne, seigneur de la Suze, fils de Brandelis de Champagne, sénéchal et gouverneur d'Anjou et du Maine.

Nicolas le Prêtre, premier président de la Cour des Aides, ayant fait l'acquisition de cette terre, lui voulut faire porter son nom; pour cet effet il obtint des lettres-patentes du roi qui changèrent le nom de la Chapelle en celui du Bourg-le-Prêtre : c'est sous ce dernier nom que ce bourg est marqué dans

1. Ne faut-il pas lire Coulfru, terre de St-Aignan, ayant appartenu à la famille Mallet?

la grande carte du Maine, gravée par Jaillot en 1706. Ce fut en sa faveur que la terre de la Chapelle fut érigée en baronnie.

Cette terre est passée de la famille de le Prêtre en celle de Gaignon de Vilenne, par le mariage de Jacques de Gaignon, avec une demoiselle le Prêtre (1); elle est aujourd'hui en celle de Bailli, par l'alliance d'une demoiselle le Prêtre (2) avec un Bailli (3), le fils unique (4) du premier lit de Jacques de Gaignon avec une demoiselle le Prêtre, étant décédé sans alliance (5). Voyez *l'article Louplande.*

Il y a une jurisdiction exercée par un bailli, un procureur-fiscal et un greffier.

En 1697 la paroisse contenoit 114 feux, et payoit 1495 l. de tailles. *Mémoire de Miroménil.*

CHAPELLE-SAINT-REMI (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Corneille, l. 2 1/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de S. Remi à Montfort, M. l. 1 3/4; Connerré, M. l. 1 1/4; Torigné, M. l. 2 1/4; Dolon, M. l. 2 1/2; Bonnestable, M. l. 1 3/4; Beillé, l. 1; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 1/4; Tuffé, l. 1; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 1/4; Prévelle, l. 1 1/4; la Chapelle S. Célerin-le-Géré, l. 1 1/2; Sillé-le-Brullé, l. 1 1/2; Lombron, l. 1 1/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 600 communians.

La paroisse est arrosée au S. par un étang et un courant d'eau, et à l'E. par un ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Chênardière.

CHAPELLE-AU-RIBOUL (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demi. Pour s'y rendre, il faut aller à Vimarcé, l. 4 1/4; Rouez, l. 2; Cures, l.2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de la Chapelle à Mayenne, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 3; Madré, M. l. 4 1/4; Bais, M. l. 1 3/4; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 3/4; Marcillé-la-Ville, l. 1; Grazé, l. 1; Bourg-du-Teil,

1. Marie le Prêtre.
2. Suzanne le Prêtre.
3. Charles-Paul de Bailly.
4. François de Gaillon.
5. La terre de la Chapelle-Rainsoin appartient aujourd'hui à M. Joseph-Marie-Jean Tréton, comte de Langan, descendant de Charles Paul de Bailly. Il a fait reconstruire le château de la Chapelle. M. Joseph-Marie-Jean de Vaujuas, comte de Langan, est frère de M. le marquis de Vaujuas-Langan. (Voir art. Bourgneuf-la-Foret).

l. 1; Champgenêteux, l. 1 1/4; Hardange, l. 3/4; Poulai, l. 2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 770 communians.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par deux petits ruisseaux, au S. et à l'E. par deux autres.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Praslin Voyez *la Généalogie à l'article Ste Suzanne.*

Il y a à la Chapelle-au-Riboul, la chapelle de Longavette, estimée 400 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Au commencement du dix-huitième siècle la dame... (1) veuve du sieur Tullard, notaire-royal, établit, dans la paroisse de la Chapelle, une communauté de filles, que les seigneurs évêques du Mans envoyent dans les paroisses de leur diocèse pour instruire les jeunes filles et soigner les pauvres malades; les habitans qui les demandent sont obligés de leur fournir un logement et un fonds pour leur entretien et subsistance : on donne à ces filles le nom de Tullardines (2).

CHAPELLES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vilpail, l. 1 1/2; S. Mars-du-Désert, l. 3; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/4; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a des Chapelles à Prez-en-Pail, M. l. 2; Couptrain, M. l. 1 1/4; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 1/2; Lassai, M. l. 2 1/2; la Pôté-des-Nids, M. l. 4; Javron, l. 1/2; S. Cir, l. 1 1/4; S. Aignan, l. 1/2; Mâdré, M. l. 1; Chevaigné, l. 3/4; Charchigné, l. 1 1/4; les bois de Magni, l. 2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 577 communians.

Le bourg est situé sur la rivière d'Aine.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

René, seigneur des Chapelles, épousa 1° Rose du Hardas d'Hauteville, dont *N*... (3) mariée à *N*... (4) de Clinchamp, seigneur de S. Marceau, dont un fils, mort dans l'enfance; 2° Louise-Renée-Gabrielle Régnard de la Brainière, dont *N*... qui suit, et *N*... demoiselle sans alliance.

N... des Chapelles, dame des Chapelles et des Epichelières,

1. Perrine Brunet, fille de Jacques Brunet, et de Jeanne Bouvier né le 6 novembre 1654.

2. Il y a toujours une maison importante à la Chapelle-au-Riboul; mais la maison mère est à Evron.

3. Renée. — La généalogie de Clinchamps lui donne pour mère Marie de Vassé.

4. Louis-François.

morte en 1754, avoit épousé en 1744 *N*... du Buat, dont un fils et une fille.

CHARCHIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Jehée, l. 2 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/2; Domfront, l. 1; Aigné, l. 2; Mans, l. 2.

Il y a de Charchigné à Lassai, M. l. 1 1/2; Javron, M. l. 1; Mâdré, M. l. 1 1/2; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Prez-en-Pail, M. l. 3; le Horp, l. 1; le Ribai, 3/4; le Ham, l. 1; Chevaigné, l. 1/2; S. Fraimbault, l. 1; Courberie, l. 1 1/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Englenne, qui fait tourner cinq moulins à blé.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Hauteville, situé dans la paroisse; il y a dans ce château une chapelle, estimée 170 liv., à la présentation du seigneur.

La terre d'Hauteville réunit les fiefs de la Lorie, Arondeau, Guhaigné, le Tenet, le Mélangie, la Malindrière, le Grand-Aunay, etc.

Samson, seigneur d'Hauteville, avoit épousé Marguerite de Loré, dont Catherine, qui suit; et Suzanne.

Catherine d'Hauteville fut donnée par ses père et mère, en qualité de fille d'honneur, à la duchesse de Savoye; ce qui occasionna son mariage avec le cardinal de Châtillon (1), qui quitta sa religion, son évêché de Beauvais et sa patrie pour se retirer avec sa prétendue femme en Angleterre, où il mourut en 1571. Ce mariage fut déclaré nul par arrêt du parlement. Après la mort du cardinal, Catherine repassa en France, et se maria à Urbain de Tillon. C'est ainsi que quelques historiens le rapportent; ce qui est contradictoire avec un acte du 22 décembre 1561, pour la tutelle des enfants d'Ambroise de Loré, seigneur de Couptrain : dans cet acte, qui est conservé dans le trésor du château de Vaujois, Urbain de Tillon prend la qualité de mari de Catherine d'Hauteville.

Il y a apparence que la terre d'Hauteville passa dans la maison d'Arquenai par le mariage de Claude d'Arquenai avec Madeleine du Bourgneuf, dame d'Hauteville; car Julienne, fille unique et héritière de Claude d'Arquenai et de Madeleine du Bourgneuf, prend la qualité de dame d'Hauteville; cette Julienne étoit femme, en 1581, de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, chevalier des ordres du roi, lieutenant

1. Ils étaient peints tous les deux sur un vitrail de la Chapelle de Loré.

pour sa majesté à Metz et pays Messin : de ce mariage vint Charles, qui suit ; Julie et Madeleine, mariée 1° à Pierre du Bellai, prince d'Yvetot, 2° à Louis de Barbançon, seigneur de Cani et de Varenne.

CHARLES d'Angennes, marquis de Rambouillet, vidame du Mans, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Piémont et en Espagne, épousa Catherine de Vivonne, fille de Jean, marquis de Pisani, ambassadeur à Rome, dont Léon, tué à la bataille de Nortlingue en 1645, sans alliance ; et Julie-Lucie, gouvernante du roi Louis XIV, qui fut mariée en 1645 à Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier, dont Angélique, qui suit, et deux filles religieuses.

ANGÉLIQUE de Sainte Maure épousa François Ademar de Montiel, comte de Grignan.

Thomas du Hardas, chevalier de l'ordre du roi, et Louise de Couterne, sa femme, acquirent des seigneurs d'Angennes de Rambouillet, la terre d'Hauteville, et la donnèrent en mariage, par contrat de 1623, à Claude du Hardas, leur fils, qui épousa Julienne des Vaux, et mourut sans enfans en 1642. Jacques du Hardas, qui suit, frère de Thomas, fut le principal héritier de Claude, son neveu.

JACQUES du Hardas, seigneur d'Hauteville, mort en 1725, avoit épousé (1) du Liscouët, morte en 1760 : dont Charles, mort en 1763, sans enfans de Jeanne de Cathei, sa femme ; *N*... qui suit ; *N*... abbé de l'Epau ; *N*... mariée à *N*... du Bosc, marquis de Pincé, sans enfans ; *N*... mariée à *N*... de Courcival, et trois filles religieuses.

N... (2) du Hardas, marquis d'Hauteville, mort en 1744, avoit épousé en 1740 ou 1741 (3) *N*... (4) d'Houlière, morte en 1770 : dont *N*... (5) marquis d'Hauteville, qui suit ; *N*... mariée en 1764 à *N*... (6) de Grand-Champ ; *N*... née en 1744, morte sans alliance en 1770.

N... (7) du Hardas, marquis d'Hauteville, a épousé en 1769 *N*... de la Corbière, fille unique de M. le marquis de Juvigné (8).

Madame la comtesse de la Chaux m'a fourni un mémoire pour cet article.

1. Henriette.
2. Pierre.
3. 1743.
4. Marie-Louise-Bonne.
5. Charles.
6. Louise.
7. Charles-Louis.
8. De ce mariage est issu Charles-Louis du Hardas, marquis d'Hauteville qui épousa Louise-Agathe d'Houillères, d'où une fille qui s'unit à M. de Vauguyon, et Charles-Alexis du Hardas, lequel épousa Mademoiselle Mélanie Prudhomme de la Bousinière sans enfants. Charles-Alexis mourut le 31 décembre 1873 ; il a été le dernier marquis d'Hauteville. La terre d'Hauteville appartient aujourd'hui à M. le comte des Cars et à ses enfants.

CHARLES-LA-FORÊT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballée, l. 2 1/2; Chevillé, l. 3; Vallon, l. 2 3/4; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Charles à Château-Gontier, M. l. 3; Sablé, M. l. 3 3/4; Mellai, M. l. 1; Laval, M. l. 5; Grez-en-Bouère, M. l. 3/4; le Buret, l. 1/2; Villiers-Charlemagne, l. 1 3/4; Ruillé en Anjou, l. 1 1/4; Froidefont, l. 1 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation . Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang, au S. par le ruisseau de Taude, et à l'O. par celui de Mansoue.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *la généalogie à l'article Laval.*

CHARNÉ (1) ou ERNÉE, ville et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montenai, l. 1/2; Placé, l. 2 3/4 ; Montourtié, l. 3 3/4 ; Deux-Evailles, l. 1/2; Evron, l. 2 1/2; Voutré, l. 2 1/4 ; Bernai, l. 4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a d'Ernée à S. Denis-de-Gatines, l. 1 1/2; Montaudain, M. l. 2 1/2; Gorron, M. l. 3 1/2; Mayenne, M. l. 5; Vautorte, l. 1 1/2; l'Archamp, l. 2; la Pèlerine, l. 1 1/4; Dompierre, l. 1 1/4; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 1/2; Chaillant, l. 2; la forêt de Mayenne, l. 1 1/2.

La cure d'Ernée, à laquelle Charné a été réuni, est à la présentation du chapitre de l'église du Mans, et est estimée 6500 liv. de revenu. Il y a 3000 communians.

Il y a à Ernée un prieuré, estimé 700 liv., à la présentation de l'abbé de S. Jouin de Marne, la chapelle de S. Georges, estimée , à la présentation des habitans ; celle de S. Pierre de Charné, estimée 120 liv. ; et celle de estimée 300 liv.

Ernée est situé sur la rivière d'Ernée, la paroisse est arrosée de plusieurs petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, du méteil, de l'avoine et du carabin.

Il y a par an sept foires à Ernée, le jeudi de la mi-carême,

1. Charné est un hameau situé à un peu moins de deux kilomètres d'Ernée sur la route de Mayenne. On y remarque le chœur de la vieille église, monument du XIIe siècle, qui servit d'église paroissiale à la ville d'Ernée jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

le 2e jour de Mai, le jour de S. Gervais, le jour de Ste Anne, le 24 août, le jour de l'Exaltation de Sainte Croix et le 17 octobre. Le marché tient tous les mardis.

Un pieux solitaire, venu d'Aquitaine, sous le pontificat de S. Innocent peut bien avoir donné son nom à Ernée. *Courvaisier, page 139.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, fit restituer au chapitre de son Eglise, le patronage de celle de Charné, et lui donna cent sols de rente annuelle, à prendre sur l'église de Charné, pour la fondation de son anniversaire, de ceux de ses père et mère, et de Renaut, archevêque de Rheims, son oncle. *Courvaisier, page 551 et 32. Cenomania.*

L'évêque Denis Benaiston, qui siégea au Mans depuis 1296 à 1299, autorisa en 1297 la fondation de l'hôpital d'Ernée, faite par Richard Morin, prêtre. *Courvaisier, page 546. Bondonnet, page 596. Mémoire de Miroménil.*

Les religieuses bénédictines furent établies à Ernée au mois de mai 1631, par la dame du Boul (1); l'évêque Charles de Beaumanoir autorisa cet établissement. *Courvaisier, page 580.* En 1708 il y avoit 23 religieuses. *Mémoire de Miroménil.*

Le prieuré de S. Jacques d'Ernée fut fondé vers le commencement du dixième siècle par Aubert, seigneur de Sablé. *Ménage, histoire de Sablé.*

Dans le douzième siècle, Hamelin II, fils de Hubert de Mayenne, étoit seigneur d'Ernée. *Histoire de Mayenne.* M. S.

La ville d'Ernée est un membre dépendant du duché de Mayenne, dont la seigneurie appartient à M. le duc de Mazarin. Voyez *la généalogie à l'article Mayenne.*

Il y a une jurisdiction qui s'étend sur dix paroisses, elle est exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur-fiscal et un greffier.

Le grenier à sel est composé d'un président, etc.; il s'y consommoit en 1700 trente-trois muids de sel par an.

Il y a un Hôtel-de-ville.

La paroisse d'Ernée contenoit, en 1700, 540 feux, et payoit 5240 liv. de taille. *Mémoire de Miroménil.*

M. Vaulorte étoit né à Ernée, et en fut curé; ensuite il devint évêque de Vannes. On a de lui un traité sur les oiseaux qu'on ne doit pas manger aux jours maigres. *Conférences d'Angers.*

CHARTRE (la), gros bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, du doyenné de la Chartre, élection du Châ-

1. La famille du Boul, ou simplement Boul est originaire du Maine. Hamelin Boul était seigneur de la Horangère, paroisse de Hardanges (1237). — Guillaume et Brisegault Boul furent seigneurs de la Cour du Rubay au XVe siècle.

teau-du-Loir, au S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-l'Eguiller, l. 4 1/4; Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 2; Mans, l. 1/2.

Il y a de la Chartre au Château-du-Loir, M. l. 3; Montoire, M. l. 5; Bessé, M. l. 3 3/4; Grand-Lucé, M. l. 4; Châtillon, l. 3/4; Tréhet, l. 3/4; Ruillé-sur-Loir, l. 1 1/4; Lhomme, l. 1/2; Marçon, l. 1 1/2.

La Chartre est composée de trois paroisses, qui se joignent, sçavoir, la Chartre-la-Madeleine, prieuré-cure de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, qui contient 130 communians; la Chartre-Châtillon, prieuré-cure du même ordre, qui a 350 communians; et la Chartre S. Vincent, qui contient 350 communians.

Il y a le prieuré de S. Nicolas de la Chartre, estimé 620 liv. à la présentation de l'abbé de Vendosme.

Environ l'an 1071, Geoffroi de Mayenne, tuteur du jeune Hugues, comte du Maine, appréhendant quelque mauvais tour de la part des habitans du Mans qui le détestoient, envoya le jeune comte à Azon, marquis de Ligurie, son père, qui étoit en Italie, et lui se retira dans son château de la Chartre-sur-Loir. *Bondonnet, page 422. Cenomania.*

Sous le pontificat de Michel de Breche, qui siégea au Mans depuis l'an 1355, à 1363 ou 66, ou 67, un nommé Robert Marceau s'étant mis à la tête de quelques soldats anglois, et d'autres vagabonds, appelés les Tard-Venus, pillérent le château de la Chartre et les bourgs voisins. Ce Marceau avec un grand nombre de scélérats, étant venu un jour pour piller le château épiscopal de Touvoie; ceux qui le gardoient en ayant été avertis, arrachérent les pivots du pont-levis, détachérent les clouds et les chevilles de toutes les mortaises, et rassemblérent les planches sans liaison : ce stratagéme réussit. Marceau et grand nombre des siens se jettérent en foule sur le pont, qui fondit sous eux, et ils se noyérent. *Courvaisier, p. 593.*

Le marquisat de la Chartre relève de la Touraine pour la justice; de l'Anjou pour la finance, et du Maine pour le spirituel. Cette terre appartenoit autrefois à la maison de Mayenne, elle entra dans celle des anciens comtes de Vendôme par le mariage de Gervaise de Mayenne avec Pierre, comte de Vendôme; elle fut donnée en partage aux puînés de cette maison, dont le dernier mourut en 1560; elle passa ensuite dans la maison de la Trémoille et delà en celle de Bueil, par le mariage de Jacqueline de la Trémoille avec Louis de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France; elle appartenoit en 1700 à *N*... Robert, intendant des turcies et levées, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat par le roi Louis XIV; aujourd'hui elle appartient à M. le marquis de Gauville. Il y a 26 fiefs et terres seigneuriales qui en relèvent.

En 1700 la paroisse contenoit 180 feux, et payoit 1280 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

Il y a marché à la Chartre tous les jeudis.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

Il y a des vignes dont le vin est de bonne qualité.

CHASSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Toiré, l. 3 1/2; Murcé, l. 2; Teillé, l. 1 1/4; la Guerche, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Chassé à Alençon, M. l. 2; Mamers, M. l. 4; Beaumont, M. l. 5 3/4; René, M. l. 4 1/4; Fresnai, M. l. 5 1/4; S. Paul-le-Vicomte, l. 1/2; Montigni, l. 1/2; Chenai, l. 3/4; Linières-la-Carelle, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 3/4; la Normandie, l. 1/4.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 140 communians.

Il y a à Chassé la chapelle de saint Antoine, estimée 50 liv.

La paroisse est arrosée au Nord par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient au roi.

CHASSILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'Ouest de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Chassillé à Vallon, M. l. 1 1/2; Conlie, M. l. 3 1/4; Sillé, M. l. 4 1/2; Loué, M. l. 3/4; Brullon, M. l. 2 1/4; Tassillé, l. 3/4; Longne, l. 3/4; Epineu-le-Chevreuil, l. 1/2; Montreuil, l. 1; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4; Amné, l. 1; Brains, l. 1 1/2.

La cure, prieuré régulier des chanoines de S. Augustin, est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 300 communians. La cure est estimée 500 liv.

La paroisse est arrosée au Nord, à l'Est et au Sud par la rivière de Vègre, qui nourrit d'excellent poisson.

Le bourg est situé dans une presqu'isle formée par la même rivière.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse, appartient à M. le Bourdais de Chassillé, mousquetaire de la garde du roi.

CHATEAU-DU-LOIR, ville murée et paroisse, chef-lieu de l'archidiaconé et élection de Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, l. 4 1/4; Mulsenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a du Château-du-Loir au Grand-Lucé, M. l. 4; la Char-

tre, M. l. 3; Pontvalain, M. l. 4; le Lude, M. l. 4 1/2; Nogent-sur-Loir, l. 3/4; Benne, l. 1/2; Vouvrai, l. 3/4; Luceau, l. 1/2; Laverna, l. 1 1/2; Vaas, l. 3/4; Montabon, l. 3/4; Ste Cécile, l. 1; forêt de Bersai, l. 1 1/2.

Il y a deux cures dans la ville du Château-du-Loir; la plus ancienne, de l'église de laquelle partent les processions, est celle de S. Guingalois, estimée 800 liv., à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 1100 communians : l'autre cure est celle de S. Martin, estimée 500 liv., à la présentation du chapitre de S. Martin de Tours. Il y a 900 communians.

Le prieuré régulier du Château-du-Loir, estimé 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier; la sacristie de ce prieuré est estimée 300 liv. L'église du prieuré est sous le même toit que celle de S. Guingalois.

Il y a dans l'église de S. Martin la prestimonie Veau, estimée 50 liv.

En 1616, les religieux Récollets prirent possession de l'église paroissiale de S. Laurent au Château-du-Loir, et s'y établirent, avec la permission de l'évêque Charles de Beaumanoir, du consentement du prieur et des habitans. *Courvaisier, page 877.*

En 1630, les religieuses bénédictines s'établirent au Château-du-Loir, par la permission du même évêque. *Courvaisier, page 880.*

La ville du Château-du-Loir, est située sur le confluent du ruisseau d'Ive, et d'un autre petit ruisseau; la paroisse est arrosée au Sud par la rivière du Loir, qui nourrit d'excellent poisson; sçavoir, de la truite, de la carpe, du brochet, de la perche, de la tanche, etc.

La paroisse de S. Guingalois contient environ la moitié de la ville, et s'étend dans la campagne environ une lieue.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine.

Il y a beaucoup de vignes, dont le vin a la meilleure réputation de tous les vins de la province.

Il y a aussi des landes qui sont d'une grande utilité pour le pâcage des bestiaux. Il y a dans ces landes beaucoup de gros cailloux.

La perdrix rouge, la grise, le lièvre et le lapin y sont communs et d'assez bonne qualité.

Il y a dans la paroisse de S. Guingalois quelques taillis qui dépendent de la commenderie d'Artins.

On tient le marché tous les samedis au Château-du-Loir; il y a foire le jour de S. André, le lundi de Quasimodo, le mercredi des Rogations et le jour de Saint Louis.

Il y a au Château-du-Loir un siège royal, une élection, un grenier à sel, une maîtrise des eaux et forêts, une maréchaussée, un gouvernement, un hôtel-de-ville et un lieutenant de roi.

Le siège royal étoit composé, en 1700, d'un lieutenant-général, un lieutenant-criminel, un assesseur, six conseillers, un avocat du roi, un substitut et un greffier.

L'élection étoit composée d'un président, un lieutenant, cinq élus et un greffier; 83 paroisses en dépendoient, elles contenoient 14382 feux, qui payoient 179603 liv. de tailles.

Le grenier à sel étoit composé d'un président, etc., il s'y consommoit 32 muids de sel.

La maîtrise des eaux et forêts avoit un maître particulier, un lieutenant, un conseiller, un garde-marteau, un procureur du roi et un greffier.

La maréchaussée étoit composée, d'un lieutenant du prévôt provincial du Mans, un assesseur, un exempt et six archers.

Les deux paroisses du Château-du-Loir contenoient 366 feux, et payoient 3516 liv. de tailles.

L'hôtel-de-ville est composé d'un maire, d'un commissaire et d'un procureur de ville. *Mém. de Miroménil M. S.*

Le gouvernement appartenoit à M. de Goüin, marquis de Fontenailles, mort depuis environ deux ans; le lieutenant de roi est M. de la Poterie Châlerie.

Les appels de la juridiction du Château-du-Loir vont au présidial du Mans, pour les cas présidiaux, au premier et second chef de l'édit.

La ville du Château-du-Loir a donné son nom à une ancienne et très illustre famille.

Aimon du Château-du-Loir avoit épousé Hildeburge, sœur de Guillaume, comte de Bellême : dont Gervais, qui fut évêque du Mans, où il siégea depuis 1016 jusqu'à 1055, qu'il fut transféré à Rheims; et Robert Buschard, qui suit :

Robert Buschard du Château-du-Loir fut père de Gervais, qui suit :

Gervais du Château-du-Loir, eut de son mariage avec *N...* , Mathilde, qui suit :

Mathilde du Château-du-Loir, fut mariée à Elie de la Flèche, à qui elle porta la seigneurie du Château-du-Loir.

Elie de la Flèche, comte du Maine, pour tenir la ville du Mans contre Guillaume, duc de Normandie, se retira au Château-du-Loir. *Courvaisier, page . Bondonnet, page 448. Trouillard, page 94, 98. Cenomania.*

Le comte Elie, mécontent de l'évêque Hoel, qui siégea au Mans depuis 1085 à 1097, et qui favorisoit Guillaume Bâtard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, le retint prisonnier au Château-du-Loir. *Courvaisier, p. 381.*

Herbert, dit Eveille-Chien, qui fut comte du Maine depuis l'an 1015 à 1036, tint le Château-du-Loir assiégé depuis sept ans. *Ménage, Hist. de Sablé, pag.*

Geoffroi, comte du Maine et d'Anjou, fils de Eremburge, fille d'Elie de la Flèche, mourut au Château-du-Loir en 1150 ou 1151; son corps fut apporté au Mans, et inhumé dans l'église cathédrale, au pied du pénultième pilier de la nef, à main gauche en entrant, où l'on voit sa représentation peinte en émail sur une plaque de cuivre. Vous trouverez son épitaphe à l'ar-

ticle du Mans. La chronique latine de Normandie dit qu'il a été le premier inhumé dans l'enceinte de la cité, suivant la loi des Douze Tables, qui dit : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito. Courvaisier, page 444. Histoire de Sablé, page 208. Bondonnet, page 551. Cenomania.*

En l'an 1189, le roi Philippe-Auguste s'empara de la ville du Mans et de celle du Château-du-Loir, et les rendit peu de temps après à Richard I, roi d'Angleterre, qui les donna en douaire à la reine Bérengère de Castille, son épouse. *Courvaisier.*

Après la mort de la reine Bérengère, le Maine ayant été réuni à la couronne de France, le roi Philippe-Auguste donna en propriété le Château-du-Loir à Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine, qui le donna en partage à Clémence, sa fille puînée, mariée en secondes noces à Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun : dont deux filles; Jeanne, l'aînée, épousa Jean I, comte de Montfort l'Amauri, dont Béatrix de Montfort, qui porta en dot le Château-du-Loir à Robert VI, comte de Dreux. Cette seigneurie fut rachetée en 1337, de Pierre, comte de Dreux, par le roi Philippe de Valois, pour la somme de trente un mille livres. Depuis elle fut donnée en apanage avec le Maine, et suivit le même sort de cette province, qui fut réunie à la couronne par le roi Louis XI.

Le roi Charles VIII donna le Château-du-Loir à Jean-Jacques Trivulce, lieutenant-général des armées en Lombardie, et maréchal de France, sous titre de baronnie, tant pour lui que pour ses enfans, avec pouvoir de nommer et présenter aux offices; ce qui fut ratifié par lettres du roi Louis XII, à la charge de la réversion à la couronne, en lui rendant quinze mille écus. Le maréchal Trivulce donna depuis en échange, la baronnie du Château-du-Loir à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France en 1500; mais le roi la retira des héritiers du seigneur de Rohan, pour la somme de quinze mille écus : elle a été engagée depuis à la maison de Soissons, à celle de Clermont-Galerande, et en 1765 elle l'étoit à Madame Sophie de Courcillon, épouse non commune en biens de M. le prince de Rohan Soubise. L'engagiste a ses parties casuelles pour les offices du Siège lorsqu'ils sont vacquans.

Aujourd'hui la baronnie du Château-du-Loir, appartient, sous le même titre d'engagement, à M. le duc de Chevreuse, comme descendant de Marie-Anne de Courcillon de Dangeau, épouse de Honoré-Charles d'Albert, duc de Chevreuse. Voyez la *généalogie à l'article Bonnestable.*

Blondeau, dans la première table de ses portraits des hommes illustres de la province du Maine, dit que Nicolas Coiffeteau, jacobin, nommé à l'évêché de Merseille étoit du Château-du-Loir; mais comme presque tous les autres historiens disent qu'il étoit de S. Calais, on le trouvera à l'article S. Calais.

Chassebras de Breau, prétend que Robert le Maçon, chan-

celier de France, baron de Trèves en Anjou, ètoit nè au Château-du-Loir.

L'abbé le Maçon des Rabines, abbé de S. Jean-en-Valée, diocèse de Chartres, chanoine du Mans, archidiacre de Sablé, aumônier de M. le duc d'Orléans, règent du royaume, fils d'un avocat du Château-du-Loir, prètendoit être de la maison du chancelier le Maçon; cet abbé mort à Paris dans le Palais Royal en 1723, a donnè une version françoise de l'Imitation de Jésus-Christ.

CHATILLON-SUR-COLMONT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyennè de Mayenne, èlection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloignè de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jublains, l. 4 1/2; Ste Jame-le-Robert, l. 2; Neuvi-en-Champagne, l. 6; Trangè, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Châtillon à Mayenne, M. l. 2 1/4; Ernée, M. l. 3 1/2; Goron, M. l. 2; Saint-Denis-de-Gastine, M. l. 2; Montaudin, M. l. 4 1/4; Ambrières, M. l. 2 1/2; S. Georges-de-Butavant, l. 1; Grand-Oisseau, l. 1 1/4; Colombier, l. 2; Vautorte, l. 2; forêt de Mayenne, l. 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la prèsentation du seigneur èvêque du Mans. Il y a 1700 communians.

Il y a à Châtillon le prieurè de Fontaine-Gèhard, estimé 6000 liv., fondè en 1205 par Juhel III de Mayenne; il y a aussi la chapelle de S. Martin, estimée 100 liv. à la prèsentation de M. des Aunois des Bignons, et la prestimonie l'Hostellerie, estimée 20 liv.

La paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau d'Anvore, à l'E. au N. et à l'O. par deux autres petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La terre de Châtillon fut érigée en marquisat en 1620, par le roi Louis XIII, en faveur de François du Plessis-Châtillon; et en 1629, Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Mayenne, lui transporta tous les droits de haute et basse justice, qu'il avoit dans les terres du Plessis-Châtillon, la Ponnière, Grazon, Nancé et Montguerré, lui permettant de la faire exercer par ses officiers, à la charge de ressort, en cas d'appel, de la justice de Mayenne, et d'indemniser le duc de Mayenne et ses enfans de la diminution que cette cession pourroit causer au greffe de Mayenne; et à ce moyen, érigeoit les terres ci-dessus, et celle de Lumo-Colombiers, et la Gauberdière, en baronnies, sous le nom de Plessis-Châtillon, dont la justice s'exerceroit tous les mardis à Châtillon-sur-Colmont.

L'érection en marquisat, faite par Louis XIII, fut confirmée par Louis XIV, en 1698, avec permission d'y tenir des foires et marchés, supposé qu'il n'y en ait à pareil jour à quatre lieues à l'entour.

Louis du Plessis-Châtillon, épousa Catherine des Aubiers, dont Pierre, qui suit :

Pierre du Plessis-Châtillon, épousa *N...* (1) dame de la Roche, près Clisson, dont Pierre II, qui suit :

Pierre II, épousa *N...* dame de Mathan en Normandie, dont Louis, mort sans alliance, et René, qui suit :

René du Plessis-Châtillon, épousa *N...* d'Anglure, dont François, qui suit : et Louis, qui épousa en secondes noces Anne-Renée de Pisieux, dont vint Madeleine, qui épousa Charles Gautier, seigneur de Chiffreville.

François du Plessis dont nous avons parlé ci-dessus.

Louis épousa, 1e Charlotte de Scepeaux, sœur de François, maréchal de France, sans enfans; 2o Amée du Bellai, dame de Courcelles, fille de Jean V, seigneur de la Flotte, et de Françoise de Villeprouvée, dont Jacques, qui suit : *Ce Louis pourroit bien être fils de ce François, en faveur duquel le Plessis-Châtillon fut érigé en marquisat. Je n'ai pas bien compris le mémoire qui m'a été fourni.*

Jacques du Plessis, seigneur des Vaux, mourut sans alliance; il avoit une sœur nommée Gilette, qui fut mariée au seigneur de Plusigneu, en Dauphiné, 2o à Jacques de Ligneville en Lorraine.

Jacques du Plessis-Châtillon, marquis de Nonant, mort en 1707, épousa en 1674, Jeanne-Marie Pradel : dont Louis, qui suit; Anne Hilarion, chevalier de Malthe; et Anne, mariée à Charles, comte d'Estampes.

Louis, marquis de Nonant, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1754, avoit épousé en 1718, Catherine-Pauline Colbert de Torcy : dont Louis-Henri, Félix, comte de Château-Meillan, mort en 1754 sans enfans, de Madeleine-Louise de Barberin, son épouse; et Marie-Félicité, qui suit :

Marie-Félicité du Plessis-Châtillon, née en 1723, épousa, 1o le vieux comte de Chabanne, sans enfans; 2o en 1760, à *N...* (2) comte de Narbonne-Pelet : elle lui a apporté la seigneurie de Châtillon. *Mémoire de la Chaux* (3).

La maison de Narbonne-Pelet est une des plus anciennes et des plus illustres de Languedoc; elle descend des vicomtes de Narbonne de la première race, qualifiés dans leurs actes, vicomtes par la grâce de Dieu, parce qu'ils étoient souverains dans leurs états.

Le chef de cette maison est Raimond de Narbonne, fils de Béranger et de Garsinde, qui vivoient au commencement du onzième siècle.

On rapporte, à la gloire de cette maison, ce mot, prononcé

1. Le Paige veut dire Jeanne de Mathan; mais Jeanne de Mathan épousa Jean du Plessis Châtillon et non Pierre.
2. Charles Bernard.
3. Cette généalogie est fausse d'un bout à l'autre ; nous donnerons en appendice la généalogie beaucoup plus exacte de cette famille.

en pleine assemblée des états de Languedoc, par Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur de la province : *Si je n'étois Bourbon, je voudrois être Pelet.*

Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs branches de cette maison. Je ne sçai de quelle branche est le mari de madame du Plessis-Châtillon de Narbonne-Pelet.

Bahier, prêtre de l'Oratoire, né à Châtillon, a composé diverses poésies latines et françoises; il vivoit en 1707.

Mathieu Hubert, né à Châtillon, de parents honnêtes mais peu riches, entra dans la congrégation de l'Oratoire à l'âge de 21 ans, il prêcha successivement à Paris, en province et à la cour, avec applaudissement.

Ses sermons ont été imprimés en 1725, en six volumes in-douze, par les soins du Père Monteuil, son confrère.

Le Père Hubert mourut à Paris, en 1717, âgé de 77 ans.

CHATILLON, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lhomme, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 3 3/4; Brette, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Châtillon à la Chartre, M. l. 1/4; Bessé, M. l. 3 3/4; Grand-Lucé, M. l. 4 1/4; Bouloire, M. l. 5 1/4; S. Calais, M. l. 5 1/2; les Pins, l. 1; Ville-Dieu, l. 1; Tréhet, l. 1/2; Ruillé-sur-Loir, l. 1.

La cure est un prieuré régulier de la congrégation des chanoines réguliers de S. Augustin.

Châtillon est situé au S. de la rivière du Loir, et arrosé à l'E. par un petit courant d'eau. Il y a beaucoup de vignes dont le vin est de bonne qualité.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

CHATRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, à l. O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Torcé en Charnie, l. 2 3/4; Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Châtre à Evron, M. l. 3/4; Monseurs, M. l. 1 3/4; Ste Suzanne, M. l. 1; Bais, M. l. 3; Laval, M. l. 5 1/2; Livet, l. 1/2; Voutré, l. 2; la Chapelle-Rainsouin, l. 1 1/2; S. Christophe-du-Luat, l. 1/2; Neau, l. 1.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 400 communians.

Il y a dans l'église de Châtre une confrérie du Rosaire établie en 1626, autorisée par l'évêque Charles de Beaumanoir.

Il y a au château de Montécler, la chapelle de la Fontaine, *alias* Launai Péan, estimée 20 liv. à la présentation du seigneur.

M. l'abbé d'Estrées, abbé d'Evron, devenu archevêque de Cambray, a légué aux pauvres de la paroisse de Châtre une somme de 1800 liv. dont il leur revient 75 liv. de rente par an, qui sont distribuées par le curé.

Il y a dans l'église de Châtre un caveau, sous la chapelle de S. Joseph, destiné pour la sépulture des seigneurs de Montecler; ils y sont de rang dans des cercueils de plomb, posés sur des tréteaux de bois.

Il y avoit ci-devant dans le chœur de l'église, deux tombes, l'une de pierre dure, élevée sur quatre piliers de pierre de taille, sur laquelle est gravée la figure de Jean, seigneur de la Saugère, paroissien de Châtre, et à l'entour une écriture gothique, usée, et si effacée qu'on ne peut la lire; sous ces quatre piliers et cette tombe, en étoit une autre de pierre de taille, sur laquelle sont gravés une croix avec son bâton, un bouclier et une épée : ces deux tombes sont à présent au rez-de-chaussée.

Ce seigneur de la Sougère a fondé une messe basse à perpétuité, tous les lundis de chaque semaine, et donné pour rétribution, tout ce qui peut lui appartenir des dixmes de Caimes et de Mairmoutier; M. le curé n'a pu, depuis 40 ans, connoître, ni par titre, ni par les anciens, ce que c'est que ce droit de dixmes.

Le château de la Saugère, situé dans la paroisse, à la distance de demi-lieue du bourg, tombe en ruine et ne sert qu'à loger le fermier (1).

La seigneurie de paroisse est attachée au fief de Châtre, qui, avec celui de la Saugère, est annexé au fief du marquisat de Montécler. Mlle de Montécler (2) est devenue dame de Châtre, par la mort de Hyacinthe-François, marquis de Montécler, son père, mort le 6 août 1766.

Il y a encore dans la paroisse deux autres fiefs, sçavoir, de la Cambie (3), et de la Sacristie, qui appartient aux religieux bénédictins d'Evron.

La moitié du château de Montécler et du jardin, est de la paroisse de Châtre du côté de la Saugère.

Il y a deux bois taillis dans cette paroisse; le premier est celui de la Saugère, qui contient 25 à 30 arpens (4) : le second, d'environ trois arpens, n'est qu'un broussi de bois blanc; il dépend de la cure.

La paroisse est arrosée à l'E. au S. et à l'O. par un ruisseau, et au N. le bois de Guingaud, et au S. O. celui de la Chapelle-Rainsouin.

Une partie du sol de la paroisse produit du froment, une autre du seigle, et l'autre du carabin; toute la terre au N. N.

1. Ce château existe toujours. Les seigneurs de la Sangère avaient autrefois la seigneurie de paroisse.
2. Jeanne-Hyacinthe.
3. On dit aujourd'hui la Chambrie.
4. Il est défriché.

E. est remplie de mine de fer, que l'on tire journellement pour les forges de Hermet et d'Airon; on cultive du chanvre et du lin d'assez bonne qualité.

Il y a dans la terre de Montècler, une source d'eau vive qui fournit toujours de l'eau, même dans les années les plus plus sèches.

Il y a dans la paroisse, dont l'étendue est d'une petite lieue, de l'E. à l'O. et autant du N. au S., de la perdrix, du lièvre et du lapin de bonne qualité.

La seigneurie de Launai au Maine, fut érigée en marquisat, sous le nom de Montècler, en 1716, en faveur d'Urbain de Montècler, baron de Charnai. La terre de Launai lui étoit venue de Renée Nepveu, sa mère.

Joseph-François de Montècler obtint en 1738, d'autres lettres qui ordonnent l'enregistrement des premières; elles furent enregistrées à la chambre des comptes de Paris en 1739. Il épousa Hyacinte de Menon de Turbilli, morte en 1742 : dont Hyacinte-François-Georges, qui suit : Joseph-François-Georges, grand vicaire et doyen de l'église d'Angers, mort en 1769; Henri-François, chevalier de Malthe, capitaine de dragons, dans Beaufremont; Louis-Augustin, dit le chevalier de la Rongère, enseigne de vaisseaux; Jean Gaspard, abbé de la Rongère; Charlotte-Hyacinte, et Charlotte-Suzanne.

Hyacinthe-François-Georges (M. le curé le nomme Jacques-François), brigadier des armées du roi, mort en 1766, avoit épousé en 1740, Marie-Charlotte de Monthulé, dont une fille unique, aujourd'hui dame de Châtre (1).

M. Daugeard, curé, m'a fourni un mémoire.

CHAUFOUR, bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Chaufour à Conlie, M. l. 4 1/2; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 3; Sillé, M. l. 5 1/4; Fai, l. 1/2; Trangé, l. 1/2; Aigné, l. 1; Degré, l. 3/4; Coulans, l. 1 1/4;

Chaufour est un prieuré régulier des chanoines de S. Augustin.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 450 communians.

Chaufour est situé sur le ruisseau de Domée, qui fait tourner deux moulins à bled dans la paroisse, qui est arrosée au N. par le ruisseau d'Ingrande.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de Coulans, dont M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris est seigneur.

1. Jeanne-Hyacinthe de Montècler; elle épousa le 19 juillet 1770 son cousin René-Georges de Montècler.

CHEMERÉ-LE-ROI, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, de l'élection de Laval, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sauge, l. 1/2; Banne, l. 3/4; Viré, l. 1 1/4; Mareil, l. 2; Cranne, l. 2; Fai, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chemeré à Sablé, M. l. 3 1/2; Brullon, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 1 1/2; Ballée, M. l. 1 1/4; Grez-en-Bouère, M. l. 2 3/4; la Cropte, l. 3/4; Saint-Pierre-d'Erve, l. 1 1/4; la Basoge-de-Chemeré, l. 1; S. Denis-du-Maine, l. 1.

La cure, estimée 750 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 800 communians.

Il y a à Chemeré un prieuré, estimé 200 liv. à la présentation de l'abbé d'Evron; la chapelle de S. Antoine ou Ste Anne, estimée 150 liv., celle de la Bessonnière, fondée par René le Cousturier, estimée 120 liv. à la présentation du principal héritier du fondateur; et celle de la Place, estimée 75 liv.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière d'Erve, et à l'O. par celle de Vaige.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine.

Le marché tient à Chemeré tous les lundis, il y a foire le lundi d'aprés le 4 juillet et le 15 de mai.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le baron de la Roche-Lambert. En 1714, Jean-Joseph de la Roche-Lambert étoit conseiller à la cour des aides de Clermont-Ferrand; j'ignore si c'est la même famille.

CHEMILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lhomme, l. 2 1/2; Pruillé-l'Eguiller, l. 3 3/4; Ruaudin, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Chemillé à la Chartre, M. l. 1 3/4; Château-du-Loir, M. l. 4 1/4; Grand-Lucé, M. l. 6; Bessé, M. l. 4 1/2; Montoire, M. l. 4 1/2; les Ermites, l. 1 3/4; Marcé, l. 1 1/4; Rortre, l. 1/2; Beaumont-la-Chartre, l. 1 1/2; la Forêt-de-Gatines, l. 1 1/2; la Forêt-de-Bersai, l. 3 1/2; la Touraine, l. 1/2.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendosme. Il y a 900 communians.

Chemillé est située sur le ruisseau de Domée, qui fait tourner deux moulins à bled dans la paroisse, qui est arrosée au Nord par le ruisseau d'Ingrande.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des prairies.

Il y a à Chemillé le prieuré de Gastineau, estimé 100 liv. à la présentation de l'abbé d'Evron.

CHEMIRÉ-EN-CHARNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Epineu-le-Chevreuil, l. 1 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chemiré à Loué, M. l. 1 3/4; Brullon, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3 1/2; Sillé, M. l. 3 3/4; Ste Suzanne, M. l. 3; Joué-en-Charnie, l. 1; Montreuil, l. 1; Chassillé, l. 1 1/2; Ruillé, l. 2; S. Simphorien, l. 1 1/2; Neuvillette, l. 1; Etival, l. 1/2; S. Denis-d'Orque, l. 1 1/4.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 300 communians.

La paroisse est arrosée au Nord par un grand étang qui fait travailler des forges, qui appartient à M. le marquis de Sourches; d'ailleurs cette paroisse est entourée de ruisseaux, excepté au N. E. Une partie de la petite Charnie est située dans cette paroisse. Il y a des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Sourches. Voyez *la génèalogie à l'article S. Simphorien.*

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au grand S. Georges, l. 2 1/4; petit S. Georges, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de Chemiré à la Suze, M. l. 1 1/4; Vallon, M. l. 1 1/4; Loué, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 3 1/2; Malicorne, M. l. 3; S. Benoist-sur-Sarte, l. 3/4; Louplande, l. 3/4; Flacé, l. 3/4; Roisé, l. 1 1/2; Souligné, l. 1; Arthenai, l. 1/3; Maigné, l. 3/4; Pilmi, l. 1 1/2; Fercé, l. 3/4.

La cure, estimée 2000 liv., est à la présentation du seigneur du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a dans l'église de Chemiré, la chapelle de S. Michel, estimée 15 liv. à la présentation de l'archidiacre de Sablé; celle de S. Michel-du-Tronchai, estimée 250 liv., à la présentation du seigneur de la Sauvagère; et celle de N. D. de Chauvigné, estimée 170 liv. à la présentation du seigneur de la Sauvagère, qui doit présenter au plus proche parent du fondateur. *Foucaïer.*

Il y a une chapelle fondée au château de Vilenne, à la présentation du seigneur.

Il y a dans l'église de Chemiré une confrérie du S. Sacrement, établie par le pape, et autorisée par les évêques du Mans.

Au commencement du dix-huitième siècle, Jean Barrier, prêtre, René Peschard et Geneviève Vologé, sa femme, léguèrent des fonds pour les pauvres de la paroisse. Ces fonds qui peuvent produire environ 120 liv. par an, sont administrés par un

procureur, nommé par le curé et les habitans : le temps de son administration n'est point fixé.

Le même René Peschard et sa femme, ont fondé deux collèges dans la paroisse; l'un pour l'instruction des garçons, et l'autre pour celle des filles, le premier est estimé 150 liv. et le second 50 liv. Le curé et les procureurs, syndic et Fabricier, nomment à ces deux collèges.

Il y a dans une chapelle qui fait une des croisées de l'église de Chemiré, et que les seigneurs de Belle-Fille prétendent leur appartenir, une tombe à rez du pavé, autour de laquelle est incrustée une bande de marbre blanc qui porte cette inscription :

Cy-gît noble et sage homme, Me. Pierre de Courthardi, seigneur dudit lieu, de Viré, de Brullon et de Belle-Fille, premier président du parlement de France, lequel décéda à Paris, le 25 octobre, l'an 1505.

Sur le mur est incrustée une table de marbre noir, entourée d'un ornement de pierre, avec les armes de Courthardi, qui sont de sable, à deux épées d'argent posées en sautoir, les pointes en bas. Sur cette table est gravée l'épitaphe qui suit, que les sçavans regardent comme un chef-d'œuvre en ce genre.

Nemo suis certam spem ponere dotibus ausit;
Sensum, robur, opes, mors truculenta domat.
Tot natura Petrum donis cumulaverat, illo
Faustior ut toto nullus in orbe foret.
Eloquia Marcum referens, gravitate Catonem;
Consilio Fabius, Scævola jure fuit.
Non unum, plures ergo mors atra peremit,
Quos simul inclusos hæc brevis urna capit.

Pierre de Courthardi étoit né au château de Belle-Fille, dans la paroisse d'Athenai, qui étoit alors succursale de celle de Chemiré-le-Gaudin, et qui vient d'être érigée en cure (Voyez *l'article Athenai*). La terre de Courthardi est dans la paroisse de Rouessé, dans la Champagne du Maine.

Pierre de Courthardi étoit d'une maison très noble, et très illustre et très ancienne, suivant le témoignage de Fauste Andrelini, célèbre poète italien, qui vivoit à la fin du quinzième siècle et au commencement du suivant. Voici ce qu'il en dit :

Et Petrum innumeris nactum virtutibus addas
*Eximiis prælatum atavis ****
Nec procul hinc alto Petrus de sanguine cretus
Emicat; hi etiam divino afflatus honore
Natales illustret agros.

Pierre de Courthardi fut avocat général du parlement de Paris en 1486, et premier président du même parlement en

1497. Il alla visiter par dévotion la fameuse chapelle de N. D. de Lorette et y offrit pour le roi, son maître, un présent digne de sa libéralité. Il prit lui-même les dimensions de cette chapelle, et en fit bâtir une de la même symétrie, dans le couvent des Jacobins du Mans, où son cœur fut mis après sa mort. Il fut bienfaiteur de cette maison, qu'il fit réparer; il augmenta l'église d'une aile, au haut de laquelle est construite la chapelle dont on vient de parler.

Pierre de Courthardi fit exhausser sa maison de Belle-Fille; il accrut et acheva son château de Viré; il fit bâtir dans le fauxbourg de la Coulture du Mans, l'hôtel de Courthardi, avec une chapelle; cet hôtel appartient aujourd'hui à M. Richer de Monthéard.

Pierre de Courthardi avoit un frère, nommé Guillaume, conseiller au Parlement de Paris, mort en 1515. Il y avoit dans le même temps au Mans Jacques de Courthardi, chanoine scolastique de l'église cathédrale, qui fit bâtir un pavillon vis-à-vis l'église; et après son retour du pèlerinage de S. Jacques, une maison voisine, sur laquelle ses armes sont sculptées en plusieurs endroits; cette maison s'appelle la maison des Morets. Il y avoit aussi au Mans, Pierre de Courthardi, juge du Maine, lors de la rédaction de la coutume du Maine, en 1508. On ne sçait si ces deux de Courthardi étoient fils ou neveux du premier président. *Dom Liron, Singularités historiques et littéraires, édition de 1738.*

La maison de Courthardi a fondu en celle de Taron.

Le ruisseau de Renon, qui prend sa source dans les bois des Maillards, paroisse de Souligné, à cinq quarts de lieue de Chemiré, passe par le milieu du bourg, coupe la paroisse en deux parties du Nord au Sud, et se jette dans la rivière de Sarte, au-dessus du bourg de Fercé; lors des crues d'eau, il monte quelques brochetons et gardons dans ledit ruisseau, qui autrefois faisoit tourner quatre moulins à bled, dont deux ont été supprimés.

La rivière de Sarte baigne au Sud une des extrémités de la paroisse; elle nourrit en cet endroit d'excellent poisson, le fond étant une grave; les moulins de Thévalle sont construits sur cette rivière; ils sont pour le spirituel et le temporel, deux années de la paroisse de Chemiré, et la troisième de celle de S. Benoist : cela se nomme tournes, ou communautés; il n'est pas difficile de concevoir combien cet usage, qui est presque universel dans tout le diocèse, est abusif; il seroit de la sagesse du ministère de réformer cet abus. La paroisse de Chemiré est toute entourée de ces tournes ou communautés.

La rivière de Gé baigne aussi quelques terres à l'Ouest de la paroisse, et y fait tourner deux moulins; elle nourrit du brochet et de la perche, de bonne qualité.

Les terres de la paroisse, situées à l'Ouest du ruisseau de Renon, produisent de bon froment, du méteil, de l'orge et de

l'avoine; celles qui sont situées à l'Est, ne produisent, pour la plus grande partie, que du seigle, de l'avoine et quelque carabin; il y a des prairies sur les rives de la rivière et des ruisseaux.

Le principal produit de la paroisse, après le froment, est le vin, y ayant dans son étendue plus de deux mille quartiers de vignes, dont le vin est de bonne qualité; la quantité du blanc passe de beaucoup celle du rouge.

Le gibier, sçavoir, la perdrix rouge, la grise et le lièvre, y est assez abondant, et d'assez bonne qualité; le lapin y est trop commun.

Il y a, à peu de profondeur, dans presque toute l'étendue de la paroisse, de bonne pierre, qui se taille aisément, en sortant des carrières, et qui se durcit à l'air sans se dissoudre; il y a aussi de bon roussard dans les environs de la Sauvagère; et on exploite une carrière de pierre de taille au lieu de Champfleuri, dépendant de cette terre.

L'étendue de la paroisse est d'environ trois quarts de lieue du N. au S. et d'environ cinq quarts de l'E. à l'O.

Il y a à l'extrémité de la paroisse, à l'E. une fontaine vive, dont l'eau est salée : dans les chaleurs de l'été, le sable sur lequel cette eau coule, est couvert d'un petit sel blanc très-âcre, ce qui attire beaucoup de pigeons et de tourterelles.

Il y a dans la paroisse plusieurs pièces de bois taillis, qui dépendent des terres de Vilenne, de la Sauvagère, de Belle-Fille, du Mée, du chapitre de l'Eglise d'Angers, etc.

Il y a un fourneau à chaux et à tuiles.

La seigneurie de paroisse faisoit autrefois partie de la baronnie de Pilmi; le baron de Pilmi vendit à la dame de Lignerolle, veuve le Voyer, dame de la terre de Belle-Fille en Athenai, la douzième partie de sa baronnie, consistant en la seigneurie de l'église et de la paroisse de Chemiré, et quelques fonds pour servir de glèbe; depuis ce temps, la seigneurie de Chemiré avoit été annexée à la terre de Belle-Fille, jusqu'à ce qu'en 17 . M. le marquis d'Hautefort, vendit la terre de Belle-Fille à M. Nepveu de la Motte, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, qui sépara de cette terre la seigneurie de Chemiré, et la vendit à M. de Gaignon, comte de Vilenne, qui avoit les droits cédés de M. le duc de la Roche-Foucault, baron de Pilmi, pour faire le retrait de cette seigneurie.

M. le comte de Vilenne étant mort sans alliance, la seigneurie de Chemiré a passé à M. le comte de Vilenne, son frère paternel. Voyez *sa généalogie à l'art. Louplande.*

Le château de Vilenne, auquel la seigneurie de Chemiré est aujourd'hui annexée, par l'érection de la terre de Vilenne en comté, comme il est marqué à l'article Louplande, est, pour le spirituel, de la paroisse de Louplande, par la translation qu'en fit Louis de la Vergne de Tressan, évêque du Mans, en l'année , à la réquisition de Jacques de Gaignon, marquis de

Vilenne, baron de Louplande, lieutenant-général des armées du roi. Il n'y a pas dans la province du Maine de château qui ait de plus gracieux dehors que celui de Vilenne.

Outre les fiefs de la seigneurie, il y en a plusieurs autres dans la paroisse, sçavoir, de Belle-Fille, qui appartient à M. Nepveu, de la Sauvagère, de Champfleuri et du Mez, à M. Rivault; du Chesnai, au Chapitre de l'église d'Angers, de la chapelle du Tronchai, de Meniau, de Vilclair, etc.

La Sauvagère est bien bâtie, sur une élévation qui présente à la vue un spectacle charmant, et qui, dans l'avant-cour, a un grand bassin d'eau vive. Les seigneurs de cette terre ont le privilège d'être recommandés aux prières nominales de l'église. Cette terre a été originairement possédée par la famille le Vayer, d'où elle a passé par les femmes, en celle de Seguin ; un Seguin la vendit à *N*... Miaulais de Maurepart, lieutenant-général d'artillerie, et à la dame le Jeune de la Furjonnière, son épouse; leurs héritiers la vendirent à Bon de Jupille, seigneur de Moulins du Carbonnet, qui avoit épousé la fille unique de *N*... Bouchet, dont les héritiers la vendirent à Étienne de Monceaux, seigneur de Monceaux, officier de la maison du roi, et à la dame du Bosc, son épouse; elle appartient aujourd'hui aux enfans mineurs de la défunte dame Rivault, fille et unique et seule héritière du dit Étienne de Monceaux.

CHENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Rigomer-de-Bois, l. 1/2 ; Roessé-Fontaine, l. 1 1/4; Doucelle, l. 1 3/4; Vivoin, l. 3/4; Montbisot, l. 2 1/4; la Guerche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; S. Pavace, l. 1 1/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Chenai à Alençon, M. l. 1; Mamers, l. 4 1/2; Beaumont, M. l. 5 1/2; René, M. l. 4 1/4; Fresnai, M. l. 4 1/2; Linières, M. l. 1/4; Montigni, l. 1/4; Chassé, l. 3/4; le Chevain, l. 1/2 ; la Forêt-de-Perseigne, l. 1 ; la Normandie, l. demi-quart.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur de la paroisse. Il y a 100 communians.

La paroisse qui a un quart de lieue d'étendue, de l'Est à l'Ouest, et demi-quart du N. au S., est arrosée à l'E. par un courant d'eau, qui prend sa source dans la forêt de Perseigne, au N. et à l'O. par la rivière de Sarte, qui y forme une presqu'isle, dont les prairies sont sujettes aux inondations; cette rivière nourrit, en petite quantité, de la carpe, du brochet, de la perche, etc., le tout d'assez bonne qualité; elle fait tourner un moulin.

Le sol produit du froment, de l'orge et peu d'avoine.

La seigneurie de paroisse a été possédée pendant tout le seizième siècle par la famille de Caradeux, qui possédoit le

vicomté de Neuvillette; elle l'a été depuis 1600, par celle du Hardas, et en 1697, Pierre Paillard de Beauséjour, trésorier de France à Alençon, acheta cette seigneurie de Léonor-du Hardas; elle est possédée aujourd'hui par M. Pierre-Toussaint-Jacques Paillard, qui porte le nom de Chenai. Le château seigneurial se nomme Chenai.

M. Garnier, curé, m'a fourni un mémoire.

CHÉRENCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Doucelle, l. 3/4; Vivoin, l. 3/4; Montbisot, l. 2 1/4; la Guerche, l. 3/4; Montreul, l. 3/4; S. Pavace, l. 1 1/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Chérencé à Beaumont, M. l. 1 3/4; Fresnai, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 3; Mamers, M. l. 3 1/2; S. Côme, M. l. 4 3/4; René, M. l. 3/4; Toigné, l. 1; Grandchamp, l. 1/2; Coulombier, l. 3/4; Pincé, l. 1 1/4; la forêt de Perseigne, l. 2.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à Chérencé la chapelle de S. Avertin, fondée par Gui Drouet en 1470, estimée 16 liv.; celle de S. Jacques Nicole, estimée 15 liv., à la présentation du propriétaire de la métairie de Loché en Chérencé; et celle de N. D. estimée 20 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

Chérencé est situé sur la rivière de Bianne, qui coupe la paroisse du N. O. au S. O.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Faudoas. Voyez *la généalogie à l'article Juillé*.

CHÉRISAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Piacé, l. 2 1/2; Juillé, l. 1/4; Beaumont, l. 1/2; la Basoge, l. 3 1/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Chérisai à Beaumont, M. l. 3 1/4; René, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 1/4; Alençon, M. l. 1 1/2; Linières, M. l. 2; Béton, l. 1/2; Ancinne, l. 1 1/4; Bourg-le-Roi, l. 1/2; Champfleur, l. 1/2; Arçonnoi, l. 3/4; Bérus, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 1.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 230 communians.

Le prieuré de Chérisai, estimé 350 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai; un autre petit ruisseau prend sa source au S. du bourg.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Bouillon.

CHÉRON (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. 1 1/4; Milesse, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Chéron à Sillé, M. l. 3; Fresnai, M. l. 3; Conlie, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 2 1/4; Loué, M. l. 5 1/2; Poché, l. 1; Sainte Sabine, l. 1; S. Jean d'Assé, l. 1 1/4; le Tronchet, l. 3/4; Mésière-sous-Lavardin, l. 1/4; Neuville-Lalais, l. 3/4; Domfront en Champagne, l. 1 1/4.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 48 communians.

S. Chéron est situé sur les confins de la forêt de Sillé; la paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau; trois autres petits prennent leur source dans la paroisse.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie à l'article Beaumont.*

CHERRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tuffé, l. 2 1/2; Lombron, l. 2; S. Corneille, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Cherré à la Ferté, M. l. 1/4; Bonnestable, M. l. 3 1/2; Vibraie, M. l. 3; Connerré, M. l. 3 1/2; Montfort, M. l. 5; S. Martin-des-Monts, l. 1; S. Jean-des-Echelles, l. 1 1/4; Courgenard, l. 1 1/2; Cormes, l. 3/4; la Chapelle du Bois, l. 1 3/4; Dehaut, l. 1 3/4; la Bosse, l. 2; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 750 communians.

Le prieuré de Cherré, estimé 1030 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a à Cherré la chapelle de la Borde, estimée 20 liv., est à la présentation du procureur de fabrice.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Valmer, à l'O. par la rivière d'Huisne, et au S. par le ruisseau de Gradon; elle est bornée à l'E. par les bois de Lorme.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a beaucoup de prairies.

La seigneurie de paroisse est un membre de celle de la Ferté, dont M. le maréchal duc de Richelieu est seigneur. Voyez *l'article de la Ferté-Bernard.*

CHERREAU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Ferté, M. l. 3/4;

S. Aubin-des-Coudrais, l. 1; la chapelle S. Remi, l. 2 1/2; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Cherreau à Montmiral, M. l. 2 1/2; le Teil, M. l. 1 3/4; Vibraie, M. l. 3 1/4; Bonnestable, M. l. 4 1/4; Cormes, l. 3/4; Tèligni, l. 2; Ceton, l. 1 1/2; Avezé, l. 3/4; Souvigné, l. 1.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Pelice. Il y a 360 communians.

L'église de Cherreau, dédiée à S. Simphorien, a été nouvellement décorée par les soins et libéralités du sieur curé, d'un autel de marbre construit à la romaine, avec un tabernacle, surmonté d'une exposition, couronnée en cuivre doré et soutenue par six colonnes de marbre blanc d'Italie veiné; le chœur est boisé à huit pieds et demi de hauteur, la boisure est surmontée d'une frise sculptée; il y a 14 stalles avec le bang du seigneur : cette boisure, en y comprenant un autel, a cent pieds de long. Il y a aussi deux petits autels très bien exécutés en bois, aussi bien que la chaire à prêcher; de sorte que cette église de campagne est une des plus belles du diocèse.

En 1722 Marie-Nicole Bouvet donna, par son testament olographe à l'hôpital de la Ferté-Bernard, la métairie de la Chevalerie, située paroisse de S. Martin-des-Monts, à la charge de recevoir dans ledit hôpital les pauvres malades des paroisses de Cherreau, de Cherré et de S. Martin-des-Monts. Le 22 mars 1727, Pierre Denis de Renusson, conseiller au présidial du Mans, exécuteur testamentaire de ladite Bouvet, consentit, par un acte devant Bosse, notaire à la Ferté, que le nombre des pauvres seroit fixé à deux, savoir un étranger, et l'autre des paroisses désignées dans le testament.

L'abbaye de la Pelice, de l'ordre de S. Benoît, qui n'avoit point reçu la réforme, fut fondée dans la paroisse de Cherruau par les seigneurs de la Ferté-Bernard, et mise sous la protection du S. Siége, par une bulle du pape Clément III, de l'an 1189. L'évêque Hamelin, qui siégea au Mans depuis 1190 à 1214, donna ses lettres par lesquelles, du consentement du chapitre du Mans, de l'abbé, des moines et de Bernard de la Ferté, le monastère de la Pelice fut uni à celui de Tiron.

La mense claustrale de l'abbaye de la Pelice a été réunie au séminaire hôpital de S. Charles du Mans en 1731, sous le pontificat de Charles-Louis de Froulai, évêque du Mans, à la charge d'entretenir dans l'abbaye quatre prêtres pour y continuer l'office divin, et acquitter les fondations, et en outre de fournir un vicaire à Cherreau.

La paroisse de Cherreau est baignée au N. par la rivière d'Huisne, elle a trois quarts de lieue du N. au S. et autant de l'E. à l'O. Le ruisseau de S. Simphorien prend sa source au S. du bourg.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a de la marne grise, dont on a tort de négliger l'utilité; il y a un fourneau à tuile.

Le grand chemin royal du Mans à Paris passera le long de la paroisse.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Plesce, qui fait partie de la Baronnie Pairie de la Ferté, dont M. le Maréchal duc de Richelieu est seigneur. Voyez *sa généalogie à l'article la Ferté.*

Il y a dans la paroisse le fief de Glaye, qui appartient à M. de Turin, celui de l'abbé de la Pelice, et quelques mouvances de celui de Panet, appartenant à M. Prunier de Simiane.

Il y a dans la paroisse les bois taillis de la Plesce, d'environ cent arpens, et environ cent autres arpens qui appartiennent à l'abbé de la Pelice et à différens particuliers.

M. le Riche, curé, m'a fourni un mémoire.

CHEVAIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbisot, l. 3/4; la Guerche, l. 3/4; S. Pavace, l. 2; Mans, l. 3/4.

Il y a de Chevaigné à Beaumont, M. l. 1 1/4; Balon, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 4 1/4; Montfort, M. l. 5 1/4; Conlie, M. l. 3 1/2; Teillé, l. 1/2; S. Marceau, l. 1/2; S. Jean d'Assé, l. 1; Sainte Jame-sur-Sarte, l. 3/4.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 90 communians.

La paroisse est entourée à l'E., au N. et au S. par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a beaucoup de prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Riche.

CHEVEIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 1; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 1/4; Mont-Saint-Jean, l. 4; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Cheveigné à Villaine-la-Juhée, M. l. 3; Prez-en-Pail, M. l. 3; Madré, M. l. 1; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Lassai, M. l. 1 3/4; Charchigné, l. 1; les Chapelles, l. 3/4; S. Aignan, l. 1; la Baroche-Gondouin, l. 1; S. Fraimbaut de Lassai, l. 1 1/4.

La cure est un prieuré de la congrégation des Chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu, elle est estimée 1300 liv. Il y a 645 communians.

Il y a à Cheveigné une chapelle fondée par Suzanne Euluzane, estimée 15 liv., à la prestimonie Cruchet, estimée 20 liv., que le prieur de Charchigné met dans sa paroisse. Voyez *l'article Charchigné.*

La paroisse est arrosée du N. O. à l'O. par la rivière d'En-

glenne, qui fait tourner deux moulins, et par un petit ruisseau qui forme trois petits étangs et fait tourner un moulin.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis d'Hauteville. Voyez *la généalogie à l'article Charchigné.*

CHEVAIN (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 2; Beaumont, l. 3; S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a du Chevain à Alençon, M. l. 1/2; Linières, M. l. 3/4; Beaumont, M. l. 5; René, M. l. 4; Fresnai, M. l. 4; Chenai, l. 1/2; S. Paterne, l. 1/2; Champfleuri, l. 1/4; S. Rigomer-des-Bois, l. 1 1/4; la forêt de Perseigne, l. 3/4; Normandie, l. demi-quart.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 167 communians.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Sarte, et au S. par le ruisseau de Chandon.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à Mademoiselle du Plessis.

CHEVILLÉ, en Champagne, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 2 3/4; Souligné, l. 2 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Chevillé à Brullon, M. l. 1/2; Sablé, M. l. 3; Ballée, M. l. 3; Loué, M. l. 1 3/4; Poillé, M. l. 1; Fontenai, l. 1; S. Ouen en Champagne, l. 1/2; Avessé, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à Chevillé une chapelle fondée par un curé de Chevillé, estimée 95 liv.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Vègre, qui nourrit de fort bon poisson, et au S. par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine; il y a de bonnes prairies.

Hugues I, comte du Maine, depuis l'an 970 à 1015, approuva la donation que Gui d'Avoise, fondateur du prieuré d'Auvers-le-Hamon, fit de ce prieuré à l'abbaye de la Coulture; cette donation fut ratifiée par ses enfans en présence, entr'autres, de Foulques de Chevillé. *Courvaisier, page 327.*

La seigneurie de paroisse appartient à Madame Tessard, américaine.

CHEVILLÉ DIT S. PÈRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de même nom, élection du Château-du-Loir, au S. par E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nogent-sur-Loir, l. 3/4; Ecomoi, l. 4 1/2; Mersenne, l. 2; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Chevillé au Château-du-Loir, M. l. 1 1/4; le Lude, M. l. 4 1/4; la Chartre, l. 3 1/2; S. Christophe en Touraine, M. l. 1; Dissai, l. 1/2; Benne, l. 3/4; Touraine, l. 1/4.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a communians.

La paroisse est arrosée au S. E. par le ruisseau de Gravot, et à l'O. par un autre qui fait tourner un moulin.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de la Vallière. Voyez *la généalogie à l'article Marçon*.

CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 1 1/4; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Christophe à Loué, M. l. 3/4; Brullon, M. l. 1 3/4; la Suze, M. l. 3 1/4; Poillé, M. l. 2 1/2; S. Pierre-des-Bois, l. 3/4; Crannes, l. 1 1/2; Tassillé, l. 1; Mareil, l. 3/4; S. Ouen en Champagne, l. 1 1/2.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbesse du Prè. Il y a 260 communians.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Végre; le petit ruisseau de Riolai prend sa source dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse appartenoit ci-devant à Madame la marquise d'Assé, comme dame de la terre de Coulaine, en la paroisse de Loué; elle vient de vendre cette seigneurie.

Il y a à S. Christophe, la terre fieffée de Monceaux, qui appartient à M. Prudhomme de la Boussinière; la terre fieffée de la Massonnière est aussi située dans la paroisse de S. Christophe; elle appartenoit à M. de Vaugiraut, qui vient de la vendre à M. Dupont, officier en cour.

Le sol de la paroisse de S. Christophe produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

CHRISTOPHE-DU-JAMBET (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. 1 1/2; Ste Sabine, l. 1; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Christophe à Beaumont, M. l. 1 3/4; Fresnai, M.

l. 1; Sillé, M. l. 2 3/4; Conlie, M. l. 3; Ballon, M. l. 3 3/4; Ségrie, l. 3/4; Assé-le-Riboul, l. 1 1/2; Juillé, l. 1 1/2; Placé, l. 1 1/2; Moitron, l. demi-quart; Montreuil-le-Chétif, l. 1 1/4; forêt de Sillé, l. 1 1/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Boutri, et au S. par celui de Gommer.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

CHRISTOPHE-DU-LUAT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtre, l. 1/2; Torcé, l. 2 1/2; Ruillé en Champagne, l. 3 1/4; Chaufour, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Christophe à Evron, M. l. 1; Ste Suzanne, M. l. 1 3/4; Monseurs, M. l. 1 1/4; Bais, M. l. 3; Sillé, M. l. 5 1/2; Neau, l. 1; Brée, l. 1; la Chapelle-Rainsouin, l. 1 1/4; Livet, l. 3/4; la Forêt-Neuve de Sillé, l. 3.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Christophe la chapelle de la Prezaye (1), à la présentation du seigneur de Bouillé; et la prestimonie Morand, estimée 15 liv.

La paroisse est traversée de l'E. à l'O. et au S. par trois ruisseaux.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine; il y a dans la paroisse des bois de Guinegaut.

La seigneurie de paroisse appartient à madame de Montecler.

CIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-du-Gast, l. 1 1/4; Champgenéteux, l. 3 1/4; Trans, l. 1; S. Martin-de-Connée, l. 2; Conlie, l. 3 1/2; Cure, l. 3/4; Mans, l. 4 1/4.

Il y a de Cigné à Ambrières, M. l. 1/4; Gorron, M. l. 3 3/4; Lassai, M. l. 1 3/4; Sept-Forges, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2; S. Loup-du-Gast, l. 1; Chantrigné, l. 1/2; Mellerai, l. 3/4; Soucé, l. 1 1/2; le Pas, l. 1 1/2.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur de la Ferrière. Il y a 800 communians.

1. Le château de la Prézaie existe toujours.

Il y a à Cigné la prestimonie de l'Etondellière-Beauchêne, à la présentation du seigneur de la Jupillière; et celle des tonneliers, estimé 5 liv.

Le bourg de Cigné est situé sur la rivière de Mayenne, qui coule du N. au S., la paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Varenne, au N. et au N. O. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de prairies.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vauxelle de Ravigné.

En 1585 Bernard de Logé, seigneur de Cigné, fils de Jacques Equier, acheta une rente de 88 deniers sur Julien de Martigné; Louis de Logé, son fils, la vendit en 1607. La seigneurie de Cigné a toujours resté depuis ce temps dans la famille de Logé jusqu'à Gui-Martin de Logé, mort depuis 1743, ne laissant que des filles religieuses, excepté l'aînée (1) qui fut mariée en 1764 à M. (2) de Ravigné, seigneur de Champfrémont, la Pôte, etc., dont une fille.

Il y a dans la paroisse de Cigné la terre et fief de Torcé, qui a donné son nom à une famille éteinte depuis longtemps. Torcé dépend de la seigneurie de Montcorbeau (3).

Avant l'an 1464 la seigneurie de Torcé appartenoit à Pierre du Bailleul, à cause de Jeanne de Torcé, sa femme.

En 1534 André de Bailleul étoit seigneur de Torcé; il avoit épousé Jeanne de Rais, dame de Mellerai : dont entre autres Guillaume de Bailleul, qui épousa Ambroisine, dame des Echerêts dont Nicole, mariée à Joachim, seigneur de Mondot; Françoise, leur fille aînée, épousa en 1585 Michel de Montreul, lequel, avec sa femme, donna à Madeleine, sa fille aînée, la terre et seigneurie de Torcé, en la mariant à François de la Cigogne, seigneur du Bois-de-Maine, Montruchet et Ville-Blanche.

En 1648 Madeleine de Montreul, veuve de François de la Cigogne, et Joachim de la Cigogne, son fils, vendirent la terre de Torcé à René de Bâtard, écuyer, seigneur de la Roche-Paragère, à neuf ans de grâce pour le retrait.

Il y a aussi à Cigné la terre de la Barberie (4). Il y a en Anjou une famille noble qui tire son nom de la terre de la Barberie.

Henri de la Barberie, écuyer, seigneur de Maleville, dans la paroisse du Bailleul, en Anjou, épousa Marie le Cornu, ma grande tante maternelle : dont Henri, capitaine de Vaisseau,

1. Françoise de Logé.

2. Alexandre-René de Vaucelles de Ravigny : De leur union est issue Marie-Victoire, épouse de François-Louis de Courtilloles. Victoire-Julie, leur fille s'est unie à M Narcisse Guesdon, marquis de Beauchesne. Leur petit fils, le Comte de Beauchesne habite le château de Torcé.

3. Terre de Couesmes.

4 La Barberie est une terre de Niort; Il faut donc reporter à l'article Niort tout ce que l'auteur dit ici de la Barberie.

tué dans un combat naval, sans alliance; Ambroise, qui suit; Alexis, ingénieur, tué au siège de Charleroi en montant une batterie de canon; Augustin, mort religieux à l'abbaye de la Trappe; Marie, Madeleine Thérèse, et Agnès, toutes trois sans alliance.

Ambroise de la Barberie prit femme en Flandres, dont Ambroise, qui s'est marié à Laval, et qui n'a qu'une fille. Ce dernier a vendu la terre de Maleville; il a une sœur qui n'est point mariée (1).

CIR-LE-GRAVELAIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Forcé, l. 5 1/2; le Creux, l. 6 3/4; Fay, l. 5 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de S. Cir à Laval, M. l. 4 1/2; Cossé-le-Vivien, M. l. 3; Mellai, M. l. 7; Ernée, M. l. 6 1/2; Craon, M. l. 4 1/2; Beaulieu, l. 1; Montjean, l. 1 1/2; Ruillé-le-Gravelais, l. 1 1/4; la Brulatte, l. 1 1/4; la Gravelle, l. 1; la forêt de Concise, l. 2 1/4, sur les confins de la Bretagne.

La cure, estimée 650 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Jouin de Marnes. Il y a 450 communians.

La paroisse est arrosée par quatre ruisseaux et 7 ou 8 étangs.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Clerc de Terchant.

CIR-EN-PAIL (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Paul-le-Gautier, l. 3 3/4; Mésières, l. 4 1/2; la Chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Cir à Prez-en-Pail, M. l. 1; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 1/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 3/4; Madré, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 3 3/4; Coupetrain, M. l. 1 1/4; Vilpail, l. 1; S. Sanson, l. 1 1/4; S. Calais-du-Désert, l. 1; S. Aignan, l. 1; les Chapelles, l. 1 1/4; la forêt de Pail, l. 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours. Il y a 800 communians.

Le prieuré de S. Cir, estimé 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau; trois autres prennent leur source dans la paroisse.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

1. A citer encore dans la paroisse de Cigné la terre de la Corbellière qui a appartenu aux Achard, aux de Lonlay et aux Gallery des Granges.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Monhavoult, située dans la dite paroisse, dont M. de Vilpail est seigneur.

Avant 1624, Louis de Cordouan, mari d'Elisabeth de Beaumanoir, étoit seigneur de Mimbrai et de Monhavoult.

En 1652 Jacques de Mimbrai afferma le domaine de Monhavoult.

Les terres de la Règelière et de la Robinière sont situées dans la paroisse de S. Cir. (1) Claude du Bailleul, seigneur de Règelière et de la Robinière, èpousa Françoise du Mesnil, dont il eut trois filles; Françoise-Louise l'aînée, qui suit; la seconde fut mariée à (2) N... Guion, demeurant au bourg de S. Cir; la troisième n'a point pris d'alliance.

Françoise-Louise de Bailleul épousa Jacques-Louis Achard, seigneur de Hautenos, dont François, qui suit.

François Achard, acheta en 1763 la terre de Villerai, et vendit en 1766 le fief de la Règelière à M. de Vaux Landri. Il a un fils nommé Emmanuel-Marie-Louis-François (3). *Mémoire de la Chaux.*

CIR-DE-SARGÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Conflans, l. 1 3/4; Bouloire, l. 3 1/2; Ardenai, l. 2; Mans, l. 3 1/4.

Il y a de S. Cir à S. Calais, M. l. 1 1/4; Bouloire, M. l. 5 1/4; Montoire, M. l. 4; Dolon, M. l. 5 1/2; Connerré, M. l. 6 3/4; S. Martin-de-Sargé, l. 1/4; Baillou, l. 3/4; Rahai, 3/4; Blesois, l. 1.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Denis en France. Il y a 800 communians.

Il y a à S. Cir un prieuré, estimé 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais.

La paroisse est coupée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Graine, et arrosée à l'O. par la rivière de Braye; il y a au N. E. un autre petit ruisseau qui forme deux étangs.

Guillaume Passavant, qui fut évêque du Mans depuis 1145 à 1187, ratifia en 1183 le don fait par Hugues, vicomte de Châteaudun, de l'église de S. Cir de Sargé au monastère de S. Denis de Nogent. *Courvaisier, page 450. Bry, histoire du Perche.*

CIRAIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais,

1. C'est une erreur : La terre de la Robinière seule est située en St-Cyr. — La Régelière se trouve à Melleray. *Voir ce mot.*

2. Anne du Bailleul épousa François Guyon ou plutôt de Guyon; ils furent l'aïeul et l'aïeule de Marie Adelaïde de Biars, décédée sans alliance au château de la Robinière, le 18 mars 1859, à l'âge de 82 ans.

3. Voir art. Javron.

dans le doyenné de la Roche-Mabille, généralité d'Alençon, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ceneric, l. 3 1/4; Assé-le-Boisne, l. 1 1/2; Fresnai, l. 1 1/4; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; N. D. des Champs, l. 1; la Basoge, l. 1 1/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Cirail à Linières-la-Doucelle, M. l. 1 1/4; Prez-en-Pail, M. l. 1 1/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 3/4; Coupetrain, M. l. 2 1/2; Alençon, M. l. 4 1/4; la Lacelle, l. 3/4; Gandelain, l. 3/4; Roche-Mabille, l. 1 1/2; S. Elier, l. 1; S. Samson, l. 3/4; la forêt d'Écouves, l. 1 3/4.

La cure, estimée 1600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Deux petits ruisseaux prennent leurs sources à l'E. et à l'O. de la paroisse et l'arrosent au N.

Il y a à Cirail une chapelle estimée 35 liv.

Il est porté dans les registres du pontificat, que S. Pavace consacra l'église de Ciral, de Cerallo. *Courvaisier, page 89.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la châtellenie de Resné, dans la paroisse de Linières-la-Doucelle, dont M. de Tillière est seigneur. Voyez *la généalogie à l'article Linières-la-Doucelle.*

CLERMONT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, chef-lieu du doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ligron, l. 1 1/2; Foultourte, l. 1 3/4; Arnage, l. 3 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de Clermont à la Flèche, M. l. 1; au Lude, M. l. 3 1/2; Duretal, M. l. 4; Sablé, M. l. 5 1/4; Malicorne, M. l. 1/4; Mareil, l. 1/2; Luché, l. 1 1/2; Pringé, l. 1; S. Jean de la Motte, l. 1 1/2; Courcelles, l. 1 1/2; Anjou, l. demi-quart.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 900 communians.

Le prieuré de Clermont, estimé 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a aussi dans la paroisse de Clermont le prieuré du Château Sénéchal, estimé cent vingt liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; ce prieuré est une espèce de succursale, desservie par un prêtre nommé par le prieur; il y a un petit bourg et une église.

Il y a à Clermont la chapelle de S. Thibault, estimée 90 liv., à la présentation des curés de Clermont et de Sérens, alternativement.

La paroisse est arrosée par trois ruisseaux qui coulent du N. au S. qui se joignent et n'en font qu'un, qui se jette dans le Loir au-dessus de la Flèche.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à madame Louise-Diane Françoise de Clermont-Galerande, duchesse de Brancas.

La maison de Clermont, divisée en plusieurs branches, tire son nom du bourg de Clermont.

Louis, seigneur de Clermont, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, au temps de son institution, par le roi René de Sicile, duc d'Anjou, en 1448; il mourut avant l'an 1477; il avoit épousé Marie Malet, fille de Jean et de Marie de Montbron, dont René, qui suit :

René, seigneur de Clermont et de Galerande, vice-amiral de France, mort en 1527, avoit épousé, 1° Perrette d'Estouteville, fille de Michel et de Marie de la Rocheguion; 2° Jeanne de Toulongeon, fille de Claude et de Guillemette de Vergi : il eut du premier lit, Louis, qui suit; René, tige des seigneurs de S. Georges; Christophe, abbé de S. Corneille; Avoye, femme de Jacques de Pellevé; et Jeanne, abbesse de la Trinité de Poitiers: il eut du second mariage, François, seigneur de Traves, qui épousa Hélène de Gouffier, fille d'Artus, dont Hélène, appelée la belle de Traves; Claude, frère puîné de François, et dit Toulongeon, n'eut aussi qu'une fille, qui ne laissa point d'enfans de trois maris qu'elle épousa successivement.

Louis, seigneur de Clermont et de Galerande, fut maître d'hôtel du roi François I; il épousa Renée d'Amboise, sœur de George, cardinal, archevêque de Rouen, fille de Jean, seigneur de Bussi et de Catherine de S. Belin : dont Georges, qui suit; Louis, seigneur de la Celle; Jacques, tige des seigneurs de Bussi d'Amboise; Jean, abbé de Cerisai; et Renée, abbesse de Ste Croix de Poitiers.

Georges, seigneur de Clermont, marquis de Galerande, etc., fut marié trois fois; il eut de son premier mariage, avec Perrenelle de Blanchefort, fille de François et de Renée de Prie, Georges qui suit; et Louise, mariée à Joseph d'Oisneau.

Georges II, seigneur de Clermont, marquis de Galerande, épousa Marie Clutin de Ville-Parisis : dont Henri, qui suit; Marie, mariée à Jean-Antoine de Saint-Simon de Courtaumer; Judith, alliée à Centurion de Pardieu, seigneur de Boudeville; Charlotte, femme en premières noces de Jean Chabot, seigneur de Ste Aulais, et en secondes de Georges d'Argenson, seigneur d'Avenne; et Elisabeth ou Louise, mariée 1° à Gédéon de Botzélaer, baron du S. Empire; 2° à Jacques Nompart de Caumont, duc de la Force.

Henri I, seigneur de Clermont, marquis de Galerande, épousa, 1° Louise de Polignac, fille de Gabriel; 2° Charlotte Hatte, fille de Pierre : du premier lit vint Henri II, né en 1621, marié à Renée Monet, dont il eut *N*... marquis de Galerande, mort sans enfans de son mariage avec *N*... de Hautepeine flamande; Louise, qui fut mariée à Gaspard de Champagne, comte de la Suze; et *N*... morte abbesse de S. Remi-des-Landes en 1696; le second fils de Henri I, fut Georges, qui suit; le

troisième fut Louis, qui a fait la branche de Loudon et Galerande.

Georges de Clermont, comte de S. Aignan, né en 1622, épousa Madeleine Gaudon, fille de Samuel, secrétaire du roi, morte en 1717, dont un fils mort jeune; et Georges-Henri, qui suit.

Georges-Henri de Clermont, seigneur de S. Aignan, maréchal de camp, mort d'une blessure qu'il reçut au blocus d'une place en 1702; il avoit épousé Marie-Madeleine Bitaut de Chisai, fille unique de René, seigneur de Riou, et de Madeleine de Coulange : dont Georges-Jacques, qui suit; une fille, morte au Mans sans alliance en 1727; et Louise-Françoise, demoiselle de Clermont, morte sans alliance à S. Aignan en 176 .

Georges-Jacques, dit le comte de Clermont, marquis de S. Aignan, mort en 1734, avoit épousé en 1728 Louise-Diane-Françoise de Clermont, fille de Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Galerande, et de Gabrielle-Françoise d'O, sans enfans.

Branche de Londou et Galerande.

Louis de Clermont, baron de Méru, troisième fils de Henri I, marquis de Galerande, épousa *N*... Morin, héritière de la maison de Loudon : dont Charles-Léonor qui suit; et *N*... chevalier de Clermont, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

Charles-Léonor, marquis de Clermont et de Galerande, baron de Loudon, etc., mort en 1715, avoit épousé en 1681 Madeleine de Mormes, fille d'Armand, seigneur de S. Hilaire, et de Madeleine de Jaucourt, dont Pierre Gaspard, qui suit; Louis-Georges, né en 1684; *N*... chevalier de Clermont, né en 1688; Madeleine-Henriette, née en 1687; et Charlotte Léonor, née en 1696.

Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Galerande, seigneur de Loudon, etc., né en 1682, premier écuyer du duc d'Orléans régent, chevalier des ordres du roi, épousa Gabrielle-Françoise d'O, fille de Gabrielle-Claude, marquis de Franconville, et de Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues : dont Louis-Georges Hippolyte, mort âgé de cinq ans en 1719; et Louise-Diane-Françoise, mariée, 1° en 1728, à Georges-Jacques de Clermont-Saint-Aignan, sans enfans; 2° en 1738 à Louis, duc de Brancas, mort sans enfans de ce mariage en 1739.

Branche de Clermont d'Amboise, de Bussi.

Jacques de Clermont, dit d'Amboise, à cause de Renée d'Amboise, sa mère, troisième fils de Louis de Clermont, fut seigneur de Bussi et de Saxe-Fontaine, épousa, 1° Catherine de Beauveau, fille de René; 2° Jeanne de Romecourt, fille de Jean :

du premier lit sortirent Louis, seigneur de Bussi, dit le brave de Bussi, gouverneur d'Anjou, abbé de Bourgueil, massacré en 1579, âgé de 30 ans, par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, par une rage de jalousie; Hubert, seigneur de Moigneville, tué au siége d'Issoire en 1577; Georges qui suit; Renée, femme de Jean, maréchal de Monluc; Catherine, mariée à Olivier, seigneur de Chatelus; et Françoise, alliée au seigneur de la Ferté Imbaut : du second lit naquit Renée, mariée à Jean de la Fontaine d'Ognon.

Georges de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, etc., épousa Lucrèce-Castel San Nazare, fille de Jean : dont Charles, qui suit; et Hélène, mariée à Henri de Quinquampoix, comte de Vignori.

Charles de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, mort en 1615, épousa Jeanne de Monluc-Balagni, dont Henri, qui suit :

Henri de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, fut tué dans un duel, à la Place Royale, en 1627, par François de Rosmadec.

Branche de Saint-Georges.

René de Clermont, seigneur de S. Georges, second fils de René, seigneur de Galerande, et de Perrette d'Estouteville, chevalier de l'ordre du roi, épousa, 1° en 1517, Philberte de Goux, fille de Jean, baron de Rupt, et de Catherine de Vienne; 2° Françoise d'Amboise, fille unique de Jacques, seigneur de Bussi, et d'Antoinette d'Amboise, dame de Rénel : du premier mariage naquit Thomas, qui suit : du second vinrent Antoine, tige des marquis de Rénel; Antoine, le jeune, dit le moine de Bussi, qui, ayant jeté son froc aux orties, épousa Charlotte de Miremont, dont François, seigneur de Geux; Jacques, père de Jacques II, tué à la bataille de Nordlingue en 1645. Les filles du second lit de René furent Anne, mariée à Antoine de Vienne de Beaufrémont, marquis de Listenois; Adrienne, abbesse de Sainte Menehout; et Françoise, religieuse.

Thomas de Clermont, seigneur de S. Georges, etc., épousa en 1581 Jeanne de Périers, dame de la Jaille-Yvon, fille de Jacques, et d'Ambroisine de Maillé-Brezé, dont Hardoüin, qui suit; et Ambroisine, mariée à Amauri de Saint-Offenge.

Hardouin de Clermont, seigneur de S. Georges, etc., mort en 1633, épousa en 1568, Jeanne de Harlai, fille de Robert, baron de Monglat, dont François-de-Paule, qui suit, et Victor, seigneur de S. George, souverain de Delain, mort sans alliance.

François-de-Paule de Clermont, marquis de Monglat, chevalier des ordres du roi, mort en 1675, avoit épousé en 1645, Cécile-Elisabeth Hurault, fille de Henri, comte de Chiverni, dont Louis, qui suit; Anne-Victoire, sans alliance; et Cécile-Claire-

Eugénie, mariée en 1681, à Jean-Étienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul.

Louis, marquis de Montglat, etc., mort en 1722, avoit épousé Marie Johanne, fille de Jacques-François, marquis de Saumeri, et de Catherine Charron de Menars, sans enfans.

Branche de Renel.

Antoine de Clermont, fils aîné du second lit de René, seigneur de S. Georges, et de Françoise d'Amboise, prit le nom d'Amboise, marquis de Renel, tué à la S. Barthelemi, en 1572, par Louis de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussi, son cousin; il avoit été marié, 1° à Jeanne de Longuejoue, fille de Thibault et de Madeleine Briçonnet; 2° à Anne de Savoie-Tende: du premier lit vint Louis, qui suit : du second lit sortirent Louise, mariée au seigneur de Pontcallier; et Marthe, alliée à Balthasar Flotte de Montauban, comte de la Roche, en Dauphiné.

Louis I, de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, tué en l'armée en 1615 ; il avoit épousé Anne l'Allemant, fille de Jean, et de Marie Lhuillier, dont Louis, qui suit; et Jeanne, mariée à Michel de Fayolle de Mellet.

Louis II, de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, épousa en 1621, Diane de Pontallier, fille de Jean-Louis, et de Anne de Vergi, dont Bernard, marquis de Renel, tué au siége de la Motte en 1645; Cleriadus, maréchal de camp, tué à Valenciennes en 1656; Louis, qui suit; Nicolas et Georges, morts jeunes; François mestre de camp, puis abbé de S. Clément, et enfin marié à Françoise de la Rochette; Jean, tué au siége de Chauni, Just, dit le chevalier de Renel, qui se rendit recommendable dans les guerres de son temps, et mourut en 1702, retiré chez les minimes de Braquencourt ; Madeleine, chanoinesse à Sainte Glossinde de Metz; et Anne, femme de Robert d'Anglebelmer, comte de Lagny.

Louis III, comte de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, lieutenant-général des armées du roi, tué d'un coup de canon au siége de Cambray, en 1677; il avoit épousé Marie-Angélique de Cousin, fille du marquis de S. Denis : dont Louis, qui suit; Louis-Just, dit l'abbé de Renel, et Marie-Isabelle, abbesse de N. D. de S. Paul, près de Beauvais.

Louis IV de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, mort à Liége en 1702, avoit épousé en 1701, Marguerite-Thérèse Colbert, fille de Charles, marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'état, dont Jean-Baptiste-Louis, qui suit :

Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, né en 1702, a épousé en 1722, Henriette Fitz-James, fille de Jacques, duc de Bervick, et de Anne Bucklei, dont un

fils né en 1723, et Diane-Jacquette-Louise-Henriette, née en 1733.

COEFFORT est une petite paroisse, au S. S. E. par S. à l'extrémité de la ville du Mans, dont il est éloigné d'un quart de lieue. Il y a de Coeffort à Pontlieue, l. 1/4; au petit S. Georges, l. 3/4; l'Epau, l. 3/4; Yvré-l'Evêque, l. 1 1/4.

Sous le pontificat de Charles de Beaumanoir, qui siégea au Mans depuis 1610 à 1637, les prêtres de la Congrégation de S. Vincent de Paul, furent établis dans la maison de Coeffort, et furent chargés du soin de diriger la paroisse, qui ne contient   et les pauvres de l'Hôtel-Dieu, dont la maison joignoit la leur; ils sont déchargés de ce soin, depuis que ces pauvres furent transférés en   dans le nouvel Hôtel-Dieu, bâti après l'hôpital-général.

Il y a à Coeffort la chapelle des Allats, estimée 180 liv. à la présentation des lazaristes de Coeffort; celle de Ste Anne, estimée 150 l.; celle de la Bodinière, estimée 120 liv., celle de la Bérardière, estimée 140 liv., celle de la Godelinière, estimée 130 liv.; celle de S. Georges, estimée 50 liv.; celle de S. Jacques, estimée 650 liv.; celle de S. Martin, estimée 60 liv.; et celle de S. Michel, estimée 60 liv. toutes à la présentation des lazaristes de Coeffort.

C'est une tradition commune dans la province, que Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, fit bâtir dans le douzième siècle, l'église de Coeffort, qui étoit un hôpital dirigé par des frères de la Charité. Dom Denis Briant, dans le Cenomania, dit qu'on n'a pas de titres suffisans pour prouver cette tradition, et qu'il n'a pu voir ni découvrir la charte du roi Henri II.

Jean Vaalin, chanoine régulier, ayant été fait maître dans la Maison-Dieu de Coeffort, voulut astreindre les frères de cette maison à suivre la règle des Chanoines Réguliers; il y eut à ce sujet des grandes contestations, qui furent terminées en 1397, par Gilles, évêque d'Avignon, légat du S. Siège, qui leur donna une règle de vie, laquelle est inscrite dans le cartulaire rouge de l'évêché, *fol. 268. Cenomania. M. S.*

COESME (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné de Laval, élection de Mayenne, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Quelaine, l. 1 1/4; le Bignon, l. 3 1/2; Mellai, l. 3/4; Brullon, l. 5; Vallon, l. 2 3/4; Souligné, l. 1 1/4; grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Coesme à Cossé-le-Vivien, M. l. 3/4; Laval, M. l. 4 1/4; Loiron, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 5 1/2; Craon, M. l. 2; Astillé, l. 1 1/4; S. Gaud, l. 1 1/2.

Coesme est un prieuré-cure, dépendant de la congrégation des

1. C'est Cosmes qu'il faut lire.

Chanoines Réguliers de S. Augustin; il est estimé 1000 liv. et est à la présentation de l'abbé de Roë. Il y a 400 communians.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui coupe la paroisse du N. O. au S. E.; elle est arrosée au N. par un autre ruisseau, et à l'O. par la rivière de Oudon.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Deshaies.

L'évêque S. Liboire, consacra l'église de Coesme. *Courvaisier, page 96. Registre du pontificat.*

On trouve parmi ceux qui se croisèrent en 1158 avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte, Angelbaud et Eléazar de Coesme (1). *Hist. de Sablé, page 179.*

COUESMES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans dont il est éloigné de dix-sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ambrières, l. 1 3/4; La Chapelle-au-Riboul, l. 3 1/2; S. Martin de Connée, l. 4; Rouez, l. 2 1/4; Cures, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Couesmes à Lassai, M. l. 3 1/2; Sept-Forges, M. l. 3; Gorron, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2; le Pas, l. 1/2; Soucé, l. 3/4; S. Fraimbault-sur-Pisse, l. 1/2; Vaucé, l. 1/2; Lesbois, l. 1 1/2.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 950 communians.

La paroisse est coupée de l'E. à l'O. par un ruisseau qui forme plusieurs étangs, et arrosée à l'E. par la rivière de Varenne, et au S. par un petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a dans la paroisse de Couesmes, la terre de Froulai (2), à laquelle est annexée la seigneurie de paroisse. Voyez la *généalogie de la maison de Froulai, à l'article Beaumont le Vicomte.*

COIGNERS, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Tresson, l. 1 3/4; S. Mars de Loquenai, l. 1 1/2; Changé, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Coigners à S. Calais, M. l. 2; Bouloire, M. l. 3; Montoire, M. l. 4 1/2; Grand Lucé, M. l. 3 1/4; Bessé, M. l. 1 1/2; la Chapelle-Huon, l. 1 1/4; Vic, l. 1 1/2; Sainte-Cérotte, l. 1; Sainte Osmane, l. 3/4; S. George-de-Lacoué, l. 1 3/4; Vancé, l. 1.

1. Ces deux croisés étaient originaires de la paroisse de Couesmes, dont l'article suit, et non de Cosmes.

2. La terre de Froulay est démembrée et le manoir est depuis longtemps détruit.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation du chapitre de S. Pierre de la Cour. Il y a 330 communians.

Coiguers est situé sur le ruisseau de Tusson, qui coupe la paroisse du N. au S.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Musset.

En 1720, Olivier-César de Musset étoit chevalier de S. Lazare; j'ignore si c'est de la même famille.

COMMER, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mésangé, l. 3 1/4 ; Bernai, l. 5 3/4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Commer à Mayenne, M. l. 1 1/2; Bais, M. l. 3 3/4; Monseurs, M. l. 3; Evron, M. l. 4; Sainte Suzanne, M. l. 5; Martigné, l. 1 1/4; Montourtier, l. 1 1/2; Jublains, l. 2; Belgéart, l. 1; la Basoge-Montpinçon, l. 1; Moulé, l. 3/4 ; Contest, l. 3/4; S. Germain d'Anxure, l. 2.

La cure estimée 1100 liv. est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 800 communians.

Il y a à Commer la chapelle de la cour de Commer, estimée 35 liv. à la présentation du seigneur; et celle du Bois-au-Parc (1), estimée 20 liv. à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau de Barberie, au Nord, par un autre petit ruisseau, et à l'Ouest, par la rivière de Mayenne.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a le bois Liver, qui contient 33 arpens.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Rosnai.

COMMERVEIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, doyenné de Sonnois, élection du Mans, au Nord par Ouest de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mézières, l. 3; S. Remy-des-Bois, l. 2; Coulaines, l. 2 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Commerveil à Mamers, M. l. 1; Ballon, M. l. 3 3/4; Bonnestable, M. l. 3 3/4; S. Côme-de-Vair, M. l. 1 3/4; Beaumont, M. l. 4 1/2; S. Vincent-des-Prez, l. 1/2; S. Pierre-des-Ormes, l. 1; S. René-des-Monts, l. 1/2; Pisieux, l. 1/2; S. Calais-du-Maine, l. 3/4; Monhoudou, l. 3/4; Moncé-en-Sonnois, l. 1.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 180 communians.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Dive; au Sud et à l'Ouest par un ruisseau.

1. Le vieux logis du Bois-au-Parc est en ruines.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a les bois de Noiré.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Rouvigny.

CONCEPTION (la) (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de M. le duc d'Orléans, seigneur de la paroisse. Il y a 1750 communians.

Le sol produit du seigle, du carabin et de l'avoine.

CONGÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au Nord par Est de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars-sous-Ballon, l. 3/4; Souligné-sous-Ballon, l. 3/4; Joué-l'abbé, l. 3/4; Coulaines, l. 2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Congé à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 1/2; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Connerré, M. l. 5; Mamers, M. l. 4; Mézières-sous-Ballon, l. 3/4; Pontoin, l. 3/4; Nouans, l. 1; Meurcé, l. 1 1/4; Lucé-sous-Ballon, l. 3/4; S. Oüen-sous-Ballon, l. 3/4.

La cure, estimée 1700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 550 communians.

Il y a à Congé la chapelle de la Madeleine, estimée 260 liv., à la présentation du curé et de l'aumônier du seigneur évêque du Mans, alternativement.

Congé est situé sur la rivière d'Orne, qui coupe la paroisse du N. E. au S. E. et arrosé au Nord par le ruisseau de Bécon.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches. Voyez *la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

CONLIE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a marché à Conlie tous les jeudis, et foire le jeudi gras, et le jeudi d'après la S. Martin.

Il y a de Conlie à Beaumont, l. 3 1/2; Sillé, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 4; Ballon, M. l. 4 1/2; Ver-

1. On dit aujourd'hui Passais-la-Conception.

niette, l. 1 1/2; Domfront en Champagne, l. 1; S. Cheron, l. 1 1/2; Mézières-sous-Lavardin, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 3/4; Crissé, l. 1 1/4; Rouez, l. 1 1/2; Tennie, l. 3/4; la forêt de Lavardin, l. 2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 800 communians.

Il y a à Conlie un collége estimé 240 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; la chapelle de S. René de Latouche, estimée 30 liv., à la présentation des religieuses ursulines du Mans; et la prestimonie Noël Menon, au château de Conlie, estimée 40 liv. Le procureur de fabrice la présente à un parent du fondateur; il y a aussi un collége pour les filles.

Le ruisseau de Gironde prend sa source dans deux fontaines, dont l'une est à l'Est et l'autre à l'Ouest du bourg de Conlie.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Environ l'an 1432, Louis, duc d'Anjou, comte du Maine, le duc d'Alençon, le connétable de Richemont, les seigneurs de Lohéac, de Coëtivi, de Graville, de Bueil, etc., logérent à Conlie avec leur armée, en venant au secours de la garnison de Sillé, assiégée par les Anglois. *Courvaisier*, *page 708*.

CONNÉE (S. Martin de), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Rouez, l. 2 1/4; Cures, l. 2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Connée à Sillé, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3 3/4; Evron, M. l. 3 1/4; Bais, M. l. 2 1/2; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 1/4; Vimarcé, l. 1/4; Saint Pierre de la Cour, l. 1/4; S. Thomas de Courceriers, l. 1 1/4; Trans, l. 2; Yzé, l. 1 3/4; S. Georges de Foultourte, l. 1 1/4; la forêt de Sillé, l. 1/2.

La cure estimée 1600 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1150 communians.

Il y a à Connée la chapelle de la Renaudière, ou Raimbaudière, estimée 90 liv. celle de Pinsbolintère, estimée et les prestimonies du Nom de Jésus, *alias* la Rue du Bois, et de la Perrière, estimées.

Connée est situé sur une montagne. La paroisse est arrosée au Nord par la rivière d'Orthe qui forme deux étangs.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le vidame de Vassé.

CONNERRÉ, petite ville murée, et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'Est par Est de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montfort, M. l. 1 1/4; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Connerré à Bonnestable, M. l. 3 1/2; la Ferté, M. l.

4; Vibraie, M. l. 3 3/4; Bouloire, M. l. 2 1/4; Torigné, l. 3/4; Dolon, M. l. 3/4; le Luart, l. 1 1/2; Duneau, l. 1/4; Beillé, l. 1/2; Lombron, l. 1 1/4.

La cure estimée 800 livres, est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 850 communians.

Il y a à Connerré, un prieuré estimé 620 liv. qui dépend de l'abbaye de S. Vincent, et une chapelle dédiée à Ste Marguerite, estimée 6 liv. à la présentation de l'héritier du fondateur.

Connerré est situé sur la rivière d'Huisne, qui partage la paroisse du N. E. au S. O. Elle est aussi arrosée par les ruisseaux du Gué aux Anes, et de Dué.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine, le marché tient tous les mercredis; il y a foire la vigile de l'Ascension, le mercredi de la semaine où se trouve la fête de S. Simon, et le mercredi de celle où se rencontre celle de S. Sébastien. Il y a un grenier à sel.

La seigneurie de paroisse appartient au chapitre de l'église du Mans, par donation que lui en fit le roi Charles VI, au mois d'avril 1407, à la charge de célébrer tous les ans, après son décès, un service solennel pour le repos de son âme, et une messe chaque jour à perpétuité, pour son salut et celui de ses prédécesseurs et successeurs, rois de France. Cette messe se célèbre tous les jours par un chanoine, à l'issue de Matines; elle est annoncée par trente coups de la grosse cloche. Le roi Charles VI, avoit acheté cette terre de Connerré de Bouchard de Courtremblai. *Courvaisier, page 636.*

L'évêque S. Innocent faisoit quelquefois son séjour à Connerré ; c'est dans ce lieu que S. Calais le vint trouver, pour lui faire ses protestations qu'il n'entendoit en aucune façon préjudicier aux droits de l'évêque; qu'au contraire, il vouloit soumettre toutes les choses présentes et à venir de son monastère, à la juridiction de l'évêque et de son église. S. Innocent s'étoit plaint de l'aggrandissement de ce monastère. *Courvaisier, page 126.*

Ceux qui sous le pontificat de S. Aldric, transportèrent le corps de l'évêque S. Liboire, du Mans à Paderborn, arrivèrent à Connerré le lendemain de leur départ, où plusieurs personnes furent guéries de leurs infirmités; entr'autres, une femme de condition qui étoit possédée du démon, un paralitique, et un homme si contrefait qu'on le regardoit comme un monstre. *Courvaisier, page 290, Bondonnet, page 119. Cenomania, M. S.*

L'évêque Hugues de S. Calais, qui siégea au Mans depuis 1136 jusqu'à 1144, fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de S. Vincent, où il fonda l'entretien d'une lampe, pour éclairer continuellement devant le sépulcre des évêques qui y étoient enterrés; et pour cette fondation, il se démit, en faveur de cette abbaye, du droit qu'il avoit dans l'église de Connerré. *Courvaisier, page 410, Bondonnet, page 522. Cenomania.*

L'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 à 1269, affecta au revenu de l'évêché, les cens qu'il avoit droit de percevoir dans la paroisse de Connerré. *Courvaisier, page 522. Cenomania.*

La nuit du premier au second décembre 1589, le duc de Brissac, qui étoit du parti de la ligue, partit de la Ferté-Bernard pour venir à Connerré, où les reistres s'étoient retirés, y étant arrivé sur le soir, il y entra par une petite porte, à laquelle il n'y avoit ni corps-de-garde ni sentinelle; il fit charger les reistres, qui étoient à table ou au lit, pilla leurs chariots, emmena 80 chevaux, prit trois drapeaux et leur cornette, et conduisit le tout à la Ferté. *Trouillard, comtes du Maine, page 191.*

Dom Julien Garnier, religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, étoit né à Connerré; il entreprit une nouvelle édition des ouvrages de S. Basile, dont il n'a pu voir, avant sa mort, arrivée le 3 juin 1725, que les deux premiers volumes imprimés. Dom Prudent Maran a continué cet ouvrage, dont l'excellente préface, où l'on trouve une critique si judicieuse, et un discernement si sûr, est de Dom Garnier. *Goujet, supplément de Morèri.*

CONTEST, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Commer, l. 3/4; Mésangé, l. 3; Assé-le-Bérenger, l. 2; Bernai, l. 4 1/2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Contest à Mayenne, M. l. 1 1/2; Ambrières, M. l. 3 1/2; Laval, M. l. 5; Bais, M. l. 4 1/2; Ernée, M. l. 4 1/2; Moulay, l. 1 1/2; S. Baudelle, l. 1 1/2; Placé, l. 1 3/4; Alexain, M. l. 1 3/4; Saint Germain d'Anxure, l. 1 1/2; la forêt de Mayenne, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du prieur de Fontaine Géhard. Il y a 850 communians.

Il y a à Contest la chapelle de Poillé, fondée dans le quinzième siècle par Jeanne de Féchal, épouse de François de Brée, dont Catherine, qui fut mariée en 1517, à Jean II, seigneur de Froulai, dont Marie, qui épousa Urbain de Montécler, dont les petits enfants vendirent la terre de Contest à Isaac de la Matraie, lequel maria Anne, sa petite fille, à George-François de Montécler, ce qui a fait rentrer la seigneurie de Contest dans la famille dont elle étoit sortie; cette chapelle, estimée 160 liv., est à la présentation du seigneur. Il y a aussi la chapelle de N. D. des Bois, fondée au commencement du quinzième siècle, par Marie Cotteblanche, femme d'Adam Deschamps; cette chapelle estimée 170 liv., est à la présentation de l'aîné du fondateur; on trouve aussi dans le pouillé manceau, la chapelle du Bois, estimée 200 liv.

Il y a dans l'église une confrérie du Rosaire, érigée en 1621, et approuvée par l'évêque Charles de Beaumanoir.

Il y a à Contest un collége fondé pour l'éducation des garçons, dont le revenu consiste en une maison, et environ 20 liv. de rente ; il y en a aussi un pour celle des filles, fondé par le sieur Deschamps, curé actuel; il y a établi deux sœurs de la communauté de la Chapelle au Riboul, auxquelles il a donné une maison meublée et 120 liv. de rente, remboursable pour 3000 liv.

On voit dans un jardin du bourg de Contest, un chemin sous terre, bien voûté, dans lequel se trouve un canal de pierres de taille, et à côté une citerne fermée d'une porte de fer, qu'on n'a pas encore eu la curiosité d'ouvrir, sans doute par quelque terreur panique.

Il y a dans la paroisse deux vieux châteaux, celui de Poillé (1) et celui de la Matraie, moitié ruinés; celui de la Matraie appartient à madame la marquise du Bailleul, comme héritière de Georges-François de Montécler, son père.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Montécler.

La paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Mayenne, qui fait tourner un moulin à bled, et nourrit beaucoup de carpes, brochets, truites, barbeaux et anguilles; elle est aussi arrosée à l'Ouest par le ruisseau d'Ariette, qui forme un étang et fait tourner deux moulins.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; le principal commerce est celui du fil, surtout le lin, qui se vend à Laval.

La perdrix grise, le lièvre et le lapin, ne sont pas rares, et sont de bonne qualité.

Il y a, dans plusieurs endroits de la paroisse, de belles pierres de taille, mais dures et difficiles à travailler.

Une partie de la forêt de Fontaine-Daniel est dans la paroisse, qui a environ deux lieues du N. au S. et trois quarts de lieue de l'E. à l'O. Il y a aussi quelques petits taillis, des landes et plusieurs fontaines d'eau douce.

M. Deschamps, curé, m'a fourni un mémoire.

CONTILLY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Maine, l. 2; Ballon, M. l. 3 1/2 ; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/4 ; S. Pavace, l. 1 1/4; Mans, 3/4.

Il y a de Contilly à Mamers, M. l. 1; Bellesme, M. l. 3; Alençon, M. l. 5; René, M. l. 3 1/2; Saint-Cosme, M. l. 3 1/4; Marolette, l. 1 1/2; S. Aubin-des-Groies, l. 1 1/4; Aillères, l.

1. Le château de Poillé est encore assez bien conservé.

1/2; les Auneaux, l. 1 1/4; Beauvoir, l. 3 1/4; la Normandie, l. demi-quart.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 350 communians.

La rivière de Dive prend sa source à Contilly.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Courtaumer. Voyez *la généalogie, à l'article les Auneaux.*

L'évêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 à 1124, donna à l'abbaye de S. Vincent la paroisse de Contilly. *Courvaisier, page 415, Bondonnet, page 456.*

CONTRES, bourg et paroisse, sur les confins du Chartrain, de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Terrehaut, l. 2 1/2; Sargé, l. 5; Mans, l. 1.

Il y a de Contres à Bonnestable, M. l. 3; la Ferté-Bernard, M. l. 3 1/2; Mamers, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 5; S. Côme-de-Vair, M. l. 1/2; Pouvrai, l. 1/2; Marcilli, l. 1; S. Vincent-des-Prez, l. 1 1/2; Bellou-le-Trichard, l. 1 1/4; la forêt de Halais, l. 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 250 communians.

La paroisse est arrosée au Sud par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame de Sevigni.

CORMES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Martin des Monts, l. 1 3/4; Boessé-le-Sec, l. 1/2; Saint-Hilaire-le-Lierru, l. 1/2; Lombron, l. 2 3/4; S. Corneille, l. 1; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Cormes à la Ferté-Bernard, M. l. 1; Montfort, M. l. 5 1/2; Bonnestable, M. l. 4 1/2; Vibraie, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 4 1/4; Cherré, l. 1; Courgenart, l. 3/4; Téligni, l. 1 3/4; Cherreau, 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du chapitre de S. Pierre-la-Court. Il y a 400 communians.

La paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau de Valmer; à l'Est, par trois petits courans d'eau, et à l'Ouest, par un autre.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Simiane.

CORNEILLE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie.

Il y a de S. Corneille à Montfort, M. l. 3/4; Connerré, M. l. 2 1/4; Bonnestable, M. l. 3 1/4; Ballon, M. l. 3 1/2; Bouloire, M. l. 3 1/2; Fatines, l. 1 1/2; Saussé, l. 3/4; Sillé-le-Brûlé, l. 1 1/4; Savigné-l'Evêque, l. 3/4; Sargé, l. 1 3/4.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 500 communians.

Il y a dans la paroisse de Saint-Corneille, l'abbaye de la Perrigne, occupée par les religieuses de l'ordre de Saint Augustin : c'étoit autrefois un prieuré, fondé sous le nom de N. D. par un de la famille des Usages. En 1393 Guillaume des Usages augmenta la fondation de 40 liv. de rente et obtint que ce prieuré seroit changé en abbaye, sous le nom de S. Louis. En 1700 il y avoit douze religieuses. Le revenu de cette abbaye est estimé 4000 liv.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Crocieux, au S. par celui de Merdereau, et à l'O. par un autre assez considérable.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'évêché du Mans, par le fief de Touvoie.

COSME-DE-VAIR (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, du doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcival, l. 1 1/2; Sablé, l. 1 1/4; Courcemont, l. 1/2; Sargé, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de S. Cosme à Bonnestable, M. l. 2 1/2; la Ferté, M. l. 3 3/4; Mamers, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 4 1/2; Connerré, M. l. 5 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 1 1/2; Bellou, l. 1 1/2; Pouvrai, l. 3/4; Contres, l. 1/2; Champaissant, l. 1/4; Moncé en Sonnois, l. 1; Nauvai, l. 1.

La cure, estimée 1600 liv., est à la présentation de l'abbé de Tiron. Il y a 450 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau, et à l'O. par la rivière d'Orne.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Saint-Cosme.

COSSÉ-EN-CHAMPAGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 2 3/4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Cossé à Brullon, M. l. 1 3/4; Loué, M. l. 3; Vallon, M. l. 4 1/2; Mellai, M. l. 3 1/4; Ste Suzanne, M. l. 3 1/2; Epineu-le-Séguin, l. 3/4; Avessé, l. 1 1/2; Viré, l. 1; Banne, l. 1/2; Saugé, l. 1.

La cure, estimée 500 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 450 communians.

Il y a à Cossé un prieuré, estimé 700 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture, la chapelle de la Colomne, estimée 30 liv. ; celle de Ste Croix, estimée 170 liv. ; à la prestimonie du Bois Cornu, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur ; et celle des Mignots estimée 5 liv.

En 1409 le parlement rendit un arrêt qui attribue à l'évêque du Mans la correction des prieurs de Cossé et de Fontenai, membres de l'abbaye de la Coulture. *Cartul. rouge, fol. 81. Cenomania.*

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Triolon, au S. et à l'O. par un autre ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Guitau ; M. Guitau, son père, lieutenant-général du siége présidial de Château-Gontier, en avoit fait l'acquisition.

COSSÉ-LE-VIVIEN, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Maisoncelle, l. 4 1/4 ; S. Denis du Maine, l. 2 ; Mareil, l. 5 3/4 ; Crannes, l. 2 ; Rouillon, l. 3 ; Mans, l. 1.

Il y a de Cossé à Laval, M. l. 4 ; Loiron, M. l. 3 ; Mellai, M. l. 6 ; Craon, M. l. 4 1/2 ; Château-Gontier, M. l. 4 1/2 ; Cosme, l. 3/4 ; Astillé, l. 1 ; Courbeveille, l. 1 1/4 ; Montjean, l. 1 1/2 ; la forêt de Concise, l. 2 1/4 ; Anjou, l. 1. 3/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Florent. Il y a 4000 communians.

Il y a à Cossé un prieuré, estimé 3000 liv., à la présentation de l'abbé de S. Florent de Saumur ; la chapelle des Alleux Bretonnière, estimée 100 liv., fondée en 1578, à la présentation du seigneur des Alleux ; celle des Courtois, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur ; celle des Dormets, estimée 55 liv., à la présentation des parens du fondateur ; celle des Herbertières, estimée 30 liv. ; celle de la Normandière, estimée 15 liv. ; et celle de S. Pleine, estimée 60 liv.

S. Pavace consacra l'église de Cossé. *Courvaisier, page 86.*

En 1380, l'armée angloise séjourna pendant quatre jours à Cossé. *Froissart, chap. 59. Le Baud, hist. de Bretagne. Suppl. de l'histoire de Sablé, M. S.*

Cossé est situé au S. d'un petit ruisseau, qui coule de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée à l'ouest par la rivière de Oudon, et au S. par un ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine ; il y a des bois. Il est marqué sur la carte qu'il s'y est donné une bataille.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *sa généalogie à l'article Laval.* M. de Terchand prétend que cette seigneurie lui appartient.

Le marché tient tous les jeudis à Cossé; il y a foire le premier jeudi de Carême, le jeudi d'après la Pentecôte, le jeudi d'après le 28 août, et le jeudi d'après le neuf octobre.

COUDRECIEUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 5 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Coudrecieux à Bouloire, M. l. 1 1/4; Connerré, M. l. 2 1/2; Montfort, M. l. 3 3/4; Vibraie, M. l. 2 1/2; S. Calais, M. l. 2 1/2; Maisoncelle, l. 1; Ecorpain, l. 1 1/4; Couflans, l. 2 1/4; Bersai, l. 2; Semur, l. 1; S. Michel de Chavaigne, l. 1; les Loges, l. 3/4; la forêt de Vibraie, l. 3/4.

La cure, estimée 450 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 400 communians.

Deux petits ruisseaux prennent leur source dans la paroisse, et l'arrosent à l'E. et à l'O.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Gras, marquis du Luart.

COUFLANS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, l. 3 1/2; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Couflans à S. Calais, M. l. 3/4; Vibraie, M. l. 2 1/4; Bessé, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 3; Rahai, l. 1 1/2; Valaine, l. 1 1/4; Berfai, l. 1; Ecorpain, l. 1 1/4; Montaillé, l. 3/4; la forêt de Vibraie, l. 1 1/2.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Couflans est situé dans une presqu'île, formée par la rivière d'Anille, et par un petit ruisseau, qui partent du N. et se joignent au S.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient au roi.

COULAINES, bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'un quart de lieue.

Il y a de Coulaines à Yvré-l'Evêque, l. 1; Sargé, l. 3/4; S. Pavace, l. 1/2; la chapelle S. Aubin, l. 3 1/4; bois de Milesse, l. 1; bois de Pennecière, l. 1.

La cure, estimée 400 livres, est à la présentation de... Coulaines est situé sur le ruisseau de Fontenelles; la paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et beaucoup de foin et légumes.

La seigneurie de paroisse

S. Pavace consacra l'église de Coulaines. *Courvaisier*, *page 86*.

En 843, l'évêque S. Aldric assembla un concile à Coulaines, dont on trouve les décisions au vingt-troisième volume des conciles, de l'impression royale; le roi Charles le Chauve étoit alors au Mans. *Courvaisier*, *page 298*. *Bondonnet*, *page 369*. *Cenomania*. *M. S.*

Hugues III, qui fut comte du Maine en 1089, et qui vendit son comté à Hélie de la Flèche en 1090, déchargea le bourg et château de Coulaines, etc., de tous péages et coutumes, en réparation des torts qu'il avoit faits à l'évêque Hoel. *Courvaisier*, *page 379*. *Bondonnet*, *page 433*.

Le même évêque Hoel, augmenta le bourg de Coulaines de plusieurs maisons, rebâtit l'église qu'il dédia à S. Nicolas, répara la maison épiscopale, qui étoit située sur le ruisseau de Gironde, touchant une grande prairie, bornée par la rivière de Sarte, accompagnée des jardins, parterres, vergers et fontaines, dont on voit encore les regards et les aqueducs de pierre dans les côteaux de Banjan et dans la paroisse de S. Pavace; il fit aussi construire sur la Sarte deux moulins, qu'on nomme *les moulins*, *l'Evêque*. *Courvaisier*, *page 382*. *Bondonnet*, *page 434*. *Cenomania*.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie, leva une armée de cinquante mille hommes pour réduire les Manceaux; il entra dans le Maine par Alençon, et le troisième jour, il vint camper dans les prairies et sur les côteaux de Coulaines; les historiens ne disent point s'il se rendit maître alors de la ville du Mans. *Courvaisier*, *page 397*. *Trouillart*, *page 87*. *Bondonnet*, *page 447*. *Cenomania*. *M. S.*

Le même Guillaume ayant engagé l'évêque Hildebert à consentir la démolition de la grosse tour de l'église, et ce prélat l'ayant refusé, Guillaume irrité fit ravager les terres de l'évêque et saccagea le bourg de Coulaines. *Courvaisier*, *page 401*. *Bondonnet*, *page 449*.

En 1300, l'église et le bourg de Coulaines furent réduits en cendres; le feu se communiqua jusqu'auprès de l'abbaye de S. Vincent. *Courvaisier*, *page 549*. *Bondonnet*, *page 598*.

COULANS, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Coulans à Vallon, M. l. 1 3/4; Loué, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 4 1/4; la Suze, M. l. 3; Conlie, M. l. 2 3/4; Crannes, l. 1 1/4; Souligné, l. 1 1/4; Chaufour, l. 1 1/4;

Degré, l. 1 1/4; la Quinte, l. 1 1/4; S. Julien en Champagne, l. 1; Brains, l. 1/2.

La cure estimée 1600 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a communians.

Il y a à Coulans la chapelle du Châtelier, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur du lieu, alternativement avec le seigneur de la Nérourie; celle de la Fermerie, estimée 100 liv., celle de la Faverie, estimée 120 liv., à la présentation du seigneur; celle de la Peignerie, estimée 150 liv., celle de Rouperroux, estimée 50 liv., et celle de Tertarde Rozai, estimée 40 liv., à la présentation du propriétaire de la métairie de la Cave.

L'église de Coulans a été consacrée par S. Liboire. *Courvaisier, page 96; Registre du Pontifical.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna au chapitre de son église le droit de présenter la cure de Coulans. *Courvaisier, page 451. Cartul. du chapitre, fol. 45. Cenomania.*

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1098 à 1125, retira des mains laïques, et fit restituer à son église la moitié de la cure de Coulans. *Analectes, page 326. Cenomania.*

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Gée, et au S. par un courant d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de bois taillis, de landes et de vignes, dont le vin est de petite qualité.

La seigneurie de paroisse est une baronnie qui faisait autrefois partie du comté de la Suze; elle en fut séparée lors du démembrement de ce comté, occasionné par le dérangement des affaires de Gaspard de Champagne, comte de la Suze. *N...* Gautier en fit l'acquisition, et elle a passé dans la famille de M. Pâquier, conseiller au parlement, par le mariage de *N...* Pâquier avec la nièce dudit sieur Gautier.

COULOMBIERS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, l. 2; S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Coulombiers à Frênai, M. l. 2; René, M. l. 1 3/4; Ballon, M. l. 3 1/2; Alençon, M. l. 3; Piacé, l. 1; Doucelle, l. 1 1/4; Chérencé, l. 3/4; Grandchamp, l. 1; Roessé-Fontaine, l. 3/4; Fié, l. 1; S. Germain-de-la Coudre, l. 1/2.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à Coulombiers la prestimonie le Gras, estimée 5 liv.

L'évêque Robert de Clinchamp, qui siégea au Mans depuis 1299 à 1309, racheta des mains de Guarin Harent la dixme qu'il possédoit en la paroisse de Coulombiers. *Courvaisier,*

page 552. Selon Dom Denis Briant, ce rachat, qui se fit en 1303, lui coûta 120 liv. tournois.

Coulombiers est situé sur le ruisseau de Huchepoche, qui forme deux étangs; il y a des bois.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochel.

COULONCHE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Sauvagère, l. 1; la Ferté-Macé, l. 1 1/4; S. Calais-du-Désert, l. 3; Gêvre, l. 3 1/2; Montreuil-le-Chétif, l. 3 1/4; Vernie, l. 1 3/4; Milesse, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Coulonche à la Ferrière, M. l. 1; Domfront, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 4 1/4; Madré, M. l. 4 1/4; Coupetrain, M. l. 4 1/2; Banvou, l. 1 1/4; Dompierre, l. 1 1/2; Champsegré, l. 1 1/2; Juvigni, M. l. 2 1/2; Normandie, l. 1/2.

La cure estimée 700 liv. est à la présentation du roi. Il y a 1000 communians. Il y a à la prestimonie de Ste Barbe estimée 100 liv.

La paroisse, située entre les forêts d'Andaine, de Dieufi et du Mont-de-Hère, est arrosée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Vée, et à l'E. par un autre ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois et des montagnes. Il y a marché tous les vendredis.

Les terres de la Coulonche et de la Sauvagère ont été possédées par les seigneurs de Varembras depuis environ l'an 1457 jusqu'à 1748, que *N*... de Varembras, marquis de Ségrie, vendit la terre de la Coulonche à Louis d'Argouges, marquis de Rannes, d'où elle a passé à Louis-François d'Argouges, comte de Rannes, son second fils, qui mourut en 1767, ne laissant de *N*... du Doucei, son épouse, que mademoiselle de Rannes, dame de la Coulonche et de la Sauvagère. *Mém. de la Chaux, M. S.*

COULONGÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oisé, élection du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontvalain, l. 1 1/4; S. Ouen-en-Belin, l. 2 1/4; Moncé, l. 1 1/2; Pontlieue, l 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Coulongé au Lude, M. l. 1 1/4; Château-du-Loir, M. l. 3 3/4; Ecomoi, M. l. 3 1/2; Malicorne, M. l. 5; la Suze, M. l. 5; Aubigné, l. 1 1/4; Verneil-le-Chétif, l. 2; Sarcé, l. 1; Mancigné, l. 1 1/2; Luché, l. 2; la forêt de Bercé, l. 3 1/2; Anjou, l. 1.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 360 communians.

Il y a à Coulongé la chapelle de Ste Barbe, au château estimée 100 liv., à la présentation du seigneur; la prestimonie de la Piquerie, estimée 180 liv., à la présentation de l'abbé de S. Vincent, et celle de Rimbaut, estimée 10 liv., à la présentation du même abbé.

L'évêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857 à 883, retira, par la protection du roi Charles le Chauve, les églises de Coulongé et de Sarcé, et les fit restituer à l'abbaye de S. Vincent. *Courvaisier*, *page 307*. *Bondonnet*, *page 384*.

Sigefroi, ce mauvais évêque, qui occupa le siége du Mans depuis 971 à 994, donna à Albéric, son fils bâtard, les villages de Sarcé et Coulongé, qu'il usurpa sur les religieux de S. Vincent, sous prétexte d'un contrat de vendition faite pour la somme dix-huit livres de deniers, dit le cartulaire. *Bondonnet*, *page 397*. *Cenomania*.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir ; il y a plusieurs ruisseaux, des landes et des vignes qui produisent de très bon vin.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient aux religieux de l'abbaye de S. Vincent.

COUPETRAIN, gros bourg, succursale de S. Aignan, de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Cir, l. 1 1/4; S. Paul-le-Gautier, l. 3 3/4; Mézière sous Lavardin, l. 4 3/4; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Coupetrain à Prez-en-Pail, M. l. 1 3/4; Linières, M. l. 2; la Ferté-Macé, M. l. 2 1/2; Madré, M. l. 1 1/4; la Pôté-des-Nids; M. l. 4; S. Aignan, l. 3/4; S. Calais-du-Désert, l. 1/2; Nuilié-le-Vandin, l. 3/4; la forêt de Pail, l. 2; la forêt d'Andaine, l. 2 1/2.

Il y a un prieuré, estimé 800 liv,, à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours; et la chapelle de la Hurelière, à la présentation du seigneur du lieu.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a marché tous les mardis.

Coupetrain, situé sur la rivière de Mayenne, est une châtellenie; les paroisses de S. Cir-en-Pail, de S. Samson, de Javron, de S. Aignan, etc., en relèvent, ou médiatement, ou immédiatement.

En 1605 la châtellenie de Coupetrain fut saisie réellement sur Ambroise de Loré, et fut adjugée en 1611 à Louis Pottier, comte de Trêmes, baron de Gèvres. Elle appartient aujourd'hui à M. de Cohardon.

Suivant une inscription, posée sur la porte de la chapelle de la Madeleine de Coupetrain, Thiéphaine de Doucelle, dame de la Ferrière et de Resné, femme de Bernard de la Ferrière

et de Resné, donna en 1362 la chapelle de la Madeleine de Coupetrain aux religieux de S. Ursin; ce que le pape Grégoire XII confirma; il est porté dans la même inscription, qu'en 1723 ladite chapelle a été rebâtie.

Il y a 400 communians à Coupetrain.

COURBERIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Loufougère, l. 2 3/4; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courberie à Lassai, M. l. 1/4; Ambrière, M. l. 2 1/2; Madré, M. l. 2; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 4 1/2; le Horp, l. 3/4; Charchigné, l. 1 1/4; la Baroche-Gondouin, l. 1 1/4; Niort, l. 3/4; Chantrigné, l. 1 1/4.

La cure est un prieuré de la congrégation des Chanoines de S. Augustin, estimée 500 liv., à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 130 communians.

La première messe des dimanches a été fondée en 1646 par François Gautier, prêtre, et celle des fêtes en 1711, par *N*... de la Marre.

Courberie est situé sur le ruisseau de Châtenai, qui arrose la paroisse au Nord; il y en a un autre qui l'arrose à l'E.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Boisthibaut, vieux château ruiné, ouvrage du cardinal du Bellai, situé en la paroisse de S. Fraimbault de Lassai : cette seigneurie appartenoit en 1666 aux enfans mineurs de René de Pennart, seigneur de Chantepie, et de Anne de Fosseu (1); elle appartient aujourd'hui à M. de Tourneli.

M. Loriot, prieur-curé m'a fourni un mémoire.

COURBEVEILLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O p. S. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 3; la Basoge de Chemeré, l. 3; Viré, l. 3 1/2; Mareil, l. 2; Crannes, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Courbeveille à Laval, M. l. 2 3/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 1 1/2; Mellai, M. l. 5 1/2; Loiron, M. l. 1 3/4; S. Oüen-des-Toits, M. l. 3 1/2; Astillé, l. 1; Montigné, l. 1 1/4; Ahuillé, l. 1 1/2; Montjean, l. 1 1/2; la forêt de Concise, l. 3/4.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 950 communians.

Il y a à Courbeveille la prestimonie de la Haistelière, estimée 130 liv. à la présentation du seigneur; celle des petites Noës, estimée 20 liv. à la même présentation ; et celle de la Perrinière,

1. Anne de Fossé. Fossé est une terre de Champgenéteux

estimée 20 liv. à la présentation des héritiers du fondateur; celle-ci est peut-être dans la paroisse de Vimarcé.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Galpié, au S. O. par un autre petit ruisseau, et au Nord par un autre.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémouille. Voyez *la généalogie, à l'article Laval.*

COURCEBEUFS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 3 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Courcebeufs à Ballon, M. l. 1 1/2; Montfort, M. l. 2 3/4; Connerré, M. l. 3 1/2; Bonnestable, M. l. 2 1/2; Beaumont, M. l. 3 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 1/2; Sillé-le-Brûlé, l. 1 1/4; Torcé, l. 1 1/2; Beaufai, l. 1. Souligné-sous-Ballon, l. 1; la Guierche, l. 1 3/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 450 communians.

Il y a à Courcebeufs le prieuré de Belle-Saule, estimé 150 liv. à la présentation de l'abbesse de S. Sulpice de Renne.

La paroisse est arrosée au S. par un étang, et à l'E. par un ruisseau. Il y a beaucoup de landes et bois taillis.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Freslonnière, qui appartient à de Briqueville.

La maison de Briqueville, originaire de Normandie, est illustre et ancienne; elle porte dans ses armes, pallé d'or et de gueule de six pièces.

Almerède, sire de Briqueville et de Laune, vivoit au commencement du douzième siècle; il épouse Amicie de Montfort, parente du fameux Simon, comte de Montfort, dont Osbern, qui suit :

Osbern, sire de Briqueville, etc., épousa Rohais de Calligny, dont Guillaume, qui suit :

Guillaume I, sire de Briqueville, etc., épousa Mathilde de Couci, dont Robert, qui suit :

Robert, sire de Briqueville, etc., se fit religieux dans l'abbaye de Lessai de Coutance; il avoit épousé, auparavant, Mahaud de Painel, dont Thomas, qui suit :

Thomas de Briqueville, mourut avant son père, en 1214; il avoit épousé Adeline Bertrand-de-Bridebec, dont Guillaume, qui suit, et Thomas, qui céda en 1221 à l'abbaye de Lessai, le droit des dixmes de la paroisse de S. Cyrille.

Guillaume II, sire de Briqueville, etc., épousa Agnès de la Ferrière, dont Guillaume III, qui suit :

Guillaume III, chevalier, sire de Briqueville, vivoit encore en 1374; il avoit épousé Jeanne de Meullent, fille de Raoul, petit-fils de Robert et d'Elizabeth de Vermandois, petite fille de Henri I, roi de France, dont Guillaume, qui avoit épousé Jeanne de Meoutis, sans postérité; Roger, qui suit; Nicolas, tige de la branche de Caligny, qui est éteinte; Thomas, chef d'une autre branche, qui est aussi finie; et Jeanne, mariée en 1417, à Vigor, seigneur de Clinchamp.

Roger de Briqueville, chevalier, mort en 1404, avoit épousé Jeanne Campion, baronne de la Haie, dont Guillaume IV, qui suit; Roger, qui épousa Huguette de la Haie, sans lignée; Eustache; Jeanne, mariée à Bertrand de la Rivière; et Jacquette, qui fut alliée à Artus de Vierville.

Guillaume IV, sire de Briqueville, etc., épousa Guillemette Pélerin, dame d'Amanville, dont Guillaume V, qui suit :

Guillaume V, de Briqueville, épousa en 1494, Jeanne Havart, fille de Georges, vicomte de Dreux, et d'Antoinette d'Estouteville, sœur utérine de Jean de Roie, dont la postérité a fini en Leonor de Roie, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé : dont François, qui suit; Jean, seigneur de Colombière, tige de la branche de Colombière.

François I, sire de Briqueville, seigneur de Laune, épousa Florence de Clère, fille de Georges, et d'Anne de Brezé : dont François II, qui suit; Guy, seigneur de Ste Croix-Grantonne, tige de la branche de ce nom; et Marthe, d'abord abbesse de N. D. de Lisieux, qui ayant été relevée de ses vœux, épousa, 1° Charles de Harcourt-Beuveron; 2° en 1608, Pierre de Hairville.

François II, sire de Briqueville de Laune, etc., épousa Marie de Chenivelle, dont Isaac, qui suit :

Isaac, sire de Briqueville, de Laune, etc., épousa Françoise de Quesnel-Coupigny, dont Françoise, mariée à Fabien de Biran, seigneur de Castel-Jaloux en Gascogne.

Branche des seigneurs de Ste Croix-Grantonne.

Guy de Briqueville, seigneur de Ste Croix-Grantonne, fils puîné de François I, sire de Briqueville, épousa Jeanne de Recusson, dame de Montcanisi, dont Jean, qui suit :

Jean de Briqueville, épousa Jeanne de Quesnel-Coupigny, dont Marie, alliée à Gilles Vipar, dont un fils, qui fut père d'une fille unique, mariée à Louis de Madaillan, marquis de Montataire.

Branche des seigneurs de Colombière.

Jean de Briqueville, fils puîné de Guillaume V, épousa en 1531, Françoise Blosset, qui, après la mort de son mari, devint

mère de François d'Orléans, marquis de Rothelin. Jean de Briqueville et Françoise Blosset, eurent François, qui suit :

François de Briqueville, baron de Colombière, etc., servit avec valeur dans le parti huguenot; et il fut tué, en 1574, sur la brèche de S. Lô, place qu'il défendoit alors. Il avoit épousé Gabrielle de la Luzerne : dont Paul, qui suit; Gabriel, chef de la branche des marquis de la Luzerne; et Marie, mariée à Robert de Bosc, seigneur de Radepont.

Paul de Briqueville, baron de Colombière, etc., embrassa la religion catholique; il avoit épousé en 1574, Jeanne de Monchy, fille de Jean, et de Claudine de Longueval-Haraucourt : dont Paul, mort en 1615, sans enfans de Jeanne de la Luzerne-Beuzeville, son épouse; Gédéon, mort jeune; et Gabriel, qui suit :

Gabriel de Briqueville, marquis de Colombière, etc., épousa, 1° Ane d'Annet; 2° Hélène Marec : il eut de son premier mariage, Gilles, mort sans postérité : il eut du second, Gabriel, mort sans lignée; César, mort sans alliance; Cyrus-Antoine, qui suit; Esther, femme de Louis Cornet, seigneur de Bussi; Marguerite; et Hélène, mariée, 1° à Tanegui de S. Oüen, seigneur de Magny, 2° à *N*... (1) de Madaillan, comte de Montataire.

Cyrus-Antoine de Briqueville, marquis de Colombière, mort à Paris en 1706, avoit épousé Henriette de Malortie, dont Anne-Henriette.

Branche des marquis de la Luzerne.

Gabriel de Briqueville, seigneur de la Luzerne, etc., chevalier de l'ordre du roi, maréchal de camp, fils puîné de François de Briqueville, baron de Colombière, et de Gabrielle de la Luzerne, épousa en 1593, Gillette d'Epinai : dont Henri, qui suit; Robert, baron de Montfreville, tué en 1626; Bernardin, seigneur d'Occaleu, tige de la branche qui suit; Gabrielle, mariée à Jacques Morin, seigneur d'Escaïeul; et Amaurie, femme de Jacques d'Espinai, marquis de Vaucouleurs.

Henri de Briqueville, marquis de la Luzerne, etc., maréchal de camp, épousa en 1626, Claire Lhuillier, fille de Paul : dont Gabriel, qui suit; et Claire, mariée à Louis d'Argouges, baron de Gratot.

Gabriel de Briqueville, marquis de la Luzerne, etc., maréchal de camp, épousa en 1691, Catherine d'Aix, de la Chaise, fille de François, capitaine des gardes de la Porte, nièce du fameux père la Chaise, jésuite, confesseur du roi Louis XIV : dont Henri de Briqueville; François-Antoine; Gabriel, chevalier de Malte en 1706; Philippe, et deux filles.

1. François de Madaillan, dit le comte de la Laire, terre qu'il habitait dans la paroisse du Ribay, et où il mourut.

Branche d'Occaleu, de la Luzerne.

Bernardin de Briqueville, seigneur d'Occaleu et de la Luzerne, etc., fils de Gabriel et de Gillette d'Epinai, épousa Jeanne de Boispiron : dont Henri, qui suit; nommé le comte de de Briqueville, père de François, capitaine de cavalerie, et de *N*... mousquetaire du roi ; François, colonel d'un régiment d'infanterie; *N*... abbesse de N. D. de Protection; et *N*... religieuse.

Henri de Briqueville, comte de la Luzerne, a laissé de Bonne d'Echervi, *N*... qui suit, et *N*...

N... de Briqueville.

COURCERIERS (S. Thomas de), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, M. l. 2 1/2; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courceriers à Evron, M. l. 3 1/4; Bais, M. l. 2 1/4; Villaine-la-Juhée, M. l. 2; Conlie, M. l. 5; Connée, l. 1 1/4; S. Germain-de-Coulamer, l. 1 1/2; Saint-Aubin-du-Désert, l. 1 1/2; Courcité, l. 1; Trans, l. 3/4; Isé, l. 1; la forêt de Sillé, l. 2.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Courceriers, la chapelle du château, à la présentation du seigneur; celle de S. Jean, estimée 50 liv., à la présentation du chapitre; celle de N. D. estimée 30 liv., à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Vaudelle, et baignée par trois ou quatre autres qui y prennent leur source.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Environ l'an 1417, Ambroise de Loré étant un jour dans le château de Courceriers, se mit en embuscade pour surprendre un capitaine Anglois, nommé Guillaume de Bours; il l'attaqua, tua une partie de ses soldats, et fit les autres prisonniers. *Courvaisier, page 669.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Courceriers, du nom de du Bois.

La maison de du Bois est une très ancienne maison noble de la province du Maine; elle tire son nom de la terre du Bois, située dans la paroisse de Flacé, à 3 lieues et demie du Mans, qu'elle a possédée jusqu'à nos jours, et qui en est sortie par vendition. Voyez *l'article Flacé.*

Guillaume I du Bois, étoit seigneur du Bois dès l'an 1250; il épousa Tifaine : dont Guillaume II, qui suit; Macé, qui eut pour

son partage, en 1290, plusieurs héritages, et une rente de cinq sols que les seigneurs de Souligné devoient lui payer, à cause d'une acquisition qu'ils avoient faite dans le fief de Guillaume du Bois, son père; il eut encore trois autres enfans, qui ne sont pas connus.

GUILLAUME II, du Bois eut des différens avec ses frères pour les partages des biens de leurs père et mère; Huet d'Auvers et Guyon de Monceaux les réglèrent par une sentence arbitrale, le lundi après la Chandeleur 1290.

GUILLAUME III, seigneur du Bois et de Maupertuis, étoit petit-fils, ou arrière-petit fils de Guillaume II; il épousa, vers l'an 1400, Anne du Bouchet, sœur de Jean, seigneur de Buffe, et des Mortiers en Anjou, fille de Jean et de Jeanne, dame de Buffe; il est inhumé dans l'église de Flacé : ils eurent Jean, qui suit; et Jeanne, mariée à Jean de Grandmoulin; elle eut la châtellenie de Maupertuis pour sa dot.

JEAN, seigneur du Bois, épousa, environ l'an 1430, Perrine de Champagné, laquelle étoit issue de Louis de Brienne, surnommé d'Acre, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Bérengère de Castille, sœur de Blanche, mère de S. Louis. Voici les descendans de Louis de Brienne : Louis de Brienne et Agnès, vicomtesse de Beaumont, eurent Jean, vicomte de Beaumont, et Jeanne de la Guerche, eurent Robert, vicomte de Beaumont, et Marie de Craon, eurent Jean II, vicomte de Beaumont, et Marguerite de Poitiers, eurent Marguerite de Beaumont et Bouchard de Vendôme, eurent Pierre de Vendôme, et *N*... eurent Roberte; et Olivier de Champagné, eurent Perrine de Champagné, et Jean, seigneur du Bois, eurent Thibaut, qui suit; Louis, qui eut son partage en Anjou, Catherine et Jeanne, religieuse dans l'abbaye du Pré, au Mans.

THIBAUT du Bois, seigneur du Bois, épousa, 1° en 1455, Perrine de la Hune, fille de Gilles, seigneur de la Hune, et de Catherine Clévelle, dame du Bois-Gilbert en Anjou; 2° Marguerite de Coainon, veuve de Robert, seigneur de Maquillé en Anjou. Thibaut ordonna par son testament, que son corps serait inhumé dans l'église de Flacé, auprès de son père, de son aïeul, de Perrine de Champagné, sa mère, et de Perrine de la Hune sa première femme; il laissa de son second mariage, Jacques qui suit; *N*... qui épousa Lézin Garnier, seigneur de la Chovinière; et Louise, religieuse au Pré avec sa tante.

JACQUES I, seigneur du Bois, et de Maquillé en Anjou, épousa Renée de Maquillé, fille unique de Robert : dont François, qui suit; et Antoinette, mariée en 1511, avec Jacques du Hardas, seigneur de Lintes.

FRANÇOIS I, du Bois, seigneur du Bois et de Maquillé, épousa en 1510, Catherine de Quatre-Barbes, dame de Marson, fille de Guillaume, seigneur de la Rongère, et de Guillemette de Rossignol, dame de Chanevas, dont Jacques, qui suit; François, né en 1517, fut prêtre; Guillaume, fut seigneur de Bois-Gil-

bert, dont on verra la postérité ci-après; Julien; René, né en 1534; et Guillemette, née en 1532.

JACQUES II, du Bois, seigneur du Bois, d'Etival, de la Ferrière et de Maquillé, né en 1512, épousa, après 1552, Perrine de Champlais, fille de Christophe, seigneur de Vandœuvre et de Courcelles, et de Hélène de Pui-Jourdain, dont François II, qui suit; Claude, seigneur de Maquillé, tige de cette branche; et Perrine, mariée à Renée de Vallée, seigneur de Chevain.

FRANÇOIS II, seigneur de Bois, etc., fut député de la noblesse du Maine, aux États tenus à Blois en 1588; il épousa Suzanne de Courtarvel, fille de Charles, seigneur de Montérestin (1), et de Catherine de la Rouhaudière : dont Urbain et René, qui moururent sans enfans; Suzanne, mariée à Claude de Couterne, seigneur de la Barre du Horp, en 1597; et Anne, dame de Marson, alliée en 1606, à Gilles de la Dufferie, seigneur de la Dufferie.

Branche des seigneurs de Maquillé.

CLAUDE du Bois, seigneur de Maquillé, second fils de Jacques II, et de Perrine de Champlais, épousa Louise Thuillier, fille de René, seigneur de la Martinière, et de Marie Imbert, dont Claude II, qui suit; Charles, seigneur de la Touche, marié avec Anne Alovi, de la ville de la Flèche, dont Charles, mort religieux récollet, et Louise, morte sans enfans, de *N*... de Beaurepaire, son mari; et Hélène, mariée à Charles Malineau, seigneur du Plessis.

CLAUDE II, du Bois, seigneur de Maquillé, épousa Jeanne de Sorhoette, fille de Jean, seigneur de Pomérieux, et de Simonne de Portebise : dont Mathurin, qui suit; Jeanne, mariée à Charles Sibile, seigneur de la Buronnière, sans enfans; Renée, alliée à Urbain de la Lande, seigneur des Plaines.

MATHURIN du Bois, seigneur de Maquillé, épousa Angélique de Peigné, fille de Louis, seigneur de la Charouillère, et de Anne Richerot, dont Pierre, qui suit; Marie-Angélique, religieuse; et Marguerite.

PIERRE du Bois, seigneur de Maquillé, épousa en 1684, Charlotte Sibile, fille de Charles, seigneur de la Buronnière en Anjou, et de Anne le Cornu, dont dix-sept enfans : il ne reste de ces dix-sept enfans que *N*... du Bois, chanoine d'Angers, et Antoine, qui suit :

ANTOINE du Bois, seigneur de Maquillé, la Baronnière, etc., épousa en 1748, Françoise du Bois-Jourdan, dont Antoine-Séraphin, qui suit, et cinq filles.

ANTOINE-SÉRAPHIN du Bois de Maquillé, qui, dans le cas où

1. Ne faut-il pas lire Moncrintin, vieille terre de la paroisse de Livet, appartenant aujourd'hui à la famille de Montécler.

M. le marquis de Courceriers n'auroit point d'enfans, représenteroit les deux branches du Bois.

Branche des seigneurs des Bordeaux.

GUILLAUME I du Bois, seigneur du Bois-Gilbert, né en 1527, troisième fils de François I du Bois et de Catherine Quatre-Barbes, épousa en 1565 Jeanne de Mandon, fille d'Ambroise, seigneur de Valette, et de Catherine d'Aron, dame des Bordeaux : dont Pierre, qui suit; Jacques, seigneur du Bois-Gilbert; René, et Anne.

PIERRE du Bois, seigneur de Bordeaux, guidon d'une compagnie de gendarmes, épousa en 1594 Marie de Launai, fille de Jean, seigneur d'Onglée, chevalier de l'ordre du roi, et de Louise de Villiers, dame de Mondan, de la Valpéan et de la Bouesche : dont Guillaume, qui suit; et Marie, religieuse à Fontevrault.

GUILLAUME II du Bois, seigneur des Bordeaux de Longué, du Bois-Gilbert et de Châteaus, épousa en 1621 Nicole du Plessis-Châtillon, dame de Chauvigni en Anjou, et de Courceriers au Maine, fille de René, baron de Courceriers, vicomte de Rugle, seigneur de la Ponnière, Colombiers, etc., Chevalier de l'ordre du roi, et de Renée de Poisieus : dont René, mort page de la grande écurie du roi; Jacques, mort page de M. le comte de Soissons; Guillaume, tué au siège de Dunkerque, lieutenant dans le régiment de Piémont; André, qui suit; Renée, mariée en 1645 à Charles Galois Labbé, seigneur de Champagnette, au Maine; Marie, alliée en 1652 à Pierre Carré, seigneur de Bellemare et de la Forêt, au Maine; Anne, qui épousa en 1669 Claude de la Bonnière, seigneur des Châteliers en Touraine; Marguerite, religieuse à N. D. de la Flèche; Marthe, religieuse aux Clairets; Nicole, religieuse à Chinon; Marie et Charlotte, religieuses au Pré.

ANDRÉ du Bois, seigneur de Courceriers, d'Isé, des Bordeaux, de Longne, du Plessis-le-Château et de la Valpean, conseiller du roi au Grand-Conseil, épousa, 1° en 1661, Elisabeth Miron, sans enfans; 2° en 1663 Elisabeth-Henriette de la Porte, fille d'Antoine et de Marie Hersant : dont Claude, qui suit; Henri-François; Jean; Anne, religieuse au Pré, et Marie-Elisabeth.

CLAUDE du Bois, seigneur de Courceriers, des Bordeaux, etc., épousa en 1712 Geneviève le Maire de Courdemanche : dont André, qui suit; et Claude, mort sans alliance.

ANDRÉ du Bois, seigneur de Courceriers, Isé, Longne, les Bordeaux, etc., a épousé

Voyez *l'article Longne.*

Courceriers se dit en latin, *Curia Cæsaris;* la tradition dit que ce lieu a pris son nom de la demeure que Jules-César y a faite dans le temps de sa conquête des Gaules.

La généalogie de la maison du Bois, rapportée ci-dessus, a été dressée en 1670 par Charles d'Hosier, juge général des armes et des blasons de France; elle est sur velin, et *signée* d'Hosier. M. le marquis de Courceriers me l'a communiquée (1).

Comme la maison du Bois a pris la plus grande partie de ses alliances dans l'Anjou et le Maine, j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de trouver ici le blason des armes de ces alliances.

Les Bois porte emmenché d'argent et de sable, du chef à la pointe.

Du Bouchet porte d'argent à trois annelets de sable, 2, 1.

Champagné, porte d'hermine au chef de gueule.

La Hune porte d'argent à deux chevrons de sable accompagnée de trois coquilles de gueule, 2 en chef et 1 en pointe.

Couainon porte de sable, à la bande fuselée d'argent, de cinq pièces et deux demies.

Du Hardas porte d'argent, à six tourteaux de gueule, 3, 2, 1.

Maquillé porte de gueule à un pairlé renversé d'argent sénestré de cinq besans de même posés en croix.

Quatre-Barbes porte de sable à une bande d'argent, coroyée de deux cotices de même.

Champlais porte fascé d'argent et de gueule de six pièces, à trois aigles de sable en chef.

Valée porte de gueule à un chevron parti d'or et d'argent, accompagné de trois molettes d'or remplies d'argent, deux en chef et une en pointe.

Courtarvel porte d'azur au sautoir d'or, accompagné de seize billettes couchées de même, posées 1, 2, 1.

Couterne porte d'azur à deux fasces d'argent, et un lion en chef lampassé et armé de gueules.

La Dufferie porte de sable au chevron d'or et un trêfle de même en pointe.

L'Huillier porte parti d'argent et de gueule, au lion de l'un en l'autre couronné d'or.

Malineau porte d'argent à la face de gueule, fretée d'or, accompagnée en chef de trois molettes de sable, et d'une ancre de même, et deux molettes de sable en pointe.

Sorhoette porte d'or à un chêne de synople et un sanglier de sable, passant au-dessous, au chef d'argent, chargé d'une aigle à deux têtes de sable, couronnées à l'impériale d'or.

Sibile porte d'azur à la bande d'or, chargée de trois quintes-feuilles de gueule.

Peigné porte de sable à une épée d'argent, la pointe en bas, accompagnée de trois fers de cheval, de même, 2, 1.

Mandon porte d'azur au lion d'or, couronné, lampassé et

1. La terre de Courceriers appartient aujourd'hui à madame Violas, née Noel de Latouche. L'ancien manoir a été démoli et remplacé dans ces derniers temps par un élégant château moderne, construit par les soins de M. Violas, en son vivant conseiller à la cour d'appel de Paris.

armé de gueules, accompagné de six larmes d'or, trois en chef, deux en flancs et une en pointe.

De Launai porte d'or au chêne de synople, accoté de deux aigles éployées, les têtes affrontées de sable, becquées et onglées de gueules.

Plessis-Châtillon porte d'argent à trois quintes-feuilles de gueule, 2, 1.

Labbé porte d'argent à un lion couronné de gueule.

Carré de Bellemare porte d'azur à une bande d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent, au chef d'or, chargé de trois billettes couchées de gueule.

La Bonninière porte d'argent à une fleur de lys de gueule.

Miron porte de gueule à un miroir rond à l'antique, d'argent, pointe d'or.

La Porte porte d'argent à un croissant d'azur, coupé de gueules, à une tête de lion d'or, couronnée de même.

COURCELLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Foultourte, l. 1 3/4; Arnage, l. 3 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Courcelles à Malicorne, M. l. 1 1/4, la Suze, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 4 1/2; la Flèche, M. l. 2 3/4; Sablé, M. l. 5; Ligron, l. 1/2; Fontaine S. Martin, l. 1 1/4; Oisé, l. 2; Mezéré, l. 1; Anjou, l. 1 1/4.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 500 communians.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Ribou, et au N. par un autre petit ruisseau. La forêt du Defais de Vaidré est en partie de la paroisse. Il y a des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Suze. Voyez *la généalogie à l'article la Suze.*

Le château de Courcelles est grand, les seigneurs l'habitent lorsqu'ils sont en province.

COURCEMONT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sargé, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Courcemont à Ballon, M. l. 2; Bonnestable, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 1 1/4; Connerré, M. 3 1/2; Beaufai, l. 3/4; Briône, l. 3/4; Sables, l. 1/2; Mézière-sous-Ballon, l. 1; Souligné-sous-Ballon, l. 2; Courcebeuf, l. 1 1/4.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1000 communians.

Il y a à Courcemont la chapelle de la Davière, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur.

La paroisse est arrosée à l'E. et à l'O. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches, à cause de madame le Vayer, son épouse. Voyez *l'article Ballon*. C'est au château de la Davière que M. le Vayer fut suffoqué, comme il est rapporté à cet article.

COURCITÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Jauron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courcité à Villaine-la-Juhée, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 1/4; Fresnai, M. l. 4 3/4; Bais, M. l. 2 1/4; Assé-le-Boisne, M. l. 4; Courceriers, l. 1; S. Aubin-du-Désert, l. 1; Bourg d'Averton, l. 3/4; Loufougère, l. 1 3/4; Hardange, l. 2 1/2; Champgenéteux, l. 1 3/4; Trans, l. 1 1/4; la forêt de Sillé, l. 2 1/4; la forêt de Pail, l. 1 1/4.

La cure, estimée 3000 liv., est un prieuré de la congrégation des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 1600 communians.

Il y a à Courcité la chapelle des Budors, estimée 100 liv., à la présentation des héritiers de Moré (1) et de Marcenai, alternativement; le collége, dit de la Coutardière (2), estimé 150 liv., à la présentation du seigneur; la chapelle des Mezérettes, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur de la Forêt; celle de Montméard, estimée 150 liv., à la présentation du prieur et des religieux de Beaulieu; la prestimonie de la Maison de la Forêt, estimée 25 liv., à la présentation du seigneur dudit manoir; celle fondée par le sieur Le Blanc, estimée 10 liv., celle de la Tardivière, estimée 80 liv., et celle, dite Vaujolie, estimée 8 liv., à la présentation des parens de Charles Rondeau.

Courcité est situé dans une presqu'isle, formée de deux petits ruisseaux qui se joignent au N.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Béthomas (3).

Jean Orri, avocat au Mans, né à Courcité, est auteur de

1. Il s'agit des de Moré du Val, *voir* : *art.* Le Ribay, la chapelle dont il est question ici fut fondée par Jean Budor dans la seconde moitié du XVIe siècle.

2. La Coutardière avait été affectée à la dotation du Collège de Villaines-la-Juhel par son fondateur Jean-Trottin, 1653.

3. A cause de sa terre d'Averton ou du Vieil-Averton, qu'il ne faut pas confondre avec le Bourg d'Averton. Le Vieil-Averton est situé à proximité d'Averton ; mais dans la commune de Courcité.

quelques poésies, qui ont été imprimées avec celles de Charles Fontaine, parisien; il a fait quelques mémoires sur les antiquités du Maine; il a aussi composé quelques vers françois sur la mort de Guillaume de Langei du Bellai, et un Art Poëtique françois; il vivoit en 1544. *La Croix du Maine.*

COURCIVAL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Jausé, l. 1/2; Sables, l. 1/2; Courcemont, l. 3/4; Sargé, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Courcival à S. Cosme, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 1; Bonnestable, M. l. 1 1/4; la Ferté, M. l. 4; Ballon, M. l. 3; Terrehaut, l. 1/2; Rouperroux, l. 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 1 1/4; Nauvai, l. 3/4; Prai, l. 3/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 240 communians.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Baigneux.

COURDEMANCHE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Lucé, l. 2 1/4; Parigné-l'Evêque, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Courdemanche à Bessé, M. l. 2 3/4; S. Calais, M. l. 3 3/4; la Chartre, M. l. 2 1/4; Château-du-Loir, M. l. 4; Ruillé-sur-Loir, l. 1 3/4; Poncé, l. 1 3/4; Vancé, l. 1 1/4; S. Georges-de-Laquoé, l. 3/4; le Lorrouet, l. 1; la forêt de Bersai, l. 1.

La cure estimée 1200 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1000 communians.

Il y a à Courdemanche un collège, fondé en 1593 par l'abbé de S. Prix; il est estimé valoir 500 liv. de revenu. Il est porté par la fondation que le dernier enfant sorti de la psalette de l'église du Mans, aura une place dans ce collège pour achever ses études. Il y a aussi la chapelle de N. D. de Consolation, estimée 4 liv., à la présentation du curé et du principal du collège; et la prestimonie Le Comte, estimée 24 liv.

Courdemanche est situé sur le ruisseau d'Etang-Fort, qui arrose la paroisse au S., elle est aussi arrosée à l'O. par la rivière de la Veuve.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

L'évêque Gauziolène, qui siégea au Mans depuis 730 à 770, avoit un frère qui avoit fait assassiner plusieurs seigneurs de la province; ce méchant homme, nommé *Charisius* ou *Charivi-*

sius, s'en retournant, sur le soir, de la chasse en sa maison, qu'il faisoit appeler *Curiam Domini*, aujourd'hui Courdemanche, fut assassiné par les enfans d'un seigneur qu'il avoit fait massacrer dans le même endroit où le meurtre de leur père avoit été commis, au Champdelfe, où le ruisseau de Tresson se décharge dans la rivière de la Veuve. *Courvaisier*, *page 258*.

La seigneurie de paroisse appartient, sous le titre de co-seigneurie, aux enfans de M. de Lucé et à M. de Gauville.

COURGAINS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 3/4; Montreul, l. 2 1/4; Coulaines, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Courgains à Beaumont, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 1/4; Bonnestable, M. l. 3 1/2; Mamers, M. l. 2; Dangeul, l. 1; Marolle-les-Braux, l. 1; Aveine, l. 1 3/4; Monhoudou, l. 3/4; S. Calais du Maine, l. 3/4; Saône, l. 3/4; Toigné, l. 1/2; René, M. l. 1; la forêt de Perseigne, l. 2 1/4.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 700 communians.

Il y a dans le château de Biars (1) la chapelle de N. D., non décrétée, à la présentation du seigneur, elle est estimée 100 liv.

Le ruisseau de Malherbe prend sa source à Courgains; la paroisse est arrosée à l'E. par un autre ruisseau.

Il y a à Courgains le mont de la Garde.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Pinceloup, commerçant au Mans.

COURGENARD, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sceaux, l. 3; Beillé, l. 1 1/4; Fatines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Courgenard à la Ferté, M. l. 1 3/4; Montfort, M. l. 6; Conneré, M. l. 4 1/2; Montmiral, M. l. 1 1/4; Vibraie, M. l. 2; S. Jean des Echelles, l. 1/2; Grez, l. 1 1/4; Téligny, l. 1 1/2; Cormes, l. 3/4; Cherré, l. 1 1/2.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 350 communians.

Il y a à Courgenard une chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, dans la maison de la Merrerie, estimée 100 liv., à la présenta-

1. La terre de Biars a donné son nom à une famille noble que l'on trouve répandue dans le Bas-Maine, à Ste-Gemme-le-Robert, St-Cyr-en-Pail, etc. Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Biards, originaire de Normandie.

tion des successeurs de... Guilmin, sieur de la Merrerie, qui est le fondateur. Il étoit Conseiller d'Etat.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braie, au S. et au S. O. par le ruisseau de Gradon; un petit courant d'eau prend sa source près du bourg.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine; il y a une petite vigne d'environ un arpent; on cultive des arbres fruitiers. Le gibier, sçavoir, la perdrix rouge et grise, le lièvre et le lapin, y est assez commun.

La paroisse a du Nord au Sud environ une demi-lieue, et de l'E. à l'O. trois quarts de lieues. Il n'y a qu'un moulin à blé, situé sur le petit ruisseau du Bignon; elle contenoit, en 1700, 90 feux, et payoit onze cent quatre-vingt livres de taille.

La seigneurie de paroisse, qui est une baronnie, appartient au chapitre de l'église du Mans, auquel elle a été donnée par Mainard, qui a siégé au Mans depuis l'an 951 à 970. La terre de Courtangis, située dans la paroisse de S. Jean des Echelles, est comprise dans cette donation, quoique le chapitre n'en jouisse plus. *Courvaisier, p. 318, 390. Cenomania.*

Henri de Juham, et Philippe son fils, seigneur de Montmiral, donnèrent au chapitre du Mans un moulin à Courgenard, en dédommagement des torts causés par leurs hommes sur la terre de Courgenard : ils avoient été obligés, par les lettres du pape Innocent, de faire cette restitution satisfactoire. *Registres du chapitre.*

En 1217, Hugues de Coloncé, de Colonceio, prétendoit que la prévôté et la prébende de Courgenard lui appartenoient; mais il se désista de cette prétention sur l'autel de S. Julien. *Registres du chapitre.*

En 1236, Guillaume, sieur de Céton, vendit au Chapitre tous les droits qu'il avoit sur Courgenard, Cormes et la Cordelière. *Registres du chapitre.*

En 1273, Pierre, comte d'Alençon et de Chartres, donna au Chapitre du Mans, en qualité de seigneur de Bellesme, l'immunité de la terre de Courgenard. Il étoit fils du roi Philippe III. *Registres du chapitre.*

Environ l'an 1239, le seigneur de Montmiral assura au Chapitre tout le moulin de Courgenard. *Registres du chapitre.*

En 1279, la métairie de Chêne-Linard en Courgenard, fut vendue au Chapitre pour 45 liv. tournois, par Pierre Majeur de Courgenard *(Majorem). Registres du chapitre.*

En 1595, le chapitre donna soixante arpens de landes en Courgenard, à rente annuelle et perpétuelle, à Jean Robillard et Pierre Binet, sans pouvoir par eux et leurs héritiers, en faire exponce, pour vingt sols tournois de rente, et le rachat abonné à un écu sol, relevant le tout à foi et hommage de la seigneurie de Courgenard.

Il n'y a point d'autres fiefs dans la paroisse, que celui de la baronnie; il y a seulement deux métairies hommagées, qui sont

du domaine de la Merrerie, terre dont les dehors sont très-beaux, laquelle appartient à M. François de Paris, marquis de Montbrun.

Il y a à Courgenard le mont Chauvet, qu'on nomme vulgairement la bruyère de S. Pierre, contenant environ trois cents arpens de terre inculte; cette montagne est la plus haute des environs.

En l'an 1070, le samedi d'après le dimanche qu'on chante dans l'église, *Invocavit*, Guillaume de Cormes fit appeler en duel Berthelot Covilel, devant le doyen et chapitre du Mans : ces deux chevaliers combattirent dans le champ pendant quelque temps, sans avantage de part ni d'autre, en présence de Guillaume Roil, doyen, de Jean de Cormes et son frère, écuyers, de Guillaume de Bouair, Gervais de Chevreau, Richard de Bray, et autres hommes et sujets du chapitre. On ordonna aux combattans de jeter leurs lances. Ce combat se passa à Courgenard. *Courvaisier, page 524.*

M. Morin, ancien curé, m'a fourni un mémoire.

COUTERNE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Madré, M. l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars du Désert, l. 4 1/2; Mont S. Jean, l. 1/2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Couterne à Prez-en-Pail, M. l. 3 3/4; la Ferté-Macé, M. l. 2; Lassai, M. l. 2 1/4; Céaulcé, M. l. 3; Tubeuf, l. 1/2; S. Julien du Terroux, l. 1; Méhoudin, l. 1/2; S. Oüen-le-Brisoul, l. 3/4; Antoigné, l. 3/4; Tessé, l. 3/4; la Chapelle-Moche, l. 3/4; Halaines, l. 1/2; la forêt d'Andaine limitrophe.

La cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Il y a une chapelle à Lignou, dédiée à la Sainte Vierge, où l'on faisait l'office tous les premiers dimanches du mois; il y a dans cette chapelle une confrairie du Rosaire, établie par l'évêque Charles de Beaumanoir en 1622.

Il y a dans l'église la confrairie de la Charité, qui jouit de quatorze livres de rente.

La paroisse, qui a environ trois quarts de lieue de l'E. à l'O., et autant du N. au S., est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, et à l'O. par celle de Vée; la Mayenne nourrit de la carpe, du brochet et de la perche, le tout de bonne qualité.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; on y cultive beaucoup de poiriers et de pommiers; il y a plus de 300 journaux de terre plantés de ces arbres, sans y comprendre ceux qui sont sur les pièces de terre.

Les bains de Bagnolle, fréquentés en été par ceux qui sont attaqués de douleurs, de paralysies, etc., sont à trois quarts de

lieues du bourg de Couterne. Il y a une chapelle pour la commodité des malades.

La paroisse de Couterne a donné le nom à une famille considérable.

Environ l'an 1300, Guillaume de Vaux, capitaine de Mayenne, épousa Annette de Couterne, dame de la Barre du Horp, Poulai et Montreul (1).

En 1568, René de Couterne, seigneur de la Barre du Horp, étoit capitaine et conducteur des gentilshommes qui faisoient le service de l'Arrière-Ban du Maine.

En 1684, François de Couterne, seigneur d'Estival et du Bois de Maquillé, épousa dans la chapelle de la Sauvagère, de la paroisse de Chemiré-le-Gaudin, Elisabeth de la Rivière, sans enfans : je crois que c'est le dernier du nom de Couterne. Voyez *l'article Flacé.*

La maison d'Aligny posséda la terre de Couterne, et la vendit en 15... à Jean de Frotté, chancelier de la reine Marguerite de Navarre; il fit bâtir en brique le château de Couterne, tel qu'on le voit aujourd'hui. Jean de Frotté professoit la religion protestante; il eut pour fils, René, qui suit :

René de Frotté, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, eut Benjamin, qui suit :

Benjamin de Frotté, eut Gabriel, qui suit :

Gabriel de Frotté vivoit en 1666, lui ou son fils, de même nom, épousa Madeleine de Cabménil, dont Gabriel qui suit; et *N...* de Frotté, morte à S. Georges en 1759, âgée de 91 ou 12 ans.

Gabriel II, de Frotté, mort en 171... eut Gabriel-Charles, qui suit; *N...* mort sans alliance; *N...* mariée à *N...* Costar, seigneur d'If et Ménil-Baclai, proche S. Pierre-sur-Dive, morte en 1771, et *N...* née en 1695, morte en 1771.

Gabriel-Charles de Frotté, seigneur de Couterne, mort en 1758, avoit épousé en 173... *N...* de Biron, dame de Gourfaleur, morte en 1741 ou 2, dont Gabriel-Charles-Daniel, qui suit; *N...* morte sans alliance, en 175...; et Louise, dite mademoiselle de Couterne, sans alliance.

Gabriel-Charles-Daniel, seigneur de Couterne, épousa, 1° en 1771, *N...* Dosmont, morte un mois après son mariage.

La terre de Couterne relève du baillage de la Ferté-Macé.

Il y a dans la paroisse de Couterne la terre de Fresne, relevante du baillage de la Ferté-Macé.

En 1603, par les partages faits entre les enfans de François Malet, seigneur de Fresne, et de *N...* le Cornu, René, comme aîné, eut le Fresne et Jalêne, les cadets eurent la Bermondière.

En 1654, Charles Malet étoit seigneur de Fresne.

1. A cette époque, les de Couterne habitaient le château de la Barre, paroisse du Horps.

En 1706, il fut rendu, au baillage de Falaise, une sentence de décret du fief du Frêne, et il fut adjugé à *N*... Bignon.

En 1756, René-Barbe Bignon vendit le fief du Fresne, les rentes seigneuriales, avec un trait de dixme à M. le comte de la Chaux-Montreul; Gabriel-Charles de Frotté, seigneur de Couterne, le retira par droit féodal, pour l'unir à sa terre de Couterne. *Mémoire de la Chaux.*

Il y a marché à Couterne tous les lundis.

M. Le Baillif, curé, m'a fourni un mémoire.

COUTURE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poncé, l. 1/2; Courdemanche, l. 2; Grand-Lucé, M. l. 2 1/2; Parigné-l'Evêque, l. 2 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de Couture à Montoire, M. l. 2 3/4; la Chartre, M. l. 2 1/4; Bessé, M. l. 2 1/4; Château-du-Loir, M. l. 5 1/4; Tréhet, l. 1 1/4; Ville-Dieu, l. 1; les Essarts, l. 3/4; Artins, l. 1; Sougé, l. 1; Ruillé-sur-Loir, l. 1.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Il y a à Couture un collège estimé 80 liv.; la chapelle Ste Catherine, estimée 70 liv.; la prestimonie de Dalorets, estimée 80 liv.; et celle de S. Nicolas-du-Feu, estimée *N*...

Le 6 novembre 832, l'évêque du Mans, Francon le Jeune mourut dans la paroisse de Couture. *Courvaisier, page 275. Bondonnet, p. 362.*

L'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis l'an 1258 à 1269, autorisa l'assignat d'une dixme de blé et de vin que les exécuteurs testamentaires de Guillaume Roland, son prédécesseur, avoient achetées dans la paroisse de Couture des deniers qu'il avoit laissés pour la fondation de son anniversaire. *Courvaisier, page 525.*

L'évêque S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587 à 624, donne, par son testament, à son église la moitié du territoire de Couture (*Agrum Culturam*). La reine Ingoberge avoit donné, à sa sollicitation, l'autre moitié à la même église. *Cenomania.*

En 1247, Matthieu Midi et Jeanne, son épouse, vendirent au chapitre du Mans pour cinquante-cinq livres tournois, deux parts qu'ils avoient sur la dixme de la paroisse de Couture. Cette dixme fut donnée à ferme au curé de ladite paroisse et à ses successeurs, pour cinq liv., tournois de rente; ensuite, savoir en 1264, elle fut donnée de même pour quatre livres dix sols de monnoie courante. En 1256 le Chapitre avoit acheté de Pierre Ponce, pour sept livres tournois, une dixmerie dans la même paroisse. *Regist. du chap.*

La paroisse est arrosée au N. par la rivière du Loir, et à l'E. par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine et de bon vin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte d'Estaing.

Pierre Ronsard, prince des poëtes françois du seizième siècle, naquit au château de la Poissonnière, dans la paroisse de Couture, le 11 septembre 1524, d'une famille noble, originaire de Hongrie. Le duc d'Orléans l'employa en diverses négociations. Il accompagna Lazare de Baif à la Diète de Spire; ce fut dans ce voyage qu'il inspira à Ronsard le goût des belles-lettres; il se livra tout entier à la poésie, et s'y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, le comblèrent de bienfaits; Ronsard mourut à S. Cosme-les-Tours, qui étoit un de ses bénéfices, le 27 décembre 1585. On a de lui le poème de la Franciade, des Odes, des Sonnets, etc. Claude Binet a écrit sa vie; et du Perron, qui fut depuis cardinal, prononça son oraison funèbre. Les ouvrages de Ronsard sont aujourd'hui insupportables. *Diction. de Lavocat.*

CRANNE-EN-CHAMPAGNE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Cranne à Vallon, M. l. 1/2; Loué, M. l. 1 3/4; Conlie, M. l. 3 1/2; la Suze, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 3; Athenai, l. 1; Souligné, l. 1; Coulans, l. 1 1/4; Brains, l. 1; Longne, l. 1 1/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 1; Tassillé, l. 3/4; S. Christophe, l. 1 1/2.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 400 communians.

Cranne est situé sur la rivière de Gée, qui coupe la paroisse du N. au S.; elle est aussi arrosée au N. par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Miral, qui est du temporel de l'abbaye du Pré.

M. Thomas-François d'Alibart est né à Cranne; nous avons de lui, entre autres, le Catalogue des plantes qui naissent dans es environs de Paris, *in-12*, 1749; la traduction des Expériences et Observations sur l'électricité, faites à Philadelphie, par M. Franklin, Anglois, *in-12*, 1752.

M. d'Alibart vit aujourd'hui à Paris. Voyez *la France Littéraire.*

CRANNES-SUR-FRAUBÉ (1), petit bourg et paroisse de

1. On écrit et on prononce Crennes.

l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 3/4; Mont-Saint-Jean, l. 2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Crannes à Villaine-la-Juhée, M. l. 3 3/4; Prez-en-Pail, M. l. 2 3/4; la Poste-des-Nids, M. l. 3; Coupetrain, M. l. 2 3/4; Mâdré, M. l. 3; Gêvres, M. l. 2; Vilpail, l. 1/2; le Ham, l. 1 1/4; Loufougère, l. 1 1/2; la forêt de Pail, l. 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien-de-Tours. Il y a 257 communians.

Il y a à Crannes la chapelle de la Douétée, estimée 65 liv.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par le ruisseau de Fraubé; il y a beaucoup de bois et de landes. Il y a au N. de la paroisse une montagne, du sommet de laquelle on découvre une grande étendue de pays; on découvre aussi du cimetière, qui entoure l'église, plusieurs paroisses, et le bois de Pezé, éloigné d'environ sept lieues.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre est bon la première année et prend du feu la seconde; le gibier, qui consiste en perdrix grises, peu de rouges, du lièvre et du lapin, est excellent.

La seigneurie de paroisse est annexée au Domaine de Crannes, qui appartient à M. Achard des Landes, qui en a fait l'acquisition depuis peu de temps, avec la terre de Villerai, située paroisse de Javron, qui appartenoit par acquêt au sieur René Duval, né dans la ville de la Suze, qui, dans le temps du système des billets de banque, avoit fait fortune, laquelle s'est bientôt éclipsée (1).

Il y a aussi dans la paroisse le fief de S. Loup, qui appartient à M. Touchard, et celui de la Cure, dont le bourg relève; ces fiefs et la seigneurie relèvent du Serez, appartenant au seigneur de Courceriers, d'où à Coupetrain, et par appel à Mayenne.

M. Chevereau, curé, m'a fourni un mémoire.

CRISSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, l. 1 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Crissé à Sillé, M. l. 1 1/4; Fresnai, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3 1/2; Loué, M. l. 4 3/4; Neuville-Lalais, l. 1 1/4;

1. M. François-Jacques-Julien Achard des Landes, seigneur des Hautes-Noës, acquit en 1764 la terre de Villeray et le Domaine de Crennes.

Vernie, l. 1 1/2; Pezé, l. 3/4; S. Remi de Sillé, l. 3/4; Rouez, l. 1.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du chapitre de Sillé. Il y a 500 communians.

La paroisse est arrosée au N. à l'E., et au S. par le ruisseau de Longêve, et à l'O. par celui de Berdin.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et d ι carabin. La grande carte du Maine de Jaillot marque un combat à Crissé.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de Sillé, qui appartient à M. le duc de la Vallière. Voyez *la généalogie à l'article Sillé.*

Il y a dans la paroisse deux terres seigneuriales : la première est celle de Salaine, qui a donné son nom à une ancienne famille noble qui subsiste encore au Mans et à Noyen; *N*... de Salaine l'a vendue à   la seconde est celle de Grillemont.

CROPTE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 3/4; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Cropte à Sablé, M. l. 3 1/4; Ballée, M. l. 1; Laval, M. l. 5 1/4; Mellai, M. l. 1; Préaux, l. 1/2; Chemeré-le-Roi, M. l. 3/4; S. Denis du Maine, l. 3/4.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 700 communians.

Il y a à la Cropte la chapelle des Chenesuelles, estimée 20 liv.

La paroisse est coupée du N. O. au S. E. par la rivière de Vaige, et arrosée à l'E. par celle d'Erne.

Le sol produit du méteil, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de M. le comte de Montesson, décédé en 176

CROUSILLE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baconnière, l. 3; S. Ceneré, l. 4 1/2; Amné, l, 9; Fay, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Crousille à Ernée, M. l. 2 3/4; Laval, M. l. 6; Mayenne, M. l. 7 1/2; S. Denis de Gastine, M. l. 4 1/2; Montaudin, M. l. 4 1/4; Bourgon, l. 1; Bourgneuf-la-Forêt, l. 2; S. Hilaire-des-Landes, l. 2 1/4; Juvigni-Montanadais, l. 1/2; la forêt de Mayenne, l. 3 1/2; la Bretagne, l. 1/4.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à la Crousille la chapelle de la Salmondière, estimée 170 liv.; celle des Hayes-Morin, estimée 10 liv.; et la presti-

monie de Greffiers estimée 40 liv.; toutes trois à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a aussi la chapelle de S. Jacques, estimée 100 liv., à la présentation du curé et du procureur fabricier, alternativement; celle du Pin, estimée 10 à 30 livres, et celle de la Perranchère, estimée 45 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau : la paroisse est arrosée à l'E. au S. et à l'O. par deux ruisseaux, qui forment la rivière de Villaine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Couasnon de la Barillière.

Environ l'an 1451, les Anglois venant au secours de Ste Suzanne, que les François assiégeoient, furent défaits et taillés en pièces entre le fort de la Crousille et celui d'Ambrières (1). *Courvaisier, page 226.*

CURES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Cures à Conlie, M. l. 3/4; Sillé, M. l. 3; Loué, M. l. 3 3/4; Beaumont, M. l. 3 3/4; Vallon, M. l. 3 1/2; la Quinte, l. 1; Domfront en Champagne, l. 1/2; Verniette, l. 1; Tennie, l. 1; Neuvi, l. 3/4; Bernai, l. 1; la forêt de Lavardin, l. 1.

La rivière de Gée prend sa source dans la paroisse.

La cure estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 400 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 à 1277, acquit pour son Eglise un droit de dixme dans la paroisse de Cures. *Cenomania.*

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, dont M. le comte de Tessé est seigneur.

1. C'est une erreur : Il s'agit ici d'Ambriers et de la Croixille, deux hameaux de la commune de Voutré.

DANGEUL, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 1 1/2; Souligné-sous-Ballon, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Dangeul à Ballon, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 2 1/4; S. Aignan, M. l. 1 3/4; S. Cosme, M. l. 3 1/2; Mamers, M. l. 4; Nouans, l. 1/2; Dissé, l. 3/4; Marolle-lès-Braux, l. 1; Aveines, l. 2; Monhoudou, l. 1 1/2; Courgains, l. 1; Toigné, l. 1; René, M. l. 1 1/4; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1; Vivoin, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Malherbe, et à l'O. par trois autres petits ruisseaux.

Il y a deux paroisses à Dangeul, celle de S. Martin et celle de S. Georges; la cure de S. Martin, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent; celle de S. Georges, estimée 800 liv., est à celle du seigneur évêque du Mans.

Il y a dans l'église de S. Martin la chapelle de S. Nicolas, estimée 200 liv., à la présentation du seigneur; et dans celle de S. Georges, celle de l'Annonciation à la même présentation.

Il y a dans la paroisse de S. Martin 300 communians, et dans celle de S. Georges 200.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

M. de Dangeul a fait de grandes plantations de pommiers, qui produisent d'assez bon cidre.

Il y a, à l'extrémité de la paroisse, une fontaine dont l'eau est ferrugineuse.

Hélie de la Flèche, comte du Maine, pour empêcher les courses que Robert Talvas, comte de Bellême, faisoit dans cette province, bâtit en 1098 une forteresse à Dangeul, où le comte de Bellême amena le duc de Normandie pour s'en emparer : mais le comte Hélie avoit si bien pris ses mesures, qu'ils échouèrent dans leur entreprise. Peu de temps après, Hélie étant à Dangeul avec sept mille hommes, fut surpris dans une embuscade que Robert de Bellême lui avait dressée; ses gens furent taillés en pièces, et lui fait prisonnier et conduit dans la grosse tour de Rouen, *Courvaisier, p. 396. Cenomania. Bondonnet, page 446. Trouillart, page 85. Bry, hist. du Perche.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. Plumard de Dangeul, gentilhomme ordinaire chez le roi. Voyez *article Mans, parmi les savans, paroisse de S. Nicolas.*

La maison seigneuriale est située proche l'église de S. Martin, sur une élévation qui lui procure une vue charmante.

Il y a à Dangeul haute et basse justice en exercice, qui reporte à Beaumont, et ensuite à la Flèche.

La seigneurie de Dangeul a appartenu à la maison d'Angenne, et a passé en celle de Vassé; M. le marquis de Vassé l'a vendue à M. Plumard, secrétaire du roi, père du seigneur actuel.

Il y a plusieurs taillis ou futaies à Dangeul; le seigneur en a fait semer un au dessous de sa maison seigneuriale; un autre appelé les Oliviers, qui est du temporel de la chapelle de S. Jean, fondée dans l'église du Mans; et ceux de la terre de Méfossé, dont il sera parlé ci-après.

Les pères bénédictins de l'abbaye de S. Vincent possèdent dans la paroisse de S. Martin les deux tiers des grosses dixmes, et la châtellenie de Magnane.

La terre de Méfossé, située dans la paroisse de S. Martin, appartient à

La maison seigneuriale, dans laquelle il y a une chapelle fondée sous l'invocation de S. Jacques, est entourée de grands fossés ; on entre du jardin dans un bois de décoration, qui contient environ huit arpens, planté de chênes, frênes et ormeaux de cinquante à soixante pieds de hauteur, sans branches pour la plus grande partie; sous cette futaie il y a un compartiment de dix à douze allées, toutes plantées de bois de quinze à dix-huit pieds de hauteur; toutes ces allées se rendent à celle du milieu, excepté deux, qui sont derrière la maison. Le seigneur de Méfossé a encore un bois de haute futaie de quarante-cinq ans de plantation, et un autre de quinze à dix-huit ans.

Outre les fiefs des terres ci-dessus rapportées, il y a dans la paroisse de S. Martin ceux des terres de Coullée et de Mignerolle, qui appartiennent à M. l'abbé le Riche, doyen du chapitre de S. Marcel à Paris.

Il y a trois taillis dans la paroisse de S. Georges, dont l'un appartient à M. de Grandchamp, et les deux autres aux religieux de S. Vincent.

MM. Dufai, curé de S. Martin, et Chesneau, curé de S. Georges, m'ont fourni chacun un mémoire.

DEGRÉ, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, de l'élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie.

Il y a de Degré à Conlie, M. l. 2 1/4; Vallon, M. l. 3; Loué, M. l. 3 3/4; Beaumont, M. l. 4 1/2; Ballon, M. l. 4 1/4; Chaufour, l. 3/4; Trangé, l. 1; Aigné, l. 1; Lavardin, l. 1/2; la Quinte, l. 1 1/2; S. Julien-en-Champagne, l. 1 1/4; Coulans, l. 1 1/4; la forêt de Lavardin, l. 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est un prieuré de l'ordre des cha-

noines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a communians.

Le bourg de Degré est situé à l'E. d'un petit ruisseau, arrosé à l'E. par deux autres, et au S. par l'étang de Boisoran.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a dans la paroisse les bois des Boulais et les taillis de Martigné.

La seigneurie de paroisse

DEHAUT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Torcé, l. 3 1/4; Sillé-le-Brulé, l. 3/4; Savigné-l'Evêque, l. 1 1/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Déhaut à S. Cosme-de-Vair, M. l. 2 1/4; la Ferté, M. l. 1 1/2; Bonnestable, M. l. 2 1/4; Connerré, M. l. 3 3/4; Ballon, M. l. 5 1/4; S. Georges-du-Rosai, l. 1 1/2; la Bosse, l. 1 1/2; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 3/4; Souvigné, l. 1 1/4; la Chapelle-du-Bois, l. 1 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 1 1/4; Rouperoux, l. 1 3/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par le ruisseau de Dehaut, et au S. et à l'O. par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Guerrier.

DENIS-DES-COUDRAIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Perrigne, l. 3 1/2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de S. Denis à la Ferté, M. l. 2 1/4; Bonnestable, M. l. 1 1/2; Connerré, M. l. 2; Montfort, M. l. 3; Vibraie, M. l. 4; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1; Boessé-le-Sec, l. 1/4; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 1/2; S. Martin-des-Monts, l. 1 1/2; la Bosse, l. 1/2; Prévelle, l. 1/4; la Chapelle-Saint-Cèlerin, l. 1 1/4; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 1/4; Tuffé, l. 3/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 350 communians.

S. Denis est dans une presqu'île, formée par deux petits ruisseaux, qui coulent du N. au S.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine. La paroisse a trois quarts de lieue d'étendue de l'Est à l'Ouest, et cinq quarts du Nord au Sud; elle relève en partie du Maine, et autre partie du Perche. L'église, le presbytère et la maison seigneuriale sont situés dans le ressort du Perche.

Il y a à S. Denis un collège fondé pour l'instruction des filles, par le sieur Langlois, curé du lieu, qui en a donné la

présentation aux curés de S. Denis, de Prévelle et de Tuffé, avec trois notables habitans du dit S. Denis.

Il y a deux fourneaux à tuile et à chaux.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montécler; il y a une juridiction qui se tient dans un pavillon tenant au château; les deux ressorts, du Maine et du Perche, sont séparés par un ruisseau qui prend sa source dans la paroisse de S. George du Rosai.

M. Foucault, curé, m'a fourni un mémoire.

DENIS-DE-GASTINES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulai, l. 4; Assé-le-Bérenger, l. 5 1/2; Bernai, l. 4 1/2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Denis à Ernée, M. l. 1 3/4; Mayenne, M. l. 4; Gorron, M. l. 2; Montaudin, M. l. 2 1/2; Ambrière, M. l. 4; Montenai, l. 1 1/2; Vautorte, l. 1; Châtillon-sur-Colmont, l. 1; Brecé, l. 2; Colombiers, l. 1 1/4; Carelle, l. 1; l'Archamp, l. 2 1/4.

Il y a marché à S. Denis tous les lundis.

La paroisse est arrosée de tous les côtés par de petits ruisseaux.

La cure, estimée 180 (1) liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 288 (2) communians.

Il y a à S. Denis le prieuré de la Bayette, estimé 2400 liv., à la présentation de l'abbé de Saint Michel du Mont; il y a aussi la chapelle de S. Etienne, estimée 20 liv., à la présentation des héritiers du fondateur (3).

L'évêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 à 1216, donna à son église la paroisse de S. Denis-de-Gastines. *Courvaisier*, *page 485*. Il est marqué dans les registres du chapitre, que ce fut l'évêque Maurice, successeur de Nicolas, qui fit cette donation; il est marqué dans les mêmes registres que cet évêque donna aussi à la même église cent cinquante sols Mançais de rente, qu'il avoit droit de percevoir sur celle de S. Denis.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Jean Portais, cordelier, né à S. Denis, est auteur d'un livre intitulé : la Chrétienne Déclaration de la chute et ruine de l'église romaine, avec une courte doctrine du service de Dieu en icelle, et deux réponses à certaines objections contre la confession et l'Eucharistie, imp. à Anvers 1578. Portais vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine*.

1. 2. Ces chiffres sont visiblement erronés, Saint-Denis était une grande paroisse.

3. Le prieuré de l'Abbayette est situé en Saint-Mars-la-Futaye, et non en Saint-Denis-de-Gastines.

Il y a à S. Denis le château de Monflaux, auquel la seigneurie de paroisse est annexée, qui appartient à madame la marquise de Crèqui-Hémond, de la maison de Froulai. *Voyez sa généalogie à l'article Beaumont.*

DENIS-DU-MAINE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 5 3/4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de S. Denis à Brullon, M. l. 4 1/2; Sablé, M. l. 4; Ballée, M. l. 1 3/4; Laval, M. l. 4 1/2; Mellai, M. l. 1/2; la Cropte, l. 3/4; Chemeré-le-Roi, l. 1; Arquenai, l. 1; le Bignon, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vaige, au N. par un petit ruisseau, et à l'O. par un autre.

La cure estimée 900 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 450 communians.

Il y a à S. Denis la chapelle de la Ralaise, estimée 165 liv.; celle de Vauberger, estimée 165 liv., à la présentation du seigneur de Vauberger; et la prestimonie de la Rogerie, estimée 280 liv., à la présentation des héritiers Pierre Ferrant, et à leur défaut, du seigneur du Coudrai.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Croismare.

DENIS-D'ORQUES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chassillé, l. 2 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Denis à Brullon, M. l. 3 1/4; Ste Suzanne, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 4 3/4; Evron, M. l. 3 3/4; le Creux auxiliaire de Brullon, l. 1/2; Joué en Charnie, l. 1; Chemiré en Charnie, l. 1 1/4; Estival en Charnie, l. 1; Blandouet, auxiliaire de Viviers, l. 1; S. Jean-sur-Erve, l. 1 3/4; Torigné, l. 1 1/4; Viré, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. à l'O. et au S. par deux ruisseaux, qui forment plusieurs étangs, qui appartiennent à la Chartreuse de Parc.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 900 communians.

Il y a, dans la paroisse de S. Denis, la Chartreuse du Parc, dans laquelle il y avoit 25 religieux en 1700; la maison de cette Chartreuse a été bien décorée depuis environ trente ans.

En 1235 Raoul, vicomte de Beaumont, donna, du consentement de ses deux enfans, Richard et Guillaume, son parc d'Orques, situé dans la paroisse de S. Denis, à Marguerite,

comtesse de Fif, qui en fit présent aux Chartreux pour s'y établir : cette donation fut ratifiée par S. Louis, suivant ses lettres-patentes données à Evreux au mois de juin 1236; cette donation fut augmentée en 1242 et 43 par Richard, fils dudit Raoul, et par Mathilde, sa femme. En 1244 Geoffroi, évêque du Mans, fit bâtir la maison et l'église qu'il dédia à la Ste Vierge. Ce S. Evêque, dont le corps est inhumé et révéré dans cette église, vendit sa baronnie de Trêves et tous les biens qu'il possédoit en Anjou, pour acquérir des terres à ce couvent.

Raoul de Thorigné et Hervé de Chaource, firent aussi des dons considérables à la Chartreuse du Parc, en 1250 et 1252.

A la sollicitation de l'évêque Geoffroi de Loudon, l'abbé et les religieux de N. D. d'Evron donnèrent aux chartreux du Parc, par emphytéose perpétuelle, le prieuré de S. Denis d'Orques, avec la moyenne et basse justice qui en dépendoit, se réservant seulement la suzeraineté et le patronage de l'église. *Courvaisier, p. 508. Bondonnet, p. 578. Ménage, Hist. de Sablé, p. 328. Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient aux chartreux.

Il y a dans la paroisse de S. Denis un collége, estimé 100 liv.; et la prestimonie de la Raguenière, estimée 90 liv., à la présentation du seigneur de la Raguenière, terre située dans la paroisse, dont madame Deshauts est propriétaire comme héritière du marquis des Prez.

DENIS-DE-SABLES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. O. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcemont, l. 1/2; Sargé, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de S. Denis à Bonnestable, M. l. 3/4; Ballon, M. l. 2 1/4; Montfort, M. l. 3 1/2; Beaumont, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 3/4; Briône, l. 1/2; Terrehaut, l. 3/4; Jausé, l. 3/4; Mezière-sous-Ballon, l. 1 1/4.

La cure, estimée 500 liv,, est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 130 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches, par la dame le Vayer, son épouse, héritière de feu M. le Vayer de la Davière, qui acquit, par échange, cette seigneurie, qui appartenoit au chapitre de l'église du Mans en 176 . Le château de la Davière, situé dans cette paroisse, est bien bâti, et a pour accompagnemens de très beaux dehors. C'est dans ce château qu'arriva le funeste accident qui termina les jours de M. le Vayer, comme il est rapporté à l'article Ballon.

Voyez *la généalogie de Sourches à l'article S. Symphorien.*

DENIS-DU-TERTRE (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1 1/4.

Il y a de S. Denis à Bouloire, M. l. 2 1/2; Torigné, M. l. 2; Connerré, M. l. 2; Dollon, M. l. 2 3/4; Montfort, M. l. 1; Ardenai, l. 1/2; Soulitré, l. 1/2; le Breil, l. 1; Nuillé, l. 1 1/4; Pont de Gênes, l. 3/4; S. Mars de la Bruière, l. 3/4; Champagné, l. 1 1/4; Changé, l. 2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Narais.

La cure, estimée 250 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 120 communians.

Il y a à S. Denis une montagne dont le haut est de bonne terre, qui produit du froment, le bas est un sable qui produit du seigle et du maïs; il y a sur le haut de la montagne à l'O. environ soixante quartiers de vignes, dont le vin n'est pas mauvais. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Bailli dont le château est situé dans la paroisse de S. Mars de la Bruière ; il y a plusieurs fiefs dans la paroisse qui appartiennent aux seigneurs de ladite paroisse, de S. Mars et d'Ardenai.

M. Truillet, curé, m'a fo ırni un mémoire.

DENIS-DE-VILLENETTE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, en Normandie, de la généralité d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Charchigné, l. 3; Villaine-la-Juhée, l. 2 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Denis à Ambrière, M. l. 3 1/4; Passais, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 1; Septforges, M. l. 3/4; Madré, M. l. 2 1/2; Lassai, M. l. 2; Genellai, l. 3/4; Beaulandais, l. 3/4; Loré, l. 1; la forêt d'Andaine, qui contient environ 11664 arpens, l. 1 1/2.

Le bourg est situé sur un petit courant d'eau; la paroisse est arrosée au N. et à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 380 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre du bailliage de Domfront, qui appartient à Mgr le duc d'Orléans. Voyez *la généalogie, à l'article Domfront.*

En 1635 Siméon des Landes, seigneur de S. Denis, donna déclaration de la seigneurie de S. Denis de Villenette. *La Chaux.*

DESERTINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne,

au N. O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Gorron, l. 1 1/4; Grand-Oisseau, l. 2 3/4; Grazé, l. 3 1/4; Rouessé, l. 5 1/4; Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Desertines à Passais, M. l. 1 1/2; Ceaulcé, M. l. 4 1/4; Ambrière, M. l. 4; Gorron, M. l. 1 1/4; Vieuvi, l. 1/4; S. Aubin Fosselouvain, l. 1/2; l'Epinai-le-Comte, l. 1; Fougerolle, l. 1 1/2; la Dorée, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par quatre petits courans d'eau, et du N. à l'O. par un ruisseau.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 700 communians.

Il y a à Desertines la chapelle des Charlots, estimée 120 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

S. Pavace consacra l'église de Désertines. *Courvaisier*, *page 86*.

On trouve parmi les seigneurs qui se croisèrent pour la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne en 1158, un Foulques de Désertines. *Ménage*, *page 179*.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Dagneau.

DEUX-EVAILLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Evron, l. 2; Voutré, l. 1 3/4; Bernai, l. 4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Deux-Evailles à Monseurs, M. l. 1 1/4; Sainte Suzanne, M. l. 3; Mayenne, M. l. 3 1/4; Laval, M. l. 5; S. Ouen-des-Oyes, l. 1/2; Brée, l. 1; Neau, l. 1; Mésangé, l. 1 1/4; Jublains, l. 1 1/4; Montourtier, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. et au S. par deux ruisseaux, et à l'O. par celui de Deux-Evailles; la forge d'Hermet, appartenant à   est située dans cette paroisse; il y a beaucoup de bois.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montesson.

DISSAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du même nom, au S. par E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Château-du-Loir, l. 1 1/4; Ecomoi, l. 4 1/4; Mulsenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Dissai à S. Christophe-en-Touraine, M. l. 1; la Chartre, M. l. 3; Grand Lucé, M. l. 4 3/4; Ecomoi, M. l. 5 1/4; Marçon, l. 1 1/2; Vouvrai, l. 1; Benne, l. 1/2; Nogent-sur-Loir, l. 1; S. Père, l. 1/2; Touraine, l. 1/2.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Gavot.

La cure, estimée . Il y a 800 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très-bonne qualité.

Le méchant Sigefroi, qui fut évêque du Mans, depuis 971 à 994, promit à Geoffroi, comte d'Anjou, de lui donner la paroisse de Dissai, pour l'engager à le protéger auprès du roi de France, pour qu'il le pourvût de l'évêché du Mans. *Cenomania.*

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Courcillon, dont M. Renouard est seigneur.

Il y a dans la même paroisse le château de Verneil, où il y a une chapelle.

DISSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 5 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Dissé à Beaumont, M. l. 3; René, M. l. 1 3/4; Bonnestable, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 1 3/4; S. Cosme-de-Vair, M. l. 2 3/4; S. Aignan, M. l. 1; Marolles-les-Braux, l. 1/2; Dangeul, l. 3/4; Nouans, l. 1 1/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 280 communians.

Geoffroi de Pannon, homme d'armes, vendit au Chapitre de l'église du Mans, environ l'an 1281, une certaine portion de la dixme de Dissé, dite la dixme Levanda; il vendit aussi la partie de la dixme de vin qu'il avoit droit de percevoir dans la même paroisse. Le chapitre afferma la première pour vingt sols mançais. *Registres du Chapitre.*

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de la demoiselle de Clermont S. Aignan.

DOLLON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Torigné, l. 3/4; S. Mars de la Bruyère, l. 2 1/2; Yvré, l. 1 1/2; Mans, l. 1 1/4.

Il y a de Dollon à Bouloire, M. l. 1 1/2; Vibraye, M. l. 2 1/2; Torigné, M. l. 3/4; Connerré, M. l. 1 1/4; Montfort, M. l. 2 1/2; S. Michel de Chavaigne, l. 1/2; Semur, l. 1 1/2; le Luard, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. E. par le ruisseau de Longuéve, à l'O. et au S. par celui de Nogue.

Il y a marché à Dollon tous les mercredis.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 750 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a de bonnes prairies.

Sous le pontificat de S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis l'an 624 à 654, Alain de Dollon, ou de Douillet, donna à l'église du Mans sa terre de Dollon. *Cenomania.*

L'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 à 1269, affecta au revenu de l'évêché plusieurs cens qu'il avoit droit de prendre en la paroisse de Dollon. *Courvaisier, page 522.*

Le même évêque donna à son église les dixmes de Dollon, dont il avait fait l'acquisition. *Cenomania.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Dollon de la Goupillière.

La maison de la Goupillière est très ancienne; le château de la Goupillière, dont elle porte le nom, est situé dans la paroisse de S. Hilaire-le-Lierru. Voyez *ce qui le regarde à l'article de cette paroisse.* Tous ceux de cette famille ont, de temps immémorial, porté le nom de la Goupillière jusqu'en 1699, que M. Pierre Gaspard, père de M. Pierre-Guillaume-Louis, seigneur actuel de Dollon, prit le nom de Dollon.

Il y a dans le trésor du château de la Goupillière plusieurs aveux très anciens, un entre autres de l'an 1000.

Pour établir une généalogie constante, M. de Dollon ne peut fournir de contrats de mariage au-delà de l'an 1245.

Jean de la Goupillière fut marié, par contrat du dernier septembre 1245, en la cour du Mans, avec Anne Queulin, fille du seigneur de la Quantinière : dont Guillaume qui suit.

Guillaume de la Goupillière, épousa, par contrat du 27 mars 1308, Jeanne de Mussan, fille de Guillemin de Tucé, seigneur de Mondragon : dont Alinant, qui suit.

Alinant de la Goupillière fut marié, par contrat en la cour de Touvoye, du samedi après Pâque 1367, avec Marguerite de Berlon : dont Guillaume II, qui suit.

Guillaume II de la Goupillière, épousa, par contrat du 15 août 1398, Gillette de Courvalain : dont Pierre, qui suit.

Pierre de la Goupillière fut marié, par contrat du 19 juin 1444, avec Marie Thibergeau : dont Jean II, qui suit.

Jean II de la Goupillière épousa, 1° par contrat du 24 novembre 1482, Catherine de Vançai, fille du seigneur de la Bare et de Conflans, sans enfans; 2° par contrat du dernier novembre 1502, Anne de Montalais, issue des seigneurs d'Ornes et de la maison de Chambelai : dont Pierre II, qui suit.

Pierre II de la Goupillière épousa, par contrat du 20 septembre 1523, Rolande le Vayer, fille du seigneur de Pescherai : dont Marin, qui suit.

Marin de la Goupillière épousa, par contrat du trois février 1564, Antoinette de Soucelée : dont Pierre III, qui suit.

Pierre III de la Goupillière, épousa, par contrat du 22 février 1593, Marguerite Tibergeau : dont Marin II, qui suit.

MARIN II de la Goupillière épousa, par contrat du 24 avril 1621, Elisabeth Danet dont Charles, qui suit.

CHARLES de la Goupillière, épousa Judith du Voisin de Vitemval : dont Pierre-Gaspard, qui suit.

PIERRE-GASPARD épousa, par contrat passé à Nogent-le-Rotrou, le 22 février 1694, Marie Bordel du Plessis, fille de M. du Plessis, maître-de-camp du régiment de cavalerie de son nom, brigadier des armées du roi : dont Pierre-Gaspard II, qui suit; et Charles-François de la Goupillière, ancien capitaine de grenadiers au régiment du roi, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, né en 1709, demeurant actuellement au Mans, respecté et chéri de tous ceux qui le connoissent.

PIERRE-GASPARD II de Dollon, de la Goupillière, épousa en 1740 Marie Bordel de Viantais : dont M. Pierre-Guillaume-Louis, qui suit; et Adélaïde-Monique-Henriette, mariée à M. Charles de Louvigni, capitaine au régiment royal étranger, cavalerie.

PIERRE-GUILLAUME-LOUIS de Dollon de la Goupillière, seigneur de Dollon, Boissé-le-Sec, etc., ci-devant lieutenant au régiment du roi, infanterie, né le 12 août 1741.

Dollon porte dans ses armes d'argent à trois renards passans de gueule, les supports sont deux lions.

DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Domfront à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 1/4; Beaumont, M. 2 1/2; Fresnai, M. l. 4 1/4; Loué, M. l. 4 1/4; Cures, l. 1/2; la Chapelle S. Frai, l. 1; Poché, l. 1 1/4; Mézière-sous-Lavardin, l. 1 1/4; Neuville-Lalais, l. 1 1/4; Verniette, l. 1.

Il y a dans la paroisse plusieurs petits courans d'eau.

La cure, estimée 800 liv., est un prieuré de la congrégation des Chanoines réguliers de saint Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 700 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin n'a pas de réputation.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin.

DOMFRONT-EN-PASSAIS, est une ancienne ville murée, bâtie sur un rocher escarpé, coupé au couchant jusqu'à sa racine par une large et profonde ouverture, au travers de laquelle passe une petite rivière, nommée la Varenne, ce qui forme un abîme affreux.

Domfront est situé sous le 48e degré 36 minutes de latitude

septentrionale, et au 2e degré 57 minutes de longitude méridionale, dans le ressort de Normandie.

Ce canton, nommé le Passais, est entouré des villes d'Alençon, Argentan, Falaise, Vire, Mortain et Mayenne.

La ville de Domfront est au N. N. O, par O. du Mans, dont elle est éloignée de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baroche-sous-Lucé, l. 1 1/2; Charchigné, l. 4; Villaine-la-Juhel, l. 2 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 1800 communians.

La ville de Domfront tire son nom d'un S. personnage, nommé Front, qui, du temps de l'évêque S. Innocent, dans le neuvième siècle, vint s'établir sur le rocher où cette ville est bâtie. *Courvaisier, page 139.*

Guillaume Talvas, comte de Bellême, dont il sera parlé ci-après, fit édifier dans un hameau au bas du rocher, une église soutenue par des colonnes, sous l'invocation de la Ste Vierge, d'où ce hameau a été appelé Notre-Dame; dans une des chapelles de cette église, est un tombeau élevé de marbre blanc, avec une statue couchée, qu'on croit être celle du comte.

Dans les temps les plus reculés, les religieux bénédictins desservoient l'église de N. D.; il y a encore un prieuré de leur congrégation estimé 400 liv., à la présentation de l'abbé de Lonlai. Cette église de N. D. a toujours appartenu aux habitans de Domfront; c'est l'église principale de la ville, où l'on va faire l'office tous les premiers dimanches de chaque mois et toutes les fêtes de la Ste Vierge.

Il y avoit dans la ville une chapelle dédiée à S. Julien, évêque du Mans; en la voyant prête à s'écrouler, les habitans en ont fait construire une autre sous la même dédicace, en 1647, dans un lieu plus commode; elle sert d'église avec celle de N. D.

L'évêque Charles de Beaumanoir, qui siégea au Mans depuis 1610 à 1637, approuva la donation que les habitans de Domfront avoient faite, le 19 janvier 1624, aux religieux de la Charité, venus d'Argenteuil, de la maison et hôpital de S. Antoine, à la charge d'instruire la jeunesse : ces religieux, après trois ans de possession, la remirent aux habitans au mois de juin 1627; elle a été donnée en 1629 aux religieuses bénédictines, qui s'y sont établies sous la conduite de la dame Catherine-Claire du Bois. *Courvaisier, page 878 et 880.*

Il y a dans l'église de Domfront environ pour onze à douze cents livres de fondations, une entr'autres de 150 liv., faite par M. le comte de Quincé, gouverneur de la ville, comte du S. Empire; et une autre de cent livres, par la dame des Landes du Bois-Josselin. Il y a dans la même église une confrérie du S. Sacrement, autorisée par le pape Alexandre VII en 1511, établie à perpétuité par une bulle du pape Innocent X, du 29

janvier 1664, louée et approuvée par le seigneur évêque du Mans, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir le 9 juillet 1665. Plusieurs particuliers ont fait des legs à cette confrérie entr'autres le sieur Pouchard, curé et official de Domfront, qui a fondé l'office canonial pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

Il y a à Domfront, hors la ville, dans un endroit nommé la Bruyère, un collège royal et un séminaire, autorisés par lettres-patentes de l'année 1719, enregistrées au parlement de Rouen 1720, et à la chambre des comptes en 1723; ce collège et ce séminaire sont régis depuis 1727 par des prêtres de la congrégation des Eudistes. On vient de réunir à ce séminaire les revenus de la mense du prieuré régulier de S. Ursin, qui a été aboli.

L'hôpital de Domfront, autorisé par lettres-patentes, vient d'être transféré au hameau de N. D., proche la rivière, où l'on a édifié de nouveaux bâtimens.

Le pays des environs de Domfront est coupé de forêts, montagnes, marais, bruyères et rivières.

Le sol est généralement maigre et pesant, produisant naturellement des genêts, des ajoncs et des ronces. L'expérience apprend que pour disposer la terre à recevoir de gros blés, il est indispensable d'y faire un ensemencé de carabin, pour la rendre plus légère.

Il y a dans le ressort de Domfront une fontaine minérale, dans un lieu nommé Bagnolles; on y a construit des bains qui sont très fréquentés; il y a aussi plusieurs forges, le pays fournissant abondamment de la mine de fer.

Il y a à Domfront un grand marché tous les samedis, et dix foires, dont deux se tiennent dans la ville, sans exposition de bestiaux; savoir le 17 janvier et le 28 du même mois; les huit autres se tiennent dans la ville, le premier lundi de Carême, le deuxième lundi de la semaine sainte, le lundi de la semaine des Rogations, le 25 juin, le premier lundi d'août, le 11 septembre, le premier lundi d'octobre et le 8 de novembre. Le principal commerce est celui des bestiaux.

Dans tout le ressort de Domfront les mesures sont les mêmes; cela a été réglé par un procès-verbal des juges du baillage et de police, du 14 novembre 1761. Le nouveau boisseau étalonné sur l'ancien, coaient en froment, seigle et orge, 24 pots, mesure de Paris, faisant quarante-huit pintes : le boisseau ou rasière pour le carabin, contient 30 pots, et celui pour l'avoine en contient 36.

Après que Rollo où Raoul se fut emparé de la Normandie, dont il fut le premier duc, il distribua différentes terres à ses capitaines. Un comte de Bellême, nommé Yves, eut Domfront pour sa part; ce comte vivoit sous le règne de Louis IV, dit d'Outremer, au milieu du dixième siècle. Le comte Yves de Bellême fut père de Guillaume de Bellême, dit Talvas. Ce Guillaume ayant succédé à son père, prit le parti de Robert,

roi de France, contre Robert I, duc de Normandie, à qui il refusa de faire hommage de ses terres; et pour se mettre en état de se défendre contre lui; il fit entourer le rocher de Domfront de gros murs et de plusieurs tours de distance en distance, avec quelques ouvrages avancés, dont on voit encore une grande partie; il fit aussi construire sur le bord du rocher, à l'Occident, un château ou forteresse inaccessible de toutes parts, outre du côté de la ville. Les vieilles chroniques et d'anciens historiens donnent l'année 1026 pour époque de cette construction.

Sous le pontificat de l'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 à 1055, Geoffroi Martel, comte d'Anjou et du Maine, assiégea la ville de Domfront et s'en rendit maître ; mais il ne la garda pas longtemps; Guillaume, duc de Normandie, la reprit. *Courvaisier, page 343.*

Sous le pontificat d'Adam Châtelain, qui dura depuis 1398 à 1438, Antoine de Craon et le Borgne la Heuse, capitaine de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine, s'emparèrent de la ville de Domfront sur le comte d'Alençon, mais le château tint bon; le connétable de S. Paul vint au secours des assiégeans, et n'ayant pu forcer les assiégés de se rendre, il fit dresser un fort devant le château pour incommoder la garnison et l'empêcher de faire aucune sortie. *Courvaisier, page 664.*

Environ l'an 1450, la ville de Domfront, occupée par les Anglois, fut assiégée par Charles de Culant, Grand-Maître d'Hôtel du roi Charles VII, frère de Philippe de Culant, maréchal de France ; les Anglois ayant soutenu le siége l'espace de trois semaines, se voyant sans espérance de secours, se rendirent par composition; on leur permit de se retirer en Angleterre vies et bagues sauves. *Courvaisier, page 727.*

En 1542, la peste ravagea la ville de Domfront.

Dans le temps des guerres de la religion, N... des Chapelles étoit capitaine de Domfront, et de la Poulinière étoit son lieutenant.

En 1570, le roi Charles IX, Catherine de Médicis, sa mère, Monsieur et Madame arrivèrent à Domfront, d'où ils se rendirent à Argentan.

En 1574, Jacques de Matignon, comte de Thorigni, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant pour le roi en Normandie, donna ordre à Michel de Montreul, seigneur de la Chaux, de mettre sus, assembler et lever le plus promptement que faire se pourroit, le nombre de cent hommes de pied, des meilleurs et plus aguerris soldats qu'il pourrait trouver, pour les commander et employer, pour empêcher les pilleries que les huguenots commettoient aux environs de Domfront.

Dans la même année, le comte de Mongommeri, qui s'étoit retiré en Angleterre, après l'accident arrivé par sa main au roi Henri II en 1559, repassa la mer et se joignit aux huguenots

qui étoient à Domfront, où commandoit le Balafré; ce dernier ne l'ayant pas bien reçu, et lui ayant refusé un logement convenable et des vivres pour lui et sa troupe, le comte irrité le chargea à coups d'épée et le blessa, de sorte qu'il en mourut le lendemain. Mongommeri fut assiégé dans Domfront par Fervaque et par Lavardin, et après une vigoureuse résistance, il fut obligé de se rendre le 26 mai 1574, à condition qu'on le traiteroit comme prisonnier de guerre : on ne lui tint pas parole; la reine mère donna ordre qu'on l'envoyât à Paris, où elle lui fit faire son procès et condamner à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Le château de Domfront fut ruiné par ce siège, et depuis entièrement démoli par ordre de la Cour.

En 1590 le roi Henri IV se rendit maître de Domfront, dont les ligueurs s'étoient emparés.

On va voir la suite des seigneurs de Domfront.

Domfront fut d'abord possédé par les comtes de Bellême et d'Alençon. Le premier, dont Gilles Bry de la Clergerie fait mention dans son histoire du Perche, fut Yves, dont il a été parlé au commencement de l'historique de cet article.

Yves de Bellême, comte d'Alençon, vivoit sous le règne de Louis IV, dit d'Outremer; il étoit frère de Sigefroi, évêque du Mans. Il avoit épousé Godéhilde : dont il eut entr'autres, Guillaume, qui suit; Avesgaud, évêque du Mans; Yves; Hildéburge et Godéhilde. Avesgaud et Yves firent des dons à l'abbaye de S. Vincent. Hildéburge fut mariée à Haimon, seigneur du Château-du-Loir : dont vint Gervais, évêque du Mans. Godéhilde fut mère de Albert, qui fut abbé des Saints Etienne et Maximin.

Guillaume de Bellême, seigneur de Domfront, épousa Mathilde, qu'une chronique de Normandie dit être de la famille de Ganelon : dont Garin ou Guérin, qui épousa la vicomtesse de Châteaudun; il mourut misérablement. Un vieil historien crédule dit que le diable l'étouffa. Quelques historiens disent que la maison des Rotrou est descendue de ce Garin; Foulques, qui fut tué dans un combat qu'il donna au duc de Normandie, dont Guillaume, son père, mourut de douleur; Robert, qui fut assommé dans le château de Ballon (Voyez *l'article Ballon*); Guillaume, dit Talvas, qui suit; Yves, qui fut évêque de Chartres, et qui devint comte de Bellême et d'Alençon après la mort d'Arnufe, son neveu.

Guillaume, dit Talvas, succéda à Robert, son frère; ce seigneur fut surnommé Talvas à cause de sa cruauté. Il avoit épousé, 1° Hildéburge, qu'il fit mourir, parce qu'elle avoit beaucoup de piété; il en avoit eu deux enfans, Arnulphe, qui suit, et Mabile, qui fut mariée à Roger de Montgommeri. Guillaume épousa en secondes noces la fille du vicomte de Beaumont, dont il eut Yves, qui fut évêque de Sées. Guillaume invita à ses secondes noces Guillaume Geroyen ou Giroye,

qu'il fit emprisonner, aveugler et eunuquer; cet infortuné seigneur se fit moine dans l'abbaye du Bec.

Arnulphe, comte de Bellème, seigneur de Domfront, se révolta et fit la guerre à son père, qui fut obligé de se retirer chez Roger de Montgommeri, comte d'Hiesme, son gendre; Arnulphe mourut sans enfans. Yves de Bellème, évêque de Sées, son frère, succéda aux comtés de Bellème et d'Alençon, et à la seigneurie de Domfront. Ce fut à la sollicitation de cet évêque que Roger de Montgommeri fonda et bâtit l'abbaye de S. Martin de Sées; après la mort de l'évêque Yves, Roger de Montgommeri lui succéda dans ses seigneuries, à cause de Mathilde, sa femme.

Roger de Montgommeri, comte de Bellème et d'Alençon, seigneur de Domfront, outre la fondation de l'abbaye de S. Martin de Sées, en fit encore plusieurs autres, et entr'autres, celle de l'abbaye d'Utique, dite de S. Evroul. Il eut de Mathilde de Bellème, sa première femme : Robert, qui suit; Hugues, tué à la guerre; Roger, dit le Poitevin, qui épousa Almodie de la Marche; Arnoul ou Ernoul, marié à la fille du roi d'Irlande; Philippe, dit le grammérien; Maurice, selon Orderic Vital; Emme, qui fut abbesse d'Almenèche; Mabille, mariée à Hugues de Châteauneuf; Mathilde, qui épousa Robert, comte de Mortain; et Sibile, qui fut femme de Robert, fils de Haimon, dont une fille nommée Sibile ou Mathilde, qui épousa Robert, fils aîné de Henri I, roi d'Angleterre.

Robert de Montgommeri épousa Agnès de Ponthieu : dont, entr'autres, Guillaume II, dit Talvas.

Environ l'an 1091 les habitans de Domfront, fatigués de la domination de Robert de Montgommeri, se donnèrent à Henri, frère de Guillaume, roi d'Angleterre, auquel il succéda; Henri mourut en 1135; il avoit épousé Mathilde d'Ecosse : dont deux princes, Guillaume et Richard, qui se noyèrent en passant de Normandie en Angleterre; et une princesse nommée Mahaud, qui épousa l'empereur Henri V; 2° Geoffroi V, comte d'Anjou et du Maine, dit Plante-Genets. Mahaud, eut de son second mariage Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, seigneur de Domfront.

Henri II, roi d'Angleterre, seigneur de Domfront, épousa Eléonore de Guienne, dont il eut Guillaume, mort jeune; Henri, mort sans enfans en 1283; Richard, dit Cœur de Lion; et Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui suit.

Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, seigneur de Domfront, s'étant défait par trahaison d'Artus, duc de Bretagne, comte du Maine, le roi Philippe-Auguste le fit c ter à sa Cour; n'ayant pas comparu, tout ce qu'il possédoit en France, à l'exception de la Guyenne, fut confisqué et réuni à la couronne; cet arrêt fut exécuté les armes à la main, et le roi Philippe s'empara d'abord de Falaise et de Domfront; il donna la châtellenie de

Domfront à Renault, comte de Mortain, en 1210, et il l'en dépouilla en 1212.

Renault, comte de Mortain, avoit épousé la comtesse de Boulogne, dont il n'eut qu'une fille, nommée Mahaud, que le roi Philippe fit épouser à Philippe, dit le Rude, son second fils, et lui donna le comté de Mortain et Domfront.

Philippe le Rude mourut en 1223, et ne laissa qu'une fille, qui mourut sans enfans.

Domfront fut adjugé à Robert, comte d'Artois; le roi l'en dépouilla et le donna à Philippe d'Artois son fils, en faveur de son mariage avec Anne de Bretagne; il n'y eut de ce mariage qu'un fils qui mourut sans alliance.

Par lettres-patentes de l'an 1373, la châtellenie de Domfront fut réunie au comté d'Alençon en faveur de Pierre d'Alençon.

Pierre d'Alençon, seigneur de Domfront, épousa Marie Chamaillard, fille de Guillaume, seigneur d'Antenaise : dont Pierre qui mourut jeune en 1404; et Jean, qui suit.

Jean I, comte d'Alençon, seigneur de Domfront, en faveur duquel le roi Charles VI érigea le comté d'Alençon en duché, par lettres-patentes du premier janvier 1414, enregistrées au parlement le 13 mai 1415. Ce nouveau duc fut tué au mois d'octobre de la même année à la bataille d'Azincour, où il commandoit l'armée du roi, et où il fit des prodiges de valeur, tua de sa main le duc d'Yorck, et fit tomber d'un coup d'épée une couronne que Henri V, roi d'Angleterre, avoit attachée à son casque. Jean I d'Alençon avoit épousé Marie, fille du duc de Bretagne, dont entr'autres, Jean II, duc d'Alençon, qui suit.

Jean II, duc d'Alençon, seigneur de Domfront, fut dépouillé de ses terres par les Anglois. Le comte de Warwich et le général Talbot assiégèrent Domfront au mois d'avril 1417, et s'en rendirent maîtres, par capitulation, au mois de septembre suivant. Domfront resta au pouvoir des Anglois jusqu'en 1448 que le duc Jean II, rentra dans ses biens; mais peu de temps après, ayant conspiré contre le roi Charles VII, on lui fit son procès; il fut condamné à mort, et tous ses biens furent confisqués; l'arrêt de mort ne fut pas exécuté, on se contenta de le retenir prisonnier; et ce ne fut qu'après la mort de Charles VII, en 1461, que le roi Louis XI lui rendit la liberté et la possession de ses biens. Ce duc avoit épousé, 1° Jeanne d'Orléans, sans enfans; 2° Marie d'Armagnac : dont René, qui suit; et Catherine.

René fut établi, par lettres-patentes du roi Louis XI, dans la possession du duché d'Alençon, avec distraction de Domfront et de Ste Suzanne, qui furent réunis à la couronne. René doit avoir épousé Marguerite de Lorraine : dont Charles, qui suit, et deux filles. René mourut le premier novembre 1492.

Charles, duc d'Alençon; il y a apparence que le roi

Louis XII lui vendit le domaine de Domfront, puisqu'il lui en fit foi et hommage le 10 octobre 1509. Le duc Charles épousa Marguerite d'Angoulême, dite d'Orléans, sœur du roi François I, sans enfans. Après sa mort le duché d'Alençon fut réuni à la couronne. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, aïeul du roi Henri IV, qui avoit épousé Françoise, sœur du duc Charles, et le Marquis de Montferrat, qui avoit épousé Anne, seconde sœur du même duc, réclamèrent la succession; le roi Henri II leur donna d'autres terres en dédommagement.

Le roi Charles IX céda à la reine Catherine de Médicis, sa mère, le duché d'Alençon, auquel Domfront étoit réuni; elle nommoit aux offices de ces terres. En 1566 elle remit le duché d'Alençon au roi, qui le donna en apanage à François de Valois, son frère; cet apanagiste recevoit les aveux, pourvoyoit aux offices et nommoit aux bénéfices; il fut le dernier duc d'Alençon.

Après la mort de François, dernier duc d'Alençon, les domaines de Domfront, de Verneuil et d'Argentan, furent donnés par engagement au duc de Joyeuse, sous la réserve des fortifications et des bois et forêts dépendans de ces domaines. Cet engagement, fait vers la fin du seizième siècle, passa à la maison de Donadieu, dont un de cette maison étoit lieutenant-général pour le roi au gouvernement et pays d'Anjou, et un autre étoit évêque d'Auxerre; ce fut ce dernier qui, avec Joachim de Falaise, comte de la Ferrière, et les principaux seigneurs de la dépendance de Domfront, fit rendre, le 15 décembre 1608, au parlement de Normandie, un arrêt en réglement, servant d'usage pour toute la dépendance de Domfront, qui fixe les ventes féodales au seizième denier du prix des héritages vendus à la campagne, et au treizième denier des biens en bourgeoisie, et qui fixe aussi les droits de relief, le tout en dérogeant à la coutume générale. Ce réglement fut confirmé contradictoirement avec les habitans du pays, par arrêt du 24 juillet 1618, à la réserve des droits de relief, qui furent réduits et appréciés différemment.

M. Donadieu, évêque d'Auxerre, fit sa légataire universelle mademoiselle Anne-Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier, après laquelle le domaine de Domfront a passé à Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV; ensuite à Philippe d'Orléans, régent du royaume, pendant la minorité du roi Louis XV; puis à Louis, duc d'Orléans; et aujourd'hui il appartient à Mgr Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, qui y a réuni plusieurs acquisitions. Voyez *sa généalogie à l'article Maine*.

Il y a à Domfront un bailliage royal, de l'extension du grand bailliage d'Alençon, mais qui relève nuement du parlement de Normandie, sauf la compétence du présidial, au chef de l'édit.

Les anciens vicomtés de Domfront et de Passais, dont étoit

pourvu un seul et même titulaire, ont été réunis au bailliage par édit de 1749; et par un autre de 1753, tous les officiers de l'ancien bailliage ont été supprimés, et le bailliage a été réduit à un bailli de robe-courte, un lieutenant-général civil, criminel et de police, un lieutenant particulier civil et assesseur criminel, un procureur du roi et deux conseillers, six procureurs postulans, et trois huissiers audienciers.

Mgr le duc d'Orléans dispose à son profit de tous les offices du bailliage; il donne sa nomination aux juges pour obtenir des provisions du roi, il pourvoit lui-même les officiers subalternes.

Il y a aussi à Domfront une Maîtrise particulière des Eaux et Forêts, qui fait partie de la Grande Maîtrise d'Alençon; elle s'étend dans le bailliage du lieu et dans tout le ressort de celui de Falaise; elle est composée d'un maître particulier, d'un procureur du roi, d'un lieutenant, d'un garde-marteau, d'un greffier, de deux arpenteurs, d'un receveur des bois, d'un receveur particulier des amendes, d'un garde-général et de deux huissiers; tous les officiers sont titrés. Il y a dans cette maîtrise dix forêts appartenant au roi, qui contiennent ensemble dix-sept mille vingt-cinq arpens.

Il y a à Domfront un siége d'élection; c'est une des neuf de la généralité d'Alençon; quarante-trois paroisses en relèvent; elle est composée d'un président, un lieutenant, un procureur du roi et deux conseillers.

Le siége des traites foraines et carbouillon est composé d'un président, un lieutenant et un procureur du roi.

Il y a aussi une Officialité pour les paroisses du diocèse du Mans, qui relèvent du parlement de Normandie, et qui sont au nombre de plus de quatre-vingts sous différens bailliages.

Il y a à Domfront un gouvernement et des officiers municipaux; les offices municipaux ont été réunis au domaine de Mgr le duc d'Orléans, par arrêt du conseil d'état du roi, du 20 mai 1749; un seul sujet est pourvu de provisions pour le tout, mais sans fonctions; la ville nomme des sujets au prince, qui donne son agrément à ceux qu'il juge à propos, et leur expédie des brevets.

M. Ledin de la Challerie, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, lieutenant des maréchaux de France pour le point d'honneur, est gouverneur de Domfront. M. de la Challerie est mort en 1770; sa fille unique a épousé *N*... de Vassi.

Il y a aussi une brigade de maréchaussée qui réside dans la ville.

La famille de M. des Moulins, marquis de Lisle, maréchal des camps et armées du roi, tué à la bataille de Parme en 1734, est originaire de Domfront.

Raoul, homme de guerre, magnifique et libéral, fut d'abord archevêque de Manistra (c'est l'ancienne Mopsueste en Cili-

cie); et après la mort de Bernard, premier patriarche latin d'Antioche, il fut élu patriarche par le peuple, ce qui lui causa bien des traverses de la part du prince d'Antioche et de la cour de Rome : il fut enfin déposé dans un concile particulier, tenu à Antioche sur la fin de l'an 1140. Il mourut deux ans après. *Fleuri, hist. ecclès. li. 68, nº 53 et 74.* Ce Raoul étoit de Domfront.

Suivant Masuille, dans ses Remarques et Additions, la ville de Domfront peut disputer à celle du Mans la naissance du célèbre docteur de Sorbonne, Jean de Courtecuisse, que l'université députa en 1395, avec d'autres docteurs, vers les papes Benoît XIII et Boniface IX, se disputant le souverain pontificat, pour les engager à y renoncer. Le roi Charles V le fit son premier aumônier, et lui donna l'évêché de Paris en 1420. Courtecuisse aima mieux renoncer à ce siége que d'obéir à Henri V, roi d'Angleterre, qui s'étoit rendu maître de Paris; il se retira à Genève, dont il fut évêque en 1442, et y mourut quelques années après. On a de lui plusieurs ouvrages : le principal est un Traité de la Foi, de l'Eglise, du Souverain Pontife et du Concile, publié par M. Dupin, dans la nouvelle édition des œuvres de Gerson. *Lavocat, Diction. universel.*

Thomas Cormier, conseiller au présidial d'Alençon, né à Domfront, fils de Gui Cormier, vicomte de Domfront, a rédigé un Code Henri.

M. le Tourneur de la Vennerie, curé et vice-gérant en l'officialité de Domfront, m'a fourni les matériaux pour dresser cet article.

DOMPIERRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Tessé-le-Comte, l. 2 3/4; Couterne, l. 3/4; les Chapelles, l. 2 1/4; Vilpail, l. 3 1/2; Montjean, l. 4 1/2; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Dompierre à Domfront en Passais, M. l. 1 1/2; la Ferté-Macé, M. l. 3 1/4; la Ferrière, M. l. 3/4; Lonlai, M. l. 2 1/2; Céaulcé, M. l. 3 1/2; Champsegré, l. 1/2; la Coulonche, l. 1 1/2; Banvou, l. 1/2; S. Bommer, l. 1 1/4; la forêt d'Andaine, l. 1/2; Normandie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par trois étangs, et à l'O. par la rivière de Varenne. Il y a des bois et des landes.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur de la Ferrière. Il y a 550 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Barberie; elle étoit possédée ci-devant par la famille de Mégaudais. Voyez *l'article Lévaré.*

DORÉE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lévaré, l, 1; Colombiers, l. 1 1/4; Mayenne, l. 4; Sainte-Jame-le-Robert, l. 4 1/2; Neuvi, l. 6; Degré, l. 1 3/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de la Dorée à Landivi, M. l. 1 1/4; Fougerolle, M. l. 3/4; Gorron, M. l. 2 1/2; Montaudin, M. l. 1 1/2; Ernée, M. l. 3 1/2; S. Bertevin, l. 3/4; Vieuvi, l. 1 3/4; Desertine, l. 2 1/2; S. Mars-sur-la-Futaye, l. 1; la Tanière, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. à l'E. au S. et à l'O. par quatre petits ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv. est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 550 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

L'évêque Mainard, qui siègea au Mans depuis 951 à 970, donna aux chanoines de son église tout ce qu'il possèdoit dans la paroisse de la Dorée. *Courvaisier, page 318. Cenomania. Bondonnet, page 390.*

L'évêque Hildèbert, qui occupa l'évêché du Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, affecta pour l'entretien de ses chanoines la paroisse de la Dorée. Courvaisier remarque que la seigneurie et jurisdiction de cette église et de plusieurs autres ne leur avoit été attribuée que longtemps après par un de ses successeurs. *Courvaisier, page 415. Cenomania.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Belinaye.

Il y a dans la paroisse de la Dorée la terre de la Langotière qui, en 1450 appartenoit à Jean de Goué, seigneur du Gué et de Langotière, qui fut tige de la branche de Goué de Langotière, finie par le fils aîné du comte de Rugle, petit-fils de M. du Plessis Châtillon, comte de Rugle et de *N*... (1) de Goué. Voyez *la généalogie de Goué à l'article Fougerolles.*

DOUCELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Teillé, l. 2; la Guerche, l. 1 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3 1/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Doucelle à Beaumont, M. l. 1; Fresnai, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 2 1/4; René, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 3 1/4; Vivoin, l. 3/4; Meurcé, l. 3/4; Nouans, l. 1; Dangeul, l. 1 1/2; Chérencé, l. 3/4; Colombier, l. 1 1/4; Piacé, l. 3/4; Juillé, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Orton, et à l'O. par celui de Bienne.

1. Anne de Goué, épouse de Pierre du Plessis-Châtillon, comte de Rugles : nous lisons dans la généalogie du Plessis-Châtillon qu'ils eurent deux enfants morts en bas âge.

La cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 180 communians.

Il y a à Doucelle la chapelle d'Arquenai, estimée 300 liv., à la présentation du seigneur de Courteille; et celle de Mirbeau, estimée 230 liv. Les procureurs de la fabrice prétendent que les seigneurs de Courteille et de Maule leur ont transporté le droit de présenter.

La seigneurie de paroisse appartient à Messieurs de Faudois et de Touchepres, qui possèdent les terres de Courteille et de Maule. Voyez *la génèalogie de Faudois, à l'article Juillé.*

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

DOUILLET, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Vernie, l. 3 3/4; Milesse, l. 3 1/2; Mans, l. 3 1/4.

Il y a de Douillet à Sillé, M. l. 2 1/2; Beaumont, M. l. 3 1/2; Fresnai, M. l. 1 1/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 3/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 4; Montreuil-le-Chétif, l. 3/4; S. Aubin-de-Loquenai, l. 2 1/2; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 3/4; Assé-le-Boisne, M. l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/4; la forêt de Sillé, l. 3/4.

Douillet est situé sur un petit ruisseau; la paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte, et au N. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 616 communians.

Il y a à Douillet la chapelle de la Courbe, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur; il y a aussi deux prestimonies, celle de le Breton, estimée 20 liv., et celle de Bigot, estimée 35 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge et de l'avoine.

S. Thuribe, second évêque du Mans, érigea l'église de Douillet, et l'assujettit à payer tous les ans à l'église cathédrale trois livres de cire, quatre pintes d'huile, et la quatrième partie des blés et des vins pour la nourriture des prêtres et des pauvres. *Courvaisier, page 78.*

En 1283 Guillaume de Flacé, homme d'armes, vendit au chapitre de la cathédrale, pour cent vingt livres tournois, la dixme qu'il avoit droit de prendre dans la paroisse de Douillet; le Chapitre la donna à ferme pour dix ans, pour douze livres de rente annuelle. *Livre blanc du chapitre.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montesson.

DUNEAU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y

rendre, il faut aller à Connerré, l. 1/4; Montfort, l. 1 1/2; Champagné, l. 1 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 3/4; Mans, l, 1.

Il y a de Duneau à Montfort, M. l. 1 3/4; Torigné, M. l. 3/4; Dolon, M. l. 1; Vibraye, M. l. 3 1/2; le Luard, l. 1; Vouvrai-sur-Huisne, l. 1/2; Beillé, l. 1/4.

Duneau est situé sur la rivière d'Huisne; la paroisse est arrosée au S. O. par le ruisseau de Dué.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Il y a à Duneau la chapelle de S. Julien, autrement de S. François, estimée 60 liv., fondée par François Grassin, curé de ladite paroisse, à la présentation des parens du fondateur; elle doit être présentée au plus proche parent. Il y a à Duneau une autre chapelle dédiée à la Ste Vierge, qui n'est pas fondée.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et peu d'avoine. On cultive aussi du chanvre; il y a beaucoup de bonne marne, et une espèce de sable blanc, propre aux verreries, pour la composition du crystal.

Il y a dans la paroisse dix-huit métairies, vingt bordages épars, six hameaux, où il y a environ quinze bordages, un moulin à blé, quelques petits taillis, qui dépendent des fermes de Montreuil, du Jarrier, de Vouvereau et de Montferré, et quelques bois de futaie, dépendans des fermes de Montreuil et du grand Coudrai.

Il y a aussi deux chemins royaux, l'un tendant de Connerré au Luard, et ainsi de village en village à Paris; l'autre conduisant de Connerré par Vouvrai à la Ferté-Bernard.

L'étendue de la paroisse est d'environ une lieue de l'E. à l'O. et de trois quarts du N. au S.

L'évêque Avesgaud, frére du comte de Bellême, qui siégea au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036, eut beaucoup à souffrir de la part de Herbert, dit Eveille-Chien, comte du Maine, qui étoit en guerre avec le comte de Bellême. Ce prélat avoit fait fortifier le château de Duneau, pour lui servir de refuge; le comte Herbert vint une nuit l'assiéger, il s'en rendit maitre et le détruisit avant le jour. Avesgaud se retira au château de Bellême d'où il lança les foudres de l'excommunication contre Herbert, et mit tout le diocèse en interdit. *Courvaisier*, *page 131. D. Lobineau*, *Histoire de Bretagne. Cenomania.*

En 1262 le chapitre de l'église du Mans et le curé de Duneau étant en contestation au sujet de la dixme de ladite paroisse, que le curé prétendoit lui appartenir de droit commun, l'évêque Geoffroi Freslon assigna la dixme au curé à la charge qu'il feroit au chapitre quatre livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. *Livre Blanc du Chapitre.*

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre et château de Fontenaille, situés dans ladite paroisse, appartenant à M. des Mazis, par acquisition que M. son père en a

faite de M. d'Yel du Parquet, neveu et héritier de M. le comte de Sorel, ancien officier d'année. Cette terre de Fontenaille relève du marquisat de Montfort.

Il y a dans la paroisse, outre les fiefs du seigneur, celui des Neux, annexé à la cure.

M. Franchet, curé, m'a fourni un mémoire.

ÉCOMOI, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oisé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a marché à Ecomoi tous les mardis; et foire le mercredi d'avant la mi-carême, le mercredi d'après les fêtes de Pâques, le 18 juin, et le 25 novembre.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Lonc, et par un autre petit qui forme un étang.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 1500 communians.

Il y a à Ecomoi la chapelle de Montvigne, estimée 120 liv., à la présentation du seigneur ; et celle de la Conception, au château de Fontenaille, estimé 55 liv., à la présentation du seigneur : il y a aussi trois prestimonies, estimées chacune 5 liv.; celle de Drugeon, celle de François Froger, et celle de Macé Froger.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes, dans lesquelles on a cultivé des sapins.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Fontenailles, qui appartenoit à M. Gouin, dit le marquis de Fontenaille; ses héritiers viennent de la vendre à (1)

Le château est décoré de belles avenues.

Cette terre fut érigée en marquisat, l'an , en faveur de M. Gouin de Chapiseau, chef de brigade des Gardes du roi Louis XIV, lieutenant-général d'armée, enregistré au Château-du-Loir.

Le grand chemin royal du Mans à Tours, par le Château-du-Loir, passe par le bourg d'Écomoi.

ÉCORPAIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, l. 2 1/4; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 1/4; Mans, l. 1.

Il y a d'Écorpain à Bessé, M. l. 2 3/4; S. Calais, M. l. 1 1/2; Dolon, M. l. 2 3/4; Torigné, M. l. 3 1/4; Evaillé, l. 1 ; Ste Cérotte, l. 1; Montaillé, l. 1/2; Conflans, l. 1 1/4; Coudrecieu, l. 1 1/4; Maisoncelle, l. 1 1/2; les Loges, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par un ruisseau qui forme deux étangs.

1. M. d'Effiat.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 260 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le maréchal de Balincourt. Voyez *la généalogie à l'article Boulloire.*

ÉLIER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à l'Archamp, l. 1; Contest, l. 6; Commer, l. 3/4; Mesangé, l. 3 1/4; Bernai, l. 5 3/4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Élier à Ernée, M. l. 2 3/4; Gorron, M. l. 4; Landivi, M. l. 2; Montaudain, M. l. 1; S. Denis-de-Gastines, M. l. 3 1/4; la Tanière, l. 1; S. Mars de la Futaie, l. 1; Bretagne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par le ruisseau de Mausson, au N. et à l'E. par un autre; il y a des bois.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a communians.

Il y a à S. Élier un prieuré, estimé 800 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est en litige.

M. de la Monnoie, dans ses notes sur les jugemens des savans de M. Baillet, dit, à l'article de César Egnace du Boullai, que S. Élier n'est autre que S. Hilaire. Il dit aussi que César Egnace du Boullai étoit de ceux qui font de gros livres, faute d'être capables d'en faire de petits qui soient bons.

César Egnace du Boullai, né à S. Élier, fut professeur d'humanités au collège de Navarre à Paris, greffier, recteur et historiographe de l'Université; il a fait l'histoire de l'Université de Paris, six volumes *in-folio* (imprimés depuis 1665 jusqu'en 1673); il est aussi auteur du trésor des antiquités romaines, *in-folio*. Du Boullai répondit en 1667 à la censure q e la faculté de théologie avoit faite de son Histoire de l'Université; cette réponse est intitulée : *Nota ad Censuram*, *in-4°*. Du Boullai étoit assez bon poëte latin : l'Histoire de l'Université par du Boullai est, généralement parlant, un bon livre, rempli de pièces importantes qu'il seroit difficile de trouver ailleurs si bien ramassées. Du Boullai avoit un parent, nommé Pierre Egasse du Boullai, qui fut professeur en humanités au collège de Navarre, et qui a donné, entre autres, *Gemmæ poetarum ex Ovidio, Catullo, Propertio et Tibullo*, *in-8°*. Paris, 1662. César Egnace du Boullai est mort le 16 octobre 1678. *Baillet*, *Jugem. des Savans. Moréri, supplém. 1735. Lavocat, Diction. universel.*

ÉLIER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabile, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Ferrière-Bochard, l. 2 3/4; Fresnai, l. 3; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; la Basoge, l. 2 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Elier à Lignère-la-Doucelle, M. l. 1 3/4; Coupetrain, M. l. 3 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; la Pôté-des-Nids, M, l. 3; Alençon, M. l. 3 1/2; Ciral, l. 1; Gandelain, l. 1; Roche-Mabille, l. 1; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarton, et au N. par le ruisseau de Crotice. Il y a beaucoup de landes et de rochers.

La cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Tillière. Voyez *sa généalogie à l'article Lignière-la-Doucelle.*

Il y a dans la paroisse de S. Elier la terre et fief de la Pihoraye, qui autrefois donna son nom à une famille éteinte.

On a commencé en 1764 à bâtir à la Pihoraye une belle maison, dans un autre endroit que l'ancienne (1).

Il y a aussi dans la même paroisse la seigneurie du Petit Maine (2), qui a été exempte de toutes impositions jusques dans notre siècle; on en ignore la raison. La tradition du pays dit seulement que c'est parce qu'une princesse y fit ses couches; on ne sait qui ni quand.

ENTRAMMES, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge de Chémeré, l. 3; Viré, l. 3 1/2; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1.

Il y a d'Entrammes à Laval, M. l. 2; Mellai, M. l. 3; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 3/4; Château-Gontier, M. l. 4; Grez-en-Bouère, M. l. 4; Maisoncelle, l. 1; Parenay, l. 1; Forcé, l. 1; l'Huisserie, l. 1 1/4; Origni, l. 1 1/4.

Entrammes est situé sur la rivière de Jouanne. La paroisse est arrosée à l'O. par celle de la Mayenne, et au S. et à l'E. par celle de l'Ouette.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 1000 communians.

1. La Pihoraie et le Petit-Maine dont il est question dans cet alinéa et le suivant sont situés dans la paroisse de Saint Elier, Archidiaconé de Laval, qui précède, et non dans celle-ci.

2. Le Petit-Maine avait pour capitale Pontmain, berceau, croit-on, des seigneurs de Mayenne; c'est aujourd'hui une commune du canton de Landivy.

Le prieuré d'Entrammes estimé 1700 liv. est à la présentation de l'abbé d'Evron; celui de Port-Ringeart, estimé 3000 liv., est à celle de l'abbé de la Réale.

Le sol produit du méteil, de l'avoine et du carabin.

Du temps de S. Aldric, qui siégea au Mans, depuis 832 à 856 ou 7, il y avoit à Entrammes une communauté de religieuses, à laquelle ce S. Evêque fit un don par son testament; il y avoit consacré 65 religieuses pendant son pontificat. *Cenomania.*

Il est rapporté dans les annales de S. Bertin qu'en l'année 851, le roi Charles II, le Chauve, vint au Mans, et s'avança jusqu'au monastère d'Entrammes, où Salomon, duc des Bretons, le vint trouver, et lui jura fidélité. *Ménage, Histoire de Sablé.*

En l'an 1158 Josselin et Ursin d'Entrammes se croisèrent pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage, Histoire de Sablé.*

La seigneurie de paroisse, qui est une baronnie, appartient à M. le comte de Maillé de la Tourlandri.

La maison de Maillé est très ancienne et illustrée; elle florissoit dès le douzième siècle; elle possédoit autrefois la terre de Maillé, première baronnie de Touraine, qui avoit droit de porter la bannière de cette province. Cette terre fut acquise par le connétable de Luisne, qui, en 1619, la fit ériger en duché-pairie, sous le nom de Maillé-Luisne.

Gilduin de Maillé épousa Agnès : dont Hardouin I, qui suit.

Hardouin I de Maillé, qui vivoit en 1084, épousa Béatrix : dont Jacquelin, qui suit.

Jacquelin de Maillé épousa Adelaïs : dont Hardouin II qui suit.

Hardouin II, laissa Hardouin III, qui suit.

Hardouin III, baron de Maillé, eut pour fils Hardouin IV, qui suit.

Hardouin IV, baron de Maillé, sénéchal de Poitou, en 1233, épousa Jeanne de Thouars, dame de Luçon, et de la Roche-sur-Yon, fille unique d'Aimeri et de Béatrix de Machecoul : dont Hardouin V, qui suit.

Hardouin V, baron de Maillé, fit le voyage de la Terre-Sainte avec le roi S. Louis en 1248. Il avoit épousé Jeanne de Bauçai, fille de Hugues, dit le Grand : dont Hardouin VI, qui suit; Païen ou Péan, chef de la branche des seigneurs de Maillé Brezé, qu'on trouvera ci-après; *N*... mariée à Guillaume, seigneur de Maulévrier; Isabeau, alliée à Pierre de la Brosse, Catherine dame de Chahaignes; et Jean, seigneur de Clervaux, mort en 1347, laissant de Jeanne de Parthenai, sa femme, Jean, seigneur de Clairvaux, mort sans postérité en 1390; Eustache; Péan; Jeanne, mariée à Bonabes de Rougé, Aumur, alliée, 1° à Guillaume Pierre, seigneur du Plessis-Baudoin,

2° à Amauri de Bauçai, seigneur de la Motte, et Thomasse, femme de Imbert Gui.

Hardouin VI, baron de Maillé, surnommé le Jeune, fut à la bataille de Bouvine en 1340, et mourut la même année, laissant de Jeanne de Montbason, sa femme, fille de Barthélemi et de Marie de Dreux, Hardouin VII, qui suit; Jean, chef de la branche de la Roche et de Crévant, finie environ l'an 1483, en la personne de Charles de Maillé, seigneur de Crévant, etc., mort sans postérité de Catherine de Beauveau, sa femme; Amoil, archevêque de Tours en 1394; et Isabelle, mariée à Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire.

Hardouin VII, baron de Maillé, vivoit en 1373, il avoit épousé Mahaud le Voyer, dame de la Clarté, Bretignolles, etc., fille de Jean : dont Hardouin VIII, qui suit; et Marie alliée à Payen III de Maillé-Brezé.

Hardouin VIII, baron de Maillé, etc., vivoit en 1466; il avoit épousé en 1412 Perrenelle d'Amboise, dame de la Roche Corbon, fille d'Ingerger et de Jeanne de Craon : dont Hardouin IX, qui suit; Juhez, qui a fait sa branche de Kerman et de la Guéritaude. Celle de Kerman finira en la personne de *N*... fils de Donatien de Maillé et de Marie Binet, chanoine de l'église de Tours, et abbé de Moreaux en 1734. Celle de la Guéritaude est finie en la personne de Hercule de Maillé, seigneur de la Guéritaude, qui avoit épousé en 1621, en premières noces, Antoinette Filleul, et en secondes, Charlotte de la Basse; Marie, mariée en 1430 à Jean, sire de Montejan, seigneur de Sillé-le-Guillaume; Mahaud, qui épousa en 1448 Jean Auger; Françoise, alliée à Guillaume de Penhoet; Renée, dite Marie, mariée en 1452 à Jacques de Surgères; et Perrenelle, mariée, 1° à Alain IX, vicomte de Rohan, 2° à Roland de Rostrenan.

Hardouin IX, baron de Maillé, seigneur de la Roche-Corbon, etc., vendit au roi la terre de Montils-lès-Tours en 1463, et fonda le chapitre de Maillé en 1486; il épousa en 1458 Antoinette de Chauvigni, fille de Gui, et de Catherine de Laval : dont Jacques, mort sans postérité; François, aîné, baron de Maillé, qui épousa Marguerite de Rohan, fille de Louis, seigneur de Guémené, et de Louise de Rieux, dont il eut Françoise, mariée vers 1500 à Gilles de Laval, seigneur de Loué, etc.; et Françoise, dite la Jeune, alliée à François de Bartanai, baron de Bouchage; Hardouin X, qui suit; Louis, né en 1470; Françoise, dame de la Châtre, mariée, 1° en 1480, à François de Beaujeu, 2° en 1484, à Jean, seigneur d'Aumont; et Claude, alliée à Jean, sire de Rieux, comte d'Aumale.

Hardouin X, baron de Maillé, mort en 1524, avoit épousé, 1° en 1494, Françoise de la Tour, fille et principale héritière de Louis, seigneur de la Tourlandri, etc., et de Catherine Gaudin, et s'étoit obligé de prendre le nom et les armes de la

Tour, sous peine de cinquante mille écus; le roi François Premier releva ses descendans de cette obligation, et leur permit de reprendre le nom et les armes de Maillé, en y ajoutant celui de la Tour. Il épousa, 2° en 1518, Antoinette d'Illiers, sans enfans; il eut de son premier mariage : Jean, qui suit; François et Anne, mariée en 1517 à François d'Esthuer, seigneur de Tonneins.

Jean I de Maillé de la Tour, baron de la Tourlandri, etc., mort en 1568, avoit épousé Anne Chabot, fille de Robert et d'Antoinette d'Illiers : dont Jean, mort à l'armée, sans alliance; Joseph, prieur de Réaumur; François, qui suit; Paul, seigneur de la Motte, mort sans alliance; René, seigneur d'Ampoigné, mort sans alliance; Raphaël, mort de même; Louis, seigneur de la Fosse; Anne, mariée, en 1543, à Païen d'Averton, seigneur de Belin; Antoinette, alliée, 1° à René le Porc, dit de la Porte, baron de Vezins, 2° en 1557, à Claude de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, 3° à Claude Gouffier, duc de Rouanez; Marie-Vincente, religieuse; Françoise, femme de Claude Hamelin, seigneur du Moulin; et Jean qui épousa Marie de la Palu, dont il eut Jean, marié à Angélique de Kaerbout, en 1629, sans enfans.

François de Maillé de la Tour, comte de Châteauroux, etc., obtint du roi Henri III, la confirmation de l'érection de la baronnie de Châteauroux en comté; il mourut en 1598; il avoit épousé en 1564 Diane de Rohan, fille de François, seigneur de Gié, et de Catherine de Sillé : dont Charles, tué en duel à Paris en 1605, sans enfans, d'Isabelle de Vivonne, sa femme; François et Jean, mort sans enfans; Louis, tué au massacre d'Anvers; Landri, morts sans lignée; Jean II, qui suit; François, chevalier de Malte; Paule, dame d'honneur de la reine; Louise, morte sans alliance; Anne, mariée à André le Porc de la Porte de Vezins; Françoise, alliée à François de Branchet, seigneur de Perruse; et Madeleine, qui épousa François de Menon, seigneur de Turbilli.

Jean II de Maillé, baron de la Tour, vendit en 1613 le comté de Châteauroux au prince de Condé; il mourut des blessures qu'il avoit reçues au siége de Négrepelisse en 1635; il avoit épousé en 1601 Louise de Châteaubriant, fille et principale héritière de Jean et de Susanne de Montausier : dont Louis, qui suit; Diane, mariée en 1627 à Aimar Nicolaï, seigneur de Bernai; Marie et Madeleine, religieuses aux ursulines de Vendôme.

Louis de Maillé, dit de la Tourlandri, marquis de Gilbourg, etc., épousa, 1° en 1634, Eléonore de Jalesne, fille de Charles et d'Eléonore de Maillé Brezé; 2° en 1649 Louise de Cherité, fille de François et de Catherine de Goubi : les enfans du premier lit furent : Charles, qui suit; Marie-Susanne, religieuse aux bénédictines de Laval; et Susanne, mariée à François d'Avesnes, seigneur de la Jaille, etc. Les enfans du second

mariage furent : André, qui épousa Marie-Louise Thieslin : dont Charles-André, appelé le marquis de Maillé-la-Tourlandri, marié en 1710 à Susanne-Antoinette de Rancurel, fille d'Alexis-Joseph et d'Eléonore-Dorothée de Walkembourg : dont Anne-Charlotte, née en 1711; Charles, fils, aussi du second lit, comte de la Tourlandri, seigneur d'Entrammes, marié, 1° avec Jeanne Pelisson, morte au château d'Entrammes en 1704, fille de Daniel et de Madeleine le Clerc; 2° en 1708 avec Marie Guitton, fille de Robert et de Françoise Guesnier; et Marie, mariée en 1680 à Charles de Buchepot, seigneur de Fourmanteau en Berri.

Charles de Maillé, dit de la Tour, marquis de Jalesne, etc., épousa en 1663 Bonne-Marie-Madeleine de Broc, fille de Michel, baron de Chemiré, en Anjou, et de Madeleine du Chêne : dont Georges-Henri, qui suit; Charles-Hardouin et Philippe-Michel, chevaliers de Malte; Susanne-Eléonore, mariée à Joseph Cotignon, seigneur de Chauvri; Marie-Hélène, mariée à Henri, comte de Ghaisne; et Michel.

Georges-Henri de Maillé, marquis de la Tourlandri, et de Jalesne, épousa en 1687 Marie-Anne Fréseau, fille de François, marquis de la Fréselière, lieutenant général des armées, et de Charlotte-Marie Fréseau : dont Charles-Hardouin de la Tourlandri, marquis de Jalesne, baron de Gastines : dont un fils unique, qui suit, et Charles-Louis, comte de la Tourlandri, dont la fille aînée a épousé le fils unique de Charles-Hardouin, son cousin germain.

N... de Maillé de la Tourlandri, baron d'Entrammes, marié à *N*... fille aînée de Charles-Louis, comte de la Tourlandri, sa cousine germaine.

Branche de Maillé-Brezé.

Païen ou Pean de Maillé, troisième fils de Hardouin V de Maillé et de Jean de Bauçai, seigneur de S. Georges du Bois et de Brezé, épousa Jeanne de l'Etang, dame de Brezé, fille de Macé et de Catherine de Brezé : dont Pean II, qui suit; Eléonore, mariée à Gui de Chausseroye; et Isabeau, dame de Saumoussai.

Païen II de Maillé, seigneur de Brezé, etc., épousa, 1° en 1637 *N*... de la maison du Pui : dont il eut Eléonore, alliée, 1° à Tristan de la Jaille, 2° à Robert d'Anjou : Payen II épousa, 2° en 1379, Jeanne Bouchard, fille de Louis et de Catherine de l'Aubonnière : dont Païen III, qui suit; et Jacques, qui, de Marie Taveau, sa femme, eut Jeanne, mariée, 1° en 1426, à Amauri de Tigné, 2° à Guillaume du Tucé, 3° à Gui Frottier.

Païen III de Maillé, seigneur de Brezé, etc., épousa Marie de Maillé, fille de Hardouin VII et de Mahaud le Voyer : dont Hardouin, qui suit; Gilles, qui a fait la branche des ducs de

Brezé; Jeanne, mariée à Thibaut de Laval, seigneur de Loué; Marie, alliée à Gilles de Clérembault; Isabeau, mariée à Jean de Brie, seigneur de Servant; Rose, femme de Jean Fresneau, seigneur de Crévant; Catherine, qui épousa en 1416 Hugues de Montalais; *N*... abbesse de Bonneval-les-Thouars, et *N*... abbesse de la même abbaye, après sa sœur.

Hardouin de Maillé, seigneur de Ruillé et de Bénehart, étoit mort en 1484; il avoit épousé Anne de Villiers, dame de Champagné, fille de Guillaume et de Jeanne de Mar, dame de Ruillé et de Bénehart : dont Jacques, qui suit; Renault; et Jean, qui épousa en 1525 *N*... de Fromentières, fille du seigneur de Meslai : dont il eut Louis; Renée, mariée au seigneur de Rochambault, et *N*... religieuse. Louis fut marié en 1569 à Renée de Baigneux Courcival : dont il eut Antoine, seigneur de Ruillé, marié en 1615 à Judith du Bosquet, fille de Georges, seigneur de Cossé, et d'Antoinette le Bailleur, dame du Bois Clêreau : dont Renée, mariée en 1642 à Joachim de Cervon et Elisabeth; Louis et Renée de Baigneux Courcival eurent encore; Louis qui épousa Elisabeth de Baigneux, et Renée, qui fut mariée à Gilles Maillard.

Jacques I de Maillé, seigneur de Bénehart et de Champagné, vivoit en 1500; il épousa Jeanne le Berruyer, fille de Lidoire, seigneur de S. Germain : dont Jacques II, qui suit.

Jacques II de Maillé, seigneur de Bénehart et de Champagné, épousa Marie de Villebrême, fille de Jean, seigneur de Fougères : dont Jacques III, qui suit; Jacques, dit le Jeune; et Anne, mariée à Jacques le Clerc, sans postérité.

Jacques III de Maillé, seigneur de Bénehart, etc., gouverneur du Vendômois, fut fait prisonnier à la prise de Vendôme. Henri IV. lui fit trancher la tête; il avoit épousé Renée de Ponce, fille de René et de Catherine de Mauni : dont René, qui suit.

René de Maillé, seigneur de Bénehart, etc., épousa Dorothée Clausse, fille de Henri et de Denise de Neuville-Villeroi : dont Henri, qui suit; René, tué au service du Roi; Honorat; Nicolas, baron de Fleuri; Denise, mariée à François Barton.

Henri de Maillé, marquis de Bénehart, épousa François de la Barre, dame des Hayes, de Château Sénéchal, etc., fille de Louis, et de Marguerite de Chambes-Montsoreau : dont René II, qui suit; François, comte d'Epichelières, qui épousa en 1680 Françoise-Marguerite Bouteiller, fille de Marin, seigneur de Château-fort : dont un fils, né en 1685; Henri, chevalier de Malte; Dorothée, religieuse; et Anne, mariée à René du Gravier, marquis d'Oleron.

René II de Maillé, marquis de Bénehart, etc., capitaine des chasses du roi au comté du Maine et du Château-du-Loir, épousa, 1° en 1665, Gabrielle de Guillebert de Siqueville, fille de Louis et de Louise d'Apchon, 2° Jacqueline-Françoise de Bille, fille d'Antoine et de Françoise de Vipar. Du premier

mariage sont venus Louis-Joseph, baron de Coulonce, etc., né en 1666, mort en 1698; il avoit été marié en 1691 avec Louise-Marie-Malier, fille de Claude et de Geneviève de Houdelot : dont Marie-Anne-Geneviève, mariée en 1711 avec Philippe-Claude, marquis de Montboissier. Du second mariage, de René II de Maillé, sont issus : René-François, qui suit; Anne Honorat, morte jeune; et Constance, religieuse.

René-François de Maillé, marquis de Bénehart, seigneur de Jaille, etc., épousa en 1720 Françoise-Madeleine de la Luzerne, fille de Gui-César, et de Madeleine-Françoise de Pommereuil : dont plusieurs enfans.

Branche des marquis et ducs de Brezé.

Gilles de Maillé, fils puîné de Païen III de Maillé, seigneur de Brezé, et de Marie de Maillé, avoit épousé Jeanne Amenard, fille de Jean, seigneur de Bouillé, etc., et de Marie Turpin, dont Hardouin, qui suit; Jacques; Guionne; Marie; et Catherine, mariée à René de Rotrou.

Hardouin de Maillé, seigneur de Brezé, mort en 1508, avoit épousé en 1480 Ambroise de Melun, fille de Charles et de Philippe de la Rochefoucault; dont Hardouin, mort sans postérité; Gui, qui suit; Marie, mariée à Jean de Brezé Maillé; et Ambroise, mariée à Jacques de Perrières, seigneur du Bouchet.

Gui de Maillé, seigneur de Brezé, etc., chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1510 Anne de Louan, fille de Jean et de Madeleine Cleret : dont Artus, qui suit; Simon, archevêque de Tours, mort en odeur de sainteté en 1567; Philippe, vicomte de Verneuil, tué au camp de Valenciennes, sans postérité de Jeanne de Hangest, sa femme; Jacques, abbé de Montfaucon et de Marmoutier; Jeanne, abbesse de Roncerai; Yvonne, abbesse après sa sœur; Françoise, religieuse; Charlotte, mariée, 1° à Lancelot de la Touche; 2° à François de Montgommeri; Marie, alliée, 1° à François Bourré, seigneur de Jarzé, 2° à Jean de Leaumont, seigneur de Puigaillard; Jeanne, femme de Hector de Monteron, et Renée, abbesse de Noirmoutier.

Artus de Maillé, seigneur de Brezé, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1592, avoit épousé Claude de Gravi, fille d'Ambroise et de Renée Claude du Bellai Langei : dont Claude, qui suit; et Catherine, mariée en 1572 à Jean de Sansac, capitaine de la porte du roi.

Claude de Maillé, seigneur de Brezé, etc., tué à la bataille de Coutras, en 1587, avoit épousé en 1558 Robinette Hérisson, fille de Jean et de Jeanne de Pennevaire : dont Charles, qui suit; Jacques, mort en 1610, sans postérité de Julienne d'Angenne, sa femme, fille de Jean; Claude, chevalier de Malte,

tué en duel en 1606 par le seigneur de Talhoet; Charles, chevalier de Malte; Jeanne, mariée à Hercule de Charnacé; Simonne, abbesse du Roncerai, morte en 1646; Yvonne, abbesse du Roncerai, après sa sœur, morte en 1650, et Eléonore, mariée à Charles, marquis de Jalesne, morte en 1639.

Charles de Maillé, seigneur de Brezé, etc., épousa en 1597 Jacqueline de Thévalle, fille de Jean III, seigneur de Bouillé, comte de Créans, chevalier des ordres du roi, etc., et de Radégonde Fresneau : dont Urbain, qui suit; et Charles, mort jeune.

Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, avoit épousé en 1617 Nicole du Plessis-Richelieu, sœur puînée du cardinal, fille de François, chevalier des ordres du roi, grand prévôt de France, et de Suzanne de la Porte : dont Armand, duc de Fronsac et de Caumont, grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et commerce de France, tué au siége d'Orbitelle en 1646, âgé de 27 ans, sans alliance; et Claire-Clémence, qui suit.

Claire-Clémence de Maillé Brezé, morte en 1694, avoit été mariée en 1641 à Louis II de Bourbon, prince de Condé, mort en 1686.

Voyez *la suite à l'article Maine, généalogie de la Maison-royale de France.*

ÉPAIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chahaigne, l. 2 3/4; Brette, l. 5 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a d'Epaigné à la Chartre, M. l. 1 1/2; Château-du-Loir, M. l. 3 1/2; Grand-Lucé, M. l. 5 1/2; Bessé, M. l. 5; Montoire, M. l. 5; Chemillé, l. 3/4; Rorthre, l. 1; les Pins, l. 1; Beaumont-la-Chartre, l. 1; Touraine, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Domé, et au S. par un autre petit, qui forme un étang.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a 140 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine, il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Lusignan.

ÉPINAI (1) (l'), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Fraimbault de Prière, l. 4 1/2;

1. L'Epinay-le-Comte, département de l'Orne.

Marcillé-la-Ville, l. 1 3/4; Bais, l. 2; Yzé, l. 3/4; Tennie, l. 5; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de l'Épinai à Gorron, M. l. 1 1/4; Passais, M. l. 1 3/4; Ambrière, M. l. 3 1/4; Fougerolles, M. l. 2 1/2; S. Denis-de-Gastines, M. l. 3; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1/2; le Bois, l. 1/2; Vaucé, l. 1; Mantillé, l. 1 1/4; Desertine, l. 1; Vieuvi, l. 1; Normandie, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Colmont.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur de Domfront. Il y a communians.

Il y a à l'Épinai la prestimonie de la Hautelande, autrement l'Aitre au Boucher, estimée 60 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre de Domfront, qui appartient à Mgr le duc d'Orléans.

ÉPINEU-LE-CHÈVREUIL, bourg et paroisse, l'une des quarante du Chapitre de l'église du Mans, de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulans, l. 2 1/4; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Épineu à Vallon, M. l. 2; Loué, M. l. 1 3/4; Conlie, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 2 3/4; Ste Susanne, M. l. 4; Bernay, M. l. 1 1/2; Montreuil, l. 1; Chassillé, l. 1/2; Longne, l. 3/4; Amné, l. 1; Ruillé, l. 3/4; Chemiré en Charnie, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. et au N. E. par le ruisseau de Quinea , à l'E. au S. E. et au S. par la rivière de Vègre, un autre petit ruisseau prend sa source à l'O. de la paroisse.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans. Il y a 550 communians.

Il y a à Épineu la chapelle de S. Denis, estimée 270 liv., à la présentation du seigneur (je la crois réunie à celle du château de Sourches); et celle de la Cour, estimée 15 liv., à la même présentation.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Sourches, qui appartient à M. le marquis de Sourches. Voyez *sa généalogie, à l'article S. Simphorien.*

L'évêque Hoel, qui siégea au Mans depuis l'an 1085 jusqu'à 1097, donna aux chanoines de sa cathédrale la paroisse d'Epineu-le-Chevreuil, qu'il avoit fondée. *Courvaisier, page 382. Bondonnet, page 431. Cenomania.*

De Pallu abandonna au chapitre du Mans en 1218, la troisième partie de la dixme qu'il avoit droit de prendre dans la paroisse d'Epineu. *Registres du Chapitre.*

Jean Cosset, docteur de Paris, gardien des Cordeliers du

Mans, né à Épineu-le-Chèvreuil, est auteur d'un livre intitulé : *La Bataille de Dieu et de Gédéon contre Madian, sous la description de la bonne et de la mauvaise conscience.* Impr. au Mans en 1553. *La Croix du Maine.*

ÉPINEU-LE-SÉGUIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection du Mans, à l'O. S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 5; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Épineu à Loué, M. l. 3 1/2; Sablé, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 2; Ballée, M. l. 1; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1 1/2; Auvers-le-Hamon, l. 1; Cossé-en-Champagne, l. 3/4; Sauge, l. 1 1/4; la Cropte, l. 2; Banne, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par la rivière d'Erve, à l'E. par le ruisseau de Treulon, et au N. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

Il y a à Epineu le prieuré de Varenne-l'Enfant, estimé 350 liv., à la présentation du prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de la Châtre. Voyez *sa généalogie, à l'article Malicorne.*

ERMITES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcé, l. 1; Tréhet, l. 1 1/2; Pruillé-l'Eguiller, l. 4 3/4; Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a des Ermites à la Chartre, M. l. 3 1/4; Montoire, M. l. 3 1/2; Château-du-Loir, M. l. 6; Bessé, M. l. 4 1/2; S. Christophe-en-Touraine, M. l. 5; Rortre, l. 1 1/2; Chemillé, l. 1 3/4; Montrouveau, l. 1; Marcé, l. 1; la Forêt-de-Gastines, l. demi-quart; Blésois, l. 1/4.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Domée, qui coupe la paroisse de l'E. à l'O. et forme plusieurs étangs.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 500 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de Vendôme.

ESSARDS (les), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulture, l. 3/4; Poncé, l. 1/2; Courdemanche, l. 2; Grand-Lucé, l. 2 1/4; Parigny-l'Evêque, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a des Essards à la Chartre, M. l. 2 1/2; Montoire, M. l. 2 1/4; Bessé, M. l. 2 3/4; S. Calais, M. l. 4 1/2; Vildieu, l. 1 1/4; Montrouveau, l. 3/4; les Hayes, l. 3/4; Ternai, l. 1 1/4; Tréhet, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Sandrine, et au N. par deux petits courans d'eau.

Il y a dans la paroisse le château de la Poissonnière, dont dépendent 1000 arpens de bois et de landes.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 80 communians. Le prieuré des Essards, estimé 100 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Rochebousseau.

ESTIVAL-EN-CHARNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-en Charnie, l. 1/2; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 1/2; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Estival à Loué, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3 3/4; Sillé, M. l. 4; Ste Suzanne, M. l. 2 1/2; Neuvillette, l. 1; Viviers, l. 1; Blandouet, auxiliaire de Viviers, l. 1 1/2; S. Denis d'Orque, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Palais, qui forme plusieurs étangs, et fait marcher une petite forge, dépendante de l'abbaye d'Estival.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbesse d'Estival. Il y a 80 communians.

Il y a à Estival la chapelle de S. Louis, estimée 110 liv., et celle de S. Nicolas du Parc, estimée 150 liv., toutes deux à la présentation de l'abbesse.

En l'an 1109, Raoul, vicomte de Beaumont, baron de Ste Suzanne, fonda, à la sollicitation de S. Aleaume, et commença à bâtir une abbaye dans la forêt d'Estival ou Charnie, pour y placer des religieuses de l'ordre de S. Benoît, sous la conduite de Godéhilde, sa sœur, qu'il avoit fait venir d'un autre monastère. S. Aleaume, natif de Pays-Bas, menoit une vie pénitente dans cette forêt; après sa mort, il fut inhumé dans l'église de cette abbaye.

Raoul, vicomte de Beaumont, fondateur, un autre Raoul, aussi vicomte de Beaumont, bienfaiteur, oncle de Marguerite, comtesse de Fif, fondatrice de la Chartreuse du Parc, et ses deux enfans Guillaume et Richard, dont le dernier avoit épousé Mathilde, dame d'Amboise et de Montrichar, qui donna la paroisse de Livet à l'abbaye d'Estival, furent tous inhumés dans une des chapelles de cette abbaye, destinés

pour la sépulture des vicomtes de Beaumont. *Courvaisier, page 419.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbaye.

En 1218, Thibault VI, comte de Blois, fonda, auprès de Château-Renaud, le prieuré de Boullai, à la nomination et sous l'obéissance de l'abbesse d'Estival.

La première abbesse d'Estival fut, comme nous l'avons dit, Godèhilde, sœur de Raoul, vicomte de Beaumont.

2. Héremburge, de la maison de Neuvillette.
3. Basilie de Poillé, fille de Geoffroi.
4. Julienne, depuis 1189 jusqu'à environ 1218.
5. Héremburge.
6. Béatrix.
7. Agnès Payenne (1), depuis 1270 jusqu'à environ 1300.
8. Hélois de Chemiré, en 1302.
9. Catherine de Laval, fille du Gui et de Jeanne de Beaumont, sœur de Gui, évêque du Mans, gouvernoit l'abbaye en 1323 et en 1333; après sa mort l'abbaye fut vacante jusqu'en 1340.
10. Marie de Beaumont, jusqu'en 1349.
11. Nicole de Rabaud, en 1350.
12. Thiéphaine de Chastenai, en 1371.
13. Béatrix de Broussin, fille du seigneur de Broussin, en la paroisse de Fai.
14. Béatrix de Sillé, depuis 1403 jusqu'à 1434.
15. Catherine de Tucé, jusqu'en 1440.
16. Jeanne de la Motte, fille du seigneur de Vallon, morte en 1461.
17. Marguerite de Bouillé, fille de Foulque, jusqu'en 1477.
18. Jeanne de Laval, sœur de Gilles, doyen de l'église du Mans, morte en 1513.
19. Antoinette de Souvré, nièce de la précédente, morte en 1533.
20. Anne du Bellai, sœur du cardinal du Bellai, jusqu'en 1545.
21. Renée d'Aunai, nièce du cardinal du Bellai; elle fut nommée par le roi.
22. Catherine de la Haye, en 1582; elle fut ensuite prieure de S. Blaise de Quincé.
23. Angélique de Cossé, fille naturelle du maréchal de Brissac, prieure de S. Blaise de Quincé, mourut en 1623.
24. Henriette d'Epinai de Saint-Luc; elle résigna à la suivante, en se retenant une pension.
25. Claire Nau, religieuse du Pont-au-Dames, dans le diocèse de Meaux, depuis l'an 1627 jusqu'en 1660.

1. Pagana, Paganella : Ne faut-il pas traduire Painel ou Pesnel ?

26. Marie-Françoise-Elisabeth de Kerveno; elle résigna à la suivante en 1675.
27. Charlotte d'Estampes, de Valançai.
28 .... de Pezé Courtalvert, depuis 1714 jusqu'en 1726.
29. (1) *N*... de Rabondange : elle s'est démise.
30. (2).

ESTIVAL-LÈS-LE-MANS, bourg et paroisse dans les Quintes du Mans, élection du Mans, au S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Saint-Georges, l. 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a d'Estival à la Suze, M. l. 1 3/4; Vallon, M. l. 2 1/4; Loué, M. l. 4; Malicorne, M. l. 4 1/4; Louplande, l. 1; Voivres, l. 3/4; Pruillé-le-Chétif, l. 3/4; Souligne, l. 1; Flacé, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Orne, et au S. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Michel-du-Mont.

S. Bertran, après la mort de l'infâme évêque Badégisile, fut fait évêque du Mans; ce S. eut bien de la peine à retirer des mains de la méchante femme de Badégisile, les biens de l'église qu'il avoit envahis; en ayant enfin recouvré une partie, il l'employa à réparer les torts que l'évêché avoit soufferts, et à établir une paroisse et un monastère à Estival. *Courvaisier, page 176. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Vilenne. Voyez *sa généalogie, à l'article Louplande.*

ÉVAILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 6; Mans, l. 1 1/2.

Il y a d'Evaillé à Bessé, M. l. 2 1/2; S. Calais, M. l. 2; Grand Lucé, M. l. 2 3/4; Bouloire, M. l. 2 1/4; Dolon, M. l. 3 1/4; Ste Osmane, l. 1/2; Congners, l. 1; Ste Cérotte, l. 1 1/4; Ecorpain, l. 1; Maisoncelle, l. 1 1/4; Tresson, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. E. et à l'E. par le ruisseau de Tusson.

La cure est estimée 600 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 45 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

La seigneurie de paroisse est une baronnie annexée à la cure.

1. Marie-Anne-Charlotte de Rabodange.
2. 30. N... Volserre des Adrets. 31. N... Bernart de Courmesnil qui fut la dernière abbesse d'Estival avant la Révolution.

FAI, bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la même ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts,

La paroisse est arrosée au N. à l'O. et au S. par le ruisseau d'Orne et par quatre petits ruisseaux, il y a des landes et des bois.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du chapitre royal de S. Pierre de la Cour. Il y a 300 communians.

Il y a à Fai la Chapelle du Coudrai, estimée 200 liv.; celle de Thébert, estimée 300 liv., toutes deux à la présentation du seigneur de la Masserie; et celle de la Gasselinière, estimée 10 liv., à la présentation des héritiers Jean Lamoureux, et à leur défaut, du seigneur évêque du Mans.

Le sol de la paroisse, qui a environ trois quarts de lieue du N. au S., produit du froment, du seigle, de l'orge, du carabin et du chanvre; s'il étoit amélioré par la marne, qu'il ne seroit pas difficile de se procurer, il rapporteroit beaucoup plus qu'il ne fait. Il y a plusieurs clos de vignes, qui donnent du vin rouge de petite qualité. On cultive avec succès des arbres fruitiers. Il y a des bois taillis, qui dépendent des terres de Broussin, de Vandœuvre et de la Masserie; et les bois l'Abbé, qui dépendent de l'abbaye de Beaulieu, ils étoient en futaie qu'on vient d'abattre.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Broussin, qui appartenoit anciennement à la maison de Champlais, ensuite à celle de Brullart, et aujourd'hui à celle de Tressan, dont on trouvera la généalogie ci-après.

Broussin est un vieux château, accompagné de tours et tourelles, d'où part un chemin souterrain, qui se rend dans une pièce de terre dépendante de la métairie du Grand Beauvais, à un grand quart de lieue de distance du Château; on voit encore dans cette pièce de terre l'ouverture de ce chemin couvert, elle est carrée, large d'environ six pieds, et murée; le menu peuple appelle cette ouverture la tour de la Fée.

Il y a dans la paroisse de Fai, deux autres terres fieffées, savoir Vandœuvre et la Masserie, qui ont chacune une chapelle domestique; ces deux terres ont autrefois appartenu, comme celle de Broussin, aux seigneurs de Champlais.

La terre de Vandœuvre appartient à M. Louis Cajétan le Vayer, écuyer, seigneur de Favrolle, à cause de la dame Larçonneau de la Jalaise, son épouse, dont le père l'avoit acquise des créanciers de M. le Vayer de Vandœuvre, mort conseiller au Parlement de Paris. Cette terre a deux fiefs, celui de Vandœuvre, qui relève de la baronnie de Pilmi, et

celui de la Rouvillière, qui relève de celle de Coulans. La maison, bâtie à la moderne sur une éminence, a tous les agrémens possibles, belles promenades, bois de haute futaie, parterres, potagers, vergers, etc.

La terre de la Masserie appartient à M. Blondeau des Ardilliers; elle possède trois fiefs, dont un reporte au roi, et les deux autres à la baronnie de Coulans.

On voit représenté dans un des vitraux de la chapelle, un ancien seigneur de Champlais, qui fit le voyage de la Terre-Sainte.

La commanderie de Guéliand possède une portion de fief dans le bourg de Fai, aussi bien que le chapitre de S. Pierre de la Cour, qui prétend que la seigneurie de paroisse lui appartenoit autrefois.

Il y a dans la paroisse un canton, nommé les Monneries, autrefois l'Aumônerie, dont les propriétaires devoient l'hospitalité aux passans étrangers.

Il y a aussi dans la paroisse de Fai plusieurs jolies maisons de campagne, qui appartiennent à différens habitans du Mans, qui y passent tous les ans une partie de l'été et de l'automne : telles sont la Livaudière, qui appartient à M. Champion de la Livaudière, gentilhomme servant chez la reine; le Grand Gau, qui appartient à M. de Ronsard, de la famille du poëte Ronsard; Louvrinière, dont, M. le Roi, avocat au présidial du Mans, est propriétaire; le Grand Beauvais, qui appartient à M. Provôt.

Louvrinière est bâtie à mi-côte d'une éminence d'où partent trois fontaines, dont une est minérale et se teint d'un violet léger, en y infusant de la noix de galle. Il se forme à la superficie une crême légère, si l'on plonge tout doucement dans l'eau une lame de fer; cette crême se retire aux extrémités des bords de la fontaine, mais si l'on y plonge une pièce d'argent ou d'autre métal; cette crême ne fait aucun mouvement : il se forme au fond de cette fontaine une rouille épaisse.

Le curé de Fai a droit d'avoir une fuie à pied et à boulins. On attribue ce privilège à la réception que fit un curé de Fai au connétable de Montmorenci, lequel passant par Fai dîna chez le curé; le connétable loua le repas du curé, mais il lui dit qu'il y manquait des pigeons; le curé dit qu'il n'avoit point de fuie : le seigneur lui répondit que dans peu il en auroit une; et effectivement il lui fit expédier une permission du roi, pour lui et ses successeurs curés, d'avoir une fuie à pied.

La perdrix rouge et grise et le lièvre sont assez communs dans la paroisse, et d'une qualité passable.

M. le Roi de Louvrinière, avocat au présidial du Mans, m'a fourni un mémoire.

La Vergne de Tressan est une maison noble, établie en Languedoc au commencement du quinzième siècle.

N... de la Vergne eut pour enfans Pierre; Rigaud, qui suit;

Jean, évêque de Lodève, mort en 1410, il avoit acheté la seigneurie de Tressan, au diocèse de Beziers.

Rigaud de la Vergne testa en 1452; il avoit épousé Aignès de Cairac : dont Georges qui suit; Geniez; Astorg; Béatrix; Jeanne; et Catherine, femme de Pierre de la Salle, seigneur de Montaigu.

Georges de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., épousa, 1° en 1431, Jeanne de Voisins, 2° Jeanne de l'Etang; il eut du premier mariage Jean, qui suit; Rigaud, chef de la branche de Montbazon, qui subsiste à la septième génération dans les personnes de *N*... de la Vergne, seigneur de Montbazen, né en 1710, marié en 1743 à Marie Roussel, morte en 1744; *N*... de la Vergne, né en 1713; *N*... né en 1723, *N*... né en 1724, *N*... de la Vergne de la Tour, né en 1725; et *N*... née en 1723, tous enfans de Jean Lambert de la Vergne, seigneur de Montbazen, mort en 1739, et de Marie de Lort, sa troisième femme, morte en 1741.

Jean de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., testa en 1740, il avoit épousé Marguerite de Maffred : dont Antoine, qui suit; Joseph, seigneur de Puilacher; Antoine, seigneur de Montmalet; Jeanne-Catherine, mariée à Louis-Pierre, seigneur de Montolivet du lieu de Melgueil; et Vesiade, femme de Pierre de Caylar.

Antoine I de la Vergne, seigneur de Tressan, testa en 1520, il avoit épousé, en 1475, Galienne de Pouzolles : dont Antoine II, qui suit; Rigaud, Bertran, Jean, prieur de Tressan, mort en 1520; Jean, seigneur de la Valette; Catherine; Magdeleine, femme de Sicard Ycheri, ou Yterii, et Marguerite, religieuse.

Antoine II de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., testa en 1517; il avoit épousé, avant 1520, Marguerite de Montredon, dont François, qui suit; Antoine, prieur de S. Aignan, et chanoine de Montpellier en 1553 ; et Françoise mariée à Denis Pataut.

François I de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., testa en 1597; il avoit épousé, en 1548, Anne de Montbouton, fille de Fulcrand, seigneur de Coulombier, et d'Isabelle de Cornillan, dont il eut dix-sept enfans (nous ne rapporterons que ceux qui ont pris des établissemens) savoir : Antoine, seigneur de Puilacher, qui épousa, en 1584, Fulcrande de Grégoire de Gardies, dont Marthe, mariée à Jean d'Aireboudouze; Pierre, seigneur de Calmetz, marié, en 1612, à Marie d'Auzoles, dont Pierre, chanoine de l'église de Rouen; Polidore, qui fut secrétaire de la chambre du roi; Marie, mariée en 1637, à Charles de Combas; Jean, autre fils de François I, seigneur de Clausels, épousa Jeanne de Challons; Anne, mariée à *N*... Arnaud, seigneur de Haumez; Marie, alliée à François Arnaud, seigneur de Neffirez; Isabeau, mariée à Gaspard de Bonpar, et Jérémie, qui suit :

Jérémie I de la Vergne, seigneur de Tressan, épousa en 1598, Anne d'Izarn, fille de François, seigneur du Villars, et de Marguerite du Lac de Boutenac : dont François II, qui suit; Louis; Alfonce, seigneur d'Agnac, marié, en 1646, à Isabeau de Sarret; Gabrielle, abbesse de Clermont de Lodève; Anne, femme de *N*... de Graves; Henriette, mariée à Barthélemi le Noir; Fleurette, alliée à Henri le Noir; Françoise et Marie, religieuses.

François II, de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., testa en 1650; il avoit épousé en 1627, Louise de Montainard, fille d'Antoine, et de Blanche de Séguins : dont Jérémie II, qui suit; Louis, né en 1638, qui fut premier aumônier de M. le duc d'Orléans, évêque de Vabres, puis du Mans, en 1673, mort le 27 janvier 1712; Guillaume; Alfonce, chanoine, comte de Lyon; Elisabeth, mariée à Charles de la Motte-Houdancourt, morte en 1741, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année; Madeleine, née en 1636; Marie, alliée en 1676, à Jean-Paul de Gourdon, sans enfans.

Jérémie II de la Vergne, seigneur de Tressan, etc., maréchal de camp, épousa, en 1667, Marguerite de Boon, fille de François et d'Agnès de Lévis-Mirpoix, dont François III, qui suit; et Louis, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, qui fut prieur de S. Victor du Mans, chanoine, comte de Lyon, abbé de l'Epau, évêque de Vannes, ensuite de Nantes, et enfin mort archevêque de Rouen en 1743, âgé de 63 ans.

François III de la Vergne, seigneur de Tressan, épousa Louise Madeleine Brulart, fille de Pierre, seigneur du Broussin et de Catherine Bouhin, dont *N*... comte de Tressan, qui suit. François III avoit été premier guidon des gendarmes de la Garde; il mourut en 1750, âgé de 93 ans.

N... comte de Tressan, seigneur de Fai, fut d'abord enseigne, puis lieutenant de la compagnie écossoise des gardes du corps, brigadier d'armée en 1740, maréchal de camp en 1744, et lieutenant-général en 1748, commandant pour Sa Majesté dans la Lorraine flamande.

M. le comte de Tressan a donné au public plusieurs ouvrages de littérature, en prose et en vers, entr'autres une Lettre sur quelques sujets de l'histoire naturelle, imprimée à Paris en 1753; elle est insérée dans le Mélange d'Histoire naturelle de M. Aleon du Lac. Tom. I, pag. 266-281.

Cette Lettre est une critique du Catalogue raisonné des minéraux, coquilles, et autres curiosités naturelles contenues dans le cabinet de feu M. Geoffroi de l'Académie des Sciences (par feu M. Geoffroi, docteur en médecine de la faculté de Paris). Paris, Guérin 1753, in-12.

M. le comte de Tressan est de l'Académie royale des Sciences de Paris, de la Société royale de Londres, et de l'académie de Berlin. *Bibliothèque françoise, tom. 2, page 138.*

M. de Tressan a de son mariage deux garçons et deux filles. *Étrennes à la Noblesse.*

FATINES, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie.

Il y a de Fatines à Montfort, M. l. 1; Connerré, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 2 3/4; Dolon, M. l. 3 1/2; Ballon, M. l. 3 3/4; Champagné, l. 1/2; S. Mars-la-Brière, l. 1/2; Pont de Gênes, l. 1; Saussé, l. 1; S. Corneille, l. 1/2; Sargé, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Huisne, et au N. par le ruisseau de Merdereau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbesse de S. Avi. Il y a 200 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Amellon.

FERCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection de la Flèche, au S. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Voivres, l. 1 3/4; Petit S. Georges, l. 1 3/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Fercé à la Suze, M. l. 3/4; Vallon, M. l. 1 3/4; Malicorne, M. l. 2 1/4; Loué, M. l. 3; Brullon, M. l. 3 3/4; S. Jean-du-Bois, l. 3/4; S. Benoît-sur-Sarte, l. 1/2; Chemiré-le-Gaudin, l. 3/4; Maigné, l. 1; Pilmi, l. 1 1/2; Noyen, l. 1 1/4. La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte, à l'O. par celle du Gée, et au N. par le ruisseau de Renon.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 400 communians.

Il y a un prieuré, estimé 600 liv., à la même présentation que la cure.

Il y a aussi, à Fercé, la chapelle des Rivières, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur; au château de Vaulogé, une chapelle domestique; et près le dit château, une chapelle de dévotion, dédiée à S. Roch. Il y a un collège fondé pour les garçons. La rivière de Sarte partage la paroisse du N. au S.; celle de Gée coule à l'Ouest : ces deux rivières nourissent de fort bons poissons, carpes, perches, brochets, etc., et sont bordées de bonnes prairies; il y a des moulins sur la rivière de Gée.

Le sol est de deux natures; la partie, située à l'Ouest de la rivière de Sarte, produit du froment, du méteil et de l'orge; il y a dans cette partie plus grands clos de vignes, qui produisent de fort bon vin, plus délicat que vigoureux : l'autre partie de la paroisse, située à l'Est de la même rivière, ne produit que du seigle et du carabin; il y a beaucoup de landes arides.

La seigneurie de paroisse a, d'ancienneté, été annexée à la terre de Vaulogé; mais il y a quelques années que M. le comte de la Suze l'a revendiquée, et se l'est fait adjuger au parlement.

La terre de Vaulogé, située à un quart de lieue du bourg, appartenant à M. de Vahais de Vaulogé, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, et relevante du comté de la Suze, en partie, et autre partie de la baronnie de Pilmi, a un château bâti sur la rivière de Gée, orné de deux bouquets de bois de futaie, d'avenues et de gracieuses promenades.

Outre la terre de Vaulogé, il y en a dans la paroisse trois autres fieffées, avec maisons de Maître. La première est celle de Vilclair, qui a pendant très longtemps été possédée par la maison de Vahais, d'où elle a passé par alliance en celle de Sallaine, qui vient de la vendre à M. Courte, avocat à Laval. Cette terre est décorée d'une avenue et d'une grande pièce de taillis. La seconde est celle de Medmanche, dont M. Jaunart est propriétaire, à cause de madame le Rouge, son épouse, issue par sa mère de l'ancienne maison de le Vayer; cette terre est décorée d'un bouquet de bois de haute futaie. La troisième est celle de la Bussonnière, décorée d'une avenue et d'un bouquet de taillis, bâtie à l'Est et près de la rivière de Sarte; cette terre appartient à madame Chapelain, veuve de M. le Boindre, conseiller au siége présidial du Mans.

Il y a dans la paroisse le fief de la petite Bussonnière, appartenant à mademoiselle de Vaulogé.

Vahais est une ancienne noblesse qui a pris ou a donné son nom à la terre de Vahais, située dans la paroisse de (1). appartenant à M. des Boisguitton, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, à cause de *N*... de Vahais de Vaulogé, son aïeule.

N... de Vahais épousa *N*... dont Julien, qui suit; et Pierre, seigneur de Mauni et de la Tersoriêre.

Julien de Vahais, seigneur dudit lieu, épousa Renée le Vicomte : dont Gui, qui suit; et Antoine, seigneur de Forges.

Gui, seigneur de Vahais et de S. Ouen, épousa Renée de la Dufferie : dont Madelon, qui suit; et Claude, qui fut religieuse à Laval, et mourut à Fougère.

Madelon de Vahais, seigneur de Vaulogé, épousa *N*... dont *N*... de Vaulogé, qui suit; *N*... de Vahais, seigneur de Vilclair, qui épousa *N*... Morin, dont N... seigneur de Vilclair, qui épousa en 1706 *N*... des Alès, dont *N*... demoiselle de Vilclair, mariée à *N*... de Sallaine, dont *N*... de Sallaine, mort sans alliance, et qui a vendu Vilclair à *N*... Courte; *N*... morte religieuse à la Visitation du Mans; et *N*... mariée à *N*... de Sallaine. *N*... de Vahais et *N*... Morin, eurent

1. Charné-Ernée.

encore *N*... de Vahais, qui épousa en 1707 *N*... des Alès, bailli de Vallon, et avocat au Mans.

N... de Vahais, seigneur de Vaulogé, épousa 1° *N*... dont un fils, mort sans alliance; 2° *N*... de Sallaine, dont *N*... seigneur de Vaulogé, et *N*... demoiselle de Vaulogé, tous deux sans alliance.

Sous le pontificat de l'évêque Sigeffroi, qui siégea au Mans depuis 971 à 994, Robert de Fercé fut présent à l'acceptation que fit Ascelin, abbé de la Coulture, de la donation du prieuré d'Auvers-le-Hamon, qui lui fut faite par Gui d'Avoise, fondateur de ce prieuré. *Courvaisier, page 327.*

FERRIÈRE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, en Normandie, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuilli-le-Vendin, l. 4 3/4; S. Aignan, l. 1; Vilpail, l. 1 1/2; S. Mars-du-Désert, l. 3; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/4; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de la Ferrière à Domfront, M. l. 2; la Ferté-Macé, M. l. 3; Juvigni, M. l. 2 1/2; Passais, M. l. 5; Madré, M. l. 4 3/4; Banvou, l. 1/4; Dompierre, l. 3/4; la Coulonche, l. 1; la Forêt-d'Andaine, l. 1/4; la forêt de Dieusi, l. 1/2; Normandie, l. 1/4.

La Ferrière est d'une généralité de Normandie; la paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau et deux étangs, et au S. par un autre et deux étangs. Outre les deux forêts dont il est fait mention ci-devant, il y a aussi les bois de la Ferrière.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur du lieu. Il y a 1000 communians.

Il y a à la Ferrière la chapelle de S. Clair, *alias*. S. Elier, à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a une verrerie, anciennement établie par lettres-patentes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Flers.

La terre de la Ferrière a donné le nom à une ancienne famille qui subsiste encore, quoiqu'elle ne possède plus cette seigneurie; elle relève du roi, et lui est rendue sous le titre d'ancien comté. Elle est suzeraine des fiefs de Banvou, appartenans à la maison de Neuville, de très-ancienne noblesse; de celui de Juvigni, appartenant à M. le marquis de Lantage, brigadier des armées du roi : du fief de Juvigni, relèvent deux autres fiefs, Haleine et Beaulandais; à ce dernier reportent ceux de la Creux et Ménilepalet.

Les fiefs de Crinais et de la Benardais, situés dans la paroisse de S. Fraimbaut relèvent aussi de la terre de la Ferrière. *Mémoire du curé de Domfront.*

En 1429 le capitaine Talbot, anglois, s'empara de la ville de Laval; mais les sires du Hommet, du Bouchet, Bertran de la

Ferrière et Jean de Champchevrier la reprirent bientôt après. *Annales d'Anjou, page 138. D. Lobineau, hist. de Bretagne.*

JEAN, seigneur de la Ferrière, eut cinq garçons : Guillaume, qui suit; Geoffroi et Jean, qui vendirent en 1095 le châtel et seigneurie de Messé, pour faire le voyage de la Terre-Sainte; Henri et Josselin, qui suivirent le roi Guillaume le Conquérant en Angleterre, et y demeurèrent.

GUILLAUME, baron de la Ferrière, épousa en 1113, Jeanne Maréchal : dont Roger, qui suit; Aimée qui fut mariée en 1149 à Robert, seigneur de Goué; Raoul, qui fut tué à la prise du château de Saint-Hillaire-du-Harcouet. *Chartre de l'abbaye de Savigni, près Saint-Hillaire-le-Harcouet.*

ROGER, seigneur de la Ferrière, épousa, 1° en 1147, Berthe, fille de Gosselin Humelin : dont Valeran, qui suit; 2° Jeanne d'Indrai : dont Richard, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec Richard I, roi d'Angleterre, pour quoi il vendit les seigneuries de S. Front et de Bois-Thibaut en 1171.

VALERAN, baron de la Ferrière, épousa en 1183 Isabelle, fille d'Olivier Fretteau, seigneur de Radepont, dont Gautier, qui suit; et Yves, moine à l'abbaye du Bec.

GAUTIER, seigneur de la Ferrière, défendit le château de Domfront pour le roi Jean-sans-Terre, contre le roi Philippe-Auguste, qui l'assiégeoit, et qui par sa lettre l'invitoit à le lui rendre, s'obligeant de le prendre et tous ses biens, sous sa protection, envers et contre tous. Gautier épousa en 1220 Mabille Tesson : dont Jean II, qui suit; et Robert, tige de la branche d'Hugueville.

JEAN II, seigneur de la Ferrière, épousa Mathilde de Harcourt, fille de Robert, seigneur de Conche, Cures, Beaulandais, etc., dont Philippe, qui suit; et Guillaume, qui fut toujours attaché au parti de l'Anglois, et se maria en 1331 à Jacquette de Ros, en Angleterre.

PHILIPPE, seigneur de la Ferrière, Cures, Préaux, etc., épousa en 1320 Jeanne de l'Aigle, fille de Robert et de Suzanne, fille du Vidame de Passais : dont Jean III, qui suit :

JEAN III, seigneur de la Ferrière, Vautorte, S. Ouen, Maniljalu, Cures, etc., gouverneur de Bayeux pour le roi de Navarre, qu'il défendit contre le sire de Couci, qui l'assiégeoit pour le roi de France, épousa en 1354 Jeanne de Malemains, dame de Saint-Hillaire-du-Harcouet, etc.; ils confirmèrent la même année les dons que leurs prédécesseurs avoient faits à l'abbaye de Savigni : ils eurent six ou sept enfans, dont l'aîné fut Gautier II, qui suit.

GAUTIER II, seigneur de la Ferrière, gouverneur de Mantes, épousa en 1427 Alionnette de Paci : dont Christophe, qui suit; et Jean, seigneur de Vautorte.

CHRISTOPHE, seigneur de la Ferrière, fut père d'Etienne, qui suit.

ETIENNE, seigneur de la Ferrière, épousa Françoise Perrot,

fille du grand sénéchal du Maine, dont Gabriel, qui suit; et Jean, tige de la branche des barons de Vernie.

Gabriel, seigneur de la Ferrière, Cures, etc., épousa en 1521, Françoise de Montchauveau : dont Jeanne, qui suit; Pierre, qui épousa en 1555 Charlotte d'Ortonvilliers, sans enfans; et Joachim, protonotaire du Saint Siège.

Jeanne, dame de la Ferrière après Pierre, son frère, épousa en 1548 Jean de Falaise, seigneur de Bernai et de Batilli : dont Joachim, qui suit; et, peut-être, Charlotte qui fut abbesse de Vignats.

Joachim de Falaise, seigneur de la Ferrière, vivoit en 1602, il épousa Roberde de la Vigne, de la maison de Tubeuf : dont Marie, qui suit; et Gabriel, seigneur de la Ferrière, qui épousa Françoise de Froulai, fille de René II de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Vernie, et de Jeanne d'Escoubleau; il mourut en 1627 sans enfans. Cette dame, veuve de la Ferrière, est la première fondatrice de la communauté des religieuses de la Visitation du Mans en 1634.

Marie de Falaise, dame de la Ferrière, après Gabriel son frère, fut mariée, 1° à Claude de Goué, seigneur de Fougerolle, Montreuil, etc., sans enfans; 2° à Christophe de Halei, seigneur de la Chapelle, Boisnel, Boishellouin, etc., duquel n'ayant point d'enfans, elle lui vendit la Ferrière.

M. de Halei, quelque temps avant sa mort, vendit la seigneurie de la Ferrière à Louis Berrier, dont le fils nommé Jean-Baptiste, mort doyen des maîtres-des-requêtes, et ministre d'état en 1743, voulant frustrer M. Nicolas Berrier, seigneur de Ravenouille, procureur-général du grand-conseil, son fils, de la terre de la Ferrière, la donna en 17 au Père Fouquet, oratorien, d'où elle a passé à M. Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, maréchal de France, son neveu.

En 175 M. le maréchal de Belle-Isle vendit la seigneurie de la Ferrière à M. Dupleix, fermier-général, qui en 175 la vendit à MM. Ange-Hyacinthe Ango de la Motte, comte de Flers, et Thomas de la Barberie, de Falaise; mais en 1764 cette terre fut saisie en décret sur M. Dupleix, et vendue et adjugée en 1766 par sentence des Requêtes du Palais, aux mêmes messieurs de Flers et de la Barberie. *Mém. de Madame de la Chaux. Mém. de M. le curé de Domfront.*

FERTÉ-BERNARD (la), ville murée de l'archidiaconé de Montfort, chef-lieu du doyenné de la Ferté, à l'E. N. E. par E. du Mans, élection du Mans, dont elle est éloignée de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin-des-Coudrais, l. 1; la chapelle S. Remi, l. 2 1/2; Mans, l. 4 3/4.

Il y a de la Ferté à Bonnestable, M. l. 3 1/2; Vibraie, M. l. 3 1/4; Connerré, M. l. 4; S. Côme, M. l. 3 3/4; Montfort, M. l. 5; Cherré, l. 1/4; Cormes, l. 1; Avezé, l. 1 1/2; Souvigné, l. 1; la chapelle du Bois, l. 1 1/4; Dehaut, l. 1 1/2;

S. Georges-du-Rosai, l. 2 1/2; la Bosse, l. 2; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1.

La Ferté est située dans une presqu'isle, formée par les rivières d'Huisne et de Même, qui se réunissent au Sud; la paroisse est aussi arrosée au Sud Sud-Est par le ruisseau de Valmer.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1700 communians.

La Ferté-Bernard se nomme en latin *Feritas-Bernardi.*

Le pape Clément III, dans sa bulle de l'année 1189, portant la première institution des religieux de S. Benoît dans l'abbaye de la Pélice, appelle ce territoire *Feritas-Bernardi.* On a donné à ce lieu le nom de Ferté, dérivé du mot latin *Feritas*, parce que tout le pays Fertois est composé de plaines fertiles et de bois, qui nourrissent un grand nombre de bestiaux, de bêtes fauves et de gibier. Aujourd'hui ses bestiaux, son beurre et son fromage sont plus prisés que sa venaison.

On ne se doute point que le nom de Bernard ne lui ait été donné par un seigneur de ce nom; mais on regarde comme une fable ce qui est rapporté dans la Légende Dorée manuscrite de l'évêché du Mans, que Défensor, prince ou gouverneur du Mans, qui fut converti à la foi chrétienne par S. Julien, avoit quatre fils, dont l'aîné, nommé Bernard, eut en partage la Ferté, et lui donna son nom; le cadet, nommé Guillaume, eut Sillé, auquel il donna le nom de Guillaume; le troisième, appelé Gui, posséda Laval : pourquoi ses successeurs seigneurs de Laval ont porté le nom de Gui, et la ville celui de Lavalguion; enfin le quatrième, nommé Judicael ou Juhel, fut apanagé de la ville de Mayenne, qui depuis lui a toujours porté le nom de Mayenne-la-Juhel ou la Juhée.

Les différentes étymologies qu'on a données au nom de la Ferté, ont donné occasion à l'auteur d'un mémoire qui m'a été communiqué sur la ville de la Ferté par M. de la Taille, de faire l'épigramme suivante :

Lis magna orta fuit, Ferté vox unde veniret.
Hi, quod firma sit arx nomen habere putant;
Illi, propter plebis bilem, animosque feroces;
Sunt, quia luxuriat fertilitate solum.
Pluribus hinc placuit quod ferrea viscera claudat :
Ast alii, quoniam rura referta feris.
Terra ferax, urbs firma, feræ, ferraria, vulgus
Corde fero, cœunt omnia, quid statuis (1)?

1. C'est une grosse question que celle de savoir d'où vient le mot Ferté; les uns pensent que la ville le doit à la forteresse qui y fut construite, — *firmitas* —; les autres le font venir du caractère emporté — *feritas* —, de ses habitants, pour quelques uns il marque la fertilité du sol — *fertilitas* —. Le plus grand nombre estime que le mot Ferté

Jusqu'en l'année 1367 la ville de la Ferté n'avoit pour église paroissiale que celle de S. Pierre du bourg de Cherré, qui en est éloigné d'un quart de lieue, dans laquelle les seigneurs de la Ferté ont toujours été en possession des droits honorifiques et du patronage de cette église, desservie autrefois par un religieux de l'abbaye de la Coulture du Mans, et aujourd'hui par un vicaire perpétuel, à qui le prieur de Cherré fait un gros pour sa subsistance. Ces droits des seigneurs de la Ferté dans l'église de Cherré, font voir qu'ils en sont fondateurs, et que Courvaisier a ajouté foi trop légèrement à un cartulaire qu'il cite dans la vie de Hamelin, quarantième évêque du Mans, qui attribue la fondation du prieuré de Cherré à un seigneur de Mondagron, petite terre située dans la paroisse de la Bosse, qui n'a qu'un fief partiaire, simple voirie et basse justice. D'ailleurs, par une transaction, datée du mercredi d'après l'octave de S. Pierre et de S. Paul 1233, entre Hugues de la Ferté et le prieur de Cherré, ledit seigneur amortit la maison et enclos du prieuré de Cherré, et renonce à tous droits de prééminence et lucratifs; mais en même temps il se réserve tous ses autres droits sur le surplus des domaines de ce prieuré. Il n'y a aussi que les seigneurs de la Ferté qui ayent pu accorder aux prieurs de Cherré les droits qu'ils avoient, comme il est porté dans les anciens aveux, de partager la plus grande partie des droits sur la foire de S. Barthélemi avec les seigneurs de la Ferté.

La ville de la Ferté d'aujourd'hui n'est pas la même que celle dont on vient de parler; l'ancienne étoit bâtie sur la colline du faubourg de S. Barthélemi, nommée l'ancienne ville dans un dénombrement du fief de la Mourandière, du 22 septembre 1472. Les premiers seigneurs de la Ferté n'avoient pas voulu qu'on bâtit des maisons aux environs de leur château, parce qu'elles en auroient facilité l'approche aux ennemis : ce ne fut qu'après la paix entre Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre, que les seigneurs de la Ferté consentirent qu'on édifiât dans l'isle formée par la rivière d'Huisne; c'est ce qui forme aujourd'hui la nouvelle ville de la Ferté.

Le fauxbourg de S. Barthélemi étoit, comme on vient de le dire, de la paroisse de Cherré; on y avoit bâti une chapelle pour la commodité des habitans; les seigneurs de la Ferté donnèrent pour la desserte de cette chapelle le dixième des mouturages des grains qui seroient moulus à leur moulin du Bouchet, au faubourg S. Julien; il y a au trésor du château un nouveau titre de cette donation, passé le premier lundi d'après la S. Barthélemy de l'an 1281, par Hugues, seigneur

vient du minerai de fer — *ferrum* —, que la terre renferme dans son sein ; d'autres enfin veulent que ce mot rappelle le souvenir des fauves — *feræ* — qui peuplaient le voisinage.

Terre fertile, ville fortifiée, fauves, minerai de fer, habitants aux mœurs sauvages, tout y est ; que concluez-vous ?

de la Ferté, au profit du desservant de cette chapelle, qui y est nommé *Rector Feritatis Bernardi*. Outre cette rétribution, on trouve qu'il fut donné à ce desservant un presbitère derrière cette chapelle, dont il reste encore quelques masures; la place de cette maison et le jardin y joignant, qui en dépendoit, nommé autrefois le champ Quélin, ayant été joint à la cure de la Ferté, a depuis été donnée à rente foncière à différens particuliers, qui nommèrent ces prises les Lotties de la cure, dont les curés de la Ferté ont toujours joui, ainsi que des autres domaines et fonds légués à ce desservant. Les habitans ont entretenu cette chapelle, y ont établi une confrérie et un prêtre qui y célèbre la messe tous les jours.

La nouvelle ville de la Ferté se trouvant bâtie et bien peuplée, les habitans firent démolir une chapelle, qui étoit fondée sous le nom de N. D. des Marais, et de S. Sébastien, pour construire au même endroit une église, qui fut érigée en paroisse le 8 avril 1367; cette érection est faite, sans qu'elle puisse préjudicier aux droits de la cure de Cherré, à laquelle on conserva toutes les dixmes et autres droits qu'elle avoit coutume de percevoir. Les habitans chargèrent leurs maisons de payer annuellement à leur curé au jour de Pâque, chacune sept deniers, sous le nom de droiture; les plus zélés les chargèrent de quelques autres rentes; les seigneurs de la Ferté y ajoutèrent les deniers provenans des sermens judiciaires qui se faisoient et se payoient alors à la jurisdiction de la Ferté. Marguerite de Flandre, veuve de Guillaume de Craon, vicomtesse de Châteaudun et dame de la Ferté, qui vivoit en 1376, légua à cette même cure la métairie du Rochon, située dans la paroisse de Boessé. Une déclaration des droits et domaines de la cure de la Ferté, rendue à cette baronnie pairie le 7 juin 1477, fait mention de ces différentes donations.

Les habitans de Rochefort, du faux bourg S. Julien, qui appartenoient à la paroisse de Cherré, incommodés de la difficulté du chemin pour s'y rendre, firent aussi bâtir une chapelle sous l'invocation de S. Antoine, laquelle fut érigée en église succursale, du consentement du curé de Cherré, et sans préjudicier à ses droits, en l'année 1515. On n'a point de titres qui fassent connoître le temps de la première fondation de cette chapelle; mais il y a toute apparence qu'elle fut fondée par Jean Croupet, écuyer, habitant de la Ferté, qui vivoit en 1375, parce que les armes qui sont gravées sur un pilier de cette chapelle sont les mêmes que celles qui ont été apposées au bas de son effigie en bas relief à l'autel de la chapelle de S. Gatien, dans l'église paroissiale de la Ferté. Ces armes sont d'azur à trois grappes de raisins d'or, deux en chef brisées d'une étoile d'argent, et l'autre en pointe.

Comme par l'érection de la nouvelle église paroissiale de la Ferté tous les droits du curé de Cherré avoient été réservés, ce curé a toujours été en possession d'officier dans cette église

les quatre fêtes solennelles de l'année, et le jour de l'Assomption de la Ste Vierge, patronne de cette église; dans les commencemens, il percevoit toutes les oblations et rétributions casuelles; dans la suite, il en donnoit une partie au curé de la Ferté, ce qui causoit des contestations qui ont été terminées par arrêt du parlement du 18 mars 1675, par lequel la cour a ordonné que toutes les oblations et casuel de l'église de la Ferté appartiendroient au curé d'icelle, à la charge qu'il payeroit tous les ans, le jour de Pâque, vingt-cinq livres de France au curé de Cherré.

La première église paroissiale de la Ferté, que les habitans avoient fait bâtir, n'étant pas assez vaste pour les contenir, on fut obligé de la démolir pour en bâtir une plus étendue, qui fut achevée l'an 1576; cette époque est gravée sur une pierre, au haut de l'arcade qui sépare la nef d'avec le chœur : l'on rétablit dans les bas côtés et à quelques-uns des piliers, les inscriptions des fondations des chapelles et stipendies qui y ont été faites.

1° De la chapelle de S. Gatien, estimée 300 liv. de revenu, fondée en 1585 par Jean Croupet, dont il est parlé ci-devant, à la présentation de l'abbé de la Pélice; cette chapelle a été réunie au séminaire de S. Charles, au mois de juillet 1731, de même que la mense monacale de l'abbaye de la Pélice, par lettres-patentes, enregistrées au parlement le 7 août suivant. Voyez *à l'article Cherreau les conditions de cette réunion.*

2° De la chapelle de S. Nicolas-des-Brières, estimée 220 liv., fondée par Jean Véron et Jeanne Bellenger, sa femme, à la présentation du seigneur de la paroisse de Chassillé, dans le doyenné de Vallon.

3° De celle de S. Jérôme, autrement des Hullans, estimée 80 liv., fondée en 1549 par Denis Hullant, conseiller au siége présidial du Mans, et augmentée en 1559 par Thomas Hullant, bailli de la Ferté, à la présentation des héritiers Hullant, originaires de la Ferté.

4° Celle de S. Nicolas de Rambouillet, fondée par Claude d'Angennes, évêque du Mans, à la présentation du seigneur évêque du Mans; le Pouiller dit : à la présentation de l'abbé de la Pélice.

5° La stipendie de Ste Catherine, à la présentation du général des habitans de la Ferté.

6° La prestimonie du Crucifix, à la même présentation.

Outre les chapelles fondées dans l'église, et la chapelle de S. Barthelemi du faux bourg, il y a aussi celle de S. Liphar, bâtie dans la cour du château, qu'on dit avoir été construite et fondée par Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. On ne trouve point de titres de cette anecdote; cette chapelle est à la présentation du seigneur.

Il y a à la Ferté l'Hôtel-Dieu de S. Julien, si ancien qu'on n'a point de titres de son établissement. Avant l'édit de Char-

les IX, en 1561, pour la réformation générale des hôpitaux, qui en attribue l'administration aux habitans des villes; cet Hôtel-Dieu étoit administré par les confrères de N. D. de l'Hôtel-Dieu de Coeffort, près le Mans, fondé par Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, environ l'an 1220. Depuis ledit édit de Charles IX, les habitans transigèrent avec ces confrères; et pour les engager à se déporter de leur droit, ils s'obligèrent de leur payer tous les ans cent soixante livres de France; ce qui s'exécute encore aujourd'hui au profit des prêtres de la Mission, qui ont succédé aux confrères de Coeffort. On voit, par un appointement du 17 juillet 1520, que les enfans-trouvés doivent être nourris aux dépens de cet Hôtel-Dieu, dans lequel il y a une prestimonie fondée à la présentation des habitans du fauxbourg S. Julien.

Il y a aussi à la Ferté la léproserie de saint Laurent, d'aussi ancienne fondation que l'Hôtel-Dieu de S. Julien, laquelle, depuis plusieurs siècles, a été régie avec l'Hôtel-Dieu, et par les mêmes administrateurs; il y a cette différence, qu'il y a titre de bénéfice pour un chapelain, qui est nommé par la communauté des habitans au seigneur de la Ferté, qui le présente au seigneur évêque du Mans, pour obtenir la collation; cet usage est autorisé par un arrêt du grand-conseil du 11 septembre 1612. Ces deux maisons de charité sont régies par les administrateurs, choisis par les seigneurs de la Ferté, qui en sont fondateurs, et par les habitans : ces administrateurs rendent compte de leur gestion devant les officiers de la jurisdiction des seigneurs, et devant les habitans.

Le 18 juillet 1687, les habitans, du consentement des seigneurs, traitèrent avec les dames hospitalières de N. D. pour gouverner les malades de leur Hôtel-Dieu, et elles s'y établirent aussitôt.

Le 2 janvier 1608, Charles de Lorraine, seigneur de la Ferté, fonda le couvent des Récollets, proche la ville; leur maison fut bâtie en 1610, suivant l'inscription mise au haut du portail de leur église, composée par le sieur Rouillet de Beauchamp, bailli de la Ferté.

Carolus antiquo veniens ex sanguine regum,
Dux bello insignis, nulli pietate secundus,
Hic collectorum Francisci ex ordine, sacrum
Cœnobium, proprio tibi, Christe, dicavit in agro.
Posuit Reginaldus Rouillet apud Fertenos juridicus, 1610 (1).

Les religieuses de la Visitation de Sainte Marie furent appe-

1. Charles, issu du sang de nos rois, capitaine intrépide sur les champs de bataille, prince d'une piété remarquable, fonda en ce lieu qui lui appartenait, le monastère des Récollets de l'ordre de Saint-François et le consacra au Christ.
Cette inscription fut placée par Renaud Rouillet bailli de La Ferté 1610.

lées à la Ferté par la dame Marie Heullin, veuve du sieur de Boisrichard, qui obtint, le 6 juin 1631, de M. le duc de Villars, lors seigneur de la Ferté, la permission de les établir en cette ville; mais la communauté des habitans, qui souhaitoient que cette dame y établit des religieuses ursulines pour instruire leurs filles, ayant formé quelques obstacles au dessein de la dame Heullin, ils ne furent levés qu'en 1733, après la promesse que firent les visitandines d'instruire les jeunes filles de la ville : elles se renfermèrent, du consentement de Beaumanoir, évêque du Mans, et des habitans, le premier dimanche de carême 1633, dans une maison au milieu de la rue du Bourg-neuf. Ayant trouvé cet emplacement trop étroit, elles achetèrent la maison où pend aujourd'hui pour enseigne le *Chapeau-Rouge*, au faux bourg de S. Barthelemi, où elles furent transférées processionnellement par le clergé de la ville; ayant ensuite trouvé ce lieu trop humide et malsain, elles achetèrent en 1636 les bâtimens et terrein des trois premières lotties du champ Guillot, au bout du même fauxbourg, où elles ont commencé une très belle maison, qui, selon les apparences, ne sera jamais achevée, faute de moyens.

Il y a à la Ferté un collège, dont le revenu est très peu considérable, et a été réuni au temporel.

Dès le premier établissement de la nouvelle ville de la Ferté, les habitans se firent autoriser à élire entre eux des officiers municipaux; savoir un capitaine, quatre échevins, un syndic, un greffier, un huissier, deux gardes et un tambour; aujourd'hui les échevins sont réduits à deux. Le roi leur accorda la levée des droits d'octroi, dont il s'est, depuis, attribué la moitié.

La terre de la Ferté n'étoit originairement qu'une simple seigneurie, faisant partie du comté du Maine; en 844 Charles II, dit le Chauve, l'unit au comté du Perche; elle retourna à la couronne en 1284, par la mort de Hugues, autrement dit Huet de la Ferté, le dernier des comtes de cette ancienne maison, qui mourut sans enfans sous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Il paroît que ce roi érigea la Ferté en châtellenie, et la vendit ensuite, avec ce titre, à Guillaume de Craon, premier du nom, le petit-fils duquel, nommé aussi Guillaume, la vendit, environ l'an 1318, à Philippe de Valois, lors comte du Maine, et depuis roi de France; celui-ci la donna à Jean, son fils aîné, qui la vendit peu de temps après à Georges d'Amboise et à Marie de Flandre, son épouse; cette dame, étant morte sans enfans, Marguerite de Flandre, sa sœur, femme de Guillaume de Craon, troisième du nom, lui succéda dans la seigneurie de la Ferté, laquelle après leur mort, échut à Pierre de Craon, seigneur de Sablé, leur fils puîné, sur lequel elle fut confisquée au profit du roi Charles VI, à cause de l'attentat commis par le dit Pierre de Craon sur la personne du connétable de Clisson en 1393; peu de temps après, le roi la

donna à Louis, duc d'Orléans, son frère, après l'assassinat duquel, par ordre du duc de Bourgogne en 1407, Marie de Blois, veuve de Louis d'Anjou, étant créancière de cent mille livres de Pierre de Craon, se fit adjuger la terre de la Ferté par arrêt de la cour, et la laissa à sa postérité dans la maison d'Anjou ; il paroît que Louis II d'Anjou, son fils, fit ériger la Ferté en baronnie en 1411. Voici comment Pierre de Craon devoit 100.000 liv. à la duchesse d'Anjou.

Pierre de Craon étoit frère de l'évêque Jean de Craon, qui siégea au Mans depuis l'an 1348 jusqu'à 1355. Marie de Blois, femme de Louis I, duc d'Anjou et comte du Maine, chargea Pierre de Craon de faire remettre à son mari, occupé à la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, une somme de cent mille livres, qu'elle lui délivra; ce bon seigneur s'en divertit et la dissipa. *Courvaisier*, *page 586. Dom Lobineau, hist. de Bretagne.*

Charles d'Anjou, troisième du nom, comte du Maine, donna l'usufruit de la baronnie de la Ferté à Maurice du Maine, l'un de ses enfans naturels; ce Maurice étant mort sans postérité en 1413, Charles d'Anjou, quatrième du nom, le dernier de cette maison, rentra en possession de cette baronnie, qui après sa mort sans enfans, vint au roi Louis XI, que Charles IV d'Anjou avoit institué son héritier universel. Le roi Charles VIII, fils de Louis XI, posséda la Ferté pendant quelque temps, et ensuite la donna à Jean d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Jacques d'Armagnac, qui fut décapité, et de Louise d'Anjou. Après sa mort sans enfans, René de Lorraine, comme héritier et représentant Yoland d'Anjou, sa mère, se mit en possession de la plus grande partie de cette terre, qu'il partagea avec les héritiers d'Armagnac, qui, dans la suite vendirent leur portion; ses successeurs ont joui de cette terre entière jusqu'au 21 septembre 1621, que Henri de Lorraine, qui la possédoit, fut tué devant Montauban; sans laisser d'enfans.

Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, fils de Charles, aussi duc de Nevers, et de Catherine de Lorraine, sœur de Henri, et Renée de Lorraine, duchesse d'Ornano, aussi sœur de Henri, héritèrent de la terre de la Ferté, qu'ils vendirent au duc de Villars, pair de France, à la charge d'un décret passé au Châtelet de Paris en 1628; sur lequel elle fut ensuite vendue et adjugée, par autre décret, expédié à la seconde des requêtes du Palais, et confirmé par arrêt de la cour, du 21 août 1741, à Armand-Jean, duc de Richelieu, cardinal et ministre d'Etat, dont la famille la possède encore aujourd'hui. Voyez *ce qui regarde la maison de Richelieu à la fin de cet article.*

En 1540, le 15 de septembre, Claude de Lorraine, seigneur des baronnies de Mayenne, de la Ferté et de Sablé, obtint du roi François I l'érection de ces trois baronnies en un seul

marquisat pairie, sous le nom de marquisat pairie de Mayenne, avec la clause que les appellations du siége de la Ferté ne se porteroient point à celui de Mayenne; et pour les exempter, et en même temps les soustraire au siége du Mans, il fit donner à sa baronnie de la Ferté les priviléges de pairie, pour les porter directement au parlement de Paris.

Quelques années après, Charles de Lorraine, son fils, obtint du roi Charles IX l'érection du marquisat de Mayenne, comprenant la Ferté et Sablé, en duché pairie, par lettres-patentes du mois de septembre 1573, avec la clause de pouvoir séparer, toutes fois et quantes, la terre de la Ferté de ce duché; ce qui arriva en faveur du mariage de Catherine de Lorraine, fille de Charles, avec le duc de Nevers, le 22 septembre 1599; et depuis ce temps-là, la terre de la Ferté a retenu le nom de baronnie pairie : mais comme par l'érection des présidiaux de la Flèche et de Château-Gontier on démembra du présidial du Mans plusieurs siéges et bailliages, ce dernier présidial représenta au conseil du roi le peu d'étendue qui restoit sous sa jurisdiction, et il obtint un arrêt qui remit la Ferté sous le ressort du Mans.

M. le cardinal de Richelieu ayant acquis, comme on a dit ci-dessous, cette terre en 1641, obtint du roi Louis XIII, des lettres-patentes datées du 13 janvier 1642, par lesquelles il confirma, et en temps que besoin seroit, érigea la terre de la ~~terre de~~ la Ferté en pairie; ces lettres furent enregistrées au parlement le cinq de février de la même année.

Avant l'ordonnance de Roussillon de l'année 1573, qui par l'article 34 ordonne que les seigneurs dans chacune de leurs terres n'auroient qu'un seul degré de jurisdiction, celle du châtelain de la Ferté ne s'étendoit que sur la ville et fauxbourgs, et sur deux bailliages, l'un nommé de la Bourgeoisie, lequel, avec la ville et fauxbourgs, comprenoit le reste de l'étendue de la paroisse de la Ferté, et l'autre nommé le bailliage des Chapelles, qui consistoit dans la jurisdiction des paroisses de la Chapelle du Bois, dans la Chapelle de Dehaut, et de la Chapelle de Gastineau, depuis érigée en châtellenie, et nommée Préval, par lettres-patentes du mois de février 1679, registrées le 2 mars suivant. La jurisdiction de la Plesse comprenoit deux bailliages; savoir celui de Cherré et celui d'Avezé; le bailliage de Cherré comprenoit les paroisses de Cherré, Bersai en partie, Villaine-la-Gonais, Cormes, Duneau en partie, le Luard en partie et Vouvrai; le bailliage d'Avezé comprenoit les paroisses d'Avezé en partie, Chevreau et Souvigni, avec cette différence que de temps immémorial la mesure des prés et prairies d'Avezé n'est que de soixante perches par arpent, et que celle des prairies de Souvigni est de cent vingt. Un autre mémoire qui m'a été communiqué, dit au contraire que l'arpent de pré contient à Avezé cent vint perches et n'en contient à Souvigni que soixante. La jurisdiction

de la châtellenie de la Bosse, dont le boisseau et la pinte sont plus grands d'un quart ou cinquième qu'à la Ferté, comprenoit les bailliages de la Bosse et de Nogent-le-Bernard; le bailliage de la Bosse renfermoit les paroisses de la Bosse en partie, d'Aulaine en partie, de Beillé en partie, de Boessé-le-Sec, de Bonnestable en partie, de Connerré en partie, de la Chapelle S. Remi en partie, de S. Aubin-des-Coudrais, de S. Denis en partie, de S. Georges-du-Rosai en partie, de S. Hilaire-le-Lierru en partie, de S. Martin-des-Monts, de Tuffé en partie et de Courcemont aussi en partie. Le bailliage de Nogent-le-Bernard comprenoit le bourg et paroisse de Nogent en partie, de Bellou-le-Trichard en partie, et de S. Georges-du-Rosai en partie. Par cette ordonnance de Roussillon, citée ci-dessus, toutes ces jurisdictions et fiefs furent réunis au bailliage de la Ferté, à la réserve de ceux de vassaux qui servent toujours leur ancien fief dominant, pour la conservation de leurs mesures.

M. de Hupry, bailli de la Ferté, a augmenté en l'année l'ancien boisseau, qui ne pesoit que quarante livres, et l'a porté à cinquante pour le marché; mais le procès-verbal de ce changement porte que les rentes qui se payent en toutes espèces de grains dans toute l'étendue de la baronnie de la Ferté, la châtellenie de la Bosse exceptée, ne se payeront à l'avenir, comme par le passé, qu'à la mesure de l'ancien boisseau, qui pèse quarante livres; celui de la Bosse pesoit avant cette augmentation cinquante livres, et avoit quinze pouces dix lignes de diamètre, sur sept pouces onze lignes de profondeur.

Le roi François I ayant ordonné par un édit du premier jour de juin 1541, que le sel seroit vendu à l'avenir au profit de la couronne, dans toute l'étendue de son royaume, on établit un grenier à sel, avec sa jurisdiction, à la Ferté-Bernard, et cinq chambres ou magasins où les officiers du grenier à sel de la Ferté alloient distribuer le sel ; ces chambres étoient établies à Bouloire, Connerré, Bonnestable, Montdoubleau et Nogent-le-Rotrou, ce qui a duré jusqu'en 1694, que le roi a établi un grenier et des officiers dans chacune de ces chambres.

Le grenier à sel de la Ferté est composé d'un président, un grenetier, un procureur du roi et un greffier; il s'y consommoit en 1700 dix-huit muids de sel par an. *Mémoire de Miroménil.*

Dans la même année, la paroisse de la Ferté contenoit 365 feux, et payoit 4855 liv. de tailles.

Le marché tient à la Ferté tous les lundis; il y a foire le quatre décembre.

Avant l'érection du grenier à sel, le sel étant vénal, chaque marchand qui en vendoit dans la ville et fauxbourgs payoit au seigneur un quart de sel tous les ans; cette redevance se

nommoit le petit minot. Ceci est prouvé par un titre du 6 juin 1460, conservé dans le trésor du château de la Ferté.

Il y a à la Ferté une brigade de maréchaussée.

L'évêque Avesgaut, qui siégea au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036, étoit fils puîné d'Yves, comte de Bellême, et de Godèhilde, et frère de Guillaume II, comte d'Alençon et du Perche. Le comte du Maine Herbert, dit Eveille-Chien, le persécuta tant qu'il vécut, et le força de se retirer à la Ferté-Bernard, qui étoit de son patrimoine. Il ajouta quelques fortifications au château; le comte Herbert l'y assiégea et l'obligea de se rendre, vie et bagues sauves. Ils se réconcilièrent, mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée; ils se querellèrent plus vivement qu'auparavant, et l'évêque fut réduit à faire sa résidence dans son château de la Ferté jusqu'à ce qu'il prit le parti de faire le voyage de la Terre-Sainte, au retour de laquelle il mourut en passant à Verdun. *Courvaisier, page 332. Cenomania.*

En l'an 1189, le roi Philippe II dit Auguste, et Henri II, roi d'Angleterre, se faisoient une guerre cruelle, ce qui retardoit l'exécution de la croisade, à laquelle ces deux princes s'étoient engagés; c'est pourquoi le pape Clément III envoya en France le cardinal d'Anagnia, son légat, pour moyenner la paix entre eux; ces deux princes remirent la décision de leurs différends au légat et aux archevêque de Rheims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéri. La ville de la Ferté-Bernard fut choisie par le lieu de l'assemblée. Le temps de l'assignation étant arrivé, Philippe, Henri et Richard, son fils, le légat du pape, et les archevêques, ci-dessus nommés, avec beaucoup d'autres évêques, comtes et barons, se rendirent à la Ferté. Mais cette assemblée n'ayant produit que plus d'animosité entre ces deux monarques, l'armée de Philippe, qui étoit à Nogent-le-Rotrou, prit sa route vers la Mans, où l'anglois s'étoit retiré; et en passant prit d'emblée la Ferté-Bernard et Montfort, qui étoient sur son chemin. *Courvaisier, page 463. Bondonnet, page 406. Cenomania. Sponde, continuation de Baronius.*

En 1205 Bernard de la Ferté signa, comme témoin, la chartre de Geoffroi III, comte du Perche, confirmative des privilèges de l'abbaye de Tiron. *Ménage, Hist. de Sablé.*

On voit par un titre de l'an 1263, qu'alors la ville de la Ferté n'étoit pas close de murs : on lit dans ce titre que Bernard de la Ferté donna à l'abbaye de la Pelice la maison de Meauconseil, sur l'emplacement de laquelle est aujourd'hui la chapelle de la Vierge en l'église paroissiale; il est accordé par ce seigneur aux abbés et religieux de cette abbaye le droit de passer et repasser par-dessus les fossés de la ville, à la charge que quand le dit Bernard et ses successeurs seigneurs de la Ferté, voudront enclorre cette ville de murs, ces religieux ne pourront les en empêcher; il paroît par plusieurs titres, qu'à la fin de ce même siècle, la ville de la Ferté étoit enceinte de murs.

Environ l'an 1422, Louis d'Avaugour, capitaine des château et ville de la Ferté, fit construire le moulin du Pavillon dans la ville, afin qu'en cas de siège, l'on y eut facilement de la farine.

Environ l'an 1424, le comte de Sarisbèri (1), anglois, mit le siège devant la Ferté, où commandoit le vaillant d'Avaugour, dont on vient de parler; il soutint le siège pendant quatre mois entiers, au bout desquels, se voyant sans espérance d'être secouru, il se rendit par composition au comte de Sarisbèri, qui, contre la foi du traité, le retint prisonnier dans le château, d'où il se sauva en sautant du haut du donjon dans la rivière, qu'il traversa à la nage, et se rendit sur un cheval de charbonnier au château de Sablé. *Courvaisier, page 684. D. Lobineau, histoire de Bretagne. Ménage, Supplément à l'hist. de Sablé. M S.*

En 1432, il y eut à la Ferté un duel entre un françois et un anglois, nommé le Peintre; ce dernier fut vaincu; Vignoles fut le juge. *Courvaisier, page 702.*

En 1477, les marguilliers firent construire un aqueduc pour conduire l'eau de la fontaine de la Cougère par-dessous la rivière d'Huisne, au carrefour qui est devant l'église, ce qui ne leur coûta que soixante livres, en fournissant des matériaux; l'aqueduc et le bassin de la fontaine ayant été ruinés, le sieur Robert Hoyau de la Rezandière les fit rétablir et remettre en l'état qu'ils sont aujourd'hui, en 1651, le tout à ses dépens.

En 1486, l'on éleva les premières halles, elles furent construites au dépens des seigneurs, et les rues furent pavées. Les seigneurs permirent aux habitans de bâtir les porches de la grande rue, qui, pour cette raison, n'a point été pavée. En 1535 Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, seigneur de la Ferté, donna ordre, comme mère et tutrice de ses enfans, de construire de nouvelles halles et d'édifier au-dessus un auditoire ; elle y fit mettre leurs armes, que l'on voit encore aujourd'hui. Avant ce temps, on tenoit la juridiction au-dessus de la porte de S. Julien.

En 1481 le roi Louis XI confirma les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés aux habitans de la Ferté, à condition qu'ils répareroient les fossés, murs et boulevards de leur ville.

En 1512 le seigneur de la Ferté donna à rente foncière et inféodée, à différens particuliers, en dix-huit lotties le champ de la Conjère, pour y bâtir des maisons et faire des jardins, à la réserve d'un arpent de terre, destiné pour faire un cimetière; c'est ce qui forme aujourd'hui les maisons et jardins des Guillotières, au-dessus desquels est le grand cimetière de la paroisse de la Ferté, dont les habitans de celle de Cherré se sont empa-

1. Ou mieux Salisbury.

rés. Les rentes sur ces différentes lotties ont été depuis léguées à la fabrice de la Ferté par Claude de Lorraine, le 4 octobre 1535.

En 1589, le roi Henri III érigea une élection particulière dans la ville de la Ferté, pour le Fertois; cette élection fut supprimée au mois de mars 1654, et réunie à celle du Mans.

Sur la fin de 1589, le roi Henri IV voulut se rendre maître de la Ferté. Dans ces circonstances, le bailli Gaudin s'étant rendu suspect aux habitans, qui ne vouloient pas se rendre, ils requirent plusieurs fois M. de Dragues de Comnène, leur gouverneur, de le mettre hors de la ville avec ses plus proches parens, amis et associés, ou du moins de s'assurer de leurs personnes. M. de Comnène ne se rendit pas à leur requisition; il se contenta de prendre toutes les mesures pour bien défendre sa ville et la conserver au duc de Mayenne.

Le 18 avril 1590, M. le prince de Conti fit investir la ville par ses troupes, et le 30 du même mois, il se rendit maître, par surprise, du fauxbourg de S. Antoine.

M. de Commène fit successivement mettre le feu aux fauxbourgs de S. Barthelemi et de S. Julien, pour empêcher les ennemis de s'y retirer.

Plusieurs femmes, avec leurs familles, avoient abandonné la campagne pour se retirer dans le fauxbourg de S. Julien; elles demandérent au gouverneur la liberté de sortir et de se retirer dans leurs villages, ce qu'il leur accorda; étant sorties par le pré du château, des soldats assiégeans coururent à elles pour les cajoler : ceci ayant été rapporté au gouverneur, le lendemain, environ à la même heure, il fit sortir par le même endroit une troupe de ses soldats déguisés en femmes, bien armés sous leurs habits. Quand les ennemis les aperçurent ils firent la même démarche que le jour précédent; mais ils furent mal accueillis : ce qui réjouit les assiégés, et mêmes les assiégeans, témoins de ce stratagéme. Ne seroit-ce point cette action qui auroit donné lieu à un proverbe qui court toute la province; savoir qu'il ne faut qu'une agnelle de la Ferté pour étrangler deux loups?ı

Le six ma ; M. le prince de Conti fit donner assaut à la ville; mais les assaillans furent repoussés. Le quatorze, pareil assaut et même succés; enfin après une si longue résistance, la ville fut rendue par composition vers le 26.

Le 16 septembre 1624, la rue du Bourgneuf, dite aujourd'hui la rue Brullée, fut consumée par le feu.

La plus grande partie de cet article a été tirée de deux Mémoires qui m'ont été communiqués par M. Dabon de la Taille, ancien officier au grenier à sel de la Ferté.

Jean Glapion, né à la Ferté-Bernard, se fit cordelier en la maison du Mans. C'étoit un homme d'esprit, d'intrigue et de politique; il étoit docteur en théologie; il fut confesseur de l'empereur Maximilien, qui le fit archevêque de Tolède, après

la mort de l'illustre cardinal Ximène, arrivée le 8 novembre 1517. Glapion composa plusieurs livres latins et françois, tant en prose qu'en vers, que Nicolas Volkir, connu sous le nom de Polygraphe, fit imprimer en 1523. Erasme étoit l'ami de Glapion, quoique Blondeau, dans l'éloge qu'il fait de notre cordelier archevêque, se déchaîne avec amertume contre Erasme, qui avoit rapporté que Glapion avoit prononcé de mauvaise grâce une harangue devant l'empereur, ce qui avoit fait rire l'assemblée. Glapion mourut d'un flux de sang à Vailladolid le 22 septembre 1522. *La Croix du Maine*, *Bibliothèque françoise. Blondeau*, *Hommes illustres.*

Robert Garnier, poëte françois, né à la Ferté-Bernard en 1534, fut premièrement conseiller, puis lieutenant-criminel au Mans, où il mourut en 1590; il s'acquit une grande réputation par ses tragédies, et par son poëme intitulé : l'Hymne de la Monarchie. Ses tragédies sont intitulées : Hippolite, Cornélie, Marc-Antoine, la Troade, Antigône, Bradamante, Sédécias. Etienne Pasquier, dans ses recherches pour la France, liv. 7, p. 618, estime beaucoup les poësies de Garnier. Effectivement c'étoit un grand poëte pour son temps; on a, du nôtre, regardé comme médiocres ou mauvais poëtes ceux qui se sont contentés de l'égaler. *La Croix du Maine*, *Bibliothèque françoise. Baillet*, *Jugement des savans*, *tome 4*, *page 480. Lavocat*, *Dictionnaire historique.*

Mathurin du Rochet, né à la Ferté-Bernard, fut avocat au Mans; il a composé des Mémoires qui furent présentés aux Etats de Blois en 1576. *La Croix du Maine*, *Bibliothèque françoise.*

Barthelemi Poullard, avocat au Mans, étoit né à la Ferté-Bernard; il avoit composé en latin, et traduit en françois, un Discours de l'immortalité de l'âme, et du mépris de la mort; le latin a été imprimé. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine*, *bibliot. franç. Blondeau*, *Hom. illust.*

Généalogie de Richelieu.

La maison du Plessis Richelieu tire son nom de la terre du Plessis, en Poitou, et de celle de Richelieu, aussi en Poitou, où le cardinal de Richelieu fit bâtir une jolie ville, avec un beau château en 1637.

Laurent du Plessis, seigneur de Lauriaque, en Chipre, se signala, sous le règne de Philippe II Auguste.

Guillaume I du Plessis, neveu de Laurent, seigneur du Plessis, de la Vervolière, etc., eut pour enfans Guillaume II, qui suit, et Jean qui s'établit en Angleterre, où il épousa, 1° Christine de Sanford, 2° Marguerite, comtesse de Vark.

Guillaume II du Plessis, laissa pour enfans, Pierre, qui a

continuè jusqu'à présent la branche des seigneurs du Plessis; Sauvage, qui suit; et Jean.

SAUVAGE du Plessis, seigneur de la Vervolière, eut Geoffroi, qui suit.

GEOFFROI du Plessis, seigneur de la Vervolière, etc., épousa Perrine Clérembaut, sœur et héritière de Louis, seigneur de Richelieu, etc., dont François I, qui suit.

FRANÇOIS I du Plessis, eut François II, qui suit.

FRANÇOIS II du Plessis, seigneur de Richelieu, épousa Guionne de Laval, dont François III, qui suit.

FRANÇOIS III du Plessis, seigneur de Richelieu, épousa Anne le Roi, dame de Chillou, dont Louis, qui suit; Jacques, aumônier du roi Henri II, puis évêque de Luçon; François, mestre de camp d'un régiment, tué au siége du Hâvre-de-Grâce en 1563; et Antoine, dit le Moine, parce qu'il l'avoit été : ayant quitté le froc, il devint capitaine de deux cents arquebusiers à cheval, destinés à la garde du roi.

LOUIS du Plessis, seigneur de Richelieu, etc., épousa Françoise de Rochechouart, dont François IV, qui suit; Louis, assassiné à Champigni; Anne, mariée à François de Champbeau, baron de Pont-Château, en Bretagne; et Françoise qui épousa, 1° *N*... de Sauve, 2° le baron de Marçonnai.

FRANÇOIS IV du Plessis, seigneur de Richelieu, etc., succéda à Louis son frère aîné, dont il vengea la mort; le roi Henri III, qu'il avoit suivi en Pologne, le fit grand-prévôt de France, et chevalier de ses ordres en 1586; le roi Henri IV le fit capitaine de ses gardes. Il épousa Susanne de la Porte, dont Françoise, qui suit; Antoine-Louis, qui fut nommé à l'évêché de Luçon, qu'il remit à Armand son frère, pour se faire chartreux : ce bon religieux devint archevêque d'Aix, ensuite de Lyon, cardinal et grand aumônier de France, il mourut à Lyon le 23 mars 1653; Henri, maréchal de camp, tué en duel par le marquis de Thémine, sans laisser d'enfans de *N*... Guiot sa femme, dame d'Ansac; Armand Jean, né à Paris, le 5 septembre 1585. Le roi Louis XIII érigea en sa faveur, en 1631, la terre de Richelieu en duché-pairie, pour lui, ses héritiers, successeurs et ayants-cause mâles et femelles; Armand devint abbé-général de Cluni, de Cîteaux, etc., pair et amiral de France, commandeur des ordres du roi, cardinal, grand-maître, chef et sur-intendant général de la navigation et commerce de France, gouverneur et lieutenant-général, pour le roi en Bretagne, secrétaire et puis ministre d'état : il mourut à Paris le 4 décembre 1642; et Nicole, qui fut mariée à Urban de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, morte au château de Saumur, le 30 août 1635.

FRANÇOISE du Plessis Richelieu, épousa René de Vignerot, seigneur du Pont-de-Courlai, dont Armand-Jean, qui suit; Jean-Baptiste-Amador, tige des ducs d'Aiguillon; et Marie-Madeleine, mariée à Antoine du Bourg, seigneur de Combalet, dont elle se

sépara. Le cardinal de Richelieu, son oncle, la fit duchesse d'Aiguillon; elle donna ce duché à Marie sa nièce, comme il est marqué dans la branche d'Aiguillon, qui suit.

Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, pair de France, chevalier des ordres du roi, etc., épousa 1° Anne Poussard-de-Fors, sans enfans; 2° Anne d'Acigné; 3° Marguerite Rouillé : il eut de son second mariage, Louis-François-Armand, qui suit; Catherine-Armande, qui épousa, en 1714, François du Châtelet, comte de Clermont, gouverneur de Vincennes; Marie-Gabrielle, nommée abbesse du Trésor, au diocèse de Rouen, en 1724; et Elisabeth, prieure de la Présentation à Paris.

Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, noble génois par décret du sénat de Gênes en 1748, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, etc., né le 13 mars 1696, épousa, 1° en 1711, Anne-Catherine de Noaille, morte sans enfans en 1716; 2° en 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine, sœur du dernier prince de Guise, morte en 1740, dont Louis-Antoine-Sophie, qui suit; et Jeanne-Sophie, née en 1740, mariée en 1756 au comte d'Egmond.

Louis-Antoine-Sophie, titré duc de Fronsac, noble génois, maréchal de camp en 1756, premier gentilhomme de la chambre du roi, en survivance, est né en 1736.

Branche d'Aiguillon.

Françoise du Plessis-Richelieu, épousa, comme on voit ci-dessus, René de Vignerot, dont Armand-Jean, duc de Richelieu; Jean-Baptiste-Amador, qui suit; et Marie-Madeleine, duchesse d'Aiguillon.

Jean-Baptiste-Amador du Plessis Vignerot, marquis, substitué au duché de Richelieu, épousa Jeanne de Beauvau, dont Louis-Armand, qui suit; et Marie-Thérèse, duchesse d'Aiguillon, par le don que lui en fit Marie-Madeleine, sa tante, morte sans enfans d'Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet.

Louis-Armand, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, en 1704, après la mort, sans alliance, de Marie-Thérèse sa sœur; épousa Marie de la Porte-Mazarin, dont Armand-Louis, qui suit. Louis-Armand, mourut en 1730.

Armand-Louis de Vignerot, duc d'Aiguillon, mort en 1740, avoit épousé, en 1718, Anne-Charlotte de Crussol, fille du marquis de Fronsac d'Uzès, dont Emanuel-Armand, qui suit.

Emanuel-Armand de Vignerot, substitué aux nom et armes du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, noble génois; dans la même année que M. le duc de Richelieu, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, et

au gouvernement du comté Nantois, etc., né en juillet 1720, épousa, en 1740, Louise-Félicité de Bréant-Mauron, fille du comte de Plélo, et d'une sœur de M. le duc de la Vrillière, ministre et secrétaire d'état, dont Armande-Elisabeth-Félicité, née en 1746.

Innocente-Aglaé, née en 1747.

Armande-Amélie, née en 1752.

LA FERTÉ-MACÉ, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabille, élection de Normandie, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Désert, l. 3; Gesvres, l. 3 1/2; Montreuil-le-Chétif, l. 3 1/4; Vernie, l. 1 3/4; Milesse, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Ferté à Lignière, M. l. 3; Domfront, M. l. 4 1/2; Juvigni, M. l. 2 1/2; Lassai, M. l. 4 1/2; Madré, M. l. 2 3/4; Bagnole, l. 1 1/4; Magni-le-Désert, l. 1/2; Antoigné, l. 1 1/2; S. Maurice, l. 1/2; Normandie, l. 1/2; la forêt d'Andaine, l. 1 1/4; la Forêt du Mont-de-Hère, l. 1 1/4.

Il y a marché à la Ferté tous les jeudis, et foire le 22 septembre et le 29 octobre.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par le ruisseau de la More, et à l'Est par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours. Il y a 1980 communians.

Il y a à la Ferté un prieuré, estimé 2500 liv., à la même présentation que la cure; il y a aussi la chapelle de Beziers, estimée 75 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; et celle de la Dronnière, estimée 110 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Outre les deux forêts dont il est parlé ci-dessus, il y a les bois de la Ferté qui contiennent 1681 arpens.

La Ferté-Macé est une ancienne baronnie, située en Normandie pour le temporel; elle a une sergenterie et une juridiction, composée d'un bailli, un procureur du roi, etc. Plusieurs paroisses en relèvent : savoir, Magni-le-Désert, S. Ouen-le-Brisoul (la partie de cette paroisse qui est au Maine, relève de la seigneurie de Boishamelin, et reporte à Lassai), Méhoudin, Antoigné, Couterne, la Coulonge, la Sauvagère et S. Maurice. Cette baronnie relève du roi, comme il paroît par une enquête faite en 1224.

Robert du Bouchet, seigneur de la Ferté-Macé, S. Léonard-des-Bois, etc., eut Robert II, qui suit.

Robert II du Bouchet, fit le voyage de la Terre-Sainte; il épousa en 1263 Gabrielle de Lonrai, dont Pierre du Bouchet. Voyez *à l'article S. Simphorien la généalogie du Bouchet.*

Le roi est actuellement seigneur de la Ferté-Macé; j'ignore comment cette terre a passé à la couronne.

Madame de Montreul de la Chaux m'a fourni un mémoire.

FIEZ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-de-la-Coudre, l. 3 4; Beaumont, l. 1 3/4; S. Marceau, l. 1 3/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Fiez à Fresnai, M. l. 1 1/2; Assé-le-Boisne, M. l. 1 1/2; René, M. l. 2 3/4; Mamers, M. l. 5; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1; Roessé-Fontaine, l. 1 1/4; Bourg-le-Roi, l. 1; Beton, l. 3/4; S. Victeur, l. 3/4; la forêt de Perseigne, l. 2.

La paroisse est arrosée au N. à l'E. au S. et à l'O. par deux ruisseaux. Il y a deux grandes pièces de bois dépendantes du château de Cohardon.

La cure estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 787 communians.

Il y a à Fiez le prieuré de Cohardon, estimée 200 liv., à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers; il y a aussi la chapelle de S. Jacques, estimée 5 liv., à la présentation des paroissiens; et celle de S. Nicolas-la-Marre, estimée 33 liv.

Le produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le vidame de Vassé.

FILLÉ, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, sur la rivière de Sarte, élection du Mans, au S. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Fillé à la Suze, M. l. 1 3/4; Vallon, M. l. 3 1/4; Ecomoi, M. l. 2 3/4; Loué, M. l. 5; Roezé, l. 1; Parigné-le-Polin, l. 1 1/4; S. Gervais-en-Blin, l. 1 1/4; Moncé, l. 1; Spai, l. 1/2; Voèvres, l. 1.

La rivière de Sarte coupe la paroisse du N. E. au S., elle est arrosée à l'O. par un petit ruisseau. Le grand chemin royal du Mans à Angers traverse la paroisse du N. au S.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Il y a à Fillé la prestimonie Gaupuceau, estimée *N*...

Le sol produit de bon seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des vignes, dont le vin est médiocre, le rouge n'est pas mauvais. Il y a à Fillé beaucoup de landes, entre autres une partie de la grande lande du Bourrai.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Gros Chesnai, dont M. Daniel de Beauvais a fait l'acquisition des héritiers de *N*... le Boindre, conseiller à la grande-chambre du parlement de Paris, mort à la fin de l'année 1757, sans laisser d'enfans de *N*... Tiraqueau, son épouse et sa cousine.

Le château du Gros Chesnai, dans la paroisse de Fillé, est bien bâti, décoré d'une chapelle, de belles avenues, de plusieurs pièces d'eau, de parterres et jardins, et de bois de futaies et taillis.

Cette terre a été possédée pendant plusieurs générations par la famille de le Boindre, originaire du Mans, dont il y en a encore du même nom dans cette ville. Le père et l'aïeul du dernier le Boindre, seigneur du Gros Chesnai, sont morts doyens du parlement de Paris.

FLACÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut au Grand S. Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Flacé à Vallon, M. l. 1 1/4; Loué, M. l. 3; la Suze, M. l. 1 1/2; Chemiré-le-Gaudin, l. 3/4; Louplande, l. 1/2; Estival, l. 1; Souligné, l. 1 1/4; Arthenai, l. 1/2.

La paroisse est arrosée de l'E. au S. par le ruisseau de Renon, et à l'O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 160 communians.

Le prieuré de Roésé, à présent réuni au séminaire de S. Charles du Mans, a droit de percevoir la moitié des grosses dixmes de la paroisse.

Il y a à Flacé la chapelle de S. Jean de la Richardière, estimée 15 liv., à la présentation du curé; et celle de la Picoulière, estimée 70 liv., desservie au château du Bois de Maquillé, à la présentation du seigneur; cette dernière chapelle a été fondée en 1476 par dame Perrine de Champagne, veuve de Jean du Bois, et par Thibaut du Bois, son fils, sous l'invocation de Ste Anne.

Le sol produit du froment et de l'orge; il y a quelques vignes dont le vin et de très médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse est attachée à la châtellenie de Maupertuis, qui appartient à M. Amiot de Viviers; le seigneur fait sa demeure au château du Bois de Maquillé, situé dans la paroisse.

La terre du Bois de Maquillé est composée de plusieurs fiefs, dont les uns relèvent de la baronnie de Pilmi, et les autres de Sourches, de Lavardin, du Gros Chesnai, de la Verrerie, de Louplande et des Epichelières; la châtellenie de Maupertuis relève de Pilmi. Les autres fiefs de la composition de cette terre, et situés dans la paroisse, sont celui de la Richardière, relevant de Sourches; celui de Bonveu, relevant des Epichelières, et ceux d'Auvers et du Bois, relevant de Louplande.

La terre du Bois de Maquillé a été possédée anciennement par la famille du Bois, de cette province, qui a ajouté à son nom celui de Maquillé, par l'alliance d'un seigneur du Bois avec une dame de Maquillé en Anjou. Il ne subsiste plus que deux branches de cette famille du Bois; l'une est celle de M. du Bois de Courceriers (voyez *l'article Courceriers*); et l'autre est celle du Bois de Maquillé de Vaujours, établie en Anjou.

Le branche de cette famille qui possédoit le Bois, est fondue par alliance dans celle de Couterne; et le Bois y a demeuré, jusqu'à ce qu'une veuve du comte d'Estival-Couterne se fit adjuger cette terre pour ses reprises, et la porta dans la famille de la Rivière, d'où elle a passé par une alliance dans la maison de Mailli d'Aucourt. *Voyez l'article Requeil.* M. le comte de Mailli l'a échangée avec une terre située en Picardie, appartenant à madame de Baillon, femme de feu M. Amiot d'Inville, après le décès duquel, sans enfans, cette terre est passée à M. Amiot de Viviers, frère du défunt sieur d'Inville par licitation avec ladite dame veuve Amiot d'Inville.

Le château du Bois Maquillé est bien bâti et décoré d'une grande et belle avenue, qui part du chemin qui conduit du Mans à Maigné; il est environné d'autres avenues et de promenades percées dans des taillis dépendans de cette terre.

M. Amiot du Viviers et feu M. Juré, curé de Flacé, m'ont fouri un mémoire.

FLEE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 1/2; Jupille, l. 1 1/4; S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de Flée au Château-du-Loir, M. l. 1 1/4; la Chartre, M. l. 2 1/2; Grand-Lucé, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 4; Bessé, M. l. 5 1/2; Luceau; l. 1 1/4; Ste Cécile, l. 3/4; Chahaigne, l. 1; Toiré, l. 1/2; Quincampoix, l. 1; la forêt de Bessai, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Dinan, et à l'O. par celui d'Yvré.

La cure, estimée 500 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 400 communians.

Il y a à Flée la chapelle de Boiscamus.

Le sol produit du froment et de l'orge.

L'évêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuia 1338 jusqu'à 1347, àcheta pour son église le fief de la Villette, situé dans la paroisse de Flée, avec toutes ses justices, droits et appartenances. *Courvaisier, page 571*; *Bondonnet, page 608.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courceriers. *Voyez la généalogie à l'article Courceriers.*

FONTAINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Congners, l. 3 1/2; Ste Osmane, l. 1; Volnai, l. 2 1/2; Changé, l. 3 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Fontaines à Montoire, M. l. 1 1/2; Bècé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3; Grand Lucé, M. l. 6 1/2; la Chartre, M. l.

5; Troo, l. 3/4; S. Quentin-de-Varenne, l. 3/4; les Roches-l'Evêque, l. 1 1/4; Lunai, l. 1 1/4; Sellé, l. 1 1/4; Bonneveau, l. 1/2.

Fontaines est situé sur un petit ruisseau, qui prend sa source dans la paroisse.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 400 communians.

Il y a à Fontaines le prieuré de Grandri, estimé 400 liv.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Fredureau, officier, à la chambre des comptes.

FONTAINE-SAINT-MARTIN (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oizé, élection du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Serens, l. 1 1/4; Parigné-le-Polin, l. 3/4; Arnage, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de Fontaine-Saint-Martin à Malicorne, M. l. 2 1/2; la Suze, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 3 1/2; Mansigné, M. l. 1 1/4; Pontvalain, M. l. 2; Ligron, l. 1; S. Jean de la Motte, l. 1; Réqueil, l. 1 1/2; Oisé, l. 1; Courcelles, l. 1 1/4; Mezeré, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme l'étang de la Rochelle; elle est bornée à l'O. par la forêt du Défais, et au S. par celle de la Chausse Paillère.

Le grand chemin royal du Mans à Angers passe par la Fontaine-Saint-Martin.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbesse de S. Sulpice de Rennes. Il y a 300 communians.

Il y a à la Fontaine un prieuré conventuel de religieuses de l'ordre de S. Benoît, estimé 4000 liv. de revenu. La prieure, à qui on donne le nom d'abbesse, est perpétuelle, et à la nomination de l'abbesse de S. Sulpice de Rennes, du même ordre.

Ce prieuré est régi depuis longtemps par des prieures de la maison de Broc.

Je ne rapporterai point ici la rencontre miraculeuse de S. Martin et de S. Démétrie à la Fontaine-Saint-Martin, ceux qui seront curieux de la savoir la trouveront dans *Courvaisier*, *page 90 et 95*.

Sous le pontificat de l'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 jusqu'à 1125, Foulques, comte d'Anjou et du Maine et Héremburge, fille de Hélie, comte de la Flèche, sa femme, dotèrent le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, et y mirent des religieuses de l'ordre de S. Benoît, qu'ils assujettirent à l'abbesse de S. Sulpice de Rennes. Ils donnèrent droit à ce nouveau couvent de pernage et chauffage, sans marque ni mesure dans leur forêt de Longaulnai, et lui octroyèrent plusieurs privilèges et immunités, qui se trouvent dans l'acte de

fondation, donné au Mans dans la salle de leur palais, en date du 11 novembre 1117. Cette donation fut approuvée au château de la Flèche par Geoffroi, leur fils, qui investit les religieuses du prieuré, par l'entremise d'un moine, nommé Raoul, auquel il donna son anneau, pour les mettre en possession. *Courvaisier, page 420.*

L'acte de la fondation du prieuré de la Fontaine-Saint-Martin est rapporté dans le *Cenomania* de D. Denis Briant, *M S.* Voici comment il finit : *Hujus donationis testes sunt* : *Fulcoius Dapifer, Gaufridus filius Garniri, Hugo filius Beraldi, Gaufridus de Ramaforti, Salomon de Brione, Gaufridus Eleemosinarius, Radulphus monacus, Gervasius de Trocu, Hugo de Clers, Odo de Villers, Rodulphus Torellus, Josselinus Summuris, Turreus de Rotundo Colducio.* † Sig. *Fulconis Comitis.* † Sig. *Gaufridi Comitis.*

Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, roi d'Angleterre, confirma le don de soixante liv. que Geoffroi, son père, avoit légué au prieuré de la Fontaine, et en outre lui assigna 20 liv. de rente, à prendre sur son revenu d'Anjou, et pareille somme de 20 liv. sur celui de Touraine, le tout payable au jour S. Nicolas. L'acte de cette donation fut passé à Beaugé l'an 1151, en présence d'Angelbert, archevêque de Tours; Guillaume, évêque du Mans; Norman, évêque d'Angers; Gui de Sablé, Geoffroi et Guillaume de Sillé, ses neveux; Thomas, son chapelain; Hèselin de Tours, Guillaume, fils d'Amon; Geoffroi de Clèers, Hugues de Clèers, Pepin de Tours, Simon du Château, Durand Burel, Burcard des Machoires. *Cenomania, M S.*

Raoul, vicomte de Beaumont, donna au chapitre de S. Pierre de la Cour cinquante sols de rente annuelle pour retour de vignes qui furent abandonnées au prieuré de la Fontaine, en échange d'autres vignes que ce prieuré possédoit près de l'endroit où l'on a bâti le couvent des Cordeliers du Mans; et ce afin d'agrandir le terrain de ce couvent. Ceci se passa environ l'an 1237. *Cenomania, M S.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; on y recueille aussi beaucoup de marons. Il y a une grande étendue de landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré, dont madame de Broc est prieure.

Louis Aubri, seigneur du Maurier, fils de Benjamin Aubri, ambassadeur en Hollande, et qui mourut Protestant en sa terre du Maurier en 1636, petit-fils de Jean Aubri, seigneur du Maurier, qui mourut en 1585; Louis, dis-je, étant fort jeune, accompagna son père en Hollande, d'où il passa à Berlin, ensuite en Pologne, et de là à Rome, enfin il repassa en France, et fixa sa demeure à sa terre du Maurier, où il fit imprimer, en 1680, par Jacques Laboë, imprimeur de la Flèche, ses Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande, qu'il dédia à M. de Tressan, évê-

que du Mans : ces Mémoires sont estimés, Louis Aubri fut toujours catholique, et mourut à sa terre du Maurier en 1687, ne laissant qu'une fille qui fut mariée à M. d'Orvaux.

Le Maurier est une petite terre fieffée, bâtie près le bourg de la Fontaine-Saint-Martin.

Charles Ancillon imprima *in-12* en 1709, à Berlin, Mémoire concernant la vie et les ouvrages de Benjamin Aubri, conseiller d'Etat, ambassadeur du roi Louis XIII en Hollande. *Goujet, Supplém. de Morèri. Biblioth. histor. de la France, article 32699.*

FONTENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche; à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 1 1/4; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Fontenai à Sablé, M. l. 2 1/2; Malicorne, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 1/2; Vallon, M. l. 3; Loué, M. l. 2 1/2; Asnières, l. 1/2; Avoise, l. 3/4; Tassé, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1; Chevillé, l. 1; Poillé, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'O. et au S. O. par la rivière de Vègre, qui produit d'excellent poisson, et à l'E. par le ruisseau de Noyom.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 400 communians.

Il y a à Fontenai un prieuré, estimé 510 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; la chapelle de la Fontaine-Bouel, estimée 70 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; celle de la Tremblai, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur; celle de S. Yves, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et la prestimonie Rossignol, estimée 5 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du froment et de l'orge.

En l'an 1409 il y eut arrêt du parlement qui adjugea au seigneur évêque du Mans la correction du prieur de Fontenai, membre dépendant de l'abbaye de la Coulture; cet arrêt est rapporté dans le Cartulaire rouge de l'évêché, *fol. 81. Cenomania, M. S.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Bastar, appelé M. de Fontenai, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis.

FORCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-sur-Erve, l. 5; Joué-en-Charnie, l. 3; Chassillé, l. 1 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Forcé à Laval, M. l. 1 1/2; à Châteaugontier, M. l. 5; à Cossé-le-Vivien, M. l. 4 1/4; à Monseurs, M. l. 3 3/4;

à Sablé, M. l. 7 1/2; Entrames, l. 1; Parenai, l. 1; Basougers, l. 1 3/4; Sougé-le-Bruant, l. 2 1/4; Louvigné, l. 1 1/4; Bonchamp, l. 1; Avenières, l. 1 1/4; Montigné, l. 2.

Forcé est situé sur la rivière de Jouanne, qui coupe la paroisse du N. E. au S. O.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 250 communians.

On révère dans l'église de Forcé, les reliques de S. Placide, martyr.

Il y a à l'Hôtel-Dieu de Laval, dit l'hôpital de S. Joseph, un lit, fondé en 1732, par la dame Jeanne Langlois, veuve de François Bidaut, seigneur de Jutigné, pour un pauvre malade de la paroisse de Forcé.

Le sol est aride, et produit du froment, du seigle, de l'orge et du carabin; les arbres fruitiers sont de bonne qualité; le pommier est l'espèce qui domine; il y a le taillis de Brétizon, d'environ cinquante arpens, qui appartient au seigneur de la terre de Poligni. La paroisse a un tiers de lieue d'étendue de l'Est à l'Ouest, et demi-lieue du Nord au Sud. Le gibier, savoir la perdrix rouge et grise, le lièvre et le lapin, y est assez abondant et de bonne qualité. La rivière de Jouanne fournit de fort bon poisson; savoir, du brochet, de la carpe, de la perche et de la brême. On vient de construire sur cette rivière, une arche de trente-six pieds d'ouverture, pour le grand chemin royal qui conduit par Sablé à la Flèche et à Tours.

Le commerce de la paroisse est celui du bétail et des toiles de lin.

On a bâti à Forcé en 1767, une blanchisserie, dont les toiles qui en sortent sont du plus beau blanc : on attribue cet avantage à la qualité des eaux de la Jouanne, qui sont douces et savonneuses.

On fabrique dans le bourg une espèce de feuillance.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Poligni, appartenant à M. le marquis de Croissi, par madame de Cogni, fille du maréchal de Cogni, son épouse. Voyez *la généalogie à l'article Sablé.*

En 1686, la terre de Poligni appartenoit à René de Monbouchet, marquis du Bordage, qui avoit épousé *N*... de la Moussaye; ils professoient l'un et l'autre la religion prétendue réformée, qu'ils abjurèrent ensuite.

M. Boivier, curé de Forcé m'a fourni un mémoire.

FORTAN, petit bourg de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection de Vendôme, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné-sur-Braie, l. 2; Sainte Cerotte, l. 2 1/4; Changé, l. 7; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Fortan à Montoire, M. l. 2 1/2; Vendôme, M. l.

2 1/2; Bessé, M. l. 3 1/2; S. Calais, M. l. 3 1/4; Montdoubleau, M. l. 3 1/4; Lunai, l. 3/4; S. Martin-de-Sargé, l. 2 1/4; Sellé, l. 2 1/2; Fontaine, l. 1 1/2; le Blésois, l. 1/4.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre de S. Benoît; elle est estimée 600 liv., et est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 160 communians.

L'église est dédiée à S. Calais : ce n'étoit autrefois qu'une chapelle dédiée à S. Blaise, que l'on regarde encore aujourd'hui comme second patron. La nef a été ajoutée à cette chapelle, qui forme aujourd'hui le chœur, et chancel. Ce bénéfice faisoit autrefois partie de l'abbaye de S. Calais : ce qui paroît par les anciens aveux rendus aux seigneurs de Vendôme. On ignore le temps de son érection en prieuré-cure. Il y avoit un prieur-curé au commencement du quinzième siècle.

Le sol est maigre et ne produit qu'à force d'engrais, qui est rare, n'y ayant aucune fontaine ni ruisseau qui puisse entretenir des prairies : on n'y recueille que du froment et de l'avoine; l'orge n'y réussit pas; le froment est d'une excellente quantité : on en recueilleroit une plus grande quantité si l'on avoit soin de marner les terres; on seroit bientôt dédommagé de la dépense, une marne d'assez bonne qualité se trouvant dans le tiers de la paroisse. Il y a beaucoup de vignes, dont le vin seroit beaucoup meilleur si l'on vouloit changer l'espèce de sepage, qui n'a de qualité que de produire beaucoup de fruit : le vin rouge domine sur le blanc.

Il n'y a point de métairies dans la paroisse, qui a demi-lieue du Nord au Sud, et un tiers de lieue de l'Est à l'Ouest; il y a seulement dix à douze petits bordages, et des terres que plusieurs propriétaires et autres particuliers font valoir.

On cultive beaucoup d'arbres fruitiers de toutes bonnes espèces pour la table, dont on porte les fruits au marché de Vendôme.

Le menu gibier de toutes espèces, outre le lapin, y est assez abondant et de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré; le fief de Fortan, qui la donne, est régi par la coutume d'Anjou, avec moyenne et basse justice, qui reporte directement au roi, à cause de son duché de Vendôme. Ce fief contient les deux tiers de la paroisse, et s'étend dans celle de Savigné-sur Braye, de Lunai et de Malangé : cette dernière paroisse est du diocèse de Blois. Il y a aussi dans la paroisse de Lunai, deux fiefs attachés au prieuré de Fortan; savoir : celui de Perle et celui de Cibot.

Il y a à Fortan trois autres fiefs, celui de Chemiron, faisant partie de la terre de la Montelière en Lunai, appartenant à M. de Kervasegan, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; celui de Malitourne, annexé à la terre du Châtelier, en Savigné; et celui de Peleteau.

M. Lambron, prieur-curé m'a fourni un mémoire.

FOUGEROLLES, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Gorron, M. l. 2 3/4; Airon, l. 5; Hambers, l. 2 3/4; Neuvi, l. 7 3/4; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y de Fougerolles à Landivi, M. l. 1; Montaudain, M. l. 2; Passais, M. l. 4 1/4; Teilleul, M. l. 2 1/4; la Dorée, l. 3/4; S. Mars-sur-la-Futaye, l. 1 1/2; Desertine, l. 1 1/2; Normandie, l. 1/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 1200 communians.

Il y a à Fougerolles la chapelle de Ste Geneviève, estimée 20 liv.; et celle de S. Jacques l'Antonnière, estimée 45 liv., à la présentation du seigneur de l'Antonnière.

La paroisse est arrosée à l'Ouest et au Sud par le ruisseau de Cambre, et au Nord par un autre.

Le marché tient à Fougerolles tous les samedis; il y a foire le samedi d'après la Purification, le samedi d'après l'Annonciation, le samedi d'après l'Assomption, le samedi d'après la Nativité de la Sainte Vierge et le 26 juin.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de bois dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Goué, située dans la dite paroisse, appartenant à Madame Eugénie de Baugi, veuve de M. le marquis de S. Poix. Cette terre a donné le nom à une très ancienne famille qui l'a possédée jusqu'à l'extinction de la branche aînée, à la fin du dix-septième siècle. Les armes de Goué étoient d'or au lion de gueule.

L'évêque Jean de Tanlai, qui, selon nos histoires, siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1294 (M. l'archidiacre Belin, dans son Abrégé de l'histoire des évêques du Mans, a corrigé ces dates, et démontré que Jean de Tanlai est mort en 1692); cet évêque ayant fait enfermer dans les prisons de l'évêché, par Guillaume de Blanchelande, son écuyer ou son bailli, les fermiers d'Amauri de Juillé, qui avoient enlevé quelques dixmes dans la paroisse de S. Victor, qu'il prétendoit lui appartenir, celui-ci fit demander inutilement la liberté de ses gens : ce refus le porta à vomir des injures et des menaces contre l'évêque, qui, pour l'en punir, fit apprèhender Amauri au corps, et garder dans une chambre du château de Tourvoye. Jean de Mondamer, seigneur de Sept-Forges, et Jordan de Beaupreaux, seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amauri, pour venger l'affront que l'évêque lui faisoit, se liguèrent avec grand nombre de gentilshommes, leurs parens ou alliés, et firent une petite armée avec laquelle ils ravagèrent les terres de l'évêque, minèrent le château de Céaulcé, qu'ils abattirent et assiégèrent les maisons d'Yvré et de Tourvoye; ils se mirent en embuscade pour prendre l'évêque lui-même, mais ils manquèrent leur

coup. L'évêque les excommunia. On ignore quelle fut l'issue de cette affaire. *Courvaisier*, *page 536*.

Généalogie de Goué.

Arnulphe de Goué, étoit père de Héroult, qui vivoit dans le dixième siècle.

Héroult de Goué, fut père de Edmond.

Edmond de Goué, épousa en 1010, Mahée de la Vaugion, de la maison de Laval : dont Robert, qui suit; Arnoul, qui fut seigneur du Feu, et marié à Anne de Husson de Montaban; Hélène, qui épousa Bellot de Montaban de Brie; et Danielle, mariée à Roger de Brecé, seigneur de Montaut.

Robert de Goué, épousa en 1031, Cécile de Bellesme : dont Guillaume, qui suit; Thomas, Guyon et Alain qui passèrent en Angleterre avec Roger de Bellesme leur oncle; et Cécile, mariée à Maurice du Gast, seigneur de Pierrefitte.

Guillaume de Goué, épousa 1° Jeanne Duval : dont il eut Tiennot, on ne sait s'il fut marié, 2° Peronnelle du Plessis : dont Gorgon, qui suit; Jeanne, mariée en 1080, à Roger Painel; Antoinette, qui épousa *N*... seigneur de la Vairie.

Gorgon de Goué, épousa en 1102, Catherine de Montillet : dont Robert II, qui suit; Perrot, tué à la guerre contre les Anglois au service du roi Louis-le-Gros; et Hugues, seigneur de Longbois.

Robert II de Goué, épousa en 1149, Emmine de la Ferrière : dont il eut Alain, qui suit; Louise, mariée à Charles du Pont, seigneur des Fontaines; Georges, tige des seigneurs de Lorci et de la Fosse; Jeanne, mariée en 1189, à Geoffroi de Nantreil; et Anne, qui épousa le seigneur d'Yvoi.

Alain de Goué, avoit commandé cinq navires sur les côtes de Bretagne et d'Angleterre, comme il paroît par les lettres à lui adressées, l'an 1193, signées Louis, roi de France (Il y a erreur dans cette date, parce que Philippe II Auguste a été roi de France depuis l'an 1180 jusqu'à 1223). On trouve dans la liste des seigneurs qui se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la Terre-Sainte en 1158, Gosselin de Goué, Alain de Goué, dit de Flandre, et Paulin de Goué. Alain de Goué, épousa en 1181, Denise d'Antenaise, qui étant veuve, fit plusieurs dons aux abbayes de Fontaines-Daniel, de Clermont et de Lonlai : ils eurent de leur mariage Galoran, qui suit; et Philippe, qui fit le voyage d'outremer avec le roi S. Louis.

Galoran de Goué, épousa en 1224, Marie Painel, fille de Julien, seigneur d'Aubigni : dont Jean, qui suit; Florent, qui épousa Péronne de Gié, sans enfans; Marcelin, marié à Susanne Achard en 1253; et Jeanne, qui épousa le seigneur de Limille.

Jean de Goué, fut valet tranchant du roi Philippe-le-Hardi;

il épousa Gilette de Nolant : dont Antoine, qui fut chevalier de l'ordre du Croissant par lettres-patentes de 1299, dans lesquelles Philippe-le-Bel, dont il étoit favori, le traite de cousin; il fut tué à la guerre contre les flamands, sans laisser d'enfans de Raimonde du Verger, dame de Gorron et d'Ambrières, qu'il avoit épousée en 1297; et Perrot, qui suit :

Perrot de Goué, épousa Antoinette de la Hautonnière, fille de Raoul et de Julienne d'Ernée : dont Robert, qui suit; et Gillot.

Robert III de Goué, épousa 1° en 1331, Bonne de Landivi : dont Guillaume, qui suit; un autre Guillaume, seigneur de Pont-Méchain, qui épousa Perronelle de Grigni; Jeanne, mariée au seigneur de Montigni. Robert épousa, 2° Claudine... dont sortirent Jean de Goué, seigneur d'Averton; Marie, et Simonne.

Guillaume II de Goué, épousa en 1393 Jeanne Prévôt de Harcourt : dont Robert, qui suit; et Jeanne, mariée à Robin du Parc.

Robert IV de Goué, épousa en 1424, Jeanne des Vaux, fille de Samson et de Léonore d'Avaugour-du-Parc : dont Thomas, qui suit; Jean, seigneur du Gué et de Langostière, en la paroisse de la Dorée, tige de la branche de Goué de Langostière, finie dans le fils unique du comte de Rugle, petit-fils de M. du Plessis-Châtillon, comte du Rugle, et de *N*... de Goué; Françoise, mariée à Louis de Grigni, seigneur de la Mordantière; Marguerite, femme d'Alain, seigneur d'Yvoi; et Guillemette, mariée à Jean de Launai-Balure.

Thomas de Goué, épousa en 1460, Marguerite de Boisgamas, fille du seigneur de Montaudin : cette Marguerite avoit pour sœur, *N*... mariée au seigneur de Montecler, et *N*... qui épousa *N*... de Bouillé. Thomas et Marguerite eurent Patrice, qui suit; Jean, seigneur de Moulignes et de Clivoi, tige de la branche de Clivoi, continuée dans les seigneurs de la Roche et de la Guyonnière, sortis de Jacques de Goué, qui avoit épousé, en Poitou, Louise Pharon; Patrice épousa Gui du Domaine, seigneur du Rocher; Anne, épousa en 1509, Robert de Vauborel, seigneur du Plessis; Marie, alliée à Jean de la Bunache, seigneur du Rocher et de la Gaudonnière; Louise, femme de Richard Cheradame, seigneur de la Motte de Goulet; Guillemette, mariée à Gilles de la Touche-sur-Lair; et Jean, femme de Gilles II de Vauborel, seigneur de Lapenti.

Patrice de Goué, épousa en 1480, Ambrosine d'Antenaise : dont Jacques, qui suit; et Roberte, mariée à Guillaume de Hercé.

Jacques de Goué, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1545, Gabrielle d'Aulnai, fille de Charles, seigneur d'Aulnai, et de Louise du Bellai : dont Jean, seigneur de Goué, qui fut tué à Paris au massacre de la S. Barthélemi 1572, aux pieds de l'amiral Châtillon, son parent, laissant Anne de Ville, qu'il avoit épousée en 1568, grosse d'une fille qui ne fut point mariée; et Charles, qui suit :

Charles de Goué, épousa Marie Privot de S. Cir : dont Jean-Baptiste, tué à Buais, sans alliance; Claude, qui suit; Henri, religieux cluniste; Roberte, morte jeune; Madeleine, abbesse de Villechasson; et Marie, prieure de Moret.

Claude de Goué, seigneur de Fougerolles, Montreuil, Villeneuve, la Guerre en Bourgogne, etc.,épousa en 1610, Marie de Falaise, fille de Joachim, baron de la Ferrière, et de Roberte de la Vigne : dont Jean, qui suit; Anne, mariée, 1° à Louis de Guerlai, seigneur de Bellefontaine, etc., 2° à Maurice de la Hautonnière; *N*... mariée à Bernard de Champigni; Renée, qui épousa, 1° Yve de Pontavice, 2° Jean du Bois, seigneur de Bouvet; Gabriel, chevalier de Malte.

Jean II de Goué, épousa en 1640, Françoise de la Hautonnière, fille de Jean, seigneur dudit lieu, de Ghaine, etc., chevalier de l'ordre du roi : dont Jean, qui suit; Charles, prieur de Vauxmanges; Gilles, chevalier de Malte, tué en 1691; et Gabrielle, mariée à Guillaume de Baugi.

Jean III de Goué, seigneur de Fougerolles, fut conseiller au grand-conseil; il épousa Françoise Martineau, fille de *N*... conseiller au parlement de Paris, et de Françoise Bordeaux : dont un fils mort jeune, et une fille morte en 1690, âgée de treize ans, sans alliance. Eugène, marquis de Baugi, son cousin, fils de Gabrielle de Goué et de Guillaume de Baugi lui succéda, comme devenu aîné de la maison de Goué; il épousa en 1695, Anne-Bonne-Caille, fille d'Honoré, seigneur de Fourni, et de Anne Parent : dont Eugénie, qui suit; trois filles religieuses; un fils mort pensionnaire au collège de la Flèche; et Marie-Anne-Madeleine-Charlotte, mariée en 1723 (morte en 1757), à Anne-Jacques Tuffin, marquis de la Roguerie, mort en 1730, vicomte de Portes, seigneur de Carnet, dont deux garçons : l'aîné a épousé en 1750, *N*... de la Belinais, dont deux garçons; le cadet, nommé le vicomte de la Roguerie, a épousé *N*... de Farci.

Eugénie de Baugi, dame de Goué, épousa en 1619, Benoît d'Aurai, marquis de S. Prix, seigneur de Fougerolles, mort en 1757, laissant trois garçons, et une fille mariée à *N*... de Valori.

Il y a aussi dans la paroisse de Fougerolles, la terre, fief et seigneurie de la Hautonnière; cette terre a donné le nom à une très ancienne famille. Dès le neuvième siècle, les seigneurs de la Hautonnière tenoient un rang très distingué; leurs armes sont d'or au sautoir noué de sable, cantonné de quatre étoiles de gueule.

Raoul de la Hautonnière, donna beaucoup de biens à l'abbaye de Savigni; il se croisa en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre Sainte. En 1218, Guillaume son fils fit plusieurs donations à l'abbaye de Fontaine-Daniel; ce Guillaume fut père de Robert, qui suit :

Robert de la Hautonnière, donna en 1239, une terre consi-

dérable et des fiefs à l'abbaye de Savigni : il y a apparence qu'il fut père de Raoul II, qui suit :

Raoul II de la Hautonnière, chevalier, fit aussi plusieurs dons à l'abbaye de Savigni en 1269, et ratifia ceux de ses aïeuls; il épousa Julienne d'Ernée de la maison de Mayenne : dont Guillaume II, qui suit :

Guillaume II de la Hautonnière, chevalier, épousa Jeanne de Coetquen, fille de *N*... de Coetquen et de *N*... de Rohan, dont Guillaume III, qui suit. On voit dans l'église de S. Elier, les armes de la Hautonnière avec celles de Coetquen, qui sont d'argent à trois bandes de gueule.

Guillaume III de la Hautonnière, chevalier, épousa Agnès de la Ferrière, fille de Guillaume seigneur de Vautorte : dont Jean, qui suit. Ils donnèrent 15 liv. de rente tant en argent que blé, à prendre sur le bourg de Souvigné, paroisse de Montaudin, pour augmenter la fondation de la chapelle de la Hautonnière. Les armes de la Ferrière sont d'or à six fers de mulet d'azur, cloués d'argent, 3, 2, 1.

Jean de la Hautonnière, épousa Philippote de Guépré, fille de Renaut et d'Isabelle de Champrond : dont Guillaume IV, qui suit. Les armes de Guépré sont d'azur à la face d'or.

Guillaume IV, de la Hautonnière, chevalier, épousa Guillemette de la Pihoraye, fille de Guérin et de Gillette de Boisgamas : dont Pierre, qui suit. Les armes de la Pihoraye sont de sable au lion rampant d'or, et celle de Boisgamas sont de gueule au chef d'argent, chargé de trois ralles béqués et membrés de gueules.

Pierre de la Hautonnière, chevalier, seigneur de la Pihoraye, épousa Jeanne de Poillé : dont Almot, qui suit. Les armes de Poillé sont parti d'argent et d'azur, au lion passant de gueule.

Almot de la Hautonnière, chevalier, seigneur de la Pihoraye épousa Gillette de Champagne : dont Hector, qui suit; Robert, qui fut tué à la bataille de Cartelain, contre les Anglois, sous le roi Charles VII, et Guillemette, mariée à Guillaume de Chasné. Les armes de Champagne sont écartelées au premier et quatrième d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or, au second et troisième fretté d'argent et de sable, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueule. Leurs armes sont dans la chapelle de la Pihoraye.

Hector de la Hautonnière, chevalier capitaine de Domfront, sous le commandement du duc d'Alençon, épousa Macée de Chasné, fille de Samson, seigneur du Plessis en Bretagne, sœur du mari de Guillemette : dont Pierre, qui suit; et Mathurine, mariée à Robert du Bailleul. Les armes de Chasné sont au lion coupé d'or et d'azur, armé et lampassé de gueule.

Pierre II de la Hautonnière, chevalier, épousa en 1486, Guionne d'Antenaise, fille de Charles et d'Isabeau des Eglan-

tiers : dont Charles, qui suit ; et Guillaume, tué. Les armes d'Antenaise sont d'argent à trois doubles coties de gueule ; celles des Eglantiers sont vairé d'or et de sable.

Charles de la Hautonnière, chevalier seigneur de la Pihoraye, etc., épousa en 1515, Marie de la Vairie, fille de Guillaume et de Mathurine du Bois de Monbourcher : dont Gilles, qui suit ; Renée, mariée à Joachim Pitard, seigneur de S. Hilaire ; Louise, qui épousa Gui Achard, seigneur de Beauregard ; et Françoise, religieuse. On voit dans le chœur de l'église de Fougerolles, le tombeau élevé et les armes de Charles. Les armes de la Vairie sont d'azur à six macles d'argent, trois en chef, deux en face et une en pointe ; celles de Monbourcher sont d'or à trois marmites de gueule.

Gilles de la Hautonnière, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1547, Léonarde le Féron, fille de Guillaume, seigneur de la Poupardière, et d'Hélène de Fontenailles : dont Jacques, qui suit ; Jean, mort sans alliance ; Bartholomée, mariée en 1570, à Gilles de Gaulai ; Marie, qui épousa *N*... de Verdun. On voit dans le chœur de l'église de S. Elier, le tombeau de Gilles, avec ses armes et le collier de l'ordre du roi.



Jacques de la Hautonnière, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Pihoraye, la Ferrière, Primaudon, la Beucherie, la Poupardière, Ghaine, le Val, la Hérouse, Rouillon, Heussé, etc., épousa en 1578, Jeanne de la Ferrière, fille de Jean, baron de Tessé, d'Ambrières, etc., et de Françoise de Raveton : dont Jean, qui suit ; César, tué au siège de Montauban ; et Françoise, morte sans alliance. Les armes de Raveton sont d'azur à la face d'argent, chargées d'un lion passant d'or : Jacques fut inhumé dans le chœur de l'église de Heussé en Normandie, et Jeanne de la Ferrière dans celui de l'église de Montaudin : on voit dans ces deux églises leurs tombeaux et leurs armes.

Jean de la Hautonnière, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Pihoraye, etc., gentilhomme de la chambre du roi, épousa en 1619, Françoise de Trémigon, fille de François, comte de Guériman, et de Claude de Bonnier : dont René, qui épousa Marie-Madeleine de Montécler, sans enfans ; Charles, qui suit ; Françoise, mariée à Jean, seigneur de Goué ; Marie, qui épousa Brandelis de Valori, seigneur de la Motte ; et Eléonore, religieuse. Les armes de Trémigon sont d'or à trois écussons de gueule, chargés chacun de trois fusées d'or : celles de Bonnier sont d'argent à trois trèfles de sinople.

Charles II de la Hautonnière, seigneur de Montaudin, etc., épousa Guyonne de Miniac, fille de Pierre, seigneur de la Moinerie, morte en 1721, âgée de quatre-vingt-treize ans : dont Joseph, qui suit ; Charles, mort lieutenant au régiment des gardes-françoises ; Jean, religieux capucin ; Marie, religieuse ; Françoise, qui devint héritière principale de sa maison, et mourut saintement à la Pihoraye en 1731, âgée de quatre-vingt-un ans ; Eléonore, qui épousa Louis René de Courtalvert de Pézé,

sans enfans. Les armes de Miniac sont de gueule à l'aigle à deux têtes, éployée d'argent, accompagnée de sept billettes d'argent, quatre en chef et trois en pointe.

JOSEPH, marquis de la Hautonnière, seigneur de la Pihoraye, etc. Gouverneur de la ville de Rennes, mort en 1720, avoit épousé .... sans enfans; sa succession échut à Françoise sa sœur, et après Françoise, aux petits enfans de Marie de la Hautonnière, femme de Brandelis de Valori.

MARIE de la Hautonnière, et Brandelis de Valori, seigneur de Pommeraye, eurent *N*... qui suit :

N... de Valori, seigneur de la Pommeraye, épousa *N*... dont Paul-Gervais, qui suit :

PAUL-GERVAIS de Valori, seigneur de la Pommeraye, la Roé, les Chapelles, etc., mort en 1720, avoit épousé en 1703, Renée-Catherine d'Argentré, morte en 1750, dont Alexis, né en 1705; Paul, né en 1708; Annibal, né en 1711; Eugène, né en 1716; Jean-Baptiste, né en 1717 : tué à la bataille d'Ettinguen en 1743; *N*... prévôt de Lille; Pauline, née en 1704, religieuse; Elisabeth, jumelle de Paul; Emilie, née en 1709; Julie, née en 1713; Angélique, née en 1714; Séraphine, née en 1715; et Mélanie, née en 1719. *Mémoire de Madame de la Chaux.*

FRAIMBAULD-SUR-PISSE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, à du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Cigné, l. 2; Montreuil-du-Gast, l. 1 1/4; Champgenèteux, l. 3 1/4; Trans, l. 1; S. Martin-de-Connée, l. 2; Cures, l. 4 1/2; Mans, l. 4.

Il y a de S. Fraimbauld à Passais, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 1 1/2; Sept-Forges, M. l. 1 1/2; Ambrières, M. l. 2; Gorron, M. l. 2 1/2; Vaucé, l. 1; Couesmes, l. 1/2; Soucé, l. 1/2; Loré, l. 2; Epinai-le-Comte l. 2.

La paroisse est arrosée au Nord par le ruisseau de Pisse, qui forme un étang, et à l'Est par la rivière de Varenne.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines de S. Augustin; elle est estimée 1800 liv., à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a communians.

Il y a à S. Fraimbauld, la prestimonie Bilheust, estimée 5 livres.

Cette paroisse tire son nom d'un S. solitaire, nommé Fraimbauld, Auvergnat de nation, qui, du temps de l'évêque S. Innocent, s'établit dans la forêt de Nuz, au Bas-Maine, et mourut et fut inhumé dans un village voisin, qui est aujourd'hui la paroisse de S. Fraimbauld-sur-Pisse. L'église collégiale de Senlis lui est dédiée, et possède ses reliques : son aube et la chasuble dont il se servoit, se sont conservées sans altération. L'évêque de Senlis s'en sert tous les ans, lorsqu'il officie dans l'église de S. Fraimbauld, le jour qu'on célèbre sa fête. *Courvaisier, p. 133. Bondonnet, p. 165. Cenomania, M. S.*

Geoffroi, comte du Maine, donna à l'abbaye de Beaulieu, pour augmenter sa fondation, la terre de S. Fraimbauld-sur-Pisse, franche et quitte de toute redevance. *Courvaisier, page 421.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse

Il y a dans la paroisse de S. Fraimbauld, le fief et seigneurie de Tessé, qui a donné son nom à une famille éteinte depuis longtemps.

En 1515, Tessé appartenoit à Jean de la Ferrière.

Etienne de la Ferrière, seigneur de Tessé, épousa Françoise Perrot, dame de Vernie, fille de Christophe, grand sénéchal du Maine.

Jean de la Ferrière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur baron de Tessé, Vernie et Ambrière, épousa Françoise de Raveton : dont René, mort sans enfans; Thomasse, mariée en 1567, à André, seigneur de Froullai; Jeanne, mariée à Jacques, baron de la Hautonnière, chevalier de l'ordre du roi; et Julienne, qui épousa *N*... de la Corbinaye, seigneur de Bourgon. *Mémoire de madame de la Chaux.*

La terre de Tessé a été érigée en comté en faveur de René de Froulai, baron d'Ambrières et de Vernie, aïeul de feu M. le maréchal de Tessé, chevalier des ordres du roi. En 1697, Tessé appartenoit à M. de Bonnetos. *Mémoire Miroménil.*

FRAIMBAULD-DE-PRIÈRES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcillé-la-Ville, l. 1 3/4; Bais, l. 2; Rouessé, l. 3 3/4; Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 2 1/2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Fraimbauld à Mayenne, M. l. 1; Ambrières, M. l. 1 1/4; Lassai, M. l. 2 3/4; Bais, M. l. 3 3/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 4 3/5; Airon, l. 1 1/4; Marcillé-la-Ville, l. 1 3/4; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 1/2; Hardange, l. 2 3/4; Champéon, l. 1; Grand-Oisseau, l. 1 1/4.

S. Fraimbauld est situé sur la rivière de Mayenne, qui coule du Nord au Sud; la paroisse est arrosée au Nord et au Sud par deux ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Fraimbauld, la chapelle de l'Isle du Gast, estimée 200 liv., à la présentation du seigneur de l'Isle.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Eliant d'Ampoigné (1).

1. Cette famille est toujours en possession de l'Ile du Gast. Le château a été transformé en ces derniers temps en maison de refuge pour les pauvres, par Mlle Héliant qui la dirige.

FRESNAIS (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller aux Mées, l. 2 3/4; René, M. l. 1; Nouans, l. 1; S. Ouen-sous-Ballon, l. 1 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 1/2; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de la Fresnais à Alençon, M. l. 2 3/4; Mamers, M. l. 3; Fresnai, M. l. 5 1/2; le Mesle, M. l. 2 1/4; Linières-la-Carelle, l. 1 1/2; S. Rigomer-des-Bois, l. 2; Ancines, l. 2 1/4; Neuf-Châtel, l. 1 1/2; Villaine-la-Carelle; l. 2; Aillières, l. 1 3/4; Beauvoir, l. 2 1/2; les Auneaux, l. 3 1/4; Roulée, l. 3; S. Paul-le-Vicomte, l. 3/4; Chassé, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme un étang, au Nord et à l'Ouest par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 900 livres, est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1000 communians.

Il y a à la Fresnais le prieuré de Louie, estimé 300 liv., à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

On travailloit autrefois à la Fresnais plusieurs petits ouvrages de buis, comme cuillers, gobelets, etc. J'ai vu ces petits ouvrages fort à la mode; aujourd'hui on les méprise.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Duchesne, procureur du roi au Bureau des Finances d'Alençon.

FRESNAI, petite ville de l'archidiaconé de Sonnois, chef-lieu du doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont elle est éloignée de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; S. Jean d'Assé, l. 1; la Basoge, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Fresnai à Beaumont, M. l. 1 1/4; Assé-le-Boisne, M. l. 2 3/4; Sillé, M. l. 4 1/2; René, M. l. 2; Ballon, M. l. 4 1/2; Douillet, l. 1 1/4; S. Aubin de Loquenai, l. 1/4; Moitron, l. 3/4; S. Germain-de-la Coudre, l. 1 1/2; Fié, l. 1 1/2; S. Victeur, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1/2.

Fresnai est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. O. au S. E. Il y a marché tous les samedis, et foire le samedi de la Passion, le lundi d'après l'Ascension, le 15 février, le 26 juillet, et le 25 novembre.

La cure, estimée 5 à 600 livres, est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1000 communians.

Il y a à Fresnai le prieuré du château, estimé 500 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de S. Gilles, estimée 60 livres; celle de S. Jean, estimée 105 livres : ces deux chapelles sont à la présentation du seigneur évêque du Mans; il y a aussi la chapelle de saint Ladre ou S. Lazare.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge et de l'avoine.

La jurisdiction de Fresnai est composée d'un bailli, un lieutenant, un procureur, un greffier, etc. Elle reporte par appel au présidial de la Flèche.

Il y a à Fresnai un grenier à sel, composé d'un président, d'un grenetier, d'un procureur du roi, et d'un greffier; en 1700, on y consommoit 20 muids de sel par an.

La paroisse consommoit, en la même année, 252 feux, et payoit 3800 livres de tailles. *Mémoire Miromesnil.*

La ville et baronnie de Fresnai appartenoit, anciennement, aux vicomtes de Beaumont, d'où elle a passé à la Couronne. Voyez *l'article Beaumont.*

Sous le pontificat d'Arnaud, qui siégea au Mans depuis l'an 1067 à 1084, la province du Maine fut agitée de cruelles guerres, et ravagée par Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, qui s'étoit emparé de la ville du Mans; celle de Fresnai fut assiégée deux fois par ce prince, et chaque fois il s'en rendit maître. *Hist. des comtes du Maine, par Trouillard, page 68. Courvaisier, page 359 et 365. Bondonnet, page 423. D. Lobineau, hist. de Bretagne.*

Sous le pontificat de Hoel, qui succéda à Arnaud, la province du Maine ne fut pas plus tranquille. Fresnai qui appartenoit à Hubert de Sainte Susanne, fut pris par Guillaume le Bâtard; enfin la paix se fit entre ce prince et Hubert, auquel on restitua Fresnai. *Courvaisier, p. 375.*

Après la mort de Guillaume-le-Bâtard, arrivée l'an 1087, Guillaume-le-Roux, son fils et successeur, amena une armée de cinquante mille hommes dans le Maine; et en passant, il assiégea dans Fresnai Raoul de Beaumont, qui demanda à composer, et supplia le roi de lui accorder une surséance d'armes, afin qu'il ne lui fût pas reproché de s'être lâchement rendu le premier, sans se défendre. *Courvaisier, page 397. Trouillard, page 85.*

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Fresnai et de plusieurs autres places de la province, que Ambroise de Loré leur reprit. *Courvaisier, page 699. Cenomania.*

Les Anglois reprirent Fresnai, et le premier de mai de l'année 1432, ou 33, les Anglois qui y étoient en garnison, sortirent pour aller planter le mai devant le château de S. Ceneric. Ambroise de Loré, qui y étoit, monta à cheval pour leur donner la chasse, à quoi il réussit et envoya de ses soldats reporter le mai, et le planter devant Fresnai; lui il s'étoit mis en embuscade, afin de combattre les Anglois, au cas qu'ils sortissent pour s'opposer à la plantation du mai : effectivement ils sortirent, et de Loré les environna si bien, qu'ils furent tous tués ou faits prisonniers. *Courvaisier, page 703. Trouillard, page 167.*

M. le comte de Tessé, grand d'Espagne, premier écuyer de la reine, brigadier des armées du roi, lieutenant au gouvernement des comtés du Maine, du Perche et de Laval, est seigneur

actuel de Fresnai, ainsi que de Beaumont. Voyez *sa généalogie à l'article Beaumont.*

Voici comment Beaumont et Fresnai sont entrés dans la maison de Froulai de Tessé. M. le maréchal de Tessé acquit, par un contrat d'échange immuable, du roi Louis XIV, en date du 25 mai 1701, les ville et domaine de Beaumont-le-Vicomte, et les ville, baronnie et domaine de Fresnai, châteaux, fiefs et dépendances, pour plusieurs fiefs, droits de seigneurie, censives, justice haute, moyenne et basse, maisons, fermes, terres, prés, bois, châtellenie et héritages, situés dans les parcs de Versailles et Marli, appartenans à mon dit sieur comte de Tessé, acceptés en échange par le roi; il y a un décret fait au parlement de Paris le 12 janvier 1706, des héritages cédés au roi. M. le maréchal de Tessé a obtenu des lettres-patentes du 12 septembre, même année, et autres du mois d'avril 1703, enregistrées au parlement le 13 mai suivant, et à la chambre des comtes, le 9 février 1715, par lesquelles le roi a uni en un seul et même corps de fief la baronnie de Vernie, les fiefs, châteaux, domaines et métairies en dépendants; les châtellenies de Clermont-le-Mont, la seigneurie de Cussonnière, la Chauvrière, les terres, fiefs et seigneuries de Ségrie, S. Christophe du Jambet, leurs appartenances et dépendances; les terres et seigneuries de Beaumont-le-Vicomte et Fresnai, érigé en titre et dignité de comté, sous la dénomination de Froulai, pour relever de Sa Majesté à une seule et même foi et hommage, à cause de la grosse tour du Louvre.

Le roi a assis le titre de la Grandesse d'Espagne, accordé au maréchal de Tessé, par Philippe V, roi d'Espagne, sur le comté de Froulai. *Almen. Manc. 1764, pag. 22.*

FROIDEFONT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. p. S. S. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont-pied-de-Bœuf, l. 3 1/4; S. Ouen en Champagne, l. 3 1/2; Vallon, l. 2 1/4 ; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Froidefont à Château-Gontier, M. l. 1 3/4; Grèez en Boire, M. l. 1 1/2; Sablé, M. l. 3 1/4; Ballée, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 2; Fromentières, l. 1; Longuefuie, l. 1/2; S. Charles, l. 1 1/4; Ruillé en Anjou, l. 1/2; S. Germain-de-l'Hommeau, l. 1,

La paroisse est arrosée au Sud-Est par le ruisseau de Vilette, et au Nord et à l'Ouest par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 80 communians.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge. La seigneurie de paroisse appartient à M. de Cumont.

FROMENTIÈRES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de 14 lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Gréez, l. 2 1/2; Auvers-le-Hamon, l. 2 3/4; Ballée, l. 2 1/2; Chantenai, l. 1 3/4; Maigné, l. 2 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Fromentières à Château-Gontier, M. l. 3/4; Sablé, M. l. 5 1/4; Mellai, M. l. 3 1/4; Grez-en-Boire, M. l. 2 1/2; Evron, M. l. 4 1/2; Gênes, l. 1; Froidefont, l. 1; Longuefuie, l. 1; S. Germain-de-l'Hommeau, l. 3/4; Anjou, l. 1/4.

La paroisse est coupée du N. au S. O. par le ruisseau de Mansoue, arrosée au N. E. par celui de Taude, et à l'E. par celui d'Aillières.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Cerge d'Angers. Il y a 800 communians.

Il y a à Fromentières le prieuré, estimé 200 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de sainte Anne, fondée par Gervais Hérouin en 1526, estimée 50 liv.; celle de Baubigné, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur de Baubigné; celle de sainte Barbe, estimée 5 liv., et celle de sainte Marguerite-la-Canterie, estimée 120 liv. Le collége de Buel d'Angers et la chapelle de l'Annonciation, dite de Beauchesne, fondée dans l'église de la Chapelle Rainsoin, à la présentation du seigneur de la Chapelle, dont je suis titulaire, ont droit de percevoir en commun la plus grande partie des dixmes de bled de la paroisse de Fromentières, et font au curé un gros de quarante setiers. La chapelle de Beauchesne, estimée 20 liv., ne prend rien dans la dixme du vin; ce n'est pas dommage, car je ne crois pas qu'on en puisse boire de plus mauvais.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge et de l'avoine, Il y a beaucoup de vignes.

La seigneurie de paroisse est annexée au château, dont M. de Martineau de Fromentières est seigneur (1).

Il y a dans la paroisse la terre et fief des Étoubles.

FRONT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité et élection de Normandie; tout le topographique de cet article est le même que celui de Domfront, dont il n'est éloigné que d'un quart de lieue.

La cure estimée 1000 liv., est un prieuré régulier des Chanoines de S. Augustin, de la congrégation de France, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 1500 communians.

1. Il y a eu dans le Bas-Maine la famille de Fromentières des Etangs, à laquelle appartient Jean-Louis de Fromentières, évêque d'Aire, né à Saint-Denis-de-Gastines. La famille de Fromentières a possédé les seigneuries de Saint-Julien-du-Terroux et de la Cour du Ribay.

Un saint hermite nommé Front, s'établit dans le Passais, sur les extrémités de la forêt d'Andaine, du temps de l'évêque S. Innocent; il a donné le nom à la paroisse de S. Front. *Courvaisier*, *pag. 139. Bondonnet*, *page 167. Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est en litige.

Il y a à S. Front plusieurs fiefs, qui relèvent de Domfront, entr'autres celui de Collières. En 1430, Guillaume Lesné, seigneur de la Motte de Drouge, en Bretagne, avoit épousé, suivant toutes les apparences, une fille de Robert Roger, seigneur de Collières, etc., car dans les partages de la succession dudit Robert, il eut pour sa moitié du tiers, la terre de Collières. Roland de Chauvigné, seigneur de Sept-Forges, étoit seigneur de Collières, par Françoise Lesné, sa femme, fille de François Lesné, seigneur de la Motte de Drouges.

Celui de Villaines, qui est un fief de Haubert, appartenant à M. de Ménisbeufs.

Celui de la Renaudière, qui appartient à M. de Torchamp. *Mémoires de madame de la Chaux*, *et du curé de Domfront.*

GANDELAIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection d'Alençon, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ravigné, l. 1; Moulins, l. 2; Fresnai, l. 2; S. Jean d'Assé, l. 3 1/2; la Basoge, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Gandelain à Lignière-la-Doucelle, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 3 1/4; Prez-en-Pail, l. 1 3/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 1/2; la Lacelle, l. 3/4; Rochemabille, l. 3/4; la forêt d'Ecouve, l. 1; Ciral, l. 3/4; Normandie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chandon, celui de la Patrie prend sa source dans la paroisse.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à Gandelain la chapelle de S. Jean de Bassonnet, estimée 20 liv., à la présentation de l'abbé de la Pelisse.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Polleville.

GASTINEAU. Voyez *Préval*.

GASTINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Asnières, l. 2 1/4; Chantenai, l. 1 1/2; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Gastines à Sablé, M. l. 1/2; Brullon, M. l. 3 1/4; Loué, M. l. 4 3/4; Ballée, M. l. 1 3/4; Grèez, M. l. 2 3/4; Juigné Verdelle, l. 1 1/4; Auvers-le-Hamon, M. l. 1; S. Loup, l. 1; Boessai, l. 3/4; S. Brice, l. 1 1/2; Souvigné, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Erve, et à l'O. par celle de Vègre.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 150 communians.

Il y a à Gastines la chapelle de S. Jean, estimée 30 liv.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Sablé. Voyez *la généalogie du seigneur à l'article Sablé.*

GAUD ou GAULT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y ren-

dre, il faut aller à S. Sulpice, l. 1; Préaux, l. 4 1/4; Epineu-le-Seguin, l. 1 1/2; Avessé, l. 1 1/2; Vallon, l. 3 1/4; S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Gaud à Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 1/4; Mellai, M. l. 4 1/4 ; Château-Gontier, M. l. 2; Craon, M. l. 2 3/4; Houssai, l. 1; Origni, l. 1 1/2; Quelaine, l. 1/2; Anjou, limitrophe.

S. Gaud est situé sur le ruisseau d'Hière, qui coupe la paroisse du N. au S.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 200 communians.

Il y a à S. Gaud la chapelle de la Villate, estimée 115 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine, il y a des vignes, dont je ne connois point la qualité du vin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. du Buat.

GENELLAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baroche-Gondouin, l. 1/2; Villaine-la-Juhel, l. 3 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Genellai à Sept-Forges, M. l. 1; Lassai, M. l. 1 3/4; Mâdré, M. l. 1 3/4; Ceaulcé, M. l. 2; Juvigni-sous-Andaine, M. l. 1; Rennes, l. 3/4; Tubeuf, l. 1/2; Halaines, l. 3/4; S. Denis de Villenette, l. 3/4; Etrigé, l. 1/2; la forêt d'Andaine, l. 1 1/2.

La paroisse est coupée du N. au S. par le ruisseau de la Cour, arrosée au S. par la rivière de Mayenne, et à l'O. par un autre ruisseau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 600 communians.

Il y a à Genellai la chapelle de la Rebourière, estimée 25 liv., à la présentation du curé de Tubeuf.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre et seigneurie de Tessé, qui appartient à M. de Bercin, grand-audiencier de France. Voyez l'*article Tessé*.

Il y a à Genellai le fief de Coulonge, qui relève du marquisat de Lassai, et qui s'étend dans la paroisse de Halaine.

GENEST (Le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 2; Louvigné, l. 2 1/4; Vaiges, l. 2 1/4; S. Denis d'Orque, l. 3/4; Chassillé, l. 2 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de le Genest à Cossé-le-Vivien, M. l. 3 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 1 1/4; Monseurs, M. l. 5 3/4;

S. Avi, l. 1/2; S. Bertevin, l. 1 1/4; Grenou, l. 1 1/2; Changé, l. 1 3/4; S. Germain-le-Fouilloux, l. 2; Olivet, l. 1; la Brulatte, l. 1.

Le Genest est situé sur la rivière de Vicoin, et arrosé à l'E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 700 communians.

Il y a à le Genest la chapelle de la Rousselinière, estimée 60 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. l'abbé de Chalus (1).

GENEST-DE-LAVARDIN (S.), gros bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. 1/2; Troo, l. 1; Challes, l. 7 3/4; Changé, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Genest à S. Calais, M. l. 5; Bessé, M. l. 3 1/2; Bouloire, M. l. 8; la Chartre, M. l. 5 1/2; S. Arnoul, l. 1 1/4; Sanières, l. 1; Villavard, l. 1/2; S. Oustrille, l. 1/2; Ambloi, l. 1 3/4.

S. Genest est situé sur la rivière du Loir, et arrosé à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 800 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 250 communians.

Il y a à Lavardin un Hôtel-Dieu, et la chapelle de S. Laurent, estimée.

S. Genest-de-Lavardin se nommoit anciennement Lavardin; cette terre a appartenu à la maison d'Assé, d'où elle a passé dans celle de Beaumanoir. Voyez *l'article Lavardin-Tucé*. Elle appartient aujourd'hui à M. de Querrhoent. Voyez *la généalogie à l'article Montoire*.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

Les Anglois occupoient la ville du Mans en 1447. Le roi Charles VII les fit assiéger par le comte de Dunois, l'amiral de Coëtivi, le maréchal de Culant, les seigneurs de Lohéac et de Brezé, et Jean Bureau, maître de l'artillerie, pendant ce siège le roi se tenoit à Lavarin et à Montoire, avec grand nombre de noblesse et de gendarmerie. La ville fut rendue par composition et remise à Charles d'Anjou, comte du Maine. *Courvaisier, page 725.*

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, étoit né à Lavardin, de parens d'honnête condition, mais

1. La famille de Chalus, et non de Chalut, est une vieille famille du Maine. Elle a possédé les terres de la Templerie, du Désert, de la Benhardière et du Genet.

médiocre. On a de lui, *Vita S. Hugonis abbatis;* cette vie est imprimée dans la *Bibliotheca Cluniacensis, page 413. Parisiis 1614, in-fol.* et entre les œuvres d'Hildebert. *Parisiis, 1708, in-fol.*

Eadem cum commentario Danielis Papobrochi, dans le recueil de Bolandus, au 29 avril. L'abbé Hugues est mort en 1109. *Bibliot. françoise le Long, tome I, page 738.*

Hildeberti Episcopi cenomanensis Epistolæ historicæ quæ ad res gallicas pertinent sub Philippo I; ces lettres sont imprimées avec toutes les œuvres du même auteur, *Parisiis,* 1708, *in-fol.*

Le père Beaugendre, bénédictin, a donné au public les Œuvres de Hildebert, à l'exception de trois pièces que M. Baluze a publiées dans le tome VII de ses Miscellanea. Hildebert est mort en 1132. *Bibliot. françoise, tome III, article 29770. Lavocat. Diction. histor. Blondeau, Hom. Illus.*

GEORGES-DE-BALLON (S.), succursale de saint Mars-de-Ballon, estimée 400 liv. de revenu, à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 450 communians.

Le topographique est le même que pour Ballon.

GEORGES-DU-BOIS ou LE GRAND S. GEORGES (S.), bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au S. O. par S. de la même ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges-du-Plain, *alias* le Petit S. Georges, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de S. Georges à la Suze, M. l. 2; Vallon, M. l. 2 1/4; Loué, M. 4 1/4; Conlie, M. l. 4 1/2; Estival, l. 1/2; Louplande, l. 1 1/4; Voèvres, l. 3/4; Alonne, l. 3/4; Pruillé-le-Chétif, l. 1/2.

La paroise est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Orne, et à l'E. par la ravine de S. Martin.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 180 communians.

Il y a dans l'église de S. Georges trois fondations, la première, faite par Jean Dubois en 1530, d'une messe par an; la seconde, faite par Edin Epineau, curé, en 1650, de deux messes par semaine; la troisième, faite par Julienne Courcelle, veuve le Meusnier, en 1689, de huit grandes messes par an, précédées de vigiles des morts.

Il y a dans la paroisse, qui a trois quarts de lieue du N. au S., et demi-lieue de l'E. à l'O. quatre métairies et trente-trois bordages, cent journaux de taillis, nommés les Fouillets, dépendans de la terre de Broussin, en la paroisse de Fai; cent journaux de landes et vingt-quatre quartiers de vignes, dont le vin est de petite qualité; il y a des perdrix, du lièvre et du lapin d'assez bonne qualité. Une partie des bois des Teillais est située dans la paroisse de S. Georges.

L'eau est très rare dans le bourg, et de mauvaise qualité, on en manque entièrement dans les temps de sècheresse.

Le sol produit du seigle et du carabin.

La seigneurie de paroisse, qui relève de la sénéchaussée du Mans, est annexée à la Crosse de l'abbaye du Pré.

Courvaisier et D. Bondonnet ont cru qu'une chapelle que S. Innocent fit bâtir, et dans laquelle il déposa un bras de S. Georges, laquelle dans la suite fut dotée par le roi Childebert, et Ultrogothe, sa femme, et qui devint un monastère, est aujourd'hui l'église paroissiale du Grand S. Georges. *Courvaisier, page 116. Bondonnet, p. 162.*

L'évêque Aigilbert, qui siégea au Mans depuis l'an 679 jusqu'à 707, fit rendre à l'église le monastère de S. Georges-du-Bois, dont des usurpateurs s'étoient emparés; il releva les bâtimens qui avoient péri entre leurs mains, et y rétablit les moines qu'ils en avoient chassés. *Courvaisier, page 248. Bondonnet, page 336.*

Dom Denis Briant, dans le *Cenomania*, pense avec plus de vraisemblance que le monastère de S. Georges-du-Bois, dont il est parlé ci-dessus, est l'abbaye de S. Georges-du-Bois, possédée aujourd'hui par des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, dans la paroisse de S. Pierre-des-Bois, sur les confins du Vendômois.

M. Rousset, curé, m'a fourni un mémoire.

GEORGES-DE-BUTAVANT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Belgéard, l. 2 1/4; Jubleins, l. 1; Ste Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Trangé, l. 5 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Georges à Mayenne, M. l. 1 1/4; Ambrières, M. l. 2 1/2; Ernée, M. l. 4; Gorron, M. l. 3 1/4; Monseurs, M. l. 4 1/2; Châtillon, l. 1; Vautorte, l. 2 1/2; Placé, l. 1 3/4; S. Baudelle, l. 1; Parigné-sous-Braye, l. 1/2; Grand Oisseau, l. 1 1/4; la forêt de Mayenne, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. et au N. par le ruisseau d'Anvore, et à l'E. par un autre.

La cure estimée 2400 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 900 communians.

Il y a à S. Georges la chapelle de Torbeichet, estimée 120 liv. à la présentation du seigneur de Torbeichet; la prestimonie de Guinefolle, estimée 30 liv.; et celle de la Hellonière, estimée 15 liv.

L'abbaye de Fontaine-Daniel, estimée 12,800 liv., avec la mense des religieux, fondée par Juhel III de Mayenne en 1204, est dans la paroisse de S. Georges de Butavant; cette abbaye est de l'ordre de Citeaux. Juhel III se croisa en 1210 contre les Albigeois; il passa depuis en Afrique contre les infi-

dèles, et il y mourut, selon du Pas, en 1220. Son corps fut apporté en France, et inhumé dans l'église de Fontaine-Daniel, où l'on voit encore son tombeau, qui est de cuivre doré, sur lequel on lit ces vers :

Quem tegit hœc tellus, dictus fuit ille Juhellus,
Vir bene famosus dum viveret, et generosus;
Dapsilis in mensis ; clypeus fuit orbis, et ensis;
Mace (1) *triumphator ; procerum caput et dominator;*
Et per eum nota est Meduanœ natio tota;
Fontis fundator Danielis, et ejus amator.
Qui legis hœc, ora tenebrosi temporis horâ,
Regnet cum Christo, tumulo qui dormit in isto (2) *!*

Le pape Grégoire IX ratifia en 1226 la fondation de cette abbaye.

En 1431 N... dame de Vitré et de Châtillon, femme de Gui XII ou XIII du nom, baron de Laval, fit bâtir le chœur de l'église abbatiale de Fontaine-Daniel, que l'évêque Adam Châtelain bénit dans la même année. *Courvaisier, page 482, 650. Ménage, histoire de Sablé, page 186.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Du temps de l'évêque Pierre de Longueil ou Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1212 jusqu'à 1326, l'église de S. Georges-de-Butavant fut dédiée. L'acte de cette dédicace, date du jour de la Pentecôte 1313, a été scellé du cachet de cet évêque, dans lequel il y avoit six roses gravées. *Courvaisier, page 554.*

Don Denis Briant prouve dans le *Cenomania*, contre l'opinion de Courvaisier, qu'il n'y a point eu au Mans d'évêque du nom de Longueil, mais qu'il y en a eu un du nom de Gougeul.

La seigneurie de paroisse est un membre du duché de Mayenne, qui appartient à M. le duc de Mazarin. Voyez *sa généalogie à l'article de Mayenne.*

GEORGES-DE-DANGEUL (S.), Voyez *Dangeul.*

1. La Ferté-Macé. *Cette note est de Le Paige.* Contrairement à ce qu'il avance, il est bien probable qu'il ne s'agit pas de la Ferté-Macé. Il n'est même pas certain que *Macé* soit un nom propre ; peut-être n'y a t-il là qu'une mauvaise leçon, la véritable serait *Marte.*

2. Voici la traduction de cette épitaphe un peu emphatique :
Le nom de celui que recouvre cette terre était Juhel, en son vivant homme de grand renom et d'un caractère généreux ; magnifique à sa table, il fut le bouclier et l'épée de l'univers. Guerrier invincible au combat, il fut le chef de la noblesse qu'il dominait par sa valeur. Par lui la nation mayennaise fut connue en tous lieux. Il fut le fondateur de Fontaine-Daniel qu'il affectionna jusqu'à la fin. O vous qui lisez cette épitaphe, priez pour qu'à l'heure ténébreuse le Christ admette dans son royaume celui qui dort sous ce tombeau !

GEORGES-SUR-ERVE ou DE FOLTORTE (S.), petit bourg de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Neuvi, l. 4 1/2; Trangé, l. 2 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Georges à Sillé, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 2; Bais, M. l. 2 1/4; Ste Suzanne, M. l. 2; Conlie, M. l. 4 1/2; Assé-le-Bérenger, l. 1 1/2; Voutré, l, 1; Rouessé, l. 1 1/2; Vimarcé, l. 1 1/4; S. Martin-de-Conné, l. 1 1/2; Ysé, l. 1 1/2; Ste Jame-le-Robert, l. 1 1/2; la forêt neuve de Sillé, l. 1/2.

S. Georges est situé sur la rivière d'Erve, qui coupe la paroisse du N. O. au S. E.; une partie des montagnes des Coévrons est dans cette paroisse.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a à S. Georges la chapelle du château de Foltorte, estimée 330 liv., à la présentation du Seigneur; et celle de la Faucherie, estimée 20 liv., à la présentation du Seigneur de Thuré; une confrérie du S. Nom de Jésus, établie en 1663, et autorisée par le pape Alexandre VII.

L'abbé Hardi, ancien propriétaire de la terre de Foltorte, a légué par son testament, il y a environ quatre-vingts ans, une rente de deux cents livres aux pauvres de la paroisse, cette somme est distribuée par le curé en présence des habitans.

L'étendue de la paroissse est de cinq quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, et de trois du Nord au Sud; elle renferme vingt-quatre métairies et cent dix bordages; on y nourrit beaucoup de moutons et de cochons qu'on engraisse et qu'on envoye à Paris.

Le sol, qui a peu de profondeur et dont le fond est pierreux, produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Les bois taillis de Crun, dépendans de la terre du Plessis Buret, de la paroisse de Ste Jame, sont en partie dans la paroisse de S. Georges; il y a aussi quelques petits taillis et quelques bouquets de futaie qui dépendent du château de Foltorte.

Il y a beaucoup de montagnes dans la paroisse, qui nourrissent du gibier abondamment, comme perdrix grises, lièvres, lapins et quelques perdrix rouges, le tout excellent; il y a aussi beaucoup de landes, et des rochers escarpés, qui fournissent une pierre grise très dure et très belle lorsqu'elle est taillée, mais dont on fait peu d'usage.

Il y a plusieurs bonnes fontaines, même au sommet des montagnes, qu'on nomme montagnes du feu.

On cultive du chanvre qui réussit assez bien.

La seigneurie de paroisse étoit autrefois un membre de la terre de Vassé, dont elle a été séparée il y a environ cent ans, et acquise au décret par l'abbé Hardi, avec le château de

Foltorte, auquel elle est annexée. Cet abbé Hardi légua par son testament la terre de S. Georges à M. Pénon Davor (1), ancien maître-des-requêtes avec substitution, jusqu'à la majorité du fils aîné dudit seigneur Pénon, qui la possède aujourd'hui.

Le château de Foltorte est d'une ancienne, mais très belle architecture; il est décoré d'une grande et magnifique doûve, dans laquelle passe la rivière d'Erve, qui nourrit beaucoup d'anguilles et d'écrevisses, mais peu d'autre poisson.

Il y a à S. Georges une jurisdiction qui relève en partie de celle d'Evron et une autre partie de Sainte-Suzanne.

Outre le fief de la seigneurie, qui contient la plus grande partie de la paroisse, il y a plusieurs autres fiefs voisins qui s'y étendent; savoir celui du Plessis Buret, de la paroisse de Ste Jame-le-Robert; celui de Rouperoux, de la paroisse d'Assé-le-Bérenger; celui de Fontaineroux; celui de Grillemont, de la paroisse de Vimarcé; celui de la Géraudière; celui de la petite Soudrie et celui de Montarebours.

Le château de Foltorte fait quelques redevances à la baronnie de Sillé et à celle de Ste Suzanne.

Du temps que les seigneurs de Sillé et d'Evron se foisoient la guerre, le premier des deux qui se rendoit à Foltorte devoit y être reçu, et y demeurer tant qu'il jugeoit à propos.

Feu M. Ragot, curé, m'a fourni un mémoire.

GEORGES-LE-FLÉCHART (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deça de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vaiges, l. 3/4; Joué-en-Charnie, l. 4 1/2; Chassillé, l. 1 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 1 1/4.

Il y a de S. Georges à Mellai, M. l. 2 1/2; Laval, M. l. 3 3/4; Ste Suzanne, M. l. 3; Montseurs, M. l. 2 1/2; Evron, M. l. 3 1/2; Basougers, l. 1 1/4; la Basoge de Chemeré, l. 1 1/4; S. Léger, l. 1 1/2; Nuillé-sur-Ouette, l. 3/4; Sougé-le-Bruant, l. 3/4; Louvigné, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vaigette, à l'O. par celle d'Ouette, et au S. par un petit ruisseau qui prend sa source dans le bourg.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 280 communians.

Le sol produit du méteil, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, dont M. le duc de la Trémoille est seigneur. Voyez *sa généalogie à l'article Laval.*

GEORGES-LE-GAUTIER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans,

1. Penon d'Avort.

au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mézières, l. 4; la chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Georges à Fresnai, M. l. 2 1/4; Sillé, M. l. 2 1/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 1/2; Villaine-la-Juhel, M. l. 3; Beaumont, M. l. 4 1/2; S. Germain-de-Coulamer, l. 1 1/4; Douillet, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1 1/2; S. Paul-le-Gautier, l. 1 1/4; S. Mars-du-Désert, l. 3/4; la forêt de Chémasson, l. 1; la forêt de Pail, l. 1; la forêt de Sillé, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par le ruisseau de la Vaudelle, et au N. par celui de Merdereau et par un autre petit. Il y a une chaîne de montagnes à l'Est et au Sud.

La cure, estimée 2500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans. Il y a 900 communians.

La première messe des dimanches est fondée, et la fondation décrétée.

L'évêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis l'an 1126 jusqu'à 1136, racheta pour 40 liv. mançais et retira des mains de Gautier, fils de Gautier de Saint-Georges, l'église de cette paroisse avec le presbytère et les dixmes, et les remit en la possession des chanoines de sa cathédrale. *Courvaisier, page 429. Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte d'Argouge.

GEORGES-DE-LACOUÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 4; Changé, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Georges à Bessé, M. l. 2 1/2; Montoire, M. l. 5; la Charte, M. l. 3; le Grand-Lucé, M. l. 2 1/4; S. Calais, M. l. 3 1/4; Courdemanche, l. 3/4; Vancé, l. 1; Congners, l. 1 3/4; Montreuil-le-Henri, l. 3/4; S. Vincent-du-Lorouer, l. 1 3/4.

S. Georges est situé sur le ruisseau d'Etangfort, qui coupe la paroisse du N. au S. et arrosée au N. E. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 550 communians.

Le sol produit du froment et de l'orge. Il y a des vignes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courtenvaux. Voyez *la généalogie à l'article Bessé.*

GEORGES-DU-PLAIN (S.), petit bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, au S. O. par S. de la ville, dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a du Petit-Saint-Georges à Vallon, M. l. 3 3/4; la Suze, M. l. 3 ; Ecomoi, M. l. 3 3/4; le Grand-Saint-Georges, l. 1; Alonne, l. 1/2; Pontlieue, l. 3/4; Rouillon, l. 1/2; Pruillé-le-Chétif, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. E. par la rivière de Sarte, au N. et à l'O. par deux petits courans d'eau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 150 communians.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 jusqu'à 1125, retira de la possession laïque l'église de S. Georges-du-Plain avec les dixmes, et les donna aux chanoines de sa cathédrale. *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, du froment et de l'orge. Il y a beaucoup de vignes, dont le vin, sans être excellent, est assez bon.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'église du Mans.

GEORGES-DU-ROSAI (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Torcé, l. 2 1/4; Sillé-le-Brûlé, l. 3/4; Savigné, l. 1 1/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Georges à Bonnestable, M. l. 1; la Ferté, M. l. 2 1/2; S. Cosmes, M. l. 2 1/4; S. Aignon, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 3 1/4; la Bossé, l. 3/4; de Haut, l. 1; Nogent-le-Bernard, l. 1; Rouperroux, l. 1; Aulaine, l. 1.

S. Georges est sur les confins de la forêt de Bonnestable; la paroisse est arrosée à l'E. et à l'O. par deux petits ruisseaux.

La cure estimée 1600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a à S. Georges le prieuré de Moncaulin, estimé 400 liv., à la présentation de l'abbé du Gué de Launé.

Il est porté dans un cartulaire du Chapitre, appelé le Livre-Blanc, qu'en 1234, Guillaume de Baugenci ayant acheté la moitié de la dixme de S. Georges-du-Rosai, il la donna au chapitre, à la charge qu'on en distribueroit dix sols mançais aux clercs qui célèbreroient son anniversaire dans le chœur avec les chanoines, et que le restant leur seroit donné pour le service de matines. Dans le même cartulaire, il est dit qu'en 1235 la dixme de S. Georges-du-Rosai fut vendue au Chapitre par Guillaume, seigneur de S. Georges, pour 43 liv. 15 sols; et que sa femme autorisa cette vendition : enfin, il y est rapporté que Agnès, veuve de Hervé de Courbelen, vend au Chapitre, pour dix livres tournois, le droit qu'elle a de prendre par an six setiers de blé-seigle sur la dixme de S. Georges-du-Rosai, cette vendition faite en 1259.

Courvaisier, dans son Histoire des évêques du Mans, p. 522, dit que l'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1169, laissa au chapitre de son église toute la dixme de S. Georges-du-Rosai. Tout ce récit auroit besoin d'un commentaire, qui n'est pas du ressort de notre Dictionnaire.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre de celle de Bonnestable, qui appartient à M. le duc de Chevreuse. Voyez *sa généalogie à l'article Bonnestable.*

GERMAIN-D'ANXURE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Martigné, l. 1; la Basoge-des-Aleux, l. 3/4; S. Ouen-des-Oyes, l. 1 1/4; Néau, l. 3/4; Neuvillette, l. 4 1/2; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Germain à Mayenne, M. l. 3; Laval, M. l. 3 3/4; Monseurs, M. l. 3 1/4; Ernée, M. l. 4; S. Denis-de-Gatines, l. 3 3/4; Alexain, l. 1/2; S. Germain-le-Guillaume, l. 1 1/2; Andouillé, l. 1 1/2; Montfoulour, l. 1; Sacé, l. 1; Commer, l. 1 3/4; Contest, l. 1 1/2; Placé, l. 1 3/4; la forêt de Mayenne, l. 1.

S. Germain est situé sur le ruisseau d'Anxure qui coupe la paroisse du N. O. au S. E. La rivière de Mayenne arrose la paroisse à l'Est; elle est arrosée au S. par un ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 380 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Mazarin. Voyez *la généalogie à l'article Mayenne* (1).

GERMAIN-DE-CORBIE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Béton, l. 1 3/4; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 1/2; Beaumont, l. 1 3/4; S. Marceau, l. 2; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Germain à Alençon, M. l. 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/2; Mamers, M. l. 5 1/2; la Pôté-des-Nids, M. l. 3; Assé-le-Boisne, M. l. 3; Hellou, l. 1; Arçonnai, l. 1; Chamfleur, l. 1 1/4; S. Paterne, l. 3/4; la forêt de Perseigne, l. 1 1/2.

1. Il y a à St-Germain-d'Anxure la terre de Montgirou qui était considérable ; elle a donné son nom a une famille importante dont plusieurs membres figurèrent à la Croisade Mayennaise de 1158. — *Voy. art. Mayenne.* La terre de Montgirou appartient aujourd'hui à M. André de Robien, qui l'habite.

S. Germain est situé sur la rivière de Sarte; la paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation alternativement par le Chapitre de l'Église du Mans, et par l'abbé de la Coulture. Il y a 250 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des landes et des bois : la paroisse confine à la Normandie.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de l'Isle.

GERMAIN-DE-LA-COUDRE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1 3/4; S. Marceau, l. 1; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Germain à Fresnai, M. l. 1 1/4; Assé-le-Boisne, M. l. 2; René, M. l. 2 1/4; Ballon, M. l. 3 1/2; Piacé, l. 3/4; Doucelle, l. 1 1/2; Cherencé, l. 1 1/4; Fié, l. 3/4; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1.

S. Germain est situé sur le ruisseau de Rosai, qui coupe la paroisse du N. au S.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Herbert de la Porte, qui prétendoit que l'église de S. Germain-de-la-Coudre lui appartenoit, en fit démission au Chapitre de l'Eglise du Mans. Le sénéchal d'Anjou en dressa acte, en 1137, en présence de Geoffroi, sénéchal du Maine. *Cartul. de l'Égli. du Mans. Cenomania M. S.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochel.

GERMAIN-DE-COULAMER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, M. l. 1 3/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Germain à Conlie, M. l. 4; Bais, M. l. 3 1/2; Villaine-la-Juhel, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/4; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 1/2; S. Martin-de-Connée, l. 1 1/2; S. Pierre-la-Cour, l. 1 1/2; le Grez, l. 1 3/4; Mont-Saint-Jean, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 1 1/4; la forêt de Sillé, l. 3/4; S. Mars-du-Désert, l. 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orthe, à l'O. par le ruisseau de la Vaudelle, et au N. par un petit ruisseau qui forme trois étangs.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Il y a à S. Germain, la chapelle de la Bardouandière, estimée N..., celle de la Chauvière, estimée 80 liv., à la présentation du curé; celle de Ste-Croix, estimée 15 liv., à la présen-

tation du seigneur évêque du Mans; et celle du Château de Roufrançois à la présentation du seigneur.

Michel Molière, et Marguerite Caré sa femme, ont fondé une messe à être célébrée tous les premiers dimanches du mois à l'autel du Rosaire.

Alexandre Gaude, et Jean Marmion, tous deux curés de S. Germain, ont doté la fabrice, le premier d'un bordage, nommé les Landes, à charge d'une messe de S. Sacrement tous les jeudis de l'année; le second donna dans le quinzième siècle, environ cent vingt livres de rente, en partie pour la fondation de la première messe des dimanches. Le monument de cette fondation est inscrit sur une pierre incrustée au haut d'un pilier, proche lequel on voit son tombeau. Nous le rapportons ici pour faire connoître l'état de la poésie françoise de ce temps-là.

Ici en bas gist en dormition
En chair et os maistre Jean Marmion,
Vénérable homme sage et bien discret,
Licentié en son temps en décret;
De céans fut curé longue saison,
Et de Sillé Doïen en bon renom;
Franc, libéral à tout homme de bien,
Comme celui qui du sien n'auroit rien,
Qui par décret... a fondé
Une messe dite à soleil levant,
En cette église, pour Dieu estre prié
Pour son âme. Aussi dorénavant
Le procureur de la fabrique cyans
Un chapelain mettra célébrateur
Sans appeler nul des paroissiens,
De la ligne de ce dit fondateur;
Et en deffaut de trouver parens
De mœurs, de fait et de science,
Instituera chapelain à sa conscience,
Prions à Dieu qu'il lui donne sauvement,
Et qu'il soit de tout mis à délivrance :
Natif étoit de la Cour sans dubitance.

Ambroise du Fresne, prêtre, a légué huit journaux de terre et trois charretées de foin pour la dotation d'une chapelle, qui a été réunie à la fondation de la première messe.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il produit aussi de bon chanvre, qui est une grande ressource pour les cultivateurs qui s'occupent pendant l'hiver à le préparer et les femmes à le filer.

On féconde la terre avec des terriers faits de feuilles de fougère; on brûle aussi de ces feuilles, et leurs cendres sont très propres à faire produire du carabin; on fait aussi beaucoup d'écobues qui rapportent beaucoup de seigle (écobuer, c'est peler la terre et en faire des fourneaux).

Il y a dans la paroisse, des vestiges d'anciennes carrières

d'ardoise : on en exploite encore deux, dont on tire environ deux cents milliers d'ardoises par an.

Il y a sur la rivière de Vaudelle, qui nourrit beaucoup de bonnes truites, un moulin à blé et un à foulon.

La paroisse a cinq quarts de lieue du Nord au Sud, et trois quarts de l'Est à l'Ouest. La perdrix grise, le lièvre et le lapin, y sont assez connus et sont de bonne qualité. Chaque fermier et bordager nourrit des moutons, à proportion de son moyen et de ce qu'il fait valoir de terre. La laine en est de fort bonne qualité.

La seigneurie de paroisse a été possédée d'ancienneté par la maison de Courtalvert : aujourd'hui elle appartient à M. le comte d'Argouge, par son mariage avec une demoiselle de Courtalvert.

On voit dans la paroisse les restes de deux anciens châteaux ; le premier se nomme Roufrançois, auquel il y a de beaux fiefs attachés : il y a environ quatre vingts ans que cette terre étoit possédée par Françoise de Bonac de Navaille, veuve de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf ; elle appartient ensuite à N... Abot, gouverneur de Mortagne, commandant de la Noblesse du Perche et du Maine ; d'où elle a passé à M. du Mousset, président au parlement de Rouen, comme héritier de la dame veuve Abot.

Le second château se nomme Classé (1), et fut démembré de la terre de Vassé, pour faire le partage d'un cadet, qui, ayant dérangé ses affaires, sa terre de Classé fut vendue par décret, et adjugée, à la fin du dix-septième siècle, à N... Ghaisne, sieur du Gennetai, qui fut d'abord conseiller au présidial du Mans, puis secrétaire du roi, du Grand-Collège : elle passa à Henri son fils unique, qui, comme son père, fut d'abord conseiller au présidial du Mans, et secrétaire du roi ; quand il fut vétéran, il se défit de ces deux charges, et vendit la dernière au sieur Burnot dont la postérité est établie dans cette province.

Henri, seigneur de Classé dont on vient de parler, épousa *N*... le Gendre, dame de Thomasin, dans la paroisse de Chantenai : dont il eut trois garçons et trois filles ; l'aîné épousa *N*... Dadi de la Reinière, sans enfans. Le cadet, capitaine dans le régiment de   fut tué au siége de   sans alliance. Le troisième est mort curé de S. Pierre-de-la-Cour. L'aînée des demoiselles de Classé a été mariée, 1° à *N*... de Pontosme, écuyer : dont un garçon mort jeune avant son père, 2° à *N*... de l'Etang, premier avocat du roi du présidial du Mans. La cadette a épousé : 1° *N*... de Caillau, capitaine dans le régiment de   tué à la bataille de   : elle a eu de ce mariage un garçon et une fille ; la fille est morte jeune ; le garçon est né en 17   : elle a épousé, 2° *N*... Maulni.

1. Le vieux château de Classé existe toujours ; il sert aujourd'hui d'habitation au fermier.

La paroisse de S. Germain relève directement de la baronnie de Sillé, pour la plus grande partie, et par appel du duché de Mayenne.

M. le Plat de Quincé, curé de S. Germain, doyen de Sillé, m'a fourni un mémoire.

GERMAIN-LE-FOUILLOUX (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même, l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Louverné, l. 1; Chames, l. 5 1/4; Brains, l. 5 3/4; Coulans, l. 1/2; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Germain à Laval, M. l. 1 1/2; Loiron, M. l. 3; Montseurs, M. l. 4; Ernée, M. l. 4 1/2; Mayenne, M. l. 5 1/4; Changé, l. 3/4; le Genest, l. 1 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2; Andouillé, l. 1; la Baconnière, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par les rivières de Mayenne et d'Ernée, au N. et au S. par trois ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Germain la chapelle du château, à la présentation du seigneur, et celle des Saiboets, estimée 90 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Fouilloux, qui appartient à madame de la Chapelle.

GERMAIN-LE-GUILLAUME (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, l'O. N. O. par O du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montseurs, M. l. 4 1/2; Sainte-Suzanne, l. 2 3/4; Amné, l. 5; Fai, l. 2 1/2; Mans, l. 1 1/4.

Il y a de S. Germain à Mayenne, M. l. 4 1/4; Laval, M. l. 3 1/4; Ernée, M. l. 3; S. Denis-de-Gâtines, M. l. 3 1/2; la Baconnière, l. 1; Andouillé, l. 3/4; S. Germain-d'Anxure, l. 1 1/2; Alexain, l. 1 1/4; la Bigottière, l. 1/2; Chaillant, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Ernée, et à l'E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 900 communians.

Il y a à S. Germain, la chapelle de S. Louis, estimée 45 liv. à la présentation du seigneur de Monguerré et de la Cicorie.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Beaufort.

GERMAIN-DE-LOMMEAU (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deça de l'Ouette, élection de Châteaugontier, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y

rendre, il faut aller à S. Charles, l. 2; Chevillé, l. 5 1/2; Souligné, l. 4; Mans, l. 3.

Il y a de S. Germain à Châteaugontier, M. l. 1 1/2; Sablé, M. l. 5 1/2; Mellai, M. l. 2 3/4; Grez-en-Bouère, M. l. 2 1/2; Craon, M. l. 4 1/4; Fromentière, l. 1; Longuefuye, l. 1 1/4; Froidefont, l. 1; Ruillé-en-Anjou, l. 3/4; S. Sulpice, l. 3/4; Anjou, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, à l'E. par le ruisseau de Mansoue, et à l'O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 450 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Toussain d'Angers. Il y a 100 communians.

Le chapitre de l'église du Mans a droit de percevoir une partie des dixmes de la paroisse.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à mademoiselle de Montecler. Voyez *la génèalogie à l'article Villiers-Charlemagne* (1).

GERVAIS-EN-BELIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oissé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Gervais à la Suze, M. l. 2 1/4; Ecomoi, M. l. 1 1/2; Grand-Lucé, M. l. 4 1/4; Malicorne, M. l. 5; Laigné, l. demi-quart; Moncé, l. 1/2; S. Ouen-en-Belin, l. 1; Teloché, l. 3/4; Mercenne, l. 3/4; Spai, l. 1 1/4; Fillé, l. 1 1/4; Parigné-le-Polin, l. 1 3/4; Yvré-le-Polin, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosé à l'O. par le ruisseau du Rône, au N. et au S. par deux petits courans d'eau.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent.

Il y a un prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la cure.

Il y a à S. Gervais la chapelle du château du Plessis, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, peu de froment, du carabin et beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Plessis, et fait partie de l'ancien comté de Belin, qui appartient aujourd'hui à M. Rottier de Madrelle, ancien secrétaire du Grand Collège.

La terre de Belin est si ancienne, qu'on ne connoit point son origine; elle a donné son nom à un canton du Maine, qu'on nomme le Belinois, et qui comprend les paroisses de S. Ouen, S. Gervais, Moncé, Laigné, Teloché et S. Biez.

1. Ou plutôt à l'art. Chatres.

Le château de Belin, suivant un ancien manuscrit, conservé dans le trésor de la seigneurie de Belin, a été bâti du temps de Jules-César, environ 98 ans avant la naissance de Jésus-Christ. La tradition du pays est qu'on a vu sur des pierres de ce château des épitaphes gravées du temps de cet empereur. Peut-on n'avoir pas conservé des monuments si précieux?

Le château de Belin, situé dans la paroisse de S. Ouen, étoit anciennement une forteresse, qui a soutenu plusieurs siéges faits par les Anglois; il est aujourd'hui presque entièrement ruiné et détruit; ce qui en reste marque son antiquité. Celui du Plessis, situé dans la paroisse de S. Gervais, bâti en partie par le cardinal de Richelieu, qui avant l'an 1630, fit l'acquisition par décret de la tere de Vaux, qu'il réunit à la terre de Belin, en ladite année 1630, sert depuis longtemps d'habitation aux seigneurs de Belin.

Le château de Vaux, situé eu la paroisse de Moncé, avoit été détruit par les Anglois sur la fin du treizième siécle : Jacques de Maridor en étant alors seigneur.

Les seigneurs de Belin possédoient autrefois les terres d'Averton, Courcité, Prez-en-Pail, la Forêt, Chevaigné, Ségréal, Orte Tessé, le grand Perrai, etc.

Baudouin et Gui de Belin, fréres, accompagnèrent le roi S. Louis, à la Terre-Sainte, en 1250; l'un étoit sénéchal et l'autre connétable de Chipre.

Guillaume d'Orne étoit seigneur de Belin en 1282 : on croit qu'il avoit épousé une fille, ou de Baudoin ou de Gui, dont il est fait mention ci-dessus, et qu'elle mourut sans enfans, parce que la terre de Belin passa à André d'Averton, qui suit. Guillaume d'Orne donna au chapitre de l'église du Mans les dixmes de S. Biez avec des vignes et des maisons.

André d'Averton, sire de Belin, par héritage en 1312, épousa Isabeau de Brainville : on voit leurs tombeaux dans un caveau situé sous le grand autel et partie sous le sanctuaire de l'église de S. Ouen en Belin, avec une inscription gravée sur une tombe, transportée en 1768 dans la chapelle de Belin, atténante l'église, à la réquisition du seigneur de Belin, par ordonnance du seigneur évêque du Mans, pour la décence du sanctuaire et la commodité du service divin. André d'Averton et Isabeau de Brainville, eurent André II, qui suit.

André II d'Averton, seigneur de Belin, épousa, avant l'an 1315, N... Chamaillard : dont Geoffroi, qui suit. André II se présenta en 1347 à l'assise de Jupilles pour réclamer son droit de pâcage dans la forêt de Bersey. En 1358 Guillaume Chamaillard, sire d'Antenaise, donna à André d'Averton, par perpétuelle aumône, pour lui et ses héritiers, la haute-justice de Belin.

Geoffroi I d'Averton, seigneur de Belin, épousa Jeanne Lenfant : dont Payen, qui suit; Jeanne eut en partage, en 1376, la terre de Fontenaille en Ecomoi.

Payen I d'Averton possèdoit la terre de Belin en 1381 ; il eut Payen II, qui suit.

Payen II d'Averton, sire de Belin, épousa en 1394 Jeanne de Chaources de Rabestan, qui lui apporta pour dot les Herveries ; ils eurent Jean, qui suit.

Jean I d'Averton, sire de Belin, fit faire, en 1456, une enquête pour prouver que la terre de Belin avoit une haute-justice avant le don que Guillaume Chamaillard, sire d'Antenaise et de Vaux en avoit fait à André II d'Averton; dans cette enquête il paraît par la déposition de plusieurs témoins qu'avant 1358 le bailli de Belin avoit condamné juridiquement une truïe à être pendue aux fourches patibulaires de Belin, près l'étang Hay, pour avoir étranglé un enfant; tout le procès de cette truïe est dans le trésor de la seigneurie de Belin. Jean I d'Averton eut Jean II, qui suit.

Jean II d'Averton, sire de Belin et du Perrai, près le Château-du-Loir, épousa en 1507 Marguerite de Laval : dont Jean III, qui suit.

Jean III d'Averton, sire de Belin, épousa Françoise d'O : dont André III, qui suit; et *N*... qui, en 1528 étoit grand-chantre de l'église du Mans et légat du pape; il eut un procès avec le chapitre, prétendant que sa qualité de légat le dispensoit de résidence. Les armes des seigneurs de Belin sont sculptées à l'autel de la chapelle de N. D. du Chevet de l'église du Mans.

André III d'Averton succéda à Jean III dans la seigneurie de Belin.

Payen III d'Averton, seigneur de Belin, succéda à André III; il épousa en 1543 Anne de la Toulandri : dont François, qui suit; André, Jean, Jacques, Nicolas, Marguerite, qui épousa Adolphe de Beauveau; Renée, qui fut mariée à Jacques d'Humières, chevalier de l'ordre du roi, et son chambellan ordinaire, gouverneur de Péronne, etc., fameux ligueur (1); et Jeanne, qui épousa René de Foix, seigneur de Marcei et de Chavagnac. Voyez *la généalogie de Faudoas à l'article Chérencé.*

François I d'Averton, seigneur, comte de Belin, gouverneur de Paris, fameux ligueur, eut François II, qui suit.

François II d'Averton, comte de Belin, épousa Catherine de Thomasin, fille de René, duc de S. Barthelemi ; dont il eut deux filles; Catherine, qui épousa Emmanuel de Savoye, marquis de Villars, et Eléonore, qui suit. François II, d'Averton fonda en 1635 la chapelle du Plessis Belin en S. Gervais, dédiée à la Ste Vierge et à S. François pour y être célébrée à perpétuité une messe tous les dimanches et fêtes de l'année, il mourut en 1638. La terre de Belin fut possédée en 1639 par Emmanuel

1. Renée d'Averton épousa en secondes noces Jean-François de Faudoas Sérillac, auquel elle apporta de comté de Belin et d'Averton. *Voir la généalogie de Faudoas à l'art. Juillé*, et non à l'art. Chérencé comme le dit Le Paige.

d'Averton, ensuite par Emmanuel René, en 1641 par René d'Averton, et en 1649 par Jean.

Eléonore d'Averton épousa François de Rochechouart, marquis de Bonnivet : dont Eléonore, qui suit.

Eléonore de Rochechouart, marquise de Bonnivet, fut mariée à Louis-Jacques de Mégrigni, conseiller d'état. Ils fondèrent une mission pour être faite de cinq ans en cinq ans par les prêtres de la congrégation de S. Lazare du Mans, dans les six paroisses du comté de Belin. Ils eurent de leur mariage Eléonore, qui suit ; et Romain-Luc, qui épousa, 1° *N*... Turpin de Brissac de Vihiers : dont Eléonore, qui fut mariée à Alexis Chateigner, marquis de S. Georges. Romain-Luc épousa, 2° *N*... de Bescé de Lusignan : dont il eut Eléonore qui épousa Benjamin Frottier, comte de la Cote.

Eléonore de Mégrigni, dame de Belin, épousa, 1° Charles Turpin, comte de Vihiers : dont Agnès, qui fut mariée au marquis de Croux de Montaigu. Eléonore épousa, 2° Jean-Ferdinand, comte de Poitiers : dont Eléonore, qui suit.

Eléonore de Poitiers, dame de Belin, fut mariée à Maximilien Bleikard, comte d'Halmstat, baron du saint Empire : dont Bleikard-Maximilien-Augustin, qui suit. Eléonore de Poitiers, comtesse d'Halmstat, vendit en les comtés et seigneuries de Belin et Vaux à M. Marin Rottier de Madrelle, écuyer, et à madame Louise-Renée de Maridort, son épouse.

Bleikard-Maximilien-Auguste, comte d'Halmstat, baron du Saint-Empire, a épousé mademoiselle Henriette-Louise de Laval-Montmorenci, dame de Châtains, dans la paroisse de Parigné-l'Evêque, fille de feu M. le maréchal de Laval.

La terre de Belin a été dans la famille d'Averton pendant environ 500 ans.

M. Marin Rottier de Madrelle et madame Louise-Renée de Maridort, son épouse, seigneurs de Belin, ont de leur mariage Marin-Louis, qui suit ; Joseph-Auguste-Emmanuel, ecclésiastique ; et dame Marine-Françoise-Emélie, mariée à Charles-Félix Moreau, seigneur de la Poissonnière, Courcillon, etc., dont on trouve la généalogie à l'article S. Ouen-en-Blin ; aussi bien que celle de Maridort à l'article S. Vincent-du-Lorouer (1).

Marin-Louis Rottier de Belin, conseiller du roi, président, lieutenant-criminel en la sénéchaussée du Maine.

Le seigneur de Belin doit foi et hommage au seigneur évêque du Mans, à cause de sa baronnie de Touvoye, et est tenu d'aider à le porter, en la compagnie de ses autres vassaux, le jour de sa première entrée dans l'église cathédrale, depuis l'église de Saint-Ouen sur les fossés jusqu'à l'issue du chœur de ladite église cathédrale ; et pour ce faire, lui appartient le drap d'or ou de soie, ou autre honnête et suffisant, duquel la chaise où le dit seigneur évêque est porté, est couverte.

1. La généalogie de Maridort se trouve à l'art. Bourg-le-Roi.

Il y a dix fiefs qui relèvent de Belin; la jurisdiction s'étend sur sept paroisses, et est exercée par un bailli, un procureur fiscal et un greffier. *Mèmoire de Miromènil.*

Tout cet article de Belin est tiré du trésor du comté de Belin, et m'a été fourni par M. de Madrelle, seigneur de Belin.

GÊNES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, l. 1/2; Ste Suzanne, l. 2 3/4; Amné, l. 5; Fay, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Gênes à Laval, M. 3 1/2; Mayenne, M. l. 3 1/2; Evron, M. l. 2 3/4; Bais, M. l. 4; S. Ceneré, l. 3/4; Brée, l. 1; S. Ouen-des-Oyes, l. 1/2; la Bazoge-des-Alleux, l. 1; Châlon, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière de Jouanne, au N. et à l'E. par un autre ruisseau.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a communians.

Il y a à Gênes un prieuré, estimé 1100 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye d'Evron.

GÊNES-LE-GRANDELAIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Victeur, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. 3/4; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; S. Jean-d'Assé, l. 1; la Bazoge, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Gênes à Alençon, M. l. 2; Fresnai, M. l. 1 3/4; Beaumont, M. l. 3 3/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Assé-le-Boisne, M. l. 1; Moulins de Carbonet, l. 1/2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 1/2; Petit-Oisseau, l. 1; Bèton, l. 1 1/4; Bérus, l. 3/4; Hellou, l. 1.

Gênes est situé sur un petit ruisseau qui coule au N. E. et qui forme trois étangs.

La cure estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montesson.

GENNES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouère, l. 1 3/4; Chantenai, l. 5 1/2; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Gennes à Grez-en-Bouère, M. l. 1 1/4; Sablé, M. l. 4; Mellai, M. l. 2 1/2; Château-Gontier, M. l. 1 3/4; Ballée, M. l. 3 1/2; S. Charles, l. 1 1/2; Froidefont, l. 3/4; Longuefuie, l. 1/2; Fromentières, l. 1; Anjou, l. 1/2.

Gennes est situé sur le ruisseau d'Aillière. Il y a des vignes dont le vin n'est pas bon.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 900 communians.

Il y a à Gennes un prieuré, estimé 900 liv., à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers; la chapelle de la Gigonnière, estimée 10 liv.; celle de S. Jean, estimée *N*... celle du Petit-Bois-Hubert, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et celle de la Pinellière, estimée 30 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse.

GESVRES, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Paul-le-Gautier, l. 1; Montreuil-le-Chétif, l. 2; Mézière-sous-Lavardin, l. 2 1/2; la Chapelle-Saint-Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Gesvres à la Pôté-des-Nids, M. l. 1; à Prez-en-Pail, M. l. 2 1/2; à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 1/4; à Fresnai, M. l. 3 1/2; à Coupetrain, M. l. 4; à Villepail, l. 2 1/4; Crennes-sur-Fraubé, l. 2 1/4; à Moulins, l. 2; à S. Ceneric, l. 2; à la forêt de Pail, l. 1/2.

Gesvres est situé sur un petit ruisseau qui forme un étang; la paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte et au N. par le ruisseau d'Avette.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Gesvres la chapelle de Ste Catherine, estimée 40 liv.; et la prestimonie Baligen, estimée 40 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Gesvres a été érigé en marquisat, en faveur de Louis Potier, maréchal des camps et armées du roi, fils aîné de René Potier, duc de Fresnai, gouverneur du Maine.

La jurisdiction s'étend sur deux paroisses, et est exercée par un bailli, un procureur et un greffier. En l'année 1700, la paroisse contenoit 275 feux, et payoit 2660 liv. de tailles. *Mémoire Miroménil. M. S.*

Le marquisat de Gesvres appartient à la maison de Potier, qui s'est rendue recommendable dans l'épée et dans la robe.

Simon Potier, seigneur de Groslai et de Blancménil, vivoit sous le règne de Charles VI; il épousa Catherine Aubri : dont Nicolas, qui suit; Catherine, mariée à Jean Fortier, morte en 1488; et Alix, qui épousa Philippe de Nanterre, conseiller au parlement.

Nicolas Potier, seigneur de Groslai, etc., général de la chambre des monnoies, épousa Madeleine de Merle ; dont, entr'autres, Nicolas, qui suit.

Nicolas II Potier, seigneur de Blancménil, etc., général des Monnoies, fut deux fois prévôt des marchands ; il avoit épousé Marie Chevalier, fille de Jacques et de Jeanne Picart : dont Jacques, qui suit ; Nicolas, seigneur de Groslai, mort en 1502 ; Denis, avocat au parlement, mort en 1502 ; et Marie, femme de Louis de Besançon, conseiller au parlement.

Jacques Potier, seigneur de Blancménil, reçu conseiller au parlement en 1524, mort en 1555 ; il avoit épousé Françoise Creillette, dame de Gesvres, fille de Jean, contrôleur général des finances en Languedoc, et de Jeanne Roland : dont Nicolas, Denis et Guillaume, morts jeunes ; Nicolas III, qui suit, Louis, qui a fait la branche de Gesvres ; Madeleine, mariée à Bernard, prévôt, président au parlement de Paris ; Françoise, abbesse de Longchamp-lès-Paris ; Anne, morte jeune ; Marie, alliée à Claude le Roux ; Jeanne, morte jeune, Françoise, abbesse de Fontaine-les-Nonains ; Jeanne et Renée, religieuses ; Guillemette, morte jeune, et Marthe, mariée à Nicolas Moreau, trésorier de France à Paris.

Nicolas III Potier, seigneur de Blancménil, président au parlement de Paris, chancelier de la reine Marie de Médicis, mort en 1635, avoit épousé Isabeau Baillet, fille de René, seigneur de Sceaux, Tresmes, etc., président au parlement de Paris, et d'Isabeau Guillard : dont René, évêque comte de Beauvais, mort en 1616 ; Bernard, seigneur de Silli, président au parlement de Bretagne, mort en 1610, laissant de Marguerite Guyot, sa femme, René, mort jeune ; Nicolas IV, qui suit ; André, qui a fait la branche de Novion ; Augustin, évêque comte de Beauvais, après son frère, mort en 1650 ; Renée, mariée à Oudard Hennequin, maître des requêtes de l'Hôtel ; et Madeleine, alliée à Théodore Choart de Busenval.

Nicolas IV Pótier, seigneur d'Ocquère, fut secrétaire d'Etat, et mourut au siége de la Rochelle en 1628 ; il avoit épousé Marie Barré, fille d'Antoine et de Jeanne Tardif : dont Nicolas, mort jeune ; René, qui suit ; Augustin, conseiller au parlement, mort en 1704, sans alliance ; Renée, morte jeune ; Jeanne, mariée à Michel de Marillac, Marie, religieuse ; et Madeleine, alliée à Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, morte en 1705.

René Potier, seigneur de Blancménil, fut président à la première des Enquêtes, mort en 1680 ; il avoit épousé Marie de Grimonville : dont Marie Renée, morte sans alliance en 1700, âgée de 22 ans.

Branche de Novion.

André I Potier, seigneur de Novion, quatrième fils de Nicolas III, seigneur de Blancménil, et d'Isabeau Baillet, fut président au parlement de Paris, et mourut en 1645; il avoit épousé, 1° Anne de Lauzon, fille de Michel, conseiller au parlement, et d'Isabelle d'Amours, sans enfans, 2° Catherine Cavellier : dont Nicolas, qui suit; et Catherine, mariée à Jacques Jubert, maître des requêtes.

Nicolas Potier, seigneur de Novion, etc., premier président du parlement de Paris en 1678, mourut en 1693; il avoit épousé Catherine Gallard, fille de Claude, secrétaire du roi, et de Marguerite Mandat, dont André II, qui suit; Jacques, évêque de Sistèron, en 1674, puis d'Evreux en 1681, mort en 1709; Claude, comte de Novion, brigadier d'armée, marié, 1° à Anne de Brossamin, dont deux garçons; 2° en 1710, à Madeleine le Cousturier de Neuville; Marguerite, mariée à Charles Tubeuf, baron de Blanzac, maître des requêtes, Catherine, alliée à Antoine de Ribèyre, seigneur d'Homme, conseiller d'état; et Marie-Agnès, mariée à Arnaud de la Brisse, procureur-général du parlement.

André II Potier, seigneur de Novion, etc., président au parlement de Paris, mort en 1677; il avoit épousé Catherine-Anne Malon, fille de Charles-Henri, seigneur de Berci, maître des requêtes, et de Françoise Bertelin : dont André, qui suit; Louis-Nicolas-Anne-Jules, brigadier d'armée, qui a laissé de Antoinette le Comte, Louis-Anne-Jules, marquis de Novion, mort en 1758; et Antoinette, mariée à Gaspard de Clermont-Tonnerre; N... Potier, dit le chevalier de Novion; et Marie, mariée à Jean-Baptiste Berrier, comte de la Ferrière.

André III Potier, seigneur de Novion, etc., premier président du parlement de Paris, en 1723, se démit de sa charge en 1724, et mourut en sa terre de Grignon en 1731; il avoit épousé en 1680, Anne Berthelot : dont Nicolas, qui suit; Antoinette, mariée à Charles Adolphe de Lyons, comte d'Espaux; et Anne, alliée en 1713, à François de Montholon, intendant de S. Domingue.

Nicolas Potier, comte de Novion, etc., conseiller au parlement de Paris en 1715, mort en 1720; avoit épousé en 1708, Anne-Marguerite Gallard, fille de François Galliot, et d'Anne-Jeanne Auzanet : dont André IV, qui suit.

André IV Potier de Novion, marquis de Grignon, président à Mortier au parlement de Paris en 1732.

Branche des ducs de Tresmes et de Gesvres.

Louis Potier, seigneur de Gesvres, secrétaire d'état, second fils de Jacques, seigneur de Blancménil, et de Françoise Cueil-

lette, mort en 1730, avoit épousé Charlotte Baillet, sœur puînée d'Isabeau sa belle-sœur : dont René, qui suit; Bernard, mort sans postérité de Charlotte de Vieuxpont, son épouse; et Antoine, seigneur de Sceaux, secrétaire d'état, mort en 1621, sans enfans d'Anne d'Aumont sa femme.

René Potier, duc de Tresmes, pair de France, chevalier des ordres du roi : sa terre de Tresmes en Valois, qui avoit été érigée en comté en 1608, le fut en duché-pairie en 1648, sous le nom de Gesvres; ce qui fut vérifié au parlement en 1663. Ce duc mourut en 1670; il avoit épousé, Marie de Luxembourg (Blanchard dit Marguerite) fille de François, duc de Pinei, et de Diane de Lorraine : dont Louis, marquis de Gesvres, accablé sous une mine au siége de Thionville en 1643, âgé de 43 ans; il avoit mérité le brevet de maréchal de France; François, marquis de Gandelus, maréchal de camp, tué au siége de Lérida en 1646; Léon, qui suit; Louise-Henriette, mariée, 1° à Emanuel de Faudoas d'Averton, comte de Belin, 2° à Jacques de Saulx, marquis de Tavanes; Marguerite, femme de Henri de Saulx, marquis de Tavanes; Louise, abbesse de la Barre; et Anne-Madeleine, morte en 1705.

Léon Potier, duc de Gesvres, etc., gouverneur du Maine, Laval et le Perche mort en 1704, avoit épousé, 1° en 1651, Marie-Françoise-Angélique Duval, fille unique de François, marquis de Fontenai-Mareuil, et de Susanne de Monceaux d'Auxi, 2° en 1703, Marie-Renée de Romillé, fille de Louis, marquis de la Chénelais, et de Renée-Gabrielle de Belleforière-Soyecourt. Du premier lit, il a eu Bernard-François qui suit; Léon, cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, mort en 1744; Louis, marquis de Gandelus, tué au siége d'Oberkirck en 1689; Jules-Auguste, chevalier de Malte, mort en 1741; François, chevalier de Malte, tué au siége de Coron, dans la Morée en 1685; Charles, mort jeune; Marie-Thérèse, morte en 1669; Marie-Jeanne, morte sans alliance en 1740; Susanne-Angélique, religieuse; et Charlotte-Julie, mariée en 1707, à Charles-Amédée de Broglio, chevalier des ordres du roi.

Bernard-François, duc de Gesvres, gouverneur de Paris, chevalier des ordres du roi, mort en 1739, avoit épousé en 1690, Marie-Madeleine de Séglière de Boisfranc, fille de Joachim : dont François-Joachim-Bernard, qui suit; Louis-Léon, duc de Tresmes lieutenant-général d'armée, qui a épousé en 1729 Eléonore-Marie de Montmorenci-Luxembourg, fille de Christian-Louis, prince de Tingri, dont Louis-Joachim Paris, appelé marquis de Gesvres, né en 1733, et marié en 1758 à Françoise-Marie du Gesclin, fille de Bertrand César, et de Marguerite Bosc ; Etienne-René, cardinal, évêque de Beauvais, né en 1697 ; il vient de se démettre de son évêché ; Marie-Françoise, mariée à Louis-Marie-Victoire, comte de Béthune.

François-Joachim-Bernard, duc de Gesvres, chevalier des

ordres du roi, gouverneur de Paris, mort en 1757, sans postérité.

GILLES-DES-MARAIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais dans le doyenné de Passais en Normandie, élection d'Alençon, au N. N. O. du Mans dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sept-Forges, l. 3 1/2; le Ribai, l. 3; Courcité, l. 3; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Gilles à Domfront, M. l. 3/4; Passais, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2 1/2; Lonlai, M. l. 1 1/2; Juvigni, M. l. 3; S. Marc-d'Egraine, l. 1; Torchamp, l. 1; S. Brice, l. 1; la Haute-Chapelle, l. 3/4; S. Jacques-de-la-Brasse, l. 1.

La cure estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur de la Motte. Il y a 330 communians.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Egraine et à l'E. par le ruisseau de Varenne.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. d'Eterville.

Il y a à S. Gilles le fief de Boudé, qui appartient à M. Pitard; ce fief s'étend dans les paroisses de la Haute-Chapelle et de N. D. sur l'Eau.

GLATIGNI, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vibraye, M. l. 1 1/2; Dolon, M. l. 1 1/2; Torigné, l. 3/4; S. Mars-la-Brière, l. 2 1/2; Yvré, l. 1 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Glatigni à Mondoubleau, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3 1/4; Bouloire, M. l. 5; Valaine, l. 1 1/2; Forêt-de-Vibraye, l. 2; Blaisois, l. 1/4.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La paroisse est coupée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Coiteron et arrosée à l'O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur, Il y a 25 communians.

Il y a la chapelle de Glatigni, estimée 600 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Chenevière.

GORRON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Brecé, l. 1/2; Grand-Oisseau, l. 2 1/4; Hambers, l. 4 1/2; Neuvi, l. 7 1/4; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Gorron à Ambrières, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4; Céaulcé, M. l. 4; Passais, M. l. 2 3/4; Ernée, M. l. 3 1/2;

Hercé, l. 1 1/2; Colombiers, l. 3/4; Vaucé, l. 1 3/4; le Bois, l. 1/2; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1; Vieuvi, l. 1.

Gorron est situé sur la rivière de Colmont, qui coupe la paroisse du N. au S. E. Il y a plusieurs autres ruisseaux.

Il y a à Gorron marché tous les mercredis, et foire le premier mercredi de la Passion.

La cure, estimée 1600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a communians.

Il y a à Gorron la chapelle de S. Etienne, estimée 80 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de la Haye, estimée 280 liv., à la présentation du seigneur du Colombiers; et celle du Verger, estimée 80 liv., à la présentation du curé et du procureur fabricier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Artus, duc de Bretagne, que Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, son oncle, assassina en 1205, donna la seigneurie de Gorron à Juhel III de Mayenne, en reconnoissance de son attachement inviolable à son parti. *Ménage, Hist. de Sablé.* Gorron avoit déjà appartenu aux seigneurs de Mayenne; Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, duc de Normandie, s'en empara, et Geoffroi-le-Bel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine le rendit en 1135, à Juhel II de Mayenne. Artus, duc de Bretagne, renouvela cette donation en faveur de Juhel III en 1199; le roi Philippe-Auguste confirma cette donation. Juhel III de Mayenne fonda l'abbaye de Fontaine-Daniel en 1204, il y est inhumé, il fonda aussi le prieuré de Berne en 1205, celui de Fontaine-Géhard et celui de Monguion. *Ménage, Hist. de Sablé. D. Lobineau, Hist. de Bretagne, Mémoires de Miroménil. M. S.*

En l'an 1100, Ruellon de Gorron donna l'église de Brecé à l'abbaye de Marmoutier. On voit par cette donation que dans le onzième siècle il y avoit une famille qui portoit le nom de Gorron (1). *Mém. la Chaux.*

En 1297, la baronnie de Gorron étoit dans la maison du Verger, comme on peut voir dans la généalogie de Goué, article Fougerolles, par l'alliance de Antoine de Goué avec Raimonde du Verger, dame de Gorron, en 1297.

La seigneurie de paroisse de Gorron est entrée dans la maison du Bailleul par l'acquisition qu'en fit Pierre II, seigneur du Bailleul, de Belleplante, Coesmes, Lucé, etc., en 1659. Cette terre avoit déjà été dans cette maison; en 1451, Jean du Bailleul fit offre au roi de l'hommage de Gorron; et en 1500 Jean de Gripel, à cause de Madeleine du Bailleul, son épouse, fit la

1. Cette très ancienne famille, alliée au seigneurs de Mayenne a possédé de nombreux fiefs dans le Bas-Maine; Gilles et Jean de Gorram firent partie de la Croisade de 1158. — *Voir art. Mayenne.* Un de Gorram suivit Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre où cette famille subsiste toujours.

même offre d'hommage. Voyez *la généalogie du Bailleul à l'article Hercé.*

M. l'abbé Garnier, né à Gorron, reçu à l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1761, professeur d'hébreu au collège royal, a donné un traité de l'Origine du gouvernement françois, où l'on examine ce qui est resté en France sous la première race de nos rois, de la forme du gouvernement qui subsistoit dans les Gaules sous la domination romaine. Paris, chez Ventes, 1765, in-8. L'auteur s'étend principalement sur les officiers et magistrats comme sur les différentes sortes d'impositions. Cet ouvrage est curieux et intéressant. *Bibliot. franc. article 15603, 27163.* On a aussi de lui un Traité du Commerce remis à sa place. Vol. *in-12;* et un Traité de l'Education civile, *in-12.* Le même auteur donne la Continuation de l'Histoire de France par l'abbé Véli, et travaille, avec M. l'abbé Pichon, à l'Histoire du Maine. *Alm. manceau, p. 47.*

GRANDCHAMP, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Teillé, l. 3; la Guierche, l. 1 1/2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Grandchamp à Mamers, M. l. 3 1/4; Beaumont, M. l. 2; Fresnai, M. l. 2 3/4; René, M. l. 3/4; Ballon, M. l. 3 1/4; Cherencé, l. 1/2; Toigné, l. 1 1/4; les Mées, l. 1; Toiré, l. 1/2; Coulombiers, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 1 1/2.

Grandchamp est sur le ruisseau de Bienne, qui coupe la paroisse du N. E. au S.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur. Il y a 300 communians.

Il y a à Grandchamp la chapelle de S. Christophe, estimée N... et celle de S. Louis, estimée à la présentation du prieur de Lonjoux.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Grandchamp.

GRAVELLE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 4; Louvigné, l. 2 1/4; Vaige, l. 2 1/4; S. Denis-d'Orque, l. 3 1/2; Montreuil, l. 1 1/2; Fai, l. 4 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Laval à Loiron, M. l. 1 1/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 1/2; Ernée, M. l. 5 1/2; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 3/4; S. Pierre-la-Cour, l. 1; S. Cir-le-Gravelais, l. 1; Ruillé-le-Gravelais, l. 1; la Brulatte, l. 1; Olivet, l. 2; Launai-Villiers, l. 1 1/2; Bretagne, l. 1/4.

Il y a dans la paroisse deux étangs au Sud-Est et deux autres au N. E.

La cure, estimée 450 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 300 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval.

GRAZÉ ou GRAZAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé, l. 5 1/4 ; Tennie, l. 2 1/2 ; la Quinte, l. 2 1/2 ; Mans, l. 3.

Il y a de Grazé à Mayenne, M. l. 2 ; Villaine, M. l. 3 1/2 ; Bais, M. l. 1 3/4 ; Monseurs, M. l. 3 1/2 ; Evron, M. l. 3 1/4 ; Airon, l. 1 1/4 ; la Bazoge-Montpinçon, l. 1 1/2 ; Jublains, l. 1 1/4 ; Hambers, l. 1 1/4 ; le Teil, l. 1 ; Champgenêteux, l. 2 ; la Chapelle-au-Ribou, l. 1 ; Marcillé-la-Ville, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Couillot, au N. par un autre qui forme un étang, et à l'O. par celui de Vorière, qui forme l'étang de Beaucoudrai (1).

La cure estimée 1800 liv., est une des quarante du chapitre, à sa présentation. Il y a 800 communians.

Il y a à Grazai la chapelle de S. Jean-Baptiste, et celle de S. Nicolas, dite de la Ragottière, estimée 45 liv., à la présentation du seigneur de la Cour (2), qui est M. de Bazougers, et à la collation du chapitre de l'église du Mans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin et de très bon lin.

La paroisse a demi-lieue d'étendue du N. au S. et autant de l'E. à l'O. ; elle renferme sept métairies, et grand nombre de bordages. Il y a environ deux cens arpens de landes.

Le ruisseau qui passe au N. de la paroisse, nourrit de belles et bonnes truites, quelques brochetons, et d'autre petit poisson ; il fait tourner un moulin à blé, qui dépend du château de la Cour.

La perdrix grise, le lièvre et le lapin, sont assez communs dans la paroisse, et sont de bonne qualité.

On trouve dans la paroisse beaucoup de pierres de grain, qui se taillent à la pointe ; dont la couleur tire sur le bleu à la sortie de la carrière, et qui changent de couleur à l'air, en conservant toujours une bonne qualité.

M. de Chappedelaine, gendre de M. de Bazougers a fait une découverte sur la terre de la Cour, il a trouvé des pierres

1. Le bel étang de Beaucoudray est formé par l'Aron qui le traverse ; le ruisseau de Vorière est tout petit et ne donne qu'un volume d'eau insignifiant.

2. Le château de la Cour a été restauré, il est habité par M. le comte de Baglion de la Dufferie. — *Voy. art. Martigné.*

de moulage, qui ressemblent à celles de Châtelleraut; les juindres donnent de belles espérances sur cette découverte.

Il y a proche le bourg de Grazé une fontaine minérale ferrugineuse; on voit sur la superficie de l'eau, de petits globules, comme si elle bouilloit. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, les cultivateurs en boivent, quoique mouillés de sueur, sans en ressentir aucun mauvais effet.

L'évêque Gui d'Estampes, qui siègea au Mans depuis l'an 1126 jusqu'à 1136, racheta et retira de la puissance laïque, l'église de Grazé, et la remit au chapitre de son église. *Courvaisier, page 429. Cenomania.*

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Bourgneuf, qui appartient au Chapitre de l'Église du Mans depuis l'acquisition qu'il en a faite du seigneur de Bouillé, comte de Créance.

Il y a dans la paroisse de Grazé deux châteaux qui ont des fiefs annexés; l'un se nomme la Cour et appartient à M. de Bazougers; et l'autre le Bois, possédé par M. Deschamps (1). Outre les fiefs du Chapitre, de la Cour et du Bois, il y a d'autres parties de fiefs qui dépendent de terres voisines et qui percent dans la paroisse; comme celui de la terre de Villaines et de la Brisollière, appartenant à M. de Rosné; celui de Vaujuas, à M. Trèton de Vaujuas; celui des Ecotais, à M. Poisson des Ormeaux; celui de Chesnecut, à M. Poivet de la Blinière (2); celui de Vivoin (3), à Madame de l'Hommois; celui du Rocher (4), aux héritiers, ou représentans Esnard; celui de Beauchesne (5), à M. Tischain de Montigni; celui de la terre du Hor (6), aux héritiers Poullard; celui de Beuleux (7), à M. Chappedelaine, par acquisition qu'il en a faite de M. de Domagné; celui de l'abbaye de Champagne, et celui de la Cure de Grazé, qui reporte à Assé-le-Bérenger, d'où le presbytère et le temporel de la cure relèvent.

M. de Rézeux, curé, m'a fourni un mémoire.

GREEZ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour

1. Le château du Bois est habité aujourd'hui par M. de la Blanchère.

2. Chesnecutte est un fief de la paroisse de la Chapelle au Riboul, il était possédé au XVII[e] siècle par la famille Duval de Chesnecutte, d'où il est passé par alliance aux Pouyvet de la Blinière.

3. Le fief de Vivoin est situé dans la paroisse de Ste-Gemme-le-Robert *voy. St-Jame-le-Robert.*

4. Le Rocher, fief de la paroisse de Mesangers — *voy. Mesangers.*

5. La terre de Beauchêne paroisse de la Bazoge-Montpinçon — *voy. ce mot.*

6. Il s'agit de la Barre du Horps qui appartenait de haute antiquité à la famille de Couterne, d'où elle est passée aux Poullard.

7. Buleu, paroisse de Marcillé-la-Ville.

s'y rendre, il faut aller à Lamenai, l. 2; Duneau, l. 3 1/4; Connerré, l. 1/4; Montfort, l. 1 1/2; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Greez à Montmirail, M. l. 1; Vibraye, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 5 3/4; la Ferté, M. l. 2 3/4; Auton, M. l. 2 1/4; S. Ulface, l. 3/4; Téligni, l. 1; Courgenard, l. 1 1/4; S. Jean-des-Echelles, l. 1 3/4; le Blésois, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par la rivière de Braye, et au S. par le ruisseau de S. Almer. Il y a des montagnes.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 559 communians.

En 1180, Eustache, archidiacre, fonda une prébende qu'il dota de beaucoup de biens, entr'autres des dixmes qui lui appartenoient dans la paroisse de Greez, etc., à la charge que le chanoine qui en sera pourvu, serve assiduement à l'autel de S. Julien, qu'il supplée toujours au Chapitre, et aux oraisons des heures, au défaut des hebdomadiers... que celui que l'évêque nommera à cette prébende, soit actuellement prêtre, ou du moins diacre, qui sera élevé au sacerdoce à la première ordination : cette fondation a été confirmée par les papes Luce et Alexandre. *Cartulaire blanc du Chapitre.*

Au bas du bourg de Greez, est une chapelle, non décrétée, sous l'invocation de N. D. On croit qu'elle étoit autrefois l'église paroissiale, parce que tout ce qui vient de l'intendance est adressé à N. D. de Greez.

Il y a à Greez le haut et bas-bourg; à demi-quart de lieue du haut-bourg est une autre chapelle décrétée, qui porte le nom de Gomasse; on y voit encore des fonts baptismaux; elle fut érigée en cure l'an 1625, par les soins et dotation des Lancelot de Kerbourg, seigneur de Gomasse : elle fut réduite en chapelle en 1681. Cette chapelle est à la présentation de M. Maliot, dont le père avoit acheté la terre de Gomasse de Louis-Georges, comte de Moi, arrière petit-fils dudit Lancelot de Kerbourg.

La paroisse a deux lieues et demie de l'E. à l'O. et fort peu d'étendue du N. au S. Elle contient trente métairies et autant de bordages; il y a environ les deux tiers de la paroisse en broussis, bruières et montagnes; aussi le gibier de toutes espèces y est commun et de très bonne qualité.

Le sol dans les deux tiers de la paroisse est froid et maigre, et ne produit que de petit seigle et de l'avoine; l'autre tiers produit du seigle, du méteil, peu de froment et du chanvre. Les propriétaires font vingt sols de rente par arpent à la seigneurie de Vibraye.

Il y a à Greez quatre moulins à blé, un fourneau à chaux, et un taillis dépendant de la terre de la Pinellière, située dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de Courgenart, qui appartient au Chapitre de l'église du Mans. Aux prières nominales de l'église, on nomme M. le marquis de

Vibraye après les chanoines; il est fondé dans ce droit par un arrêt du parlement, rapporté par Maréchal dans son traité des droits honorifiques.

Outre le fief du Chapitre, il y a encore dans la paroisse, celui de la Cresonnière, qui appartient à M. le marquis de Vibraye; celui de la Pinellière appartenant à M. le Fèvre d'Yvri; et le Fief noir, dépendant de l'abbaye du Gué de Launay.

Du temps de S. Innocent, évêque du Mans, S. Almer, auvergnat, choisit sa solitude au bas d'une colline entourée de bois, au-dessous du bourg de Greez, nommée dans les anciens titres *Cellula Almiri*. *Courvaisier, page 128*. D. Denis Briant dit que ce S. solitaire bâtit dans ce lieu un monastère en l'honneur de la Ste Vierge et de S. Pierre, et que S. Andric fit un don à ce monastère.

M. le Mercier, curé, m'a fourni un mémoire.

GRENOUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 1/2; Louvigné, l. 2 1/4; Vaiges, l. 2 1/4; S. Denis d'Orque, l. 3 1/2; Chassillé, l. 2 1/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4; Fai, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Grenoux à Cossé-le-Vivien, M. l. 5; Loiron, M. l. 2 1/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 4 1/4; le Genest, l. 1 1/2; S. Bertevin, l. 1/2; S. Etienne, l. 3/4; Changé, l. 3/4; la forêt de Concise, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne. Trois petits courans d'eau prennent leurs sources dans la paroisse.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 700 communians.

Il y a à Grenoux la chapelle de la Bouverie, estimée 500 liv., à la présentation des religieuses de Patience de Laval.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à mademoiselle de Maulne de Roessé.

GREZ (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, M. l. 2 3/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Grez à Sillé, M. l. 1/4; Beaumont, M. l. 4 3/4; Villaine, M. l. 4; Fresnai, M. l. 3 1/2; Rouessé, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/2; S. Pierre-de-la-Cour, l. 1; Vimarcé, l. 1; sur les confins de la forêt de Sillé.

La paroisse est arrosée à l'O. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 250 communians.

Il y a au Grez un prieuré régulier, estimé 300 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; il est possédé depuis longtemps par des séculiers : il y a aussi la chapelle de Ste Marie, fondée par Philippe le Censier, curé du Grez, estimée 80 liv., à la présentation du curé et du procureur fabricier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. La bruière croît presque dans toute la paroisse; il y a quantité de landes qu'on escobue pour les ensemencer environ tous les vingt ans; il y a quatre quartiers de vigne qui dépendent de la cure. M. le curé, dans le mémoire qu'il m'a communiqué, pense que c'est la vigne du monde la plus proche du Nord, vu la qualité du vin qu'elle produit. Il y a un moulin à blé qui est presque toujours au chommage d'eau; on cultive des arbres à cidre; on nourrit quelques troupeaux de petite espèce de brebis et de chèvres. La paroisse a environ demi-lieue de l'E. à l'O. et autant du N. au S.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de Sillé, qui appartient à M. le duc de la Vallière.

M. Tarot, curé, m'a fourni un mémoire.

GREZ-EN-BOUÈRE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Loup, l. 1 3/4; Auvers-le-Hamon, l. 1; Poillé, l. 1 1/2; Chantenai, l. 1 3/4; Maigné, l. 1 1/2; Grand-Saint-Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Grez à Sablé, M. l. 3; Mellai, M. l. 1 3/4; Ballée, M. l. 2 1/4; Brullon, M. l. 5 1/4; Château-Gontier, M. l. 3 1/4; Longue-Fuye, l. 1 1/2; Gênes, l. 1 1/2; S. Brice, l. 1; Bouère, l. 1/2; Beaumont-Pied-de-Beuf, l. 1 3/4; le Buret, l. 1; S. Charles, l. 1; Froidefont, l. 1 1/2; Anjou, l. 1.

Le ruisseau de Taude coupe la paroisse du N. E. à l'E. S. E.

Il y a marché tous les jeudis, et foire le jour de S. Mathurin, le premier jour de juin et le jour des SS. Simon et Jude.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 800 communians.

Il y a au Grez la chapelle de N. D., estimée 105 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; et celle du Plessis, estimée 75 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine; il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la marquise du Plessis-Châtillon. Voyez *la génèalogie à l'article Châtillon-sur-Colmont.*

GUÉ-CESLARD, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oisé, élection du Châ-

teau-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 1 1/2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Gué-Ceslard à la Suze, M. l. 1 1/4; Vallon, M. l. 3 1/2; Ecomoi, M. l. 2 1/2; Pontvalain, M. l. 3; Mansigné. M. l. 3; Parigné-le-Polin, l. 1/2; S. Gervais-en-Belin, l. 1 1/2; Moncé-en-Belin, l. 1 1/2; Fillé, l. 3/4; Roèsé, l. 3/4.

Cette paroisse, située dans la grande lande de Bourrai, est arrosée au N. et à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 40 communians.

Le sol produit du seigle et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Broc, lieutenant-général des armées du roi.

GUIERCHE (la), bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de la Guierche à Montfort, M. l. 3 3/4; Ballon, M. l. 1 3/4; Bonnestable, M. l. ; Beaumont, M. l. 3; Souillé, l. 1/4; la Basoge, l. 3/4; Joué-l'Abbé, l. 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 1 1/4; Courcebeufs, l. 1 3/4; Souligné-sous-Ballon, l. 3/4; Montbisot, l. 3/4; Ste Jame-sur-Sarte, l. 3/4.

La Guierche est située sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. au S.; un petit ruisseau l'arrose au S.; la rivière produit du bon poisson, et fait tourner un moulin à blé.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 350 communians.

Il y a dans l'église de la Guierche deux confréries, érigées, l'une en l'honneur de Ste Anne, et l'autre du Rosaire; celle-ci a été autorisée par une bulle du pape Clément X, en date du 13 juillet 1679.

L'église de la Guierche étoit anciennement la succursale de Joué-l'Abbé : en 1204 le seigneur de la Guierche la fonda et la fit ériger en cure par l'évêque Hamelin.

En 1456 Jeanne de Tucé, dame de la Guierche, fit construire et fonda dans l'intérieur de son château une chapelle dédiée à S. Jacques; l'évêque Martin Beruier la décréta; cette chapelle étant tombée en ruine, le service a été transféré dans l'église paroissiale.

Le sol est maigre, pour la plus grande partie, les terres situées le long des prairies de la rivière produisent du froment, de l'orge et beaucoup de chanvre; dans le reste on recueille du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a dans la paroisse beaucoup de prés, et entre autres deux prairies le long de la rivière, l'une appelée la prée du Carreau, et l'autre la prée de la Boucelle, qui contiennent

environ soixante hommées, dont plusieurs particuliers possèdent des portions.

L'étendue de la paroisse est d'environ une lieue du N. au S. et de demi-lieue de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est une baronnie, dont la jurisdiction est exercée par un bailli, un procureur; elle relève du présidial du Mans, et appartient à M le comte de Tessé. Voyez *sa généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

Le premier seigneur de la Guierche, dont on ait connoissance, est Beaudouin, sire de Tucé, qui vivoit en 1403.

Jean de Tucé, chevalier de Malte, étoit seigneur de la Guierche en 1444.

Jeanne de Tucé étoit dame de la Guierche en 1456, elle fut mariée à François de Beaumanoir, fils de Jean, baron de Lavardin, chambellan du roi Charles VIII, gouverneur de Melin, commis à la garde du château de Sablé par Artus, duc de Bretagne, connétable de France; ce Jean de Beaumanoir étoit fils de Gui, baron de Lavardin, seigneur de Landemont et de Jeanne d'Estouteville. *Ménage, Supplém. de l'Histoire de Sablé. M. S.*

Jean Carbonnel, chevalier, chambellan du roi Charles VIII, étoit seigneur de la Guierche en 1489; il avoit fait ériger un marché, qui ne subsiste plus, dans le bourg de la Guierche.

Tristan de Rostaing, chevalier, chambellan du roi Charles IX, étoit seigneur, baron de la Guierche en 1568.

Jacques Huraut, chevalier, marquis de Vibraye, conseiller d'état, étoit seigneur, baron de Guierche en 1655; cette seigneurie est demeurée dans la maison de Huraut, jusqu'en 1734 que le seigneur, marquis de Vibraye, la vendit à M. Michel Coupar de la Blotterie, qui l'a revendue à M. le comte de Tessé, qui la possède aujourd'hui.

Outre le fief de la Guierche, qui s'étend en plusieurs paroisses jusque dans la ville du Mans, il y a encore dans la paroisse du fief du Buisson, annexé à la terre de ce nom, possédée par les prêtres de la congrégation de S. Lazare du Mans; celui de S. Marceau, annexé à la seigneurie de Montreuil-sur-Sarte, dont M. Dagues de la Touche est propriétaire; et celui annexé à la terre de la Troinardière, appartenant à M. Goussaut de Paluau.

En l'an 1158, Henri de la Guierche se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Histoire de Sablé, page 179* (1).

M. Goyet, curé, m'a fourni un mémoire.

1. M. l'abbé Pointeau pense que les deux croisés de 1158, Herbert et Yves de la Guierche appartenaient au Haut-Maine. — *Les Croisés de Mayenne en 1158.* Il appuie son opinion sur ce fait qu'un Hugues de la Guierche aurait épousé en 1050 Mabille de Mayenne, fille de Geoffroy II, qu'ils auraient ainsi suivi le chef de la Croisade, leur proche parent. — *Voy. art. Mayenne.*

HAIES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au Sud-Est du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courdemanche, l. 4 ; Grand-Lucé, l. 2 1/4 ; Parigné-l'Evêque, l. 2 1/2 ; Pontlieue, l. 2 1/2 ; Mans, l. 1/2.

Il y a des Haïes à Montoire, M. l. 1 1/2 ; la Chartre, M. l. 3 1/2 ; Grand-Lucé, M. l. 6 1/4 ; Bessé, M. l. 3 ; S. Calais, M. l. 4 3/4 ; les Essarts, l. 3/4 ; Montrouveau, l. 1 ; Croixval, l. 1/2 ; S. Arnoul, l. 2 1/4 ; S. Oustrille, l. 1 1/2 ; Ternai, l. 1/2.

Le bourg des Haïes est sur le ruisseau de Sandrine, qui coupe la paroisse du N. au S. O.

La cure est un prieuré régulier, estimé 500 liv. à la présentation de l'abbé de l'Etoile. Il y a 250 communians.

Il y a dans la paroisse le prieuré de Croixval, estimé 1200 liv., à la présentation de l'abbé de Tiron.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montigni.

HALLAINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 3 ; Villaines-la-Juhel, l. 2 ; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 1/2 ; S. Remi-de-Sillé, l. 2 1/4 ; Crissé, l. 3/4 ; Domfront-en-Champagne, l. 2 1/4 ; Lavardin, l. 1 ; Mans, l. 3.

Il y a de Hallaines à la Ferté-Macé, M. l. 2 1/4 ; Domfront, M. l. 3 1/2 ; Sept-Forges, M. l. 1 1/2 ; Couptrain, M. l. 2 1/2 ; Madré, M. l. 1 1/2 ; Couterne, l. 1/2 ; Tessé, l. 1/2 ; la Chapelle-Moche, l. 1/2 ; S. Denis-de-Villenette, l. 1 1/2 ; Etrigé, l. 1 1/4 ; Genellai, l. 3/4 ; Tubeuf, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, à l'E. et à l'O. par deux petits ruisseaux.

La cure estimée 400 livres, est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 267 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse, qui appartient au seigneur de la Jaminière en la paroisse de la Haute-Chapelle, relève de la seigneurie de Juvigni-sous-Andaine, qui la reporte à celle de la Ferrière.

En 1635 Georges le Hérissé donna déclaration au roi du fief de Hallaines. *Mémoire de la Chaux.*

HAM (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaines-la-Juhel, l. 1 1/2; Courcité, l. 1; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; la Quinte, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a du Ham à la Pôté-des-Nids, M. l. 4; Lassai, M. l. 2 1/4; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/4; Madré, M. l. 2 1/2; le Ribai, l. 1/2; Hardange, l. 1 1/2; Loufougère, l. 1; Crenne-sur-Fraubé, l. 1 1/4; Villepail, l. 1 1/2; Javron, l. 1; Charchigné, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. et au N. et à l'O. par deux petits ruisseaux, dont celui qui est à l'O. forme deux étangs; il y a beaucoup de landes et de bois au S. O. de la paroisse.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 600 communians.

Il y a au Ham la prestimonie de Notre-Dame de Piété, estimée 5 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Praslin. Voyez sa *généalogie à l'article Ste Suzanne* (1).

HAMBERS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tennie, l. 6 1/2; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Hambers à Mayenne, M. l. 3 1/4; Evron, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 3 1/4; Bais, M. l. 3 1/4; Villaine, M. l. 3 1/4; Grazé, l. 1 1/4; Jublains, l. 1; Deux-Evailles, l. 2; Mésangé, l. 1 1/2; Ste Jame-le-Robert, l. 1 1/2; Yzé, l. 1 1/2; Champgenéteux, l. 1 1/2; le Teil, l. 1/2.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme deux petits étangs; la paroisse est arrosée à l'E. et à l'O. par deux autres ruisseaux. Il y a à Hambers la montagne de Montaigu, au sommet de laquelle est l'hermitage de S. Michel.

La cure, estimée 1800 livres, est à la présentation de l'abbé de Champagne. Il y a 1400 communians.

Il y a à Hambers la chapelle de la Boulinière, estimée 30 liv.; celle de Chelé, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur; et la prestimonie de S. Eustache, estimée 55 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

1. La Baronnie du Ham fut divisée, vers la fin du XIVe siècle, pour former la Baronnie du Ham proprement dite reportant à Villaines-la-Juhel, et la seigneurie de Marcillé relevant de Lassay. La Baronnie du Ham appartenait au XIe siècle à la famille de Doucelles d'où elle passa au XIVe aux Le Voyer d'Aron, puis aux de Marcillé, avec lesquels s'opéra la division dont nous avons parlé plus haut. Le logis de Marcillé a disparu; mais la chapelle subsiste toujours; elle a été transformée en grange.

Le sol produit du seigle, du méteil, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient au sieur Nicolais, commerçant, par acquisition qu'il en a faite des héritiers de M. Einard, grand-maître des eaux et forêts de la généralité de Tours (1).

HARDANGE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-la-Cour, l. 4 1/4; Conlie, l. 3 1/2; la Quinte, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de Hardange à Villaines, M. l. 2; Mayenne, M. l. 3 1/4; Lassai, M. l. 1 3/4; Bais, M. l. 2; Ambrières, M. l. 3 3/4; Montreuil-du-Gast, l. 2 1/4; Poullai, l. 2; Champéon, l. 1 3/4; S. Fraimbauld-des-Prières, l. 2 3/4; la Chapelle-au-Ribou, l. 1/2; Champgenéteux, l. 4; Loufougère, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. par un petit ruisseau, du N. N. O. par un autre qui forme deux étangs.

La cure, estimée 2000 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 530 communians.

Il y a à Hardange la chapelle de la Mariéte, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur de la Vaudelle; et le prieuré de l'Hermitage, estimé 220 liv., à la présentation de l'abbé de S. Faron de Meaux (2).

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Praslin. Voyez sa généalogie à l'article Sainte-Susanne.

HAUTE-CHAPELLE (la), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Domfront, M. l. 1/2; la Baroche-sous-Lucé, l. 1 1/2; S. Denis de Villenette, l. 1; Villaine-la-Juhel, l. 5 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de la Haute-Chapelle à Ceaulcé, M. l. 2 3/4; Juvigni, M. l. 3; Lonlai, M. l. 1; la Ferrière, M. l. 2 1/2; Rouellé, l. 1 1/4; S. Gilles-des-Marais, l. 1/2; N. D. sur l'Eau, l. 1/2; S. Bomer, l. 1.

La rivière d'Egraine arrose la paroisse au N. et à l'O., elle fait tourner deux moulins à seigle et à carabin; celle de Varenne sépare la Haute-Chapelle d'avec la paroisse de S. Front

1. Il y avait à Hambers deux châteaux importants, Viel et Chelay. Ils sont tous deux en ruines. Celles de Chelay méritent être visitées.

2. Le prieuré de l'Hermitage était en tourne et dépendait alternativement du Ribay et de Hardanges. L'Hermitage appartient aujourd'hui à la commune du Ribay.

au S. E. et au S. O. et d'avec celle de Domfront au S. ces deux rivières nourrissent d'excellent poisson, savoir de la truite saumonnée, du brochet, quelques carpes, etc. Le ruisseau de Baudouet sépare au N. E. la paroisse de la Haute-Chapelle d'avec celle de Lonlai. Il y a trois petits étangs dans la paroisse, dont un, nommé de Vausoudet, fait tourner deux moulins, situés dans la paroisse.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 215 feux et 734 communians.

On use de sel blanc dans la paroisse de la Haute-Chapelle, on le tire des salines de Corri, près Avranches; il revient, voituré, à deux sols la livre.

Quatre grands chemins royaux passent dans la paroisse, dont l'un conduit à Alençon, un autre à Mayenne, un autre à Vire, et un autre à Falaise et à Caen.

Il y a quatre chapelles dans la paroisse, 1° celle de la Sausserie, qui n'est point fondée; 2° celle de la Challerie, fondée de 48 liv. de revenu, sans titulaire; 3° celle de l'Hermitage, non fondée; il n'y a point eu d'hermites depuis 1742; en 1628 le pape Urbain VIII donna une bulle pour l'établissement d'une confrérie dans cette chapelle, à l'honneur de Ste Anne; cette bulle n'ayant point été approuvée par les seigneurs évêques du Mans, la confrérie n'a point eu lieu; 4° celle de la Guérousière, non fondée et en ruine. Il y en avoit anciennement une à la maison de la Guiardière, dont on ne voit aujourd'hui que les débris.

L'église de la Haute-Chapelle est très ancienne. Guillaume Talvas, comte du Perche, duc d'Alençon, vicomte de Domfront et comte de Mortain, donna pour partie de la dotation de l'abbaye de Lonlai, qu'il fonda, l'église de la Haute-Chapelle, avec la dixme qui en dépendoit alors. Voici les termes de la chartre de cette fondation faite en présence de l'évêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036 : *Damus ecclesiam Capellæ cum tota decima ad eam pertinente, prout dividit Pulcher Dictilis (Baudouet) usque in fluvium, Varennæ, qui discurrit ad radicem Donofrontensis castri. — L'Auteur du Neutria pia.*

En 1613, André-Martin, curé de S. Bomer, fit une fondation de 34 liv. pour faire célébrer des messes par un prêtre, qui sera choisi par l'aîné de la famille des Laister. Ces messes doivent êtes dites dans l'église de la Haute-Chapelle, à l'autel de S. Etienne. Il y a dans la même église la confrérie du Rosaire, fondée en 1714 par Jean Chalaust, qui en étoit curé. Lémé a aussi donné en 1745, 14 livres de rente foncière pour aider à fonder un collège pour les filles; la maîtresse à la nomination du curé et du vicaire.

La présentation de la cure de la Haute-Chapelle est en litige entre l'abbé de Lonlai et M. Ledin, seigneur de la Challerie, M. de la Challerie prétend être patron spirituel et temporel de

l'église et de la paroisse, fondé sur une transaction en 1661, par laquelle un de ses ancêtres a échangé une terre qu'il avoit dans la paroisse de Lonlai avec l'abbé de Lonlai, qui lui céda en contre-échange le droit de présenter la cure de la Haute-Chapelle et le patronage honoraire de l'église, avec le fief de la Challerie pour servir de glèbe. Nonobstant cette transaction, l'abbé a toujours présenté et a été maintenu en sa possession par une sentence du premier juin 1680, dont il n'y a point eu d'appel.

M. de la Challerie (1) est aussi en procès au sujet de la seigneurie temporelle de la paroisse (1767).

L'étendue de la paroisse est de trois quarts de lieue du N. au S., et autant de l'E. à l'O., mais elle a quatre angles presque opposés, où il y a environ une lieue et demie de l'extrémité de l'un jusqu'à l'extrémité de l'autre. Il y a dans cette étendue 24 ou 25 taillis, tant grands que petits, qui nourrissent des moutons, des couleuvres, etc. ; sans vipères ni aspics. Le gibier y est assez commun, surtout la perdrix grise, qui est excellente. Les bestiaux sont de petite espèce. Les laines sont de qualité médiocre ; on ne les dixme point, non plus que les fruits et les carabins.

Le sol est maigre, et produit du seigle, de l'avoine, et surtout beaucoup de carabin ; on ne dixme point cette dernière espèce de blé dans toutes les paroisses du bailliage de Domfront, dont relève la Haute-Chapelle ; on cultive beaucoup de pommiers et poiriers, qui rapportent de bon cidre, qui fait un des principaux revenus de la paroisse.

Il y a beaucoup de tertres, petites espèces de montagnes, qui ne produisent que de la bruière ; au bas de ces tertres, il y a de bonnes fontaines, entre lesquelles il y en a une minérale, dont l'eau est fort saine ; celle du presbytère est aussi un peu minérale. Il y a dans le tertre de l'Hermitage une carrière de bonnes pierres qui ressemblent au tuffeau, pour la couleur, mais qui sont de beaucoup plus dures. On a tiré des tertres de la Haute-Chapelle plus de six mille charretées de pierres, pour raccommoder les grands chemins.

En 1767, on a trouvé de la mine de fer sur un côteau du tertre de l'Hermitage. On trouva aussi, il y a quelques années, une carrière de marne, de bonne qualité ; il n'y a que le propriétaire du fonds qui en fasse tirer pour marner sa terre aux extrémités de la paroisse, sur un côteau d'un tertre nommé Ruanst ; la surface de la terre est une matière noire, gluante et sulfureuse qui donne à penser qu'on pourroit trouver dans le fonds une mine de charbon de terre, qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'un jour un maréchal en mit dans sa four-

1. La Challerie dont le vieux manoir a été détruit par un incendie, dans ces derniers temps, appartient à M. Levêque, président honoraire du Tribunal civil de Mayenne.

naise, elle s'enflamma, et mit son fer en état d'être battu au marteau.

Il y a beaucoup de terre à pot dans les villages du Fresne, de Launai, de la Picaudière et de la Bouderie; cette terre est sur le fief de la Goulande ; on en voiture depuis le commencement de Mars jusqu'à la Toussaint plus de cent sommes par jour, qu'on conduit aux potteries de Juvigni sous Andaine, de S. Gilles-des-Marais, de S. Mars d'Egrenne et de Ger, qui est une paroisse du diocèse d'Avranche. On vend cette terre quatre ou cinq sols la somme. Les vases qu'on en fabrique ont cette singulière propriété, qu'ils conservent la saumure du beurre, ou de viandes salées, sans qu'il en transpire une seule goutte par les pores. On embarque beaucoup de cette terre pour l'Angleterre, la Hollande, et autres pays étrangers, pour les salaisons, les fosses d'où on la tire sont profondes; quand les bêcheurs sont parvenus à quinze ou vingt pieds de profondeur, ils font des chambres en forme de voûtes des quatre côtés, sans jamais trouver d'eau, cette terre étant si compacte, qu'elle n'en transmet point du tout.

Ces fosses ne durent tout au plus qu'une année, elles s'emplissent d'eau de pluie, et ensuite il s'y trouve beaucoup de poisson de deux espèces, qui est de bonne taille, et d'un bon goût, savoir du brochet et de la tanche; il est à remarquer que ces fosses n'ont communication avec aucunes eaux, ni de rivières, ni de ruisseaux, ni de fossés. Quelques physiciens ont dit que les loutres ou les hérons prenoient du poisson dans la rivière, qu'ils l'apportoient et venoient le manger sur le bord de ces fossés, que les œufs tomboient dans l'eau, où ils se fécondoient et formoient le poisson; mais les loutres suivent le courant des eaux et les bords des étangs, et ne peuvent aller dans ces fosses, et l'on n'y en a point aperçu; on n'y a point vu non plus ni hérons, ni autres oiseaux pêcheurs. D'ailleurs il y a dans le canton de plus grandes fosses, d'où l'on a tiré de la mine de fer, de la marne, de la terre pour faire de la tuile et de la brique; et dans ces fosses on n'y a jamais vu de poisson; quand on y en a mis, il est mort aussitôt, ou du moins il n'y a point multiplié.

Voici une autre singularité aussi surprenante que celle dont on vient de parler. Il y a dans un côté de la paroisse, et dans presque toute la paroisse de S. Gilles, limitrophe de la Haute-Chapelle, des fossés qui sont pleins d'eau depuis la Toussaint jusqu'aux environs de la S. Jean, dans lesquels on trouve beaucoup de brochets, sans aucune autre espèce de poisson : ces fossés se dessèchent tous les ans pendant l'été, et n'ont aucune communication avec d'autres eaux. Les naturalistes ont dit que les œufs des brochets se conservoient pendant l'été dans la terre de ces fossés, et qu'ils se fécondoient lorsqu'ils se remplissoient d'eau. Mais on leur objecte qu'il y a de semblables fossés dans un autre côté de la paroisse, et dans les

paroisses voisines, où les brochets ne se reproduisent point quand ces fossés ont été dessèchés.

Outre la terre à pot, il y a aussi à la Haute-Chapelle de la terre propre à dégraisser les étoffes, qu'on appelle terre à Foulon ; elle se vend comme la terre à pot.

Il y a plusieurs fiefs dans la paroisse de la Haute-Chapelle. Le plus étendu et le plus ancien est celui de Aveline-le-Maignan, qui a pour glèbe la baronnie de la Picaudière, située en la Haute-Chapelle ; il appartenoit au commencement du onzième siècle à Guillaume Talvas, comte du Perche, etc. ; il passa dans la suite à Aveline-le-Maignan, dont il porte le nom. En 1680, il appartenoit au comte de la Ferrière ; ce fief a été confisqué et réuni au domaine du roi. Il y a cinq ans (1772) que Mgr le duc d'Orléans, apanagiste de la baronnie de Domfront, M. le comte de Flers et M. de la Barberie étoient en parole de partager le fief d'Aveline-le-Maignan.

Le fief le plus ancien après celui dont on vient de parler, est celui de la Sausserie, terre située dans la paroisse de la Haute-Chapelle, dans laquelle il n'a pas une grande étendue, mais dans celles de S. Gilles, de S. Mars d'Egrenne, de Mantilli et de Vaucé.

Les terres et seigneuries de la Sausserie furent données à Robert Saussier par Eléonore ou Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie. Voici les termes de la donation, tels qu'ils sont rapportés dans une chartre du trésor de la Sausserie ; *Alienor, Dei gratiâ humilis regina, ducissa Normanniæ, omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, salutem : Sciant nos dedisse et concessisse et presenti charta nostra confirmasse Roberto Salcevio, servitori nostro,* les orillons *forestæ de Domfront in Passaïo, et terram quam Valterius de Roili... et aquam et piscatrias quas... idem tenuit.* Cette chartre fut confirmée en 1195, par Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, fils d'Eléonor.

Robert Saussier n'eut qu'une fille, nommée Madeleine, qui fut mariée au Bègue de Villaine ; de ce mariage sortit Pierre de Villaine, qui eut trois filles, dont l'aînée, nommée Guillemette, fut mariée à Jacques Doynel, à qui elle porta les terres de la Sausserie et de Rubenard (1), en Mantilli. Ce Jacques Doynel, seigneur de la Graverie et de Montécot, étoit fils de Jean Doynel, seigneur de la Graverie, du grand et petit Montécot, du Bois-Allain, et du fief de la Courteille. Ce Jean Doynel étoit fils de Bertrand Doynel, seigneur de la Doynellerie. On croit Bertrand fils de Richard Doynel, qui tiroit son origine d'une noble famille d'Irlande.

Jacques Doynel et Guillemette de Villaine eurent Gilles Doynel.

Gilles Doynel, seigneur de la Sausserie, Montécot, de Rube-

1. Rubesnard avait appartenu antérieurement à la famille de Hercé.

nard, qualifié colonel de 500 hommes à pied, eut de son mariage Gilles II, qui suit.

Gilles II Doynel, seigneur de la Sausserie, etc., fut député de la noblesse de Normandie aux états tenus à Rouen en 1548, et nommé commissaire du ban et arrière-ban du bailliage d'Alençon, au mois de novembre 1561. Il eut de Marie-le-Moyant, sa femme, Jean qui suit.

Jean Doynel, seigneur de la Sausserie, etc., épousa Jeanne de la Berterie, dont Claude, qui suit.

Claude Doynel, fut lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, des ordonnances du roi, l'un de ses maîtres-d'hôtel ordinaires, et chevalier de son ordre ; il épousa dame Charlotte de Bauvès (je pense que c'est Bauvau) par où il devint allié aux plus grandes familles du royaume, et même avec la famille royale ; de ce mariage sortit Anne, qui suit.

Anne Doynel, seigneur de la Sausserie, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa Marie de Poillé, dont Charles qui suit.

Charles Doynel, seigneur de la Sausserie, etc., épousa Hélène de Hérici, petite-fille d'Auguste, vice-amiral, dont Jean-Baptiste qui suit.

Jean-Baptiste Doynel, seigneur de la Sausserie, de Pontpierre de Rubenard, du Mesnil-au-Grain, de Vieux et d'Olivet, épousa Marie-Françoise de Cairon, dont Jean-Claude, qui suit.

Jean-Claude Doynel, seigneur de la Sausserie, etc., épousa Catherine Salion de Chef-de-Bois, fille de Jean, conseiller au parlement de Bretagne, dont René-François-Jean, qui suit.

René-François-Jean Doynel, seigneur de la Sausserie et de Rubenard, né en 1739, capitaine de cavalerie dans le régiment de Noailles.

C'est sur les titres de cette famille qu'on a fait la généalogie d'une chanoinesse de Rémiremont qui doit avoir seize quartiers de noblesse.

Messieurs Doynel, comtes de Montécot et Montigrigny, seigneurs du Hamel, de la Courbe, etc., sont venus d'une branche cadette des Doynel de la Sausserie, par le second fils de Claude Doynel, mari de Charlotte de Bauvès, ou Beauvau.

Il y a auprès du château de la Sausserie un bois planté en avenues, dans lequel on voit un chêne d'une grosseur prodigieuse ; on prétend que c'est un ancien arbre de la forêt de Passais.

Au Sud-Ouest du même château, il y a un bois de haute futaie, dont les arbres, qui sont fort gros, servent pour les gros marteaux de plusieurs forges du canton.

La maison de Doynel, porte dans ses armes, d'argent à un chevron de gueule, accompagné de trois merlettes de sable. deux en chef et une en pointe.

Le banc de la Sausserie est placé dans le chœur de l'église de la Haute-Chapelle, du côté de l'évangile. Il y a au-dessus de ce banc une table de marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'épitaphe qui suit, du cœur de Henri de Doynel, chevalier de Malte, dit de la Sausserie, qui mourut à l'âge de dix-neuf ans.

Ce cœur dans les combats se faisoit admirer,
Bapaume et la Baffée avoient vu sa vaillance ;
Guise et ses habitans pouvoient se reposer,
Puissamment assurés, dessus sa vigilance;
Ses bonnes qualités nous donnoient espérance,
Si le sort l'eût souffert plus longtemps respirer,
De le voir quelque jour dignement posséder
Les titres glorieux des héros de la France.
Tant de rares exploits que promettoit sa vie,
Dedans deux assassins ont fait naître l'envie
D'en arrêter le cours en finissant son sort.
Mais ce funeste coup a couronné sa gloire;
Car n'ayant pas vingt ans, qui le pourra croire?
Comme un autre Sénèque il brava la mort.

Un autre fief dans la paroisse de la Haute-Chapelle, est celui de la Challerie, qui appartient à M. Ledin de la Challerie, par lequel il prétend la seigneurie de paroisse ; ce fief ayant autrefois fait partie de la baronnie de Lonlai, il fut donné en contre-échange par un abbé de Lonlai à un des ancêtres de M. de la Challerie.

En 1611 vivoit René Ledin, qui eut pour fils François, qui suit.

François Ledin, vicomte de Domfront, eut pour fils Jacques, qui suit.

Jacques Ledin, seigneur de la Challerie, maître des eaux et forêts de Domfront et de la Grurie de Falaise, eut deux enfans, Pierre, qui suit, et Charles, à qui son père donna sa charge, et qui fut gouverneur de Domfront.

Pierre Ledin, dit M. de la Haute-Chapelle, épousa Catherine-Thérèse de Croisille : il devint par cette alliance seigneur patron de S. Remi-sur-Orne, haut justicier de Clessi, la Vilette, la Landelle, et de ce mariage est venu Pierre-François, qui suit.

M. Pierre-François, seigneur de la Sausserie, etc., chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, gouverneur de Domfront, maître des eaux et forêts de Domfront et de la Grurie de Falaise, lieutenant des maréchaux de France pour le bailliage de Falaise, a épousé sa cousine germaine, fille de Charles Ledin son oncle, dont une fille âgée d'environ dix-sept ans.

Le banc de M. de la Challerie est dans le chœur de l'église de la Haute-Chapelle.

Il y a encore dans la paroisse le fief du Brésil, qui appartient au seigneur de Jumilli en S. Bomer; celui de Dame-Luce, qui appartient à l'abbaye de Savigni ; et quelques autres fiefs.

dont la glèbe est en d'autres paroisses, et qui s'étendent en celle-ci.

M. de S. Elier, curé de la Haute-Chapelle, doyen rural et official de Domfront, m'a fourni les matériaux de cet article.

HELLOU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Victeur, l. 1 1/2; S. Ouen de Mimbré, l. 3/4; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; S. Jean d'Assé, l. 1 demi-quart; N. D. des Champs, l. demi-quart; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Hellou à Alençon, M. l. 2 1/2; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Prés-en-Pail, M. l. 4; Fresnai, M. l. 2 1/2; Gesvres, M. l. 3; Mieucé, séparé par la rivière; S. Généric, l. 1; Moulin du Carbonnet, l. 1; Gênes-le-Gandelin, l. 3/4; Bérus, l. 3/4; Arconnai, l. 1/4; S. Germain de Corbie, l. 1; Normandie, confins.

Hellou est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. au S. O.

La cure, estimée 7 à 800 livres, est à la présentation alternative du chapitre de l'église du Mans, et de l'abbé de la Coulture. Il y a 300 communians.

Il y a à Hellou la prestimonie Péan, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur.

En 1280, Hugues, seigneur de la Ferté-Bernard, restitua au chapitre de l'église du Mans les dixmes de Champaissant, de Villaines et de Hellou, qu'il convient avoir usurpées : le même jour il donna acte, par lequel il reconnoît que le chapitre lui a fait compter 15 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine, et du carabin. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Villiers.

HERCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Airon, l. 5 1/2; Hambers, l. 2 1/4; Neuvi, l. 7 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Hercé à Passais, M. l. 3; Fougerolles, M. l. 2 1/4; Gorron, M. l. 1/2; Ambrières, M. l. 2 1/2; Montaudin, M. l. 2 1/2; Vieuvi, l. 3/4; Lévaré, l. 3/4; Carelle, l. 1 3/4; Colombiers, l. 3/4; les Bois, l. 1; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. E. par le ruisseau de Dourdé.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 500 communians.

Il y a à Hercé la chapelle de S. Roch, fondée au château du Bailleul, à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a beaucoup de landes dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse appartient à Mde la marquise de Montécot-Doynel. Cette seigneurie, ainsi que celle de Lévaré, du Boisbrault et Desvaux appartenoit aux enfans de Pierre-René-Gilbert Desvaux, lesquels étant tous morts sans alliance, Mde la marquise de Montécot et madame la baronne de Jupille, leurs tantes, toutes deux de la maison Desvaux, en furent héritières. Madame la marquise de Montécot-Doynel eut la terre de Lévaré avec ses dépendances, et madame la baronne de Jupille a eu les terres de Boisbrault et Desvaux.

Voyez *la généalogie des Vaux à l'article Lévaré.*

Il y a dans la paroisse de Hercé la terre de Bailleul, qui a donné son nom à une ancienne famille, qui la possède encore (1).

1. La paroisse de Hercé se nommoit à l'origine S Pierre-des-Bois ; elle reçut ultérieurement le nom de Hercé qu'elle doit à la famille dont nous donnons ici la généalogie :

I. N. de Hercé, seigneur, fondateur temporel de l'église, paroisse et cimetière de Hercé, épousa N... dont 2 enfants :

1. Jeanne de Hercé mariée à Isaac Mauclerc de la Muzanchère, et

2. Julien Ier qui suit :

II. Julien Ier de Hercé, seigneur fondateur de l'église, paroisse et cimetière de Hercé, vivoit avant 1226, ainsi qu'il ressort d'un acte de partage fait avec sa sœur, noble dame Jeanne de Hercé, passé en 1226, en la cour d'Henri d'Avaugour, seigneur de Mayne et de Goëlan en cette date de 1226. Il épousa N... dont Robert qui suit :

III. Robert Ier de Hercé, seigneur fondateur de l'église, paroisse et cimetière de Hercé, figuroit dans l'acte de 1226 ; il est dit avoir épousé Marie-Anne Mauclerc de la Muzanchère, dont 2 enfants : Julien II, l'aîné et Robert II, le puîné qui suivra. Il habitait la Cour de Hercé en Colombiers.

IV. Julien II de Hercé, seigneur fondateur de l'église et cimetière de Hercé, épousa N... dont une fille, Jeanne, dame de Hercé, mariée à Messire Ory de Benest ou de Benoist. Elle eut un fils Robin de Benest, marié à Péronnelle de Mayenne, petite-fille de Juhel II ; par là s'établit l'alliance de la famille de Hercé avec la maison de Mayenne.

V. Robert II, fils puîné de Robert Ier, devient, à la mort de son frère, chef de la branche aînée de Messieurs de Hercé, ainsi qu'il ressort d'un acte de partage avec sa nièce Jeanne, dame de Hercé, passé en 1277. Il épousa N... dont Jean Ier qui suit.

VI. Jean Ier de Hercé, épousa N. Girard, fille du seigneur de la Gauberdière, descendant des seigneurs de Gorron, dont Jean II qui suit.

VII. Jean II de Hercé, seigneur des Loges et des Bouillons, ainsi qu'il ressort d'un procès jugé le 13 mars 1406, devant la Cour de Pontmain, épousa, en 1410, Marguerite de Champagné, dont 2 enfants :

1. Robert de Hercé, mort sans enfants.

2. Colin de Hercé qui suit.

VIII. Colin de Hercé, seigneur des Loges, épousa Guillemine le Bouesne et eut 2 enfants :

1. Etiennette qui épousa en 1466 Pierre Jupin, seigneur de Marcilly en Landivy.

2. Guillaume Ier qui suit :

IX. Guillaume de Hercé, seigneur des Loges, épousa Bricegaude de Brecé, à laquelle assura ses deniers dotaux sur le lieu du Boislu, l'an

Les armes de cette maison sont d'argent, à trois têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueule.

Alain du Bailleul, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne du Bois de Pacé, dont Jean, qui suit.

Jean du Bailleul épousa Isabeau du Val, fille de Roland, et de Marie d'Averton, dont Alain II, qui suit.

1473. Il eut six enfants : Bricegaude de Brécé, était la descendante de Geoffroy de Brécé, le Croisé de 1158.

1. Jean III, qui suit :
2. Jean, mort en bas-âge.
3. Françoise, mariée à Christophe Hunaut, conseiller, échevin perpétuel d'Angers, seigneur de la Thébaudière.
4. Jacques, chanoine prébendé de la cathédrale d'Angers, donna en 1518 le patronage de la chapelle S. Jacques, qu'il fonda en l'église N. D. de Cunault, aux seigneurs de Hercé et des Loges.
5. Marguerite, mariée en 1515 avec Patrice de Beaumanoir de Lavardin.
6. François de Hercé, marié à Jeanne Pelet ou Petel en 1513.

X. Jean III de Hercé épousa Guillemine de Vallaux, fille de Charles de Vallaux, seigneur de la Violette en Bretagne, et de demoiselle Anne de Couasnon, et sœur de Louise, épouse de Guy des Vaulx, seigneur de Lévaré, dont 4 enfants :

1. Guillaume II, dont la branche s'éteignit, épousa en premières noces Roberte de Goué, dont Guillaume III, marié à Jacquine de Vassé dont Renée, fille unique, épouse en premières noces de Bernard des Vaux, et en secondes de Guy Achard, seigneur de Beauregard. Guillaume II épousa en secondes noces, Jeanne de Mégaudais, dont Catherine de Hercé, mariée à Jean le Porc, seigneur du Gué en Charné, et Olive, mariée à Léonard Archard, seigneur du Pertuis-Achard.
2. François de Hercé, qui suit :
3. Jean, chanoine de la cathédrale d'Angers.
4. Anne, mariée à Olivier du Hamel, seigneur de Boisferaud.

XI. François de Hercé, seigneur de la Haie-Peau de-Loup, épousa en premières noces, Jeanne Lambin, sœur de Guyon Lambin, écuyer, et en secondes, Catherine de Rabinard en 1529, de laquelle 2 enfants :

1. Jean IV, qui suit :
2. Anne, mariée à Jean du Boisberranger.

XII. Jean IV de Hercé, seigneur de la Haie-Peau-de-Loup, épousa le 8 juin 1552, Marguerite de Vanembras, dont 4 enfans :

1. René, curé de S. Fraimbaut de Prières, en 1610.
2. Guillaume IV, dont la branche s'éteignit, épousa Françoise de la Corbinière, dont : 1. Marie, mariée à Jean du Halay, seigneur de Morant, 2. Marguerite, mariée à N. Guérin, seigneur de Frontigny, 3. Pierre, marié à Françoise du Jariay, dont Léonore, mariée à René de Pennart, et Françoise à Louis de la Touche, seigneur de la Roussardière.
3. Charlotte, morte en bas-âge.
4. César, qui suit :

XIII. César de Hercé, seigneur de la Haie, épousa le 6 avril 1606, Marie Reignaut, fille du seigneur de la Leuverie, dont 3 enfants :

1. René, seigneur des Landelles, marié à Marie Piel, sans postérité.
2. Anne, mariée à Daniel Broquet, seigneur du Moussay.
3. Jean V, qui suit.

XIV. Jean V de Hercé, seigneur de la Haie, épousa, le 18 janvier 1651, Jeanne Ballin, fille de messire Julien Ballin, seigneur de Rubesnard, conseiller du roi, et de demoiselle Guyonne de Vaufleury. Avant son mariage, Jean V avait remplacé son père à l'Arrière Ban, ainsi qu'il résulte d'un certificat sous la date du 12 décembre 1635, signé : baron de Tourville, constatant qu'il avait servi avec chevaux, armes et bagages, au siège de S. Mihiel, en Lorraine, et qu'il n'avait pris ni solde ni paye

Alain II du Bailleul épousa en 1402 Jeanne de Bênéhard, fille de Jean et de Jeanne le Porc, dont Jean, qui suit.

Jean II du Bailleul épousa en 1440 Michelle du Bouchet, fille de Jean et de Jeanne de Marville, dont Jean, qui suit.

du roi. Il fournit également ses preuves de noblesse dont il reçut certificat, signé de M. de Marle, à la réformation de 1668. Jean V eut deux enfans :

1. Julien III, dont la branche s'éteignit ; il épousa Renée des Vaulx, dont Léonore, mariée à Pierre de Pennard et Renée à Gilbert de Pennard.

2. Jean VI, qui suit :

XV. Jean VI de Hercé, écuyer. épousa le 23 juin 1678, Anne des Vaulx, fille de César des Vaulx, seigneur de la Bouverie, et de feue demoiselle Renée de Charlor. Anne des Vaulx était veuve en premières noces de Pierre des Portes, écuyer, seigneur de Boulay. Elle eut de Jean VI de Hercé 2 enfants :

1. Marie, morte en bas-âge.

2. Jean VII, qui suit.

XVI. Jean VII de Hercé, écuyer, épousa le 17 mai 1698, demoiselle Françoise des Ormes, fille de messire René des Ormes, seigneur de la Panissaye, conseiller du roi, et de demoiselle Françoise Egasse du Boulay, dont 4 enfants :

1. Jean VIII, qui suit.

2. Michel-César, mort sans mariage.

3. Renée, Françoise, morte en bas-âge.

4. Jeanne, mariée à Charles Gallery de la Tremblaye.

XVII. Jean VIII de Hercé écuyer, épousa le 6 janvier 1719, demoiselle Françoise Tanquerel, fille de messire René Tanquerel, conseiller du roi, procureur général du duché de Mayenne, rapporteur du point d'honneur devant les Maréchaux de France et de dame Marie-Urbanne le Pennetier, dont 19 enfants :

1. Jean IX qui suit.

2. Louise-Elisabeth, mariée à Gilles Lefebvre-d'Argencé.

3. Françoise-Charlotte, élevée à l'école royale de Saint-Cyr, morte sans mariage.

4. Jeanne-Françoise, religieuse aux Hospitalières d'Ernée.

5. Marie-Joséphine, religieuse aux Hospitalières d'Ernée.

6. Renée-Geneviève, morte en bas-âge.

7. Madeleine, morte en bas-âge.

8. Marie-Anne, morte en bas-âge.

9. Françoise-Marie, morte en bas-âge.

10. Jean-François de Hercé, qui forma une branche dont nous parlerons plus loin.

11. Urbain René, né à Mayenne le 6 février 1726, évêque et comte de Dol, président des Etats de Bretagne en 1784, député de Bretagne en 1787, aumônier de l'expédition de Quiberon, fut fusillé ainsi que son frère et grand vicaire François, en haine de la foi, le 30 juillet 1795 sur la place de la Garenne à Vannes.

12. François, fusillé en haine de la foi, en son vivant vicaire-général de Dol.

13. Julien-César, vicaire général de Nantes.

14. Jean-Baptiste, vicaire général de Luçon.

15. Louis-Joachim, religieux feuillant, mort en odeur de sainteté à Toulouse le 17 mai 1803.

16. René-César, enseigne de vaisseau, tué à bord du Zodiaque, sur la côte du Coromandel en 1758.

17. Urbain-René, officier d'artillerie. mort à S. Domingue, sans mariage.

18. François mort en bas-âge.

19. Marie-Françoise, morte en bas-âge.

XVIII. Jean-René de Hercé, écuyer, épousa le 22 juin 1757, demoiselle

Jean III du Bailleul épousa Guillemette de S. Brice, fille de René et de Marguerite du Châtelier, dont Gilles, qui suit.

Gilles du Bailleul épousa Marie de Germaincourt, fille d'Ambroise et de Thébaude de la Potière, dont Guillaume, qui suit.

Guillaume du Bailleul épousa en 1535 Françoise de Boisbé-

Françoise-Urbaine Billard de Lorière, fille de Messire Armand-Charles Billard de Lorière, conseiller du roi et de dame Françoise-Roberte Tripier de la Fresnaye, dont 2 enfants :

1. Marie-Jeanne-Françoise-Thérèse, morte sans mariage.

2. Jean-Armand qui suit :

XIX. Jean-Armand 10e du nom, comte de Hercé, premier page du roi Louis XVI en sa Petite Écurie, capitaine au régiment de Noailles, chevalier de S. Louis, 1er député du département de la Mayenne à la Chambre de 1815, avoit épousé, le 18 janvier 1791, mademoiselle Marie-Anne de Gruel, fille de messire André de Gruel écuyer et de demoiselle Marie-Anne Picot de Pontombray, dont un fils ; Urbain-Marie-Charles, qui suit :

XX Urbain-Marie-Charles, comte de Hercé, épousa le 10 septembre 1827 Claire-Elisabeth de Couasnon de la Barillère, fille de messire Louis de Couasnon de la Barillère, écuyer, et de dame Renée Le Geay de la Forêtrie dont 4 enfants :

1. Jean-Armand-Emmanuel qui suit :

2. Marie, mariée le 20 mai 1860 au comte Frédéric de Robien.

3 Arthur, marié le 27 novembre 1871 à Marie-Bernardine d'Anyais, fille du comte Jules d'Anyais, sénateur, et de Louise Gigault de Bellefonds, dont 2 filles : Germaine ; Marie-Thérèse.

4. Gaston, né le 26 juillet 1847.

XXI. Jean-Armand-Emmanuel, comte de Hercé, marié le 27 février 1857 à Marie-Anne-Valentine le Cardinal de Kernier, fille de Jacques-Ange le Cardinal, marquis de Kernier, ancien chef d'escadron, chevalier de S. Louis et de la Légion d'honneur, et de Mathilde-Marie-Louise le Gonidec de Traissan ; dont 3 enfants :

1. Jeanne-Marie-Eugénie, née le 21 mai 1859.

2. Henri-Urbain-Marie, né le 1er mai 1861, marié le 29 décembre 1887 à Françoise-Anne-Marie Pinaut de Viennay, fille du comte Georges Pinaut de Viennay et de Jeanne de Titaire de Glattigny dont :

1. Marie-Jeanne, née le 8 novembre 1888.

2. Jean-Amand, né le 3 décembre 1889, mort en bas âge.

3. Henriette-Jeanne-Marie, née le 29 décembre 1890, morte en bas-âge.

4. Madeleine, morte en bas-âge.

Branche Cadette.

XVIII. Jean-François de Hercé, fils de Jean VIII, et de Françoise Tanquerel, épousa, en 1775, Mlle du Bois de la Basmeignée, fut député de la noblesse du Baillage du Maine aux Etats généraux, et chevalier de St-Louis, et eut 2 enfants.

1. Jean François, marié en 1804 à Mlle de la Haie de Bellegarde, dont il eut une fille Lucie de Hercé, mariée à William-d'Ozouville-Trémigon. A la mort de sa femme, après avoir été longtemps maire de Laval, Jean-François entra dans les ordres, fut curé de la Trinité de Laval, puis Evêque de Nantes où il mourut.

2. Louis, chevalier de Hercé épousa en 1805, Marie Agathe le Forestier, dont 3 enfants :

a. Louis-Nicolas, marié à Mlle de Thiboust, n'eut qu'un fils, mort sans être marié.

b. Henri-Jean-Nicolas, mort sans mariage en 1870.

c. Paul-Jean-François-Joseph, mort sans enfants.

Ainsi s'éteint la Branche cadette.

renger, fille de... et de *N*... dame de Couterne, dont Pierre, qui suit.

Pierre du Bailleul épousa en 1678 Marguerite, ou Marquise des Vaux, fille de Jean IV, marquis de Lévaré, etc., et de Charlotte de Cornillau : dont Pierre, qui suit; *N*... du Bailleul, seigneur de la Pierre, qui se maria en Anjou, dont il ne reste que des filles; *N*... chevalier de Malte; *N*... seigneur des Noyers; et *N*... mariée à *N*... de Saint Germain, seigneur de Larchat.

Pierre II du Bailleul, seigneur dudit lieu, de Belleplante, etc., épousa en 1614, Julienne de Borac, fille de *N*... seigneur de S. Germain et de Catherine de Palu : dont Pierre, qui suit; et Jean-Baptiste, mort sans alliance.

Pierre III du Bailleul, seigneur du Bailleul, de Belleplante, Coesmes, Lucé, etc., acheta en 1659 la terre de Gorron : cette terre avoit déjà été dans la maison du Bailleul, car en 1451, Jean du Bailleul fit au roi de l'hommage de Gorron; et en 1500 Jean de Gripel, à cause de Madeleine du Bailleul son épouse, fit la même offre d'hommage au roi. Pierre III épousa en 1663 Marguerite le Féron, fille de *N*... président au parlement de Paris, et de Marguerite Gallard, dont Pierre, qui suit.

Pierre IV du Bailleul, baron de Gorron, mort en 1714, avoit épousé en 1706, Catherine Barin, morte en 1728, fille du marquis de la Galissonnière, et de Léonore Bidé : dont Pierre-Gilbert-Anne, qui suit; *N*... prêtre, abbé de Barzelle, mort en 1769; et *N*... retirée au couvent des Ursulines, à Rennes.

Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, baron de Gorron, dit le marquis du Bailleul, mort à Mayenne en 1737, avoit épousé en 1728 Françoise-Thérèse de Montécler, fille du marquis de Montécler, et de *N*... de la Matrais, dont trois demoiselles; une des demoiselles est religieuse à Château-Gontier (1).

1. Pierre IV du Bailleul, baron de Gorron, seigneur du Bailleul et de Belleplante, racheta en 1700 ses terres du Bailleul et de Gorron qui avaient passé au décret et bail judiciaire. Il épousa, en 1705, Catherine Barin de la Galissonnière le fils du marquis de la Galissonnière et d'Eléonore Bidé. Il fit jeter en 1711, les fondements du château du Bailleul. Sa mort qui arriva 3 ans après interrompit les travaux du château dont il ne fut fait qu'une aile. Le corps de Pierre IV du Bailleul fut inhumé dans l'église de Gorron, et son cœur en celle de Hercé. Sa femme mourut en 1728, près de Nantes. De leur mariage naquit Pierre qui suit ; Louis-Emerite du Bailleul, fait prêtre à Paris en 1734, abbé de Bazelles, mort en 1769; et Marie-Catherine du Bailleul, religieuse ursuline de Rennes.

Pierre V Gilbert-Anne du Bailleul, baron de Gorron, dit le marquis du Bailleul, né le 26 novembre 1707, au Bailleul fut émancipé le 6 décembre 1727, et le sieur Mathieu le Boullenger, procureur fiscal de la baronnie de Gorron, nommé son curateur Il épousa, le 18 février 1728, Françoise-Thérese de Montécler. Il alla demeurer à Mayenne en 1736 ; il mourut le 22 janvier 1737 ; son corps fut inhumé en l'église de Gorron, et son cœur en celle de Hercé; sa veuve prit en 1737 la garde noble de ses enfants, et le même Mathieu Le Boullenger, après avoir été le curateur du père, le devint des enfants.

Du mariage du marquis du Bailleul avec Françoise-Thérèse de Monte-

HERMITES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcé, l. 1 ; Trahet, l. 1 1/2 ; Pruillé-Léguiller, l. 4 3/4 ; Brette, l. 2 1/2 ; Ruaudin, l. 1 ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. 1/2.

Il y a des Hermites à la Chartre, M. l. 3 3/4 ; Montoire, M. l. 3 1/2 ; Château-du-Loir, M. l. 6 ; Bessé, M. l. 4 1/2 ; S. Christophe en Touraine, M. l. 5 ; Rorthre, l. 1 1/2 ; Chemillé, l. 1 3/4 ; Montrouveau, l. 1 ; la forêt de Gâtines, l. demi-quart.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Domée, qui coupe la paroisse de l'O. à l'E. et qui forme plusieurs étangs.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 500 communians.

Il y a la chapelle de S. Jean des Hermites, estimée 40 liv., et celle de Sainte-Marguerite, estimée 50 liv., à la présentation des seigneurs des Vautourneux.

Il y a aux Hermites un prieuré estimé 350 liv., à la présentation de l'abbé de Vendôme.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine ; il y a des vignes.

Sous le pontificat de l'évêque Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1292, Tancréde le Gantier, seigneur des Hermites, fut un de ceux qui se liguèrent avec Jean de Mondamer, seigneur de Sept-Forges, et Jourdan de Beaupréaux, seigneur de Fougerolles, pour venger l'insulte faite par l'évêque qui avoit fait emprisonner au château de Touvoie Amauri de Juillé, leur beau-frère. *Courvaisier, page 536.*

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Vendôme.

HILAIRE-DES-LANDES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaillant, l. 1 ; Sacé, l. 2 3/4 ; Gênes, l. 2 ; Sainte-Susanne, l. 3 1/2 ; Ammé, l. 5 ; Fay, l. 2 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

cler sont issues : 1° Louise-Hyacinthe-Pulchérie du Bailleul née le 27 janvier 1731, morte religieuse chez les Cordelières de Château-Gontier ; 2° Anne-Victoire-Félicité du Bailleul, dite Mademoiselle de Lucé, née le 25 janvier 1732, morte au château de Rambouillet, où elle avait été incarcérée pendant la Révolution.

3° Françoise-Marie du Bailleul, dite Mademoiselle du Bailleul, née au Bailleul, le 8 décembre 1729. Elle n'habitait qu'accidentellement le Bailleul, elle résidait habituellement à Mayenne ; elle fut arrêtée avec sa sœur, mademoiselle de Lucé, au cours de la Révolution ; elles furent toutes les deux transférées au château de Rambouillet où Mademoiselle de Lucé mourut. Mademoiselle du Bailleul revint à Mayenne ; elle y mourut ; avec elle finit les du Bailleul. La succession passa aux de Montécler et au marquis de la Galissonnière.

Il y a de S. Hilaire à Ernée, M. l. 1 1/2; Laval, M. l. 4 3/4; Montaudin, M. l. 4; Mayenne, M. l. 5 1/4; S. Denis-de-Gâtines, M. l. 2 3/4; Dompierre-des-Landes, l. 1 1/2; Juvigni-Montanadais, l. 2; Bourgon, l. 2 1/2; Bourgneuf-la-Forêt, l. 1 1/2; la Templerie, l. 3/4; Montenay, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par l'étang de Courgé, au N. par un petit ruisseau, et au S. par un autre qui forme deux étangs.

La cure, estimée 2000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 886 communians.

Il y a à S. Hilaire la chapelle de Vaumorin, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur dudit lieu; et celle la Tour, estimée 55 liv., à la présentation de M. de Raimond.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Drogon de Malemouche, parent de Geoffroi de Mayenne, donna au commencement du douzième siècle, à Hildebert, évêque du Mans, et à ses successeurs, le droit qu'il avoit de présenter l'église de S. Hilaire-des-Landes, à la charge que Drogon, Richard et Lancelin, ses enfans, en jouiront pendant leur vie seulement. *Courvaisier*, *page 414*.

La seigneurie de la paroisse de S. Hilaire-des-Landes étoit au commencement du seizième siècle dans la maison des Vaux de la Tourémond; elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Précinx.

HILLAIRE-LE-LIERRU (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lombron, l. 2 1/4; Saussé, l. 1/2; Mans l. 3 1/4.

Il y a de S. Hilaire à Connerré, M. l. 1 1/2; Montfort, M. l. 2 3/4; la Ferté, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 2; Bonnestable, M. l. 2 1/2; Tuffé, l. 1/4; la Chapelle de S. Remi, l. 1 1/4; Baillé, l. 1; Vouvrai, l. 1/4; Seaux, l. 3/4; Villaine-la-Gonais, l. 1 1/4; Boissé-le-Sec, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Huisne, à l'E. par le ruisseau de Vimel, et à l'O. par un autre ruisseau.

La cure estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 200 communians.

Il y a à S. Hilaire, la chapelle du château de la Goupillière, estimée 150 liv., à la présentation du seigneur dudit lieu; cette chapelle a été bâtie en 1702, sous l'invocation de sainte Catherine. Pierre Rogier de Crévi, qui a tenu le siége épiscopal du Mans depuis 1712 jusqu'à 1723, a transféré dans cette chapelle une fondation, faite en 1345 au château de S. Aubin-des-Coudrais, dont M. de la Goupillière est seigneur, par Pierre de la Roche, curé de Boissé.

En 1622, René Trouillet, chanoine de l'église du Mans, originaire de S. Hilaire, a fondé dans l'église une messe de Sainte-Croix, pour être célébrée tous les vendredis; et pour

cette fondation, il a légué 35 livres de rente, à prendre sur ses biens.

En 1686, Jean Moquereau, curé de S. Hilaire, a légué un bordage, de 45 liv. de revenu aux pauvres de la paroisse.

En 1613, Marie le Voyer, dame de la paroisse, a légué à la cure un bordage de 75 liv. de revenu pour la retribution d'une première messe tous les dimanches et fêtes de l'année.

Jean Biou, originaire de la paroisse, secrètaire de la chambre du roi, a légué 90 liv. de rente annuelle pour un maître d'école, qui doit être choisi en la famille, par un de la famille du fondateur, ou à défaut par le seigneur, le curé et les habitans, pour instruire *gratis* les enfans de la paroisse et ceux de la famille du fondateur, et pour dire une oraison tous les dimanches au soir, et célébrer une messe basse le 7 mai de chaque année. Les parens actuellement en droit de nommer le maître d'école, sont le sieur Mathurin Couronne, notaire à Nogent-le-Bernard, issu de Anne Pineau, et Mathurin Avice, issu de Marie Pineau.

La paroisse ne contient qu'environ cinquante feux, cinq métairies et quelques bordages.

Le sol, froid et humide, produit du froment et de l'orge : il y a un canton, nommé le Pays-Haut, contenant huit ménages, éloigné de demi-lieue de l'église, et entouré de toutes parts des paroisses de Tuffé et de Boissé ; ce terrain est aride, et ne produit que du seigle et de l'avoine. Il y a beaucoup de prairies qui bordent la rivière d'Huisne, qui sépare la paroisse d'avec celles de Vouvrai et de Seaux. Il y a quelques petits bois taillis ; peu de gibier et de petite qualité.

La seigneurie de paroisse, qui est une baronnie régie par la coutume locale de la Ferté, est annexée au château de la Cour, dans la paroisse et appartient à la maison de Montécler. Voyez *la généalogie à l'article* (1).

Il y a aussi dans la paroisse l'ancien château de la Goupillière, appartenant à M. de Dolon. Cette terre est dans la maison de la Goupillière de temps immémorial, et les propriétaires en ont toujours porté le nom, jusqu'en 1699, que M. de la Goupillière, père du propriétaire actuel, prit celui de Dolon, qu'il a toujours porté jusqu'en 1749, qu'il est décédé. Ce château, quoi qu'en belle situation, n'est point habité depuis 1722. L'on y voit encore la sépulture de ces anciens seigneurs qui faisoient profession de la religion protestante, sans cependant s'être jamais soustraits à l'obéissance dûe au roi.

L'on ne sait si cette famille a donné son nom à la terre Goupillière, ou si elle l'a reçu de cette terre ; les titres les plus anciens du trésor ne remontent pas au-delà de l'an 1050 ; cette terre étoit alors dans la famille, et y a toujours demeuré. On voit sur les cheminées des appartemens du château les armes

1. Article *Châtres*.

de cette maison, qui portent d'argent à trois renards de gueule; elles sont accollées de plusieurs écussons de ses alliances.

La branche aînée de la Goupillière subsiste en la personne de M. Pierre-Guillaume-Louis de la Goupillière de Dolon, chevalier, seigneur de Dolon; Boissé-le-Sec, etc., ci-devant lieutenant au régiment du Roi Infanterie, né le 12 août 1741, et en celle de M. Charles-François de la Goupillière, son oncle, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment du Roi, né en 1709. Il y a dans l'église de S. Hilaire, immédiatement au-dessous de la première marche du chœur, une tombe, avec un ban, et sur le mur l'épitaphe qui suit, gravée sur une table de pierre, avec les armes de la maison de la Goupillière.

PATIENDO VINCES.

En l'an 1508,

Celui qui gît, passant, sous ce marbre en la bière,
C'est l'honneur des Manceaux, Marin de la Goupillière,
Qui, serré en ce pourpris étroitement enclos,
L'honneur et la vertu, auteur de son repos,
Qui le feront jouir d'éternelle lumière,
De ce tombeau sacré, de laurier revêtu,
Apprends d'être vaillant et suivre la vertu,
Passant, et crois qu'ici de l'homme ne demeure
Rien d'heureux, rien de beau, ni durable, ni fort,
Que la seule vertu qui reste après la mort,
Bienheurant nos esprits d'une vie meilleure.

Les seigneurs de la Goupillière ont droit de banc et de sépulture en ce lieu, le tout *gratis*, au moyen d'un droit de dixme qu'ils avoient de temps immémorial sur la terre de la Goupillière, et qu'ils ont cédé à la cure et à la fabrique : ce droit de banc et de sépulture leur a été confirmé en 1401, par une sentence de l'officialité du Mans, en faveur de Guillaume de la Goupillière, porte-écusson, seigneur dudit lieu. Cette sentence est dans le trésor du château de la Goupillière, et dans celui de la fabrique.

Voyez la généalogie à l'article Dolon.

HOMME (l'), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Mans, au S. S. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-Léguillet, l. 3 1/4; Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pont-lieue, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de l'Homme à la Chartre, M. l. 1/2; Château-du-Loir, M. l. 1 3/4; Grand-Lucé, M. l. 3 1/2; Ecomoi, M. l. 5 3/4; Bessé, M. l. 4; Chahaigne, l. 3/4; Sainte-Cécile, l. 1 1/2;

Marçon, l. 1 1/4; Châtillon, l. 1; Trehel, l. 1 1/4; Ruillé-sur-Loir, l. 1 1/2; la forêt de Bersai, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, et par le ruisseau de Boire, et à l'O. par la rivière de la Veuve.

La cure estimée 1200 liv., est un prieuré de l'Ordre des Chanoines réguliers, à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a 800 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes, qui produisent de fort bon vin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Gauville.

HORP (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Loufougère, l. 2; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Horp à Villaine, M. l. 3; Ambrières, M. l. 2 3/4; Lassai, M. l. 1; Bais, M. l. 3 3/4; Mayenne, M. l. 3 1/2; Chantrigné, l. 1 1/2; Montreul-du-Gast, l. 1 1/4; Poulai, l. 1 1/4; Champéon, l. 1 1/4; Hardange, l. 1 3/4; le Ham, l. 1 1/2; le Ribai, l. 1; Charchigné, l. 1 1/4; Courberie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Englenne, qui prend sa source dans la paroisse, et au S. par trois petits ruisseaux qui forment deux étangs.

La cure estimée 1200 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a communians.

Il y a au Horp la chapelle de la Haye, estimée 50 liv., à la présentation du seigneur, et la prestimonie Charchisi, estimée 5 liv.

Guillaume Passavant, qui fut évêque du Mans depuis 1145, jusqu'à 1187, donna aux chanoines de sa cathédrale l'église du Horp, *Cartul. blanc du chap. Cenomania. M. S.*

La seigneurie de paroisse a été dans la famille de Pennart de Chantepie. En 1666 elle appartenoit à Louis de Madaillan, marquis de Lassai (1). Mém. la Chaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

HOUSSAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villiers-Charlemagne, l. 1; Epineu-le-Séguin, l. 5; Brullon, l. 2; Vallon, l. 3; Souligné, l. 1 1/4; Grand S. Georges, l, 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Houssai à Laval, M. l. 3 3/4; Château-Gontier, M. l. 2; Cossé-le-Vivien, M. l. 3; Mellai, M. l. 3; Chemeré-le-

1. Il y avait dans cette paroisse la terre de la Barre, dite La Barre-du-Horps, qui appartenait à la famille de Couterne, d'où elle est passée aux Poullard. Le vieux château de la Barre-du-Horps n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

Roi, M. l. 4 3/4; Quelaine, l. 1 1/4; S. Gaud, l. 1; S. Sulpice, l. 1/2; Origni, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, au N. par un ruisseau, et à l'O. par un étang.

La cure estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 650 communians.

Il y a à Houssai le prieuré d'Origni, estimé 1000 liv. à la présentation de l'abbé de Marmoutier; la chapelle des Toucherons, estimée 25 liv., réunie au secrétariat; et celle de la Cormière, estimée 70 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient par indivis à messieurs de Montécler et de Préaux.

Il y a dans la paroisse de Houssai la terre de la Rongère, bien bâtie, et dans une belle situation; cette terre fut achetée en 1293 de Hardouin de Fougères pour 12000 liv. par Matthieu de Quatrebarbes, seigneur de la Membrolle, etc., qui épousa Jeanne de Brochesac; ils sont enterrés tous deux dans l'église de Miez. Cette terre a passé par alliance de la maison de Quatrebarbes dans celle de Montécler, qui la possède aujourd'hui. Voyez *la généalogie de Montécler à l'article* (1).

HOUSSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. 1; Congners, l. 4 3/4; Sainte-Osmane, l. 1; S. Mars de Loquenai, l. 2 1/4; Changé, l. 3 1/2; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Houssé à Vendôme, M. l. 2; Montoire, M. l. 1 3/4; Bessé, M. l. 4 1/4; S. Calais, M. l. 5 1/4; S. Rimé, l. 1/2; Villavard, l. 1/4; Villierfaux, l. 3/4; Thoré, l. 3/4; Lunai, l. 1 1/2; Blésoi, l. 3/4.

Houssé est situé sur un petit ruisseau, la paroisse est arrosée au N. par la rivière du Loir, et à l'E. par le ruisseau de la Briffe.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge. Il y a des vignes.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Vendôme.

HOUSSEAU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 3/4; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

1. Article *Châtres*.

Il y a de Housseau à Madré, M. l. 2; Ambrières, M. l. 2 1/2; Javron, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 1 3/4; Bretignole, l. 1/4; Mellerai, l. 1; Niort, l. 1/2; Sainte Marie-du-Bois, l. 1/2; Sept-Forges, l. 3/4.

La cure est un prieuré de l'Ordre des Chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 360 communians.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chastenai, deux autres petits ruisseaux y prennent leurs sources. L'église est construite dans la province de Normandie, de la généralité d'Alençon, du vicomté de Domfront.

La paroisse relève en partie du Conseil supérieur de Rouen, et autre partie du marquisat de Lassai, qui reporte au Mans.

Le canton de Normandie est arrosé au N. par la rivière de Mayenne, nommée dans cet endroit la rivière de Sept-Forges.

Le sol est montagneux et de petit rapport; il produit du seigle, de l'avoine et du carabin; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre est bon; on ne nourrit de bestiaux que de la petite espèce; la perdrix grise, le lièvre et le lapin n'y sont pas abondans mais d'assez bonne qualité.

La paroisse a environ une lieue d'étendue du N. au S., mais de l'E. à l'O. elle n'a qu'environ mille pas communs.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Cheviers (1), située dans la paroisse de Sept-Forges, appartenant à madame de Royers, marquise de la Brisollière : cette dame a épousé M. Jacques Pitard, son proche parent, dont est issu M. le comte de la Brisollière.

La partie de la paroisse est située dans le Maine, relève en partie du marquisat de Lassai, de celui du Bois-Thibault et du seigneur de la Rivière, nommé de Vaufleuri.

M. Daniel prieur-curé, m'a fourni un Mémoire.

1. Ce château de Cheviers existe toujours.

IZÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé, l. 2 1/2 ; Tennie, l. 2 1/2 ; la Quinte, l. 1 ; Mans, l. 3.

Il y a d'Isé à Bais, M. l. 3/4 ; Villaine, M. l. 2 3/4 ; Sillé, M. l. 3 1/2 ; Evron, M. l. 2 1/4 ; Monseurs, M. l. 4 ; Ste-Suzanne, M. l. 3 3/4 ; Sainte-Jame-le-Robert, l. 1 1/4 ; S. George-de-Foultorte, l. 1 1/2 ; Vimarcé, l. 2 ; S. Martin-de-Connée, l. 1 3/4 ; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 ; Trans, l. 3/4 ; Hambers, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au N. E. par un petit ruisseau qui forme trois petits étangs, et à l'E. par un autre, qui prend sa source dans le bois d'Izé.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 1300 communians.

Il y a à Izé la chapelle des Chainons, estimée 300 liv., à la présentation des parens du fondateur, et la prestimonie des Baignardières, estimée 40 liv., à la présentation des héritiers Fourmont.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin ; il y a beaucoup de bois et de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courceriers. Voyez *sa généalogie à l'article Courceriers.*

JACQUES-DE-LA-BRASSE (S.), Voyez *S. Roch.*

JACQUES-DES-GUÉRETS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il éloigné de onze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vaucé, l. 3; Montreuil-le-Henri, l. 1 3/4; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Jacques à Montoire, M. l. 1; Vendôme, M. l. 4 1/2; la Chartre, M. l. 1 1/4; Bessé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3 3/4; Sougé, l. 1 1/4; Artin, l. 1; Ternai, l. 1; S. Oustrille, l. 1; S. Quentin-de-Varenne, l. 2; Troo, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. au N. et l'O. par la rivière du Loir, au S. E. et au S. O. par deux ruisseaux, l'un dit Maderon et l'autre Sandrine.

La cure, estimée 250 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 95 communians; ce bénéfice est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vernage.

JAME-LE-ROBERT (Ste), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parenne, l. 3 1/2; Bernai, l. 2 1/4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Sainte-Jame à Evron, M. l. 1; Sainte-Suzanne, M. l. 2 3/4; Bois, M. l. 1 1/4; Monseurs, M. l. 3; Sillé, M. l. 4; Assé-le-Bellenger, l. 1 1/4; S. Georges-de-Foletorte, l. 2 1/2; S. Martin-de-Connée, l. 2 1/2; Vimarcé, l. 2 1/2; S. Thomas-de-Courceriers, l. 2 1/2; Trans, l. 2; Jublains, l. 2; Hambers, l. 2 1/2; Izé, l. 1 1/4; Deuxévailles, l. 3 3/4; Mésangé, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau, qui forme un étang, au S. par la rivière de Jouanne, à l'O. par le ruisseau du rocher, et par deux autres petits ruisseaux. Il y a à Sainte-Jame la lande de Rochart, qui a une lieue et demie de large et une lieue de long.

La cure estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 1600 communians.

Il y a plusieurs chapelles dans l'étendue de la paroisse; celle du château de Villiers, estimé 230 liv., à la présentation du

seigneur de la dite terre ; celle de Champfleuri, dépendante de l'abbaye d'Estival, celle de Remme, estimée 230 liv., à la présentation du seigneur de Vivoin, madame de l'Hommois ; celle d'Estivaux, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du fondateur ; et celle de Pierre Fontaine, appartenant aux Chartreux du Parc.

On voit au village de Crun, dans la paroisse, les débris d'une ancienne chapelle ; une ancienne mais incertaine tradition, dit que cette chapelle étoit autrefois l'église paroissiale. Il y a plus d'apparence qu'elle étoit la chapelle du château du Plessis-Buret, dont ce village est peu éloigné.

Vers le commencement de notre siècle, le sieur Dioré de la Mermandière, prêtre habitué dans l'église de Ste Jame, laissa en mourant plus de six mille livres pour fonder une charité en faveur des pauvres malades : cet établissement a été augmenté depuis d'un fonds de 1600 liv. légué par la demoiselle Pénorier : il y a environ vingt ans que la demoiselle Duval de la Gripacière donna 1200 liv. et ensuite 800 liv. M. de la Porte, seigneur de la paroisse, donna 500 livres, et la demoiselle Pénorier, dont on vient de parler, 500 liv. Au moyen de tous ces legs, et d'autres faits par madame de l'Hommois et par le sieur Légall, alors curé de Ste Jame, on a formé l'établissement de deux sœurs de la communauté de la Chapelle-au-Riboul, dites Tullardines, pour instruire les jeunes filles de la paroisse, et médicamenter les pauvres malades.

En 1766, un pieux ecclésiastique, qui ne veut pas être nommé, a fait remettre à l'administration de la charité, une somme de 2300 liv., pour, du revenu de cette somme, établir un magasin de linge pour les pauvres.

Dans environ un tiers de la paroisse du N. au S. le sol produit du froment, de l'orge et des pois ; dans les parties qui sont à l'E. et à l'O., on recueille du seigle, de l'avoine et du carabin, du chanvre, du lin et du cidre, qui est de bonne qualité.

Comme il y a plusieurs petits ruisseaux dans la paroisse, il y a de bonnes prairies qui nourrissent des bêtes à cornes, qui font le principal commerce de la paroisse.

Les bois de Crun, dépendans du Plessis-Buret, sont pour la plus grande partie dans la paroisse de Ste Jame ; l'autre partie pénètre dans les paroisses d'Assé-le-Bérenger, S. Georges, Ysé et Evron.

Les bois de Crun contiennent environ 400 arpens.

Il y a aussi dans la paroisse les bois de Bréhon, dépendans de l'abbaye d'Evron, et plusieurs petits taillis qui dépendent de la terre de Villiers, appartenant à M. du Bois, maître de forge.

Le sommet de la montagne de Rochard est une lande qui contient plus de 300 arpens. La perdrix rouge, la grise, le lièvre et le lapin, sont assez abondans, et de très bonne qualité ; on trouve aussi dans les bois quelques sangliers.

L'étendue de la paroisse du N. O. au S. E. est d'environ deux lieues, et du N. E. au S. O. d'une lieue; il y a dans cette étendue quarante métairies, plus de quatre-vingts bordages et neuf moulins.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Plessis-Buret (1). Cette terre a appartenu pendant longtemps à la maison de Champagne la Suze; elle est passée dans la famille de la Porte, par l'acquisition qu'en fit en 1706 René de la Porte, juge ordinaire et maire perpétuel de la ville de Laval. Ce René de la Porte, qui mourut en 1707, avoit épousé Jeanne Greffin : dont entre autres Thomas-René-François, qui suit.

Thomas-René-François de la Porte, écuyer, officier en cour, seigneur de Ste Jame-le-Robert, mort en 1752, avoit épousé Françoise de Blanchardon : dont François-Louis, qui suit; Honorat Bonaventure de la Porte de la Houssaye, assesseur au siège présidial du Mans, qui a épousé en 1767 Jeanne-Louise Hérisson d'Auvour : dont Jeanne, née en 1768; Charles-Louis de la Porte de Loisillière, écuyer, officier en cour, marié en 1767 avec Marguerite-Françoise-Claude le Paige, ma nièce, fille de Charles le Paige, capitaine d'infanterie mort à S. Malo en 1756, et de Henriette Soris : dont Charles, né en 1768; Marguerite, née en 1769, et Louise, morte au berceau; Louis-Clément de la Porte de l'Hommiers, passé aux Isles; Thomas-François de la Porte de la Thébaudière, conseiller, procureur du roi à l'élection, au grenier à sel du Mans, et à la subdélégation du conseil établi à Saumur; Françoise-Marguerite de la Porte; et Marie-Anne-Louise de la Porte de Montguion.

François-Louis de la Porte, seigneur de Ste Jame, écuyer, officier en cour, a épousé en 1766 Gabrielle-Perrine-Renée Joüye des Roches, dont un fils, mort au berceau, et Gabrielle-Louise, née en 1772.

On découvre au Plessis-Buret les ruines d'un très grand château, dont il ne subsiste qu'un ancien morceau de maison qui sert de boulangerie au fermier, et une vieille étable appelée le Prêche, parce que, dit-on, elle a servi de prêche aux huguenots; on y voit encore quelques peintures rouges sur les murs.

Un grand étang qui baignoit les murs de ce château, entretenoit une forge, dont il ne reste plus que quelques débris; l'étang est à sec.

Outre la Châtellenie du Plessis-Buret, il y a plusieurs autres fiefs dans la paroisse; savoir ceux de la Cour (2) et de Vivoin (3), qui sont depuis longtemps dans la maison de Rivau, et qui ap-

1. Le château du Plessis-Buret n'existe plus.

2. Le château de la Cour a été habité jusqu'à ces derniers temps par Mlle de Sarcé, descendante de la famille du Rivau. Il appartient aujourd'hui à M. de Baglion, son héritier.

3. Le vieux manoir de Vivoin est toujours debout, la terre de Vivoin appartient aujourd'hui à M. Leblanc, ancien député de la Mayenne.

partiennent à madame Marie-Charlotte-Catherine-Jeanne-Renée du Rivau, épouse de M. Henri de Biars, seigneur de l'Hommois. Il y a de ce mariage quatre demoiselles : Marie-Renée, mariée à N..., de Gaignon, comte de Vilenne, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mestre de camp de cavalerie, dont une fille; Louise-Hyacinthe, religieuse à la visitation de la Flèche; Perrine-Geneviève, abbesse des religieuses de Ste-Claire d'Alençon; et Jacquine-Perrine, mariée en 1770 à Julien le Maire, seigneur de Cordouan, lieutenant au régiment de Bourbon, infanterie.

Celui de Villiers, qui est considérable, et que M. le marquis de Jarzai a vendu à M. du Bois, maître de Forges.

Celui de Pierre-Fontaine, qui appartient à la Chartreuse du Parc d'Orque.

Celui d'Etivau, appartenant aux bénédictins d'Evron.

Celui de Courmontais, dont M. de la Chesnais de Paris est propriétaire.

Et celui de Cordouan, dont M. le maire de Cordouan est seigneur.

A mi-côte de la montagne de Rochard, au Sud, près le hameau des Buttes, on trouve des ruines d'ancienne fortifications, qu'on nomme le château Rubricaire; il y a apparence que ce château étoit un ouvrage des Romains; ce poste à deux lieues de distance du camp qu'ils avoient établi à Jublains, leur étoit très avantageux. Ce qui est singulier, c'est que ce château Rubricaire n'a point de glèbe que son emplacement, et qu'il ne relève d'aucun fief.

On voit dans le bois de Crun une pierre qui peut être regardée comme un ancien monument; elle est longue de douze pieds, large de sept, et épaisse d'environ un pied; plusieurs pierres dressées debout tout autour la soutiennent, elle paroît avoir été brisée et abattue d'un bout. On croit que c'étoit un autel sur lequel les druides, ou du moins les Romains, offroient des sacrifices. On nomme aujourd'hui cette pierre la pierre aux Renards.

M. Margerie, curé, m'a fourni un mémoire.

JAME-SUR-SARTE (Ste), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbisot, l. 1/4; la Guierche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaine, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Ste-Jame à Ballon, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 2; Conlie, M. l. 3 1/4; S. Aignan, M. l. 3 1/2; Bonnestable, M. l. 2 1/4; Souillé, l. 3/4; Souligné-sous-Ballon, l. 1 1/4; Teillé, l. 1; Chevaigné, l. 3/4; S.-Jean-d'Assé, l. 3/4; N.-D.-des-Champs, l. 3/4; Ste-Sabine, l. 1 1/4; Poché, l. 1 1/2; la Chapelle-Saint-Frai, l. 1 1/2.

Le bourg est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. au S. E.; un courant d'eau l'arrose au Sud.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 180 communians.

L'évêque Gervais qui siégea au Mans depuis l'an 1036 jusqu'à 1055, donna, entre autres, au chapitre de sa cathédrale, l'église de Ste-Jame (Courvaisier dit la seigneurie) à la charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel, et de plusieurs anniversaires. *Courvaisier, page 350. Cartul. blanc du chapitre, M. S.*

Par une convention signée dans le Chapitre, par Audrand de la Guerche, Geoffroi, doyen, qui vivoit en 1080, Fulcrède, chantre et autres, l'église de Ste-Jame, dont une partie étoit possédée par ledit Audrand, retourna toute entière au Chapitre, dont Audrand reconnoît le droit: ce même Audrand donna quelques terres au Chapitre, *in vico ad campos. Cartul. blanc du Chapitre M. S.*

Le sol produit du froment, de l'orge et de bon chanvre; on marne les terres, ce qui produit un très bon effet.

La paroisse a environ demi-lieue d'étendue du N. au S. et trois quarts de lieue de l'E. à l'O.; elle contient six métairies et environ cinquante bordages.

Il y a une forge considérable, dont le fer est fort estimé pour sa douceur et sa ductibilité; on la nomme la forge d'Antoigné, nom qu'elle tire du château d'Antoigné, auquel la seigneurie de paroisse est annexée, et une baronnie qui fait partie du marquisat de Lavardin, appartenant à M. le comte de Tessé.

Il y a dans la paroisse un grand taillis qui dépend de la forge, et quelques petits taillis qui appartiennent à différens particuliers.

La grande route du Mans à Alençon, nouvellement formée, traverse à l'O. une des extrémités de la paroisse.

M. Chevalier, curé, m'a fourni un mémoire.

JAVRON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, chef-lieu du doyenné de Javron, élection du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Crennes-sur-Fraubé, l. 1 1/4; Mont-Saint-Jean, l, 4; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Javron à Villaine-la-Juhel, M. l. 2; Mayenne, M. l. 5 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; Madré, M. l. 1 3/4; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Chevaigné, l. 1; Charchigné, l. 1; le Ribai, l. 1 1/4; le Ham, l. 1; Vilpail, l. 1; S. Cir, l. 1 1/2; les Chapelles, l. 1/2.

Javron est situé sur la rivière d'Aine; la paroisse est arrosée de tous côtés par de petits ruisseaux; il y a marché.

La cure estimée 650 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien-de-Tours. Il y a 1000 communians.

Il y a à Javron un prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de la Goupillière, estimée 40; celle du petit Bonmesnil, estimée 85 liv.; celle de la Pingoyère estimée 25 liv.; et la prestimonie Boissé, estimée 40 liv.

Sous le pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 à 560, S. Constantien établit sa cellule dans le territoire de Javron, où le roi Clotaire I le visita en allant en Bretagne pour châtier la révolte de Cramne, son fils, en 560. Ce prince lui donna des terres de son domaine, où ce saint bâtit un monastère, qui est aujourd'hui le prieuré de Javron : ce saint y mourut, et fut inhumé dans l'église de Javron, où son corps est demeuré jusqu'au temps des guerres des Normands, qu'il fut transporté dans l'église cathédrale du Mans, d'où il fut transféré à l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil, dans le diocèse de Beauvais, du temps de l'évêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036. *Bondonnet, page 166. Courvaisier, page 137. Cenomania, M. S.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

Il y a plusieurs fiefs dans la paroisse, entre autres le fief de la Serais (1), qui appartenoit en 1716 à lafamille de la Motte de Vaucour.

Le fief de Lezi, qui dépend du marquisat de Villaines.

Le fief de Fontenai, de la dépendance de Villaines.

En 1561 Françoise des Echerets et *N*... Regnard de Chalment, son mari, vendirent le fief de Fontenai à Françoise Regnard, seigneur de la Brainière (2), Louis et Claude Regnard, ses enfans, lui succédèrent. *Mémoire de la Chaux.*

Le sieur Regnard de la Brainière, mort au Mans il y a plusieurs années, a laissé plusieurs enfans, entre autres trois garçons, mort sans alliance, dont un étoit avocat au parlement, un aîné marié à *N*... un garçon, dit le Romain, qui épousa *N*... Chesneau de Vieumont, dont une fille unique âgée d'environ dix-neuf ans, actuellement pensionnaire à l'abbaye du Pré; une demoiselle, mariée à M. de Sallaines, seigneur de Sallaines, dans la paroisse de Crissé : dont plusieurs enfans, entre autres *N*... de Sallaines, marié à *N*... de Vahaye, dame de Vilclair, en la paroisse de Fercé, et celle de Chemiré-le-Gaudin, en Tournes; *N*... de Sallaines, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, marié à *N*... Pousset, sans enfans. Le sieur de la Brainière eut une seconde fille, qui fut mariée à M. de Chapelles, seigneur des Chapelles : dont deux demoiselles; l'aînée a épousé M. du Buat, à qui elle a apporté la seigneurie de Souligné-sous-Vallon, avec le château des Epichelières; de

1. Le logis du Serais, possédé avant la Révolution par la famille de Courceriers n'existe plus.
2. La Brainière était un fief de la paroisse de Javron.

leur mariage est issu un garçon. La cadette n'a point pris d'alliance.

Le sieur de Sallaine, mari de *N*... de Vahaye, dame de Vilclair, a eu de son mariage un fils, officier dans le régiment , mort en 1774; et trois demoiselles, dont une morte religieuse à la Visitation du Mans, une autre religieuse à l'abbaye de la Perrigne, et la troisième pensionnaire dans ladite abbaye.

Le fief de Villerai, qui s'étend dans la paroisse de Crennes-sur-Fraubai, au moyen de quoi le seigneur de Villerai en prétend la seigneurie; le curé de Crenne prétend au contraire que la seigneurie de sa paroisse lui appartient par le fief de (1) qui a toujours été du temporel de sa cure.

En 1452 Jean d'Antenaise étoit seigneur de Villerai (2).

En 1510 Méri d'Antenaise étoit seigneur de Villerai.

En 1565 Jean d'Antenaise étoit seigneur de la même terre.

En 1729 Nepveu, seigneur de Villerai, vendit cette seigneurie à *N*... Duval agiotteur, originaire de la petite ville de la Suze.

Guillaume Plancius, né à Javron, étoit un savant théologien et fameux médecin. Le cardinal de Rambouillet, qui siégea au Mans depuis 1556 à 1587, le pourvut d'une prébende dans son église cathédrale. Plancius a corrigé les Lettres grecques de Budée, commenté les Aphorismes d'Hippocrate; traduit les Œuvres de Philon, les Homélies de Sinésius et quelques Traités de S. Chrysostôme. Courvaisier dit qu'il fut inhumé dans l'église du Mans en 1611. Il devoit être bien âgé; car en 1555 Martin le jeune imprima à Paris, *in-24*, la traduction latine avec le grec des Aphorismes d'Hippocrate, par Guillaume Plancius. *Courvaisier*, *page 856*.

JAUZAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Callon, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sablé, l. 1/2; Courcemont, l. 1/2; Coulaine, l. 4 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Jauzai à S. Aignan, M. l. 1/2; Bonnestable, M. l.

1. Le fief de la Cure.

2. Nous croyons que la terre de Villeray entra dans la maison d'Anthenaise par le mariage de Bonne de Sillé avec d'Aymery d'Anthenaise, au XIII[e] siècle : Villeray resta en la possession des d'Anthenaise jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle il fut vendu par Pierre d'Anthenaise ou ses héritiers. — En 1660, Jean de Courcelles, était seigneur de Villeray; sa fille, Marie de Courcelles apporta cette terre en mariage a Daniel Neveu, seigneur d'Etriche, qui la vendit en 1729, a René Duval, dont parle Le Paige. Lors de la déconfiture de ce Duval, Villerai fut acheté par François-Jacques-Julien-Achard, seigneur des Hautes Noès, 3 août 1764. François-Jacques transmit Villeray a son fils Emmanuel qui y mourut en 1839. A cette époque cette terre fut acquise par Mme Desjoncherets d'Alençon. Il appartient aujourd'hui à M. Albert Desjoncherets son petit fils.

1; Ballon, M. l. 2 1/2; Beaumont, M. l. 4 1/4; Saint Cosme, M. l. 2; Mezières, l. 1 1/2; Terrehaut, l. 1/2; Rouperroux, l. 1; Courcival, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 200 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches à cause de la dame le Vayer, son épouse. Voyez *la généalogie à l'article Saint Symphorien.*

JEAN-D'ASSÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Notre-Dame-des-Champs, l. 1/4; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de S. Jean à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 2; Fresnai, M. l. 3 1/2; Sillé, M. l. 4 1/4; Conlie, M. l. 2 1/2; le Tronchet, l. 1; S. Chéron, l. 1 1/4; Poché, l. 3/4; Ste Sabine, l. 1/2; Ste Jame-sur-Sarte, l. 3/4; Chevaigné, l. 1; S. Marceau, l. 3/4.

S. Jean est borné au N. et à l'O. par un petit ruisseau, et à l'E. par la rivière de Sarte.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans. Il y a 650 communians.

Il y a à S. Jean la chapelle de S. Thuribe, estimée 160 liv., à la présentation du seigneur de la Forêt.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, affecta pour l'entretien des chanoines de son église la paroisse de S. Jean-d'Assé.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Monthéard.

Jean-Baptiste le Vrai, chanoine régulier, prieur de S. Amboise de Melun, né à S. Jean-d'Assé, fut théologien et prédicateur; il a composé des Homélies; il avoit été cordelier. *Alman. Men. page 33.*

JEAN-DU-BOIS (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 1 1/4; Petit S. Georges, l. 3; Mans, l. 3/4.

Il y a de S. Jean à Malicorne, M. l. 1 1/2; Vallon, M. l. 2 1/2; Pontvalain, M. l. 4; Noyen, l. 1; Mezéré, l. 1; Oisé, l. 2 1/4; Parigné-le-Polin, l. 2 1/4; Fercé, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte, et au S. par deux grands étangs.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation de l'abbé de S. Menin d'Orléans. Il y a 250 communians.

Il y a le prieuré de S. Jean-du-Bois, estimé 550 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol est maigre, et produit du seigle et du carabin. Il y a le long de la rivière de bonnes prairies; une partie de la paroisse est en landes, où l'on nourrit beaucoup de brebis. Il y a une petite vigne du temporel de la cure.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Houssais, dont dépendent des bois taillis et deux grands étangs, dont le poisson est bon, leur fond étant de sable. Cette terre appartenoit autrefois à la famille de le Prêtre (1), d'où elle a passé par alliance dans la maison de Gagnon; elle a été vendue à un commerçant de Laval, ensuite à un particulier de la Flèche, et enfin à M. Saucaire, officier de la maison du roi, qui en est actuellement propriétaire, et y a fait bâtir une grande maison en belle situation.

Il y a dans la paroisse un fourneau qui cuit de la tuile de très bonne qualité.

JEAN-DES-ÉCHELLES (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Seaux, l. 2 1/4; Vouvrai-sur-l'Huisne, l. 3/4; Beillé, l. 1/2; Fatines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de S. Jean à Montmirail, M. l. 1 1/2; la Ferté, M. l. 1 1/2; Vibraye, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 3 1/4; Connerré, M. l. 3 3/4; Cherré, l. 1 1/4; Villaine-la-Gonais, l. 1 1/2; S. Maixent, l. 1 3/4; S.-Quentin, l. 1 1/2; Lamenai, l. 1/4; Courgenard, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par l'étang de Breil, au N. par le ruisseau de Gradon, à l'O. par un petit ruisseau qui forme deux étangs, et au S. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 230 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

L'évêque Mainard, qui siégea au Mans depuis l'an 951 jusqu'à 970, donna l'église de S. Jean-des-Échelles au chapitre de son église.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Courtangie, qui appartient à madame de Blanchardon, veuve de M. de Foisy.

JEAN-SUR-ERVE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de Mayenne, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Joué-en-Charnie, l. 3; Rouillon, l. 5 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de S. Jean à Brullon, M. l. 2 3/4; à Mellai, M. l. 3 1/2; Montseurs, M. l. 3 1/2; Ballée, M. l. 2 1/2; Lacé, M. l. 3 1/2;

1. Voyez à l'article La Chappelle-Rainsoin.

Vaige, l. 3 1/2; S. Pierre-d'Erve, l. 3/4; Torigné, l. 3/4; Blandouet, l. 1 1/4; Charmes, l. 1.

S. Jean est bâti sur la rivière d'Erve qui coupe la paroisse du N. au S., y fait tourner cinq moulins, et nourrit du brochet, de la perche, de la carpe, de la tanche, etc., de bonne qualité.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Jean la chapelle de Launai, estimée 70 liv., à la présentation des seigneurs du Bourgneuf, propriétaires du château de la Raguenière, situé en la paroisse de S. Denis d'Orque; celle de la Raudière, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur de Ruigné en Sainte-Colombe, près de la Flèche; celle de la Margerie, estimée 150 liv., à la présentation du seigneur de Thévalle; et celle de la Touche-Martineau, estimée 15 liv. à la présentation des Lemesle.

Il y a dans l'église quatre fondations, la première faite en 1634, par François Godefroi; la seconde en 1660, par Louis Davoust; la troisième en 1734, par Pierre le Moine, curé, et la quatrième par François Gruau et Julienne Chartier son épouse en 1739, les deux premières qui produisent environ 90 liv., de rente annuelle et sont chargées de deux messes par semaines, sont destinées pour l'instruction de la jeunesse; les deux autres sont abandonnées à la fabrique, à la charge d'entretenir une lampe ardente jour et nuit devant le S. Sacrement.

En 1704, Jeanne Triboudet, femme d'Augustin Champagnette, a légué une somme de 1000 liv. pour fonder l'école des garçons.

Françoise de la Porte, veuve de Crisante le Clerc, chevalier, baron de Sautré, lieutenant des maréchaux de France, doyen de l'ordre de S. Lazare, dame de la terre de la Jagnésière, en la paroisse de S. Jean, a fondé l'école des filles en 1738; la fondation est en faveur des sœurs Tullardines de la Chapelle au Riboul; la même dame a fondé deux places à perpétuité à l'hôpital des Incurables à Angers, pour deux pauvres de la paroisse de S. Jean. Pendant que la terre de la Jaguésière, possédée aujourd'hui par M. François-Louis de la Porte, seigneur de Ste Jame-le-Robert, neveu de la dite dame, appartiendra à la famille de la Porte, le possesseur de cette terre nommera à ces deux places, et à défaut de parens, le curé y nommera. Voyez *l'article de Ste Jame-le-Robert*.

Le sol est inégal, ce qui en rend la culture difficile; il produit du froment, du méteil, peu d'orge et beaucoup de carabin; il y a quelques landes et beaucoup de prairies, ce qui fait que le principal commerce est celui des bestiaux.

Les femmes et filles s'occupent à filer et y réussissent parfaitement. Le chanvre et le lin cueillis dans la paroisse n'étant pas de bonne qualité, on tire des poupées de lin de Picardie, qui se vendent au marché d'Evron; on achette aussi au marché de Sougé, éloigné de trois lieues de S. Jean, du lin du

Craonois; et on vend le fil à ces deux marchés, pour fabriquer les toiles de Laval.

On recueille à l'Ouest de la paroisse de fort bon cidre, qui prend du feu la seconde année.

On nourrit des moutons, dont la laine est fort estimée pour la fabrique des étamines du Mans.

M. des Portes de Linière, maître de forge de Moncorp, a fait fouiller dans un petit hameau, situé au Sud du bourg de S. Jean, sur l'indice d'une fontaine minérale; il en a tiré de la mine excellente, mais extrêmement coûteuse à tirer. La fontaine existe, son eau est salutaire, plusieurs personnes en ont fait usage avec succès; elle divise les humeurs, passe bien, et on pourroit lui attribuer les propriétés de l'eau de Balaruc; il y a une autre fontaine chaude, nommée Vaugodet, à un quart de lieue du bourg. La perdrix rouge et grise, le lièvre et le lapin sont assez communs ici et de bonne qualité.

L'étendue de la paroisse est d'environ deux lieues de l'E. à l'O. et de trois quarts de lieue du N. au S. Le nouveau chemin du Mans à Laval, qui fut commencé au mois d'octobre 1766, traverse la paroisse de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Châtelet, située à demi lieue du bourg; cette terre étoit anciennement possédée par la maison de la Taille, d'oú elle passa par échange en celle de Biars, qui y a annexé la terre et fief de Launai, acquise de M. Duloir; elle appartient aujourd'hui aux enfans de M. de la Chapelle Fouilloux par la cession qu'en ont faite messieurs de l'Hommois, à Renée de Bouessai, veuve René-François de Biars, dernier seigneur, épouse en première noces dudit sieur de la Chapelle.

La paroisse de S. Jean relève, pour la plus grande partie, du siége royal de Ste Susanne; une autre partie relève de la baronnie d'Evron et reporte à Laval; enfin une autre partie relève du fief de Montoron, qui appartient à M. de la Porte de Sainte-Jame, et reporte à la châtellenie de Brée.

On voit à l'extrémité de la paroisse, au midi, les ruines d'un château avec une chapelle, nommée le Moulin aux Moines, situé sur la rivière d'Erve, faisant le chef-lieu de la terre Ste Marie, appartenant à l'abbé d'Evron. Sous le règne du roi Hugues Capet, Yves, sire de Laval, donna à l'abbé d'Evron cette terre de Ste Marie et le bourg de S. Jean-sur-Erve, pour quoi cette abbaye fait aux seigneurs de Laval une redevance de trente béliers, exigibles le jeudi d'après la S. Jean.

Jean d'Estrées, archevêque, duc de Cambrai, abbé d'Evron, a légué un fonds pour fournir du bouillon aux pauvres malades de la paroisse de S. Jean : le revenu, qui peut être aujourd'hui d'environ 240 liv., a été augmenté par les soins de messieurs le Moine et le Roux, derniers curés.

M. Poirier, curé, m'a fourni un mémoire.

JEAN-SUR-MAYENNE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Louverné, l. 3/4; Chames, l. 5 1/4; Epineu-le-Chevreuil, l. 4 1/4; Brains, l. 1 1/2; Coulans, l. 1 1/2; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Jean à Laval, M. l. 1 1/2; Mayenne, M. l. 5; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 3 1/2; Loiron, M. l. 3 1/4; S. Germain-le-Fouilloux, l. 1/4; Changé, l. 3/4; Monfoulour, l. 1 1/4; Andouillé, l. 1; la Chapelle-Antenaise, l. 1 1/2.

S. Jean est situé dans une presqu'isle, formée par la rivière de Mayenne à l'E., et par celle d'Ernée à l'O. La paroisse est arrosée au S. O. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a 1000 communians.

Il y a à S. Jean la chapelle de la Barbatière, estimée 170 liv. à la présentation du seigneur; celle de la Cohue, estimée 30 liv.; celle de la Houllière, estimée 100 liv.; celle de la Héaulle, estimée 40 liv., à la présentation du chapelain de la Cohue, qui doit présenter à un parent du fondateur; et celle des Merveilles, estimée 75 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du méteil, du seigle et de l'avoine.

Sous le pontificat de l'évêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857 jusqu'à 883, Sidéric, cousin de Bierdit, dit Coste de Fer, capitaine normand, brûla l'église de S. Jean-sur-Mayenne. *Courvaisier, page 303.*

La seigneurie de paroisse appartient à madame de la Chapelle.

JEAN-DE-LA-MOTTE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Oisé, l. 2; Arnage, l. 3; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Jean à Pontvalain, M. l. 2; Malicorne, M. l. 2 3/4; Le Lude, M. l. 2 3/4; la Suze, M. l. 3 1/2; Ecomoi, M. l. 4; Ligron, l. 3/4; Clermont, l. 1 3/4; Pringé, l. 1; Luché, l. 1 1/4; Mancigné, l. 1 1/4; la Fontaine Saint-Martin, l. 1.

Le ruisseau de Charpentras coupe la paroisse du N. E. au S. O., elle est arrosée à l'E. par un autre ruisseau.

La cure estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Memin d'Orléans. Il y a 1000 communians.

Il y a à S. Jean un prieuré, estimé 500 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de la Branlière, estimée 35 liv., à la présentation du seigneur de la Rafrère en Malicorne; celle du collège, estimée 30 liv.; celle de Ste Catherine-Gormier, estimée 15 liv.; celle de Grimaut, estimée 10 liv., à la

présentation du curé; et celle de la Petite-Motte, estimée 145 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol est maigre et produit du seigle, peu de froment et d'orge, et beaucoup de carabin; il y a quelques vignes, dont le vin est de fort bonne qualité. Une partie des bois taillis de la Chausse Paillière est dans la paroisse de S. Jean. Il y avoit autrefois des cerfs, il ne s'y en trouve plus aujourd'hui. Il y a un petit étang qui est de peu de produit; il y a beaucoup de landes. Le gibier y est assez commun et bon.

Il y a dans la lande des Fauconnières deux grandes pierres debout, dont l'une est beaucoup plus haute que l'autre; on les nomme de mère et de fille; il y a apparence que c'est quelque ancien monument.

Un capitaine, nommé Suavis, donna du consentement de l'évêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 à 1036, et de Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, au monastère de S. Mémin, et à Francon, qui en étoit abbé, l'église de S. Jean de la Motte, que Achard et Héluise, ses père et mère avoient construite. *Cenomania.*

La seigneurie de paroisse appartient à madame la duchesse de Brancas, de la maison de Clermont Galerande. Voyez *la généalogie à l'article Clermont.*

JOUÉ-L'ABBÉ, bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Joué à Ballon, M. l. 1 3/4; Beaumont, M. l. 3 1/4; Bonnestable, M. l. 3 1/2; Montfort, M. l. 3 1/4; Souillé, l. 3/4; la Basoge, l. 1 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 3/4; la Guierche, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte, et au S. par le ruisseau de Pensas, qui forme un étang.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 200 communians.

Il y a à Joué la chapelle de la Bellengerie, estimée 80 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; cette chapelle a été fondée en 1521 par le P. René Beaudrier, religieux bénédictin. On y lit cette inscription :

Frère René Baudrier, religieux,
Prieur de Prez, vers Dieu dévotieux,
Fit construire de neuf cette chapelle
Fort dévote, très excellente et belle;
Etant fermier de Joué, à chacun
Agréable, l'an 1521.
Priez pour lui qu'à la fin Dieu lui fasse
Cette grâce, que tous les maux efface. *Amen.*

Le sol produit à l'E. de la paroisse du froment et de l'orge,

et à l'O. du seigle, de l'avoine et du carabin; au Nord il n'y a presque que de la bruière.

Il y a dans la paroisse, qui a environ trois quarts de lieue de l'E. à l'O., et autant du N. au S. un petit bois de futaye et beaucoup de taillis appartenant presque tous au religieux de la Coulture.

Le gibier, perdrix rouge et grise, lièvres et lapins y sont assez abondans, et de bonne qualité. On trouve quelques bêtes fauves dans les bois, comme cerfs, biches, sangliers, beaucoup de loups, de renards et de bléreaux.

La seigneurie de paroisse est une châtellenie qui appartient aux religieux de l'abbaye de la Coulture, par la réunion qui en fut faite en 1615.

M. Pissot des Marais, curé, m'a fourni un mémoire.

JOUÉ-EN-CHARNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil, l. 1/4; Chassillé, l. 1; Rouillon, l. 4 1/4; Mans, l. 1

Il y a de Joué à Loué, M. l. 1; Brullon, M. l. 1 1/2 ; Vallon, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 4; Ste Suzanne, M. l. 3 1/4; S. Denis-d'Orque, l. 1; le Creux, l. 1; Viré, l. 1 3/4; Mareil, l. 1; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 3/4; Chemiré-en-Charnie, l. 1; Estival, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Palais, qui fait tourner un moulin; les écrevisses y sont communes. Il y a beaucoup de bois et de landes.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre de S. Benoît, non réformé; elle est estimée 1000 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 500 communians.

Autrefois ce prieuré a été possédé par des religieux qui y vivoient en communauté; cela a duré jusqu'à environ le milieu du quinzième siècle, qu'ils se retirèrent dans le monastère de l'abbaye de la Coulture. Dans ce temps le prieur ou prévôt dudit monastère étoit titulaire du prieuré de Joué, ce qui a duré jusqu'au temps où les réformés de la congrégation de S. Maur sont entrés dans le monastère de la Coulture; depuis ce temps le prieuré de Joué a été possédé par un bénédictin non réformé qui y a résidé.

Le sol produit du méteil, du seigle, de l'avoine, peu de froment, peu d'orges, beaucoup de carabin et du lin d'assez bonne qualité.

Il y a à Joué la lande, dite de Joué, contenant environ cinquante journaux, qui lorsqu'elle est ensemencée, produit de toutes espèces de grains.

Il y a dans la paroisse, qui a environ demi-lieue du Nord au Sud, et trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, dix-huit métairies, 74 bordages et 62 maisons habitées. La paroisse est envi-

ronnée, dans la moitié de sa circonférence, d'environ quatre à cinq cents arpens de bois taillis : dont l'un, appelé le Bois de Joué, dépend de la terre de Bouillé; l'autre nommé le Bois de l'Isle, dépend de la terre de S. Ouen en Champagne.

Le gibier de toutes espèces, même de bêtes fauves, est assez abondant et parfaitement bon.

Il y a à Joué un fourneau à chaux, la pierre qu'on y calcine rapporte au marbre, ce qui fait que la chaux que l'on en tire donne un fort beau blanc.

La seigneurie de paroisse qui a haute, moyenne et basse-justice, sans exercice actuel, et qui relève du marquisat pairie de Sablé, est annexée au prieuré-cure.

Outre la seigneurie de paroisse, il y a trois terres considérables, la première est celle de Lommois, qui de temps immémorial a été possédée par la maison de Biars, très-ancienne parmi la noblesse du Maine. Cette terre vient d'être vendue par M. Henri de Biars de Lommois, mari de dame Marie-Charlotte-Catherine-Jeanne-Renée du Rivau. Voyez *l'article Ste Jame-le-Robert.* Cette terre, dont M.   vient de faire l'acquisition a, à sa porte, environ 200 arpens de bois taillis.

La seconde terre est celle de Beaumont, qui appartient aux enfans du défunt sieur Chenon du Boullai, qui l'avoit eue d'Alexandre Chenon du Boullai, son père, lequel l'avoit acquise.

La troisième est celle de la Crespinière, composée des fiefs de la Crespinière, de Baubigné et du Pui; cette terre a été démembrée de celle de Coulaine, située dans la paroisse de Loué, et est possédée aujourd'hui par la dame de Fragen, épouse de M. de Létang.

Il y a encore plusieurs autres fiefs, dont les principaux sont ceux du Plessis et des Isles, terres situées dans les paroisses de Mareil et de S. Ouen en Champagne, appartenantes au seigneur actuel de S. Ouen; et celui de la terre de Bouillé, située dans la paroisse de Torcé en Charnie, et appartenante à M. Portail, président à Mortier au parlement de Paris; ce seigneur a droit d'être recommandé aux prières nominales de l'église de Joué, à cause des sieur et dame de Loré, seigneurs de la terre de Bouillé, qui donnèrent droit d'usage aux habitans de Joué dans leur bois taillis, dits de Joué.

Celui qui m'a fourni un mémoire pour cet article ne veut pas être nommé.

JUBLAINS, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Neuvi, l. 2 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Jublains à Mayenne, M. l. 2 1/2; Bais, M. l. 2; Evron, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 2 1/2; Villaines, M. l. 4 1/4; la Basoge-Montpinçon, l. 1 1/2; Commer, l. 2; Montourtier, l. 1 1/4; Deux-Evailles, l. 1 1/4; Mésangé, l. 1 1/2; Hambers, l. 1; Grazé, l. 1 1/4.

Le ruisseau de la Vorière prend sa source dans la paroisse et coule au Nord; quatre ou cinq autres petits ruisseaux y prennent aussi leur source, et coulent au Sud.

La cure estimée 2000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans.

Il y a à Jublains la chapelle de Ste Agnès du Bourgneuf, estimée 70 liv., à la présentation du Chapitre du Mans; celle des Geslins, estimée 120 liv., à la présentation du propriétaire du Coudrai; celle de Lantepoustre, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur de Lantepoustre; celle des Turcans, estimée 80 liv.; le collège, estimé 300 liv., à la présentation du procureur de fabrice.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, retira de la possession des laïques plusieurs églises qu'ils avoient usurpées, et les rendit aux chanoines de sa cathédrale; Jublains en étoit une. *Cenomania, M. S. Courvaisier, page 415.*

Les historiens sont partagés sur la position des Diablintes, dont il est parlé dans les commentaires de César.

M. l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre, dans ses Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France, imprimées à Paris chez Lambert et Durant en 1739, s'est proposé de prouver la position d'un ancien peuple nommé Diablintes. Il paroît, dit cet historien, qu'on a cru qu'il y a eu autrefois dans les Gaules deux peuples de ce nom, l'un dans la Gaule Lionnoise, l'autre dans la Gaule Celtique. M. Lebeuf laisse aux antiquaires le soin de prouver qu'il y a eu des Diablintes en plus d'un endroit des Gaules, et s'attachant au sentiment de ceux qui trouvent dans le Maine un peuple de ce nom, il fixe sa position entre les villes du Mans et d'Avranche, et croit que Jublains étoit la ville capitale de ce peuple. Il apporte plusieurs raisons probables au soutien de son sentiment; on peut les voir dans son ouvrage et dans le Journal historique de Verdun, au mois d'août de l'année 1740, *page 84 et suivantes.*

On voit à Jublains, dit l'abbé Lebeuf, des vestiges d'une ville assez considérable, bâtie par les Romains; il tenoit ceci de D. Antoine Rivet, bénédictin de l'abbaye de S. Vincent du Mans, très célèbre dans la littérature, et de M. Tessier, alors curé de Jublains. La ville étoit de forme quarrée, située sur une éminence; les restes de l'enceinte paroissent encore aujourd'hui, de même que ceux d'un château, flanqué de quatre tours et de quelques autres forteresses. Aux environs se voit un bloc de

pierre, élevé sur un petit tertre, dans une commune plantée de vieux hêtres; ce bloc est taillé en forme de fauteuil, et sur le marche-pied est l'empreinte de deux pieds en griffes. Les habitans du lieu l'appellent la Chaire au Diable (1). Il seroit plaisant que cette chaire au diable eût donné le nom de Diablintes aux habitans de ce canton, comme il le seroit, dit l'abbé Lebeuf, que cette expression, ils travaillent comme des diables, tirât son origine du village de Jublains, dont les habitans passent pour les plus laborieux du pays du Maine.

Outre ces vestiges d'antiquité qu'on trouve à Jublains, on y découvre encore des restes de bains et d'étuves, des fragmens de vases de terre rouges, et des tuiles anciennes, des cercueils faits d'une matière friable; et, ce qui est plus digne d'attention et assure en ce lieu la position d'une ville romaine, ce sont les médailles des empereurs, depuis Jules-César jusqu'à Constantin qu'on y trouve, tant en or et en argent qu'en bronze.

L'abbé Lebeuf prétend qu'on doit écrire Jublent, et non pas Jublains, fondé sur ce qu'en la vie de l'évêque Hildébert, écrite dans le douzième siècle, on a mis Jublent.

La même année que parut la dissertation de l'abbé Lebeuf sur la situation des Diablintes, le sieur Pottier, procureur-fiscal de Parré, en Berri, envoya au journaliste de Verdun des Remarques sur le sentiment de l'abbé Lebeuf, qui établit Jublains pour la ville capitale des Diablintes; cet abbé envoya en 1744 au même journaliste sa réponse à ces Remarques. Ceux qui seront curieux de voir cette dispute littéraire la trouveront dans le Journal historique de Verdun, au mois de novembre 1740, *page* 332 *et suivantes*, et de février 1741, *page* 108.

Il n'y a pas d'apparence que depuis plus de trente ans que l'abbé Lebeuf a donné ses dissertations, on n'ait pas découvert quelques curiosités dans le territoire de Jublains.

Si le sieur Lair, qui en est curé, eût voulu se donner la peine de répondre à la lettre circulaire que je lui ai envoyée, le public lui en sauroit gré.

JUIGNÉ-VERDELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pilmi, l. 3 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 1 1/2; le Grand S. Georges, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Juigné à Sablé, M. l. 3 1/4; Ballée, M. l. 2 1/2; Mellai, M. l. 4 1/2; Brullon, M. l. 2 1/2; Grez-en-Bouère, M. l. 3 3/4; Gatines, l. 1 3/4; Solesme, l. 1/4; Avoise, l. 1 1/4; Asnières, l. 1; Poillé, l. 1 1/4; Auvers-la-Hamon, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière de Sarte,

1. La chaire au Diable se trouve au hameau de la Chaire, sur la route de Jublains à Aron, et à une cinquantaine de mètres de cette route.

un petit courant d'eau prend sa source au Nord de la paroisse.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 500 communians.

Il y a à Juigné un prieuré, estimé 300 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de Saint Michel la Bouchardière, estimée 55 l. à la présentation du seigneur; celle de la Rivaudière, estimée 30 liv.; et celle du S. Sacrement Bourgonnière, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol est varié, il y a à l'O. beaucoup de landes, et au S., le long de la rivière, des rochers de marbre, qui retirent beaucoup d'aspics et quelques vipères; dans le reste de la paroisse on recueille du méteil, du froment et de l'orge; il y a aussi des vignes dont le vin n'est pas mauvais, et quelques bois taillis, dont une partie dépend du prieuré. Le bourg est situé sur une élévation par rapport à la rivière. Il y a au château et à la cure deux terrasses, d'où l'on voit la ville de Sablé et la belle façade du château, ce qui fait un spectacle charmant lorsque le soleil luit sur les croisées du château, qui paroît alors une architecture enrichie de diamans dans toute sa face.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Juigné, dont M. le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du roi en 1762, est seigneur.

Le plus ancien le Clerc, dont il est parlé dans l'histoire de Sablé par Ménage, est Jean le Clerc, seigneur de S. Sauveur, mort en 1392; ce Jean épousa Marie de Craon, dont il eut Jean le Clerc, qui fut seigneur de Lusarche en 1421, et chancelier de France en 1420. *Histoire de Sablé par Ménage, page 295.*

On trouve dans le Supplément M. S. de la même histoire, que Pierre le Clerc, écuyer, seigneur des Roches en Moranne, lieutenant du château de Sablé, épousa, 1° Marie Sibelle, dame de la Pousse Millière, en la paroisse de Dan; 2° Jeanne de Domme, dame de la Braudière et de Valaubron (la maison de Domme est alliée à celle de Scepeaux et de Montalais). De ce second mariage sont issus les le Clerc de la branche des Roches, dits Sautrai; Pierre le Clerc des Roches eut encore, je ne sais duquel de ses deux mariages, Méri, qui suit, et Guillaume; ce qui paroît par la procuration que ledit Pierre donna le 14 août 1480. On trouve parmi la noblesse de l'arrière-ban d'Anjou, convoqué devant Jean de Lorraine, gouverneur et sénéchal d'Anjou en 1470, Pierre le Clerc, seigneur des Roches.

Méri le Clerc, seigneur des Roches, épousa en 1493 Jeanne de Gonzolle, dont Jean, qui suit.

Jean le Clerc, seigneur des Roches.

Ménage, dans son Supplément, ne pousse pas plus loin la filiation de ces seigneurs des Roches.

Ce qui suit fait connoître comment la terre de Juigné est entrée dans la maison de messieurs le Clerc de Juigné.

Gervais Poussin, seigneur de Juigné, épousa Macée dame de Souligné, fille de Jean de Nevillette et de la sœur du vicomte de Beaumont, dont il eut Pierre Poussin, qui épousa Jeanne, dame de la Chartre et de Moison, sans enfans; Thièphaine qui èpousa Nicolas Lessillé, dont Jean Lessillé, qui épousa Catherine la Gallière, sans enfans; et *N*... Lessillé, qui fut mariée à Roland le Clerc, qui vivoit vers la fin du treizième siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel.

Roland le Clerc et *N*..., Lessillé eurent Nicolas le Clerc, qui succéda à Jean Lessillé dans les terres et seigneuries de Juigné, de Coulaine, de la Motte d'Artezé, d'Hierré et de la Nouillère.

Je n'ai point de mémoires sur les descendans de Nicolas le Clerc.

Jean Lessillé et Catherine de Gallière, son épouse, furent enterrés dans l'église de S. Martin de Sablé en 1384. Il fit son testament le 11 novembre 1382, par lequel il augmente le revenu des curés de N. D. et de S. Martin de Sablé; il fit aussi des legs aux curés de Juigné, d'Artezé et de Malicorne; le tout à la charge de divin service : il donna aussi une maison, située au fauxbourg de S. Nicolas de Sablé, pour faire une aumônerie à héberger les pauvres.

Amauri IV de Craon, seigneur de Sablé, qui mourut en 1373, établit pour un de ses exécuteurs testamentaires Jean Lessillé, dont il est parlé ci-dessus. *Ménage*, *Histoire de Sablé*, *page 388*.

Nicolas Leclerc dit de Juigné, gentilhomme manceau, a traduit de grec en françois la Description des misères et calamités des derniers temps de la consommation du monde, du royaume de l'Antechrist, et du second avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, etc., le tout écrit en grec par S. Hippolyte, évêque et martyr, imprim. à Paris, chez Nicolas Chesnau en 1566, et chez Colombel en 1579. Nicolas le Clerc vivoit en 1556. *La Croix du Maine*.

Madelon Jarri, gentilhomme Manceau, sieur de Vrigni, en la paroisse de Juigné, et auteur de diverses poésies et d'une épigramme latine sur le livre de Pierre Airault, lieutenant-criminel d'Angers, intitulé, 1° *Decretorum*, et ensuite, *Rerum judicatorum Petri Ærodii quæsitoris Andegavensis*. Madelon Jarri étoit petit-fils de Robert Jarri, conseiller et maître des comptes de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, seigneur de Sablé, et fils de Pierre Jarri, seigneur de Douesnard, duquel sont descendus les seigneurs de S. Loup et de Mené, du nom de Jarri, dont des filles alliées aux maisons du Hardas, de Chevigné, de Milon, de la Rigaudière, etc. La famille des Jarri fut anoblie en 1491. *La Croix du Maine*. *L'abbé Goujet*, *Supplément de Moréri*.

Mathieu Cointerel, cardinal de l'église romaine, du titre de S. Etienne, étoit, selon quelques auteurs, né dans la paroisse de Juigné, fondés sur ce que son père et sa mère y possédoient

quelque petit bien, comme il paroît par des aveux rendus aux seigneurs de Juigné ; d'autres, comme Claude Ménard dans son Histoire d'Anjou, disent qu'il étoit né à Moranne, fils d'un maréchal ou d'un serrurier. Frison, dans le *Gallia Purpurata*, dit qu'il étoit né à Moranne en 1519, et qu'il avoit pour père Hilaire Cointerel, et pour mère Guyonne Vivan. Courvaisier, dans son Histoire des Evêques du Mans, Blondeau, dans ses Portraits des hommes illustres du Maine et Ménage, dans son Supplément M. S. de l'Histoire de Sablé, soutiennent que le cardinal Cointerel étoit né à Sablé. François Rémont, jésuite, dans l'Oraison funèbre de ce cardinal qu'il prononça à Rome, en présence des cardinaux, en 1586, peu de temps après sa mort, dit qu'il étoit du Mans.

Matthieu Cointerel fut boursier au collège de Bué, fondé à Angers pour des étudians normands et manceaux, par Grégoire Langlois, évêque de Sées, qui était manceau ; il étudia ensuite en droit, puis il se mit à la pratique chez un avocat, son parent ; étant allé à la maison de campagne de cet avocat ; il y commit beaucoup de désordres, et n'osant pas revenir chez lui, il alla à Rome, de là à Bologne, où il se mit au service d'André de Bori, célèbre professeur en droit. Bori fut appelé à Rome par le pape Paul III ; Cointerel l'y suivit et Bori ayant été envoyé au concile de Trente, il donna Cointerel à Hugues Boncompagnon, son parent et son ami, qui dans la suite devint pape, sous le nom de Grégoire XIII. Cointerel, sous le pontificat de Paul IV, fut fait d'abord secrétaire des brefs, et ensuite auditeur de la légation du cardinal Hippolite d'Est de Ferrare ; sous le pontificat de Pie IV, il fut référendaire ; Pie V le donna à son neveu maternel Michel Bonelli, dit le cardinal Alexandrin, pour lui servir de conseil dans ses légations d'Espagne, de Portugal et de France (c'est le cardinal Alexandrin qui est le premier moine qui a porté la calotte rouge) ; enfin le pape Grégoire XIII, son ancien patron, après l'avoir fait dataire, le fit cardinal en 1583.

Le cardinal Cointerel mourut à Rome, le 28 novembre 1585, il fut inhumé dans l'église de S. Louis, en la chapelle de S. Matthieu, qu'il avoit fait construire, et qu'il avoit fondée ; il fit son héritier Virgilio Crescentio, gentilhomme romain.

M. l'abbé Belin de Béru, chanoine et archidiacre de l'église du Mans, dont le cabinet curieux est ouvert à tous les amateurs, et visité par tous les savans qui viennent au Mans, possède le portrait du cardinal Cointerel, apporté de Rome par le sieur Nicolas Buttier de parent de ce cardinal. Il y a écrit sur ce portrait, *Mattheus Contarellus Gallus, cardinalis sancti Stephani in monte Celio, atque datarius, 12 decembris 1583*. Au-dessous de ces paroles sont ses armes, dont l'écusson porte écartelé au premier et dernier quartier de sable, au second et troisième de sable à la croix d'argent.

JUILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois,

dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1/2; S. Marceau, l. 1; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Juillé à Ballon, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 2; Bonnestable, M. l. 5 1/4; René, M. l. 2; Moitron, l. 1 1/2; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 1/2; Vivoin, l. 1/2; Doucelle, l. 3/4; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1; Coulombiers, l. 1 1/2; Pincé, l. 1/4.

Juillé est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. O. au S. E. arrosée au N. par le ruisseau de Bienne.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 300 communians.

Il y a à Juillé la chapelle de S. Etienne la Falaise, estimée 170 liv., à la présentation de l'abbé de S. Jean, près Falaise, et celle de S. Louis du Bouchet, estimée 10 liv.

Sous le pontificat de S. Hadoind, qui siégea au Mans, depuis 624 jusqu'à 654, un puissant seigneur, nommé Alain, ayant perdu son fils unique, qui périt à la chasse d'une chûte de cheval, donna à l'église du Mans douze paroisses ou terres (*villas*), entre lesquelles étoit Juillé, *Cenomania*, *M. S.*

Il y en a qui prétendent que S. Thuribe, évêque, successeur de S. Julien, pendant une sédition qui s'éleva dans son diocèse contre la religion chrétienne, voulut par ses exhortations arrêter l'insolence de quelques mutins de la paroisse de Juillé, qu'ils le blessèrent à coups de pierres, et qu'il mourut de ses blessures. D'autres disent qu'il tomba entre les mains de quelques payens qui lui tranchèrent la tête; mais la tradition de ce martyre est fausse. *Courvaisier*, *page* 77.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Sérillac, qui appartient à M. de Faudoas, comte de Sérillac.

La maison de Faudoas tire son nom d'un bourg et baronnie qui étoit anciennement du diocèse de Toulouse, et aujourd'hui de celui de Montauban, depuis l'érection de cet évêché. Cette maison est une des plus distinguées de la Guyenne par son antiquité, par ses alliances et par ses emplois militaires. Les seigneurs de Faudoas ont porté de tout temps la qualité de premier baron chrétien de la Guyenne.

Le plus ancien des seigneurs de Faudoas dont on ait connoissance est Raimond d'Arnaud de Faudoas, qui vivoit en 1091, et qui eut un fils qui fut père de Raimond Amer, qui suit.

RAIMOND Aner de Faudoas, vivoit en 1161 et 1180; il eut pour enfans Arsivus et Ainard, qui confirmèrent la donation que leur père avoit faite à l'abbaye de Grandselve.

ARNAUD de Faudoas permit aux religieux de l'abbaye de Grandselve de faire paître leurs bestiaux dans toute sa terre d'Aversac : on lui attribue la fondation du grand couvent des

frères mineurs de Toulouse en 1222; les barons de Faudoas ont leur tombeau dans l'église de ce monastère.

Béraud I, baron de Faudoas, Hauterive, Sarrant, Cadours, etc., fit son testament en 1283, il avoit épousé en 1260 Alix de Bordeaux, sœur de Marthe, femme d'Amanjeu, sire d'Albret, de laquelle descendoit Jeanne d'Albret, mère du roi Henri IV. Béraud laissa Bertrand, qui suit.

Bertrand, baron de Faudoas, etc., avoit épousé dès 1269 Condorine de Saboulies, fille de Hugues : dont Aissin, qui suit; Béraud, tige de la branche d'Aversac, éteinte en 1684 par la mort de Jean de Faudoas, sans enfans; Bertrand, abbé du Masgannier; et Aimard, abbé de Claisac en 1326.

Aissin de Faudoas, épousa Obrie de Lomagne : dont Béraud, qui suit.

Béraud II de Faudoas, mort en 1373, avoit épousé en 1326 Hélène de Balaguier en Querci, fille de Hugues : dont Béraud III, qui suit; et Ainard, qui a fait la branche des comtès de Sérillac.

Béraud III, baron de Faudoas et de Montégat, a continué la postérité de la branche aînée, fondue dans la maison de Rochechouart, par le mariage de Catherine de Faudoas avec Antoine de Rochechouart, seigneur de S. Amand, à la charge de porter le nom et les armes de Faudoas; cette Catherine de Faudoas, descendoit en ligne directe d'Arnaud Guilhem de Faudoas, seigneur de Barbasan, surnommé le chevalier sans reproche; à qui le roi Charles VII accorda la permission de porter dans ses armes trois fleurs de lys sans barre, et d'être enterré à S. Denis au tombeau des rois, par lettres-patentes données à Paris le 10 mai 1334.

Voyez *Ménestrier, Origine des ornemens extérieurs des armoiries.*

Branche de la Motte et des comtes de Sérillac.

Ainard de Faudoas, damoiseau, seigneur de la Motte, second fils de Bérard II, et d'Hélène de Balaguier, épousa Baleine d'Astrarac, fille de Barthelemi, dont Aissin, qui suit.

Aissin, dit Eichuet de Faudoas, damoiseau, seigneur de la Motte, épousa en 1450 Oudine de Monlexun, dont Hélie, qui suit; et Jean, mort sans enfans de Marguerite de Revignan.

Hélie de Faudoas, seigneur de la Motte, épousa en 1493 Clairette de Revignan, fille d'Arnaud, dont Olivier, qui suit.

Olivier de Faudoas, baron de Sérillac, mort en 1553, épousa en 1540 Marguerite de Sédillac ou Sérillac, dont Gilles-Antoine, tué au siége de Rouen en 1562, âgé de vingt-un ans; Jean, qui suit; Jean-Gilles, mort sans alliance, d'une blessure reçue au siége de la Rochelle en 1573; Bernard, tué au siége de la Rochelle en 1573; Bernard, tué au siége de la Rochelle; Jean-

François, tige des comtes de Belin; Madeleine, mariée à Michel de Bouzet; Marguerite, qui épousa, 1° Gilles de Gaudons, 2° Pierre de Béan; Antoinette, mariée à Bernard de Patras; et Catherine, qui épousa, 1° Carbon Marast, 2° Jacques de Béon.

JEAN de Faudoas, seigneur de Sérillac, etc., épousa en 1567, Brandelise de Bons, et fille de Pons, seigneur de Roquépine, et de Marguerite de Madirac : dont François, qui suit; Pierre, mort en 1628; Jean-François, tué au combat de Veillane en Piémont en 1630, sans alliance; Jean, prieur d'Igie, au Maine; Jean, seigneur de la Serre, tige des seigneurs de Sérillac, en Gascogne; Marguerite, mariée à Antoine d'Esparbois; Antoinette et Olympe, religieuses.

FRANÇOIS de Faudoas, baron de Sérillac, s'établit dans le Maine, où il épousa en 1592 Renée de Brie, fille unique de Claude, et de Denise de Billi : dont Jean, qui suit; René, mort sans enfans de Renée de Barrat; François, ecclésiastique; Catherine, mariée; et Françoise, qui épousa, 1° *N*... le Court, seigneur de Camus; 2° Philippe de Bonenfant, seigneur de Magni; 3° Renaud de Belle-mare, seigneur de Valhébert.

JEAN III de Faudoas, comte de Sérillac, au Maine. Le roi érigea en sa faveur, par lettres-patentes de 1653; les terres et seigneuries de Courteille, Juillé, Doucelle, Chérancé, Maulai, Chaunai, le Petit Courteille, etc., en comté, sous le nom de Sérillac. Il avoit épousé en 1636, Marguerite Pié-de-Fer, fille de François et de Catherine de Châteauneuf : dont Pierre, qui suit; Jean, mort ecclésiastique en 1687; Claude, mort sans postérité; René, qui a fait la branche de Curlu; et Catherine, morte sans alliance.

PIERRE de Faudoas, comte de Sérillac, épousa en 1679, Marie-Charlotte de Courtarvel, fille de René, marquis de Pezé et de Marie le Gros, dont Jacques-Antoine-Pierre, qui suit; Jean-Joseph-Omer-Anne, mort sans alliance; René; Louise et Charlotte.

JACQUES-ANTOINE-PIERRE de Faudoas, comte de Sérillac, s'établit en Normandie, et vendit à Charles-René, son cousin-germain, son comté de Sérillac. Il épousa 1° en 1707, Jeanne-Thérèse-Dorothée du Prat, fille de Pierre, seigneur de Rouez, et de Dorothée le Maire de Millière, morte l'année suivante, âgée de 19 ans; 2° en 1709, Marie-Hervée de Carbonnet, fille de René, marquis de Caussi, et de Catherine-Madeleine de Sillans : du premier lit; il eut Charlotte, mariée à Michel Eon de la Baronnie, comte de Céli; du second lit, il eut Marie-Charles-Antoine, qui suit; Renée-Bonne-Françoise, mariée à Michel d'Argouges, marquis de Grastot, Michelle.

MARIE-CHARLES-ANTOINE de Faudoas, marquis de Faudoas, lieutenant de roi en Basse-Normandie, a épousé en 1734, Marie-Thérèse de Boran de Castilli, fille et héritière de Pierre et de Catherine-Thérèse Senot de Morsalline, dont Augustin-

Hervé; Léonor; Marie-Jacques-Léonor chevalier de Malte; Marie-Thérèse, mariée à Georges-René de Clével; Marie-Anne; et Michelle.

Branche des seigneurs de Curlu.

René de Faudoas, dit le chevalier de Sérillac, quatrième fils de Jean III de Faudoas, et de Marguerite de Pié-de-Fer, épousa en 1692, Nicole Carrei de Bellemare, fille de Marie-Pierre et de Marie Dubois, dont Charles-René, qui suit.

Charles-René de Faudoas, seigneur de Curlu, comte de Sérillac, acheta de Jacques-Antoine-Pierre, son cousin-germain, le comté de Sérillac, au Maine. Il avoit épousé en 1721 Louise-Catherine-Henriette de Moulins, fille de Jean et de Louise de Bourgis, dont Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas, qui suit.

Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas, comte de Sérillac, né en 1725, a épousé *N*..., de la Roussière, dont entr'autres un garçon.

Branche des comtes des Belin et d'Averton.

Jean-François de Faudoas-Sérillac dit comte de Belin et d'Averton, gouverneur de Paris, chevalier des ordres du roi, fameux ligueur, étoit cinquième fils d'Olivier de Faudoas, seigneur de la Motte et de Marguerite de Sérillac. Il épousa 1° Françoise de Warti, fille de Joachim et de Madeleine de Suze; 2° Renée d'Averton, dame de Belin du Bourg d'Averton, etc. Il eut du premier mariage, Louise, dame de Warti, alliée à Claude Gruel, seigneur de la Frette, chevalier des ordres du roi, conseiller-d'état : du second lit sortirent François, qui suit; Madeleine, mariée à Louis de Lamet; Françoise, qui épousa, François de Vaugrelin; duquel étant veuve, elle se fit religieuse dans l'abbaye de Vignats, et y mourut en odeur de sainteté en 1655. Sa vie a été donnée au public par le sieur Lami, prêtre, son directeur.

François de Faudoas-Averton, comte de Belin, seigneur d'Averton, épousa Catherine de Thomassin, fille de René, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de Vauditar de Persan : dont François, mort en 1630, sans alliance; Emmanuel, qui suit; René, allié à Claude-Catherine de Bouthiller de Rancé; Louis, mort sans postérité; Léonore, mariée à François de Rochechouard, marquis de Bonnivet; Catherine, abbesse de Vernon; Anne et Marie, religieuses.

Emmanuel de Faudoas-Averton, comte de Belin, etc., épousa en 1633, Louise-Henriette Potier, fille de René, duc de Tresme,

marquis de Gèvres, etc., et de Marguerite de Luxembourg, dont Emmanuel-René, qui suit.

Emanuel-René de Faudoas-d'Averton, comte de Belin, épousa Antoinette de Faudoas-d'Averton, sa cousine-germaine, sans enfans; il mourut d'une blessure, reçue au siège de Douai en 1667.

Il y a encore en Gascogne une branche de la maison de Faudoas-Sérillac qui subsiste en Joseph-Marie de Faudoas, dit le comte de Faudoas, marié à Georgette de Beaulieu, fille de Bonaventure Georges et de Catherine-Thomas de Montroger : dont Marie-Joseph, né en 1751; *N*... mort sans avoir été nommé; et Marie-Marguerite-André, né en 1754.

JULIEN-EN-CHAMPAGNE (S.), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaufour, l. 1 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Julien à Conlie, M. l. 1 1/4; Sillé, M. l. 4; Vallon, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 3; Brullon, M. l. 4 1/2; Amné, l. 1; Brains, l. 1; Coulans, l. 1; Degré, l. 1 3/4; la Quinte, l. 3/4; Cures, l. 1; Neuvi, l. 3/4; Bernai, l. 1.

La paroise est arrosée à l'E. par le ruisseau de Gée, et au S. O. par celui de Doucelle.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur, évêque du Mans.

Il y a la chapelle de la Renaudière, de S. Louis, à la présentation du seigneur. Cette chapelle a été fondée en 1518, par René d'Orvaux et décrétée la même année par le cardinal de Luxembourg.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge.

La seigneurie de paroisse est anciennement annexée à la terre de la Renaudière, dont M. Rivault, conseiller en la cour des monnoies de Paris, est propriétaire par l'acquisition qu'en a faite, sur la fin du dernier siècle, feu M. Rivault, son aïeul, des seigneurs de Milon en la paroisse d'Amné, qui ont possédé peu de temps cette terre et qui, par le contrat de vendition, se sont réservé le droit de patronage dans l'église de S. Julien, tous les autres droits et fiefs demeurant en entier à l'acquéreur.

En 1400, Jean Turpin possédoit la terre de la Renaudière, qui passa à Jeanne de Mouchi, laquelle la vendit en 1461, avec la terre d'Eporcé, en la paroisse de la Quinte, à René de Hallai, et Anne du Bois de Maquillé, sa femme, aïeux maternels de René d'Orvaux. En 1638, Jean-Sanson de Milan acquit cette terre de Pierre d'Orvaux; ses successeurs l'ont vendue, comme il est dit ci-dessus, à l'aïeul de M. Rivault, propriétaire actuel.

La famille de Rivault est noble d'ancienneté, elle est originaire de Bretagne, et porte dans ses armes d'argent à la face

d'azur, surmontée d'une fleur-de-lys de gueule. Voyez *l'Armorial de Bretagne de l'an 1681, pag. 249.*

En 1377, Olivier de Clisson, lieutenant de roi de Bretagne, avoit une compagnie de 200 lances, dans laquelle on remarque, entr'autres les sires de Beaumanoir, Rivault, du Bouchet, S. Aignan, Launay, Tessé, la Rivière, Crespin, etc.

En 1391, Jean Rivault, écuyer, ratifia à Redon le traité de paix entre le roi Charles VI et Jean duc de Bretagne.

En 1419, on trouve parmi les capitaines et gens d'armes de l'armée commandée par Richard de Bretagne, Jean de Lamboul, Pierre de Bouillé, Jamet Nepveu, Guillaume Nepveu, Guillaume Rivault, Eon Guillart, etc.

En 1420, on trouve dans la montrée du sire de Rieux pour le recouvrement de la personne du duc de Bretagne, parmi les 230 hommes d'armes, Guillaume Rivault et Guillaume Rivault d'Ancenis; et parmi les 16 arbalêtriers, Benoît Rivault.

En 1466, Gilles Rivault, eut un habit de deuil, à la mort de madame d'Estampes, mère de François, duc de Bretagne, avec les autres seigneurs de sa cour.

En 1474, dans la Montrée des gens de guerre de duc de Bretagne, tenue à Nantes pour le maréchal de Rieux, on trouve Gilles Rivault.

En 1484, Gilles Rivault fut du nombre des seigneurs qui entreprirent de se saisir de la personne de Pierre Landais, trésorier, receveur-général de Bretagne, et qui furent obligés de se retirer à Ancenis. La même année, François II, duc de Bretagne, fit saisir les biens de ces seigneurs.

En 1490, Gilles Rivault, les sieurs Dapremont et du Mas furent commis par lettres-patentes du roi Charles VIII, pour réparer, munir, avitailler et pourvoir à la défense des places, cités, villes et châteaux du pays d'Anjou, Poitou, Maine et lisière de Bretagne, avec ordre aux capitaines et aux habitans des lieux de leur obéir.

On trouve tous les articles ci-dessus dans l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau, qui a vu les titres au soutien dans la chambre des comptes de Nante, où ils sont déposés, à l'exception du dernier, qui est la commission de 1490, dont l'original est entre les mains de M. Rivault, descendant de Gilles Rivault, auquel elle est adressée.

Gilles Rivault, seigneur de Kérisac, en Bretagne, et autres lieux, après la confiscation de ses biens, comme il est marqué ci-dessus, se retira en France, et s'attacha au service du roi Charles VIII, qui le fit son échanson, et l'employa, comme porte l'armorial de Bretagne, en plusieurs commissions et ambassades honorables; il eut pour fils Gilles qui suit.

Gilles II Rivault, s'établit à Laval, au Maine; il fut père de Pierre, qui suit; de David, dont il sera parlé ci-après; et de Jean.

Pierre Rivault fut père de Marc, qui suit; il avoit épousé

Madeleine de Panard, dont une fille qui fut mariée à Pierre Maulni, d'où M. Maulni, conseiller au présidial du Mans.

Marc Rivault, épousa Marguerite Boujou, dont Jacques, qui suit; René, seigneur d'Ivrai, qui fut marié à Marie le Paige, fille de Charles le Paige, sieur des Touches, avocat au présidial du Mans.

Jacques Rivault fut père de François qui suit.

François Rivault, seigneur des fiefs de S. Julien, en Champagne du Mée, etc., fut marié deux fois; il eut du premier mariage plusieurs enfans, morts sans alliance; il eut du second Jean-Augustin, qui suit; et Jacques, mort curé de S. Nicolas du Mans.

Jean-Augustin Rivault, conseiller au siége présidial du Mans, seigneur des dits fiefs de S. Julien, en Champagne, la Renaudière, le Mée, fut père de Jean-Etienne, qui suit; et de deux demoiselles, mortes sans alliance.

Jean-Etienne Rivault, conseiller en la cour des monnoies, et ci-devant au présidial du Mans, seigneur des dits fiefs de S. Julien, etc., épousa en 1757 Marie-Anne de Monceaux, dame de Monceaux, la Sauvagère, Champfleuri, etc., morte en 1770, fille unique d'Etienne de Monceaux, écuyer, et de dame Marie-Anne du Bosc, originaire de Normandie. Jean-Etienne-Rivault a de son mariage deux garçons et deux filles.

David Rivault, seigneur de Fleurance, dans la paroisse de S. Léger, à six lieues de Laval, fils de Gilles Rivault, deuxième du nom, né à Laval vers 1471, fut élevé auprès de Gui vingtième comte de Laval, il prit d'abord le parti des armes, où il se distingua. Il voyagea ensuite dans les pays étrangers, et s'adonna à l'étude des langues et des mathématiques; il fut en liaison avec les savans de son temps. Le roi Henri IV le fit gentilhomme de sa chambre en 1603; il servit dans les troupes de l'Empereur contre les Turcs, et fut dangereusement blessé aux environs de Comore. De retour en France, il fut fait sous-précepteur du roi Louis XIII, avec une pension de 300 liv. Nicolas le Fèvre, précepteur du roi, étant mort en 1612, David Rivault lui succéda dans cet emploi, et fut fait conseiller d'état la même année. M. Rivault, conseiller en la cour des monnoies, possède tous les originaux de ces brevets, lesquels, ainsi que ses services, ont été reconnus par le roi dans les lettres qu'il lui a accordées en 1770.

David Rivault, seigneur de Fleurance, mourut à Tours en 1616, âgé d'environ 45 ans, à son retour d'Espagne, où il avoit, par commission de la cour, accompagné Elisabeth de France, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne.

David Rivault a donné au public divers ouvrages. Le premier est intitulé les Etats esquels il est discouru du prince, du noble, et du tiers-état, conformément à notre temps... par D. R. de Fleurance. Lyon, chez Rigault, 1596, *in-12*.

2° Les Elémens d'Artillerie, concernant, tant la théorie que

la pratique du canon, Paris, 1605, in-8. Cet ouvrage fut beaucoup augmenté par l'auteur, trois ans après, et enrichi de l'invention d'une nouvelle artillerie, qui ne se charge que d'air ou d'eau pure, et a néanmoins une force incroyable : plus, d'une nouvelle façon de poudre à canon très violente, qui se fait d'or : plus, du progrès et des premiers usages des armes à feu. Paris, 1608.

3° Lettre à madame la maréchale de Fervaque, sur la mort du comte de Laval, son fils. Paris, 1607, *in-12*.

4° L'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe (la sagesse de la personne embellit la face), étendu à toutes sortes de beautés et ès moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'âme, Paris, 1608, in-12.

Malherbe fit sur ce livre le sonnet suivant :

Voyant ma Calixte si belle,
Que l'on n'y peut rien désirer,
Je ne me pouvois figurer
Que ce fut chose naturelle.
J'ignorois ce que pouvoit être
Qui lui coloroit ce beau teint,
Où l'aurore même n'atteint
Quand elle commence de naître :
Mais, Fleurance, ton docte écrit
M'ayant fait voir qu'un bel esprit
Est la cause d'un beau visage,
Ce ne m'est plus de nouveauté,
Puisqu'elle est parfaitement sage,
Qu'elle soit parfaite en beauté.

5° Le Dessein d'une Académie, et de l'introduction d'icelle en la Cour. Paris, 1612, *in-8°*. On trouve dans le même volume la leçon faite à la première ouverture de l'académie au Louvre : Précepte d'Agapetus à Justinian, mis en françois pour le roi très chrétien Louis XIII : le Tableau de Cebès-Thèbain.

6° Remontrance de Basile, empereur des Romains, à Léon, son fils. Paris, 1612.

7° *Rivaldi à Fleurancia de conjungendis Litteris et Armis, Oratio. Romæ 1610, in-8.*

8° Discours du Point d'honneur, dans Epilli, plaidoyer 30. Paris, 1599, *in-12*.

9° *Archimedis opera quæ extant, etc. Parisiis, 1615.* Voyez *Dom Liron, Singularités histor.* tom. I, *Mémoires du P. Niceron*, tom. 27, p. 316. *Lavocat, Diction. hist. Nouvelle Biblioth. Franç. du P. le Long*, 2e vol. art. 27215, 3e vol. art. 40197.

M. Rivault et madame la comtesse de la Roche-Lambert, dame de Fleurance, de la même famille, possèdent les tableaux de David Rivault, et ses ouvrages, entr'autres les leçons qu'il donnoit au roi, écrites de sa main, en deux manuscrits *in-8°*,

qui contiennent soixante-seize discours, qu'il fit le premier janvier 1613, jusqu'au second jour de mars 1614.

JULIEN-DU-TERROUX (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 3; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 1/4; bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 3/4; Pezé, l. 3 1/4; Neuille-Lalais, l, 1 1/2; Aigné, l. 3; M. l. 2.

Il y a de S. Julien à Madré, M. l. 1/2; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Sept-Forges, M. l. 2; Lassai, M. l. 1 1/4; Juvigné, M. l. 2; Tubeuf. l. 3/4; Rennes, l. 1 1/2; Sainte Marie-du-Bois, l. 1 1/4; la Baroche-Gondoin, l. 1/2; Neuilli-le-Vendin, l. 1; Méhoudin, l. 3/4; Couterne, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, à l'E. par le ruisseau d'Englenne, et à l'O. par celui de Courberi.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Bermondière, relevante du fief de la Motte en Madré, dans la châtellenie de Lassai. La Bermondière appartient à M. de Barberé.

Le vendredi d'après le dimanche qu'on chante *Lœtare* 1372, Robert, seigneur de S. Julien, donna à Jeanne de la Chapelle, sa femme, après lui, le domaine, hébergement, et bois de S. Julien, à foi du seigneur de Prez-Madré.

En 1313, le même Robert acheta de Robert de la Baroche les obéissances qu'il avoit dans les paroisses de la Palu et Linières, sous la dépendance de la dame de Doucelle.

A la fin du seizième siècle, François Malet, seigneur de Bois-Malet, Coulfru, la Bermondière et S. Julien, etc., étoit mari d'Anne le Cornu; ils eurent plusieurs enfans, savoir René, Pierre, Nicolas, Gabrielle, Marie et Perronnelle, qui en 1603, partagèrent la succession de leurs père et mère; René, comme aîné, prit le fief du Fresne en Normandie, et S. Julien au Maine; les cadets partagèrent le reste.

Charles Malet, qui étoit seigneur de S. Julien en 1644, avoit épousé Anne de Charnière; cette dame, qui mourut au Mans, sur la paroisse de S. Benoit, en 1773 (1), se fit adjuger la terre de la Bermondière pour ses remplois dotaux. Messieurs de l'Etenduère, ses héritiers, vendirent cette terre à Pierre Jarosson, secrétaire du roi, qui a fait rebâtir la maison, telle qu'on la voit aujourd'hui; il y passoit les étés, et l'hiver à Paris. Ledit sieur Jarosson épousa, étant vieux, Madeleine Bonfils, fille unique du seigneur de Lagny, de l'académie des sciences de Paris; il en eut un fils, qu'on fit mourir de faim, faute de

1. Cette date est très certainement erronée.

connoître son mal, qu'on traitoit de scorbut, quoique ce ne fût qu'un ennui d'être dans une pension à Paris.

M. Jarosson mourut à Paris, et fit le fameux M. de Réaumur son légataire universel; M. de Réaumur, dont le nom étoit René-Antoine Ferchaut, fit plusieurs voyages à la Bermondière, où il se plaisoit fort; il y fut attaqué d'apoplexie, au mois de septembre 1757, et y mourut le 8 octobre suivant, âgé de 76 ans; son corps fut inhumé dans l'église de S. Julien.

On a de M. de Réaumur plusieurs ouvrages sur l'Histoire naturelle; entr'autres une Dissertation sur la soie des araignées, et sur leur incommodité; des Principes pour la conversion du fer en acier; le Secret d'empêcher la rouille; des Mémoires pour servir à l'histoire des insectes; un Mémoire sur la manière de faire éclorre des poulets dans des couches de fumier; une Dissertation sur la construction des nids des oiseaux, etc.

Madame de Nantia, héritière de M. de Réaumur, donna la terre de la Bermondière à M. du Pastre, son neveu, et son héritier, en partie, avec madame Chauvelin; ils vendirent cette terre en 1763 à M. René-Joseph de Barberé, qui, en 1761, épousa à Paris, la demoiselle Pantor, dont il a trois garçons (1).

Il y a dans la paroisse de S. Julien la terre des Heaux, qui, avant 1652, étoit dans la famille des Esnault.

Charles Esnault, seigneur des Heaux et d'Asseline, conseiller au présidial du Mans, épousa Anne le Bert, dont il eut Roland, seigneur d'Asseline et des Heaux, conseiller du roi, son procureur à l'élection du Mans, qui épousa Marie Courtin, dont Robert Esnault, seigneur d'Asseline et des Heaux, capitaine dans le régiment de Laval, qui a été marié à : dont *N*... Esnault, mariée à *N*... le Bourdais, conseiller au siège présidial du Mans, seigneur de Chassillé, dont *N*... le Bourdais, seigneur de Chassillé, mousquetaire de la garde du roi; *N*... le Bourdais de Chassillé, de la congrégation de l'oratoire, mort en ; et *N*... mariée à M. de Tilli, écuyer, morte en , dont un garçon, nommé

Mémoire de la Chaux.

JUPILLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, doyenné du même nom, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de Jupille au Château-du-Loir, M. l. 2 3/4; Ecomoi, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4; Bouloire, M. l.

1. La Bermondière appartient aujourd'hui à M. le Comte du Plessis d'Argentré qui l'habite.

4 1/2; Marigné, l. 1; Beaumont-pié-de-bœuf, l. 3/4; S. Vincent-du-Lorrouer, l. 2; Pruillé Leguiller, l. 1.

Jupille est situé à l'O. de la forêt de Bersai; la paroisse est arrosée à l'O. et au S. par le ruisseau de Dinan, et par celui d'Ive, qui forme plusieurs étangs.

La cure estimée 500 liv. est à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 600 communians.

Il y a à Jupille le prieuré du Houx, estimé 35 liv. à la présentation ; et la chapelle de Sainte Catherine, estimée 20 liv. à la présentation du seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La terre de Jupille a donné son nom à une très ancienne famille, qui subsiste en les personnes de messieurs et mademoiselle de Jupille de Moulins.

La seigneurie de paroisse appartient aujourd'hui à M. Jamin, procureur du roi du Château-du-Loir.

JUVIGNI-SOUS-ANDAINE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Moche, l. 1/2; S. Julien-du-Terroux, l. 1 1/2; Javron, l. 2; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 1/4; Bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 1/4; Pezé, l. 3 1/4; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Juvigni à Domfront, M. l. 2 3/4; Passais, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 1; Sept-Forges, M. l. 1 1/4; la Ferté-Macé, M. l. 2 1/2; Lucé, l. 2 1/4; la Baroche-sous-Lucé, l. 1; Baulandais, l. 1/2; Tessé-le-Comte, l. 1/4; Bagnoles, l. 1 1/4; la forêt d'Andaine, l. 1/2.

La paroisse est coupée du N. N. O. au S. par le ruisseau de la Cour, et du N. E. au S. E. par un autre ruisseau, qui forme un étang.

Il y a marché à Juvigny tous les mardis, et foire les premiers mardis de mai et juillet, le 2 octobre et le 6 décembre.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation des seigneurs de Sept-Forges et de Juvigni, alternativement. Il y a 1775 communians.

Il y a à Juvigni la chapelle de la Visitation, estimée 50 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de Juvigni, qui relève de la Ferrière; le seigneur actuel est M. le marquis de Lantage, brigadier des armées du roi.

Cette seigneurie étoit au commencement du dix-septième siècle, dans la famille de le Royer.

Fabien le Royer, seigneur de la Brisolière, mort en 1487, avoit épousé *N*... de la Bunache, dont Ambroise, qui suit.

Ambroise le Royer, seigneur de la Brisolière, épousa Jeanne, dame de Rovencestre : dont Charles, qui suit ; Louise,

mariée 1° à Guyon Achard, seigneur de S. Bomer, 2° à Gilles de Vauborel, seigneur de Longuève.

Charles I le Royer, seigneur de la Brisolière, épousa 1° Yolande de Prunelai, fille de Gilles, seigneur de la Porte, S. Germain, etc., dont Renée, mariée, 1° au seigneur de S. Bomer, 2° en 1587, à Hercule Desvaux, seigneur de Bois-brault, etc. Charles I épousa 2° en 1584 Jeanne de Pont-Bellenger, fille du baron de Maimbray, dont Charles II, qui suit.

Charles II le Royer, obtint le changement du nom de Royer en celui de Royers, et les droits honorifiques dans les églises de Domfront, de N. D. sur l'Eau, et de Lucé. Il épousa Françoise de Chambes, fille de Charles, comte de Montsoreau, et de Anne de Maridort, dont Charles III, qui suit; et Jacques, qui fut curé de Juvigni, puis de Madré.

Charles III de Royers, seigneur de la Brisolière, Rovencestre, Juvigni, etc., épousa Catherine de Bonne-Isle, dont Jacques, qui suit; 2° *N*.. (1), du Bouchet, veuve du seigneur de Villerai; dont Jacques, chevalier de Malte.

Jacques de Royers, seigneur de la Brisolière, etc., conseiller au parlement de Normandie, obtint en 1672 des lettres d'érection en marquisat, des fiefs de Sept-Forges, Boulai, Juvigni, Rovencestre, les Defais, etc., sous le nom de la Brisolière. Il épousa Nicole de Champagne, comtesse de la Suze, fille de Gaspard, comte de la Suze, et de Louise de Clermont-Galerande, dont Louise, qui suit.

Louise de Royers, marquise de la Brisolière, etc., épousa Jacques Pitard, seigneur de Boudé, son cousin-germain, mort en 1761, laissant six enfans, dont deux garçons, et quatre filles, l'une mariée en 1754 à *N*... de la Ville-Gontier, et une autre à *N*.., de la Fitte, en Poitou; une morte sans alliance 1770, chez les religieuses de Domfront.

La terre de Rovencestre est dans la paroisse de Juvigni; elle a anciennement donné le nom à une famille de grande distinction.

En 1272, Richard de Rovencestre comparut à Tours, et marcha à l'armée pour l'évêque de Bayeux.

La terre de Rovencestre passa dans la famille d'Endeline, dont François, écuyer, lieutenant du bailli d'Alençon à Domfront, eut Nicolas, qui suit.

Nicolas Endeline, lieutenant du bailli d'Alençon à Domfront, rendit une sentence en 1572 à Domfront, où il supprima le nom d'Endeline, et ne prit que celui de Rovencestre, il n'eut qu'une fille, nommée Jeanne, qui fut mariée à Ambroise le Royer, seigneur de la Brisolière, comme il est dit ci-devant.

La terre de Bonvouloir est dans la paroisse de Juvigni, cette terre fut inféodée au commencement du seizième siècle à Guyon Essirart, maître-d'hôtel du duc d'Alençon. Guyon Essi-

1. Marie du Bouchet.

rart n'eut d'enfans que Françoise, qui fut mariée : 1° à Michel de Froulay sans enfans : 2° avant 1515, à Guillaume de Courtarvel.

JUVIGNI-MONTANADAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-le-Guillaume, l. 3 3/4; Monseurs, l. 4 1/2; Sainte-Suzanne, l. 2 3/4; Amné, l. 5; Fai, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Juvigni à Ernée, M. l. 2; S. Denis-de-Gastines, M. l. 3 3/4; Mayenne, M. l. 3 1/4; Laval, M. l, 3; la Croisille, l. 1/2; Bourgon, l. 1 1/2; Bourgneuf, l. 2; S. Hilaire-des-Landes, l. 2; Dompierre-des-Landes, l. 1; la Pèlerine, l. 1 3/4; Bretagne, l. 3/4. La paroisse est arrosée de tous côtés par un ruisseau qui forme quatre étangs.

La cure estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Serge d'Angers. Il y a 600 communians.

Il y a à Juvigni un prieuré estimé 1000 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de bois et de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de la Corbière.

LACELLE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabille, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Pôté-des-Nids, M. l. 2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 1/4; Ségrie, l. 3 3/4; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Lacelle à Gesvres, M. l. 2 1/2; la Roche-Mabille, M. l. 3/4; Prez-en-Pail, M. l. 3/4; Linière-la-Doucelle, M. l. 1 3/4; S. Samson, l. 1/2; Champfrémont, l. 1 1/4; Ravigni, l. 1 1/2; Gandelain, l. 3/4; Ciral, l. 3/4.

La Lacelle est sur un petit courant d'eau arrosée au S. E. par les sources de la rivière de Mayenne, au S. par deux étangs dont sort la même rivière, et à l'E. par les sources du ruisseau de Chandon.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à la Lacelle un collège fondé sous l'invocation de S. Roch et de S. Sébastien, estimé 100 liv., à la présentation des parens du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Salé de Falaise.

LAIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Château-du-Loir, élection du Mans, au S. S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Laigné à Ecomoi, M. l. 1 1/2; la Suze, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 4 1/4; le Lude, M. l. 5 3/4; Château-du-Loir, M. l. 5 1/2; S. Gervais-en-Belin, l. 1/4; S. Ouen-en-Belin, l. 1; Oustillé, l. 1; Teloché, l. 3/4; Mersenne, l. 3/4; Moncé-en-Belin, l. 2.

La cure estimée 700 liv., est à la présentation du chantre en dignité de l'église du Mans, qui est l'archidiacre né de cette paroisse. Il y a 600 communians.

M. le chantre a une jolie maison près l'église, avec de beaux dehors et un domaine; il a droit de percevoir une partie des dixmes de cette paroisse, dans laquelle il possède une métairie. La dignité de chantre est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Laigné la chapelle de S. Jean, à la présentation du chantre en dignité de l'église du Mans; et celle de la Chapellerie, estimée 185 liv., à la présentation ; deux

prestimonies, l'une fondée en 1598, par Nicolas Heuzard, et l'autre en 1658, par Jacques Chevalier, tous deux curés de Laigné. En 1705, Jean Trouvé, ancien soldat de milice, a fondé l'*Exaudiat*, le répons et l'oraison pour le roi, qui doivent être chantés aux principales fêtes de l'année; le même a légué trente sols de rente annuelle, pour être distribués le jour de Pâques aux pauvres de la paroisse.

En 1748, Vincent du Tertre, curé de Laigné, a légué un bordage pour instruire les garçons de la paroisse.

La paroisse de Laigné a environ deux lieues d'étendue de l'Est à l'Ouest, et cinq quarts de lieue du Nord au Sud.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'orge, du carabin et beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité. Il y a cinq ou six quartiers de vignes, et beaucoup de voliers, dont le vin est de petite qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée à la Chanterie de l'Eglise du Mans, qui possède un fief dans la paroisse; cette seigneurie est contestée par le seigneur de Belin, dont le fief s'étend dans le bourg de Laigné et dans une grande partie de la paroisse.

L'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, donna au Chapitre de sa cathédrale, entr'autres la seigneurie de paroisse de S. Martin de Laigné. *Courvaisier, p. 351; Dom Mabillon Analect. pag. 308.*

M. Renaudin, curé, m'a fourni un mémoire.

LAMNAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Duneau, l. 3 1/4; Connerré, l. 1/2; Montfort, l. 1 1/2; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Lamnai à Montmiral, M. l. 1 1/2; la Ferté, M. l. 1 3/4; Connerré, M. l. 3 1/2; Vibraïe, M. l. 1 1/4; Dolon, M. l. 3; Villaine-la-Gonais, l. 1 3/4; Seaux, l. 2; S. Maixent, l. 1 1/4; S. Quentin, l. 1; S. Jean-des-Echelles, l. 1/2; Blésois, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au Nord et à l'O. par le ruisseau de Barbe-d'Orge; le ruisseau de Queune, et un autre petit courant d'eau prennent leur source dans la paroisse.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 440 communians.

Il y a à Lamnai la chapelle de Sainte-Marguerite, à la présentation du seigneur.

Au commencement du treizième siècle, Pierre Rhanne, donna à l'évêque et au Chapitre de l'église du Mans, tous les droits qu'il avoit dans l'église de Lamnai, avec les dixmes; il fit sceller l'acte de cette donation du sceau des Templiers. *Cartul. blanc du Chapitre, M. S.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge,

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Vibraie.

LANDIVI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Dorée, l. 2 1/4; Lévaré, l. 1; Colombiers, l. 1; Mayenne, l. 4; S. Georges-de-Fouletorte, l. 6; Neuvi, l. 4 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Landivi à Fougerolle, M. l. 1; Mautaudain, M. l. 2; Gorron, M. l. 3 1/2; Teilleul, M. l. 2 3/4; Ernée, M. l. 4 1/2; Passais, M. l. 5; S. Mars sur la Futaïe, l. 1; Bretagne, l. 1/2; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Cambre, et à l'O. par celui de Mausson.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Jouin-des-Marnes. Il y a 1150 communians.

Il y a marché à Landivi tous les lundis, et foire le lundi d'après le 4 juillet et le 12 novembre.

Cette paroisse a donné le nom à une famille illustre, qui est éteinte depuis long-temps.

Philippe et Guillaume de Landivi se trouvent au nombre des seigneurs manceaux qui se croisèrent en 1158, pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne.

Grimoald de Landivi vivoit en 1096 avec Délicate sa femme. En 1105, Gui de Landivi donna trois masures à l'abbaye Blanche.

En 1517, Philippe de Landivi approuva une fondation faite par Pierre de S. Hilaire, comte de Mortain.

On trouve au nombre des chevaliers de l'armée navale de 1295 un Jean de Landivi.

Les seigneurs de Landivi étoient bienfaiteurs de l'abbaye de Savigni, on y voit leurs tombeaux dans la chapelle de Sainte Catherine, avec leurs armes, qui étoient : burelé d'or et de gueule de huit pièces.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y avoit à Landivi un ancien château, qui n'existe plus, à la place duquel on a bâti celui de Mausson (1), qui est devenu la demeure des seigneurs, et auquel la seigneurie de paroisse est annexée.

La seigneurie de Landivi a passé dans la maison de la Marzelière, puis en celle de Scepeaux, par le mariage de Charlotte de la Marzelière avec Gui de Scepeaux; de celle de Scepeaux en celle de Roumilli en 1558, par le mariage d'Ester de la Marzelière avec Raoul de Roumilli, seigneur d'Ardenne, fils de Georges et de Renée de Montécler.

1. Le château de Mausson existe toujours; mais il y a des parties qui tombent en ruines.

François de Roumilli, comte de Mausson, maréchal-de-camp en 1649, fit ériger, en 1641, les terres de la Chênelais et d'Ardenne en marquisat; cette érection fut enregistrée au parlement de Bretagne en 1644; il avoit épousé Françoise ou Charlotte de Poillé, dont il eut Louis, qui suit.

Louis de Roumilli, marquis de la Chênelais, épousa 1° *N*... Dentremont, dont il eut une fille, mariée à Guillaume-François, marquis de l'Hôpital, comte de S. Mesme, morte en 1737; 2° Elisabeth-Gabrielle de Belle-Ferrière, de Soïecourt, dont Adolphe-Charles, qui suit; le comte de Prêtot, mort sans enfans en 1742; Renée-Elisabeth, mariée en 1703, à Léon Potier, duc de Gesvres, sans enfans; *N*... religieuse ursuline.

Adolphe-Charles de Roumilli, marquis de la Chênelais, mort en 1767, avoit épousé en 1713 Louise-Marguerite, mariée au marquis de Pont S. Pierre, morte sans enfans en 1760. Adolphe-Charles se remaria à Anne-Diane Dauvet des Marais. Après la mort du marquis de la Chênelais, la seigneurie de Landivi a passé dans la maison de l'Hôpital, et est possédée aujourd'hui par le comte de l'Hôpital.

LARCHAMP (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Contest, l. 6; Commer, l. 3/4; Mesangé, l. 3; Bernai, l. 6 3/4; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 3/4; Mans. l. 2.

Il y a de Larchamp à Montaudin, M. l. 1 1/2; Ernée, M. l. 2; Mayenne, M. l. 6 1/2; S. Denis-de-Gastine, M. l. 2 1/4; Gorron, M. l. 4 1/4; S. Elier, l. 1; la Pèlerine, l. 1 1/2; Carelle, l. 1 3/4; S. Bertevin, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par trois petits ruisseaux, qui forment trois étangs.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1500 communians.

L'évêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis l'an 1326 jusqu'à 1338, remontra au pape Jean XXII, que le revenu de sa mense épiscopale n'excédoit pas 1000 liv. tournois, et lui demanda la réunion à sa dite mense des cures de S. Pierre-des-Landes, de Larchamp et de Ségrie, dont le revenu n'excédoit pas 230 liv. Le pape lui accorda sa demande; la bulle est datée d'Avignon, le 14 de son pontificat (c'est l'année 1329), à la charge qu'il laisseroit une portion congrue pour les vicaires qui résideroient et serviroient ces cures. *Courvaisier, p. 568. Cenomania.*

L'évêque Adam Chastelain, qui siégea au Mans depuis l'an 1398 jusqu'à 1438, voyant que ses châteaux d'Yvré, de Lar-

1. On a vu plus haut un premier article sur cette paroisse au mot : Archamp l'.

champ et d'Ambrière ou de Ceaulcé, avoient été entièrement ruinés pendant les désordres des guerres qui avoient désolé son diocèse pendant son pontificat, craignant qu'après sa mort ses héritiers ne fussent condamnés de les rebâtir, obtint une bulle du pape Benoît XII, ou XI, qui étoit alors à Tarascon, qui s'adressoit aux abbés de S. Vincent et de Beaulieu, par laquelle il les commit pour descendre sur les lieux, et ordonner ce qu'ils jugeroient juste. Ces deux commissaires, après avoir fait leur visite, et reçu les offres de l'évêque, qui s'obligeoit de faire rétablir les granges, étables et quelques maisons manables pour les fermiers ou receveurs, le déchargèrent et ses héritiers de toutes les recherches qu'on pourroit leur faire pour les réfections de ces châteaux, même celles de la ville ; depuis ce temps-là les châteaux de Larchamp et d'Ambrière n'ont point été rebâtis. *Courvaisier*, *page 651*.

Le sol de la paroisse produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la marquise de Créqui, de la maison de Froulai. Cette seigneurie est entrée dans cette maison par le mariage de Charles-Philippe, comte de Froulai, seigneur de Monflaux, qui épousa en 1680 Marie-Anne de Mégaudais, dame de Larchamp. Voyez *la généalogie de Froulai à l'article Beaumont*, *celle de Créqui à l'article S. Denis-de-Gastines* (1), *et celle de Mégaudais à l'article Lévaré. Mémoire de la Chaux*.

LASSAI, ville et paroisse de l'archidiaconé de Passais, chef-lieu du doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans l. 3.

Il y a de Lassai à Ambrières, M. l. 2 1/2; Mayenne, M. l. 3 1/4; Madré, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2 1/2; Sept-Forges, M. l. 1 1/4; Niort, l. 1/2; Chantrigné, l. 1 1/3; Courberie, l. 1/4; Charchigné, l. 1 1/2; S. Fraimbauld, l. 1/4; Ste Marie-du-Bois, l. 3/4; le Housseau, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chastenai, qui forme un étang, et au N. par un autre petit ruisseau qui en forme aussi un.

Il y a marché à Lassai tous les mercredis, et foire le 15 mai, le premier septembre, le 30 novembre, et le dernier jour de l'année.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation du prieur de Géhard. Il y a 1500 communians.

L'église paroissiale de Lassai est dédiée à S. Etienne et à S. Fraimbauld; ce dernier, dit-on, la fit bâtir vers le milieu du sixième siècle, une église dans un petit bourg nommé

1. A l'art. Archamp l'.

S. Fraimbauld, éloigné d'un quart de lieue de la ville, qui ne contient que huit à neuf feux, y compris le presbytère et la maison du vicaire. On conserve dans cette église le chef de S. Fraimbauld, dont le corps a été transféré à Senlis.

Depuis un temps immémorial les habitans de Lassai possédoient dans la ville une église succursale, nommée la chapelle de Notre-Dame-du-Rocher, ce qui se prouve par les registres de baptêmes, mariages et sépultures, et par les visites des archidiacres : les ornemens, les vases sacrés et les cloches ont été fournis par les habitans : les réparations et réfections ont été faites à leurs dépens, et depuis peu, celles occasionnées par le tonnerre, qui le 5 juin 1765, écrasa le clocher avec partie du chœur et de la nef. Cependant le seigneur de Lassai a prétendu que cette chapelle étoit celle de son château, et en conséquence il a obtenu en 1767 au siège de la sénéchaussée du Mans, une sentence par défaut, par laquelle cette chapelle est déclarée appartenir au seigneur, et est fait défense de la nommer succursale, à l'avenir, d'y nommer aucuns procureurs onéraires que de son consentement, sous le titre de premier marguillier honoraire, d'affermer aucuns bancs et d'y faire aucune sépulture que de son consentement ou celui de ses officiers. On fait cependant l'office paroissial dans cette chapelle, excepté aux fêtes de Pâque, de la Pentecôte, de l'Assomption de la Ste Vierge, de Noël et du patron, jours auxquels on va faire l'office dans l'ancienne église, ce qui occasionne quatre nombreuses assemblées dans le petit bourg de S. Fraimbauld, surtout le lundi de la Pentecôte que le clergé et les habitans vont processionnellement avec la relique de S. Fraimbauld autour de la paroisse : dans le cours de cette procession se rencontrent le clergé et les habitans de huit autres paroisses limitrophes ; cette procession dure tout le jour, la marche est d'environ cinq lieues ; il y a beaucoup de confusion, à laquelle on n'a pu remédier jusqu'à présent.

Il y a à Lassai trois chapelles fondées ; celle de S. Blaise, estimée 60 liv. ; celle de S. Joseph (1), qui doit être possédée par le plus proche parent du fondateur ; et celle de Ste Catherine, au château de Boisthibaut.

Le château de Boisthibaut est situé dans la paroisse, et à un quart de lieue de la ville de Lassai ; il appartient à M. de Tournesli, alias de Thou : ce château est en ruine ; on y admire encore un escalier en spirale de près de cent pieds de hauteur, bâti de pierres de taille, par lequel les chevaux peuvent monter commodément jusqu'aux greniers. C'est dans ce château qu'est bâtie la chapelle de Ste Catherine, dont il est fait mention ci-dessus. Cette chapelle a été maintenue dans

1. Cette Chapelle a été restaurée et rendue au culte dans ces derniers temps par M. l'abbé Gillard, curé de Saint-Fraimbault-de-Lassay.

ses droits par une ordonnance de Charles-Louis de Froulai, évêque du Mans, du premier décembre 1769, insinuée, contrôlée et enregistrée au bureau des Insinuations ecclésiastiques, le 4 du même mois et an. Cette sentence oblige le titulaire de célébrer la messe tous les dimanches et fêtes, à l'exception des quatre fêtes annuelles et du patron, permet au seigneur de s'y faire inhumer, lui, sa famille et ses domestiques par le curé de Lassai, sous la réserve de leurs honoraires. Sous l'une des croix peintes sur le mur, dans l'intérieur de cette chapelle (ces croix marquent qu'elle a été consacrée par un évêque) on lit : Indulgences plénières accordées par le pape à ceux qui visiteront et donneront de leurs biens à ladite chapelle, approuvées par le cardinal de Bourbon, évêque du Mans. Ces indulgences ont été accordées à Louis du Bellai, grand archidiacre de Paris, conseiller au parlement, seigneur de Boisthibaut. On voit dans cette chapelle, au côté droit de l'autel, un mausolée, dont la statue, brisée en plusieurs morceaux, représente l'archidiacre du Bellai. Dans le fond de ce mausolée on lit : Ici gît le cœur de haut et puissant messire Louis du Bellai, abbé de Reuge, et grand archidiacre de Paris, fondateur de cette auguste et sainte église, qui fut consacrée par les éminentissimes cardinaux de Bourbon, évêque du Mans, et du Beslai, et par le révérendissime évêque de Sez, dans laquelle fut érigée la paroisse de Boisthibault, avec droit de toutes fonctions curiales au chapelain, et de conserver le Très Saint-Sacrement de l'autel; ce qui a été interrompu par les fureurs hérétiques. Priez Dieu de donner la paix éternelle à son âme.

A la tête du même mausolée est écrit : les hérétiques après avoir brisé les figures des saints qui étoient dans cette église, brisérent en même temps la statue de Louis du Beslai, qui le représentoit à genoux sur ce monument. Au pied de ce monument est la figure d'un cœur. Dans la nef sont huit tombes, avec des croix de Malte, des bustes et des épées.

La seigneurie de Boisthibault est fort étendue, et comprend une partie des maisons de Lassai, avec un four à ban.

Le sol de la paroisse produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Le gibier de toutes espèces y est excellent.

Le principal commerce qui se fait à Lassai est le fil de lin de Flandre et de Picardie, et de bestiaux du pays. Les étrangers vendent la poupée de lin aux habitans du lieu et des environs, qui ont un talent particulier pour la bien filer.

La ville de Lassai ne consiste qu'en une grande rue, qui s'étend du Levant au Couchant, et en quelques petites rues de traverse. Au milieu de la grande rue est une des plus belles halles du royaume (1) ; sa charpente fait l'admiration des étrangers.

1. Cette halle a été détruite il y a une vingtaine d'années.

Il y a à Lassai un collège où l'on enseigne les humanités et la réthorique; il est tenu par deux régens, et a été fondé par un seigneur de Lassai, de la maison de Madaillan, qui a aussi fondé trois sœurs de charité pour l'instruction des jeunes filles. Il y a aussi deux petites écoles pour l'instruction des jeunes garçons, dont une a été fondée par Jean-Baptiste Bignon, curé et doyen de Lassai.

Il y a à Lassai deux jurisdictions, qui se tiennent sous la halle; savoir celle du seigneur, composée d'un bailli, d'un avocat, d'un procureur fiscal et d'un greffier : de cette jurisdiction relèvent trente paroisses, en tout, ou en partie, savoir d'Averton, la Baroche-Gondouin, Champéon, Chantrigné, les Chapelles, la Chapelle-Moche, Charchigné, Courberie, Couterne, Genelai, le Ham, Hallaine, Hardange, le Horp, le Housseau, Lassai, Lèvaré, Madré, Mellerai, Montreuil, Sainte-Marie-du-Bois, Neuilli-le-Vandin, Niort, Poulai, le Ribai, Tessé, Tubeuf, etc. Les appels sont portés au siège présidial et à la sénéchaussée du Mans.

La seconde jurisdiction de Lassai est celle du grenier à sel, composée d'un président et autres officiers ordinaires; quarante-trois paroisses relèvent de ce grenier; en l'année 1700, il s'y consommoit dix-neuf muids de sel.

En 1700, la paroisse de Lassai contenoit 352 feux, et payoit 4900 liv., de taille. *Mèmoires Miromènil.*

Il y a à Lassai un bureau du contrôle, un des aides et un du tabac.

Le château de Lassai, fortifié de cinq grosses tours et de remparts crennelés, avec des souterrains, est très-ancien; il est situé à l'extrémité de la ville au couchant.

Il y avoit anciennement à un quart de lieue de la ville un château nommé Broisfroul, lequel est détruit. Il paroît par l'aveu rendu au roi par M. le comte de Lauragais, marquis de Lassai, en 1769, que ce château étoit considérable, et décoré de beaux et grands jardins, d'avenues, de bois de futaies, de bassins et jets-d'eau, de prairies et de bois taillis.

En 1329, le roi Philippe de Valois, comte du Maine, et Jeanne de Bourgogne son épouse, en ratifiant et parachevant la fondation de la chapelle royale du Gué-de-Mauni, donnèrent aux chapelains cinquante livres de rente, que Jean de Vendôme leur faisoit tous les ans sur le péage de Lassai. *Courvaisier, page 556.*

Environ l'an 1433, Ambroise de Loré, ayant été informé qu'un capitaine anglois, nommé Venables, faisoit de grands dégâts aux environs de Lassai, s'y rendit avec André de Laval et le capitaine le Porc, attaqua Vénables, lorsqu'il y pensoit le moins, l'enveloppa de tous côtés et le défit entièrement. *Courvaisier, p. 705.*

En 1631, la dame de la Crossonnière introduisit à Lassai les religieuses bénédictines.

La terre et seigneurie de Lassai appartenoit en 1460 * à Amauri de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir et à Marie de Dreux, son épouse; en 1592, elle appartenoit à Brandelis de la Ferrière; de la maison de la Ferrière, elle a passé dans la maison de Madaillan de Lespare, et de cette dernière en celle de Brancas de Lauragais. Elle est possédée aujourd'hui par M. Louis Léon, Félicité de Brancas, comte de Lauragais, marquis de Lassai, etc., qui, dans l'aveu qu'il a rendu au roi à cause de son comté du Maine, le 12 avril 1769, prend la qualité d'unique héritier, quant aux propres paternels, de Léon de Madaillan de Lespare.

Les terres de Lassai, du Boisfroult, du Horp et de Lamboux furent réunies, sous le titre de baronnies, et érigées en marquisat, par lettres-patentes, expédiées au mois d'août 1647, à relever du comté du Maine, à une seule fois et hommage lige, avec dérogation, qu'à faute d'hoirs mâles, le dit marquisat de Lassai, avec ses annexes réunies, seroit sujet à réunion à la couronne, et sans augmentation d'aucuns droits; les dites lettres patentes ont été registrées où besoin a été : *Aveu rendu par M. le comte de Lauragais en 1769*. L'érection de Lassai en marquisat fut faite en faveur d'Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire.

La maison de Madaillan est originaire de Guyenne, où elle a possédé de grandes terres, entre autres la baronnie de Madaillan, située dans l'Agenois, et qui fait maintenant partie du duché d'Aiguillon, la sirerie de Lespare, dans le Médoc, dont la capitale est Lespare, les terres de Vauren, Virac, Pujols, Cançon, Montriel, Ste Liérade et Cieutat.

Cette maison porte dans ses armes tranché d'or et de gueule: elles ont été écartelées de Lespare, qui porte d'azur au lion d'or.

Les anciens seigneurs de Lespare fondèrent l'abbaye de l'Isle en Lespare.

Guillaume de Madaillan, sire de Lespare, épousa en 1220 la fille d'Aimeri VIII, vicomte de Rochechouart et de Alix, fille de Gui V, vicomte de Limoges : dont Ponce, qui suit.

Ponce Amanjeu, baron de Madaillan, sire de Lespare, etc., eut Amanjeu, qui suit.

Amanjeu de Madaillan, etc., eut *N*..., qui suit.

N..., de Madaillan, sire de Lespare, épousa Cécile de Durfort : dont Guillaume Amanjeu qui suit; et Amanjeu, sire de Cançon, tige des seigneurs de Madaillan Montataire, qui suivront.

Guillaume Amanjeu de Madaillan s'attacha au parti des Anglois; il fut à la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier en 1356; il eut pour fils Guillaume Aramon, qui suit.

Guillaume Aramon de Madaillan suivit, comme son père et

*. Les mémoires de M. de Miroménil disent 1350.

son ayeul, le parti de l'Anglois; il épousa Isabeau de Pons, fille du comte de Bigorre : dont Guillaume Amajeu II, qui suit.

GUILLAUME Amanjeu II de Madaillan de Lespare, épousa en 1408 Jeanne, fille de Jean, comte d'Armagnac, et de Marguerite, comtesse de Cominge, et petite-fille de Jean, comte d'Armagnac et de Béatrix de France, fille de Robert, fils de S. Louis; dont Lancelot, qui suit.

LANCELOT de Madaillan, servit les Anglois contre le roi Charles VII; ayant été fait prisonnier, il eut la tête tranchée à Poitiers en 1454, et ses biens furent confisqués; il avoit épousé Jeanne d'Estissac : dont Jean, qui suit, et une fille qui fut mariée à Gaston de Gontaut Biron.

JEAN de Madaillan étant sans biens, Amauri Fergeant d'Estissac et Marguerite de Harcourt, sa femme, l'instituèrent leur héritier par acte de 1458, à la charge de porter le nom et les armes d'Estissac; il épousa Jeanne de la Brousse : dont Bertrand, qui suit, et Geoffroi, évêque Maillezais.

BERTRAND de Madaillan d'Estissac épousa *N*... de Jarnac Chabot : dont Louis, qui suit; et Arnold, évêque de Maillezais après son oncle.

LOUIS de Madaillan d'Estissac, mort en 1566, avoit épousé Louise de la Béraudière : dont Claudine, qui suit; et une autre fille.

CLAUDINE de Madaillan d'Estissac, épousa François de la Rochefoucault, à qui elle porta la seigneurie d'Estissac, presque aux mêmes conditions qu'elle étoit entrée dans la maison de Madaillan de Lespare.

Seconde branche de la maison de Madaillan, connue sous le nom de Montriel et de Montataire.

AMANJEU II de Madaillan, sire de Cançon, second fils d'Amanjeu de Madaillan, sire de Lespare, et de Cécile de Durfort, suivit le parti de France, quoique son père se fût donné à celui d'Angleterre : il eut pour fils Amanjeu III, qui suit.

AMANJEU III de Madaillan, seigneur de Montriel, épousa Jeanne de Lambertie : dont Arnaulton, qui suit; et Gilberton.

ARNAULTON de Madaillan, seigneur de Montataire en Picardie et de Montriel en Gascogne, se trouva en 1415, âgé de 15 ans, dans le parti de France, à la bataille d'Azincourt. Il acheta en 1460 la terre de Montataire, et en fit bâtir le château; il mourut âgé de près de cent ans. Il avoit épousé Cécile de Pulchs, d'une maison de Guyenne : dont Guichard, qui suit; et Etienne, qui fut seigneur de Montriel, que sa postérité a possédé jusqu'au commencement du dernier siècle, que le seul qui restoit de cette branche fut tué en duel par le maréchal de Thémines.

Guichard de Madaillan, seigneur de Montataire, épousa Charlotte de la Roque : dont Louis, qui suit; et Ester, mariée en 1557 avec Louis de Tissart, seigneur de Mazères.

Louis I de Madaillan, seigneur de Montataire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc., épousa en 1556 Marguerite de Fai, fille du seigneur de Château-rouge; elle étoit proche parente de l'amiral de Coligni; elle entraîna son mari dans la religion protestante et y éleva ses enfans, qui furent Jean, qui suit; et Elisabeth, mariée à Jean du Puis, baron de Caze.

Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, etc., persévéra opiniâtrement jusqu'à la mort dans la religion protestante; il se signala à la bataille d'Arque, près Dieppe, en 1589, et à celle d'Ivri en 1590; il battit conjointement avec le baron de Hertré, une armée de la ligue auprès d'Alençon, commandée par le seigneur du Bellai; il demeura 800 des ennemis sur la place; ensuite il soumit tout le pays au roi et reprit le château de Lassai, il quitta la cour après la conversion de Henri IV. Le roi Louis XIII lui donna 8000 liv. de pension par deux brevets datés de 1611 et 1614. Jean de Madaillan épousa en 1590 Judith de Chauvigné : dont Isaac, qui suit; et Philippe, chef de la branche des seigneurs de Madaillan, Chauvigné, d'Anjou, qui a laissé plusieurs enfans morts sans postérité, excepté le comte de Chauvigné, dont le fils étoit lieutenant des Gardes du roi en 1724.

Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire, premier marquis de Lassai, servit le roi dès sa plus tendre jeunesse; pour récompense, il obtint une pension de 4000 liv. en 1622, laquelle fut augmentée de 3000 liv. en 1644. Après la paix il servit chez les Hollandois : à son retour il se fit catholique. Il épousa Jeanne de Varignies, fille de Tannegui, seigneur de Blainville : dont Louis, qui suit; et René, capitaine au régiment d'Enguien, tué âgé de 18 ans, dans une action en Bourgogne.

Louis II de Madaillan, marquis de Lassai, etc.; il s'attacha au prince de Condé, lequel étant passé en Espagne, le marquis de Lassai s'attacha au service du roi. Il épousa, 1° Susanne de Vipar, fille héritière du marquis de Ste Croix : dont Armand, qui suit; 2° Marie-Thérèse de Rabutin, fille de Roger, comte de Bussi : dont Roger-Constant de Madaillan de Lespare, brigadier des armées du roi, marié en 1723 à N..., de Tillières, mort la même année sans postérité; et Reine, mariée à Léon de Madaillan de Lespare, son neveu, fils d'Armand qui suit.

Armand de Madaillan de Lespare, marquis de Lassai, etc. Chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des provinces de Bresse, Burgei, Valromei et Gex; après avoir été blessé plusieurs fois dans les combats et attaques de villes, il épousa Julie, légitimée de Bourbon, fille de Henri Jule, prince de Condé : dont Léon, qui suit (1).

1. Léon de Madaillan n'était pas fils de Julie de Bourbon troisième

Léon de Madaillan, marquis de Lassai, etc., épousa Reine de Madaillan, sa tante, comme il est marqué ci-dessus.

Généalogie de la maison de Brancas.

La maison de Brancas est originaire du royaume de Naples, où elle porte le nom de Brancacio.

Bufile Brancacio fut le premier qui s'établit en France environ l'an 1399 ; il mourut en 1416 et fut inhumé dans une chapelle que Nicolas, cardinal évêque d'Albane, avoit fait bâtir en l'église des dominicains d'Avignon ; il avoit épousé Mariette de Amorosis : dont entre autres Barthélémi, qui suit; Jean de Brancas, seigneur de Vilosc, qui, de Clémence d'Agout, fille de Raimond, seigneur de Mison, et de Louise de Glandèves, eut Jean-Baptiste, qui laissa postérité; et Marguerite, mariée à Louis de Grimaldi, seigneur de Lérens.

Barthélémi de Brancas, seigneur d'Oise, épousa en secondes noces Isabelle de Saluces dont entre autres Gaucher, qui suit.

Gaucher de Brancas, seigneur d'Oise, Maubec, etc., épousa en 1471 Antoinette de Villeneuve, fille d'Arnaud et de Honorée de Bachi : dont Gaucher II qui suit.

Gaucher II de Brancas, seigneur d'Oise, etc., épousa en 1501 Isabeau de Montauban, fille de Claude, seigneur de S. André, et de Catherine de Pierre : dont entre autres Gaspard qui suit; Ennemond, qui a fait la branche des ducs de Villars, et Marguerite, mariée à Jean de Pontevez.

Gaspard de Brancas, seigneur de Forcalquier, baron de Céreste, mort avant son père, avoit épousé Françoise d'Ancezune, fille de Jean et de Marie de Crussol : dont, entre autres, Jean, qui suit; Jeanne mariée en 1560 à Claude de Grasse.

Jean de Brancas de Forcalquier, épousa Catherine Grimaldi, fille de Gaspard, baron d'Antibes, et de Jeanne de Quiqueran : dont Henri, qui suit.

Henri de Brancas de Forcalquier, baron de Céreste, avoit épousé Renée d'Oraison, fille d'André et de Jeanne d'Arces, dame de Livaro : dont Honoré, qui suit; Toussaint, seigneur de Castelet; Marguerite, femme de Sextius d'Ecalis; Anne, mariée à Henri de Porcelet; et François, tige de la branche de Villeneuve.

Honoré de Brancas Forcalquier baron de Céreste, etc., épousa, 1° Marie Adhémar, fille de Louis-François, comte de Grignan, et de Jeanne d'Ancezune; 2° Françoise de Cambis, fille de Paul et de Gabrielle de Rodulf : il a eu du premier lit

femme d'Armand, mais bien de la belle Marianne Pajot, fille d'un apothicaire de Paris qu'Armand avait épousée en secondes noces. La première femme d'Armand fut une demoiselle Sibour.

Henri, qui suit : et du second, entre autres, André-Joseph, comte de Courbons, qui a formé la branche de Courbons; et Gabrielle, mariée en 1674 à Joseph de Valbelle, marquis de Tourves.

Henri II de Brancas de Forcalquier, marquis de Céreste, etc., mort en 1700; il avoit épousé en 1671 Dorothée de Cheilus de S. Jean, fille de Spirit et de Jeanne du Chastelier : dont Louis, qui suit; François Eléazar (ou Elzéar) mort capitaine de cavalerie; Esprit-Joseph, mort colonel en 1709, âgé de 27 ans; Henri-Ignace, évêque de Lisieux en 1715; Paul-Esprit, tué à la bataille d'Almanza en 1707; Jean-Baptiste-Antoine, évêque de la Rochelle en 1725, transféré à Aix en 1729; Basile-Hyacinte-Toussaint fut plénipotentiaire au congrès de Cambrai, transféré à Soisson en 1728; Anne-Thérèse, mariée à Pierre Baltazar de Fogasse, marquis de la Bastie; Marthe-Thérèse, mariée à François de Cantelme des Rolands; Henriette-Dorothée, alliée avec un seigneur de la maison d'Agoult, marquis de Chanouse; et trois filles religieuses.

Louis de Brancas de Forcalquier, maréchal de France, en 1741, Grand d'Espagne de la première classe en 1730, chevalier des ordres du roi en 1724, mort en 1750, avoit épousé en 1696 Elisabeth-Charlotte Candide de Brancas, fille de Louis-François, duc de Villars, morte en 1741, dont César-Antoine, mort en 1698, âgé de huit mois; Louis-Henri, mort en bas-âge; Marguerite Candide, morte sans alliance, âgée de quinze à seize ans; Susanne-Dorothée, morte en bas-âge; Françoise-Gabrielle, mariée en 1723 à François-Louis le Tellier, marquis de Louvois (l'abbé d'Estrées dit qu'elle fut abbesse de Préaux, diocèse de Lisieux en 1732, et que Marie-Gabrielle, née en 1705, épousa le marquis de Louvois; il donne encore au maréchal de Brancas : Marie-Thérèse, née en 1716, mariée en 1736 à Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercado, comte de Rochefort); Louis-Basile, comte de Forcalquier, né en 1710, a épousé en 1742 Marie-Françoise-Renée de Carbonnel de Canisi, née en 1725; Charles-François, marquis de Céreste, et Louis-Paul, marquis de Brancas, né en 1718, maréchal de camp en 1748, a épousé Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme, dont Françoise-Renée Candide, née en 1751.

Branche des ducs de Villars et Lauragais.

Ennemond de Brancas, fils de Gaucher II, fut baron d'Oise et de Villars; il épousa en 1553 Catherine de Joyeuse, dont Gaspard, mort sans postérité de Françoise Adhémar de Castellane, ni de Diane Gérard, ses deux femmes; André, amiral de France en 1594, tué près de Dolens par les espagnols en 1595, sans alliance; Georges qui suit; Anne, mariée en 1576 à Fulcrand de Montfaucon; Silvie, mariée en 1576 à Paul de Mistral,

seigneur de Mondragon; Marguerite, qui épousa en 1590 Clément de la Salle, seigneur de Bédaride; et Victoire, religieuse.

Georges de Brancas, duc de Villars, baron d'Oise; le roi Louis XIII, pour récompenser ses services, érigea sa baronnie d'Oise en duché, sous le nom de Villars, par lettres du mois de septembre 1627; il mourut en 1657, âgé de 92 ans. Il avoit épousé en 1597 Julienne-Hippolite d'Estrées, fille d'Antoine et Françoise Babou de la Bourdaisière : dont Louis-François, qui suit; Marie, mariée à Henri de Castellane; Hippolite, religieuse, fondatrice des ursulines de Narbonne; Françoise, morte jeune; et Charles, qui épousa Susanne Garnier, dont il eut Françoise, mariée en 1667 à Alfonse-Henri-Charles de Lorraine, prince de Harcourt; et Marie, alliée à Louis, duc de Villars, son cousin.

Louis-François de Brancas, duc de Villars, mort en 1679, avoit épousé 1° en 1649 Madeleine-Claire de Lénoncour, fille d'Antoine et de Marie d'Angenne; 2° en 1662 Marthe-Madeleine Girard, fille de Louis; 3° en 1678 Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Meinière. Il eut de son second mariage Louis, qui suit; Louis-Etienne-Joseph, mort sur mer; Louis, dit le chevalier de Villars, abbé de Notre-Dame des Alleux, mort en 1716; et Marie-Madeleine, mariée en 1694 à Louis-Gabriel-Henri de Beauvau, marquis de Montgavier; Louis-François eut de son troisième mariage : Elisabeth-Charlotte-Candide, mariée à Louis-Henri de Brancas, marquis de Céreste.

Louis de Brancas, duc de Villars, pair de France. Il se démit de son duché en 1709, et se retira en l'abbaye du Bec en Normandie en 1721; il y resta jusqu'en 1731, qu'il vint faire sa résidence dans la maison de l'institution de l'Oratoire à Paris; il mourut en 1739. Il avoit épousé, 1° Marie de Brancas, sa cousine : dont Louis-Antoine, qui suit; et Marie-Joseph, appelé marquis d'Oise, qui fut maréchal de camp en 1734, sans alliance. Le duc de Villars Brancas, épousa en secondes noces en 1738 Louise-Diane-Françoise de Clermont Gallerande, dite la duchesse de Brancas, laquelle avoit été ci-devant mariée au comte de Clermont Saint-Aignan, son cousin, sans postérité.

Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France, chevalier des ordres du roi, épousa en 1709 Marie-Angélique Frémin de Moras, fille de Guillaume et de Marie-Angélique Cadeau : dont Louis, qui suit; Adélaïde-Louise-Candide, née en 1710, morte en 1740, avoit épousé en 1730 Claude-Gustave-Chrétien de Salles; et une autre fille, morte âgée de deux ans.

Louis II de Brancas, duc de Lauragais, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées du roi, épousa, 1° en 1731 Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O (1), fille unique de Simon-

1. Adelaïde-Geneviève-Félicité d'O apporta à Louis de Brancas, son mari, la terre de Lassay que lui avait donnée son oncle Léon de Madaillan.

Gabriel, morte en 1735; 2° en 1742 Diane-Adélaïde de Mailli Nesle, née en 1714; il a eu du premier mariage Louis-Léon-Félicité, qui suit; et Antoine-Basile de Brancas, né en 1735.

Louis-Léon-Félicité, duc de Lauragais, a obtenu en 1755 un brevet portant concession des honneurs de duc; il a épousé en 1755 Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode, née en 1737 : dont Antoinette-Candide-Pauline de Brancas, née en 1758 (1). *Diction. Moréri, dernière édition.*

M. Bottu (2), avocat à Lassai, a composé plusieurs ouvrages, entre autres : les Amusemens philosophiques sur le langage des bêtes (3), objections faites à M. Gilbert sur l'Etymologie du nom de François, une Lettre à l'auteur du Journal de Verdun, sur la question, faite par M. Dreux du Radier, si une femme peut faire les fonctions d'Avocat. *Biblioth. françoise, 2 vol. artic. 15886. Idem 3 vol. article 33007. Journal de Verdun, avril 1745. Idem décembre 1755, page 428. Alm. manceau, 1769, page 58.*

LAVAL, ville considérable, chef-lieu de l'archidiaconé, du doyenné et de l'élection du même nom, à l'O. du Mans, dont elle est éloignée de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. 2 1/4; Vaige, l. 2 1/4; S. Denis-d'Orque, l. 3 1/2; Chassillé, l. 2 1/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4; Fai, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Laval à Cossé-le-Vivien, M. l. 4; Loiron, M. l. 3; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3; Montseurs, M. l. 4; Mellai, M. l. 4 1/2; Grenou, l. 1/2; S. Bertevin, l. 1; Avesnières, l. 1/4; Bonchamp, l. 1 3/4; S. Melaine, l. 1/4; S. Etienne, l. 1/4; Changé, l. 1/4.

Il se tient tous les ans cinq foires à Laval; savoir le mardi d'après la mi-carême, le dernier mercredi d'avril, le mardi avant la S. Jean, le 9 septembre et le mercredi d'après la S. Simon.

Le marché tient les mardis, les jeudis et les samedis.

Il y a à Laval trois paroisses, celle de la Trinité, estimée 1000 liv., contient 1200 communians; celle de S. Vénérand en contient 6000, elle est de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette; S. Vénérand se nommoit autrefois S. Melaine : et celle de saint Tugal, 150.

La cure de la Trinité, est à la présentation de l'évêque du Mans et de l'abbé de la Coulture alternativement; celle de

1. Louis-Léon-Félicité mourut à Paris le 8 octobre 1824. Il avait vendu sa terre de Lassay le 27 brumaire an VI à M. Pierlot. Ce dernier la revendit en 1823 à M. Guesdon, marquis de Beauchesne; François-Adelstan, son fils, en est aujourd'hui propriétaire; il habite ordinairement son château de Lassay.

2. La famille Bottu est une vieille famille établie à Lassay, et les environs, elle n'est pas éteinte.

3 Les musements philosophiques sur le langage des bêtes ne sont pas de Bottu ; mais bien du père Bougeant, jésuite.

S. Vénérand, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de Toussaints d'Angers; et celle de saint Tugal, estimée est présentée par le chapitre de S. Tugal.

Courvaisier dit dans son Histoire des évêques du Mans, que l'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna à ses chanoines l'alternative ou moitié du droit de présentation et de patronage de l'église de Laval, qu'il avoit acquis. Dom Denis Briant, dans son *Cenomania M. S.* rapporte le titre de cette donation. *Registre du Chapitre.*

Le Chapitre de l'Eglise du Mans a cédé son droit de présentation aux évêques du Mans; et Louis de Tressan, évêque, à qui cette cession fut faite, donna en échange au Chapitre la présentation de la cure d'Ahuillé.

Il faut observer qu'il y avoit alors deux curés de l'église de la Trinité, et que ces deux portions de cure ont été réunies en une, par décret de Charles-Louis de Fraulai, évêque du Mans; ce décret a été homologué au parlement depuis l'an 1745.

Il y a treize chapelles fondées dans l'église; celle de la Bigottière, estimée 250 liv., à la présentation du curé; celle de la Carterie, estimée 85 liv.; celle de la Caillebourdière, estimée 120 liv.; à la présentation du propriétaire de Lépine; celle des Guérins-la-Baudière, estimée 340 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; celle de Gaudens, à la présentation des héritiers du fondateur; celle du Hai, à la présentation des héritiers du fondateur; celle de S. Jacques de la Bouverie, estimée 140 liv., à la présentation des bâtonniers de la confrairie de S. Jacques; celle de S. Jacques Pautonniers, estimée 25 liv., à la même présentation que celle ci-dessus; celle de la Lardois, estimée 110 liv., à la présentation de l'aîné de la famille Anjubaut (1); celle de S. Louis Foucher, estimée 250 liv.; celle de Lanvrillère; celle de la Limbaudière, à la présentation du propriétaire d'une maison à Laval, dite les Guérins; celle de la Morinière, *aliàs* du Chesnai, estimée 400 liv., à la présentation du plus proche parent de la famille Raïer.

Il y a dans l'église de S. Vénérand la chapelle de la Rabinière, estimée 110 liv. et celle de S. Etienne, estimée 120 liv.

En 1110, les habitans de la ville de Laval n'ayant point d'églises dans l'enceinte de leurs murs, et étant obligés d'aller entendre le service divin dans l'église de N. D. des Périls, qui est aujourd'hui le prieuré de S. Prix, demandèrent à leur seigneur un emplacement pour bâtir une église dans la ville; il leur donna le mont de Jupiter, dont le fort tomboit en ruine, et ils y firent construire l'église, qui fut consacrée à la sainte Trinité, et desservie alors par les bénédictins de la Coulture.

Le chœur de l'église de la Trinité est ancien, mais la voûte de la nef ne fut achevée qu'environ l'an 1460, par la libéralité

1. Vieille famille d'avocats de Laval : Anjubault de la Roche juge à Laval, fut député du Tiers-Etat en 1789.

de Gui XIV de Laval. *Chronique de Doyen, M. S.* Cette église avoit un beau clocher, couvert de plomb, qui fut détruit par le feu du ciel en 1383; il fut réédifié de même, mais en 1562, ou 63, il fut une seconde fois détruit par le tonnerre, et ensuite rétabli, comme on le voit aujourd'hui. Il y a dans la nef de l'église le sépulcre d'un nommé le Chat, bourgeois, qui est de l'année 1366. Les chapelles ne furent achevées que du temps de Gui XVI de Laval, qui . On voit dans une vitre son effigie et celle de Claude de Foix, son épouse, héritière de la maison de Lautrec.

Le grand portail fut achevé en 1590. Les nouvelles décorations du grand autel et le grand escalier ont été exécutés depuis 1730; la grosse cloche a été fondue en 1563.

En l'an 1170, Gui V de Laval et Edme, sa femme, fondèrent un Chapitre de douze prébendes dans la chapelle de leur château de Laval, et en 1208, ce Chapitre fut transféré dans l'église de N. D. du Bourg-Chevreau, édifiée dès l'an 1046 : c'est aujourd'ui le Chapitre de S. Tugal. En 1416, les reliques de S. Tugal, évêque de Tréguier, furent apportées dans cette église; et le Chapitre des Trois Maries, qui avoit été fondé dans la chapelle du château de Monseurs en 1386, par Jean de Laval, père de Gui XII, fut transféré dans l'église du Bourg-Chevereau, et réuni à celui qui y avoit aussi été transféré; comme on l'a dit ci-devant. Après cette réunion qui fut approuvée par Adam Châtelain, évêque du Mans, l'église fut réédifiée et dédiée à S. Tugal; cette église est paroissiale. Le seigneur de Laval présente et confère toutes les prébendes de S. Tugal. Ce Chapitre est composé d'un doyen, d'un chantre, et de quatorze prébendes.

La messe, dite la messe de Madame, qui se dit tous les jours à S. Tugal, a été fondée par Charlotte d'Arragon, fille aînée et héritière de dom Frédéric, roi de Naples et d'Arragon, femme de Gui XVI, et pour Anne de Montmorenci, seconde femme du même Gui XVI; Charlotte mourut à Vitré en 1509, et Anne mourut à Laval le 9 juin 1525, et est inhumée à S. Tugal.

Amelin d'Antenaise approuva en 1170 la fondation des Arcis, faite au Chapitre, qui est à présent de S. Tugal, par Hubert de Bos : il est dit par le titre, qui est dans le trésor de S. Tugal, que le seigneur de Laval lui prêta son sceau.

Le Chapitre du Cimetière-Dieu de Laval fut fondé en 1420 ou 21, dans le fauxbourg, par Jean Ouvrouin, seigneur châtelain de Poligni; il est composé de huit prébendes, sans aucune dignité, et de trois chapelles; c'est aujourd'hui le Chapitre de S. Michel. Le seigneur de Poligni présente ces prébendes et chapelles. M. Colbert Croissi, seigneur de Sablé est seigneur de Poligni. Adam Châtelain, évêque du Mans, approuva cette fondation en 1441. *Bondonnet, page 631. Mémoire de Miroménil.*

En 1493, Gui XV de Laval, fit ériger dans le fauxbourg de Laval la paroisse de S. Vénérand. *Courvaisier, p. 752.*

Il y a dans un des fauxbourgs de Laval le prieuré de S. Martin, estimé 1800 liv., fondé dans le quatorzième siècle par Gui III de Laval.

Il paroît, par des titres qui sont dans le trésor de l'Hôtel-Dieu de Laval, que cet hôpital a été fondé par un seigneur de Laval avant l'an 1207; et que celui des incurables a été établi avant l'an 1546, et bâti tel qu'on le voit aujourd'hui en 1712.

En l'an 1396 ou 97, l'anti-pape Benoît XIII, ayant été supplié par Gui XII de Laval et Jeanne de Laval-Châtillon, sa femme, d'approuver l'établissement qu'ils vouloient faire des religieux cordeliers dans leur ville de Laval, ce pape, en conséquence, adressa une bulle aux abbés de Clermont et de Belle-Branche, et les chargea d'examiner s'il étoit utile qu'on édifiât à Laval une maison pour l'établissement des frères mineurs, et qu'au cas qu'ils le jugent utile, ils le fassent savoir aux seigneurs et dame de Laval, sans cependant préjudicier à la bulle de Boniface VIII, qui en pareil cas ordonne qu'il faut avoir le consentement de l'évêque du lieu. Sur le rapport des dits commissaires, Gui XII et sa femme fondèrent le couvent des Cordeliers. *Cartul. Rouge fol. 77.* Cete fondation fut approuvée par Pierre de Savoisi, évêque du Mans; l'église fut dédiée à S. Sébastien, et consacrée par l'évêque Adam Châtelain. Les fondateurs y sont inhumés. En 1700, il y avoit dans ce couvent 60 religieux. *Bondonnet, p. 626. Courvaisier, p. 611. Mémoire de Miroménil.*

En 1488, Gui XV de Laval fit bâtir et fonda dans sa ville l'église et couvent des religieux de S. Dominique, dits Jacobins; leur revenu étoit en 1700, d'environ 1500 liv., ils étoient alors vingt religieux. *Mémoire de Miroménil. M. S.* En 1489, le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, dédia l'église des Jacobins, sous le titre de N.-D. de Bonne-Rencontre.

Avoise de Craon, veuve de Gui VI de Laval, fonda en 1224 le prieuré de sainte Catherine pour les chanoines réguliers de S. Augustin, de la congrégation de France; en 1700, il y avoit dans cette maison quatre chanoines; le revenu du prieur est de 2000 liv., et celui de la mense de 1200 liv. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

En 1524, Gui XVI et Anne de Montmorenci, sa femme, sœur du connétable, fondèrent et établirent dans le monastère de Patience les religieuses de sainte Claire, dites Urbanistes; cet établissement fut approuvé, la même année, par Louis de Bourbon, cardinal évêque du Mans. *Courvaisier, p. 816. Bondonnet, p. 662.*

En 1585, on fonda un collège à Laval.

En 1614, les capucins, après avoir essuyé quelques difficultés, s'établirent à Laval, par la libéralité des doyen et Chapitre de S. Tugal, qui leur donnèrent un emplacement, dans lequel

ils bâtirent une église et formèrent un enclos; Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, fit la dédicace et la consécration de leur église en l'honneur de sainte Geneviève, le 24 septembre 1622. *Courvaisier, p. 876.* En 1700, il y avoit quarante religieux. *Mémoire de Miroménil.*

En 1616, les religieuses ursulines vinrent de Bordeaux à Laval, du consentement de l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir; elles achetèrent un fonds, appelé la Valette, où elles commencèrent à bâtir une église et un couvent en 1620. L'église fut dédiée à sainte Hélène. *Courvaisier, p. 878.* Cinquante religieuses en 1700, 6000 liv. de revenu. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

En 1621, Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, signa les décrets d'établissement des religieuses bénédictines à Laval. *Courvaisier, p. 879.* En 1700, il y avoit trente religieuses, qui avoient environ 1400 liv. de revenu. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

Les filles hospitalières, sous la règle de S.' Augustin, furent établies à Laval en 1648. En 1700, elles étoient 30, et avoient 3000 liv. de revenu. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

En 1678, le duc de la Trémoille, comte de Laval, fonda l'Hôpital-général, qui, avec ce qu'on retire de la manufacture qui y est établie, pouvoit produire, en 1700, environ 2700 liv. de revenu. *Mémoire de Miroménil. M. S.*

Les écoles de charité furent établies en 1740.

En l'année 1197, Gui VI convoqua à Laval une assemblée de clergé, où se trouvèrent Barthélemi, archevêque de Tours, Hamelin, évêque du Mans, les abbés d'Evron, de Clermont et de Bellebranche, Pierre d'Antenaise, doyen de Sablé et plusieurs autres seigneurs. Le comte Gui leur remit et abolit le droit de morte-main, que Gui V avoit établi dans ses terres.

En 1241 ou 42, il y eut un concile provincial assemblé à Laval, auquel assistèrent l'archevêque de Tours, et Geoffroi de Loudon, évêque du Mans. *Courvaisier, p. 509. Bondonnet, p. 582. Cenomania.*

Laval étoit originairement une baronnie, qui fut érigée en comté en 1429, par le roi Charles VII, en faveur de Gui XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne, son épouse, nièce du roi, en reconnoissance des services signalés que ce seigneur lui avoit rendus dans la guerre qu'il avoit avec les Anglois; cette érection fut confirmée par le roi Louis XI en 1481, en faveur de Gui XV; ce dernier roi sépara le comté de Laval de celui du Maine, pour relever à l'avenir immédiatement de la Couronne et du Louvre; en conséquence de quoi les seigneurs de Laval se prétendent comtes, pairs, et jouissent de ce privilège. *Courvaisier, p. 650. Mémoire de Miroménil.*

Le comté de Laval est une des plus grandes seigneuries du pays, elle a cent quarante hommages, dont il y en a quatre titrés, et trente-six châtellenies; on estimoit, en 1700, ces

terres, quelques-unes de dix à douze mille livres de revenu, les moindres de mille livres, et cent fiefs, chacun de 300 liv. de rente, le fort portant au faible. *Mémoire de Miroménil.*

Le comté de Laval est un gouvernement particulier; mais il a toujours été possédé par les gouverneurs et lieutenans-généraux pour le roi de la province du Maine, qui portent le titre de gouverneurs du Maine, du Perche et de Laval. Par une déclaration faite à M. Chauvelin, intendant de Touraine, Anjou et Maine, au mois de mars 1711, à l'occasion du dixième denier, signée Charles de la Trémoille, il paroît que le comté de Laval est composé :

1° De deux châteaux, le vieil et le neuf, de dix châtellenies, qui sont Montjean, Courbeveille, la Gravelle, Meslai, Montseurs, Basougers, Vaiges,, Olivet, S. Ouen et S. Charles, etc.

2° De la terre de Boisjousse et de S. Céneré, de celle de S. Bertevin, de la forge du Port-Brillet, de la terre des Moulins-neufs, de la forêt de Concise, du droit de marc de quatre sols pour pièce de toile, de l'office du greffier ordinaire, de celui d'alivreur et visiteur des poids, aunes, balances et pintes du comté, du grand poids, du droit de minage, des halles, de la grande et petite prévôté, de neuf moulins, et deux fours à ban. Le tout estimé produire de revenu annuel, déduction faite des dépenses à faire sur les dits objets, la somme de 20998 liv.; sur quoi le seigneur doit à différentes communautés ecclésiastiques 1322 liv. de rente annuelle, partant ne reste de revenu que 19678 liv. *Mémoire de Miroménil.*

Autrefois les seigneurs de Laval avoient pour juges généraux en leur comté des personnes qualifiées, qui venoient de temps en temps juger les causes d'appel des juges châtelains. On trouve dans les anciens registres, que vers l'an 1380, Jean Beudin étoit sénéchal de Laval, et depuis René Hennier est qualifié lieutenant du juge de Laval, dans le procès-verbal de la réduction de la coutume du Mans, en 1508.

Robert le Brest est le premier qui a pris la qualité de juge-général de Laval; avant lui il y eut un nommé le Maçon, ou Maxon, qui fut juge pendant quelque temps. Après le Bret, le seigneur de Martinnes fut pourvu de la charge de juge; il étoit en même temps conseiller au parlement de Bretagne.

Olivier Gaultier, seigneur des Coyers, succéda à de Martinnes. Ce Gaultier fut fait prisonnier dans une sortie des habitans de Laval, qui tenoient pour le roi; il fut conduit à Nantes, où, contre le droit des gens, M. le duc de Mercœur le fit pendre, après l'avoir mis à rançon, par représaille d'une capitulation mal gardée.

Daniel Hay, écuyer, seigneur de la Motte et du Châtelet, succéda à Olivier Gaultier, et vendit sa charge à Louis Cazet, seigneur de Vautorte, qui fut depuis président au parlement de Bretagne; le sieur Cazet la revendit en 1648 au sieur François Marest.

La justice du seigneur s'exerce par un premier juge, par un lieutenant-général, un juge-criminel, un lieutenant-particulier et enquêteur, et un juge de police, un avocat fiscal, et un procureur-fiscal; ils tiennent l'audience les lundis et samedis, jours de marché.

Le seigneur de Laval a aussi des officiers de ses eaux et forêts; sçavoir un grand-maître, un lieutenant-général, un greffier, un sous-garde, et plusieurs sergens de forêts pour les rapports.

Il y a aussi une chambre des comptes, composée d'un président, et de quatre maîtres ou auditeurs, à 50 liv. de gages, et un greffier. Cette chambre fut établie du temps de Gui XII de Laval.

Il y a à Laval, outre ces jurisdictions seigneuriales, une justice royale, composée d'un président, juge, lieutenant, assesseur, avocat et procureur; cette jurisdiction fut établie pour exempter les habitans du comté d'aller plaider au loin : cette jurisdiction, relève de la sénéchaussée du Château Gonthier, en cas royaux, et afin que les juges du Maine n'en eussent point connoissance, et ce en conséquence de la distraction du comté de Laval d'avec celui du Maine, dont on a parlé ci-devant.

Il y a à Laval une élection, une maréchaussée, et un grenier à sel; l'élection, qui fut établie en 1480, contient soixante-quatorze paroisses, dans lesquelles il y avoit, en 1700, 14302 feux, et 607,500 âmes; dans la même année on comptoit dans la ville de Laval 3000 feux, et 2500 communians (1); on payoit 14000 liv. de taille.

La maréchaussée étoit composée en 1700 d'un prévôt, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, et six archers; il n'y a plus de prévôt, mais un simple brigadier. Le grenier à sel étoit composé en 1700 d'un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier; il s'y consommoit 47 muids de sel par an; on y a réuni le grenier à sel de grand impôt de la Gravelle, où il se consommoit 39 muids de sel par an. Il y a plusieurs officiers du grenier qui paultent au seigneur de Laval, qui a dans son comté la nomination des officiers royaux.

Les seigneurs de Laval permirent autrefois aux notaires du Bourg-Nouvel d'instrumenter en leur ville, et par succession de temps ils y sont demeurés, de sorte qu'il y en a six d'établis, dont la nomination appartenoit ci-devant aux chapelains de la chapelle royale du Gué-de-Maulni, par concession que leur en fit le roi Philippe-de-Valois l'an 1329. Ces chapelains ont été réunis à l'église royale, collégiale de S. Pierre du Mans en 1741. *Mémoire de Miroménil.*

En 1415, Jacques Tahureau, juge du Maine, se transporta

1. Il y a là une erreur évidente.

dans la ville de Laval pour faire la réduction du nombre des notaires dans tout le comté de Laval; il réduisit les notaires royaux au nombre de 15, et les subalternes à 25. Gui XVI de Laval s'opposa à ce règlement, et lui fit remontrer par Pierre d'Argentré, père de Bertrand, historiographe et jurisconsulte, qu'il ne le connoissoit qu'en qualité de commissaire de Sa Majesté, et non en qualité de juge de madame Louise de Savoie, mère du roi, comtesse du Maine, d'autant que le comté du Maine et celui de Laval étoient deux comtés séparés *(pares dignitates in curia Principis)*, et que comme juge du Maine et de ladite dame, il n'avoit aucun ressort ni jurisdiction dans le comté de Laval. Jean Berault, lors procureur fiscal du comté de Laval, forma l'opposition. Ce Berault étoit savant; il fut inhumé dans l'église des cordeliers, où son épitaphe est assez remarquable; elle est en vers, et, entr'autres on y lit celui-ci.

Actor ego fisci, nunc reus ante Deum.

Il étoit fils de Simon Berault, riche commerçant, seigneur des Essards, la Vignole, la Popelinière et autres terres que le roi Charles VII affranchit des francs-fiefs, pour un prêt qu'il lui fit de 400 écus d'or, vers l'an 1426; mais n'ayant point fait enregistrer ce privilège à la chambre des comptes, ses enfans et successeurs ont été troublés par des adjudicataires des francs-fiefs. *Mémoire du sieur le Blanc de la Vignole.*

Par édit de l'an 1733, le roi créa à Laval un maire et des officiers municipaux; ils furent réunis aux communautés des villes par arrêt du conseil de l'année 1747. Le sieur Hardi de Lévaré fut le premier maire de Laval, élu par la communauté.

Le tarif fut accordé à la ville de Laval, en commutation de la taille et capitation, par arrêt du conseil du 25 juillet 1742; renouvelé et perfectionné par un autre du 22 mai 1753.

Les ponts et les moulins de Bellailé furent construits par Bellailé, seigneur de Laval, vers l'an 920. Les curieux observent, surtout, la dernière arche sur laquelle il y a deux petites tours qui partent du fond de la rivière, qui est extrêmement profonde dans cet endroit, et qui ont résisté pendant tant de siècles aux injures des temps et aux inondations fréquentes de cette rivière.

Autrefois les seigneurs de Laval étoient si puissans. qu'ils faisoient la guerre à leurs voisins. Hiret rapporte que vers l'an 1085, du temps de Gui III, il y eut guerre entre les habitans de Laval et ceux de Château-Gontier.

En 1122, Gui de Laval étoit en guerre avec Lisiard de Sablé. *Ménage, Contin. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

Le Beau, dans la vie d'André de Vitré, deuxième du nom, fait mention de la guerre qui se fit entre le dit André et Gui VI de

Laval, laquelle fut terminée par leurs amis l'an 1198. On remarque que dans le traité de pacification entre ces deux seigneurs, on y comprenoit leurs amis et alliés, comme on fait dans les traités entre les Couronnes.

Les murs de la ville de Laval ont été édifiés par Gui V de Laval, environ l'an 1180.

L'ancien palais où se rendoit la justice fut bâti au marchys en 1251. Le palais d'aujourd'hui ne fut bâti que longtemps après par Gui XVI et Charlotte d'Arragon, son épouse. Les armoiries qui sont sur les murailles le prouvent. La chambre de dessus le Roquet n'a été bâtie qu'environ 1630. Le palais pour les justices royales, et le greffe pour le siège ordinaire, ont été bâtis dans la grande salle du palais en 1741.

En 1432, il y eut à Laval un combat singulier devant Olivier de Feschal, qui en étoit gouverneur, entre Finot, seigneur de Bretignoles, et Artus de Cliffaton, Anglois; ce dernier tomba vaincu sur la place. *Courvaisier, p. 702.*

En 1251, les anciennes halles furent bâties; celles pour le commerce des toiles en 1730, dans le champ de foire ou place du Gast; celles pour la poissonnerie et pour le minage, en 1741. Le marché qui se tenoit dans le fauxbourg de S. Martin fut transféré dans le champ de foire en 1732.

En 1427, la ville de Laval fut prise par Talbot, anglois, et reprise par les François en 1429. *Courvaisier, p .689.*

En 1485, le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, inhuma dans l'église collégiale de S. Tugal le corps d'André de Laval, seigneur de Lohéac, maréchal de France, et en 1486, celui de Gui XIII ou XIV de Laval, fils de Jean, comte de Montfort, en Bretagne, mort à Châteaubriant et de Anne de Laval. *Courvaisier, p. 749.*

En 1487, le roi Charles VIII passa plusieurs semaines à Laval, et fit des dons aux églises, surtout à celle de S. Tugal.

En 1516, les habitans de Laval se révoltèrent contre leur seigneur, et l'obligèrent d'abandonner la ville et de se retirer à Vitré; ils lui contestoient le patronage de l'église; ils furent réprimés et obligés d'aller implorer sa miséricorde et lui demander grâce.

En 1537, la rivière de Mayenne fut rendue navigable depuis Château-Gontier jusqu'à Laval, en vertu des lettres-patentes du roi François premier. *Ménage, Supplém. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

En 1545, Gui XVII de Laval, et Claude de Foix, sa femme, firent bâtir les galeries du château de Laval, Gui XVII mourut à Saint Germain-en-Laye le 15 mai 1547, âgé de 25 ans moins trois mois, sans enfans; gît à S. Tugal.

En 1549, on découvrit à Laval des carrières de marbre jaspé, qui entretiennent plusieurs ateliers.

En 1584, 1628, et les années suivantes, la peste fit de grands ravages à Laval, le clergé et les habitans firent des proces-

sions à N. D. d'Evron, qui est éloignée de La ville de Laval, qui avoit tenu le parti de la ligue contre le roi Henri IV, se soumit à ce prince en 1589.

Laval est une des villes du royaume où il se fait un des plus grands commerces de toiles. Piganiol de la Force, dans sa Description historique de la France, dit qu'en 1299, des ouvriers flamands ayant suivi Béatrix, femme de Gui IX de Laval; ils enseignèrent aux habitans de Laval la façon de fabriquer des toiles, qu'ils ignoroient, et leur apprirent à les blanchir. Les habitans s'appliquèrent à cette branche de commerce avec tant de soin, qu'en peu de temps les manufactures grossirent. Aujourd'hui la plus grande partie des habitans de cette ville fait ce commerce, qui produit tous les jours des fortunes considérables. Ce fut en 1470, qu'on commença à faire les lavanderies pour blanchir les toiles. Au sujet de cette manufacture, il y a un réglement du Conseil du roi du 19 août 1489; ce qui entretient le plus ce commerce, c'est que toutes les toiles vendues se payent comptant.

La seigneurie de Laval a été possédée successivement et sans aliénation par les descendans de Gui Valla, qui bâtit dans le neuvième siècle le château de Laval, pour s'opposer aux courses fréquentes que les Bretons armoriques faisoient dans le Maine. Un de ses descendans bâtit des murs et une ville, qui est celle de Laval; il fit aussi construire sur le mont, dit de Jupiter, un fort, vis-à-vis le grand chemin de Nantes; ce fort étoit défendu par une redoute qui subsiste encore, et par un autre fort, qui étoit sur le territoire nommé le Marchis, et qui avoit correspondance avec le Bourg Hersant, par des souterreins dont on voit encore des vestiges. Ce fort du mont Jupiter, ayant été presque entièrement détruit par les guerres, fut réparé par Gui, en 1003. Il a depuis été donné aux habitans pour construire une église, comme on a dit ci-devant.

Les mémoires qu'on m'a fournis remontent l'origine de la maison de Laval jusqu'à Marcomire, l'un des trois chefs des francs qui secouèrent le joug des romains sous l'empire de Valérien, environ l'an 259 de l'ère chrétienne. Ce qu'on rapporte à ce sujet est plein de fables et d'anacronismes; c'est pourquoi je ne commencerai cette généalogie qu'à Yves sire de Laval, qui vivoit du temps du roi Hugues-Capet.

Le pape Pascal II (mal nommé Urbain II par Courvaisier, pag. 353), accorda à Gui IV de Laval le privilège de faire appeler du nom de Gui tous ses descendans; ce privilège fut confirmé par le roi Philippe I. Gui VII de Laval, ratifiant ce privilège, ordonna par son testament de l'an 1268, que tous les aînés de la maison de Laval porteroient le nom de Gui, avec les armes de Laval; que la seigneurie de Laval seroit indivisible, et cela à peine de privation du droit d'aînesse dans les successions, lequel droit, en cas de non-observance de toutes ces choses, serait déféré aux puînés. *Ménage. Hist. de Sablé. p. 160.*

Dom Denis Briant, dans le *Cenomania*, donne pour origine des Gui de Laval, Gui qui vendit à Maynard, abbé de S. Michel-du-Mont, et aux moines de cette abbaye les deux parts qui lui appartenoient de l'église *Centramnensis;* et ce, du consentement de Hugues, comte du Maine, et de l'évêque Sigèfroi, qui vivoit vers la fin du deuxième siècle.

Le seigneur actuel de Laval est M. Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, sire de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval et de Montfort en Bretagne, baron de Vitré, dans la même province, et en cette qualité, premier baron et président de la noblesse aux Etats de cette province, alternativement avec le baron de Léon.

La maison de Laval a été divisée en cinq races ou branches.

La première commence à Gui premier, fils de Valla, dans le neuvième siècle, et finit à Gui VI, mort en 1218, laissant pour héritière, Edme sa fille, qui fut mariée en 1220, à Mathieu de Montmorenci, à condition que le premier enfant qu'ils auroient prendroit le nom et les armes de Laval. Mathieu de Montmorenci, que le roi Philippe-Auguste fit connétable de France, ne voulut point quitter les armes de sa maison, il les brisa seulement de cinq coquilles d'argent sur la croix.

La seconde race commence à Matthieu de Montmorenci, et finit à Gui XII, qui mourut en 1412, laissant pour héritière Anne, qui avoit épousé en 1403 ou 1404, Jean de Montfort, seigneur de Kergolay, lequel s'obligea par son contrat de mariage, lui et ses successeurs, *in infinitum*, de prendre le nom et les armes de Laval.

La troisième race commence à Jean de Montfort, dit Gui XIII de Laval, qui mourut en 1415, et finit par Gui XVII, qui mourut en 1547, âgé de vingt-cinq ans trois mois, sans laisser d'enfans de Claude de Foix, son épouse.

La quatrième race commence par Louis de Ste Maure, dit Gui XVIII, qui avoit épousé Renée de Rieux, fille de Claude de Rieux, mari de Catherine ou Jeanne de Laval, fille aînée de Gui XVI. Louis de Sainte-Maure et Renée de Rieux avoit une sœur nommée Anne, qui épousa en 1547 François de Coligni, seigneur Dandelot, qui fut Gui XIX. Cette race finit, par Gui XX, tué en Hongrie l'an 1605, sans alliance.

La cinquième race commença par Henri de la Trémoille, par représentation d'Anne de Laval, sa bisaïeule, seconde fille de Gui XVI, qui avoit épousé en 1521 François de la Trémoille, dont Louis III de la Trémoille, qui épousa en 1540 Jeanne de Montmorenci, dont Claude de la Trémoille, mort en 1604, et qui laissa de Charlotte-Barbantine de Nassau, son épouse, Henri de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Laval, etc.

Généalogie de la Maison de Laval.

YVES, sire de Laval, qui vivoit du temps du roi Hugues Capet, épousa Avoise de Matefélon, dont Geoffroi. qui suit.

GEOFFROI, dit Gui premier, sire de Laval, épousa Berthe, dont il eut Gui II, qui suit.

GUI II de Laval épousa Hildeburge de Bellesme, dont Hamon, qui suit; Gui; Hubert; Gervais; Agnès, et Hildeburge. Gui II et sa femme fondèrent le prieuré de S. Martin d'Avesnière et l'hôpital de Thévalle.

HAMON, sire de Laval, épousa Hersende : dont Gui III, qui suit; et Hugues, qui épousa Agnès de Mayenne dont, étant devenu veuf sans enfans, il fut chanoine de l'église du Mans.

GUI III, sire de Laval, vivoit vers 1090; il épousa, 1° Denise de Mortain, 2° Cécile : il eut Gui IV, qui suit : Agnès, qui fut mariée à Hugues, sire de Cron; et Gervaise.

GUI IV de Laval, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096; il fonda en 1100 le prieuré de la Madeleine, dit le Plessis; il mourut en 1140. Il avoit épousé Emme, dont : Gui V, qui suit; Hamon, mort en 1152; et Emme qui fut mariée à Geoffroi de Champagne.

GUI V de Laval fonda en 1152 l'abbaye de Clermont, et en 1178 le Chapitre de S. Tugal; il mourut en 1192. Il avoit épousé Emme, dont : Gui VI, qui suit; Geoffroi, qui fut évêque du Mans en 1231, et mourut en 1234; et Agnès, qui épousa Eméri, vicomte de Thouars.

GUI VI de Laval fonda en 1198 le prieuré d'Olivet, il mourut en 1212; il avoit épousé Avoise de Craon, dont : Emme, qui suit; Gui, mort jeune en 1213; et Isabeau, qui épousa Bouchard de Montmorenci, seigneur d'Escouen, Conflans, etc.

EMME de Laval épousa, 1° en 1214, Robert, comte d'Alençon; 2° en 1218, Matthieu II de Montmorenci; 3° en 1231, Jean IV de Toci : elle eut de son second mariage Gui VII, qui suit.

GUI VII de Laval, chef de la seconde race de Laval, mort en 1268, avoit épousé, 1° Philippine de Vitré, qui porta la baronnie de Vitré dans la maison de Laval; 2° Thomasse de Matefélon; il eut : Gui VIII, qui suit; Gui, qui fut évêque du Mans en 1326, et qui mourut en 1338; Bouchard, qui fit la branche d'Attichi, qui finit en Gui d'Attichi, son petit-fils, mort sans enfans de Jeanne de Nesle-Clermont en 1440; Matthieu, mort sans postérité; Emme; et Catherine, mariée à Hervé de Léon.

GUI VIII de Laval, mort en 1275, épousa : 1° Isabelle, fille héritière de Guillaume de Beaumont; 2° Jeanne, fille de Louis de Brienne ou d'Acre, vicomte de Beaumont : il eut Gui IX, qui suit; Guillaume, mort sans postérité; Gui, sieur d'Olivet; Louis, sieur d'Aubigné; Thibaut, tué à la bataille de Poitiers

en 1356; Matthieu, sieur de Brée, Philippine qui épousa Guillaume le Voyer, seigneur de Paulmi; Agnès et Catherine religieuses; et André, seigneur de Châtillon, Monseurs, Meslai, Olivet, Aubigné, etc. André vivoit en 1356; il avoit épousé Eustache du Boulai, et a été la tige des Laval-Loué, Laval-Bois-Dauphin, Laval-Lezé, Laval-Brée, Laval-la-Faigne, et Laval-Montmorenci.

Gui IX de Laval mourut en 1323; il avoit épousé Béatrix de Gavre, fille unique de Raze, seigneur de Gavre, en Flandre : dont Guy X, qui suit; Jean, seigneur de Pacy, qui épousa Aliénor le Bigot, d'où Gui, dont la fille épousa Jean de Villiers, sieur du Homet; Pierre, évêque de Rennes, mort en 1357; Isabeau, qui fut mariée à Jean de Lohéac; Catherine, qui épousa Gérard Chabot, quatrième du nom, seigneur de Raiz, Fouque, seigneur de Chaloiau, qui épousa Jeanne Chabot, sœur de Gérard, mari de sa sœur. Fouque étoit aieul de Gui II, seigneur de Raiz et de la Suze, de Gilles, seigneur de Raiz, etc., maréchal de France, brûlé à Nantes pour crime de magie, par sentence de l'évêque de Nantes et du sénéchal de Rennes en 1447, et de René, seigneur de la Suze, qui épousa Anne de Champagne.

Gui X de Laval, tué au combat de Rochederien en 1347, avoit épousé Béatrix, fille d'Artus II, duc de Bretagne, dont il eut Gui XI de Laval, qui épousa Isabelle de Craon, et mourut sans enfans en 1348; Gui XII, qui suit; et Béatrix, qui épousa le connétable de Clisson.

Gui XII de Laval, mort en 1412, avoit épousé, 1° Louise de Châteaubriant, sans enfans; 2° Jeanne de Laval, veuve du connétable du Guesclin, dont Gui, seigneur de Gavre; qui, dans le temps qu'il étoit fiancé avec Catherine d'Alençon, tomba dans un puits au bas de la grande rue de Laval, en jouant à la paulme, et mourut de cette chute en 1412; et Anne, qui suit.

Anne de Laval succéda à Gui, son frère; elle fut mariée à Jean de Montfort, seigneur de Kergolai, qui prit le nom et les armes de Laval, et fut nommé Gui XIII, il est le chef de la troisième race de Laval : ils eurent Gui XIV, qui suit; Louis, seigneur de Compet et de Châtillon, mort sans enfans en 1489; Jeanne qui épousa, en 1424, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, d'où les ducs de Bourbon, devenus rois de France; Catherine, qui fut mariée à Gui de Chauvigni, seigneur de Châteauroux; et André, seigneur de Lohéac et de Raiz, amiral de France en 1437 : le roi Louis XI, après l'avoir disgrâcié, le fit maréchal de France et chevalier de son ordre. Il épousa Marie de Laval Raiz, fille de Gilles, brûlé à Nantes; il mourut sans enfans en 1486.

Gui XIV de Laval, en faveur duquel le roi Charles VII érigea la baronnie de Laval en comté, épousa Isabeau, fille de Jean VI, duc de Bretagne, dont : François, dit Gui XV, qui

mourut en 1500, sans enfans de Catherine, fille de Jean II, duc d'Alençon; et Jean, qui suit.

Jean de Laval, seigneur de la Roche-Bernard, mort en 1476, avoit épousé Charlotte de Perrier, dame de Quintin, dont : Nicolas qui suit.

Nicolas, dit Gui XVI, comte de Laval, mort en 1531, épousa 1° Charlotte d'Arragon, fille de Frédéric, roi de Naples; 2° Anne de Montmorenci; 3° Antoinette de Daillon, fille du seigneur de Lude. Gui XVI mourut en 1531 : il eut de son premier mariage Gui et Louis, morts jeunes; François, comte de Montfort, tué à la Bicoque en 1522; Catherine, qui épousa en 1517 Claude, sire de Rieux : dont Renée, dite Guionne XVIII, comtesse de Laval, qui fut mariée à Louis de Sainte-Maure, sans enfans; Claude de Rieux, qui épousa François de Coligni, sieur d'Andelot, dont Paul de Coligni, comte d'Harcourt, de Laval, etc., dit Gui XIX, mort en 1586, laissant Gui XX, tué en Hongrie, sans enfans. Gui XX laissa sa succession à Henri de la Trémoille, du chef d'Anne de Laval, sa bisaïeule, femme de François de la Trémoille; Anne de Laval, qui fut mariée en 1521 à François de la Trémoille : dont Louis, qui fut père de Claude, duc de Thouars. Nicolas eut, de son second mariage, Claude de Laval, dit Gui XVII, qui épousa Claudine de Foix, fille d'Odet, comte de Lautrec, et mourut sans postérité en 1547; Catherine de Laval, qui fut mariée à Louis de Rohan de Guémené-Montbason; Anne, qui épousa Louis de Silli, seigneur de la Rocheguion. Nicolas eut de son troisième mariage Charlotte, qui fut mariée au maréchal de Coligni, tué à la S. Barthélemi en 1572.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars, comte de Laval, etc., succéda à Gui XX de Laval, comme arrière-petit-fils d'Anne de Laval et de François de la Trémoille.

Généalogie de la Maison de la Trémoille.

Tout le monde sait que la maison de la Trémoille est une des plus illustres du royaume; elle subsistoit dans le treizième siècle. Les deux premiers, du nom de Gui, ne sont pas bien connus; mais on trouve Gui III, sieur de la Trémoille, dans les listes de la haute noblesse, qui possédoit de grandes terres en 1316. On voit son tombeau et celui de sa femme dans l'église de l'abbaye de la Colombe, ordre de Citeaux.

Gui III, sire de la Trémoille, seigneur de Château-Guillaume, de Lussac-les-Eglises, et de Rochefort, en Berri, fut père de Gui IV, qui suit et de Guillaume, qui fut seigneur de Rochefort.

Gui IV de la Trémoille, seigneur de Château-Guillaume, de Vouhec, de Vazois, de Pressac, de Fontmorant et de Lignac, épousa en 1315 Alix de Vouhec : dont Gui V, qui suit : et

Amiel ou Aimé, seigneur de Fromencour, qui fut tige des seigneurs de Fromencour qui ont subsisté jusqu'en 1536. Gui IV mourut en 1360.

Gui V de la Trémoille, seigneur de Vazais, de Lussac, etc., Grand panetier de France, mort en 1550, avoit épousé Radégonde Guenant : dont Gui VI, qui suit; Guillaume, seigneur d'Uson, grand chambellan du roi Charles V et chancelier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fut tué en 1396; et Philippe, seigneur de Dours, qui a fait la branche des seigneurs de ce nom.

Gui VI de la Trémoille, seigneur de Sulli, de Craon, de Jonvelle, comte de Guines, baron de Darci, de Sainte-Hermine, de Mareuil, etc., chambellan-pannetier et porte-oriflame de France, surnommé le Vaillant, épousa Marie, dame de Sulli et de Craon, environ l'an 1382 ; dont Georges, qui suit; Jean, seigneur de Jonvelle, chambellan de Bourgogne, chevalier de la Toison d'Or, mort sans enfans de Jacquine, fille de Georges d'Amboise; Isabelle, femme, 1° de Pierre Torzel, seigneur d'Aligre, 2° de Charles de la Rivière, comte de Dammartin, 3° de Guillaume de Châteauvilain; Marie, mariée à Louis de Chelon, comte d'Auxerre et de Tonnerre; Marguerite, mariée à Renaut, sire de Pons, d'où les seigneurs de Pons-Mirebeau, Guyot et Gui, morts jeunes.

Georges de la Trémoille, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sulli, etc., mort en 1446, épousa, 1° Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, veuve de Jean de France, duc de Berri, dont il n'eut point d'enfans; 2° en 1425, Catherine, dame de l'Isle Bouchard, de Rochefort, de Doué, de Selles et de Grancé, dont : Louis I, qui suit; Georges, seigneur de Craon, Jonvelle et Rochefort, chambellan de Bourgogne, gouverneur de Champagne, chevalier de l'ordre du roi; et Louise, qui fut mariée à Bertran VI, sire de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulongne, morte en 1494; gît à l'abbaye du Bouchet, qu'elle avoit fondée avec son mari.

Louis I de la Trémoille, comte de Guisnes et de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmon, baron de Sulli et de Craon, etc., chambellan héréditaire de Bourgogne, mort en 1483, avoit épousé en 1446, Marguerite d'Ambroise, fille de Louis d'Ambroise, vicomte de Thouars, prince de Talmont : dont Louis II, qui suit; Jean qui fut archevêque d'Auch en 1490, évêque de Poitiers en 1505 et cardinal en 1506, mort en 1507 ; Jacques qui épousa Avoye, fille de Jean de Chabane, comte de Dammartin, sans enfans; Georges, seigneur de Jonvelle, gouverneur de Bourgogne, épousa Madeleine d'Azai, dont Jacqueline, qui épousa en 1529 Claude Gouffier, duc de Rouanez, grand écuyer de France ; Anne, qui fut mariée 1° à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, 2° à Guillaume de Rochefort, chancelier de France, 3° à Jacques de Rochechouart; Antoinette qui épousa en 1473 Charles de Husson, comte de

Tonnerre; Catherine, abbesse du Roncerai d'Angers; et Jean, bâtard légitimé en 1485.

Louis II de la Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines et de Benon, baron de Sulli, de Craon, de Montagu, etc. Amiral de Guienne et de Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant-général de Bourgogne, surnommé le chevalier sans reproche. Guichardin le nomme le premier capitaine du monde, et Pauljore ajoute qu'il fut la gloire de son siècle et l'ornement de la monarchie françoise; il portoit pour devise une roue avec ces mots : *Sans sortir de l'ornière*. Il épousa en 1485, Gabrielle de Bourbon, fille de Louis, comte de Montpensier : dont Charles, qui suit. Louis II fut tué à la bataille de Pavie en 1524.

Charles de la Trémoille, prince de Talmont, vicomte de Thouars, etc., tué à la bataille de Marignan, en Italie, en 1515, âgé de 29 ans, avoit épousé en 1501 Louise de Coëtivi, fille unique de Charles, comte de Taillebourg, baron de Royan : dont François qui suit.

François de la Trémoille, prince de Talmont, vicomte de Thouars, comte de Taillebourg, baron de Royan, etc., chevalier de l'ordre du roi, mort en 1541, épousa, 1° en 1521, Anne, de Laval, fille et héritière de Gui XV; 2° Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, seigneur du Puigreffier : il eut du premier mariage, Louis III, qui suit; et du second, entre autres, Georges, baron de Royan, duquel sont descendus les maquis de Royan; et Claude, baron de Noirmoutier, qui a fait la branche des ducs de Noirmoutier.

Louis III de la Trémoille, premier duc de Thouars, prince de Talmont, etc., mort en 1577. Le roi Charles IX érigea en considération de ses services, le vicomté de Thouars en duché, par lettres du mois de juillet 1563, enregistrées au parlement le 21 octobre de la même année. Louis III épousa en 1549 Jeanne de Montmorenci, fille de Anne, connétable de France, dont : Claude, qui suit; Anne aîné, mort jeune; Charlotte, qui fut la seconde femme de Henri I de Bourbon, prince de Condé, mort en 1629; Louis et Louise morts jeunes.

Claude de la Trémoille duc de Thouars, prince de Talmont; le roi Henri IV le créa pair de France par lettres du mois d'août 1595, registrées au parlement le 7 décembre 1599. Claude se fit protestant; il mourut en 1604; il avoit épousé en 1598 Charlotte-Barbantine de Nassau, fille de Guillaume prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier : dont Henri qui suit, et Frédéric comte de Benon, mort à Venise en 1642, dans un combat particulier, entre du Coudrai de Monpensier.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Laval : le roi ayant envoyé des plénipotentiaires à Munster en 1648, pour traiter de la paix, permit à Henri de la Trémoille d'y envoyer une personne de sa part, pour y

représenter les droits et prétentions qu'il avoit sur le royaume de Naples, à cause de Anne de Laval, sa bisaïeule, fille cadette de Gui XV ou XVI de Laval, et de Charlotte d'Aragon, fille de Ferdinand, roi de Naples et de Sicile. Henri mourut en 1674; il avoit épousé, en 1619, Marie de la Tour de Bouillon, dont : Henri-Charles, qui suit; Louis mort abbé de Charoux; Marie-Charlotte, mariée en 1662 à Bernard de Saxe, duc de Wimar; Armand et Elisabeth, morts jeunes.

Henri-Charles de la Trémoille duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, chevalier de l'ordre de la Jarretière, mort en 1672, épousa en 1648 Emilie de Hesse-Cassel, dont Charles-Belgique, qui suit.

Charles-Belgique-Hollande, duc de Thouars, le premier appelé duc de la Trémoille, comte de Laval, etc., premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, mort en 1709, épousa Madeleine de Créqui, dont Charles-Louis, qui suit; et Frédéric-Guillaume, prince de Talmont, seigneur du duché de Chatelleraut, par acquisition, qui épousa Elisabeth-Anne-Antoinette de Bullion, dont Anne-Charles-Frédéric, duc de Chatelleraut, par brevet du mois d'octobre 1730, lequel a épousé la même année Marie Jablonouski, Palatine de Russie dont *N*... né en 1731.

Charles-Louis-Bretagne, duc de Thouars, comte de Laval, etc., premier gentilhomme de la chambre, mort en 1719, épousa Marie, fille de René, marquis de la Fayette, et de Madeleine de Marillac, dont Charles-Armand, qui suit.

Charles-Armand-René de la Trémoille, duc de Thouars, comte de Laval, etc,, mort en 1742, avoit épousé en 1725 Marie-Hortense-Victoire de la Tour-d'Auvergne, dont Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, qui suit.

Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, sire de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval et de Montfort, baron de Vitré; en cette qualité, premier baron, et président de la noblesse aux Etats de Bretagne, alternativement avec le baron de Léon; né le 5 février 1737, a épousé, le 18 février 1751, Marie-Geneviève de Durfort, fille unique du duc de Randan et de Lorge, née le 3 février 1735.

Bibliographie de Laval.

Avost (Jérôme d'), né à Laval, vivoit en 1584; il étoit officier de Marguerite de France, reine de Navarre, sœur du roi Henri III; il a traduit plusieurs sonnets de Pétrarque, imprimés à Paris, tant en italien qu'en françois, chez Abel l'Angelier en 1574, avec plusieurs poésies de sa façon, mises sur la fin de la traduction desdits sonnets. Il a traduit d'italien en françois le Dialogue des grâces et excellences de l'homme, ensemble de ses misères et disgrâces, imprimé à Paris, chez

P. Chevillot en 1583. Il a traduit d'italien en françois les Amours d'Ismène, écrits premièrement en grec. A Paris, chez N. Bonfons en 1582. Il a traduit le quatrième volume des Epitres de Guérare; il a écrit plusieurs quatrains de la Mort, imprimés chez Jean Lecler, à Paris. Il a aussi traduit d'italien en françois un livre intitulé, les Elites et les plus belles fleurs recueillies de toutes les œuvres spirituelles du R. P. frère Louis de Grenade, de l'ordre des frères prêcheurs. Il a aussi traduit d'italien en françois une comédie de Louis Domenichi, qu'il a intitulée : Les deux Courtisanes; ces derniers ouvrages n'étoient pas imprimés quand la Croix du Maine donna sa Bibliothèque françoise.

Guillaume Colletet dit p. 178 de son Discours de la Poésie morale, que les Quatrains de Jérôme d'Avost furent intitulés de la Vie et de la Mort. *M. de la Monnoie.*

L'abbé Goujet, dit, tom. 12 de sa Bibliothèque françoise, que d'Avost fut assez bon traducteur de Pétrarque pour son temps : ibid. tom. 7, page 314. *La Croix du Maine, Biblioth. franç. Blondeau, Hom. illust. du Maine.*

Archambault (la demoiselle) née à Laval, a composé une Dissertation sur la question, de savoir lequel de l'homme et de la femme est plus capable de consistance, ou la cause des dames. *Alman. manceau, 1769, pag. 58, Journal histor. Janvier 1755.*

Bauld (Pierre le), chantre et chanoine de l'église collégiale de S. Tugal de Laval, a composé un Discours sur l'origine et antiquité de la ville de Laval. Cet ouvrage est manuscrit. Bibliot. françoise, n° 35519. La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque françoise, dit que Pierre Le Bauld étoit orateur et historiographe de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem, et qu'il a écrit l'Histoire de la noble et ancienne Maison de Laval, au Maine, seigneurs de Viterai, en Bretagne; laquelle s'appelle autrement la Chronique de Victrai, etc. La Croix dit qu'il possède ces deux manuscrits; le Bauld vivoit en 1538.

Barrier, né à Laval, fut un des plus fameux graveurs en pierre qu'il y eût en France ; il fut graveur du roi. Ses ouvrages sont conservés dans le cabinet de ce monarque; il en est passé plusieurs chez les souverains étrangers : Barrier est mort à Paris en 1746 ou 47. *Alman. manceau, 1768, pag. 55.*

Bigot (Guillaume), né à Laval, étoit médecin et philosophe; il fut fort estimé des savans de son temps : on a de lui, *Guillelmi Bigotii Lavallensis Carmina, Basileæ, 1536; Guillelmi Bigotii Lavallensis, Christianæ Philosophiæ præludium, etc. Tolosæ 1549, in-4. Guillelmi Bigotii Lavallensis, Somnium de expulsione Imperatoris Caroli Quinti è Gallia ; Parisiis 1537, in-8°.* Bigot est aussi l'auteur de quelques vers françois, imprimés avec les poésies de Charles de Sainte Marthe. Il est mort peu après l'an 1550. *La Croix du Maine, Biblioth. françoise, Bondeau, Hommes illustres du Maine. Dom*

Liron, Singularités littéraires. Le Long, Biblioth. franç. 2 vol. art. 17566.

COUASNIER (Henri-Charles) des Landes, né à Laval, professeur au collège de la Marche, étoit savant dans les langues grecques et hébraïques; on a de lui l'Eloge de Mgr le duc de Bourgogne ; Paris, 1762 : celui de Maximilien de Béthune, baron de Rosni, puis duc de Sulli, maréchal de France, et premier ministre sous Henri IV; Paris, 1763 *in-8°* et celui de M. Descartes. Il est mort au Mans en 1766. *Le Long. Biblioth. franç. 2 vol. art. 25,775, troisième vol. art. 31,817. Alman. manceau, 1768, p. 49.*

FRÈRE (Jean le), né à Laval, étoit principal du collège de Bayeux à Paris. On a de le Frère, la Vraie et entière Histoire des troubles et des guerres civiles avenues de notre temps pour le fait de la religion, tant en France, Allemagne, que Pays-Bas, réduite en 19 livres, par Jean le Frère de Laval, Paris, 1572, in-8. Cette histoire commence en 1370, et finit en 1573. Les quatre premiers livres ne traitent que de l'Histoire d'Allemagne; ce qui regarde la France commence au 5e livre sous François II.

La même Histoire augmentée jusqu'en 575 par le même auteur, Paris, 1576, in-8°, 2 vol.

La même augmentée jusqu'en 1582, recueillie de plusieurs auteurs françois et latins, et réduite en 38 livres, Paris, de la Noue, 1584, *in-8*, 4 vol.

Antoine du Verdier-Vauprivas, dans sa Bibliothèque françoise, dit que cette Histoire est celle de la Popelinière, corrigée par Jean le Frère, qui l'a fait imprimer sous son nom. La Popelinière s'en plaint vivement dans la préface de sa grande Histoire imprimée en 1581.

L'Histoire de France (ou l'Histoire françoise de notre temps, contenant les plus notables occurrences et choses mémorables advenues en ce royaume de France et ès Pays-Bas de Flandres soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique, sous les règnes de Henri et de François II, Charles IX et Henri III, recueillis de divers mémoires, instructions et harangues d'Ambassadeurs, négociations d'affaires, expédition de guerre, et autres avertissemens particuliers), Paris, Poupi et Chesneau 1582, *in-fol.*

La Popelinière attribue cette Histoire, qui commence en 1547, et finit en 1580 à Jean le Frère de Laval, mort en 1583, et à Paul-Emile Piguerre, du pays Chartrain, conseiller au Mans. Antoine du Verdier, pag. 782 de sa Bibliothèque, la donne à la Popelinière. La Croix du Maine, dit quelle a été écrite par le Frère et par un nommé Piguerre. Du Haillan dit que Jean le Frère de Laval nous a laissé une Histoire du temps, presque tirée mot à mot de la Popelinière. Enfin André du Chesne dans sa Bibliothèque des historiens de France, attribue cette Histoire à Paul-Emile Piguerre. Il paroit que le sen-

timent de la Popelinière, qui étoit intéressé dans cette affaire, doit prévaloir.

Le Frère a traduit en françois la Chronique d'Eusèbe, imprimée à Paris; plusieurs Vies de saints et saintes imprimés avec les trois grands volumes de l'Histoire des Saints.

Il est auteur d'un livre intitulé de Charidème, ou du Mépris de la Mort, imprimé en 1579; de plusieurs Noels imprimés à Angers; il a aussi beaucoup augmenté le Dictionnaire françois et latin après Jean Thiéri de Beauvais. *La Croix du Maine, Biblioth. franç. Blondeau, Hommes illust. du Maine. Le Long, Biblioth., franç. vol. 2, art. 18,193, 18,418, 18,420.*

Garnier (Jean), seigneur de la Guiardière, né à Laval, a composé plusieurs poésies françoises, manuscrites; entr'autres un poëme intitulé, la Mer Rouge. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. franç.*

Guerreau (Vincent), avocat à Laval, a fait l'Histoire du Monde; et celle de Laval et de ses Seigneurs. *Alman. manceau, 1768, p. 29.*

Hayneuve (Julien), jésuite, né à Laval, a donné des Méditations pour tous les jours de l'année, in-4°. Une Philosophie chrétienne, et un traité, intitulé : de la Conduite, de la Vie et des mœurs qui mènent au salut. Il mourut en 1663. *L'abbé Goujet, Suppl. de Moréri.*

Magistri (Yves de), religieux de l'ordre des frères mineurs, né à Laval, a composé un ouvrage intitulé : Bastion, défence et mirouer des professeurs de la vie régulière de l'abbaye et ordre de Fontevrauld, ou Chronique de l'ordre de Fontevrauld; la Vie de Robert d'Arbriselles, son Oraison funèbre par Léger, archevêque de Bourges ; un Traité de *Exemptione ordinis Fontisebraldi, etc.*, par Yves de Magistri, de Laval, frère mineur. Angers, Esnault 1586, in-4°. Le père Jean Chevalier, jésuite, a traduit l'ouvrage latin; la Flèche, Griveau, 1647, in-8°. De Magistri a aussi composé le Guide ecclésiastique; Paris, 1580 et le Miroir Chrétien, Paris, 1580. *La Croix du Maine, Bibliot. franç. Le Long, Bibliot. franç. art. 13,936.*

Mesle (André), né à Laval, a composé différentes poésies, des cantiques, des noëls, des sonnets, etc., il a aussi traduit quelques poëtes; il mourut à Angers en 1570. *La Croix du Maine, Bibliot. franç. Blondeau, Hommes illust. du Maine.*

Paré (Ambroise), né à Laval, fut premier chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III; on a de lui un grand volume *in-folio* de traités sur la Chirurgie et sur l'Histoire naturelle, imprimé avec des figures en 1579 et 1584. Il mourut, suivant le Moréri, en 1590. M. Devaux, qui a fait son éloge, le fait vivre jusqu'en 1592. *La Croix du Maine, Bibliot. françoise. L'abbé Goujet, Supplément de Moréri.*

Piconneau (Pierre), sieur de la Brochardière, né à Laval, a composé 64 sonnets, des odes, des élégies, des stances, des

chansons, et autres poësies françoise ; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Bibliot. franç.*

Pirard (François), né à Laval, chirurgien, a composé la Description des voyages qu'il a faits aux Indes orientales, aux Moluques et au Brésil, avec la description des mœurs, loix, etc., un vol. *in-12*, dédié à la reine-mère ; Paris, chez Dalain, 1615. *Alm. manceau, 1768, page 30.*

Rivault (David), sieur de Fleurance, né à Laval, ou aux environs, vers 1571, étoit issu d'une maison noble de Bretagne. Gilles Rivault, écuyer, sortit de Bretagne, en conséquence d'une déclaration du duc François II, contre ceux qui s'étoient ligués contre Landais, son ministre ; il passa en France et servit le roi Charles VIII, qui le fit son maître d'hôtel et capitaine du château de la Cropte, près Laval. David fut élevé auprès de Gui XX, comte de Laval ; il prit d'abord le parti des armes et prit le surnom de Fleurance, qui est une petite terre dans la paroisse de S. Léger, à six lieues de Laval ; il voyagea dans les pays étrangers et s'adonna à l'étude des langues et des mathématiques ; il fut en liaison avec les savans de son temps. Le roi Henri IV le fit gentilhomme de sa chambre en 1603 ; il servit l'empereur contre les Turcs et fut dangereusement blessé aux environs de Comore ; de retour en France, il fut fait sous-précepteur du roi Louis XIII en 1611, sous M. des Yveteaux : on lui donna une pension de 3000 liv. et Nicolas le Fèvre, précepteur du roi, étant mort, David Rivault lui succéda en 1612 ; il avoit été fait conseiller d'Etat la même année. M. Rivault, conseiller à la cour des monnoyes de Paris, dont on peut voir la parenté avec David Rivault, à l'article de S. Julien en Champagne, et qui possède les titres de sa généalogie, conserve deux manuscrits *in-8* qui contiennent soixante-seize discours, que le nouveau précepteur fit au roi, depuis le premier janvier 1613 jusqu'au second jour de mars 1614.

David Rivault a donné divers ouvrages au public. Le premier est intitulé : les Etats, ès quels il est discouru du Prince, du Noble et du Tiers-état, conformément à notre temps, par D. R. de Fleurance, Lyon, 1596.

Le second, les Elémens de l'Artillerie, concernant, tant la théorie que la pratique du canon ; Paris, 1605, *in-8*. Cet ouvrage fut beaucoup augmenté par l'auteur trois ans après, et enrichi de l'invention d'une nouvelle artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau, et a néanmoins une force incroyable, plus, d'une nouvelle façon de poudre à canon très violente qui se fait d'or : plus du progrès et des premiers usages des armes à feu, Paris, 1608.

Le troisième, Lettre à madame la maréchale de Fervaques, sur la mort du comte de Laval, son fils ; Paris, 1607.

Le quatrième, l'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe, la sagesse de la personne embellit sa face, étendu à toutes sortes de beautés, et ès-moyens de faire que le corps retire

en effet son embellissement des belles qualités de l'âme. Paris, 1608.

Le cinquième, le Dessein d'une Académie, et de l'introduction d'icelle en la cour; Paris, 1613, *in-8*. On trouve dans le même volume la leçon faite à la première ouverture de l'Académie au Louvre. Précepte d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roi très chrétien Louis XIII. Le Tableau de Cèbes Thèbain.

Le sixième, Remontrance de Basile, empereur des Romains, à Léon, son fils.

Le septième, *Rivaldi à Flurancia de Conjungendis litteris et armis, oratio. Romæ, 1610, in-8.*

Le huitième, *Archimedis Opera quæ extant, etc. Parisiis, 1615, in-fol.*

Le neuvième, Discours du Point d'honneur, touchant les moyens de le bien connaître et pratiquer, par David Rivault, sieur de Fleurance; Paris, Bertault, 1599, *in-12*, David Rivault mourut en 1616. *Dom Liron, Singularit. histor. et littèr. Lavocat, Dictionnaire univer. Le Long, Bibliot. franç. artic. 27215, 49197.*

Sergeant (Dominique), né à Laval, docteur en théologie à Paris, de l'ordre des Jacobins au couvent du Mans, a composé deux livres du Baptême contre Pierre Viret, imprimés à Avignon, 1566; il vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. des auteurs dominicains, page 270 du second volume. Blondeau, Hommes illustres.*

Tauvri (Daniel), fils d'un médecin de Laval, né en 1669, n'eut point d'autre précepteur que son père pour apprendre le latin et la philosophie; il fit des progrès si surprenans qu'à l'âge de dix-huit ans il donna au public son Anatomie raisonnée, et à vingt un son Traité des Médicamens. M. de Fontenelle le choisit pour son élève à l'Académie des sciences, dont il devint associé en 1699. On a encore de Tauvri un Traité de la Génération et de la nourriture du fœtus; et une Nouvelle Pratique des maladies aiguës, et de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs. Tauvri mourut au mois de février 1701. *Goujet, Supplément de Morèri de 1735.*

Cet article de la ville de Laval a été tiré, pour la plus grande partie des Mémoires de Pierre le Baud, chanoine, chantre de S. Tugal, de Vincent Queruau et de Pierre le Censier, chanoine de S. Tugal, qui m'ont été communiqués par

LAVARDIN, *alias* TUCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues.

Il y a de Lavardin à Conlie, M. l. 1 3/4; Sillé, M. l. 4 1/4; Vallon, M. l. 3 1/2; Ballon, M. l. 4; la Quinte, l. 1/2; Degré, l. 3/4; Aigné, l. 1; la Basoge, l. 1 3/4; la Chapelle Saint Fray, l. 1; Domfront en Champagne, l. 1; Cures, l. 1 1/4.

Lavardin est situé sur le bord de la forêt qui porte son nom, arrosée à l'E. au S. et à l'O. par trois petits ruisseaux.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur. Il y avoit en 1700 deux cent soixante-cinq feux, qui payoient 403 liv. de tailles; on y compte aujourd'hui 240 communians.

Il y a à Lavardin deux chapelles à la présentation du seigneur, celle de S. Laurent, estimée 300 liv. elle se dessert dans la chapelle du château; et celle de S. Nicolas, estimée 30 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge; une partie de la forêt de Lavardin est dans la paroisse.

Tucé étoit une baronnie qui possède des fiefs d'une grande étendue, elle entra dans la maison de Beaumanoir, par le mariage de François de Beaumanoir, baron de Lavardin, avec Jeanne de Tucé, en 1500 et tant; il y a apparence que ce fut après ce mariage que Tucé prit le nom de Lavardin.

La baronnie de Lavardin fut érigée en marquisat en 1601, en faveur de Jean de Beaumanoir, maréchal de France, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1614.

La jurisdiction du marquisat de Lavardin, se tient à Conlie, et ressortit pour le tout au présidial du Mans. *Mémoire de Miroménil.*

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, passa par Tucé en venant pour assiéger la ville du Mans, *Trouillard*, *Comtes du Maine.*

Le seigneur actuel du marquisat de Lavardin est M. René Mans de Froulai, comte de Tessé, etc. Grand d'Espagne, premier écuyer de la défunte reine, lieutenant-général au gouvernement des comtés du Maine, du Perche et de Laval, etc., marié en 1755 avec Adrienne-Catherine de Noailles, fille du duc d'Ayen, née le 14 décembre 1741. M. le comte de Tessé est né le 9 d'octobre 1736. Voyez *la généalogie de Beaumanoir et de Froulai à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

LAVARAY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté-Bernard, élection de Mayenne (1), à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Torigné, M. l. 1 3/4; S. Mars de la Bruière, l. 2 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 1 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Laverai à Dolon, M. l. 1; Connerré, M. l. 2; Monfort, M. l. 3 1/2; Vibraye, M. l. 1 1/2; le Luard, l. 3/4; Semur, l. 3/4; S. Maixent, l. 3/4; Bouair, l. 1/2.

Lavaray est situé sur le ruisseau de Crose, qui coupe la paroisse de l'E. à l'O.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 460 communians.

1. Lavaré faisait partie de l'élection du Château-du-Loir.

Il y a à Lavaray la chapelle de Tronquesnault, estimée 80 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à la mense des religieux de la Coulture.

LAVENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. du Mans dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. 1/2; S. Georges de Lacoüé, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 3/4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Lavenai à Bessé, M. l. 1; Montoire, M. l. 2 1/2; la Chartre, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 4 1/2; Vancé, l. 1 1/4; Courdemanche, l. 2 1/4; Poncé, l. 1; Sougé, l. 1/2; Bonnevau, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, et au S. par le ruisseau de Tusson.

La cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

Il y a à Lavenai un collège, estimé 80 liv., fondé par Antoine Huau, curé de la paroisse, à la présentation du curé et du procureur de la fabrice; et la chapelle de Fillette ou de Ste Croix, fondée en 1517 par Benoît Fillette, prêtre, approuvée la même année par Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans; elle est à la présentation du procureur de fabrice.

L'évêque Pierre le Royer, qui siégea au Mans depuis 1295 jusqu'à 1296, n'étant encore que chanoine de l'église du Mans, acheta d'un habitant de Malicorne une dixme de blé et de vin avec le triturage et les pailles qu'il avoit droit de prendre en la paroisse de Lavenai, qu'il posséda pendant sa vie, et qu'il légua à son Chapitre pour la célébration de son anniversaire. *Cartul. blanc du Chapitre. Courvaisier, page 541.*

Le sol de la paroisse produit du froment, du méteil, de l'orge et le fameux vin de la Flotte; il y a d'autres vignes dont le vin est inférieur à celui de la Flotte; la marne est commune dans presque toute l'étendue de la paroisse; en quelques endroits elle est à fleur de terre. Il y a un moulin à blé sur la rivière de Braye et deux sur le ruisseau de Tusson. Le poisson que ces deux rivières nourrissent assez abondamment est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de la Flotte, qui y est situé, à cause du fief Mouton, qui a été uni à ce château, par la vendition qu'en fit le sieur Descoutis à un du Bellai, propriétaire de la baronnie de la Flotte : cette baronnie a passé de la maison du Bellai en celle de Hautefort, et M. le marquis d'Hautefort l'a vendue à M. le Coigneux, dont la fille unique est mariée à M. de la Rocheboisseau, seigneur actuel de Lavenai. Il y a une jurisdiction qui relève de Vendôme. Il

y a plusieurs fiefs qui composent cette baronnie; celui de Thuri en la paroisse de Poncé, celui des Roches en celle de Sougé, celui de Bréhant et le fief Mouton, dont on a parlé, en celle de Lavenai; plusieurs grands taillis dépendent de cette baronnie; on les nommoit autrefois la forêt de la Flotte.

Il y a dans le château de la Flotte une chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, et fondée en 1492 par Jean du Bellai, Chevalier, seigneur de la Flotte; elle fut décrétée en 1493 par le chapitre de l'église du Mans; cette fondation fut augmentée en 1517 par Jacques Lejart, prêtre, et en 1547 par Jean Nevault, prêtre. Jean du Bellai, en fondant cette chapelle, y donna les dixmes inféodées qu'il avoit droit de prendre, comme seigneur du fief de Thuri, en la paroisse de Poncé : les curés de Poncé sont les chapelains nés de cette chapelle.

M. Vavasseur, curé, m'a fourni un mémoire.

LAVERNAS, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du même nom, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, l. 3; Mercenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Lavernas au Château-du-Loir, M. l. 1 1/2; la Chartre, M. l. 4 1/2; Pontvalain, M. l. 2 1/2; Grand-Lucé, M. l. 4; Aubigné, l. 1 1/4; Vaas, l. 1; Montabon, l. 1; Luceau, l. 1; Quincampois, l. 1 1/2; Verneil-le-Chétif, l. 1/2.

Le ruisseau de Brault prend sa source dans le bourg, et coule au Sud.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 400 communians.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge. Il y a des vignes, dont le vin est de très bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à Milord Thomon. Voyez *l'article Beaumont-Pied-de-Beuf*.

LAUNAI-VILLIERS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 3 1/2; Argentré, l. 2 1/4; Blandouet, l. 5; Brains, l. 4 3/4; Coulans, l. 1/2; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Launai à Ernée, M. l. 4; Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 3/4; Loiron, M. l. 2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 1/4; S. Pierre-la-Cour, l. 1/2; la Gravelle, l. 1 1/2; la Brulatte, l. 1 1/4; Olivet, l. 1; la Baconnière, l. 2; Bourgneuf, l. 1 1/4; Bourgon, l. 1 1/4; Bretagne, l. 1 1/4.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a dans l'église la prestimonie des Peltiers, estimée 10 liv.; la paroisse contient environ 300 communians.

Le sol est maigre et aquatique, il produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; on y cultive aussi du lin ; les prairies, outre celles du seigneur, ne produisent que de mauvais foin ; les pommiers qu'on élève sont sujets à la stérilité, causée par les brouillards empoisonnés qui s'élèvent dans le temps de la fleuraison ; les châtaigniers y réussissent assez bien, et sont d'un grand secours pour les paysans, qui s'en nourrissent plus d'un quart de l'année, quand ils ne manquent pas de produire. Il y a presque un tiers de la paroisse en landes, qui fournissent beaucoup de lièvres, de perdrix grises et quelques rouges. Les étangs nourrissent beaucoup de canards sauvages qui font leur ponte dans les landes.

L'église est aujourd'hui située au milieu de la paroisse ; elle étoit auparavant à l'extrémité sur les bords de l'étang de la Forge du Port Brillet ; M. de Mazarin en étoit seigneur, mais il y a plus de 80 ans que M. Goddard, conseiller au parlement de Bretagne, seigneur de la terre de Villiers, représenta en cour que le bruit de de la Forge troubloit les prêtres dans leurs fonctions ; on lui permit de détruire l'ancienne église, et d'en faire bâtir une autre sur son fief ; ce qu'il fit, au moyen de quoi il est devenu seigneur patron, et la seigneurie de paroisse a été annexée au château de Villiers. Ce château est entouré de bois de haute futaye, de trois grands étangs et de plusieurs avenues ; il y a de grands fiefs, qui s'étendent dans les paroisses de Bourgneuf-la-Forêt, de Bourgon et de Saint Pierre-la-Cour.

Le ruisseau de Vicoin, qui se rend dans l'étang de la forge du Port Brillet, fournit peu de poisson, mais beaucoup d'écrevisses. Il y a autre ruisseau qui se décharge dans les étangs du château de Villiers, et qui fait tourner deux moulins à blé appartenant au seigneur.

Le seigneur actuel de la paroisse est M. Farci.

M. Barré, curé, m'a fourni un mémoire.

LÉGER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deça de l'Ouette, élection d'Anjou, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chames, l. 1 ; Blandouet, l. 1 ; Brains, l. 5 ; Coulans, l. 1 1/2 ; Fai, l. 2 ; Livet, l. 3/4.

Il y a de S. Léger à Ste Suzanne, M. l. 1 1/2 ; Evron, M. l. 2 ; Montseurs, M. l. 2 ; Mellai, M. l. 3 3/4 ; Laval, M. l. 5 ; la Chapelle-Rainsoin, l. 1 ; Nuillé-sur-Ouette, l. 1 1/4 ; Sougé-le-Bruant, l. 2 ; S. Georges-le-Fléchart, l. 1/2 ; Vaige, l. 1 ; Mans, l. 1 3/4.

Le ruisseau de Vaigette prend sa source dans la paroisse, qu'il coupe du N. N. O. au S. S. E. ; celui de Mouillebraye l'arrose à l'E.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 250 communians.

Il y a à S. Léger une chapelle fondée en 1608 par Marin le Rouge, sieur du Fé, on la nomme la chapelle de la Haute-Foucherie, elle est à la présentation de M. du Bois du Pin, de Laval.

Vers la fin du dix-septième siècle, Julien Béasse, curé de S. Léger, légua des fonds pour les pauvres de la paroisse; ces fonds qui peuvent produire cent livres par an, sont administrés par le procureur de la fabrice.

Joseph-Gabriel Dioré, curé de la paroisse, a fondé, il n'y a pas longtemps, une école pour les filles; pour ce, il a donné une maison et un jardin avec des fonds, administrés par le procureur de fabrice qui délivre tous les ans cinq livres à la maîtresse d'école.

Le sol consiste en un tiers de bois, un tiers de landes et l'autre tiers est cultivé et produit du seigle, du mellot, de l'avoine et du carabin.

Il y a dans la paroisse trois étangs, dont un fait tourner un moulin à blé.

Les fiefs de la Chapelle Rainsoin et ceux de Montecler partagent la paroisse, dont la seigneurie appartenoit à la maison de Montecler. Voyez *la généalogie à l'article Châtres.*

M. Gigan, curé, m'a fourni un mémoire.

LÉONARD-DES-BOIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ségrie, l. 3 3/4; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Léonard à Fresnai, M. l. 2 1/4; Gêvres, M. l. 1 1/4; Villaine, M. l. 3 1/2; Assé-le-Boisne, M. l. 1; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 1/4; S. Paul-le-Gautier, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1; Gênes-le-Gaudelain, l. 1 1/2; S. Cénéric, l. 1; Normandie, l. 1/2.

La cure, estimée 6 à 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1000 communians. L'église est décorée d'un bel autel de marbre; il y a une châsse de tuffeau doré qui renferme les reliques de S. Léonard.

Il y a à S. Léonard la chapelle des Alouettes, estimée 10 liv.; celle de Rahard; un prieuré régulier appartenant à l'abbaye de S. Vincent; la prestimonie des Fébures, estimée 35 liv.; et celle de S. Martin-les-Comtes, estimée 15 livres.

Léonard Cruchet, prêtre de la paroisse, a légué un fonds de quarante livres de revenu pour soulager les pauvres. Il y a aussi une fondation de 20 liv. de rente pour une école de filles.

Guillaume, dit le Boerne, vendit au Chapitre du Mans pour cinquante-quatre livres le droit de dixmes qu'il possédoit dans

la paroisse de S. Léonard-des-Bois; ensuite le Chapitre la donna à ferme audit Guillaume, pour cinq livres de rente annuelle. L'inscription porte que c'est pour l'anniversaire de Geoffroi d'Assé. *Cartul. blanc du Chapitre.*

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 jusqu'à 1277, céda au Chapitre de son Eglise les dixmes qu'il avoit droit de prendre dans la paroisse de S. Léonard-des-Bois. *Courvaisier, page 552.*

S. Léonard, sous l'épiscopat de S. Innocent, qui dura depuis 515 à 560, choisit sa retraite dans un affreux désert, où est aujourd'hui la paroisse de S. Léonard-des-Bois; il s'associa un grand nombre de compagnons et bâtit un monastère. Sous le règne du roi Robert, son corps fut transporté à Bellême par Guillaume, qui en étoit comte, et qui y fit bâtir une chapelle pour le déposer; ce seigneur y fonda une collègiale, qui porte le nom de ce saint. Voyez *l'histoire de sa vie dans Courvaisier, page 152. Bondonnet, page 167. Cenomania..*

Le sol de la paroisse est maigre, et ne produit que du seigle et du carabin, il nourrit beaucoup de brebis de la petite espèce et de fort bon gibier, savoir la perdrix, le lièvre et le lapin. On y cultive des poiriers et des pommiers, du chanvre et du lin. Le principal commerce est de clous de toutes espèces.

Le bourg de S. Léonard est environné de quatre montagnes qui en rendent l'habitation désagréable : ces montagnes se nomment, l'une Hautfourché, l'autre Narbonne, une autre Chamasson et la quatrième le Déluge. Au bas du bourg coule la rivière de Sarte : il y a aussi dans la paroisse deux petits ruisseaux qui nourrissent de la truite, deux petits étangs, cinq moulins à blé et un à foulon, une fenderie, dépendance de la forge de la Gaudinière, et une platinerie, vendue par M. Moloré de Glatigni à un particulier. La meilleure partie de la forêt de Chamasson, qui appartient au seigneur, est dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est annexée au marquisat de Gêvres appartenant à M. le duc de Trême. Voyez *l'article Gêvres.*

La paroisse de S. Léonard, qui a environ sept lieues de circuit, relève de plusieurs jurisdictions; la partie qui est du côté de la rivière, vers Fresnai, relève de la baronnie de Touvoye et de la châtellenie d'Assé-le-Boisne; l'autre partie, qui est de l'autre côté de la rivière, relève du duché pairie de Mayenne. Il y a un ancien château ruiné et une petite terre, nommée l'Inthe (1), qui fut à la maison du Hardas, et qui appartient à M. de Vassé.

Au milieu du treizième siècle, Robert I du Bouchet étoit seigneur de S. Léonard.

M. la Nos, curé, m'a fourni un mémoire.

1. Linthe : cette terre était habitée par les du Hardas, avant que cette famille achetât Hauteville. *Voyez art.* Charchigné.

LESBOIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcillé-la-Ville, l. 6; le Teil, l. 1 1/4; Rouessé, l. 4 1/4; Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Lesbois à Gorron, M. l. 1/2; Ambrières, M. l. 3; Passais, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 3 1/2; Fougerolles, M. l. 2 3/4; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1/2; Vieuvi, l. 1; Hercé, l. 1; Brecé, l. 1; le Pas, l. 1 3/4; Couesme, l. 1 3/4; Vaucé, l. 1 1/4; Epinai-le-Comte, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Colmont, et au S. par un petit ruisseau.

La cure estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur de Mayenne ou du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Gasté.

LÉVARÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne au N. O. par E. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre il faut aller à Colombiers, l. 1; Mayenne, l. 4; S. Georges-de-Foultorte, l. 6; Neuvi en Champagne, l. 4 1/2; Degré, l. 2; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Lévaré à Gorron, M. l. 1 1/2; Passais, M. l. 3 3/4; Montaudin, M. l. 1 1/2; Fougerolle, M. l. 2 1/2; Ernée, M. l. 3; la Dorée, l. 1; S. Bertevin, l. 3/4; Carelle, l. 1; Hercé, l. 3/4; Vieuvi, l. 1.

Il y a à l'E. de la paroisse le ruisseau d'Ourde; au S. trois petits étangs qui forment un ruisseau; et au N. N. E. un autre étang qui forme aussi un ruisseau.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Michel-du-Mont. Il y a 400 communians.

Il y a à Lévaré une chapelle fondée dans le château, à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse, qui étoit anciennement en la maison de Benoît, a passé en celle des Vaux, par le mariage de Jean II des Vaux, qui vivoit au commencement du quinzième siècle, avec Marie de Benoît, dame et unique héritière des terres de Lévaré et de Boisbrault; elle appartient aujourd'hui à madame la marquise de Montécot, de la famille des Vaux, comme on verra par la généalogie qui suit.

La terre des Vaux est située dans la paroisse de Champéon; cette terre est considérable et relève de Mayenne; elle fut substituée en 1429. Voyez *l'article Champéon.*

Les armes des Vaux sont coupé d'argent et de sable, au lion passant de l'un à l'autre, armé et lampassé d'or.

Cette maison a fait plusieurs dons à l'église, entre autres aux abbayes de Savigni, d'Evron et de Fontaine-Daniel; on y voit ses armes; elle a une chapelle dans l'église de Fontaine-Daniel, fondée en 1250 par Guillaume des Vaux; on y voit son tombeau avec celui de Geoffroi des Vaux, son fils, et ceux de plusieurs descendans du dit Guillaume, dont a été dressé procès-verbal le 2 février 1502, à la requête de Georges de Chauvigni.

Dom Lobineau, dans son histoire de Bretagne, parle d'un Radulfe des Vaux, qui possédoit des fiefs en Bretagne l'an 1100; il y a apparence qu'il étoit père de Roland des Vaux, qui suit.

ROLAND des Vaux vivoit en 1117; il avoit épousé Adélaïde, dont Arnulfe qui suit.

ARNULFE des Vaux; on croit qu'il fut père de Geoffroi premier, seigneur des Vaux, qui suit.

GEOFFROI Premier, seigneur des Vaux, épousa Marthe, sa parente, dont Geoffroi II, qui suit, et un autre fils.

GEOFFROI II des Vaux, capitaine des ville et château de Mayenne en 1272, épousa Anne de Courtenai, dont Guillaume, qui suit, et Marguerite, mariée en 1311 à Jeannin de Valer-Mongier. Geoffroi II est enterré à Fontaine-Daniel.

GUILLAUME des Vaux, capitaine de Mayenne, épousa Annette de Couterne, dame de la Barre du Horp, Poulai et Montreuil : dont Geoffroi III, qui suit; Guillaume, qui suivra; Turgon et Jourdain, mort sans enfans; Foulques, prieur de Changé; et Gervais, qui fit la branche des des Vaux du Bois-du-Pin.

GEOFFROI III des Vaux, capitaine de Mayenne, épousa, 1° Marguerite le Riche, dont Guillemette, baronne de Sept-Forges, mariée en 1429 à Gui, seigneur de Boisfrout, d'où par les mères descendent les seigneurs de Chauvigni, Madaillan, Lavardin et du Bouchet; 2° Marguerite d'Avaugour, dont Jeanne, mariée à Guillaume de la Palud; Jean, qui suit, et Geoffroi, mort sans enfans.

JEAN des Vaux, chambellan du roi, fit des dons aux abbayes d'Evron et de Fontaine-Daniel; il augmenta le revenu de la chapelle que ses ancêtres avoient fondée dans l'église de cette dernière abbaye, où il voulut être enterré auprès de Jeanne de Vendôme, sa femme; son testament est de l'an 1429. Il substitua à perpétuité sa terre et seigneurie des Vaux, dans toute son étendue, au plus proche lignager mâle portant le nom et les armes des Vaux, sans que la dite terre pût être ni partagée ni démolie; il donna aux possesseurs de la dite terre le droit de présentation de la chapelle de l'Hôtel des Vaux, dont il augmenta la fondation, y annexant les grandes dixmes de la paroisse du Horp et ce qu'il avoit dans les paroisses de Airon et de Marcillé-la-Ville. Jean des Vaux et Jeanne de Vendôme, sa femme, eurent un fils unique nommé d'abord Gervais, puis

Jean, qui, étant mort sans enfans, occasionna un grand procès entre Guillaume qui suit, et les seigneurs de Chavigni, issus de Guillemette, nièce de Gervais des Vaux.

GUILLAUME II des Vaux, frère cadet de Geoffroi III, succéda à Gervais, ou Jean II, à cause de la substitution; il donna à l'abbaye de Fontaine-Daniel beaucoup de fiefs et des bois qu'il avoit auprès de la forêt des Vaux. Il avoit épousé Marguerite des Roches-Baribault, dont il eut Jean, qui suit. Guillaume II est enterré dans le chœur de l'église de S. Médard de Champéon.

JEAN II des Vaux, seigneur de Poulai et de Montreuil accompagna le roi Charles VII à son sacre à Rheims en 1429, il épousa Marie de Benoît, dame et unique héritière des terre de Lévaré et du Boisbrault : dont Samson, qui suit; Catherine; mariée à Guillaume de Favière, dont descendent par les femmes les seigneurs de Vassé; Marie, femme de Guillaume de Brée, seigneur du Rocher; Jeanne, mariée à Raoûl de Cordouan; Radulphe, abbé du Mont S. Michel; et Marguerite, qui épousas Raoul; et Girard.

SAMSON des Vaux, seigneur de Lévaré, de Boisbrault et de Hercé, épousa: 1° 1404 Aliénor d'Avaugour, fille de Juhel, seigneur du Parc ; 2° Marguerite de Racapé, sans enfans : il eut de son premier mariage Guillaume, qui suit; Marguerite, qui épousa Guillaume de Mégaudais; et Jeanne, mariée en 1424, à Robert de Goué.

GUILLAUME III des Vaux, seigneur de Lévaré, de Boisbrault, et de Hercé, etc., épousa 1° Mathurine de Montbourcher, dont Olive, mariée en 1455 à Jean Aupaïs, seigneur de S. Aignan; 2° Jeanne de Falaise, dont Gui, qui suit; Guillaume, qui fut prêtre; Sainte, mariée à Guiyon Hoguerel, seigneur de la Poterie; Louis, tige de la branche de Vaudernusson; et Françoise, mariée en 1465, à Pierre de la Bunache, seigneur de Fontenai.

GUI des Vaux, seigneur de Lévaré, etc., épousa 1° Louise de Valleaux, dont Jean, qui suit; 2° Marguerite le Porc, veuve d'Olivier Elisson, dont René, tige de la Tourhémont; Jeanne, mariée à Pierre le Porc, seigneur de Boisbéranger; et Julienne, qui épousa Eustache le Ferron, seigneur de la Poupardière.

JEAN III des Vaux, seigneur de Lévaré, etc., lieutenant pour le roi en la province du Maine, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme de sa chambre, tué devant Pavie en 1525, avoit épousé en 1510 Marie de Couasnon, fille de Bertrand et d'Andrée de Sourches : dont Jean, qui suit; François, tige de la branche de Boisbrault; Mathurin, prêtre; Françoise, mariée en 1531, à Mathurin de Loré, seigneur de Fresnai; Jeanne, qui épousa *N*... du Guesclin; Marquise et Marguerite religieuses.

JEAN IV des Vaux, seigneur de Lévaré, etc., renouvela, autant que de besoin seroit et pourroit être, la substitution de

la terre des Vaux. En 1554, il fut exempté de l'arrière-ban, à cause des services qu'il rendoit au roi dans la province du Maine. Jean IV, fut créé chevalier de l'ordre du roi en 1571, et gentilhomme de la chambre en 1577. Il avoit épousé en 1541 Charlotte Cornillau, dame de la Charbonnelière : dont Antoine, mort sans enfans; César qui suit ; Renée, femme de *N*...; Marquise mariée en 1578 à Pierre premier, seigneur du Bailleuil ;Charlotte, accordée à Paul, seigneur de l'Isle du Gast, puis mariée avec le seigneur de Villerai (1); et Françoise religieuse.

César des Vaux, baron de Lévaré, etc., mort en 1627, âgé de 72 ans, enterré dans l'église de Lévaré, avoit épousé en 1698 Michel de Sesmaisons, dame de la Berrière, proche Nantes : dont Jean V, qui suit; Bertrand, seigneur de la Berrière, marié à Nantes, sans lignée ; Gabriel, chevalier de Malte; Julienne, mariée en 162 à Claude du Hardas, seigneur d'Hauteville, etc., et Françoise, religieuse au Roncerai d'Angers.

Jean V des Vaux, baron de Lévaré, premier lieutenant de la grande Venerie de France, mort en 1667, épousa en 1627 Eléonore d'Aurai, fille du baron de Saint-Pois, et de Jeanne de la Bigne, dame de Lambonne, près Vire : dont Jean-Baptiste, qui suit; Jacques, comte de Lévaré, seigneurs de Lambonne, etc., mort à Paris en 1703, sans enfans de *N*... de Prix, sa femme; son cœur fut apporté à Louvigni; et Anne mariée en 1661 à Henri de Boulène, marquis de Saint-Remi, près Dreux.

Jean-Baptiste des Vaux, marquis de Lévaré, seigneur de Vieuvi, l'Epinotière, Mégaudais, Saint-Bertevin, Hercé, etc. Lieutenant de la Grande Vennerie de France, mort à Paris en 1684, son cœur fut apporté à Lévaré; il avoit épousé en 1669 Susanne de Nargonne, qui se remaria au comte de Broc, sans enfans, dont il eut Jacques François des Vaux, tué malheureusement à Mayenne en 1702, sans alliance; Bertrand-Léonor, mort en 1707, sans alliance; Susanne; et trois filles, religieuses. Bertrand avoit renouvelé la substitution de la terre des Vaux, et à ce moyen elle passa à René-Gibbert des Vaux, seigneur de Boisbrault, comme on verra par ce qui suit.

Branche des Vaux de Vaudemusson.

Louis des Vaux, fils puîné de Guillaume III des Vaux et de Jeanne de Falaise, seigneur de Vaudemusson, épousa Elie de Sahur, fille du seigneur de Torbeschet, sœur de Guillemine,

1. François d'Anthenaise, seigneur de Villeray, paroisse de Javron. Le Paige fait sans doute une confusion quand il dit que Charlotte des Vaux avait été promise à Paul de l'Isle du Gast : Charlotte épousa en secondes noces Jehan de l'Isle du Gast.

femme de Charles de Montecler, seigneur de Bourgon : dont Thomas, mort sans enfans; François, qui suit; Jean; Guillaume; Catherine; Jeanne ; Jacquine et Renée, dont on ne connoît point de postérité.

FRANÇOIS des Vaux, seigneur de Vaudemusson, etc., épousa Anne de Périers : dont Bernard, qui suit; Jean, qui suivra ; et Marie.

BERNARD des Vaux, seigneur de Vaudemusson, épousa Renée de Hercé, fille unique de Guillaume et de Jacquine de Vassé, dont Marguerite qui fut mariée, 1° en 1583, à Jean de Saint-Maurice; 2° à Charles de Roumilli ; Anne-Urbanne; Antoine; et Charlotte, tous morts sans enfans.

JEAN des Vaux, fils de François et de Anne de Perriers, épousa Marie de Saint-Baumer, dont François qui suit.

FRANÇOIS II des Vaux, seigneur de la Bouverie, épousa Urbanne de Monnoyer, dame du Plessis en Colombiers (1) : dont César, qui n'eut point d'enfans; Anne, dame du Plessis, mariée, 1° à *N*... (2) du Boulai, seigneur de la Présais, dont M. du Boulai (3), seigneur de la Présais, marié, à *N*..., le Maire de Courtemanche, et *N*... (4), du Boulai, veuve de *N*... de Vahais, seigneur de la Rondelière. Anne, dame du Plessis, épousa, 2° Jean de Hercé (5), dont des enfans. François des Vaux de la Bouverie eut aussi Renée, qui fut mariée à Julien de Hercé, sieur de Rubernard, dont deux filles mariées à MM. de Pennart de la Haye et de Peau-de-Loup (6).

Branche des Vaux de la Tour-Emond et de Loresse.

RENÉ des Vaux, baron de la Tour-Emond, seigneur de S. Hilaire-des-Landes, fils puîné de Gui des Vaux et de Marguerite le Porc, sa seconde femme, veuve d'Olivier de Clisson, épousa Jeanne de Quatre-Barbes : dont Pierre qui suit.

PIERRE des Vaux, seigneur de la Tour-Emond, épousa Marie-Vivien, dont Gabriel, qui suit; et François.

GABRIEL des Vaux, seigneur de la Tour-Emond, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, épousa : 1° Anne de Mortelesne, sans enfans; 2° Françoise d'Antenaise, dont Anne, mariée à René du Bois-le-Houx, dont un fils et une fille, morts sans postérité; et Marie, qui suit.

MARIE des Vaux épousa Gilles du Gras-Ménil, conseiller au

1. Pierre des Portes, sieur du Boulay, et de la Prazaie, en Saint-Christophe-du-Luat.
2. Michel des Portes sieur du Boulay.
3. Anne-Marie des Portes.
4. Voyez la Généalogie de Hercé en note à l'*art.* Hercé.
5. Pierre et Gilbert de Pennard.
6. Le Plessis-Colombiers appartient aujourd'hui à M. Louis Foucault de Mayenne.

parlement de Bretagne, dont René, marquis de Boisbelin; qui n'eut qu'une fille, mariée, 1° à Pierre de la Haye, seigneur de Raiseux; 2° à Charles de Vahaye, seigneur de la Sicorie; et Jean de Gras-Ménil, qui épousa Françoise de Mégaudais, dont deux filles; Olive, mariée en 1670 à Gilbert des Vaux, seigneur de Boisbrault; et Marie-Agnès, qui épousa Charles de Meaulne.

Branche des Vaux de Boisbrault.

François des Vaux, second fils de Jean III, seigneur des Vaux, et de Marie de Couasnon, épousa Urbanne de Quincé, fille d'Urbain, seigneur de S. Victor en Anjou, et de Marguerite Fournier : dont Hercules, qui suit; Gui, tige de la branche de Loresse; et Antoine, dont la branche a fini en Bretagne par des filles.

Hercules des Vaux, seigneur de Boisbrault, etc., mort en 1604, et enterré dans la chapelle de Lesbois, avoit épousé en 1587 Renée de Royers, dame de Sainte-Jame-le-Robert, fille du baron de la Brisolière, morte et enterrée à Sainte-Jame-le-Robert en 1625 : dont Charles, qui suit; César, mort jeune; Mathurin, mort jeune; François, seigneur de Brémorin, mort sans enfans; et Marguerite, mariée à Guillaume le Verrier, seigneur des Moulins.

Charles des Vaux, du Boisbrault, etc., mort et enterré dans l'église de Lesbois en 1663, avoit épousé en 1629 Marie Desnos, morte en 1639 : dont Gilbert, qui suit; Gui, son frère jumeau, mort jeune; Charles, dit le chevalier de Boisbrault, tué malheureusement dans la cour du château, âgé de 12 à 13 ans, par un laquais; Léonore, mariée à César de Vaubourel, seigneur de Longuêve; Françoise, religieuse au Roncerai d'Angers, morte en 1708; et Julienne, mariée à *N*... de Chapedelaine, seigneur de la Guiberdière.

Gilbert des Vaux, seigneur de Boisbrault, etc., mort d'une goutte remontée en 1684, âgé de 54 ans, avoit épousé en 1670 Olive-Angélique de Grasménil, morte à Lévaré en 1715, où elle fut enterrée, et son cœur porté à Lesbois, dont onze enfans morts presque en naissant, et René-Gilbert, qui suit.

René prit, en recevant la confirmation, le nom de Gilbert; il est connu sous le nom de Gilbert, marquis de Boisbrault; il devint aîné de sa maison à la mort de Bertrand-Léonor des Vaux, d'abord ecclésiastique, puis marquis de Lévaré, arrivée en 1707; ce Bertrand étoit fils de Jean-Baptiste des Vaux et de Susanne de Nagonne. La terre de Lévaré fut mise en direction; le marquis de Saint-Remi, qui en avoit hérité, la vendit à madame la comtesse de Broc, sur laquelle René-Gilbert la retira en 1713, et en prit le nom; il eut aussi la terre des Vaux en vertu de la substitution. René-Gilbert mourut au Manoir en 1728; il avoit épousé en 1697 Marie-Thérèse

Caille : dont Pierre-René-Gilbert, qui suit; Honorée-Thérèse-Olive, née en 1698, morte à Lévaré en 1769, ayant été mariée en 1714 à Jacques Doisnel, marquis de Montécot, seigneur de Husson, Montigni, Boulei, etc., dont madame la marquise de Montreuil de la Chaux, épouse de M. le marquis de Montreuil de la Chaux, laquelle s'est donné la peine de me fournir un très grand nombre de bons mémoires sur la noblesse du Bas-Maine. René-Gilbert des Vaux eut encore cinq autres enfans; savoir, Bon-Léonor-Gilbert, dit l'abbé de Lévaré, mort à Paris en 1720, âgé de dix-huit ans; Bonne-Angélique, mariée en 1726 à Alexandre-Eléonor de Jupilles, seigneur dudit lieu, Oisseau, Alonne, le Champ-à-la-Louve, etc., mort en 1742, laissant trois filles, dont l'aînée est mariée à de Jupilles, son cousin; la cadette a épousé et la plus jeune est mariée à M. ; Marie-Louise-Henriette, morte en 1712; François-Gilbert, chevalier de Malte, mort âgé de 16 ans; et Michel-Gilbert, mort au berceau.

Pierre-René-Gilbert des Vaux, marquis de Lévaré, mort à Lévaré en 1747, avoit épousé Françoise Onzerai, fille du marquis de Courvaudan, président à Mortier au parlement de Normandie, dont un fils mort âgé de deux ans; Françoise-Marie-Renée, morte en 1746, âgée de vingt ans, sans alliance; Pierre-Gilbert-Honoré, qui suit; Catherine-Léonore, morte en 1753, âgée de 18 ans, sans alliance; Jacques-François-Gilbert, chevalier de Malte, mort page de la grande écurie du roi en 1752, âgé de 17 ans; et une fille, morte en naissant.

Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux, marquis de Lévaré, né en 1734, mourut à Lévaré en 1754 d'une maladie contagieuse qui venoit d'emporter sa mère, et Catherine-Léonore, sa sœur unique.

Madame la Marquise de Montécot, Honorée-Thérèse-Olive des Vaux, et madame la douairière de Jupilles, Bonne-Angélique des Vaux, tante des enfans de Pierre-René-Gilbert des Vaux, furent héritières de Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux; la terre de Lévaré et dépendance est échue à madame de Montécot, et celles des Vaux et de Boisbrault à madame de Jupilles; la substitution n'ayant point été renouvelée par les trois derniers possesseurs.

Plusieurs personnes du nom des Vaux en Bretagne, portant les mêmes armes, se prétendent de cette maison, ce qu'ils n'ont pas encore prouvé.

Branche des Vaux de Loresse.

Gui des Vaux, fils puiné de François des Vaux et de Urbaine de Quincé, épousa N... de Loresse, qui l'engagea à embrasser la religion prétendue réformée; il se remaria en 1662 avec Judith de Lausserai : dont Gui, qui suit; et Jac-

ques, seigneur de Durcy, mariée en 1651 à Marie de la Chevalerie, fille de René et de Suzanne Dandigné, dont il eut des enfans; le dernier de leurs descendans est mort en 1747, ne laissant que des filles.

Gui des Vaux, seigneur de Saint-Victor et de Loresse, épousa, 1° en 1652, Marie Pantin, fille du seigneur de la Hamilière : dont Samuel, qui suit; 2° Marie de Madaillan de l'Espare, fille du comte de Chavigni, dont Gui-Philippe, seigneur du Boulai, comte de Loresse, marié en 1708 à Pélagie Giffard, mort en 1753, sans enfans.

Samuel I des Vaux, seigneur de Loresse, se retira en Hollande, où il servit dans les armées de la République; il passa ensuite au service du roi de Prusse, où il mourut de ses blessures en 1714. Il avoit épousé Marie de Courault du Portail : dont Samuel qui suit; Marie, mariée au seigneur de Létard, en Picardie; sans enfans; et Judith, morte sans alliance.

Samuel II des Vaux, seigneur de Loresse, alla joindre son père en Hollande, où il mourut sans alliance.

Il y a dans la paroisse de Lévaré la terre de Mégaudais, qui a donné le nom à une famille considérable (1).

Jean de Mégaudais épousa Charlotte de Montguerré : dont Guillaume, qui suit.

Guillaume de Mégaudais épousa en 1428 Marguerite des Vaux, fille de Samson, seigneur de Lévaré, Hercé, etc., et d'Aliénor d'Avaugour : dont Jean, qui suit.

Jean de Mégaudais, seigneur du Parc, épousa Marie d'Avaugour, sa cousine germaine, veuve d'Olivier le Porc : dont Guillaume, qui suit.

Guillaume II de Mégaudais, seigneur de l'Epinotière, etc., épousa Briande de Couasnon : dont Guillaume, qui suit; Jean; et Ambroise, qui suivra.

Guillaume III, seigneur de Mégaudais, l'Epinotière, etc. Chevalier de l'ordre de S. Michel, épousa, 1° Mathurine de Brée, sans enfans; 2° Françoise de Courtalvert, fille de Foulques, seigneur de Pezé et de la Lucasière, et de Françoise d'Avaugour : dont Louis, qui suit; et Françoise, mariée à Ambroise de la Jaille, seigneur de la Cochardière.

Louis, seigneur de Mégaudais et des Alleux, épousa fort jeune Renée de la Dinaye, fille de François, seigneur de Dompierre des Landes, et de Marguerite Grasménil : dont Jacques, qui suit; et Françoise, mariée à Charles de la Corbière. Louis fut assassiné par Tristan de Cornillau, qui, pour ce crime, eut la tête tranchée, et fut condamné à quatre mille écus de réparation.

Jacques, seigneur de Mégaudais, l'Epinotière, Lalmois, la

1. Il y a effectivement dans la paroisse de Levaré une terre qui porte le nom de Mégaudais; mais nous croyons que ce n'est pas à cette terre que la famille de Mégaudais doit son nom ; mais bien à la terre de Mégaudais dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Landes.

Jousserie et Forges, épousa Marie Nepveu, fille puînée de Nicolas, seigneur de Laulne, Charné, Marolles, Laulnai et la Perrière, nommé grand prévôt de l'Hôtel, et de Françoise le Porc; Renée Nepveu, sa sœur aînée, dame de Charné, épousa Louis de Montecler; ladite Nepveu se remaria à François Desnos, seigneur de la Tannière, d'où descendent les seigneurs Desnos, Tendraye et de Brémorin. Jacques eut Julien, qui suit.

Julien de Mégaudais, de l'Epinotière, etc., épousa 1° Claude de Bois-le-Houx, sans enfans; 2° en 1622, Olive de Jonchère, fille de Bertrand, seigneur de Fougerai, et de Renée le Jeune : dont Bertrand, qui suit; Julienne, morte sans alliance; Françoise, mariée à Jean du Grasménil; Julien, seigneur du Fougerai, mort sans alliance, il fut trouvé noyé dans un ruisseau près de Longué, dans la paroisse de Dompierre; et Marie, femme de... le Royer, seigneur de la Jaminière.

Bertrand de Mégaudais, baron de Marolles, etc. conseiller à la cour des aides de Paris, épousa en 1648 Catherine de Langan, fille de Pierre, baron de Boisfevrier, seigneur de Mongirou, gouverneur du Perche, et de Sainte le Fèvre des Roussières : dont *N*..., mort sans alliance à la fleur de son âge; et Marie-Anne qui suit.

Marie-Anne de Mégaudais, dame de Marolles, etc., morte au couvent d'Ernée en 1744, âgée de 85 ans, épousa en 1680, Charles-Philippe, comte de Froulai, seigneur de Montflaux, etc., mort en 1697, dont le comte de Froulai, ambassadeur à Venise (1); Charles-Louis, évêque du Mans; le bailli de Froulai, ambassadeur de la religion de Malte en France; et *N*... (2), marquise de Créqui.

Ambroise de Mégaudais, seigneur de Lalmois, frère cadet de Guillaume II, dont l'article est ci-devant, épousa Catherine de Chauvigni, veuve de Guillaume de Froulai, à qui elle avoit été mariée en 1492, et avoit un fils, nommé Jean; et Françoise mariée à Jacques, seigneur d'Antenaise. De cette Catherine de Chauvigni descendoit au sixième degré le maréchal de Tessé. Ambroise de Mégaudais et Catherine de Chauvigni eurent Jean; Christophe; François curé de S. Elier; Ambroise, et *N*...

Le pape Léon X accorda en 1516 plusieurs privilèges à Raoul de Mégaudais, seigneur de l'Almois, à Ambroise Mégaudais, seigneur de l'Epinotière, à Guillaume, seigneur de Mégaudais, et Jean, seigneur de Froulai.

LHUISSERIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. par S. du

1. Charles-François.
2. Renée-Charlotte de Froulay, qui épousa le marquis de Créquis, n'était pas la fille, mais la petite-fille de Charles Philippe. — *Voyez art.* Beaumont le Vicomte.

Mans dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Basogers, l. 3; S. Pierre-d'Erve, l. 2 3/4; Torigné, l. 3/4; Loué, l. 3 1/4; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Lhuisserie à Laval, M. l. 1 1/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 3; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 3/4; Monseurs, M. l. 4, 3/4; Sainte-Susanne, M. l. 6 3/4; S. Bertevin, l. 1 1/2; Ahuillé, l. 2; Montigne, l. 3/4; Nuillé-sur-Vicoin, l. 1; Entrames, l. 1; Forcé, l, 1 1/4; Parenai, l. 1 3/4; Avenières, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, et à l'O. par celle de Vicoin.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Il y a à Lhuisserie la chapelle de Sainte-Croix, estimée 100 liv., à la présentation de l'abbesse de Nid-Oiseau; celle de la Chevalerie, estimé 50 liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de S. Jacques-des-Landes, estimée 90 liv., à la présentation des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Laval; et la prestimonie des Loges, estimée 45 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval. Voyez *la Généalogie à l'article Laval.*

LIGRON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Foultourte, l. 3/4; Guécélar, l. 1 1/2; Arnage, l. 1 1/2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Ligron à Malicorne, M. l. 1 3/4; la Suze, M. l. 3; Pontvalain, M. l. 2 3/4; la Flèche, M. l. 2 1/2; le Lude, M. l. 3 1/2; Courcelles, l. 1/2; Clermont l. 1 1/4; Pringé, l. 1 1/4; S. Jean de la Motte, l. 3/4; la Fontaine de S. Martin, l. 1; la forêt de Defais, l. demi-quart.

La paroisse est arrosée au N. O. par un petit ruisseau.

La cure estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a à Ligron une fameuse poterie.

De vieilles chroniques rapportent que S. Demetrie, qui mourut en 454, portant avec foi la sainte Eucharistie, donna la fuite à une grande troupe de démons qui s'étoient retirés dans la forêt de Longaunai, où l'on voit à présent les Molières du Gallier, d'où ils tourmentoient les passans et les habitans de Mezéré, de Ligron et de Courcelles. *Courvaisier, page 93.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Suze.

LIGNIÈRES-LA-CARELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, chef-lieu du doyenné de même nom, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné

de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ancines, l. 1 1/2; Grandchamp, l. 1 1/2; Doucelle, l. 1; Teillé, l. 1 1/2; la Guierche, l. 1 1/4; Montreuil, l. 1/2; Neuville, l. 1/2; Coulaine, l. 1; Mans, l. 1/4.

Il y a de Lignières à Alençon, M. l. 1 1/4; la Roche-Mabille, M. l. 3 1/2; Mamers, M. l. 3 1/4; Fresnai, M. l. 4 1/2; Sées, M. l. 3 1/2; Aillières, l. 2; Beauvoir, l. 2; Louze, l. 1 1/2; la Frénais, l. 1; Chênai, l. 1/2; le Chevain, l. 1/2; la forêt de Perseigne, l. 1; Normandie, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. O. par la rivière de Sarte.

La cure est estimée 800 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 100 communians.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Chabot.

LIGNIÈRE-LA-DOUCELLE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabille, élection d'Alençon, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la Lacelle, l. 1 3/4; la Pôté-des-Nids, l. 2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 1/4; Ségrie, l. 3 3/4; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Lignières à la Ferté-Macé, M. l. 3; Madré, M. l. 3 1/4; Coupetrain, M. l. 2; Prez-en-Pail, M. l. 1 3/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 3/4; Orgères, l. 3/4; S. Patrice, l. 1 1/2; la Palu, l. 2; S. Calais-du-Désert, l. 1 1/2; S. Samson, l. 1 1/4; Cirail, l. 1 1/4; S. Elier, l. 1 3/4; Rouperroux, l. 1 3/4; S. Martin-des-Landes, l. 1; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par deux petits courans d'eau qui y prennent leur source, et à l'E. et au S. par un ruisseau qui forme quatre étangs; il y a beaucoup de bois et de landes dans la paroisse.

La cure estimée 2000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1500 communians.

Il y a à Lignières le prieuré de Resné, *alias* S. Maurice, estimé... à la présentation de l'abbé d'Evron; et celui de S. Jacques de Pelouse, estimé 400 liv., à la présentation de l'abbé de S. Calais.

Guillaume de Doucelle logea et fonda en 1307, au manoir de S. Ursin, dans la paroisse de Lignières, des religieux prémontrés de Sainte Croix de la Bretonnière, à la charge de célébrer chaque jour une messe pour le repos de son âme. Suivant l'inscription posée sur une porte de la chapelle de Sainte Madeleine à Coupetrain, Thiépaine de Doucelle, dame de Ferrière et de Resné, femme de Bernard de la Ferté, donna en 1362 la chapelle de la Madeleine de Coupetrain aux religieux de S. Ursin; ce que le pape Grégoire XII confirma. Il est porté dans la même inscription qu'en 1723 la dite chapelle a été rebâtie. *Mémoire de la Chaux.*

Courvaisier, *page* 559 de son histoire des évêques du Mans, rapporte autrement l'établissement des religieux de S. Ursin; il dit que l'évêque Pierre de Longueil, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, donna à quelques religieux de l'ordre de S. Augustin, qui étoient venus du monastère de Sainte Croix de la ville de Caen, l'Hermitage de S. Ursin, situé en la forêt de Monnoye, dans la paroisse de Lignières, à la requête de Guillaume, seigneur de Doucelle; que le curé consentit cet établissement, à condition qu'ils ne célébreroient point la messe et ne feroient aucun office les dimanches et les fêtes solennelles, qu'après la fin du service dans l'église paroissiale; qu'ils ne feroient point l'eau bénite, n'administreroient point les sacremens, n'inhumeroient personne dans leur chapelle, qu'ils garderoient les offrandes qui leur seroient faites pour les remettre aux curés, et qu'ils payeroient les dixmes de leurs héritages situés dans la paroisse et de ceux qu'ils acheteroient ou qui leur seroient donnés.

Le prieuré conventuel des Ursins n'est estimé dans le Pouillier Manceau, dont je me sers, que 600 liv. de revenu. Cette communauté vient d'être supprimée.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il est montagneux.

On voit encore à Lignières les vestiges d'un vieux château.

La seigneurie de paroisse est annexée à la châtellenie de Resné, qui y est située. Cette terre a été possédée pendant très longtemps par la famille de Doucelle.

La chronique d'Anjou rapporte : qu'après la bataille entre le roi Artus de Bretagne et le geant Paradas, Artus fit chercher les corps des chevaliers qui avoient été tués, pour les faire transporter dans leur pays, au nombre desquels se trouva celui du seigneur de Doucelle.

En 1400 le seigneurie de Resné appartenoit à la famille de Montauban, d'où elle passa en 1443 dans la maison de Rohan, par le mariage de Marie de Montauban, fille unique de Jean, amiral de France, avec Louis I de Rohan, vicomte de Rohan. Louis II de Rohan, seigneur de Resné, confirma en 1480 la fondation du prieuré de S. Ursin.

Louis IV de Rohan et Marie de Rohan, son épouse, vendirent en 1530 la terre de Resné, Lignières, etc., à Jean le Venneur, seigneur du Homme, etc.

Jean le Venneur, seigneur du Homme, etc., épousa Jeanne, qui hérita de Bornia, baron de Tillière, son neveu : dont Philippe, qui suit.

Philippe le Venneur, seigneur du Homme, baron de Tillière, épousa Marie Bloscet, dame de Carouge : dont François, qui suit; Charles; Gabriel, prieur du Plessis, doyen de Lisieux; Ambroise, évêque d'Evreux; et Jean, cardinal, évêque de Lisieux.

François le Venneur, baron de Tillière, seigneur de Lignières, etc., épousa Marie Hellande : dont Jean, qui suit.

Jean le Venneur, seigneur de Lignières, etc., épousa Gilonne de Montjean, sœur et héritière de Louis, maréchal de France : dont Tannegui, qui suit; Gabriel, évêque d'Evreux; Renée, mariée à Jean de Mennemare, baron de Bellegarde; et Marguerite, femme d'André de Prunelai.

Tannegui le Venneur, premier comte de Tillière, etc., chevalier des ordres du roi, épousa Madeleine de Pompadour : dont Tannegui II, qui suit; Jacques Tannegui, qui suivra; Jacques, seigneur du Homme; Diane, mariée, 1° à Jacques de Rouville, 2° à Etienne de la Roque; Marie, qui étoit l'aînée, épousa Paul, comte de Salin, dont les princes de Lorraine de Vaudemont, les princes d'Orléans, issus de Louis XIII, et les ducs de Savoye.

Tannegui II, comte de Tillière, chevalier de l'ordre du roi, épousa Charlotte Chabot, dont Tannegui III, qui suit; Jacques, baron de Bécon; Jean, abbé de Silli; Anne, mariée à François de Fiesque; et Léonore, religieuse.

Tannegui III le Venneur, comte de Tillière, etc., épousa Catherine de Bassompierre : dont Henri, qui suit; François, abbé de Silli et de Fontaine-Daniel; Charles, chevalier de Malte; Madeleine, mariée à Antoine de la Luzerne; et trois filles, religieuses.

Henri le Venneur, comte de Tillière, chevalier des ordres du roi, épousa Claude Rouhaut : dont François, comte de Carrouge; Catherine; et Marie.

Branche de Lignières.

Jacques Tannegui le Venneur, comte de Tillière, seigneur de Lignières, fils de Tannegui I, et de Madeleine de Pompadour, mort brigadier des armées du roi en 1748, âgé de 78 ans, avoit épousé Michelle-Gabrielle du Gué de Bagnots, morte en 1756 : dont Jacques Tannegui II, qui suit; Anne-Gabrielle, mariée en 173 à Alexis-Madeleine-Rosalie, duc de Châtillon, mort en 1754.

Jacques Tannegui II le Venneur, comte de Tillière, seigneur de Lignières, maréchal-de camp des armées du roi, etc., a épousé Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Aubeterre de Jansac, morte en 1757, âgée de 32 ans : dont François-Jacques-Tannegui, qui suit; Louis-Gabriel; Alexis, mort en 176 ; et Michelle-Perrette, mariée en 1758 à Jean-Pierre de Damas, marquis de Thianges.

François-Jacques Tannegui le Venneur, nommé le marquis le Venneur, né en 1737, a épousé en 176 N... de Nicolaï. *Mémoire de la Chaux.*

LIVET, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 6 1/2; Fai, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Livet à Monseurs, M. l. 1 1/2; Sainte-Susanne, M. l. 1; Evron, M. l. 1 1/2; Laval, M. l. 5 1/4; Mellai, M. l. 4 1/2; Châtre, l. 1/2; la Chapelle Rainsoin, l. 1; S. Léger, l. 1 3/4.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbesse d'Estival. Il y a 220 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Un petit ruisseau prend sa source dans la paroisse; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye d'Estival.

LIVET, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné du même nom, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. 1/2; Lucé-sous-Ballon, l. 3 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3; Coulaine, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Livet à Mamers, M. l. 2 3/4; Alençon, M. l. 2 3/4; Fresnai, M. l. 3 3/4; Beaumont, M. l. 3 1/2; Ballon, l. ; Ancines, l. 3/4; Rouessé-Fontaine, l. 1 1/4; Moulin, l. 1/2; S. Remi-du-Plain, l. 3/4; le Val, l. 1; Neuchâtel, l. 3/4; la forêt de Perseigne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée du N. au N. O. par le ruisseau de Semelle, qui forme trois étangs, et à l'E. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbé de Tiron. Il y a 80 communians.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge.

La seigneurie de paroisse est en litige entre M. de Lorgerie et M. de Valbrai.

LOGES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné du même nom, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 2 1/2; Changé, l. 2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a des Loges à Bouloire, M. l. 3/4; Montfort; M. l. 3; Connerré, M. l. 2; Vibraye, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3; Maisoncelle, M. l. 1; Ecorpain, l. 1; Coudrecieux, l. 1/2; Surfond, l. 2.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Nogue, au N. O. par un autre ruisseau qui prend sa source près du bourg, forme un étang et fait tourner un moulin à blé, et au S. par

un autre, et cinq étangs. Les landes du Fou sont au S. E. de la paroisse.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 220 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

Drogon de Malemouche résigna entre les mains de l'évêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1126, et à ses successeurs, le droit qu'il avoit de présenter l'église de S. Martin-les-Loges, à condition que Drogon, Richard et Lancelin, ses enfans, en jouiroient pendant leur vie seulement. Drogon étoit parent de Geoffroi de Mayenne, qui avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte, fit présent à l'église du Mans de tous les ornemens de sa chapelle, qui consistoient en une table d'or, sur laquelle étoit gravée la figure de S. Démétrie; une châsse couverte de lame d'argent, qui renfermoit une des côtes de saint Etienne, martyr; deux livres d'évangiles et deux missels couverts d'or massif; deux urseules et un encensoir d'argent doré, avec le calice et la croix de pareille matière; le tout décoré de pierres précieuses; et plusieurs autres ornemens. *Courvaisier*, *page 413*.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Tour-du-Pin.

LOIRON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné du même nom, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Laval, M. l. 3; Louvigné, l. 2 1/4; Vaiges, l. 2 1/4; S. Denis-d'Orque, l. 3 1/2; Chassigné, l. 2 1/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3/4; Fai, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Loiron à Cossé-le-Vivien, M. l. 3; Ernée, M. l. 5 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2; Monseurs, M. l. 6 3/4; Ruillé-le-Gravelais, l. 1/2; Montjean, l. 1 3/4; Ahuillé, l. 1. 1/4; S. Avi, l. 1/2; S. Bertevin, l. 2; la Gravelle, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. E. par deux étangs. Il y a beaucoup de landes.

La cure, estimée 650 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier.

Il y a à Loiron la chapelle de Chantepie, estimée 65 liv., et celle de la Carlerie, *alias* la Tatinaisière, estimée 80 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Le marché tient à Loiron tous les mardis; il y a foire le mardi d'après la S. Georges, le premier mardi de juin, le mardi d'après la S. Jacques, le mardi d'après la mi-août, le mardi d'après la S. Matthieu, et le mardi d'après la Toussaint.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Clerc.

LOMBRON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné du même nom, élection du Mans, à l'O.

S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Corneille, l. 1; Mans, l. 2 3/4.

Il y a de Lombron à Montfort, M. l. 1 3/4; Connerré, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Torigné, M. l. 2; Ballon, M. l. 4; Beillé, l. 1 1/2; la Chapelle Saint Remi, l. 1 1/4; Torcé, l. 1 1/4; Sillé-le-Brûlé, l. 1; Saussé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Crocieux, et à l'E. S. E. par un autre, qui forme deux étangs.

La cure, estimée 1600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 800 communians.

Il y a à Lombron le prieuré de Bresteau, *alias*, S. Jean de la Pelouse, estimé 330 liv., à la présentation de l'abbé de S. Calais.

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 jusqu'à 1277, donna une somme d'argent au Chapitre de son Eglise, pour acheter des dixmes dans la paroisse de Lombron. *Courvaisier*, *page 529*.

En 1275 Gui de Galerande, écuyer, de la paroisse de Beaufai, donna à l'Eglise du Mans, toutes les dixmes, tant grosses que menues, qu'il avoit droit de prendre dans la paroisse de Lombron, avec une grange pour les retirer; il donna aussi deux autres traits de dixmes, et la moitié des pailles qu'il percevoit, tant à Lombron qu'à Braetel, pour augmenter la dotation d'une chapelle fondée par Azon, autrefois chantre de l'Eglise du Mans. *Courvaisier*, *page 548*.

L'évêque Guillaume, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, consentit que le Chapitre de son Eglise abandonnât au curé de Lombron la dixme de sa paroisse, à la charge de payer tous les ans dix livres tournois au Chapitre. *Cartul. blanc du Chapitre*.

Ceci ne s'accorde pas à la date que Courvaisier donne à la dotation faite au Chapitre par Gui de Galerande.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Pescherai, qui a été jusqu'à nos jours dans la maison de Broc, d'où elle est passée par acquisition à M. de Biré, officier dans les vivres. La terre de Pescherai est située dans la paroisse du Breuil.

Il y a à Lombron, la terre de la Grandmaison, qui appartient à M. Guyonneau, officier en cour.

LONGIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné du même nom, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Dissé, l. 3; Coulaine, l. 5 3/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Longis à Mamers, M. l. 1/2; S. Cosme de Vair,

M. l. 2 3/4; René, M. l. 2 3/4; S. Aignan, M. l. 3 1/2; Beaumont, M. l. 4 3/4; Marollette, l. 1/2; Villaine-la-Carelle, l. 3/4; Vezot, l. 3/4; Panon, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Dive, et à l'O. par le ruisseau de Rutin.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 300 communians.

Il y a à S. Longis un prieuré, estimé 1530 liv., à la présentation de l'abbé de S. Vincent; et la prestimonie Gilbert, estimée 45 liv., à la présentation du curé.

Du temps de l'évêque S. Hadoin, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 644, un gentilhomme allemand, nommé Lonegesilus, que nous disons Longis, vint s'établir dans le Maine, et fixa sa demeure dans le Sonnois, près d'un village appelé *Buxidum* ou *Buxiacum*, où est aujourd'hui la paroisse de S. Longis, dans laquelle il y a un hameau de maisons, qu'on nomme la Boisselière; ce saint solitaire y bâtit un monastère et une église qu'il dédia à S. Pierre. Une fille pieuse s'attacha à ce S. pénitent, et lui rendoit tous les services dont elle étoit capable, ce qui donna occasion à ses ennemis de le calomnier mais leur innocence fut prouvée au roi Clotaire II par un miracle. Onoflette, c'est ainsi que cette sainte fille se nommoit, fit un voyage à Vernon, où elle mourut; Longis alla quérir son corps et l'inhuma près de son oratoire, où l'on a bâti depuis l'église paroissiale de S. Longis, qui étoit auparavant située, où l'on voit encore les débris d'une ancienne église qui s'appeloit S. Pierre-des-Bons-Hommes. Hadoin donna à Longis et à ses compagnons tout le territoire adjacent, à la charge d'une redevance à son Eglise cathédrale. Longis fut enterré dans son église. *Courvaisier*, *page 224*.

L'oratoire que S. Longis avoit bâti en l'honneur de S. Pierre, existoit dans le neuvième siècle; ce qui paroit par les diplômes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. *Bondonnet*, *page 325. Cenomania*.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'orge.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vienné.

LONGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Brains, l. 1/2; Coulans, l. 1/2; Chaufour, l, 1; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Longne à Vallon, M. l. 1 1/2; Loué, M. l. 1; Brulon, M. l. 1 1/2; Conlie, Marché, l. 2 1/2; la Suze, M. l. 3 1/4; Bernai, M. l. 1; Amné, l. 1/2; Epineu, l. 3/4; Ruillé, l. 1; Chassillé, l. 3/4; Auvers, l. 1/2.

La nouvelle grande route du Mans à Laval passe par Longne.

La paroisse est arrosée à l'O. par un courant d'eau, et à l'E.

par le ruisseau de Doucelle; et par un autre courant d'eau.

La cure estimée 600 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 240 communians.

Au commencement du treizième siècle, Pierre de Chassillé abandonna au Chapitre de l'Eglise du Mans la moitié des dixmes de la paroisse de Longne, et le Chapitre lui donna treize livres dix sols mançais; cette moitié fut affranchie de toute servitude par le seigneur de fief. *Cartul. blanc du chapitre, M. S.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1143 jusqu'à 1187, fit restituer au Chapitre de son Eglise le patronage de l'église de Longne. *Courvaisier, page 451. Cartul. de l'Eglise du Mans, fol. 45. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge; il y a quelques arpens de vignes dont le vin est de médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre des Bordeaux, dont le château est situé dans la paroisse d'Amné, et rebâti de nouveau par M. du Bois, seigneur de S. Thomas de Courceriers et des Bordeaux. Voyez *l'article de S. Thomas de Courceriers.*

LONGUEFUIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Grez-en-Bouère, M. l. 1 1/2; S. Loup, l. 1 3/4; Chantenai, l. 4 1/2; Maigné, l. 1 1/2; Grand-Saint-Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Longuefuie à Château-Gontier, M. l. 1 3/4; Ballée, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 2 1/4; Sablé, M. l. 4 1/2; Fromentière, l. 1; Gênes, l. 1/2; S. Charles, l. 1 1/4; Froidefont, l. 1/2; S. Germain-de-l'Hommeau, l. 1 1/4; Anjou, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau d'Aillière, et à l'O. par celui de Villette.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Il y a à Longuefuïe la chapelle de S. Avertin, estimée 20 liv.; et celle de la Jeunarde, à la présentation de l'héritier du fondateur.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge. Il y a quelques vignes qui produisent de mauvais vin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de dont M. de Bois-Jourdan est seigneur.

La maison de Bois-Jourdan est d'une très ancienne noblesse, et ne porte d'autre nom que celui de Bois-Jourdan, qu'elle a reçu de la terre de Bois-Jourdan, située dans la paroisse d' (1) ou lui a donné le sien.

1. Paroisse de Bouère ; *voyez ce mot.*

Dans les montres de l'élection d'Angers de l'année 1471 par-devant Gui de Laval, seigneur de Loué, il est parlé d'un Jean de Bois-Jourdan, en ces termes : Pierre de Bois-Jourdan, écuyer, son père, a déclaré tenir de sept à huit vingt livres de rente, dont il dit devoir trente livres de rente aux seigneurs de fiefs, quinze livres de rente à Béatrix de Bois-Jourdan sa fille, mariée à Jean Ganeuille; dix livres de rente à Catherine sa fille, religieuse à l'abbaye d'Estival, et à trois autres filles à marier; et servira le roi de deux chevaux... en brigandines. *Ménage. Supplèm. à l'Histoire de Sablé, M. S.*

En 1468, on trouve dans le dénombrement de l'armée du marquis de Pont-à-Mousson, fait à Ancenis, Fouques de Bois-Jourdan, chevalier, qui avoit sous lui vingt-deux hommes d'armes, et cent quatre-vingt-onze archers et brigadiers. *D. Lombineau, Hist. de Bretagne.*

Environ l'an 1563, vivoit Jean de Bois-Jourdan, qui, selon Brantôme, fut maitre-de-camp d'infanterie, et lieutenant de M. de Martigue, colonel d'infanterie; il fut aussi capitaine de la garnison du château de Sablé. *Ménage*, *Supplèm. à l'Hist. de Sablé*, *M. S.*

LONLAI (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, en Normandie, élection de Normandie, au N. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Domfront, M. 1 l. 1/2; la Baroche-sous-Lucé, l. 1 1/4; Charchigné, l. 4; Villaine-la-Juhel, l. 2 3/4; Sillé, l. 4 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Lonlai à la Ferté-Macé, M. l. 5 1/2; la Ferrière, M. l. 3; Passais, M. l. 3 1/2; Ceaulcé, M. l. 4; Rouellé, l. 1 1/4; Haute-Chapelle, l. 1; S. Bomer, l. 1 1/2; Normandie sur les confins.

Il y a foire à Lonlai le 29 août, et le 16 octobre.

Le bourg est situé dans une isle qui forme la rivière d'Egrennes, qui coupe la paroisse du N. O. au S. E.; elle est arrosée à l'E. par S. par le ruisseau de Boudouet, et au S. S. O. par le grand étang; il y a aussi plusieurs petits courans d'eau.

La cure estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 2400 communians.

Environ l'an 1205, Guillaume premier, comte de Bellesme, fonda et bâtit l'abbaye de Lonlai, et y mit des religieux de l'ordre de S. Benoît. Voici les termes de la chartre de cette fondation.

In nomine S. Trinitatis, etc. Ego itaque Guillelmus Bellismensis Provinciæ principatum gerens, etc. in B. V. M. honore, assensu meæ conjugis et filiorum meorum Fulconii, Garini atque Guillelmi, quoddam monasterium sub nomine

1. Lonlay-l'Abbaye.

abbatiæ, in loco qui dicitur Longiledum, de propriis facultatibus construximus, etc. Cette abbaye est estimée 7000 liv., et la mense des religieux 4000 liv.

Guillaume, moine bénédictin de S. Florent, fut le premier abbé de Lonlai.

Le deuxième fut Hugue, moine de ce monastère, sous lequel Robert, comte de Mortagne, frère de Guillaume, roi d'Angleterre, donna à ce monastère des droits dans la forêt de la Lande-Pourrie ; l'abbé Hugue vivoit encore en 1074, ce qui paroît par une lettre de Roger de Montgommeri.

Le troisième fut Garin, moine d'Evron.

Le quatrième fut Ranulfe, moine de Caen, sous lequel, en 1095, le monastère de Sainte Eanswite de Forkesten, en Angleterre, fut donné à cette abbaye, du consentement de l'archevêque Anselme.

Le cinquième fut Lamfred.

Le sixième fut Jean.

Le septième fut Bermund, jusqu'à 1160.

Le huitième fut Geoffroi, qui fut tiré du monastère d'Evron.

Le neuvième fut Jean.

Le dixième fut Guillaume, jusqu'à l'an 1209.

Le onzième fut Nicolas, jusqu'à 1219.

Le douzième fut Gervais, qui fut tiré du monastère d'Evron, sous lequel Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne et d'Ambrières, donna à cette abbaye un droit dit *soussagium;* et Henri de Gournai lui donna la dixme des bois de Gail, du consentement de la dame d'Almenesche, sœur de Robert, comte d'Alençon, en 1236,

Le treizième fut Raoul, jusqu'à 1247.

Le quatorzième fut Robert, jusqu'à 1271.

Le quinzième fut Pierre, jusqu'à 1312 (1).

En 1229, les religieux renoncèrent au droit de chasser deux cerfs dans la forêt de Lande-Pourrie.

Le seizième fut Guillaume de Tremblai.

Environ l'an 1400, que les Anglois ravageoient la France, le monastère de Lonlai fut détruit par le feu.

Le dix-septième fut Nicolas, qui assista à l'Echiquier (*Scacario*) d'Alençon en 1402 et 1406.

Le dix-huitième fut Pascal Huguenot, qui d'abbé de Lonlai, fut fait abbé de la Coulture.

Le dix-neuvième fut Thomas, qui fut présent à l'Echiquier d'Alençon en 1444.

1. Après Robert, *la Gallia Christiana* donne la liste suivante : Philippe. 1262 ; et Robert II, 1303 ; Pierre Ier de Mercy, 1325 ; Guillaume du Tremblay, 1360 ; Jean III, 1362 ; Pierre II, 1363 ; Jean IV, 1369 ; Pascal Huguenot ; Jean V, 1401 ; Nicolas II, 1406 ; Guy, 1437 ; Thomas, 1474 ; abbés commendataires : Etienne Blosset de Carouges ; Jean Le Veneur ; Louis de Bailleul, etc.

Le premier abbé commendataire de Lonlai, fut Etienne Blouet, évêque de Lisieux en 1522.

En 1533, au mois de février, le monastère de Lonlai fut par un accident entièrement incendié.

Le deuxième fut Louis de Bailleul, depuis 1546 à 1583.

En 1574, le monastère de Lonlai, fut pillé et incendié par les huguenots.

Le troisième fut Jean Surhomme, jacobin, mort en 1620, et inhumé dans la chapelle derrière le chœur. Les religieux l'obligèrent de réparer l'église.

Le quatrième fut Pierre Poule.

Le cinquième fut Eustache de Conflans d'Armentières, jusqu'à 1628.

Le sixième fut Claude de Fiesque, jusqu'à 1655 (1).

Le septième fut Jules Goth de Rouillac d'Epernon, jusqu'à 1679. Le 2 octobre 1657, les religieux de la congrégation de S. Maur entrèrent dans le monastère de Lonlai, qui a été rebâti depuis ce temps-là.

Le huitième fut Louis Berrier, archidiacre de Paris, prieur et comte de Perci ; après 1690, il remit son abbaye au roi et se retira dans son prieuré de Perci, où il mena une vie très-pénitente avec ses religieux.

Le neuvième fut François Baudin, nommé en 1691.

Le dixième fut Jean-Armand de Cotte, nommé en 1716.

Le onzième fut N... (2), de Cléri de Serans 1758. *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de bois et de landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Lonlai. C'est une ancienne baronnie qui relève nuement du roi, dont les aveux lui sont rendus en la chambre des comptes de Normandie. *Mémoire du doyen de Domfront.*

Il y a à Lonlai le fief de Frédebise qui relève du marquisat de la Brisolière. *Mémoire du doyen de Domfront.*

Dom Tassin, bénédictin, né dans la paroisse de Lonlai, a donné le Nouveau Traité des Diplomatiques, en six volumes *in-4°* qu'il a présenté au roi.

LORÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 1 1/2; Loufougère, l. 3 1/4; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a Loré à Céaucé, M. l. 3; Juvigni, M. l. 2; Ambrières, M. l. 2 1/4; Soucé, l. 1 1/2; Mellerai, l. 3/4; Bretignole,

1. Avant Claude de Fiesque, *la Gallia Christiana* place : François Cauchon.

2. Louis-François. — Il fut le dernier abbé de Lonlay.

l. 3/4; Sept-Forges, M. l. 3/4; Etrigé, l. 1/2; S. Denis-de-Vilmette, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, à l'O. par le ruisseau d'Ortelle, et à l'E. par un courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation des seigneurs du Boulai, du Bois et de Mayenne. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Brisolière.

En 1566, Roland de Chauvigni rendit aveu à Catherine de Médicis, reine douairière de France, duchesse d'Alençon, par lequel il déclare tenir la terre et baronnie de Sept-Forges, par un plein fief de haubert; le manoir se nommoit Cheviers, et avoit droit de patronage des cures des Sept-Forges et de Loré, et en étoit tenu le fief de Couterne, assis dans la paroisse de Loré. *Mémoire de la Chaux.*

Quelques particuliers ont assuré avoir vu des médailles anciennes d'or et de cuivre de Corinthe, qu'ils disoient avoir été trouvées dans les ruines de quelques vieux édifices de la paroisse de Jublains, et dans une isle de la rivière de Mayenne, située en la paroisse de Loré; sur le revers desquelles, on voit d'un côté l'effigie d'un prince ayant la tête ceinte d'un diadème ou bandeau royal, avec une inscription en vieux caractères, qui portoit le nom de *Défensor*, et quelques lettres capitales hiérogliliques, si effacées, qu'on avoit peine à les reconnoître : de l'autre côté étoit gravé un simulacre de la Gloire, ou de la Victoire, tenant une trophée dans sa main, et élevé sur un autel, ou piédestal, chargé d'une victime et d'un brandon de feu. *Courvaisier, p. 51.*

LOUÉ, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 4 3/4; Mans l. 1.

Il y a de Loué à Vallon, M. l. 1 1/2; Brullon, M. l. 1 1/2; Conlie, M. l. 4; Sillé, M. l. 5; la Suze, M. l. 4; Joué-en-Charnie, l. 1; Viré l. 2; Mareil, l. 3/4; S. Christophe en Champagne, l. 3/4; Cranne, l. 1 3/4; Tassillé, l. 1; Chassillé, l. 3/4; Montreuil, l. 3/4.

Il y a marché à Loué tous les mardis, et foire le lundi d'après la Fête-Dieu, et le 23 d'août.

La cure estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 700 communians.

En 1218, Raoul, vicomte de Beaumont, fonda le prieuré de Loué, et donna à l'abbaye de la Coulture. *Courvaisier*, p. 486. Le prieuré de Loué est estimé 700 liv. de revenu.

Il y a aussi à Loué le prieuré de Bastin, estimé 250 liv., à la présentation du prieur de Châteaux en l'Hermitage; la cha-

pelle de la Pépinière, estimée 150 liv., à la présentation du curé, qui doit présenter au plus proche parent du fondateur : le chapelain est chargé de nourrir et instruire ; il y a aussi la chapelle de la Renardière, *alias* l'Ecole, estimée 5 liv.

Loué est situé sur la rivière de Vègre, qui traverse la paroisse de l'E. à l'O. et qui nourrit d'excellent poisson, comme carpe, brochet et perche. Il y a sur cette rivière un moulin à papier, et moulins à bled.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge; il y a quelques quartiers de vignes, qui produisent du vin de médiocre qualité.

Il y a à Loué un grenier à sel.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Coulaine, qui appartient à madame veuve d'Assé. Voyez *la généalogie de le Clerc de Juigné, à l'article Juigné, et celle d'Assé à l'article Auvers sous Montfaucon.*

La seigneurie de Loué, qui reporte à Beaumont-le-Vicomte, appartenoit autrefois à l'ancienne maison de Beaumont, d'où elle a passé dans celle de Laval, dont une branche a pris le nom de Laval-Loué.

Abel Foulon, né à Loué, a composé, l'usage et la description de l'Holomètre, imprimé en 1567; il a traduit les huit livres de Vitruve, que ses amis ont fait imprimer sous leur nom; les Satyres de Perse, à Paris 1544. On croit qu'il mourut de poison à Orléans en 1563.

LOUFOUGÈRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Loufougère à Villaine-la-Juhel, M. l. 1; Bais, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4 1/2; Ambrières, M. l. 4 1/4; Hardange, l. 3; Champgenetreux, l. 1 1/4; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 1/2; le Ham, l. 1; le Ribai, l. 1 1/4.

Trois petits ruisseaux prennent leur source dans la paroisse, qui a beaucoup de landes, et quelques petits taillis.

La cure est un prieuré régulier des chanoines de S. Augustin; elle est estimée 1500 liv., est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 600 communians.

La paroisse a d'étendue demi-lieue de l'E. à l'O. et trois quarts de lieue du N. au S.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin : on y cultive des pommiers et beaucoup de chanvre; le gibier n'y est pas abondant, mais ce qu'il y en a est de très bonne qualité.

Environ l'an 1433, Guillaume de S. Aubin, un des lieutenans d'Ambroise de Loré, qui avoit avec lui soixante ou quatre-

vingts combattans, vint loger à Loufougère, où deux cens Anglois de la garnison de Mayenne vinrent le charger ; S. Aubin se défendit si courageusement, qu'il défit les Anglois. *Courvaisier, p. 701.*

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Lamboul (1), qui appartient à la dame veuve de Pannart de Chantepie. Lamboul est un petit château dans la paroisse de Loufougère, à demi-lieue du bourg, dans une belle situation, et qui relève de M. le duc de Praslin. Il y a très longtemps que la maison Pannart de Chantepie possède la terre de Lamboul et la seigneurie de Loufougère. On trouve dans une montre de M. Alain de la Houssaie, faite en 1378, Garin et Raoul de Chantepie. *D. Lobineau, Histor. de Bretagne.*

Outre la terre de Lamboul, il y a à Loufougère, deux autres terres seigneuriales, savoir celle de la Brisoulière, appartenante à M. le duc de Praslin; et celle des Grandes Ridelières, aux héritiers de M. le marquis de Montesson.

M. Dubois, prieur-curé, m'a fourni un mémoire.

LOUP (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 4 1/2; Maigné, l. 1 1/2; Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Loup à Sablé, M. l. 1 1/2; à Ballée, M. l. 1; Mellai, M. l. 2 1/4; Brullon, M. l. 3 1/2; Grez-en-Bouère, M. l. 1 3/4; Bouère, l. 1 1/4; S. Brice, l. 1; Boessai, l. 1/2; Auvers-le-Hamon, M. l. 1; Beaumont-pied-de-bœuf, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vègre, et à l'O. par un petit courant d'eau, qui forme l'Etang-au-Loup.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 300 communians.

Il y a à S. Loup un prieuré, estimé 500 liv., fondé par Gui de Grez, à la même présentation que la cure.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge.

En l'an 1122, Liziard de Sablé, étant en guerre avec Gui de Laval, demanda permission aux moines de Marmoutier de faire construire un château dans le village de S. Loup, en un lieu qui dépend, à cause du prieuré, de l'abbaye de Marmoutier, ce qu'il obtint à certaines conditions : ensuite de cette permission, il fit fortifier la maison d'un de ses vasseaux, nommé le Normand. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé.*

En 1173, Maurice II de Craon, commandant l'armée de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et l'Aquitaine, et

1. Ce château existe encore.

comte du Maine et d'Anjou, s'empara de Sablé, de S. Loup et de S. Brice. *Ménage, Suppl. de l'Hist. de Sablé.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Cri-des-Haies.

LOUP-DU-GAST (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à la Chapelle-au-Riboul, l. 3/4; Vimarcé, l. 4 1/4; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 1/2; Mans, l. 4 3/4.

Il y a de S. Loup-du-Gast à Ambrières, M. l. 3/4; Mayenne, M. l. 1 3/4; Lassai, M. l. 2 1/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 5; Bais, M. l. 4 1/2; S. Mars-sur-Colmont, l. 1 1/2; Grand-Oisseau, l. 1 1/2; S. Fraimbault-des-Prières, l. 3/4; Champéon, l. 1; Poulai, l. 2 1/2; Montreul-du-Gast, l. 1; Chantrigné, l. 1; Cigné, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, au N. par le ruisseau de Vienne, et au S. par celui de Perrai.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du chapitre de l'église du Mans. Il y a 650 communians.

Il y a à S. Loup la chapelle des Rouvres, sous l'invocation de N. D. de Piété, fondée ou augmentée par Marin de Rouault, prêtre, estimée 80 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

On a ajouté au nom de S. Loup celui du Gast, à cause du village nommé le vieux Gast, dont partie est dans la paroisse de S. Loup, et l'autre dans celle de Montreuil-du-Gast. Ce village du Gast fut autrefois renommé par une foire qui s'y tenoit, et qui a été transférée à Lassai où elle se tient le premier de septembre. Avant la translation de cette foire, les curés de S. Loup, avec d'autres seigneurs, avoient droit de coutume dans cette foire; c'est pourquoi, par forme de dédommagement les seigneurs de Lassai font à la cure de S. Loup 20 liv. de rente annuelle et perpétuelle, à la charge que le curé chantera pour eux une messe de la vierge le samedi qui suit la foire de Lassai.

Il y a dans l'église de S. Loup une confrairie, érigée en 1427, et autorisée en l'honneur de S. Loup. La vigile de S. Loup, le 21 août, tous les habitans cessent de travailler à midi; on apporte de tous les lieux circonvoisins grand nombre d'enfans, au-dessous d'un an, pour être préservés de la peur et du mal caduc. Le curé fait distribuer de la bouillie aux enfans. Autrefois on en apportoit un si grand nombre, qu'on avoit peine à leur fournir une nourrriture convenable, ce qui porta un particulier à léguer demi-boisseau de farine bluttée. Les femmes de la paroisse apportent le lait, et le curé fait faire la bouillie. Les curés par leur foi et hommage au sei-

gneur de l'Isle, reconnoissent qu'il a droit de prendre le jour de la fète de S. Loup et de S. Gille une havée de chandelles de cire sur l'autel de S. Loup, c'est-à-dire, plein les deux mains, à condition que le dit seigneur fournira un demeau de farine de froment bluttée pour aider à nourrir les enfans qu'on apporte la vigile de S. Loup.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin et peu de chanvre; on cultive des poiriers et des pommiers. Les deux tiers de la paroisse sont cultivès, l'autre tiers consiste en landes, taillis et mauvaise terre. Le gibier, savoir perdrix, lièvre et lapin, est assez abondant et de très-bonne qualité.

Outre le labourage, presque tous les habitans sont poupeliers ou tisserands.

La paroisse a une lieue de l'E. à l'O. et autant du N. au S.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de S. Loup-du-Gast (1), qui appartient à M. d'Ampoigné; une partie de la paroisse relève la jurisdiction de Lassai, et l'autre de celle de Fontaine-Daniel, qui s'exerce à Mayenne.

Il y a dans la paroisse un moulin à blé, qui appartient au seigneur de Tessé.

L'évêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis 1126, jusqu'à 1136, racheta de la puissance laïque l'église de S. Loup, qu'il remit au Chapitre de l'Eglise. *Courvaisier, p. 419.*

M. Ponthault (2), curé, m'a fourni un mémoire.

LOUPLANDE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au S. O. par S. de la ville, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. George, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Louplande à la Suze, M. l. 1; Vallon, M. l. 1 3/4; Loué, M. l. 3 1/4; Ecomoi, M. l. 4 1/4; Malicorne, M. l. 3 1/2; Souligné, l. 3/4; Flacé, l. 1/2; Chemiré-le-Gaudin, l. 1; S. Benoît-sur-Sarte, l. 3/4; Roësé, l. 1; Voivres, l. 3/4; Estival-lès-le-Mans, l. 1.

Un petit ruisseau prend sa source au N. de la paroisse.

La cure estimée 800 livres, est à la présentation du chapitre de S. Pierre du Mans. La paroisse, dont l'étendue est de trois quarts de lieue de l'E. à l'O. et de cinq du N. au S. contient 450 communians. Selon le Mémoire de M. de Miroménil, il y avoit en 1700 cent cinquante-neuf feux qui payoient 1526

1. Le château de Saint-Loup-du-Gast est habité aujourd'hui par M. du Pontavice qui le possède du chef de sa femme, née de Malortie et descendante des d'Amporgné.

2. Le curé Ponthault, dont il est question ici, appartient à une très vieille famille, qui tire son origine de la paroisse de Saint-Mars-d'Egrenne. Les membres de la famille Ponthault, étaient seigneurs de Vilaine, de Lessard et de la Motte, élection de Domfront. M. le Docteur Ponthault, récemment décédé à Mayenne, était un descendant des Ponthault de Lessard et de la Motte.

liv. de taille. Il y a aujourd'hui onze métairies, environ quatre-vingts bordages, et quatre fourneaux à tuiles et à chaux.

Il y a à Louplande trois chapelles fondées dans l'église en 1411, par Jean Pèlerin, chevalier, seigneur de Louplande, et Isabelle, sa femme; la première dite de la Grande Courbe, estimée 160 liv.; la seconde de la Petite Courbe, estimée 190 liv.; et la troisième de l'Epinay, estimée 250 liv., toutes trois à la présentation du seigneur. Il y a aussi une chapelle fondée au château de Vilenne.

Il y a un quart de lieue au N. O. du bourg de Louplande, un gros village, nommé S. Léonard, à cause d'une grande chapelle, dédiée à ce saint, et bâtie au milieu du village, dans le cimetière de Louplande. Il y a apparence que cette chapelle a été construite pour la commodité des habitans, l'église paroissiale étant située à l'extrémité, et au S. de la paroisse; aussi y célèbre-t-on tous les dimanches la première messe : il n'y a pas longtemps que la grand'messe et la première se célébroient alternativement dans l'église de Louplande et dans la chapelle de S. Léonard, et que le S. Sacrement étoit toujours conservé dans les tabernacles des deux églises et chapelle. L'église collégiale, royale de S. Pierre du Mans, qui perçoit la moitié des dixmes de la paroisse, possédoit autrefois un fief à S. Léonard, lequel a été réuni à la baronnie de Louplande.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine et du carabin; il y a quelques arpens de vignes, dont le vin est médiocre. Le gibier, savoir la perdrix grise et rouge, le lièvre, et surtout le lapin, y est abondant et délicat.

Il y a à Louplande plus de six cens arpens de bois taillis, qui dépendent de la terre de Vilennes, et qui forment un ensemble charmant par la régularité de leurs allées, leur propreté et la beauté du bois. Il y a en outre plusieurs autres bois taillis, dont une grande partie dépend de la terre du bois de Maquillé, en Flacé; le reste appartient à différens particuliers.

On voit, joignant le bourg de Louplandes, quelques restes d'un ancien château, ou fort, bâti sur une motte entourée de larges fossés.

La terre et château de Vilennes étoient autrefois de la paroisse de Chemiré-le-Gaudin. Voyez *l'article Chemiré-le-Gaudin*. Louplande, en latin *Lupilanda*, étoit anciennement une châtellenie, qui a long-temps appartenu aux seigneurs du nom de la Suze; de la maison de la Suze, elle passa dans celle de Sablé; de celle de Sablé, en celle des Roches; de celle des Roches, en celle de Châteaudun; de celle de Châteaudun en celle de la Ferté; et le cardinal Pierre de la Forêt, chancelier de France, l'acheta de Guillaume de la Ferté, qui l'avoit eue de la succession de son père. Comme dans ce temps-là la charge de chancelier n'anoblissoit pas, et que les roturiers ne

pouvoient possèder de biens nobles, le chancelier de la Forêt obtint du roi Jean des lettres d'anoblissement, datées du mois d'octobre 1354. Ces lettres sont imprimées dans les Preuves de l'Histoire des Cardinaux françois, par François du Chesne, p. 622. Voyez *l'article de la Suze, sur le cardinal de la Forest*. La châtellenie de Louplande ètoit possèdèe par Jean Pèlerin, de la ville de Senlis, capitaine du Château-du-Loir, et maître-d'hôtel de Louis premier, duc d'Anjou et comte du Maine, à cause, dit le savant Olivier, avocat du Mans, de Jeanne, sa femme, hèritière du cardinal de la Forest. Un seigneur de la Suze, de la maison de Champagne, acheta la châtellenie de Louplande des hèritiers Pèlerin, et ce fut en sa faveur qu'elle fut èrigèe en baronnie; la baronnie de Louplande passa de la maison de Champagne en celle de Gaignon, par l'acquisition qu'en fit en 1699 Jacques de Gaignon, marquis de Villennes, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, lieutenant gènèral des armèes du roi, gouverneur de la ville et château de Niort.

Par lettres-patentes du roi, datées du 22 avril 1767, la terre de Villennes a été èrigée en comté, en faveur de Louis-Jacques-Armand de Gaignon, marquis de Villennes, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mestre-de-camp, commandant le règiment Royal-Pologne-cavalerie.

Le roi, par ses lettres, joint, unit et incorpore à la dite terre et seigneurie de Villennes, les terres, fiefs, seigneuries et justices de Louplande, S. Léonard, Voèvres, Préaux, S. Benoit-sur-Sarte, Chemiré-le-Gaudin et Estival-lès-le-Mans, pour ne faire et composer à l'avenir qu'une seule et même terre et une seule justice, haute, moyenne et basse, sous la dènomination de Villennes, pour en jouir lui, ses hoirs et ses successeurs, tant mâles que femelles.

Il paroit que les anciens aveux que la maison de Gaignon possèdoit la terre et seigneurie de Villennes dès l'an 1315. En 1379 Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme, baron de Pihni, etc., qui mourut en 1393, affranchit cette terre de tous devoirs en faveur de Marquet de Gaignon, pour en jouir à titre de franc-aleu; ce Marquet de Gaignon avoit un neveu qui fut son hèritier, et de ce neveu, nommé Marquet, comme son oncle, descend M. Louis-Jacques-Armand, comte de Villennes.

Marquet de Gaignon, seigneur de Villennes, vivoit en 1412; des lettres d'ètat du roi du six juillet de cette même annèe portent qu'il ètoit ècuyer en la compagnie dudit seigneur roi; il fut père de Jean, qui suit.

Jean de Gaignon, seigneur de Villennes, au Maine, Connans et S. Bohaire en Blèsois, fit, en 1450, deux fondations, l'une aux Jacobins du Mans, l'autre à l'èglise cathèdrale de S. Julien; il èpousa en 1462 Marguerite d'Angenne : dont Etienne, qui suit.

Etienne de Gaignon, chevalier, seigneur de Villennes, Connans et S. Bohaire, épousa en 1502 Louise de Villiers, dame de l'Isle-Adam : dont Jean, seigneur de Saint-Bohaire, la Sellé et Connans, qui épousa en 1524 Marguerite Châtaigner de la Rocheposai : dont Marie, qui fut mariée en 1559 à Claude de Gouffier, duc de Rouanais, grand écuyer de France ; et Jeanne, alliée à Amblar de Chaudieu, vicomte d'Azai. Etienne eut encore François, qui suit ; et François qui épousa Marie-Henriette de la Loupe, dont Jeanne, mariée, 1° à Charles de Balzac, seigneur d'Entragues et de Marcoussi, sans enfans ; 2° en 1631, âgée de 66 ans, à Charles du Liscouët, capitaine de vaisseaux, auquel elle donna par son contrat de mariage, les terres de Connans et de S. Bohaire. Voyez *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, page 1667.*

François de Gaignon, seigneur de Villennes, épousa en 1531 Marie de Tournai : dont François-Marie qui suit.

François-Marie de Gaignon, seigneur de Villennes, épousa en 1569 Claudine le Cornu, fille d'Ambroise, seigneur de Launay, Peloquin et de la Courbe en Brée, et de Madeleine de la Jaille : dont Claude, qui suit. Claudine le Cornu avoit pour fréres Nicolas le Cornu, évêque de Xaintes, et Simon, commandeur de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

Claude de Gaignon, seigneur de Villennes, gentilhomme de la chambre et maître-d'hôtel du roi, épousa en 1617, Jeanne Raoul de la Guibourgére, fille de Guillaume, premier président de la chambre des comptes de Bretagne : dont Louis, qui suit.

Louis de Gaignon, seigneur de Villennes, gentilhomme de la chambre et maître-d'hôtel du roi, colonel du régiment de Médoc, infanterie, épousa en 1650 Marie le Prêtre de Châteaugiron : dont Jacques, qui suit ; Joachim, capitaine au régiment de Piémont, tué en 1669 ; Louis, chevalier de Malte, tué en 1679 dans un combat des galères de la Religion contre les Salentins.

Jacques I de Gaignon, seigneur de Villennes, lieutenant des gardes-du-corps, et brigadier des armées, épousa en 1684 Anne-Antoinette le Prêtre, dame de la Chapelle Rainsouin et de S. Jean-du-Bois, sa cousine germaine : dont Jacques, qui suit.

Jacques II de Gaignon, seigneur, marquis de Villennes, baron de Louplande, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et château de Niort, mort en 1738, avoit épousé, 1° Marie le Prêtre : dont François, dit le comte de Villenne, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mestre-de-camp de cavallerie, lieutenant des gens d'armes écossois, mort sans alliance en 1750 ; et une fille morte religieuse à la Fontaine S. Martin. Jacques épousa en secondes noces, au mois de septembre 1725, Antoinette-Claude d'Assé, sœur d'Armand, marquis d'Assé, seigneur de la Montfaucon, mort en 1751, le

dernier du nom de l'ancienne maison d'Assé : de ce mariage sont issus Louis-Jacques-Armand, qui suit; et mariée à M. le marquis de Lor : dont un garçon.

Louis-Jacques-Armand de Gaignon, comte de Villennes, baron de Louplande, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, épousa en 1766 Marie-Renée-Henriette de Biars, fille de Henri-François, ci-devant seigneur de l'Hommois, et de Marie-Renée du Riveau : dont Henriette-Antoinette.

Les titres au soutien de cette généalogie, dont j'ai lu la meilleure partie, entre autres le franc-aleu donné à la terre de Villennes, et les contrats de mariages et autres pièces concernant l'alliance de la maison de Gaignon avec celle de la Rochefoucault, sont dans le trésor de Villennes.

Alliance de la maison de Gaignon avec celle de la Rochefoucault.

Par contrat du 25 février 1531, passé devant Nicolas de Villiers, notaire à la Ferre en Picardie, François de Gaignon, seigneur de Villennes, épousa Marie de Ternai, seconde fille de Macé et de Jeanne de Ronsard; Jeanne, sœur aînée de Marie de Ternai, épousa Guillaume du Plessis Liancourt, dont Charles du Plessis Liancourt, chevalier des ordres du roi, qui fut mariée à Antoinette de Pons, dont Roger du Plessis Liancourt, marquis de Guercheville, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, en faveur duquel la terre de la Rocheguïon fut érigée en duché en 1663; et Gabrielle du Plessis Liancourt, qui fut mariée en 1611 à François, cinquième du nom, premier duc de la Rochefoucault, gouverneur, lieutenant de roi en Poitou. Cette Gabrielle de Liancourt étoit bisaïeule d'Alexandre, duc de la Rochefoucalt, grand-maître de la garde-robe du roi, né, en 1690, et mort en 1762; étant veuve elle se retira dans un couvent après avoir marié son petit-fils François VII, duc de la Rochefoucault, avec sa petite nièce Jeanne-Charlotte du Plessis de Liancourt, fille unique et héritière du duc de Liancourt : Jeanne de Ternai eut une troisième sœur qui fut mariée à *N*... des Caseaux, seigneur de Rosai.

La maison de Gaignon porte dans ses armes, d'hermine à la croix de gueules.

LOUVERNAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chames, l. 5 1/4; Epineu, l. 4; Brains, l. 1; Coulans, l. 1/2; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Louvernai à Laval, M. l. 1 1/2; Monseurs, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 5; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3; Loiron, M. l. 4; S. Jean-sur-Mayenne, l. 3/4; Changé, l. 1 1/4; Grenoux, l. 1 3/4; Bonchamp, l. 1 1/4; Argentré, l. 1 1/2; la Chapelle-Antenaise, l. 1/2; Montfoulour, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. au S. par le ruisseau de Barbé, et du N. O. au S. par un autre ruisseau.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Toussaint d'Angers. Il y a 800 communians.

Le sol produit du seigle de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Bignon.

LOUVIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Vaige, l. 2 1/4; Montreuil, l. 4 3/4; Chassillé, l. 1; Auvers, l. 3/4; Rouillon, l. 3 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Louvigné à Laval, M. l. 2 1/4; Monseurs, M. l. 2 1/2; Evron, M. l. 4 1/2; Ste Suzanne, M. l. 4 1/4; Mellai, M. l. 3; Bonchamp, l. 1; Forcé, l. 1 1/4; Parenai, l. 1 1/4; Basogers, l. 1 1/4; Sougé-le-Bruant, l. 3/4; Argentré, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. au S. O par la rivière de Jouanne, et au N. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 400 communians.

Il y a à Louvigné un prieuré, estimé 1500 liv., à la même présentation que la cure; et la chapelle de Villechien, estimée 92 liv., à la présentation du curé et des habitans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Sablé.

APPENDICE

Voir art. Châtillon-sur-Colmont, page 267.

Généalogie du Plessis-Châtillon.

I. — N. du Plessis-Châtillon vivoit au milieu du xv[e] siècle; il eut trois enfans :

A. — Jean qui suit.

B. — Thibault du Plessis-Châtillon.

C. — Robert du Plessis-Châtillon.

II. — Jean du Plessis-Châtillon eut un fils Jean II qui suit.

III. — Jean II du Plessis-Châtillon épousa en 1496, Jeanne de Mathan, d'une famille normande, qui possédoit une partie de la seigneurie de S. Ouen-le-Brisoul.

Jean II du Plessis fit son testament devant le notaire Loistardière, le 21 août 1579. Jeanne le Mathan mourut au château du Plessis en 1496.

Ils eurent de leur union Louis du Plessis qui suit :

IV. — Louis du Plessis-Châtillon, seigneur du dit lieu, épousa damoiselle Renée du Bellay, de la famille du Bellay, de la Feillée.

Ils donnèrent naissance à François du Plessis qui suit :

V. — François du Plessis-Châtillon, seigneur du dit lieu, de Courceriers, Chauvigné, etc., épousa Nicolle de Reinyer (qui semble la véritable orthographe, et non : de Reinier) fille de François du Reinyer, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Tour-Rainyer, l'Ecluse, etc., et sœur de Lancelot du Rainyer, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Tour-Rainyer, Chezelles, la Roche-Aimé, l'Ecluse, Lanchenay et Loiron, paroissienne de Nuillé-le-Vicoin.

François du Plessis-Châtillon et Nicolle du Rainyer, paraissent avoir habité d'abord le manoir du Plessis-Châtillon, et sur leurs jours le château de Courceriers, situé dans la paroisse de la fin de S. Thomas.

Nicolle du Reinyer, fit ses partages avec son frère le 15 novembre 1582. Lancelot eut l'Ecluse en Brécé et divers autres immeubles à Nuillé, Nicole eut les moulins de Boulay en Bretignolle, les terres de la Bignette du Rouilly, quelques autres terres et des rentes.

Le 15 mars 1589, par acte passé au château du Plessis-Châtillon, messire François du Plessis-Châtillon, chevalier de l'ordre

du roi seigneur du Plessis-Châtillon et des châtellenies de Courcerier de Chauvigné et des Aubiers, des terres et seigneuries de la Guiberdière de Naudières, de la Touche de Vaucellant, et dame Nicolle du Rainyer son épouse, acquirent de messire Lancelot du Rainyer, et de dame Jeanne de Barro son épouse, leur beau-frère, frère et belle-sœur, demeurant au château de Lanchenai, paroisse de Nuillé-sur-Vicoin, et aussi à la Roche-Aimé.

« La terre et chastellenie, fiefs et seigneurie de l'Ecluse, « ainsi qu'elle se consiste et comporte, tant en domaine que « fiefs et seigneurie, maisons estant situées hors et dedans le « village de Lescluse... emplacements, murailles, jardins et « vieux chasteaux avec leurs enclos et circuits, douves, buttes « et pourpris, maison servant de prison, landes, place vacques « de la dite chastellenie de Lescluse, estangs, ruines deffensa- « bles, les moulins à blé, foullerets et à tan, situés les dits « moulins à blé sur la chaussée de l'estang de Lescluse, appelé « le moulin de Lescluse, l'autre le moulin à bled estant appelé « le moulin de Brecé, situé sur la rivière de Colmont.

« Item le moulin à draps et à tan appelé le moulin de la « Maugerie estant à présent en ruynes... et avec le bian, pes- « cheries des dittes rivières et rifouls et appartenances, avec « les moutaulx et subjects ordinaires de tous les dicts moulins, « droict de Moulte, bians, rifouls et pescheries et aultres droicts « afferans aux dicts rivières et moulins... le droict de prevosté « branchères, acquicts tenus en deppendance de la dite chas- « tellenie... tous et chacun des fiefs deppendans de la dicte « chastellenie et seigneurie de Lescluse situées et assis ès « paroisses de Brecé, Gorron, Colombiers, Chastillon, Sainct- « Mars-sur-Couimont, Oysseau... tous droicts de justice haulte « moienne et basse appartenans aux dicts seigneurs vendeurs... « tous droicts de présentation aux offices deppendans de la « dite Chastellenie, avec le droict de présentation à la cha- « pelle fondée, en l'honneur de Dieu de madame Saincte-Anne « et de monsieur Sainct-Jacques, tous et chascun des ponts « planches et passage tant de Chasteau neuf que aultres... et « ainsi que le dict Lancelot du Raynyer et sa dicte femme et « leurs prédécesseurs en ont par cy-devant jouy, et comme Jean « Lemeignan, fermier moderne en a jouy jusqu'à présent « comme fermier général de toute la dicte terre... à la charge « de tenir la dicte terre du duché de Maienne à foy et hom- « mage lige; en outre et de paier annuellement à la recepte « du dict duché de Maienne au terme d'angevine la somme de « sept livres, quinze sols tournoys de taille au dict jour; à « l'abbaye de Fontaine-Daniel la somme de vingt sols Tour- « noys sur la dicte prévosté. Item à l'église de Brécé, un pain « à benoiste de la valeur de huict sols et dix deniers à l'obla- « tion au jour de la ferté de Pasques... et aussi à la charge de « tenir le dict moulin de Courtillerie de Brécé du seigneur de

« la terre et seigneurie de Brécé en censifve et de payer par « chacun an à la récepte de la dicte seigneurie de Brécé cinq « sols tournois de rentes ou devoir au terme de Noel, lesquels « devoirs cy-dessus sont pour toutes charges et devoirs. Et est « faicte la présente vendition, cession delays et transport pour « le prix et somme de huict mille escus sol évalluez à la somme « de vingt-quatre mille francs... »

Suit, au contrat une clause aux termes de laquelle le sieur et la dame du Plessis-Châtillon transportent au sieur et dame du Reinier les moulins de Boulay en Bretignolles que Nicolle du Rainyer avoit reçus en partage.

A la fin de l'acte on lit ce passage : « En vin de marché « promettra paié par les dicts acquèreurs... aux médiateurs « des présentes la somme de cents escus sol, reputez comme « le principal du consentement des dictes partyes... »

Les témoins de l'acte sont divers prêtres de Châtillon et d'ailleurs et René Robeveille sieur de la Brosse, maître-d'hôtel du seigneur du Plessis.

Le 27 avril suivant, François du Plessis, parti de son château du Plessis « accompagné de deux hommes de cheval et « de deux hommes de pied se rendit jusques au bourg de Les« cluse paroisse de Brecé... pour prendre et apprèhender la « possession naturelle et rèelle de la maison seigneuriale dom« maine terre et seigneurie de Lescluse. »

Lá, il fit par son notaire donner lecture de l'acte d'aquisition au seigneur Lemaignan, fermier général et aux témoins, auquel dit sieur Lemaignan, le notaire « donna copie de l'acte d'acquest mot après mot. »

Ensuite le nouvel acquèreur se rendit à la maison seigneuriale, « a ouvert la porte et est entré en la salle et monté en « la chambre estant au bout d'icelle ce que fait le dict pour « faire prendre la possession d'icelle et de toute la dite terre « de Lescluse. Est aussi le dit sieur du Plessis entré dans la « grange estable et escuyries... et delá est allé au moulin du « dict bourg de Lescluse et a entré en la maison du dict mou« lin par semblable prinse de possession en parlant à Jean « Echerbault moulnier du dit moulin... auquel le dit du Ples« sis a également insinué le dit contrat d'acquest... de mot « après mot... et de là est le dict du Plessis entré dans la prai« rie du dit bourg de Lescluse où estoit anciennement les« tang et en a prins et apprèhendé la possession en marchant « et cheminant en la dite prairie, comme seigneur d'icelle « prairie... Le dit sieur du Plessis est entré en la maison mana« ble de la métairie du dommaine du dit lieu de Lescluse, on « a trouvé Jeanne Portaye femme de Pierre Morin Méteier... « à laquelle il a pareillement insinué le dict contrat, et après « l'avoir faicte sortir de la dicte maison, en esteinct le feu qui « y estoit allumé, et après avoir fermé la dicte avec la clef, « entre ès-granges et estables. »

Le seigneur du Plessis fit de même pour le moulin de Brécé et autres immeubles. Acte de cette prise de possession fut, séance tenante, rédigé par Me Pierre Frican notaire à Chastillon.

Le 24 janvier 1592, les sieur et dame du Plessis-Châtillon revendirent la Courtillerie et le moulin de Brécé à messire René de Montesson chevalier de l'ordre du roi et à dame Charlotte Peccault son épouse, seigneur et dame de Montesson, de Favières et de Brécé, moyennant le prix de 400 écus.

François du Plessis-Châtillon avoit fait son testament le 21 août 1579, devant le notaire Loistardière ; il mourut d'apoplexie au château de Courceriers, le 30 juin 1605. Nicolle de Reinyer sa femme mourut au château, le 25 mars 1628. Les corps des deux époux furent transportés à Châtillon et inhumés au caveau de leurs ancêtres, dans le chœur de l'église paroissiale.

Nous donnons ici l'épitaphe de François gravée sur une pierre tombale qui a été longtemps à la porte de l'église de Châtillon et qui étoit à l'origine au milieu du chœur.

« Cy-gist messire François du Plessis, vivant, chevalier de
« l'Ordre du roy, baron de Courceriers, seigneur du Plessis-
« Chastillon et des Chastellenies de l'Ecluse, de Chauvigné,
« des Aubiers, des Naudières de la Gaubardière et de Nancé et
« autres qui trépassa en son château de Courceriers le jeudy
« dernier jour de juin mil six cens cinq. — Requiescat in
« pace. »

François du Plessis et Nicolle du Reinyer eurent de leur union René du Plessis qui suit :

VI. — René du Plessis-Châtillon seigneur, puis marquis du Plessis-Châtillon, baron de Courceriers seigneur de Monguerré, vicomte de Rugles, seigneur de Ponnière, Colombiers, épousa Diane-Renée de Poizieux. Il est probable qu'à l'époque de leur mariage, François du Plessis et Nicolle du Reinyer leur abandonnèrent le Plessis-Châtillon, où sont nés tous leurs enfans, pour aller habiter le château de Courceriers.

C'est en faveur de René du Plessis-Châtillon que la terre fut érigée en marquisat par le roi Louis XIII, 1620.

René du Plessis mourut le 1er mai 1629 ; il fut inhumé au tombeau de ses pères. Renée de Poizieux mourut à Paris le 26 août 1631. Son corps fut apporté à Châtillon et déposé près du corps de son mari.

René du Plessis et Renée de Poizieux eurent onze enfans :

A. François du Plessis qui suit :

B. Nicolle du Plessis née au Plessis le 17 mai 1602 ; elle eut pour parrain Guy de la Dufferie et pour marraine son aïeule Nicolle du Reinyer.

Elle épousa en 1621 messire Guillaume seigneur des Bordeaux auquel elle apporta la terre de Courceriers.

C. Jeanne du Plessis née le 23 janvier 1604. Son parrain fut René de Vexel, seigneur du Tertre, et sa marraine Jeanne

le Cornu, veuve de Magellan le Porc, seigneur du Boisberranger.

D. André du Plessis qui suivra.

E. Catherine du Plessis, née le 11 mai 1616; son parrain fut François du Plessis, son frère aîné, et sa marraine Nicolle du Reinyer, sa grand-mère, veuve de François du Plessis-Châtillon.

F. Marguerite du Plessis, née le 5 août 1607. Elle eut pour parrain Olivier Charlot écuyer, sieur de Chambourg, et pour marraine Suzanne de Champagne épouse de Françoise de Chappedelaine seigneur de l'Isle.

G. Michel du Plessis né le 11 octobre 1608, sa marraine fut Nicolle de Chappedelaine de la maison d'Isle. Il mourut le 3 mars 1649 et fut inhumé dans la chapelle du Rosaire.

H. Madeleine du Plessis, née le 2 juin 1612. Elle s'unit à Charles Gaultier écuyer, sieur de Chiffreville, seigneur de Saint-Victor, gentilhomme ordinaire de monseigneur d'Orléans.

I. Renée du Plessis, née le 6 août 1613.

J. Louis du Plessis, né le 29 juillet 1614.

K. Suzanne du Plessis, née le 23 octobre 1618. Elle entra au couvent des Ursulines de Laval, où elle mourut religieuse professe en 1637.

VII. — François du Plessis, onzième du nom, fut marquis du Plessis-Châtillon après son père. Il est qualifié : marquis du Plessis, comte de Rugles.

Il était né au Plessis le 28 février 1596. Il avait eu pour parrain son aïeul François du Plessis-Châtillon et pour marraine Dianne du Bellay, épouse du seigneur de la Dufferie (Registre des baptêmes de la paroisse de Châtillon).

François mourut sans enfans, le 6 mai 1644, à Bourbon en Bourbonnais. Son corps fut rapporté à Châtillon et inhumé au caveau de famille. C'est en sa faveur, et probablement comme don de joyeux avennement, que Charles de Gonzague duc de Mayenne son Suzerain, tous les droits de haute et basse justice qu'il avoit sur les terres du Plessis-Châtillon, la Ponnière, Montguerré et autres, l'autorisant à exercer par des officiers à lui cette justice, à charge toutefois d'appel devant la barre ducale, le cas échéant, à charge encore d'indemniser le duc de Mayenne et ses enfants, à raison de la diminution qui résulterait de cette cession pour le Greffe de la dite barre ducale. Les terres citées et quelques autres, étoient érigées en baronie sous le nom de Plessis-Châtillon (1) dont la justice s'exerçoit tous les mardis au bourg de Châtillon-sur-Colmont.

VIII. — A la mort de François II du Plessis-Châtillon, la terre du Plessis passa à André son frère. Il étoit né au Plessis le 29 avril 1605, et tenu sur les fonts baptismaux par André de Froulay seigneur de Montflaux et par Claude de la Jaille, épouse en secondes noces du seigneur de la Fouchardière, et en premières du seigneur de Fresnay.

1. Et non Lumo-Châtillon, comme dit Le Paige, p age 167.

André du Plessis épousa en premières noces Renée le Porc dont :

A. — Pierre du Plessis, comte de Montguerré. Il épousa Anne de Goué dont deux enfans, morts en bas-âges et inhumés au caveau des du Plessis. Il fut seigneur du Plessis près son père ; c'est lui qui suit.

Pierre dut suivre de près ses enfans au tombeau.

B. — Une fille, peut-être Marie-Anne.

Renée le Porc mourut le 25 mai 1636 et fut inhumée au tombeau de famille en l'église de Châtillon. Cette mort dut faire impression sur André, puisqu'on le voit faire son testament le 14 août 1637.

Il épousa en secondes noces Renée le Comte de Nonant, sœur de Charles le Comte, conseiller du roi, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, seigneur de Ferrières.

Il en eut :

C. — Jacques du Plessis-Châtillon qui suit, né le 20 décembre 1652.

D. — Jean-Baptiste du Plessis-Châtillon, né le 16 juin 1649, probablement mort jeune et en tout cas sans postérité.

E. — Une fille, peut-être la Gillette de Le Paige.

Nous devons signaler ici deux membres de la famille que nous n'avons pu, faute de documents certains, rattacher à la présente généalogie.

Ce sont :

1° François du Plessis-Châtillon, chevalier de l'ordre du roi, il vivoit en 1680.

2° César-Antoine du Plessis-Châtillon, chevalier, seigneur de Rugles, comte de Montguerré, qui paraît le 16 septembre 1710 comme parrain de l'église de Châtillon.

Le dernier peut être un enfant du dernier lit d'André ; François peut être son neveu, fils de Michel ou de Louis (?)

André du Plessis-Châtillon mourut à Paris le 22 septembre 1666. Ses restes furent transportés à Châtillon et déposés près de ses ancêtres.

Pour faire la généalogie du Plessis-Châtillon qu'il a insérée dans son dictionnaire du Maine, le chanoine le Paige s'étoit servi des notes que lui avoit adressées la comtesse de la Chaux. Il n'avoit rien compris à ces notes comme il le déclare lui-même. Il parle d'un Jacques du Plessis seigneur des Vaux que nous n'avons trouvé nulle part et qui certainement fait double emploi avec Jacques du Plessis-Châtillon qui suit, fils d'André du Plessis et de Renée le Comte.

IX. — Comme nous l'avons dit, Pierre du Plessis succéda à son père André dans la terre du Plessis. A sa mort, elle revint à son frère Jacques qui suit :

X. — Jacques du Plessis-Châtillon, chevalier, marquis du Plessis-Châtillon de Nonant et autres lieux : On l'appelait à Châtillon même : Le marquis de Nonant. Il épousa, en 1674, Jeanne-

Marie Pradel de Saint-Oust, née en 1654, dame des terres de S. Oust, Saint-Generin et Loret, Boulaize et Nerez, vicomtesse de la Motte-Preuilly et Faye, comtesse de Château-Meillan, dame des terres de Cherveux de la Bayette, marquise de S. Gelais.

De cette union sont issus :

A. — Louis du Plessis-Châtillon, qui suit.

B. — Anne Hilarion, chevalier de Malte.

C. — Anne du Plessis, mariée à Charles comte d'Etampes.

Jacques du Plessis-Châtillon mourut le 11 juillet 1705, à son château de Nonant : il fut inhumé le 14 du même mois dans le chœur de l'église de Châtillon, par M. Jean Durand, curé doyen rural de Mayenne, en présence de Nicolas Corbelin, curé de Nonant et du curé de Châtillon.

Jeanne-Marie Pradel de S. Oust, mourut le 15 décembre 1734 à l'âge de 84 ans à son domicile à Paris rue des Bons-Enfans, paroisse. S. Eustache ; son corps, conduit à Châtillon, fut descendu au caveau de famille, le 24 du même mois.

C'est en faveur de Jacques du Plessis-Châtillon, que le roi Louis XIV confirma en 1698 l'érection en marquisat de la terre du Plessis par Louis XIII en 1620.

XI. — Louis du Plessis-Châtillon, seigneur, marquis du Plessis-Châtillon de S. Jeuvrain, de Nonant et de S. Gelais, comte de Château-Meillan, vicomte de la Motte-Feuillé, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du château et ville d'Argentan, épousa en 1718 Catherine-Pauline-Colbert de Torcy.

Le 24 mai 1736, la grosse cloche de l'église de Châtillon fut bénite par M. Ponthault, curé de S. Georges et doyen de Mayenne. Ce fut Louis du Plessis-Châtillon qui fut parrain. La marraine était Marie Tréton, épouse de Jacques Tréton de Fiégirard seigneur de Loré, lieutenant de MM. les maréchaux de France.

Louis du Plessis-Châtillon mourut le 24 février 1754, et fut inhumé dans l'église, le 2 mars suivant.

Il avoit eu de son union avec Catherine Colbert :

A. — Louis-Henri-Félix du Plessis-Châtillon, qui épousa Madeleine-Louise de Barberin, d'une famille alliée aux Montmorency : il n'en eut pas d'enfans, et mourut un peu après son père, en 1754.

B. — Marie-Félicité qui suit, née en 1723.

XII. — Louis-Henri-Félix du Plessis-Châtillon fut seigneur du Plessis après son père.

XIII. — A la mort de Louis-Henri-Félix, la terre du Plessis-Châtillon passa à Marie-Félicité sa sœur, marquise du Plessis-Châtillon, Nonant et S. Gelais, dame de Cherveux de la Baillette, etc.

Elle épousa en premières noces : François-Antoine comte de Chabannes, dont elle n'eut pas d'enfans, et en secondes noces en 1760, à 37 ans : Charles-Bernard, comte de Narbonne Pelet,

maréchal de camp des armées du roi, issu d'une des plus anciennes et des meilleures familles de France. On sait le mot du prince de Conti : « Si je n'étois Bourbon, je voudrois être Pelet. »

Le château du Plessis avoit été presque abandonné par ses seigneurs pour celui de Nonant, résidence plus agréable et plus voisine de Paris. Le comte et la comtesse de Narbonne Pelet le restaurèrent et l'habitèrent momentanément. Ils furent plusieurs fois l'un et l'autre parrain et marraine dans l'église de Châtillon.

Disons que le nom du Plessis-Châtillon n'étoit pas éteint. Il étoit porté à la fin du XVIIIe siècle par François-Félix du Plessis-Châtillon, dit le chevalier du Plessis, cousin éloigné de la comtesse de Narbonne. Il habitoit avant la Révolution, la rue Hillerin-Bertin à Paris. Il épousa par contrat du 14 mars 1789, demoiselle Marie-Charlotte de Cossagues de Beaufort de Miramon. Aux termes de ce contrat, madame la comtesse de Narbonne-Pelet, alors veuve, lui assura deux cent mille livres à prendre spécialement et limitativement sur les terres du Plessis-Châtillon et pour se libérer de la dite somme elle lui constitua dix mille livres de rente annuelle et perpétuelle rachetable à la dite somme de 200,000 livres en un seul paiement et en avertissant deux mois auparavant.

Marie-Charlotte du Plessis-Châtillon, comtesse de Narbonne-Pelet, sur les derniers temps, habitoit presque toujours Paris : Elle s'y tint cachée pendant la Révolution. Arrêtée sur la dénonciation de son médecin, elle fut condamnée à mort le 8 thermidor an II, et à raison de son état de maladie, portée à l'échaffaud, couchée sur un matelas.

Elle avoit fait son testament le 26 mars 1788. Elle y dit qu'elle veut être enterrée au tombeau de ses pères, dans sa terre de Nonant le plus simplement possible.

Elle fait ensuite des libéralités à ses domestiques, assurant leur existence après elle, au moyen de rentes viagères. Après quelques cadeaux à ses amis, elle lègue à son parent le chevalier du Plessis dont nous avons parlé plus haut, les deux cent mille francs qui firent, un an plus tard, l'objet de la donation du 14 mars 1789.

Puis après divers legs à ses neveux et nièces, elle institua pour sa légataire universelle Madame Adélaïde-Marie-Thérèse, le Comte de Nonant de Pierrecourt, veuve de François-Bernard-Raymond-Joachim de Narbonne-Pelet, qui sa parente éloignée à elle, par Renée le Comte de Nonant son aïeule, mais qui la nièce de Charles-Bernard, son mari et la mère de :

1° Albéric-François-Hippolyte-Paul-Raymond de Narbonne-Pelet.

Et 2° Emeric de Narbonne-Pelet, auxquels Marie-Félicité du Plessis-Châtillon, veuve de Narbonne-Pelet, leur tante, légua sa bibliothèque.

3° Et enfin Françoise-Marie-Félicité Ermelinde de Narbonne-

Pelet, à laquelle la même avoit légué ses diamants et le tiers de ses terres du Poitou.

Que se passa-t-il à la suite de la confection de ce testament? La testatrice en fit-elle un autre ou celui-là fut-il révoqué?

Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que le Plessis-Châtillon et ses dépendances ne passèrent pas, comme cela auroit dû être comme conséquence du testament de la comtesse de Narbonne, aux héritiers de son mari; mais bien aux héritiers collatéraux de la défunte. Le Plessis fut compris dans le quart revenant à madame Henriette-Bibienne Colbert, veuve de M. Guy-François, comte de la Porte de Riantz.

XIV. — Madame la comtesse de la Porte de Riantz étoit la petite fille de Félix-Colbert de Bierné, frère de Catherine-Pauline-Colbert de Torcy, mère de madame de Narbonne-Pelet.

Le Plessis-Châtillon se composoit à cette époque de deux mille hectare de terre, formant 52 métairies et six moulins, le tout situé dans les paroisses d'Oisseau, Châtillon, S. Mars, Brecé et Colombiers.

La comtesse de la porte de Riantz mourut le 5 mai 1805.

Ses enfans mirent le Plessis en vente. Il fut adjugé le, 6 août 1806, à Charles de la Porte de Riants, fils de la comtesse de la Porte de Riantz, moyennant 550,000 fr. Il en avoit offert 625 à ses cohéritiers.

Nous avons dit comment nous pensions que le Plessis étoit venu à madame de la Porte de Riants et comment elle étoit parente de madame la comtesse de Narbonne. Or, nous trouvons une note qui donne un autre explication ; nous la transcrivons ici.

« Madame de Narbonne-Pelet, née au Plessis-Châtillon, auroit eu deux sœurs, dont l'une auroit épousé un Colbert et l'autre un nommé Voyer : de ce M. Colbert seroit issue une fille nommée Henriette-Bibienne, qui auroit épousé M. Guy-François de la Porte de Riantz : de la femme de M. Voyer seroient sorties, Marie-Renée et Marie-Anne Voyer. »

C'est peut-être la bonne explication?

XV. — Le vicomte Charles de la Porte de Riantz resta possesseur du Plessis jusqu'en 1808. A cette époque il le donna à sa fille unique Adelaïde-Charlotte-Colombe de la Porte de Riantz qui épousait le comte Camille de Rougé.

XVI. — Le comte de Camille de Rougé et Adelaïde de la Porte de Riantz, vendirent eux-mêmes postérieurement à 1824 le Plessis et ses dépendances à un marchand de biens qui revendit les métairies une à une, sauf une dizaine, vendues avec le château, à M. de Hercé.

C'est ainsi que se trouva démembrée la terre du Plessis-Châtillon l'une des plus belles du Bas-Maine.

De Mathan porte de gueules à deux jumelles d'or, surmontées d'un lion de même.

Du Bellay : de sable à trois molettes d'argent.

Du Rainyer : d'or, au mantelet arrondi d'azur, et deux étoiles d'or et au chef de même.

Du Poysieux ou Puysieux :

Gaultier de Chiffreville : de gueules à la croix ancrée d'argent senestrée, d'un croissant du même et nouée au cœur d'un sautoir de pourpre.

Du Porc : d'or, au sanglier de sable.

Le comte de Nonant : d'Azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois besans d'argent mal ordonnée 2. 1.

Pradel :

Colbert : d'or, à la bisse d'azur, ondoyante en pal.

Barberin :

Notes sur le Plessis-Châtillon (1).

Marie-Félicité du Plessis-Châtillon, veuve en secondes noces de M. Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, maréchal de camp et armées du roi, dame de Cherveux, la Baillette, marquise de Nonant, du Plessis-Châtillon, S. Gelais, etc., habitoit le plus souvent Paris. Elle s'y cacha pendant la Révolution. Dénoncée par son médecin, elle fut condamnée à mort le 8 thermidor, an II, et portée à la guillotine sur un matelas.

Les héritiers, ayant démontré qu'elle n'avoit pas quitté la France, ses biens ne furent pas confisqués.

Un quart de sa fortune appartenoit à madame Henriette Bibienne Colbert, veuve de M. de Guy-François, comte de la Porte de Riantz.

Le Plessis, à cette époque, se composoit de 2000 hectares de terre, formant 52 métairies et 6 moulins, le tout dans les communes d'Oisseau, Châtillon, S. Mars, Brécé et Colombiers.

Madame de la Porte mourut en floréal an XIII.

Ses enfans mirent le Plessis en vente, il fut acheté par le vicomte Charles son fils.

En 1808, mademoiselle Adelaïde-Charlotte-Colombe de la Porte, fille unique de l'acquéreur du Plessis, épousa le comte Camille de Rougé. Son père lui donna le Plessis en mariage.

M. de Rougé vendit postérieurement à 1824 le Plessis à un marchand de biens, qui revendit une à une les terres en dépendant, à l'exception d'une dizaine, cédées avec le château du Plessis, à M. de Hercé.

L'homme d'affaire de la marquise du Plessis-Châtillon avant la Révolution étoit M. Gillot, à la même époque, M. Berron-Lagrange l'étoit du duché de Mayenne, et M. Dauphin-Tesnières de l'abbaye de Fontaine-Daniel.

1. Cette note qui a été utilisée dans la généalogie qui précède est une note ancienne qui paraît provenir du régisseur de la terre du Plessis. Disons en terminant que le Plessis-Châtillon, après avoir appartenu à M. de Maurienne, est aujourd'hui la propriété de Madame Durand-Jaillard, de Mayenne.

Voir art. Fougerolles, page 302.

Généalogie de Goué.

Il est difficile de dire exactement dans quelle province et en quel temps la famille de Goué a pris son origine : il y a bien de l'apparence qu'elle vient du Perche, dont une partie porte encore le nom de Perche-Goué.

Cette opinion se peut encore appuyer sur l'alliance que ceux de cette famille ont prise avec les membres de la maison de Bellesme, anciens comtes du Perche.

Ce qui est certain c'est que la terre qui porte encore le nom de Goué, et qui a été possédée près de 800 ans par ceux du même nom est située dans la partie septentrionale de la province du Maine, joignant celle de Bretagne et de Normandie. Je pourrois parler d'un possesseur de cette terre, plus ancien que Arnulphe; mais comme je ne veux rien avancer que je ne voie très clair, je me borne à commencer par lui.

Sur le fait, il se trouve un titre en latin, qui dit qu'avec sa femme Almérice et ses enfans, il donna une place pour rebâtir l'église de N. D. de Fougerolles, paroisse où est placée la terre de Gouée, laquelle église avoit été ravagée par les Danois, et ce pour prier Dieu pour lui et ses ancêtres; cette donation date de la 2e année après le baptême de Raoul (1), qui prit le nom de duc de Normandie Rollon, sous le règne de Charles III dit le Simple, qui seroit l'année 914.

Avant d'aller plus loin, il faut savoir que dans la paroisse de Fougerolles, il y avoit autrefois deux terres qui portoient l'une et l'autre le nom de Gouë : La 1re s'appeloit la Tour de Goué, qui était la principale et qui avoit ses dépendances dans les paroisses de Fougerolles, Buais, Heussé, Landivy et autres.

La 2e se nommoit Parc de Goué qui s'étendait dans La Dorée, S. Médard (2), S. Berthevin, Désertines et autres; il s'est trouvé plusieurs fois que ces deux terres ont été possédées en même temps par deux maisons portant le nom de Goué.

Osmont, fils d'Arnulphe, avoit épousé Almadis. Revenant l'un et l'autre de pèlerinage à N. D. de Pont-Aubrée (3), donnent aux hermites de ce lieu. un champ pour leur procurer de faire raccommoder leur église qui avoit été frappée par le tonnère.

1. Ou plutôt Rolf.
2. Saint-Mars-sur-la-Futaye.
3. Paroisse de Landivy.

Hérard, fils d'Osmont avoit épousé Mathilde de Montian (Montjean).

Robert, fils d'Hérard (1), avoit épousé Cécile, fille du comte de Bellesme et de la noble et ancienne maison du Perche, de laquelle il eut plusieurs fils dont plusieurs moururent en voyage de la Terre Sainte, ce qui paroit par un titre où il donne au prieuré de la Futaye tous les propres qu'il avoit dans la paroisse de S. Médard pour prier Dieu pour lui, sa femme Cécile et deux de ses fils, restés dans la Palestine en date de 1030.

Guillaume, fils de Robert, épousa Peronne fille du seigneur de Craon (2), ce qui se prouve par l'amortissement qu'il fait d'une rente de 10 francs de rente que son père avoit donnée aux Moines de la Futaye, à prendre sur le Parc de Goué, lequel amortissement se fait du consentement de Peronne sa femme, fille du seigneur de Craon. Ce Guillaume étoit filleul de Guillaume duc de Normandie (3).

Guillaume, mort à Hastings ne laissait pas d'enfans; la seigneurie de Goué passa à Guilla me de Goué, le jeune père d'Etienne qui suit (4) :

Etienne, fils de Guillaume, épousa Catherine de Montillet en 1102, comme on le voit par le contrat de mariage du dit Etienne en latin passé, en présence du seigneur de Montgiroux et de Carbonnel.

Il se trouve un titre du dit Etienne, qui est un aveu qu'il rend à Hamelin de Mayenne, à cause de la Sergenterie de son baillage de Goué, dans lequel il confesse être obligé d'aller en guerre, et mener ses sujets et vassaux de la dite Sergenterie avec lui, quand il en sera requis par mon dit seigneur. Le dit baillage s'étendoit dans ce temps-là dans les paroisses de Fougerolles, Landivy, S. Ellier, la Dorée S. Berthevin, S. Mars la Futaye, Desertines et Hercé; le même Etienne reçut quantité de bienfaits de Radulfe, baron de Fougères, comme on le voit par sa donation qu'il lui fait de plusieurs fonds de terre en Bretagne pour lui avoir rendu de grands services contre Henri, roi d'Angleterre. Il eut trois fils : Roger, Alain et Paulin.

Roger fils d'Etienne épousa Hermine, fille de Galeran sei-

1. Robert de Goué fut tué au siège de Domfront qu'il défendait contre les troupes de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

2. Guillaume, s'il épousa Peronne de Craon, épousa en secondes noces Jeanne de Derval, dont les armes figure t dans la grande salle du Château de Goué.

3. Il suivit Guillaume en Angleterre; il fut tué à la bataille Hastings. Avant la bataille il avait fait son testament, que ratifia sa femme Jeanne de Derval, le 11 janvier 1067. *Voir M. Pointeau : Un ancien Prieuré du Bas-Maine.*

4. Cela résulte d'une charte citée par M. Pointeau dans la monographie sus-indiquée.

gneur de la Ferrière, ce qui paroit par le contrat de donation qu'elle fait aux moines de Savigny de la part des dixièmes de Fougerolles, qu'elle avoit eus, pour faire prier Dieu pour son père, son mari et ses enfans. Ce titre est passé en 1119.

Alin, deuxième fils d'Etienne, épousa Héloïse, fille de Guillaume, seigneur d'Anthenaise, ce qui se justifie par la donation qu'ils font conjointement de la troisième partie du dixième de Buais, au prieur du Plessis Grimout, étant en très grand danger dans la Palestine. Cet acte date de 1172. Ce fut à ce même Alin que le roi Philippe-Auguste, par ses lettres patentes, données à Soissons, le 4 avril 1213, accorda une fleur de lys pour mettre au chef de ses armes et deux sirènes au lieu de coqs pour les supports de l'écu, en reconnaissance de la bataille navale qu'il avoit gagnée contre 22 vaisseaux Anglois auprès de Genaples. Ce même titre le qualifie de gouverneur d'Avranches et du château et forteresse de Domfront; il est signé : Philippe ; Robert, comte de Dreux et du Perche ; Hugues, connétable de France ; Gautier, comte de S. Paul et autres. Cet Alin fut tué à la bataille de Bouvines étant fort âgé l'an 1214.

De sa femme Eloïse, il eut plusieurs enfans qui étoient Galeran, Jean, Philippe, Pierre et une fille nommée Aline qui épousa Amadis Carbonnel; cela se prouve par la transaction qui fut faite en présence de Juhel, seigneur de Mayenne. Eloïse veuve d'Alin, seigneur de Goué, d'une part, et Jean et Pierre ses enfans et Aline sa fille pour la succession mobilière d'Alin son mari tué à la bataille de Bouvines, la veuve soutenant contre ses enfans que les meubles lui appartenoient, parce que Alin, son mari, avait été tué le premier, suivant le témoignage de Gautier, comte de S. Paul, qui disoit l'avoir vu tomber un des premiers, tout couvert de sang et de poussière ; et que Galleran et Philippe, ses deux fils, tués aussi à la même journée, ne l'avoient été qu'après leur père. Cet arrangement en date de 1216.

Jean, deuxième fils d'Alin, fut encore tué dans une bataille contre les hérétiques Vaudois.

Pierre, troisième et dernier fils d'Alin, épousa Marie, fille de Pierre de Nolland, ce que l'on voit par la donation en latin de l'année 1268, par laquelle Marie, fille de Pierre de Nollant, aumône le prieuré de Montguyon de six boisseaux de blé, à prendre dans la paroisse de Placé, auprès de Haies de Mayenne, pour prier Dieu pour l'âme de Pierre de Goué, son défunt mari.

Antoine, fils de Pierre et de Marie de Nollant, épousa Régimonde du Verger, fille unique de Réginald du Verger, seigneur de Gorron et d'Ambrières, ce qui se justifie par un titre en latin tiré du trésor de l'abbaye du Mont-S.-Michel sur le bord de la mer, et Simon, prieur du même lieu, par lequel ils déclarent qu'Antoine, seigneur de Goué, chevalier, étoit venu

au Mont-S.-Michel de la part de Réginald du Verger, seigneur de Gorron et d'Ambrières son beau-père, apporter le vœu qu'il avoit fait étant en très grand danger à la bataille de Massouerah, dans la Syrie, où il avait été porté à terre de sur son cheval fort blessé; et dans ce même titre, il est dit qu'il avoit été retiré à vive force d'entre les mains des Sarrazins par Antoine, seigneur de Goué, et qu'en reconnaissance d'un si grand service, il lui lui avoit donné en mariage Régimonde sa fille unique. Ce titre est sous le règne de S. Louis, à son voyage d'outre-mer lors de son entreprise de la Terre-Sainte, vers 1298.

Ce même Antoine reçut de Jean, duc de Bretagne, en l'année 1275, le don du gouvernement de la ville de Mantes pour les bons services qu'il lui avoit rendu en plusieurs rencontres, et particulièrement au voyage de la Terre-Sainte, ce qui se voit par les lettres signées et scellées du grand sceau de la province.

Antoine et Régimonde du Verger n'eurent que trois filles : L'aînée, nommée Régimonde comme sa mère, fut mariée à Hugues du Bailleul, seigneur de Messé et autres lieux, et eut en partage Gorron.

La deuxième, nommée Gesline, épousa Pierre Giffard, seigneur de Barenton, Romagny et Larchamp ; elle eut en partage la terre de Goué et ses dépendances.

La troisième, nommée Juliotte, fut mariée au seigneur du Bois-Béranger. Par ces trois filles finit la branche des seigneurs de la Tour de Goué, laquelle tomba en quenouille.

Le présent ouvrage n'étant qu'un précis de Généalogie que l'on transcrit, on n'a pas pu faire de distinction et suivre la branche cadette, celle de Paulin, deuxième fils d'Etienne. On se souviendra qu'il y avoit dans la paroisse de Fougerolles deux terres : l'une nommée la Tour de Goué, et l'autre le Parc de Goué : cette dernière fut le partage des cadets. Il faut y avoir recours pour continuer le nom. On a vu qu'Etienne eut trois fils de Catherine de Montillet : Roger et Alin dont la ligne masculine a continué jusqu'aux trois filles dont on vient de parler et Paulin cadet.

Paulin fils d'Etienne avoit épousé Marie de Loré, de la maison de cet illustre Ambroise de Loré, prévost de Paris, qui vivoit au temps de Charles VII et qui fut maréchal des logis de Jean, duc d'Alençon, à la bataille de Verneuil, et combattit si souvent contre les Anglois avec distinction. Ce Paulin eut un fils nommé Thomas, qui épousa Bricelle, fille unique de Ramond, seigneur de S. Georges, dont il eut plusieurs enfans, dont l'un s'appela Pierre, dont nous allons parler.

Pierre fils de Thomas de Goué acquit, en 1220, de Pierre Giffart, seigneur de Barenton, qui avoit épousé Julienne, deuxième fille d'Antoine de Goué, la terre et seigneurie de Goué, bien de l'épouse de Giffart, qui lui étoit échue en par-

tage, et réunit tous les fiefs, dans une seule terre qui n'a plus été divisée jusqu'ici.

Pierre épousa Bonne de Mayenne, de la noble et ancienne maison des barons de Mayenne ; on le voit dans une transaction faite entre elle et Aliénor de la Hautonnière, sur procès, par acte passé en 1337, pour les fiefs des Champs, où elle se dit veuve de Pierre de Goué.

Guillaume, fils de Pierre, épousa Bonne de Landivy, fille du Seigneur Hervé de Landivy par contrat passé par devant le notaire du Pontmain, en 1328, dans lequel le dit Guillaume se dit fils de Pierre, seigneur de Goué. Il eut deux fils, Guillaume et Robert, qui épousa mademoiselle de Grigné, et qui fera la troisième branche.

Guillaume fils de Guillaume, deuxième du nom, épousa Adrienne d'Averton, laquelle n'eut qu'un fils, nommé Yvon. Ce mariage de Guillaume se prouve par une fondation que cette Adrienne fit, dans sa viduité, à l'Abbaye de Savigny, de la somme de 6 livres de rentes, à prendre sur Juhel de la Pihoraye, pour prier Dieu pour l'âme de son cher mari Guillaume de Goué et son fils, morts tous deux à la bataille de Crécy ; Yvon n'était âgé que de 14 ans, et était porte enseigne de son père, et aussi pour le repos de l'âme du seigneur d'Averton, frère de la donatrice et Robert de Goué, son beau frère, aussi tué en cette même journée qui fut la plus cruelle que nous ayons eue en France, en l'année 1346 sous Philippe de Valois (Ce Guillaume n'est-il pas le même que le fils de Pierre, qui aurait pris Adrienne d'Averton en secondes noces ?) Ce titre fait voir que Guillaume deuxième du nom n'avoit qu'un fils, qu'ayant péri tous deux à la bataille de Crécy, ainsi que Robert, frère de Guillaume, il faut passer au fils de ce Robert qu'il avoit laissé avant que d'aller à l'armée, et qu'il avait eu de Péronne de Grigné.

Cette demoiselle de Grigné était de la famille du seigneur de la Mordanterie de la Baie, et de la famille Auger. Guillaume de Goué, troisième du nom ; fils de Robert et de Peronne Grigné, épousa Jeanne le Prévost ; contrat de mariage passé en 1380 devant les notaires du Bourgnouvel, où il se dit fils de Robert de Goué et de Peronne de Grigné. Ce Guillaume fut tué menant du secours au capitaine Le Porc, qui défendoit le château de Mayenne contre les Anglois ; il eut plusieurs enfans : Robert l'aîné, qui fut tué avant d'être marié, dans le château de la Gravelle, en se défendant contre les Anglois. Il avoit été un des 119 gentilshommes qui dépendirent le Mont-S.-Michel des mêmes Anglois (1). Robert son cadet continua la ligne ; c'est de lui que nous allons parler.

Robert, deuxième fils de Guillaume, succéda à son frère, et épousa Jeanne des Vaux, fille de Samson des Vaux, seigneur

1. Nous n'avons vu nulle part que Guillaume de Goué fût un des 119 défenseurs du Mont-Saint-Michel en 1434.

de Lévaré et d'Eléonore d'Avaugour sa femme; contrat de mariage passé entre les deux notaires du Mans en 1424. Ce Robert fut toute la vie très belliqueux et reçut plusieurs blessures considérables. Il fut fait prisonnier 3 fois par les Anglois, comme on le voit par la vente qu'il fit de quantité de ses biens, comme les terres qu'il avoit en Buais, Colombiers et diverses rentes, pour payer sa rançon et celle de son fils Jean, qui fut pris avec lui, n'ayant encore que 8 ans; il étoit écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine, comme on le voit dans plusieurs lettres dans lesquelles il lui donne cette qualité. Ce même Charles d'Anjou lui donna aussi des lettres patentes portant la permission d'imposer et lever une taille sur tous les sujets de ses terres de Goué et autres lui appartenant, pour le rembourser des dépenses excessives qu'il avoit faites à la guerre. On a encore la réponse que fit ce Robert au procureur de Mayenne qui le vouloit obliger de mener à la guerre les vassaux de son baillage de Goué, comme il y étoit obligé par son aveu et celui de ses ancêtres. Il répondit qu'il étoit âgé de 70 ans, et que les fatigues continuelles de la guerre où il avoit été depuis l'âge de 14 ans, avec 7 blessures qu'il avoit reçues dans les sièges du Mans, de Laval, de Ste Suzanne, de Pontoise, de Domfront, de La Gravelle, desquelles il étoit estropié d'un bras et d'une cuisse, devoient assez l'exempter de cet emploi. La sommation que faisoit le procureur étoit une vengeance de ce que ledit Robert, conduisant sa compagnie d'hommes d'armes, avoit trouvé le frère de ce procureur auprès de Mayenne et l'avoit fait pendre à un arbre pour ses forfaits, étant un voleur. Il tua dans une rencontre auprès de Colombiers Jean de la Pallu et Pierre de Ferrières, ce qu'on voit par la vente qu'il fait de sa terre de Louvigny à M. de Laval, seigneur de Locherie et celle de Mortagne à M. de l'Epaux seigneur de Montçüe (Montsurs), où il marque que c'est pour payer 1200 l. à quoi il avoit été condamné par l'accomodement fait en présence de trés-haut et très redouté prince, Charles, comte du Maine, lequel demanda sa grâce au roi Charles, aussi bien que la grâce d'Henri de Coenon (ou Couasnon), son cousin germain et son complice dans cette malheureuse occasion. Il eut le malheur de voir brûler et entièrement ruiné par les Anglois son château de Goué, après y avoir soutenu l'effort pendant quelque temps. Il avoit un frère qui fut son cruel ennemi. C'est ce Robert qui des démolitions de ce château fait bâtir la maison de Goué au lieu où elle est actuellement, comme on le voit par le compte que lui rend Gillet, prêtre, qui faisoit ses affaires en l'année 1461, de l'argent qu'il avoit déboursé pour faire ce bâtiment. Ce Robert vivoit encore en l'année 1474, comme on le voit par le procès qu'il eut contre le seigneur d'Hèmenard, pour le grand étang de Goué. La vie de Robert a été un tissu d'affaires et de peines. De Robert et de Jeanne de Laval, sa femme, sortirent plusieurs enfans : Jean,

qui fut tué, sans alliance, au siége de Ste Suzanne; Guillaume aussi tué sans être marié, au siége du Mans. Thomas, qui succéda à son père et continua la branche, étant devenu l'aîné par la mort de ses deux frères; enfin Jean puîné, qui épousa Patria de Vauborel. Il eut pour son partage la terre de la Dorée et du Gué et la seigneurie de la Place en Anjou. C'est de lui qu'est sortie la branche des de Goué. Nous en parlerons à la fin de cette Généalogie. Revenons à Thomas.

Thomas, troisième fils de Robert, épousa, 1460, Catherine du Boisgamart, fille de Guillaume de Boisgamart et de Guilmette de Clivoy, seigneur et dame de Boisgamart et de Montaudin, par contrat passé devant Rayeau, notaire royal à Laval, dans lequel Thomas prend la qualité de chevalier, seigneur de Goué baron de La Roche et autres lieux, lieutenant de cent hommes d'armes sous le très-puissant roi de Jérusalem et de Sicile, Charles d'Anjou. Thomas de Goué se disoit seigneur du Parc, Hémenard et douze autres terres. Pour lors la maison de Goué possédoit de grands biens, quoique Robert, dont on vient de parler, eut fait de très grandes dépenses. Ce Thomas défendit la ville de Cherbourg dont il était gouverneur, et en sortit avec tous ses gens de guerre, avec armes et bagages. Il fut fort blessé au siége de Petralle en Espagne et fut tué en la bataille de Guinegatte, en 1479. Il eut de sa femme Mathurine de Boisgamart : Patrice qui continua la famille et Jean qui épousa Jeanne de Mégaudais, dont est sortie la deuxième branche de la maison de Goué, Messieurs de Clivoy et de Moulineux dont nous parlerons aussi à leur rang : il eut aussi Robert, seigneur de Fourneaux, et Thomas, seigneur de la Baconnière, tous deux tués sans avoir été mariés, à la bataille de S.-Aubin-du-Cormier.

Patrice, fils de Thomas, épousa en premières noces, Michelle, fille de haut et puissant seigneur Messire Jean de Laval, proche parent de haute et puissante princesse Jeanne de Laval, reine de Sicile et de Jérusalem, qui a signé le contrat de mariage en cette qualité, lequel contrat a été passé en 1497. De ce mariage ils eurent point d'enfans.

Patrice épousa en deuxièmes noces Ambroise d'Anthenaise, fille de René d'Anthenaise, seigneur d'Anthenaise et de dame Jeanne Le Clerc, ce qui se voit par le contrat passé devant les notaires du Mans, en l'année 1522. De ce mariage est sorti Jacques.

Jacques fils de Patrice épousa Gabrielle d'Aulnay, fille de messire Charles d'Aulnay, chevalier, seigneur de Villeneuve la Gaillard, de Passe-Folie, et de dame Louise du Bellay, sa femme, qui étoit sœur du cardinal du Bellay; il fut honoré par le roi Charles IX, de l'ordre de S. Michel, en 1570. Il fut guidon et puis lieutenant des gens d'armes de ce même roi, comme on le sait par sa lettre de promotion et son exemption de l'arrière-ban. Ce fut par ce mariage que la terre de Villeneuve

la Gaillard entra dans la maison de Goué. De Jacques et Gabrielle d'Aulnay sortirent Jean, qui épousa Suzanne de Villère, fille de messire Baltazar de Villère, en l'année 1568. Ce Jean fut tué à la cruelle journée de S. Barthélémy, et laissa sa femme enceinte d'une fille qui n'a pas eu d'enfans. La dite Suzanne, veuve de Jean, a vécu 72 ans dans la maison de Goué, après la mort de Jean.

Charles fils puiné de Jacques continua le nom : il épousa en l'année 1576 Marie le Prevost de S. Cir, fille de Jean le Prévost de S. Cir, seigneur de Villaubry et de dame Madeleine de Refuge; le contrat fut passé devant Gérard et Matthieu, notaires au Chatelet de Paris; ce mariage a donné quantité d'alliances à la maison de Goué, comme MM. de Canisy, de Pontcarré, de Genière, de Briçonnet, de Refuge, de Noyon, de Liverdi, d'Allègre et autres.

Charles mourut à l'âge de 33 ans, et laissa pour enfans : Jean qui fut page de Henri IV. Ayant eu quelques disgrâces à la Cour, après la mort du maréchal de Biron, son intime ami, il se retira en province, à sa terre de Goué, où il fut tué près de Buais, sans doute par accident, par Maurice de la Hautonnière, seigneur du Plessis qui avoit épousé sa tante Anne de Goué fille de Jacques de Goué, lequel Maurice de la Hautonnière n'avoit point eu d'enfans. Claude de Goué, fils de Charles et frère cadet de Jean succéda à ce dernier.

Claude, deuxième fils de Charles, épousa, en l'année 1610, Marie de la Falaise, fille de messire Joachim de Falaise, seigneur et baron de la Ferrière, Bernay, Batailly, Givay, la Chaise et autres lieux, et de Robert de la Vigne de Thubœuf, sa femme. Cette Marie de Falaise n'avoit qu'un frère qui étoit lieutenant des Gardes du Corps de Louis XIII. Il avoit épousé Françoise de Froullay, duquel mariage, il n'y eut pas d'enfans. Ainsi, la dite Marie fut héritière de tous les biens, qui cependant ne sont pas restés dans la famille de Goué, soit qu'elle les ait aliénés, soit qu'elle ait avantagé son deuxième mari messire Christol de Hallay, seigneur et comte de la Chapelle, premier chambellan de monseigneur Gaston fils de France, duc d'Orléans, dont il ne sortit point d'enfans.

Claude de Goué fut gentilhomme de la chambre de monseigneur le prince de Condé et puis Maître d'hôtel du Roy. Il mourut dans son château de Villeneuve la Gaillard, le 27 septembre 1628.

Il sortit de lui et de sa femme : Jean-Baptiste qui continua la famille, Gabriel, chevalier de Malte, qui se trouva à la prise du Grand Gallion et de la Sultane, puis mourut au retour de ce voyage : il eut aussi : Henry, religieux de S. Urbain en Lorraine, docteur en Théologie, et vicaire général de Mgr le cardinal prince et abbé de Cluny. Il avoit eu également deux filles : l'une, Madeleine, abbesse de Villechanson, abbaye qu'elle avoit permutée avec une autre située en Périgord, et Gabrielle qui avoit

épousé Messire Guillaume de Baugy, chevalier seigneur du Fay et de Villevalière, fils de M. Charles, conseiller du roy dans son conseil, Maître d'hôtel de sa Majesté et son ambassadeur en Flandre et Hollande, et de dame Anne Parfait, son épouse.

Jean-Baptiste, fils de Claude et de Marie de Falaise, étoit seigneur de Goué, Villeneuve la Gaillard, la Chapelle aux Veuves et la Provotière, Maître d'hôtel du roy ; il épousa l'année 1640, Françoise de la Hautonnière, fille de messire Jean, chevalier, seigneur de la Hautonnière, Montaudin, la Pihoraye, la Poupardière, la Beucherie, et autres lieux, et de Françoise de Trémigon sa femme. Jean-Baptiste mourut dans son château de Villeneuve la Gaillard, le 13 août 1670 : de ce mariage sont sortis trois garçons : Jean-Baptiste l'aîné, Charles-François, prêtre, licencié en théologie et prieur titulaire de S. Pierre et de S. Paul du diocèse de Clermont en Auvergne ; et Gilles, chevalier de Malte, qui avoit été page chez le roy, et qui, après avoir fait toutes ces caravanes, au retour de son voyage de Malte, est entré au service de Sa Majesté, dans les mousquetaires.

Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste et de Françoise de la Hautonnière, chevalier seigneur de Goué et autres lieux, comme son père, conseiller du roy dans son Grand Conseil, épousa en l'année 1674, Madeleine de Martineau, fille de M. Pierre de Martineau, conseiller du roy dans la Cour du Parlement de Paris, et de Françoise de Bordeaux, sa femme, dont sont venus deux enfans morts vers l'âge de trois ans chacun.

Ici finit la branche aînée de Goué, terre qui a été possédée par ceux du nom environ 800 ans, Jean-Baptiste vivant encore en 1688. C'est lui qui a écrit cette Généalogie en 1669 ; il dit n'avoir rien avancé dont il n'ait eu certitude, n'ayant rapporté aucun titre dont il n'ait eu connaissance, et qui ne soit dans les papiers du Château de Goué, ou dans les chartes des abbayés voisines, auxquelles ses prédécesseurs ont fait de grands dons, lesquels papiers il a réconfronté et suivant les temps et les dates, avec l'Histoire d'Angleterre, de Normandie, d'Anjou, de Bretagne, du Maine et du Perche, dans lesquelles les MM. de Goué ont eu l'honneur de mériter quelques places, ainsi il assure qu'il y a peu de maison de gentilshommes qui se prouvent et soient justifiées avec plus de certitude. Il ajoute ne s'être pas étendu sur les alliances des fils et des filles cadets, ne s'étant attaché qu'à prouver la filiation d'icelles. Ainsi, il y en a bien qui ont servi, et qui ne sont pas nommés dans cette Généalogie.

Pour savoir qui a possédé la terre de Goué depuis Jean-Baptiste, il faut remonter à Gabrielle, fille de Claude de Goué et de Marie de Falaise, laquelle épousa Charles de Baugy, comme il est dit ci-dessus ; elle la posséda en qualité de fille sortie de la branche aînée : la terre est restée à sa ligne. Ce qui est certain c'est qu'il y avoit encore un marquis de Baugy qui demeuroit à la terre de Goué, paroisse de Fougerolles, en 1720

ou 1730, lequel n'a laissé que deux filles, dont l'aînée a eu la terre de Goué, et a épousé monsieur le marquis de S. Poix, en Normandie. Elle a laissé un fils qui est vivant, et qui a épousé en deuxièmes noces, mademoiselle de Vassy, fille du marquis de Vassy-Brecé, dont sont sortis deux fils encore jeunes, et plusieurs demoiselles. L'une, issue du premier mariage de M. de S. Poix, et mariée à M. le marquis d'Engerville, qui demeure en son château de Donville, entre Caën et Pont-l'Evèque. L'aînée sortie du deuxième lit et de mademoiselle de Vassy, est mariée à M. Labbé en Normandie. Elles ont des enfans l'une et l'autre ; il y en a encore à marier.

Il n'a été parlé, dans cette généalogie, que de deux branches des aînés de la famille de Goué, qui ont possédé la terre de ce nom. Il faut parler maintenant des deux autres branches de cette même famille.

On a établi plus haut que Robert de Goué, qui épousa Jeanne des Vaux, fille du marquis de Lévaré, avoit plusieurs enfans : Thomas, qui se trouva l'aîné par la mort de ses deux frères, et Jean, son puîné, lequel eut pour partage la Dorée et le Gué, avec tous les fiefs en dépendant, avec la seigneurie de la Place en Anjou ; c'est de lui que nous allons parler.

Jean de Goué, seigneur du Güé, fils de Robert, et frère de Thomas qui continua la branche aînée, épousa Patrice de Vauborel, fille du seigneur de l'Appenti en 1470 : il eut plusieurs enfans : Thomas qui continua la ligne, George, Jean, Michelle et Jeanne. George fut envoyé à Paris pour étudier, comme on le voit par un certificat de la chancellerie de l'Université, certificat dont il se servit pour évoquer un procès que Thomas son frère avoit à Laval. Ayant quitté ses études, il se retira auprès du Duc François de Bretagne, et fut tué à S. Aubin du Cormier. Jean ne fut pas marié.

Michelle épousa Jean de Coasnon, écuyer, en 1493 ; Jeanne s'allia à Julien Crochard, écuyer, seigneur de Baroche, en 1495, en présence de Hugues de S. Brice, Victor de la Hautonnière et autres.

Thomas, fils aîné de Jean, épousa Marie de Mathan, fille de Gilles de Mathan seigneur, de S. Symphorien la Houlerie et S. Denis, par contrat passé le 16 avril 1498. Il fut élu curateur de Jacques de Goüé, fils de Patrice, avec Louis de Montéclair seigneur de Bourgon. Il eut de sa femme Marie de Mathan : Julien qui continua sa branche ; Robert qui fut tué au siège de Fougères ; Guy, qui fut tué en Piémont, à la journée de Cerisoles, et deux autres, fils prêtres, et Jeanne qui fut mariée à Florent d'Anguy, successeur de la Touche, contrat passé en 1538, et Catherine, mariée à Pierre de Grigné.

Julien fils aîné succéda à son père Thomas, et épousa Jeanne de Rusquet. Le 13 mai 1530, il fut fort blessé à la journée de Cérisolle, où son frère qui fut tué y conduisoit des troupes à messire Jacques de Cepaux : il fit son testament, et pria Jacques

de Goué d'en être exécuteur; il ne mourut pas néanmoins de ses blessures; mais en resta estropié d'un bras et d'une cuisse. Du dit Julien et Jeanne de Rusquet sont sortis : Guy, qui fut assassiné à Landivy, revenant de voir messire d'Espeaux son parrain; Louis, qui, à la mort de son frère, étoit sous-diacre et ne put point se marier, fut prêtre et curé de la Dorée; dans ses jeunes ans, il avoit été fait prisonnier par les Anglois et conduit à Fougères dont il se sauva, sautant par dessus les murailles. Le capitaine Mandie, celui que l'on disoit avoir assassiné son frère, y mit forte garnison. Mais M. de la Dorée et Louis de Goué, quoique prêtre, pour lors ayant assemblé des forces, vinrent assiéger la ville et la reprirent par force sur la garnison. Ambroise continua la famille ; Thomas passa en Angleterre, sans en revenir, pour avoir tué, devant la porte de l'église de la Dorée, âgé seulement de 14 ans, Yves de Pointavice qui, accompagné de Ambroise de Goué et autres de ses amis, avoit mis l'épée à la main contre le seigneur de la Dorée, dont il arriva grand meurtre. Jacques, seigneur de la Garenne. Celui-ci épousa Jeanne le Monnayer, fille de Jean le Monnayer, seigneur du Plessis-Colombiers et autres lieux, dont est sorti Louis de Goué, seigneur de Langotière.

Ambroise, seigneur de Tersan, fils de Julien de Goüé, épousa Suzanne de la Blinaye, fille de Pierre de la Blinaye, écuyer. Il avoit été aussi fait prisonnier par les Anglois : il lui fallut une grosse rançon pour sortir; il ne vécut pas longtemps. D'Ambroise et de Suzanne, est sorti Gilles de Goué, seigneur de Tersan, qui fut juge général (1) civil et ordinaire du duché pairie de Mayenne chargée, il a exercé avec beaucoup de justice et de louange jusqu'à sa mort. Il épousa en 1634 Marie Viel (2), de laquelle il n'eut que deux filles l'aînée nommée Marie a épousé messire Jean le Bois-le-Houx (3) en Bretagne, dont est sortie madame la comtesse de la Blinaye; et l'autre, Anne épousa Pierre du Plessis-Châtillon, comte de Châtillon, seigneur de Rugle (4).

Il y a grande apparence que cette branche sortie de la maison de Goué finira dans cette génération, car il ne reste, comme nous le faisons voir que deux filles, et le seul M. de Langostière, garçon qui apparemment ne veut pas se marier, étant déjà âgé de plus de 50 ans.

Descendance de MM. de Clivoys, deuxième branche de la maison du Gué :

1. Voir Guyard de la Fosse, p. 142.
2. Marie Viel apporta à Gilles de Goué la terre du Mesnil Roger en Marcillé la Ville. V. Bernard. notice sur S. Georges, p. 68.
3. Le mariage fut célébré en l'église de N. D. de Mayenne le 28 janvier 1655. Jean du Bois-le-Houx habitait Lhuitré.
4. Il y eut une troisième fille Gabrielle qui épousa dans l'église de Mayenne le 16 mars 1662, François Pouyvet juge général civil et criminel du duché de Mayenne. Oui?

Nous avons donné ci-devant la descendance de MM. du Gué : première branche de la maison cadette de MM. de Goué, il ne reste plus, pour achever entièrement cette Généalogie, qu'à parler de celle de Clivoy, deuxième et dernière branche de cette maison de Goué. Nous avons fait voir ci-devant que Thomas, seigneur de Goué, avoit épousé Mathurine de Bois-Gamart dont était sorti Patrice, qui continua la famille, et Jean qui épousa Jeanne de Mégaudais, dont est sortie la branche de MM. de Goué de Clivoy et de Moulineux.

Jean de Goué, seigneur de Pontaubré, fils puîné de Thomas, et frère de Patrice, épousa en 1479, Jeanne de Mégaudais, sœur de Guillaume de Mégaudais, chevalier, seigneur du dit lieu et autres, et eut en mariage, la terre de Montigné en S. Berthevin. De ce mariage, est sortie Jeanne, qui épousa François Achard, écuyer, et un fils, nommé Jean, qui continua sa ligne.

Jean, seigneur de Montigné, épousa Jeanne Rabault, et eut en mariage la terre de Clivoy. Cette Jeanne Rabault étoit sœur de la femme d'un Ambroise de Goué, seigneur de Vaudray. Ce Jean, seigneur de Montigné, étoit un valeureux guerrier, il étoit lieutenant général des armées du roy contre la ligue : il eut un bras emporté d'un coup de canon d'où vient qu'on l'appeloit vulgairement le brave manchot. de sa femme Jeanne Rabeau, il eut trois enfans, qui eurent trois lignées savoir : Guy, Abraham et Jacques.

Guy, seigneur de Clivoy et de Boisgelin, pensionnaire ordinaire du roi et gentilhomme de la grande fauconnerie de sa Majesté, fut marié en premières noces à Madeleine de la Pommerais, de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée Anne-Gabrielle, mère de M. de Valory d'aujourd'hui ; et en deuxièmes noces, il épousa Suzanne de Vauborel, de laquelle il eut Jean.

Jean, seigneur de Clivoy, épousa Béatrix de Ruffelet, de laquelle est sorti Claude.

Claude s'est marié à mademoiselle Cassin, dont il eut deux garçons morts très jeunes en 1748.

Abraham, seigneur de Boisgelin, épousa Jeanne Cibèle, fille de Jacques seigneur de la Cochinière desquels sont sortis : 1° Julien de Goué, mort sans enfans, au service du roy à Suze ; 2° Guy, seigneur de la Salle, qui épousa Jeanne le Jarriel, dont il n'a eu que des filles, l'aînée mariée à M. de Bois-Marcé (1) d'aujourd'hui ; et 3° Pierre de Goué qui continue la race.

Il étoit seigneur de Moulineux et de la Montre (2), fut lieutenant dans la compagnie des Chevau-Légers de M. le comte de Monteclair, et fut pourvu de plusieurs charges par le roy, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus, entre autres

1. Du Boisberranger, seigneur de Bois-Marcé en Vieuvy.
2. Paroisse de Placé : cette terre appartient aujourd'hui à M. Le Templier.

de celle de maitre d'hôtel ordinaire du roy, capitaine et Major d'un régiment de cavalerie et aide-de-camp du roy. Il a épousé, en 1644, Marie Alexandre fille de Jean Alexandre écuyer, dont sont sortis plusieurs filles et fils : une épousa Charles de Charlor, seigneur de Chambord; Jean de Goué, dont M. de Valory étoit tuteur, mort garçon. M. de Valory avoit épousé une des filles. Louis continua la branche et épousa, en 1677, Françoise Grappay dont est sorti René.

René, fils de Louis servit plusieurs années dans le régiment de Royal Comtois, et en 1712, épousa Marie-Claire-Angélique de Maulne, fille de messire Charles de Maulne, seigneur des Aulnays, et de Marie-Agnès de Grosmesnil, ses père et mère, duquel mariage il n'est sorti que Louise-Marie-Renée de Goué, qui a épousé en 1745, Pierre-Guillaume de Launoy, chevalier, seigneur de Méricourt, fils de Guillaume de Launoy, chevalier, capitaine au régiment d'Orléans dans la cavalerie, lequel avoit épousé dame Marie de Vassy, fille de Messire de Vassy, seigneur de Brecé et la Forêt, ses père et mère; ainsi cette branche de Goué se trouve encore finie.

Je vais interrompre cette généalogie pour parler un peu de celle de Launoy, où je ne commencerai qu'à Guillaume de Launoy, chevalier et capitaine au régiment d'Orléans : Guillaume de Launoy avoit épousé mademoiselle de Vassy dont est sorti Pierre-Guillaume : Pierre-Guillaume fils de Guillaume épousa, en 1745, Louse-Marie-Renée de Goué, fille de René de Goué, dont est sortie Marie-Rose de Launoy, qui a épousé Robert Thiboust de Moutgeron, dont sont sorties :

1° Marie-Rosalie, mariée à Louis-Michel de la Boulaie d'Emanville, décédé en 1814. De ce mariage est sorti Charles-Amant, né le 4 novembre 1806; Marie-Céline née le 14 novembre 1809, Victor-Gustave né le 23 avril 1811.

2° Marie-Catherine-Sophie, mariée à Jean-François-Charles Varin, écuyer, et décédé sans enfans, le 13 janvier 1808. Marie-Catherine-Sophie, épousa en deuxièmes noces, Alexis-Julien-Jean de Gallery, fils de Jean-Baptiste-Gabriel Gallery de la Tremblaye, écuyer, et de dame Charlotte-Françoise de Tesson de la Vieuville, sœur de M. le comte de Tesson, seigneur de S. Loup, Tribois et autres lieux, écuyer ordinaire de la Maison de sa Majesté Louis XVI. De ce mariage sont issues trois : Octavie, Adrienne filles née le 7 septembre 1811, Ernestine-Marie-Thérèse, née le 24 juillet 1814, et Anne-Aimée-Ester, née le 22 octobre 1815.

3° Marie-Juliette-Charlotte, mariée en 1809 à Jean-Rodolphe-Isidore du Chaplet, décédée en 1828, sans enfans.

4° Sont sortis également deux autres enfans.

Jacques de Goué, troisième fils de Jean, seigneur de Montigné, et de Jeanne Rabault, seigneur de la Roche, épousa Louise de Faron en Poitou, de laquelle il eut un fils, nommé Charles.

Charles, fils de Jacques, seigneur de la Roche, épousa Marie fille de Morel, écuyer, seigneur de Bréchon, qui fut héritière de N... du Marchais, duquel mariage est sorti David de Goué.

David seigneur du Marchais, épousa Marie Lévêque, fille d'Elie Levêque, duquel mariage, dit-on, il est sorti lignée ; mais si cela est, c'est sans notre connoissance. Nous avons entendu parler d'un nommé Charles et d'un nommé Louis ; mais nous ne savons où ils sont (1).

Voir art. Germain-d'Anxure (S.), page 325.

Généalogie sommaire de la famille de Robien.

Les maisons de Gautron et de Robien, réunies sous ce dernier nom par lettres-patentes du mois de février 1605, enregistrées au parlement de Bretagne le 7 mai 1605, sont originaires de Bretagne.

Généalogie de Gautron.

Johan I Gautron vivait en 1129. Guillau et Jouhannic II vers 1217.

Payen Gautron se croisa en 1249, ainsi que le constate un acte passé à Limisso par lequel il donne procuration à Hervé, citoyen et marinier de Nantes, pour le transporter de Chypre à Damiette ; ses armes sont au musée de Versailles.

Perrin Gautron vivait en 1253. Rolland en 1275. Guillaume en 1277.

Jehant II Gautron, chevalier, qui vivait en 1340, fut tué à la bataille de Poitiers; il épousa N. Bataille, fille de N. Bataille et de Jeanne de Permelin, seigneur et dame du Pessix-Bataille en Sévignac. Leur postérité s'éteignit en la personne de Robert Gautron, capitaine de Nantes, vers 1584, qui possédait au pays nantais la belle terre des Gautronnières.

Geoffroy Gautron épousa, 1416, Thomine de Boisadan, fille d'Etienne de Boisadan et de Perrote de Broons, parente du connétable Duguesclin; d'où Jehan, mort sans postérité, Pierre qui suit et Jehanne.

Pierre Gautron, seigneur de Macey, près Pontorson, épousa Robine Durand, fille de Guillaume Durand et de Guillemette Le Page; dont Jean qui suit, et Rolland tige de la branche de la Villemainguy.

1. Toute la seconde partie de cette généalogie est due à Louise-Marie-Renée de Goué, épouse de Pierre Guillaume de Launoy.

Jean IV Gautron, seigneur du Plessix-Gautron, de Macey et de la Ville au Provôt, épousa : 1° Guillemette d'Acigné, fille de Jean V d'Acigné et de Béatrix de Rostrenen, fille de Jean sire de Rostrenen et de Louise de Rohan ; d'où Raoul Gautron ; 2° Marie de Plumaugat, + 1460 ; 3° Jeanne Bestaud.

Raoul Gautron, seigneur de la Bouère et de Macey, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, 1488, épousa Jaquette de la Vache, fille de Gilles de la Vache et de Marguerite Madeuc, seigneur et dame de la Touche à la Vache, d'où Robert qui suit, et Françoise, mariée, 1506, à N. de Galinée.

Robert Gautron, + 1546, épousa Jeanne de Châteaubriand-Beaufort, fille de Jean de Châteaubriand, seigneur de Beaufort et de Marguerite des Planches ; qui après sa mort se remaria à Jacques de Langourta, seigneur de la Ville-Cado. Il eut plusieurs enfants parmi lesquels Adrienne mariée : 1° à François de Tréal d'où postérité, 2° à Rolland du Breil, seigneur du Chalonge dont elle n'eut pas d'enfants.

Branche de la Villemainguy.

Rolland II Gautron, sénéchal de Lamballe, conseiller d'Etat du Duc de Bretagne, 1400, épousa Jeanne Dollon, fille de Guillaume, seigneur de la Villemainguy, et de Vollance Le Voyer ; d'où Gilles qui suit, et trois filles.

Gilles, seigneur de la Villemainguy et vicomte de Plaintel, + 1527, épousa, 1501, Yvonne Le Cocq, fille de Charles, seigneur du Verger au Cocq ; d'où Olivier qui suit, et plusieurs autres enfants.

Olivier Gautron, seigneur de la Villemainguy, et vicomte de Plaintel, + 1558, épousa Susanne Visdelou, fille d'Olivier Visdelou, et de Jeanne de la Roche-Tebry ; d'où Jacques, Françoise, Jeanne et Magdelaine.

Jacques Gautron, seigneur de la Villemainguy, et vicomte de Plaintel ; servit en Poitou, et fut chevalier des ordres du roi ; il épousa, 1° Marguerite de Lezongar, fille de Rolland de Lezongar, et de Jeanne du Fresnay ; 2° Claudine de Robien, dame du Boshue ; d'où Jacques, Hector et Christophe, qui ayant obtenu en 1605, par lettres patentes du Roi, la permission de prendre le nom de Robien, est l'auteur de MM. de Robien, aujourd'hui existants.

Généalogie de la maison de Robien.

La maison de Robien descend de N. Boskier, chevalier normand, qui suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre.

Jacques Boscher, pair d'Angleterre, épouse vers 1212, Jeanne, fille du baron d'Avaugour, de la maison de Bretagne.

Pierre I Boscher, fut en 1312, choisi comme arbitre, par le duc Jean III, entre le duc et la duchesse Yolande, veuve d'Arthur III. Il eut trois fils : Guillaume, Eudon, marié à Alix de Kergradès, Pierre, et une fille Margelie, mariée à Rolland Broussin, chevalier.

Pierre II, Boscher, + 1401, épousa Marie de Maure.

Louis I Boscher, seigneur de Robien, 1377, fils de Pierre ou d'Eudon, obtint par lettres patentes en 1389, la permission de changer le nom de Bocher en celui de Robien; il fut gouverneur de Cesson, et épousa Péronelle de la Motte de Bossac, fille de Mahaut de Rieux; d'où Guillaume, qui suit, Isabelle, et Anne de Robien.

Guillaume de Robien, épouse vers 1407, Béatrix de la Motte Vauclerc, fille d'Alain de la Motte et de Jeanne de la Moussaye; d'où Alain qui suit, Geoffroy, Pierre, Nicolas, et Jehan, capitaine de Nantes.

Alain de Robien, + 1483, parait à la Réformation de 1449, comme possédant la terre de Robihan ou Robien; il épousa Aliette Péan, fille de Jean Péan, seigneur de la Roche-Jagu, et de dame Isabeau de Malestroit; d'où : Tristan, qui suit. Tristan épousa, 1494, Isabeau du Faon, fille de Jean du Faon, de la Maison de Péan et de Béatrix d'Etner. Il fut pannetier de la reine Anne de Bretagne et mourut sans postérité : Jean, dont l'article suivra celui de son frère et de Péronelle de Robien. Jean I de Robien, pannetier de la reine Claude, et gouverneur du Croisic; épousa : 1° 1502, Gilette de Languenoës, fille de Cauvin de Languenoës et de Jeanne de Parisy; d'où Olivier, et Jacques qui suit; 2° Françoise Digny dame de Mareil, Jacques de Robien, + 1569, capitaine de Croisic en 1640, épouse : 1° 1641, Françoise Dubois, fille de Jean, seigneur de Beaulac et de Françoise de Kerveno; 2° Christophine Duhoux, de la maison de la Gacilly; 3° Françoise de Rosaucourt. De son premier mariage, il eut deux filles : 1° Jeanne qui suit. Jeanne de Robien, épousa, 1561, Louis de Rohan, seigneur de Châteautro, conseiller au Parlement. Elle stipula dans son contrat que les enfants qui naitraient de leur mariage porteraient le nom et les armes de Robien; son fils Jacques prit en conséquence le nom de Robien, mais n'ayant pas laissé de prostérité de son mariage avec N. Chenu, sa succession maternelle passa lors de sa mort en 1578 à dame Claudine de Robien alors veuve de Jacques Gautron; et Claudine dont l'article suit celui de sa sœur. Claudine de Robien 1566, dame de Boshue devint dame de Robien à la mort de son neveu Jacques du Chateautro, seigneur de Robien; elle épousa Jacques Gautron, seigneur de la Villemainguy; d'où Christophe, qui prit le nom de Robien, et dont la postérité subsiste encore; 2° 1585, Gilles de Creux, seigneur de la Giffardière, capitaine

de 50 hommes d'armes ; 3° Alain de Coëtsal seigneur de Kerbellec ; elle n'eut pas d'enfants de ces deux derniers mariages.

Branche des marquis de Robien.

Christophe I de Robien, né en 1573, eut, par lettres-patentes de février 1605, enregistrées le 7 mai, la permission de prendre le nom de Robien. Il avait été page d'Henri IV, et devint gentilhomme ordinaire du roi, et chevalier de ses ordres; il épousa 1601, Catherine du Bourgneuf, fille de René du Bourgneuf de Cucé, premier président au parlement de Bretagne, et de Louise Marquer; d'où Christophe qui suit, Jean, auteur de la branche des seigneurs de Kérambourg et de Campzon ; et Alain, tige des seigneurs de la Boulaye et de la Motte.

Christophe II, de Robien, + 1652, seigneur de la Villemainguy, et vicomte de Plaintel, gentilhomme ordinaire du roi, et chevalier de ses ordres; épousa en 1627, Marie le Vicomte, fille de Vincent le Vicomte, et de Jeanne du Cosquer, dame du Guernachannay; d'où 1° Quintin, dit le marquis de Robien, + 1656, sans alliance; 2° Sébastien qui suit; 3° Denis, auteur de la branche de Beaupré ; 4° Christophe, auteur des seigneurs de Péroze et de Ré; 5° Mathurine, mariée à Guillaume de Lanjamet, conseiller au parlement; 6°, 7°, 8° Marie-Anne, et Françoise, religieuses; 9° Anne, mariée à Robert de la Goupillère, seigneur de Sotteville.

Sébastien de Robien 1691, seigneur de la Villemainguy, vicomte de Plaintel et baron de Lanvaux, conseiller au parlement de Bretagne, épousa, 1658, Françoise de Cleuz, fille de Jean de Cleuz, conseiller au parlement de Metz, et de Charlotte de la Bouexière ; d'où 1° Paul qui suit, 2° Jacques-André, grand-vicaire de Vannes ; 3° Sébastien, chevalier de Malte, aide-major dans Roy-infanterie, tué à Neerwinden ; 4° Joseph capitaine de Dragons, seigneur de la Boullaye, marié à Françoise de Visdelou ; d'où une fille Hyacinthe, mariée à X... de Trécourret, seigneur de Kerstrat. 5° Marie supérieure des Cordelières de Quimper, 6° Julienne et une autre fille.

Paul I de Robien, président à Mortier au parlement de Bretagne, né en 1660 + 1744; épousa en 1697, Thérèse du Louet veuve de Guillaume Marot comte de la Garays, fille du Robert de Louet, seigneur de Cœtjenval, et de Renée Le Borgne de Lesquisiou ; d'où 1° Christophe qui suit, et 2° Louise, mariée à Jacques Le Prestre, seigneur de Châteaugiron, président à Mortier.

Christophe III, marquis de Robien, vicomte de Koer, baron de Lanvaux président à Mortier, archéologue distingué, mort 1756, épousa, 1728, Julienne de Robien de Kerambourg, fille

de Thomas de Robien, et de Marie de Seré de Lorvinière; d'où, 1° Paul-Cristophe-Céleste qui suit; 2° Louis-Réné-Cyr, auteur de la branche de la Thébaudais; 3° N. Chevalier de Malte; 4° Louise, mariée à Charles, comte d'Andigné de Sainte-Jamme; 5° et 6° Hyacinthe et Thérèse, religieuses.

Paul II, marquis de Robien, président à Mortier au parlement de Bretagne, épousa Rosalie d'Andigné; d'où Paul qui suit; il mourut à Hambourg en 1799.

Paul III, marquis de Robien, mort sans alliance en 1844.

Branche de Kérambourg.

Jean de Robien, maître des comptes, épousa Guyonne Bourriau des Champsneufs, veuve de N. Fourché, d'où : 1° André qui suit; 2° Jean, dont l'article suivra la postérité de son frère; 3° Anne, mariée en 1681, à N. Beschart, seigneur du Coudray.

André de Robien, comte de Kérambourg, + 1694, épousa en 1667, Vincente de Poulangan, fille de Charle, seigneur de Kéraliau, et de Marguerite de Bréhan; d'où : 1° Thomas qui suit; 2° André, baron de Kerambourg, capitaine de dragons, chevalier de S. Louis, mort en 1719; 3° N. de Robien, mariée à N. de Kernesne, marquis de la Roche, 1688; 4° N. de Robien, mariée à Jean du Bot, comte du Grego, d'où postérité.

Thomas de Robien, + 1724, comte de Kérambourg, président à Mortier au parlement, de Bretagne, épousa Françoise de Séré, fille d'Olivier Séré, seigneur de Lorvinière, et de Julienne Boullain; d'où : 1° Julienne, mariée à Christophe III, de Robien; 2° Jeanne, mariée à Louis de Langle, comte de Beaumanoir, président au parlement de Bretagne; morte sans postérité.

Jean de Robien, seigneur de Coetsal, fille de Jean et de Guyonne Bourriau, épousa, 1683, Anne Aubin, dame de Bot: couart, fille de Pierre Aubin et de Marie de Libour; d'où; 1° André, qui suit; 2° Jean, officier au régiment de Xaintonge; 3° Thomas, major-général de la côte; 4° Pierre Mériadec, seigneur de Loqueltas, chevalier de S. Louis, officier de marine; d'où Denis, marié à Hyacinthe d'Argy; laissant une fille, mariée à N. comte de Stapleton; 5° Thomasse de Robien, mariée à François, seigneur du Harfond.

André, dit aussi Thomas de Robien, seigneur de Camzon, mousquetaire noir, puis conseiller au Parlement; épousa Anne de Brilhac, fille de Pierre de Brilhac, premier président au parlement et de Anne Chouet, dame de Gevereau en Montenay; ladite Brilhac se remaria à Dinan de Coniac, seigneur de Toulmain. Le dit Thomas a laissé : 1° Pierre Dymas qui suit; 2° Marie, mariée en 1742, à Bernardin de la Prévalaye, chef d'escadre; d'où postérité.

Pierre Dymas, comte de Robien, seigneur de Camzon, mestre

de camp, et chevalier de Saint-Louis, fut grièvement blessé à Fontenoy, et devint procureur-général syndic des Etats de Bretagne; il épousa Adélaïde Le Prestre de Châteaugiron, fille de Jacques Le Prestre marquis de Châteaugiron, et de Louise de Robien; d'où :

Louise de Robien, chanoinesse du chapitre de Largentière, dame de Gevereau, épousa : 1° Le vicomte de Mirabeau, qui fut député aux Etats-Généraux; d'où postérité; 2° Thierry de la Prévalaye, son cousin, d'où postérité.

Branche de la Boullaye et de la Motte.

Alain de Robien, seigneur de la Motte, épousa Isabeau, fille de Jacques Henry, seigneur de la Motte Henry, et de Françoise de Suare; d'où Jacques qui suit.

Jacques de Robien, seigneur de la Boullaye 1713, épousa, 1705, Françoise le Tranchier du Bodens, fille de Jacques le Tranchier, et de Françoise Raoul; d'où : 1° N. de Robien, mariée à N. du Breil du Chalonge; 2° Charles qui suit; 3° Madeleine mariée à X... Los, seigneur de Kermellec; 4° Jacques, dont l'article suit celui de son frère.

Charles-Pierre de Robien, seigneur du Pontlo, capitaine au régiment d'infanterie d'Aquitaine chevalier de St-Louis, épousa Thibaude de Coetcatanal, d'où : 1° Jean-Gabriel, abbé de Robien, grand vicaire de S. Brieuc, mort an V; 2° Thérèse de Robien, + an VIII, sans postérité.

Jacques de Robien, seigneur de la Boullaye, épouse Pétronille du Pellineuc, fille de Yves du Pellineuc, et de Vincente du Perrier; d'où : 1° François, qui suit; 2° Françoise, mariée à X... le Veneur, morte Ursuline; 3° Jacques de Robien, seigneur de Kernabat, mort sans postérité, an X.

François-René-Gabriel, seigneur du Pontlo, du Poul et du Bodeno, épousa Marguerite de Bosquien, + 1800, d'où Pauline, + 1851, mariée en 1802, à Alexandre de Courson de la Villevalio, maréchal de camp, chevalier de S. Louis, et commandeur de la Légion d'honneur.

Branche de Beaupré.

Denis de Robien, seigneur de Beaupré, épouse : 1° Anne, dame de la Gohandière; d'où : Christophe-Joseph, mort sans alliance et Sébastien, jésuite, mort missionnaire à Cayenne; 2° Catherine Le Bourhis; d'où Vincent qui suit, et Catherine, mariée à Claude de la Bouexière.

Vincent de Robien, seigneur de Beaupré, a épousé Renée de la Bouexière; sans postérité.

Branche de Pèroze et de Treulan.

Christophe de Robien, seigneur de Pèroze, épousa N. de Boutouillie ; d'où : 1° Vincent seigneur de Treulan, marié à N. Le Boudoul, mort sans postérité ; 2° Sébastien qui suit ; 3° Guy, officier ; 4° François, capitaine de grenadiers, marié en Allemagne ; sans postérité ; 5° Vincente, religieuse de la Visitation.

Sébastien II de Robien, épousa N. de Gouyon de Kérambartz, de la maison de Matignon, d'où : 1° Jean, qui suit ; 2° Louise, mariée à Louis Le Mezec, seigneur de Kerbois.

Jean II de Robien, seigneur de Treulan, et de Rè ; épousa 1732, Hélène Eon de Carman, fille de N. Eon de Carman, et de N. de Plouay ; d'où : 1° Julien qui suit ; 2° Louis-Joseph, né en 1734 ; 3° Louis-Achille, né en 1736, major du génie, et général au service du Portugal ; 4° Jacques-François, né en 1738 ; 5° Thomas, né en 1739.

Julien de Robien, seigneur de Treulan, épousa Anne de Lesquen, + 1792 ; d'où : 1° Paul Malo qui suit, né en 1766 ; 2° Marie-Josèphe de Robien, née en 1766 ; 3° Adélaïde de Robien, née en 1767.

Paul-Julien Malo, comte de Robien, capitaine de cuirassiers en 1805 épousa, 1796, Cécile Vincent, + 1841 ; d'où Paul qui suit.

Paul, comte de Robien, 1844, conseiller général du Morbihan, épousa, 1821, Elisabeth de Gouvello, fille de Joseph comte de Gouvello, et de Emilie Picot de Dampierre, qui après sa mort, se remaria au comte de Gouvello son cousin.

Branche de la Thèbaudais et de Robien.

Louis II vicomte de Robien, seigneur de Guernachannay et de la Thèbaudais, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de S. Louis, épousa, 1775, Victoire le Gonidec de Traissan, fille de Olivier Le Gonidec, comte de Traissan, et de Magdelaine de la Bigottière de Perchambault ; d'où : 1° Paul René, comte de Robien, qui suit ; 2° Balthazar, auteur de la branche de la Marie ; 3° Armande, 1778, mariée à Auguste, comte d'Andigné de Mayneuf, premier président à la cour royale d'Angers ; d'où postérité.

Paul IV, comte de Robien, né 1776, + 1834, épousa, 1809, Caroline Plessis d'Argentré, fille d'Alexis marquis du Plessis d'Argentré, et de Thérèse Dubois ; d'où : 1° Edouard, + 1826 ; 2° Paul, marquis de Robien qui suit ; 3° René, dont l'article suivra la postérité de son frère ; 4° Thérèse, + 1848, sans alliance ; 5° Pauline, mariée à Edmond, marquis du Plessis

d'Argentré; 6° Victoire, mariée à Auguste de Méhérenc marquis de Saint-Pierre.

Paul V, marquis de Robien, néen 1822, + 1876, épousa, 1853, Marie de Coetnempren de Kersaint, fille d'Armand de Coetnempren, comte de Kersaint, ancien préfet, et de Laure du Tremblay de Saint-Yon; d'où : 1° Paul qui suit; 2° Guy, capitaine d'infanterie, marié en 1886, à Marie Halna du Fretay, fille de N. Halna du Fretay, et de N. Aumont; d'où un fils, Guy, né en 1888 ; 3° Henri, lieutenant de vaisseau, marié en 1894, à Marie Thérèse de Bizemont, fille de N. marquis de Bizemont, et de N. de Witte; 4° Jeanne, mariée, 1877, à Auguste vicomte de Couëssin de Boisriou, ancien commandant de zouaves ; 5° Marguerite, mariée, 1880, à Gaston Le Rouge, comte de Guerdavid.

Paul VI, marquis de Robien, officier de marine, né 1854, épousa, 1882, Marie de la Forest d'Armaillé, fille de Joseph de la Forest, comte d'Armaillé, et de N. Petit de Touteuille, d'où 1° Paul mort enfant, 2° Marie-Thérèse, 3° Jeanne, 4° Yvonne.

René, fils de Paul IV, né 1828, + 1876, épousa 1850, Yolande de Sanzillon de Mensignac, fille de Louis vicomte de Sanzillon de Mensignac, et de Henriette Espivent de la Villeboisnet, d'où : Henri, né 1867, marié 1888, à Marguerite de la Motte de Broons et Vauvert; d'où une fille.

Branche de la Marie.

Balthazar, comte de Robien, fils de Louis II de Robien, et de Victorine Le Gonidec de Traissan, né 1783, + 1844, épousa 1810, Virginie du Plessis d'Argentré, 1844, fille de Alexis marquis d'Argentré, major de cavalerie, et de Thérèse Dubois, d'où : 1° Ernest-Marie, né 1812, + 1874, sans alliance ; 2° Emile qui suit; 3° Hippolyte, mort enfant; 4° Jules, + 1860, sans alliance; 5° Frédéric, auteur de la branche de Montgiroux; 6° Arthur, officier de marine, né 1824, + 1861, sans alliance ; 7° Aline, née en 1820, mariée 1847, à Louis du Bouays, comte de Couësbouc; d'où postérité.

Emile, comte de Robien, + 1861, épousa, 1849, Berthe de Cossé Brissac, fille d'Emmanuel de Cossé, comte de Brissac, et de Anne de Montmorency; d'où : 1° Emmanuel qui suit ; 2° Thibault, dont l'article suivra la postérité de son frère; 3° Anne-Marie, née 1860, mariée 1887, à Alfred Rioust, vicomte de Neuville, capitaine d'infanterie, d'où postérité.

Emmanuel, comte de Robien, né 1850, capitaine de chasseurs à pied, marié 1884, à Elisabeth de Croüy-Chanel, fille de Gustave, comte de Croüy-Chanel, ancien officier de marine, et de Noémi Thiroux de Saint-Cyr; d'où ; 1° Geneviève, morte enfant ; 2° Louis; 3° Pierre ; 4° Eliane.

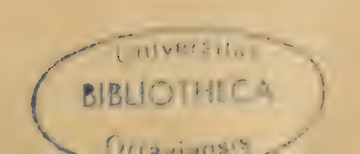
Thibault, comte de Robien, né 1852, chef d'escadrons de cavalerie, marié, 1881, à Elisabeth de Virieu, fille de Geoffroy comte de Virieu, et de X. de Quinsonas; d'où : 1° Gabrielle; 2° Jeanne; 3° Françoise, morte enfant; 4° Marie; 5° Joseph; 6° Anne.

Branche de Montgiroux.

Frédéric, comte de Robien, né 1822, + 1884; marié 1860, à Marie de Hercé, fille de Urbain comte de Hercé, et de Claire de Couasnon; d'où : 1° André qui suit; 2° Yvonne née 1862, + 1888, mariée à François Gouhier, baron de Fontenay, d'où postérité; 3° Gertrude, née 1863, mariée 1889 à son beau-frère François Gouhier baron de Fontenay; d'où postérité; 4° Antoinette de Robien, née en 1878.

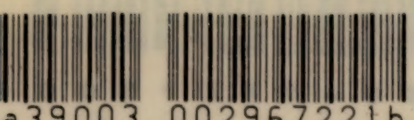
André, comte de Robien, né 1861, ancien officier d'infanterie, chevalier de Malte, épousa 1890, Marthe Denion du Pin, fille de Jules Denion du Pin, officier de la Légion d'honneur, et de Jenny West; d'où : 1° Marie-Josèphe, née en 1891; 2° Ignace, né en 1892.

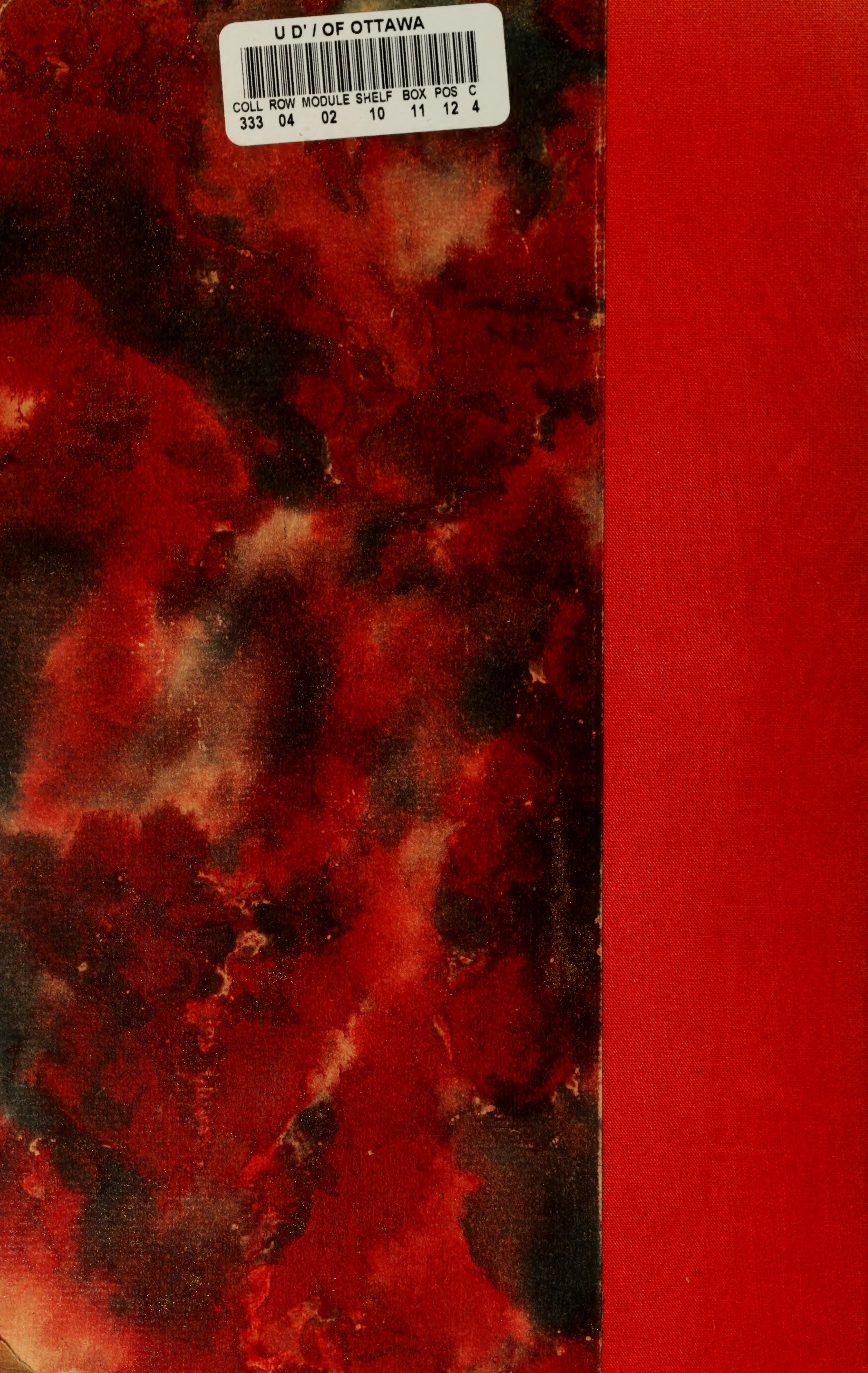
Imprimerie de l'Ouest, A. Nézan, Mayenne




07 FEV '84
03 FEV '84







U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 11 12 4